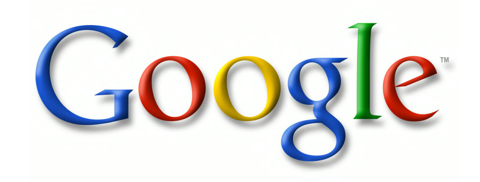
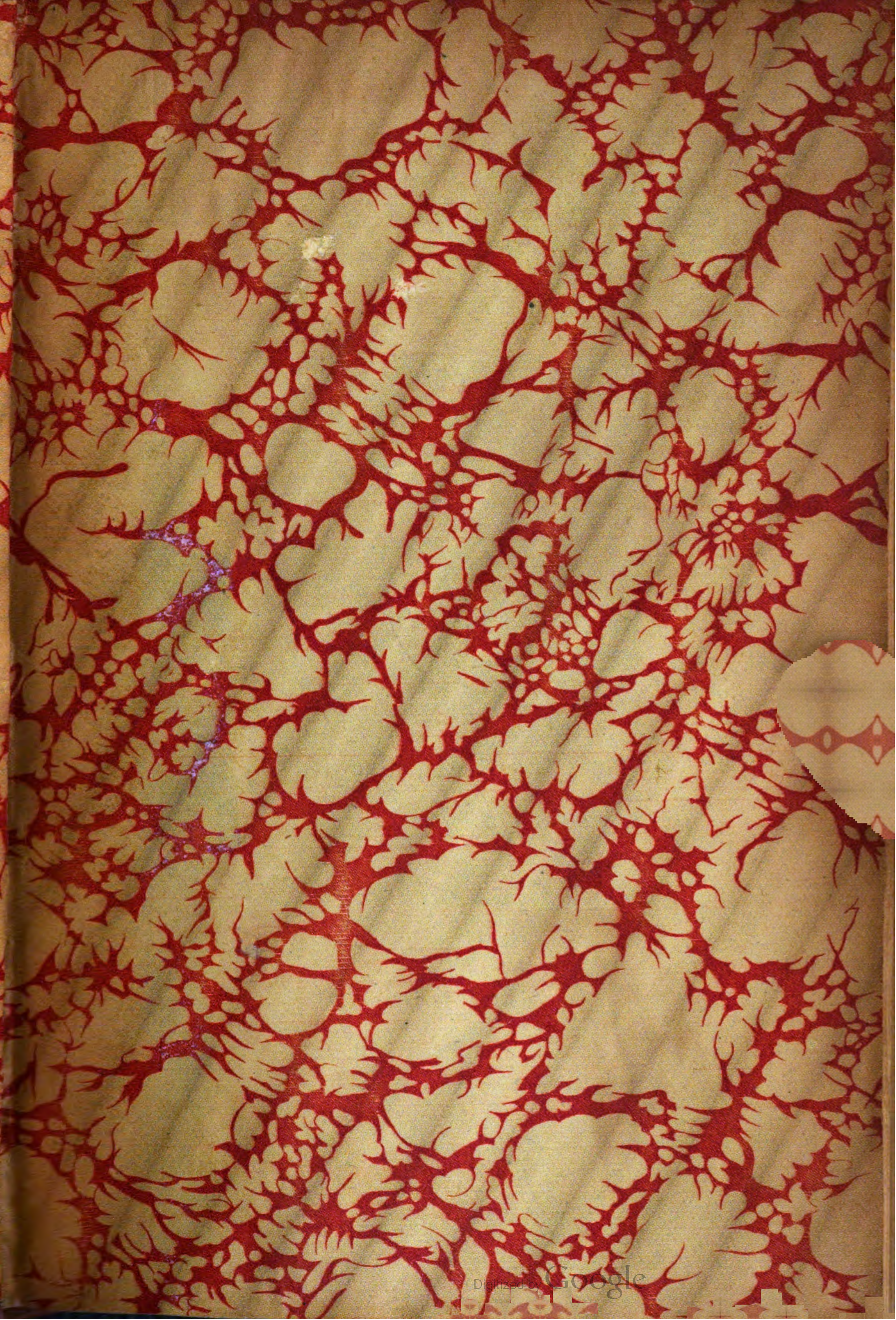




Princeton University Library
32101 067478782



5004
.922
1910 v.3
Library of
VET TES TAM EN NOV TUM
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1910

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LXV.

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1910



ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



LES
POÉSIES DE CLAUDE SANTEUL

Hymnes et proses inédites de Claude Santeul publiées par M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, d'après les manuscrits de sa bibliothèque, de celle de Reims et de la Mazarine. — Paris, Alp. Picard, 1909. — In-8°, xx-375 pp.

Le tome XII de la *Bibliothèque liturgique* de M. Ulysse Chevalier est un des plus utiles de cette précieuse collection. Il nous livre 466 (1) hymnes ou proses d'un poète presque ignoré et vraiment digne d'être connu.

I

Claude Santeul, né en 1628 et mort en 1684, appartenait à cette famille des Santeul, où tous, plus ou moins, naissaient poètes : « les muses avaient chanté sur leur berceau, dit M. Chevalier (p. v), mais dans la langue de Virgile et d'Horace ». Sans parler d'un second Claude Santeul, son parent, qui fut échevin de Paris, et qui publia un volume d'*Hymni sacri*, en 1723, Claude eut pour frère cadet Jean Santeul, chanoine de Saint-Victor, le « prince des poètes de son siècle », ainsi

(1) L'édition de M. Chevalier comprend 474 pièces liturgiques ; mais les numéros 224-231, p. 142-7, ne sont pas de Claude Santeul.

que porte le titre de ses œuvres (1). C'est même à la faveur et comme à l'ombre de la renommée fraternelle que le nom de Claude Santeul était venu jusqu'à nous.

Poètes l'un et l'autre, les deux frères ne se ressemblaient pas. Bruyant, brillant, vaniteux, léger, fantasque, Jean est resté célèbre, plus encore que par son talent, par les saillies d'une humeur capricieuse et bizarre (2). Le Maglorien — Claude fut désigné de la sorte pour être distingué de son frère le Victorin, parce qu'il vécut au séminaire de Saint-Magloire, — n'était que simplicité, discrétion et mesure (3). Humble, il redouta la prêtrise et ses honneurs, et demeura toute sa vie clerc tonsuré (4). On nous le dépeint « d'une sincérité et d'une candeur admirables ». Avec cela, gracieux, obligeant, aumônier. « Sa joie, raconte Charles Perrault (ap. Chevalier, p. VII), était d'assembler de fois à autre, dans sa chambre, tous les pauvres enfants de son voisinage, de leur faire de petites instructions chrétiennes et de terminer ces instructions par une distribution de bas, de souliers et d'autres choses semblables, qu'il faisait à ces enfants, en les appelant chacun par leur nom, car il les connaissait tous. »

Claude avait une piété solide. Il notait avec régularité ses examens de conscience, dont on a trouvé le *Journal* à sa mort. Comme beaucoup de ses contemporains, comme son frère qui se trouva engagé dans une bataille, du reste toute littéraire,

(1) *Joa. Bapt. Santolii Victorini poetarum hujus sæculi principis opera poetica*, Paris, 1695.

(2) « Quand on parle de Santeul, l'inconvénient et le péril à chaque instant est de tomber dans la caricature ; aussi faut-il avoir sous les yeux le portrait qu'a tracé de lui La Bruyère et n'en jamais sortir. Il y avait dans Santeul plusieurs hommes, nous a dit l'excellent peintre de *Théodas*, ou plutôt il y avait un grand talent possédé par un enfant », Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3e éd., t. XII, p. 24. Les deux *Lundis* que Sainte-Beuve a consacrés à Jean Santeul, p. 20-56, sont merveilleusement informés et nuancés.

(3) Ici est un des rares détails qu'il faut changer dans la notice de Sainte-Beuve ; il dit que Claude « fut prêtre », p. 25.

(4) Son frère Jean mourut simple diacre. Mais s'il déclina le sacerdoce, quoique chanoine, il faut l'attribuer à son insouciance et à une piété médiocre, non à une humilité qui lui était étrangère. « Feu mon frère, écrivit-il un jour, ap. Chevalier, p. VII, note 3, ne cessait de me prêcher l'humilité »; c'était sans grand résultat.

avec les jésuites, pour avoir composé l'épitaphe du grand Arnauld et l'avoir proclamé

Veri defensor et arbiter æqui,

Claude Santeul fraya avec les jansénistes, et subit, de ce chef, un court exil, hors de Paris, en 1681. M. Chevalier pense « qu'on incrimina ses liaisons plutôt que ses préférences doctrinales et qu'il manqua plus de prudence que d'orthodoxie » (p. VIII). Toutefois, ainsi que l'a remarqué M. l'abbé P. Lejay, dans la *Revue critique* (1), il est une de ses hymnes qui témoigne de ses attaches jansénistes. Elle est intitulée : *In sanctam spinam* (n° 73, p. 46-7), et chante le « miracle de la Sainte Epine », arrivé à Port-Royal de Paris, le 24 mars 1656 : une enfant de dix ans, Marguerite Périer, nièce de Pascal, avait été guérie d'un ulcère lacrymal, en approchant de son œil une épine de la couronne de Notre-Seigneur. L'émotion fut vive. Les jansénistes déclarèrent que le Ciel se prononçait pour eux. Pascal entre autres, non content de modifier son cachet et d'y mettre pour armes un œil au milieu d'une couronne d'épines avec cette devise : *Scio cui credidi* (2), s'exprima de la sorte : « Ce lieu, qu'on dit être le temple du diable, Dieu en fait son temple. On dit qu'il faut en ôter les enfants ; Dieu les y guérit... On les menace (les religieuses de Port-Royal) de toutes les fureurs et de toutes les vengeances du Ciel, et Dieu les comble de sa faveur. Il faudrait avoir perdu le sens pour en conclure qu'elles sont donc en la voie de perdition » (3). Claude Santeul fait écho à Pascal. Sans aucune hésitation, il admet la réalité du miracle ; de façon adoucie il en dégage la même leçon (p. 47) :

Et probant cæcis animis stupenda
Munera regem.

Ces « esprits aveugles » pourraient être les incrédules, mais ce sont bien plutôt les ennemis de Port-Royal. C'est pour eux que le poète implore la lumière, et les « vœux secrets » aux-

(1) N° du 16 décembre 1906, p. 469-70.
(2) Cf. F. Strowski, *Pascal et son temps*, t. III, *Les Provinciales et les Pensées*, 2e éd., Paris, 1908, p. 135.
(3) *Pensées*, éd. V. Giraud, Paris, 1907, p. 168.

quels Dieu répond en rassérénant toutes choses sont manifestement les supplications des jansénistes dans l'épreuve :

Tu diem terris, Deus, attulisti,
Mentis et tristes tenebras repellis,
Vera lux mundi, tacitisque votis
Cuncta serenas.

Peut-être pourrait-on découvrir un autre indice d'influence janséniste dans l'œuvre de Claude Santeul. Il consacre six hymnes à saint Augustin (nos 234-239, p. 149-53), et n'oublie pas de lui décerner le premier rang parmi les Pères (p. 149),

Hinc puros latices plenius ebibunt
Christo dedita pectora,

et de rappeler ses triomphes sur les adversaires de la grâce (p. 150),

Sponsam, Christe, tuam, vim quoque gratiæ
Victis vindicat hostibus,

en des termes assurément orthodoxes, mais que les jansénistes employaient volontiers. Deux des trois hymnes sur la conversion du saint s'achèvent par cette doxologie, qu'il est possible d'entendre catholiquement ou à la façon des jansénistes (p, 152) :

Laus sit summa Patri, summaque Filio,
Par sit sancte tibi laus quoque Spiritus,
Et nos subde tibi qui, quoties placet,
Mollis ferrea pectora (1).

Saint Augustin est le seul des Pères à avoir six hymnes (2) ; sa mère, sainte Monique, en a deux (nos 428-429, p. 316-8), et, chose rare, son biographe, saint Possidius, évêque de Calame, et saint Alypius, évêque de Tagaste, son disciple, en obtiennent chacun également deux (nos 340-343, p. 239-42).

(1) Cf. aussi le no 215, p. 135.
(2) Saint Bernard, honoré à Port-Royal — les religieuses étaient des cisterciennes réformées —, est le plus avantagé des Pères après saint Augustin : il a cinq hymnes, des plus longues, nos 258-262, p. 167-72.

Saint Augustin, très en honneur à Port-Royal, est donc cher à notre poète. Mais, s'il est vraisemblable qu'il y ait en cela du jansénisme, c'est un jansénisme discret. Au surplus, Claude parle à merveille de l'apôtre Pierre, chef de l'Eglise, soutien de son unité, et qui, de Rome, à travers les siècles, continuellement transmet la pure doctrine du Christ (1). Et il s'éloigne de l'esprit du jansénisme quand il invite à la communion fréquente (2).

(1) Il consacre douze hymnes, qui comptent parmi ses meilleures, à l'apôtre Pierre, six *In festo sanctorum apostolorum Petri et Pauli*, n°s 113-118, p. 69-74, deux *In festo sancti Petri ad vincula*, n°s 119-120, p. 74-5, deux *In festo cathedræ sancti Petri Romæ*, n°s 121-122, p. 75-6, deux *In festo sancti Petri Antiochiæ*, n°s 123-124, p. 76-7. Dans les six premières, sauf les mots : « chef suprême, pasteur du troupeau », qui se lisent deux fois, p. 72, rien ne marque la prééminence de saint Pierre sur saint Paul — il en est à peu près de même dans les hymnes du bréviaire romain —. En revanche, les n°s 119-122 renferment de beaux passages sur le rôle doctrinal de Rome, celui-ci en particulier, n° 122, p. 76 :

Doctrina Christi purior
His manat usque fontibus,
Transmissa per tot sæcula
In corda nostra defluit.

Nos una jungat veritas,
Nec ullus error inquinet,
A nave quam Petrus regit
Procella nulla distrahat.

A remarquer encore ce vers de l'hymne *In festo sancti Jacobi fratris Domini*, n° 140, p. 87 :

Nostris tolle bonus schismata cœtibus.

(2) Huit hymnes n°s 49-56, p. 31-6, chantent l'amour du Christ dans l'eucharistie et les bienfaits de la communion. Le n° 56, p. 35, surtout est une invitation à communier.

Adeste cœnæ, quam Deus omnibus
Offert alumnis...
Admittit omnes mensa parabilis,
Nullos nec a se respuit advenas...

La communion est pour tous. Sans doute il faut être pur pour communier, mais, une fois l'âme rendue agréable à Dieu, il importe de communier souvent pour communier bien :

Deo vocanti præstat amabiles
Parare mentes ; hac dape crebrius
Fruamur omnes, ut patescat
Digna Deo veniente sedes.

Cf. encore le n° 143, 5e et 6e strophes, p. 89.

Austère et pieux comme il l'était, Claude Santeul ne pouvait que souffrir des étourderies et des légèretés de ce grand « enfant à cheveux gris » — le mot est de La Bruyère — que Jean fut jusqu'au bout. Il déplorait l'entichement de son frère pour les fictions mythologiques ; avec instances il lui demanda de traiter des sujets chrétiens. Les amis des Santeul abondaient dans le même sens. Nommons Simon Gourdan, chanoine de Saint-Victor, dont Jean Santeul disait : « L'abbé de la Trappe n'est qu'un Ravaillac auprès de lui », le P. Gourreau, prieur de Saint-Victor, Pellisson, le janséniste Le Tourneux (1), Bossuet. « Jean abjurait séance tenante, dit M. Chevalier (p. IX-X), puis se laissait ressaisir par le mirage fascinateur. »

Une circonstance favorable orienta Jean Santeul vers la la poésie chrétienne. L'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, ayant résolu de transformer la liturgie de son diocèse, Claude fut invité à écrire les hymnes du nouveau bréviaire (2). Jean, paraît-il, en fut jaloux ; mais Claude s'effaça devant son frère, heureux de saisir cette occasion de l'arracher aux « divinités de l'Olympe ». Il le fit agréer comme poète principal de la liturgie nouvelle. Quant à lui, il eut huit hymnesinsérées dans le bréviaire parisien de 1680 (3).

(1) Sur l'influence de Le Tourneux, cf. Sainte-Beuve, *op. cit.*, p. 34-7.

(2) Claude avait été mis en évidence, comme poète latin, par une belle poésie contre la mythologie, qu'il avait lancée dans une sorte de tournoi poétique engagé entre son frère et lui. Il était connu sous le nom de « Santeul en prose », ce qui semble avoir été une manière non tant de le classer parmi les prosateurs de mérite que de le différencier de son frère, qui était poète et qui n'était que cela. Si rien ne prouve qu'il ait été un prosateur remarquable, nous savons qu'il fut un savant de grande valeur. Cf. là-dessus une page intéressante de M. Chevalier, p. XII.

(3) Ce sont deux hymnes pour la fête des Cinq Plaies, deux autres pour la fête de la Trinité, deux encore pour saint Lazare, deux enfin en l'honneur des Saintes reliques. Ces deux dernières : *O vos unanimes christiadum chori* et *Adeste sancti plurimo* ont été approuvées, par la Congrégation des Rites, au XIXe siècle, pour le propre de plusieurs diocèses, par exemple de celui de Valence. Cf. Ul. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, Louvain, 1892-1904, nos 15612, 15979, 20344, 13139, 17069, 14364, 13965, 465 : les numéros 17069 et 14364 avaient été indiqués comme étant de Jean Santeul, mais, dans les *Hymnes et proses*

C'est par ces hymnes que Claude Santeul était connu jusqu'ici. Elles avaient suffi à lui créer une réputation, discrète comme sa personne mais réelle, d'hymnographe religieux. Dom Guéranger, si sévère pour Jean Santeul, a loué la simplicité et l'onction des poésies de Claude (1). Sainte-Beuve, parlant des frères de Jean Santeul, « qui se distinguèrent par leur esprit », ajoute que ce fut le cas notamment de Claude, « qui faisait de bons vers latins » (2). M. A. Gazier, juge médiocres ses hymnes sur les Cinq Plaies, et théologiques plus que poétiques les hymnes sur la Trinité, pourtant meilleures, mais il estime que ses hymnes sur saint Lazare sont très belles, *pulcherrima sunt*, et que la seconde égale les productions du Victorin (3).

inédites de Claude Santeul, p. XI, note, XIII, note, XVII, M. Chevalier constate qu'ils sont de Claude, ce qui porte non à six, comme il est dit par suite d'un *lapsus calami*, p. X, mais à huit le nombre des hymnes du bréviaire de Paris qui ont Claude pour auteur.

Non seulement Claude s'effaça devant son cadet, mais encore il l'aida en lui communiquant des idées. Cf. les *Mémoires* de l'abbé Legendre, ap. Chevalier, p. XIII, note. En ce sens il est vrai de dire, avec le P. Al. Baumgartner, *Geschichte der Weltliteratur*, t. IV, *Die lateinische und griechische Literatur der christlichen Völker*, 3e-4e éd., Fribourg-en-Brisgau, 1905, p. 667, que Jean put satisfaire aux désirs de l'archevêque de Paris, « avec l'assistance, *mit Unterstützung*, de son frère aîné Claude, lequel composa aussi des hymnes pour son compte. » Jean aurait même emprunté à Claude une pièce entière; celui-ci, qui consentait de bonne grâce à composer des sermons pour ses confrères, se plaignit d'avoir été pillé par son frère. Cf. Chevalier, p. XII-XIII. Il serait intéressant de comparer les hymnes de Claude et de Jean.

Ajoutons que F. Clément, *Histoire de la poésie chrétienne depuis le* IVe *siècle jusqu'au* XVe, Paris, 1876, p. XXIX, dit que l'archevêque de Paris chargea de composer des hymnes pour le nouveau bréviaire, non Jean Santeul, « mais bien son frère, beaucoup plus digne que lui d'une semblable mission. Comme il travaillait fort lentement, notre poète (Jean) s'empara de l'occasion offerte à sa verve ». Cette explication, dépourvue de références qui s'imposent, se heurte à ce fait que Claude, loin de travailler fort lentement, était doué d'une facilité peu commune à écrire en vers latins, comme le prouvent l'aisance de son style et le nombre considérable de ses productions poétiques dans un laps de temps assez court.

(1) *Institutions liturgiques*, Paris, 1880, t. II. p. 106.

(2) *Causeries du lundi*, t. XII, p. 25.

(3) *De Santolii Victorini sacris hymnis*, Paris, 1875, p. 60-1. Quant à l'autre Claude Santeul, M. Gazier, *op. cit.*, p. 61-2, trouve ses hymnes sacrées de valeur inférieure.

II

Huit hymnes, c'était, à tout prendre, un bagage léger. Désormais, Claude Santeul se présente à nous avec une œuvre littéraire autrement riche, puisque M. Chevalier nous donne 466 pièces liturgiques nouvelles du clerc tonsuré de Saint-Magloire.

Il a utilisé quatre manuscrits pour cette publication. Le premier (ms. A), qu'il possède dans sa bibliothèque, contient 458 hymnes. Le deuxième (ms. B), conservé à Reims, les renferme également et, de plus, intercale, entre les numéros 223 et 224 du ms. A, quatre hymnes en l'honneur de saint Quiriace, patron principal de Provins — d'abord telles qu'elles ont été composées, en 1737, par Blondel, doyen de la collégiale de Saint-Quiriace, puis dans le texte corrigé par un poète de Paris, *quidam vates Parisiis commorans* —, et deux hymnes de Claude Santeul sur sainte Clotilde (1). Le troisième et le quatrième (mss. C et D), à la Mazarine, sont des recueils fragmentaires, presque identiques — D est une mise au net de C —, écrits l'un et l'autre de la main de Charles Perrault, C en 1685, D en 1690. Perrault y a joint une traduction française en vers de sa façon (2). Dans ces deux manuscrits, nous avons une quarantaine de pièces (3) qui se lisent dans les manuscrits A et B, sauf les deux hymnes sur saint Lazare imprimées dans le bréviaire de Paris, et six pièces, par lesquelles M. Chevalier termine son volume (nos 469-474, p. 353-8).

M. Chevalier relève avec soin les variantes de ces manuscrits.

(1) Ce sont les nos 224-233, p. 142-9, de l'édition de M. Chevalier.

(2) Quoique la façon de Charles Perrault ne soit pas des meilleures, il nous sera permis, étant donné l'importance du personnage, de regretter que M. Chevalier n'ait pas publié les vers de Perrault en appendice.

Le ms. D contient de Charles Perrault un *Avertissement* ou notice sur Claude Santeul et son œuvre poétique, publié par M. Paul Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, 1905, t. XII, p. 572-3.

(3) Pour le détail, cf. Chevalier, p. XVI-XVIII.

Il n'a pas de peine à montrer que B, postérieur à l'année 1737, date de la composition des hymnes sur saint Quiriace, est à plus forte raison postérieur au manuscrit A, daté de 1684. Il penche à admettre que le ms. A est l'original de Claude Santeul. Et, pour expliquer les variantes et les additions de B, il suppose entre A et B un intermédiaire. Ces deux derniers points, à vrai dire, appellent des observations.

Il est possible — c'est même probable — que le ms. B dépende directement du ms. A (1). Quant à faire du ms. A l'original de l'hymnaire de Claude Santeul, entendons-nous bien. Il semble sûr que le ms. A est le plus ancien recueil des hymnes de Claude et qu'il a été écrit dans son entourage ; les deux tomes de

(1) Dans l'un et l'autre, nous avons les mêmes hymnes dans le même ordre, et le titre de départ de B (lequel est en un seul volume) est identique au titre du second volume du ms. A (plus développé que celui du tome I) ; *Claudij Santolij clerici Parisiensis Hymni sacri quorum maxima pars in basilicis* (B porte : *ecclesiis*) *recitatur*. Les additions de B (à la fin de la *Pars prima* correspondant à la fin du tome I de l'exemplaire A) prouvent simplement que le copiste, pour des raisons personnelles, a jugé bon d'insérer dans son recueil les hymnes de saint Quiriace, d'un autre auteur, et, pour ce motif, absentes du codex qu'il reproduisait, et qu'il a connu et voulu transcrire deux hymnes de Claude Santeul, également absentes du codex qu'il avait sous les yeux, ainsi qu'il le déclare en termes exprès, p. 147, note ; *Hi duo s. Clotildis hymni sunt quoque ex eodem Claudio Santolio Magloriano, tametsi in codice ejus hymnorum non reperiantur*. Cela cadre avec le ms. A, et ce qui ne cadre pas moins c'est ce passage de B à la fin de la note qui accompagne le titre, éd. Chevalier, p. XIV : *Hymni hujus autoris duobus tomis contenti* (A se compose, en effet, de deux volumes) *adhuc manuscripti remanent, eo quod pluribus eorum ultimam autor manum morte præventus non apposuerit*. Ces derniers mots expliquent les variantes de B : le texte de l'exemplaire A n'était pas définitif, l'auteur n'ayant pas eu le temps de le perfectionner ; il était donc naturel de l'améliorer. L'anonyme à qui nous devons B s'y est essayé, et parfois, mais non toujours, avec réussite. Par exemple, n° 34, p. 21, là où le manuscrit A contient ces deux vers :

Infusa cordis charitas
In astra natos evehat,

B remplace *cordis* par *cordi* et *in* par *ad*, ce qui est meilleur. N° 35, p. 22, A porte :

Miris plurima gens prodigiis hebet
Qua festiva dies undique traxerat,

ce qui n'a pas de sens, tandis que B substitue à *qua* le relatif *quæ* (se rapportant à *prodigiis*) qui offre un sens, mais faux ; évidemment on

l'exemplaire A ont la date : 1684 (qui est celle de la mort de Claude Santeul), d'une écriture et d'une encre différentes du reste, et le texte du tome II se termine par le nº 468 (p. 350-1), de l'édition de M. Chevalier, suivi de ces mots : *In festo sanctæ Genovefæ virginis*, d'où il résulte que l'œuvre a été interrompue. On imagine difficilement, dans ces conditions, que le ms. A ait été établi en dehors du cercle d'influence du Maglorien. Mais il ne paraît pas que l'on puisse attribuer à Claude Santeul la rédaction matérielle de notre manuscrit ; les nombreuses fautes qui le déparent s'y opposent. Ne parlons pas des négligences de style et des répétitions qui s'expliqueraient par ce fait que le poète n'a pas eu le temps de réviser son œuvre et de la polir. Ce qui est autrement décisif ce sont les entorses à l'orthographe, et ce sont encore les confusions de mots, qui trahissent une main de copiste malhabile, transcrivant vaille que vaille un texte que probablement il ne comprend pas (1).

Serait-ce parce que le poète mourut avant l'achèvement de ce travail que le recueil des hymnes de Claude resta incom-

doit lire : *Quam festiva dies..., quam* se rapportant à *plurima gens*. Nº 10, p. 5, B corrige par *dicemus* A qui porte :

Fac ut supremo Numini
Annos dicamus integros.

B modifie A, nº 186, p. 116 ; la 8ᵉ strophe de cette hymne *In commemoratione fidelium defunctorum* était :

Quam bonus error excidit
Heu ! nesciis mortalibus !
Quantis leves quondam volens
Culpas redemptas luctibus !

Un petit bout de papier intercalé entre les feuillets de B porte que cette strophe est « inintelligible et contre les règles de la poésie », ap. Chevalier, p. XV. Le copiste ne s'est pas borné à cette observation ; il a modifié avec bonheur le premier vers de la strophe, devenu sous sa plume :

Quam multus error excidit,

ce qui arrange et le sens et la prosodie. Le sens des deux derniers vers est clair, mais la forme est défectueuse. Ce n'est pas, tant s'en faut, le seul passage défectueux de l'exemplaire A que B reproduise tel quel.

(1) Nous n'avons que l'embarras du choix pour donner des exemples. Le copiste de B, ap. Chevalier, p. XV, a noté un mot « que l'on

plet? Toujours est-il que le ms. A ne comprend ni les huit hymnes qui ont passé dans le bréviaire de Paris, ni les deux hymnes sur sainte Clotilde que nous connaissons par le ms. B, ni trois hymnes et trois proses qui nous ont été révélées par les mss. C. et D. L'étonnant c'est que ces trois dernières hymnes et l'une de ces proses sont consacrées à saint Eloi (nos 470-473, p. 354-7), qui avait déjà neuf hymnes (nos 297-305, p. 203-9), dans le ms. A, antérieur d'une année seulement

n'entend point » et qu'il a reproduit simplement, nº 162, p. 100 : *inedium furunt* (lire probablement : *immaniter furunt*).

Nº 4, p. 2, *ferra* tollet arma pour *fera*.

Nº 10, p. 5 :

Ut nos vicissim cordium
Tibi litamus hostia,

pour *litemus*.

Nº 34, p. 19 (sur l'Ascension), nous lisons :

Ad summa cæli parta laboribus
Tibique Patris debita Filio,
Victor revertis, confidesque
Par soboles solio parentis.

Ni la prosodie, ni le sens n'autorisent ce futur de *confidere*. On doit lire *consedesque*, d'un usage rare, mais conforme à la prosodie et que le sens réclame, ce que confirme le parallélisme de la strophe suivante (où *collocandos* doit céder la place à *collocando*) :

Tuis eamdem quam sequeris viam
Monstras alumnis, quo solio sedes
Nos collocandos, si supremum
Membra caput pariter sequantur.

Nº 100, p. 59, *abstergis* pour *absterges*.

Nº 102, p. 61 (dans une hymne sur saint Joseph, il est question de la fuite en Egypte) :

Sponte cadamus rapide furori,
Corde nec duro foveamus iras,
Dum fuga Christus sapiente cedit
Principis iræ.

Le *cedit* du 3e vers exige *cedamus* dans le premier vers, comme l'a bien vu l'auteur du ms. B. *Rapide* est à à changer peut-être en *rapido*, peut-être en *rabido*.

Nº 111, p. 68 (sur saint Jean-Baptiste), lire *removere* pour *renovare* et *transfugum* au lieu de *transfugam* dans cette strophe :

Unus ex alto potuit recessu
Hic amor veri renovare vatem
Transfugam mundi mediisque regum
Sistere tectis.

à C et de six ans à D. Pourquoi le manuscrit A ne les avait-elles pas accueillies? Une hypothèse capable de résoudre les difficultés ne serait-elle pas la suivante? Le titre des hymnes de Claude Santeul (dans chacun des deux volumes du ms. A et dans B) est : *Claudij Santolij clerici Parisiensis Hymni sacri qua licuit diligentia collecti*. Un recueil, fait par l'auteur, n'aurait pas ce titre. Le collecteur ne peut être le poète. Ne pourrait-on pas supposer avec vraisemblance que le pieux et modeste Claude n'avait pas songé à réunir ses compositions liturgiques, et que, après sa mort, un ami — pourquoi pas un des Magloriens parmi lesquels il avait vécu? — fidèle à sa mémoire et admirateur de son talent, rassembla, de son mieux, ces poésies éparses et les transcrivit ou les fit transcrire, en vue de l'impression ou seulement *ne pereant?* A un moment donné et pour un motif inconnu, le copiste se serait arrêté, et une autre main aurait ajouté au titre la date : 1684, qui était celle de la mort de Claude et sans doute de la copie des hymnes. Dès lors tout s'expliquerait, et les lacunes du ms. A et les défectuosités du texte.

Le titre du ms. A (t. II) et du ms. B. porte : *Hymni sacri quorum maxima pars in pluribus basilicis* (B. *ecclesiis*) *recitatur*. Ce *maxima pars* ne serait-il pas exagéré ? Les hymnes de ces mss. ont laissé peu de traces dans les livres liturgiques. Treize seulement, à notre connaissance, furent adoptées par des églises diverses (1).

Volontiers Claude célèbre la mémoire des saints français, surtout de Paris et de ses environs : saint Louis, roi de France (nos 407-412, p. 298-304) ; sainte Bathilde (nos 456-458, p. 339-42) ; saint Marcel, évêque de Paris (nos 291-293, p. 198-200) ; saint Landry, évêque de Paris (nos 294-296, p. 200-2); saint Eloi ; saint Fiacre (nos 401--403, p. 294-6) ; sainte Dagoberte ou Godeberte, de Noyon (no 437, p. 324-5) ; sainte Aure, de Paris (nos 448-450, p. 331-3); sainte Fare,

(1) Elles figurent dans le *Repertorium hymnologicum*, sous les nos 824, 984, 1385, 2949, 4770, 5093, 7817, 8071, 11815, 14307, 16531, 18370, 22004. Corriger par cette note, due à l'obligeance de M. Chevalier, ce qui est dit p. XI de l'introduction des *Hymnes et proses*.

de Meaux (nos 459-460, p. 342-3) ; sainte Opportune, de Montreuil (nos 464-466, p. 346-9) ; etc.

Une place importante est également accordée, dans son recueil, aux Pères de l'Eglise et aux saints de l'Evangile : c'est ainsi que saint Paul a six hymnes en commun avec saint Pierre (nos 113-118, p. 69-74) et trois hymnes qui lui sont propres (nos 171-173, p. 106-8), pendant que, parmi les personnages nommés dans ses Epîtres, saint Luc a trois hymnes, et saint Timothée et saint Tite en ont chacun deux, mais aussi il y en a une pour Onésime, une pour Philémon, deux pour Aquila et Priscille, deux pour Silas (nos 158-170, p. 97-106).

Pourquoi le Maglorien, après s'être éclipsé devant son frère, a-t-il repris la plupart des thèmes traités par Jean et développé des thèmes nouveaux en pareil nombre, et ceux-là précisément que nous venons de dire? Dans l'absence de données qui fournissent une réponse sûre, on peut indiquer les raisons suivantes de ses choix et de sa fécondité : une piété profonde qui s'alimentait — chose alors commune — dans la lecture de la Bible et des Pères, peut-être des demandes venues de divers côtés, et sans doute un attrait, grandissant sur le tard, pour la poésie religieuse, après que le succès de certaines de ses pièces « qui n'étaient à ses yeux qu'un divertissement, l'eurent révélé à lui-même » (Chevalier, p. XI).

III

Les hymnes de Claude Santeul ont une valeur réelle.

Ce n'est pas à dire qu'elles soient autant de chefs-d'œuvre. On y trouve à reprendre : il y a des faiblesses, des longueurs, des prosaïsmes, trop d'emprunts encore au vocabulaire païen, l'abus de l'antithèse, et de véritables fautes de goût.

La latinité n'est ni sans mérite, ni sans fausses notes (1).

(1) Voir un exemple ap. Chevalier, p. XIII, note. On pourrait citer d'autres exemples, et entreprendre sur les hymnes de Claude un travail de critique analogue à celui que Bonnetty consacra, non sans ou-

Claude se répète : tantôt c'est un vers qui passe d'une hymne à l'autre (1), tantôt c'est une strophe ou une demi-strophe (2); tantôt plusieurs hymnes reprennent, sous une forme différente, un motif identique (3). Il est probable que, s'il avait pu parachever ses poésies, l'auteur aurait élagué ou retouché les passages qui font double emploi. En revanche, il n'aurait pas consenti à abréger des hymnes longues et traînantes. « Lorsque

trances, mais parfois avec justesse, aux hymnes de Jean Santeul, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, années 1854 et suivantes. Cf. dans un ouvrage où abondent, par ailleurs, les idées discutables, *La Révolution, Recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, par Mgr Gaume, t. XI, *La Renaissance*, Paris, 1858, p. 351-7, le joli « dialogue des morts » entre Jean Santeul et Horace.

(1) Par exemple, dans l'hymne *In festo sancti Thomæ apostoli*, nº 147, p. 91, nous lisons :

Aperta Christi vulnera...
Ad astra tot sint ostia,

et dans l'hymne du commun des martyrs, nº 208, p. 131 :

Inflicta membris vulnera
Ad astra tot sunt ostia.

(2) Cf. l'hymne pour la fête de la chaire de saint Pierre à Antioche, nº 124, p. 77 :

Quæ prima Christi splendido
Urbs gloriatur nomine,
Petro sacri gregis duci
Debet salutis semina.

Non illa princeps urbium
Quas sol Eous aspicit...,

et l'hymne nº 152, p. 93, pour la fête de saint Barnabé, que le poète nous montre à Antioche :

Hic prima Christi semina
Prudens colonus irrigat (saint Pierre)...

Hæc illa princeps urbium
Quas sol Eous aspicit ;
Urbs prima Christi splendido
Tum gloriatur nomine.

On a remarqué la contradiction entre les deux hymnes : *Non illa princeps...* et *Hæc illa princeps*. Evidemment Claude l'aurait fait disparaître s'il avait pu réviser son œuvre.

Cf. encore le nº 143, 3e strophe, p. 88, et le nº 147, 4e strophe, p. 91.

(3) C'est ainsi que le nº 117, p. 72-3, sur les saints Pierre et Paul,

je traduisais ses hymnes, raconte Charles Perrault (ap. Chevalier, p. XIX, note), et que je lui conseillais d'en retrancher quelque strophe, il le souffrait aussi impatiemment que si je lui eusse proposé de s'arracher un œil de la tête. « Comment, disait-il, ôter cette strophe où je parle de son humilité, celle-ci où je parle de sa charité envers les pauvres? Dieu m'en garde ! » Et peut-être n'aurait-il pas admis que le vocabulaire classique soit incapable d'exprimer certaines nuances de nos dogmes ou de la vie chrétienne, qu'on puisse parler du ciel sans le nommer *olympus* ou *polus*, de l'enfer sans recourir aux mots *arvernus*, *erebus*, *stygia nox*, *orcus*, et des anges autrement qu'en les appelant *aliger* ou *ales*, ou *sacer ales*, *pacifer ales* (1).

Claude affectionne l'antithèse. Son frère en usa à l'excès, parfois de façon brillante, notamment dans l'hymne *Stupete, gentes, fit Deus hostia* (2), dont Sainte-Beuve a dit (3) qu'elle « a été comme touchée du souffle sacré ». Plus sobre, Claude lui aussi manie, çà et là, l'antithèse avec habileté. Un des meilleurs spécimens est l'hymne de la chaire de saint Pierre à Rome (nº 121, p. 75), dans laquelle il compare Romulus, fondateur de Rome, et son nouveau fondateur, l'apôtre : c'est court, simple et d'un noble accent. Mais, ailleurs, nous avons un cliquetis de pensées et de vocables, qui peut être le jeu

est une paraphrase du nº 116, p. 72, presque vers par vers, avec une strophe de plus, la 4e. Voici la 1re strophe des deux hymnes :

Nº 116 : *Supreme princeps, dux gregis,*
Qui clausa pandis sidera :
Spectante Roma, clarior
Intras Olympum sanguine.

Nº 117 : *Divine princeps, et sacri pastor gregis,*
Aperta claudens, clausa pandens sidera :
Spectante Roma, martyr illustris, tuo
Intras patentem nunc Olympum sanguine.

(1) Il emploie cependant deux fois le mot *angelus* dans l'une des six hymnes qu'il a écrites en l'honneur de l'ange gardien et des saints anges, nº 195, p. 123, 124 ; ailleurs il use des expressions ci-dessus indiquées, p. ex. nº 101, p. 60 ; nº 102, p. 60 ; nº 103, p. 61, etc.

(2) Cf. Ul. Chevalier, *Repert. hymnolog.*, nº 19555.

(3) *Causeries du lundi*, t. XII, p. 38.

Claude se répète : tantôt c'est un vers qui passe d'une hymne à l'autre (1), tantôt c'est une strophe ou une demi-strophe (2); tantôt plusieurs hymnes reprennent, sous une forme différente, un motif identique (3). Il est probable que, s'il avait pu parachever ses poésies, l'auteur aurait élagué ou retouché les passages qui font double emploi. En revanche, il n'aurait pas consenti à abréger des hymnes longues et traînantes. « Lorsque

trances, mais parfois avec justesse, aux hymnes de Jean Santeul, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, années 1854 et suivantes. Cf. dans un ouvrage où abondent, par ailleurs, les idées discutables, *La Révolution, Recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, par Mgr Gaume, t. XI, *La Renaissance*, Paris, 1858, p. 351-7, le joli « dialogue des morts » entre Jean Santeul et Horace.

(1) Par exemple, dans l'hymne *In festo sancti Thomæ apostoli*, nº 147, p. 91, nous lisons :

Aperta Christi vulnera...
Ad astra tot sint ostia,

et dans l'hymne du commun des martyrs, nº 208, p. 131 :

Inflicta membris vulnera
Ad astra tot sunt ostia.

(2) Cf. l'hymne pour la fête de la chaire de saint Pierre à Antioche, nº 124, p. 77 :

Quæ prima Christi splendido
Urbs gloriatur nomine,
Petro sacri gregis duci
Debet salutis semina.

Non illa princeps urbium
Quas sol Eous aspicit...,

et l'hymne nº 152, p. 93, pour la fête de saint Barnabé, que le poète nous montre à Antioche :

Hic prima Christi semina
Prudens colonus irrigat (saint Pierre)...

Hæc illa princeps urbium
Quas sol Eous aspicit ;
Urbs prima Christi splendido
Tum gloriatur nomine.

On a remarqué la contradiction entre les deux hymnes : *Non illa princeps...* et *Hæc illa princeps*. Evidemment Claude l'aurait fait disparaître s'il avait pu réviser son œuvre.

Cf. encore le nº 143, 3e strophe, p. 88, et le nº 147, 4e strophe, p. 91.

(3) C'est ainsi que le nº 117, p. 72-3, sur les saints Pierre et Paul,

je traduisais ses hymnes, raconte Charles Perrault (ap. Chevalier, p. XIX, note), et que je lui conseillais d'en retrancher quelque strophe, il le souffrait aussi impatiemment que si je lui eusse proposé de s'arracher un œil de la tête. «Comment, disait-il, ôter cette strophe où je parle de son humilité, celle-ci où je parle de sa charité envers les pauvres? Dieu m'en garde ! » Et peut-être n'aurait-il pas admis que le vocabulaire classique soit incapable d'exprimer certaines nuances de nos dogmes ou de la vie chrétienne, qu'on puisse parler du ciel sans le nommer *olympus* ou *polus*, de l'enfer sans recourir aux mots *arvernus*, *erebus*, *stygia nox*, *orcus*, et des anges autrement qu'en les appelant *aliger* ou *ales*, ou *sacer ales*, *pacifer ales* (1).

Claude affectionne l'antithèse. Son frère en usa à l'excès, parfois de façon brillante, notamment dans l'hymne *Stupete, gentes, fit Deus hostia* (2), dont Sainte-Beuve a dit (3) qu'elle « a été comme touchée du souffle sacré ». Plus sobre, Claude lui aussi manie, çà et là, l'antithèse avec habileté. Un des meilleurs spécimens est l'hymne de la chaire de saint Pierre à Rome (nº 121, p. 75), dans laquelle il compare Romulus, fondateur de Rome, et son nouveau fondateur, l'apôtre : c'est court, simple et d'un noble accent. Mais, ailleurs, nous avons un cliquetis de pensées et de vocables, qui peut être le jeu

est une paraphrase du nº 116, p. 72, presque vers par vers, avec une strophe de plus, la 4e. Voici la 1re strophe des deux hymnes :

Nº 116 : *Supreme princeps, dux gregis,*
Qui clausa pandis sidera :
Spectante Roma, clarior
Intras Olympum sanguine.

Nº 117 : *Divine princeps, et sacri pastor gregis,*
Aperta claudens, clausa pandens sidera :
Spectante Roma, martyr illustris, tuo
Intras patentem nunc Olympum sanguine.

(1) Il emploie cependant deux fois le mot *angelus* dans l'une des six hymnes qu'il a écrites en l'honneur de l'ange gardien et des saints anges, nº 195, p. 123, 124 ; ailleurs il use des expressions ci-dessus indiquées, p. ex. nº 101, p. 60 ; nº 102, p. 60 ; nº 103, p. 61, etc.

(2) Cf. Ul. Chevalier, *Repert. hymnolog.*, nº 19555.

(3) *Causeries du lundi*, t. XII, p. 38.

plus ou moins réussi d'un esprit inventif, mais qui ne convient pas à la gravité de la prière (1).

C'est que le goût de notre poète n'est pas toujours très pur. M. Gazier, qui fait peu de cas des hymnes sur les Cinq Plaies, y a relevé ce vers détestable :

Obstetrix penitus lancea perforat. (2).

Hélas ! Claude tient à ce malheureux *obstetrix lancea*, puisqu'il le réédite dans une hymne *In dominica Passionis* (n° 23, p. 13) :

Mox obstetrice lancea
Latus foratur Numinis,

et dans une autre hymne *Pro diebus dominicæ passionis* (n° 45, p. 26). Assez maladroitement il appelle l'eucharistie « un nectar », « un philtre » (n°s 51 et 54, p. 33, 34). Que dire de cette strophe amphigourique sur la sépulture du Christ (n° 29, p. 16) :

Nec molle gramen scilicet uberes
Fructus fideli foenore proferet,
Ni terra mater ceü sepultum
Mollierit gremio feraci ? (3).

(1) Cf., par exemple, le n° 149, p. 91, *In festo sancti Matthæi apostoli et evangelistæ*, — et le n° 24, p. 13, *In die Paschatis*, où notre poète développe l'antithèse bien connue sur la mort vaincue par la mort du Christ, et écrit entre autres choses :

Crux rete tendebat tibi ;
Escam paratam dum voras,
Fis præda, prædatrix prius,
Vorata reddes funera.

Seulement il arrive que, là même où il est le plus mauvais, Claude ne tarde pas à se ressaisir. Après cette strophe plus que médiocre, il a la strophe suivante, dont les deux premiers vers sont ordinaires et les deux derniers excellents :

In immerentem dum furis,
Jus in reos perit tibi ;
Ex quo triumphat innocens,
Mors, christiano somnus es.

(2) *De Santolii Victorini sacris hymnis*, p. 60.

(3) Voir encore deux strophes bien mauvaises sur sainte Agathe, n° 432, 6e et 7e strophes, p. 320.

N'exagérons pas cependant ces critiques. Claude a des quacités solides qui lui assurent un bon rang parmi les poètes lhrétiens. « Son rythme, dit M. Chevalier (p. XIX), a de l'ampleur, de la souplesse, de la variété ». Il y a de la poésie dans son œuvre et surtout cette poésie, en général, rend un son religieux. On connaît le jugement sévère de Joseph de Maistre sur le Victorin : « Lisez les hymnes de Santeuil (*sic*), un peu légèrement adoptées peut-être par l'église de Paris : elles font un certain bruit dans l'oreille ; mais jamais elles ne *prient*, parce qu'il *était seul* lorsqu'il les composa » (1).

Dom Guéranger dans ses *Institutions liturgiques*, Bonnetty dans les *Annales de philosophie chrétienne*, Félix Clément dans son *Histoire de la poésie chrétienne* (p. XXVII-XXXI), et, avec plus de modération et de justesse, Auguste Nicolas, dans *La Vierge Marie et le plan divin* (2), ontété du même avis ; « c'est une œuvre littéraire plutôt que l'effusion d'une âme qui prie, conclut Nicolas : ce ne sont pas des hymnes, ce sont des odes ». Que le Maglorien échappe toujours à ce reproche, nous n'oserions le prétendre (3). Du moins est-il souvent à l'abri de ce blâme, et cela parce qu'il fut un homme de prière et qu'il n'écrivit pas par gloriole mais, au témoignage de Charles Perrault (ap. Chevalier, p. XIX), « par le pur amour qu'il avait pour la gloire des saints. »

Les deux hymnes qui suivent, mieux que tous nos éloges,

(1) *Les soirées de Saint-Pétersbourg*, 6e entretien, 6e éd., Lyon, 1850, t. I, p. 361.

(2) *La Vierge Marie et le plan divin*, t. III, *La Vierge Marie vivant dans l'Eglise*, 6e éd., Paris, 1867, p. 333.

(3) Une des hymnes qui se rapprochent le plus de l'ode est bien le no 110, p. 66-7, sur saint Jean-Baptiste. Dirons-nous que cette hymne ne le cède pas en mérite aux hymnes frustes et rudes de Paul Diacre sur saint Jean-Baptiste dans le bréviaire romain, comme les hymnes 101-105, p. 60-3, surtout 104, sur saint Joseph, ne sont pas inférieures au *Te Joseph celebrent* de Gerson?

Puisque nous avons cité les hymnes de Paul diacre, ajoutons qu'il y en a des réminiscences dans les numéros 109 et 110 de Claude Santeul. Ailleurs, no 147, p. 90, Claude emprunte à l'hymne *Ad regias Agni dapes* (correction de l'hymnaire du temps d'Urbain VIII) le vers

Divina cujus charitas.

permettront d'avoir une idée du talent de Claude Santeul (1).

C'est, d'abord, l'hymne *Pro diebus dominicis* (n° 74, p. 47) :

Christus resurgens hac die
Qua lumen olim condidit,
Quondam futuræ prævius
Prælusit auctor gloriæ.

Terris novus sol emicat
Lucemque diffundit novam,
Quæ dura cæcat pectora
Mentesque puras instruit.

O Christe, vita cordium,
In mentibus renascere,
Mortale quod nobis inest
Superna virtus destruat.

Parata sunt jam præmia,
Jam vita præsens evolat,
Vicina jam nostris adest
In januis æternitas.

Laus sit Patri, laus Filio,
Par sit tibi laus, Spiritus,
Qui nos coronas et tua
Facis potiri gloria.

Bien que toute poésie soit intraduisible (2), essayons de rendre en français la prière simple, charmante et, en quelque sorte, ailée, de notre poète.

(1) D'autres hymnes pourraient être citées, par exemple le n° 12, p. 6 (Epiphanie) ; le n° 15, p. 7-8 (Jésus à Nazareth) ; le n° 29, p. 11 (le temps du carême) ; le n° 22, p. 12 (Passion), etc.

(2) Félix Clément qui, après avoir publié les *Carmina e poetis christianis excerpta*, Paris, 1854, en a donné la traduction dans son *Histoire de la poésie chrétienne*, dit, dans ce dernier ouvrage, p. XVIII-XIX, très justement : « La poésie est-elle traduisible? Je ne le crois pas... En supposant même que le traducteur soit assez heureux pour trouver des expressions équivalentes, il ne peut imiter en rien le mécanisme de la versification, les combinaisons multiples du rythme, les effets si frappants de l'accent, la musique de la rime : en un mot, toutes ces choses sont perdues et ne peuvent être remplacées par rien qui leur ressemble ».

Le Christ, ressuscitant dans ce jour — où jadis il créa la lumière, — a préludé à la future — gloire dont il sera l'auteur.

Sur le monde un nouveau soleil brille — et répand une lumière nouvelle, — qui aveugle les cœurs endurcis — et instruit les âmes pures.

O Christ, vie des cœurs, — renais dans les âmes ; — ce qu'il y a en nous de mortel — que la vertu d'en haut le détruise !

Déjà la récompense est préparée, — déjà la vie présente s'envole, — voisine déjà est à nos — portes l'éternité.

Louange soit au Père, louange au Fils, — louange égale à toi, Esprit, — qui nous couronnes et — nous fais jouir de ta gloire !

Même après l'*Ave maris stella*, on trouvera du charme à cette hymne à la Vierge (nº 100, p. 59) :

Ave, Christi parens,
Virgo lux virginum,
Afflante Spiritu
Plenum vas gratiæ.

Cœlesti subdita
Assentis nuntio ;
Dum mater diceris
Servam te prædicas.

Fide sic concipis
Summi Verbum Patris,
Sic Evæ perfidæ
Absterges dedecus.

Tu nostra mater es,
Cum Christum parturis ;
Ad quam spectat caput
Et membra pertinent (1).

(1) Claude a repris plusieurs fois la doctrine paulinienne du corps mystique dont le Christ est la tête et les fidèles sont les membres. Cf., en particulier, le nº 50, p. 32 (sur l'eucharistie), et la belle hymne *O vos unanimes christiadum chori* (Saintes reliques). Dans cette hymne apparaît également l'idée — qui eut tant d'influence sur la piété française au XVIIe siècle, cf., M. Lepin, *L'idée du sacrifice dans la religion chrétienne principalement d'après le P. de Condren et M. Olier*, Paris, 1897 — du Christ prêtre et hostie ; Claude Santeul développe cette idée, nos

Tibi rex omnium
Parebat Filius,
Fac Nati legibus
Nos omnes obsequi.

Matris nihil tibi
Potens Proles negat;
Amorem quo flagras
Alumnis impetra.

Laus sit summa Patri,
Cujus tu filia,
Nato cujus parens,
Quo foeta Flamini.

Ce qui peut s'exprimer de la sorte — mais très imparfaitement — dans notre langue :

Salut, mère du Christ, — Vierge lumière des vierges, — sous le souffle de l'Esprit — vase plein de grâce.

Soumise, au céleste — messager tu donnes ton assentiment; — pendant que tu es appelée mère, — tu te dis servante.

Fidèle, ainsi tu conçois — le Verbe du Père suprême, — ainsi d'Eve perfide — tu effaces la honte.

Tu es notre mère — quand tu enfantes le Christ ; — à celle qui a la tête — appartiennent aussi les membres.

A toi lui le roi de tous — ton Fils obéissait ; — aux lois de ton Enfant fais — que tous nous obéissions.

Rien de ce qui est à une mère — ne t'est refusé par ton Fils puissant ; — cet amour dont tu brûles — obtiens-le à tes nourrissons.

Louange suprême soit au Père — dont tu es la fille, — au Fils dont tu es la mère, — à l'Esprit par qui tu enfantas !

Cela est limpide et coulant. Cela rafraîchit l'âme et prie. L'auteur de ces vers mérite le beau nom de poète chrétien.

32, 35, p. 18, 20 (sur l'Ascension). Mais il n'égale, dans aucune de ces hymnes, l'admirable *Fortes cadendo martyres* de Jean Santeul (cf. Ul. Chevalier, *Repert. hymnol.*, n° 6475) qui, bien plus que le *Stupete gentes fit Deus hostia*, semble mériter d'être appelé le chef-d'œuvre de l'auteur, et un pur chef-d'œuvre.

Félix VERNET.



LA RÉFORME SOCIALE

D'APRÈS LE PLAY

Par le R. P. Ludovic DE BESSE (1)

---

§ I

La réforme sociale naturelle et la réforme surnaturelle

I

Le Play n'était pas un théologien et n'a jamais voulu parler au nom de la révélation. Il n'était pas même philosophe et il s'est abstenu de parler au nom de la raison pure. Doué d'un bon sens extraordinaire, il a pensé que l'observation des faits sociaux lui révélerait la sagesse du Créateur. Il a vu d'abord que Dieu, ayant créé les hommes libres, leur a donné la loi morale pour les guider dans l'usage de cette liberté. Il a

(1) Le P. Ludovic de Besse, fort connu dans le monde de l'économie politique chrétienne, est un des meilleurs disciples de F. Le Play. Il a exposé les principales idées du maître dans son ouvrage : *Le Bienheureux Bernardin de Feltre.* Dans le livre qu'il vient d'écrire tout récemment : *Le Clergé de France et Frédéric Le Play*, il propose aux prêtres d'appliquer ces doctrines à la réforme de leur pays. On jugera de leur valeur sociale par les pages que nous donnons sur la réforme naturelle, que l'auteur complète en exposant la théorie de la réforme surnaturelle. N. D. L. R.



constaté ensuite que les peuples sont heureux ou malheureux sur la terre, selon le plus ou moins d'intelligence et de courage qu'ils mettent dans la pratique de cette loi. S'ils se rendent malheureux par un abus manifeste de leur liberté, le bon sens leur conseille de revenir en arrière. C'est en cela que consistent les réformes sociales. Elles sont un retour vers une meilleure pratique des lois établies par le Créateur.

L'exemple des peuples prospères peut suffire pour indiquer la nécessité de ce retour et la manière de l'opérer. Car les faits ont ici leur éloquence. En les observant avec soin on voit bien vite que le Créateur fait respecter les lois de l'ordre moral comme il fait respecter celles de l'ordre physique au moyen de récompenses ou de châtiments. Les observateurs de ces lois en recueillent les bienfaits ; les violateurs en subissent les conséquences. Il y a une seule différence : dans l'ordre physique, la sanction est toujours prompte, souvent même immédiate, tandis que dans l'ordre moral, elle se fait attendre quelquefois. Elle arrive néanmoins d'une manière certaine.

II

Tout ceci reste dans le domaine de la science naturelle. La raison seule, en s'appliquant à une observation judicieuse des faits, peut voir clairement les conditions nécessaires à la réforme des groupements sociaux. Elle peut découvrir et montrer la voie dans laquelle les peuples doivent s'engager s'ils veulent trouver sur la terre la paix, la prospérité et le bonheur. F. Le Play s'est appliqué toute sa vie à cette étude. Il a convié les partisans des sciences exactes à faire comme lui. Les enseignements précieux qu'il nous donne appartiennent donc à l'ordre purement naturel. Il suffit d'avoir conservé le bon sens pour les comprendre et même pour les goûter. Aussi, comme nous les résumons dans ce chapitre, les plaçons-nous sous le titre de *réforme sociale* NATURELLE.

Mais si la droite raison peut nous donner toute seule la connaissance de cette réforme, elle ne suffit pas pour la réaliser. Quand il s'agit de passer à la pratique, le concours du Rédempteur devient absolument nécessaire. Les forces de la foi doi-

vent s'unir alors aux lumières de la raison. Car le Dieu Rédempteur est seul capable de restaurer l'œuvre du Dieu Créateur. C'est pourquoi après avoir exposé, à la suite de Le Play, les conditions de la *réforme sociale* NATURELLE, écrirons-nous un chapitre sur la *réforme sociale* SURNATURELLE. Nous exposerons alors les moyens à prendre pour traduire en actes les enseignements fournis par l'observation des faits.

III

On ne manquera pas de dire : En quoi la réforme sociale naturelle peut-elle intéresser les prêtres? Ils ont à s'occuper d'autre chose que de l'existence heureuse des peuples ici-bas. Ils doivent envisager surtout la vie future, rappeler aux âmes qu'elles sont immortelles et les faire penser au sort qui les attend au delà de la tombe. Ceci les transporte dans le domaine de la foi et les oblige à parler au nom du Rédempteur.

Sans doute et nous convenons volontiers que telle est réellement la mission des prêtres. Mais pour la remplir d'une manière intelligente et fructueuse, ils doivent se souvenir que le même Dieu est à la fois Créateur et Rédempteur. Il est d'abord Créateur des individus, des familles et des sociétés; il est devenu ensuite le Rédempteur des âmes et leur Sauveur en instituant une Société spirituelle qu'il a nommée son Eglise et dont il est le roi éternel. Or, comme Rédempteur, il s'est appliqué à restaurer l'œuvre de la création : *Instaurare omnia*, dit saint Paul (Eph., I, 10.) Restaurer, ce n'est pas détruire pour faire du nouveau ; au contraire, c'est conserver avec soin ce qu'il y a de bon dans l'œuvre primitive et ramener cette œuvre à son ancienne beauté, en faisant disparaître les dégradations qui l'avaient défigurée. Aussi Jésus-Christ n'a-t-il rien détruit dans l'ordre social de la Création ; il a tout conservé et tout amélioré. Au lieu de supprimer le mariage, il l'a sanctifié en l'élevant à la dignité de sacrement ; il a de même sanctifié les familles, les associations de travail et toutes les associations humaines. Par conséquent, pour comprendre l'œuvre de Jésus-Christ et surtout pour imiter fidèlement ses procédés, les prêtres ont le plus grand besoin de connaître ce qu'il y

avait de bon dans les associations naturelles et les moyens qui auraient pu leur conserver cette bonté que le Rédempteur est venu leur rendre par son travail de restauration.

IV

Faisons immédiatement une observation très honorable pour Le Play et qui doit inspirer une haute idée de sa méthode de réforme sociale. Le premier prcédé adopté par le Rédempteur dans son œuvre de restauration est d'annoncer la paix. En apparaissant sur la terre il fait chanter par les anges : *Pax hominibus bonæ voluntatis* (Luc, II, 14). Paix aux hommes de bonne volonté. Il ne demande à personne ni la sagesse ni la vertu. Il pardonnera volontiers les erreurs et les vices, pourvu qu'on ait la volonté de s'instruire et de se corriger. Plus tard il se consacrera tout entier à instruire les ignorants en leur prêchant la loi morale religieuse purifiée de toutes les erreurs introduites par les païens et par les pharisiens. Quand il enverra ses disciples prêcher la même doctrine, il leur recommandera d'aborder la foule avec ces paroles : *Pax vobis ;* que la paix soit avec vous. Pour donner plus d'efficacité à ce salut de ses missionnaires, il commencera par remplir leur cœur de paix intérieure (Jean, XIV, 27), car on ne saurait communiquer la paix aux autres quand on ne la possède pas soi-même dans un cœur paisible, plein de douceur, de tendresse et de dévouement.

Or voilà précisément le procédé de Le Play. Il a fondé les *Unions de la paix sociale.* Il appelle dans ces unions tous les hommes de bonne volonté. Il veut qu'ils associent leurs efforts pour combattre les erreurs d'une manière pacifique. Ils doivent donner l'exemple de la paix, en entourant d'égards et de respect les personnes qui ne voient pas encore certaines vérités. C'est là un premier bien d'ordre temporel, qui est la source de tous les autres. En effet, quand les hommes sont unis dans la paix, ils peuvent s'appliquer avec ardeur au travail, chacun dans sa spécialité, et produire avec abondance les biens dont ils ont besoin. Si cet esprit d'union et de paix les amène à échanger libéralement et honnêtement les fruits de leurs

travaux, ils vivent heureux dans la prospérité. Ils ont alors des loisirs pour s'instruire et le prêtre, en enseignant au peuple la loi morale religieuse, coopère à cette prospérité matérielle. Il montre en outre à chacun le chemin du ciel. Tel est le but final de la réforme sociale naturelle recommandée par Le Play.

V

Les prêtres pieux peuvent donc se rassurer : Le Play ne les égarera pas à la recherche d'un faux bonheur temporel. Ce n'est pas un économiste qui apprend le secret d'acquérir des richesses. C'est un moraliste, comme il en faut aujourd'hui, pour enseigner la morale chrétienne aux riches, aux ouvriers et aux pauvres. Le peuple, aveuglé par l'amour des biens temporels, est tombé dans l'incrédulité et dans le vice. Il lui apprend que la pratique de la morale religieuse est le seul moyen d'acquérir honnêtement ces biens temporels et le seul aussi qui permette d'en jouir en paix d'une manière durable. Il démontre dans la Réforme sociale (L. IV, ch. 31), que la richesse, fruit de travail, est souvent l'auxiliaire du vice et il a écrit ces paroles mémorables : « *L'homme riche, intelligent, placé dans les corporations privilégiées, qui ne pense qu'à lui ; qui prend sa personnalité pour mesure de son activité, pour règle de sa doctrine, est un fléau social ; car il occupe la place d'un ouvrier utile, et il excite l'antagonisme des classes inférieures qui ne respecteront la classe dirigeante que quand celle-ci fera son devoir.* » Le Play combat donc en haut et en bas les idées modernes, comme autant d'erreurs pernicieuses. Ces erreurs, nous l'avons dit, engendrent des abus qui constituent souvent des occasions prochaines de péché mortel. Le grand devoir des prêtres n'est-il pas d'arracher les âmes aux occasions prochaines du péché? Comment le feront-ils s'ils ignorent les erreurs sociales qui égarent aujourd'puis les esprits, qui désorganient les familles, les ateliers et tous les groupements humains et qui ouvrent partout des sources inépuisables de péchés, de désordres et de souffrances?

VI

L'œuvre de Le Play est très complète ; elle est considérable. Les trois forts volumes qu'il a publiés sur la *réforme sociale en France* sont divisés en sept livres et 69 chapitres. Une longue introduction les précède dans laquelle l'auteur examine les idées préconçues et les faits touchant la distinction du bien et du mal. Les sept livres sont consacrés à exposer la saine doctrine sociale sur : *la religion, — la propriété, — la famille, — le travail, — l'association ou l'union dans le travail et la vertu,* — enfin le *gouvernement ;* 1re partie *le choix des modèles,* 2e partie, *la corruption et la réforme en France.*

Rien n'est omis dans cette étude consciencieuse. L'auteur entre dans les détails les plus précis et les plus pratiques. Les laïques mêlés au gouvernement de la nation ou chargés de diriger des associations privées ont le plus grand besoin d'aller s'instruire à cette école. Nous négligerons ici ces détails, pour nous borner à quelques points de l'ordre moral qui doivent intéresser tout spécialement les prêtres et sur lesquels ils n'ont pas le droit de rester dans l'ignorance.

VII

Le pain quotidien qui fait vivre les hommes leur est fourni par la nature de mille manières différentes, ce qui les oblige à varier sans fin les travaux par lesquels ils doivent se le procurer.

Ils ont les pâturages, la chasse, la pêche, la cueillette, les forêts, les carrières, les mines et enfin l'agriculture avec les innombrables industries qui leur permettent d'adapter à leur usage selon leurs besoins, les divers objets mis à leur disposition par les libéralités de la Providence.

Il est nécessire de multiplier sans mesure ces produits ainsi que les moyens de transport grâce auxquels on peut les mettre à la portée des consommateurs du monde entier et les leur offrir au meilleur marché possible. La prospérité des peuples est à ce prix.

Pour obliger les hommes à vivre en société, le Créateur a commencé par disperser aux quatre coins du monde les objets dont ils ont besoin. Il les a mis dans les régions glaciales, tempérées ou tropicales. Il a placé les uns à la surface du sol et caché les autres dans les entrailles de la terre. Enfin il fait vivre dans l'air ou dans les eaux, divers animaux qui nous servent d'aliments. Puis il a varié de la même manière les forces des hommes, leurs goûts, leurs aptitudes et leurs talents pour les amener à varier aussi leurs travaux. Il a même étendu cette variété aux facultés de l'âme ; car il est nécessaire que des travaux de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral viennent féconder et perfectionner les travaux matériels.

Enfin, pour achever son œuvre, le Créateur a donné au père et à la mère un amour intelligent et désintéressé de leurs enfants. Après avoir observé avec soin leurs forces, leurs aptitudes et leurs goûts, ils peuvent les diriger respectivement vers la profession dans laquelle chacun d'eux pourra se rendre le plus utile. Ils les arrachent ainsi au vice originel, en leur apprenant à travailler selon les règles de la loi morale et à user avec modération des biens qu'ils ont produits. Telle est l'origine de tous les droits et la vraie source du bonheur de cette terre.

« *Les peuples modernes,* dit Le Play, *qui se distinguent le plus par leur prépondérance et par leurs succès tendent chaque jour davantage à donner à toute espèce de propriété un caractère exclusivement personnel. Sous cette forme, ils la considèrent comme la récompense naturelle du travail et de l'épargne, c'est-à-dire* DES DEUX VERTUS SUR LESQUELLES REPOSENT SURTOUT L'INDÉPENDANCE DES INDIVIDUS ET LA PUISSANCE DES SOCIÉTÉS ». (R. S., II, 16, I.)

VIII

Le travail et l'épargne : tels sont, en effet, les deux actes moraux qui légitiment la propriété individuelle. La source du droit est là, et pas ailleurs. Elle sort en premier lieu du don que Dieu nous a fait de toute la terre. *Terram dedit filiis hominum* (Ps. CXIII, 16). Elle sort ensuite de l'obligation où nous sommes

de nous procurer par le travail les biens dont nous avons besoin. La terre, quoique donnée par Dieu à tout le monde, n'appartient d'abord à personne. Mais quand un homme, par le travail et par l'épargnè, a fait siens les objets qu'elle renferme dans son sein, Dieu reconnaît cette propriété. Il la met sous la protection du septième commandement : *Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras en le sachant.* Il en fait ainsi la cause de la civilisation et de tous ses progrès.

En effet, sans la propriété individuelle, la civilisation et ses progrès deviendraient impossibles. Le Play nous en indique la cause à propos des peuples pasteurs qui sont forcés de se résigner à une propriété commune.

« *Depuis les premiers âges,* dit-il, *la constitution sociale des pasteurs reste simple et invariable dans la grande steppe d'Asie, comme la nature des lieux et des travaux. Le territoire est exclusivement affecté à la croissance des herbes, du gibier et des autres produits spontanés du sol. Séparée des rivages maritimes par de longues distances et de hautes montagnes, cette immense région est restée étrangère à toutes les influences du dehors. Chaque famille, avec ses serviteurs et ses troupeaux, vit isolée et nomade sur la vaste prairie nécessaire à sa subsistance : elle touche à peine aux autres familles de sa tribu... Dans ces conditions, le père n'a pas seulement à gouverner le territoire et la population : il doit enseigner la loi morale et présider aux rapports de la famille avec Dieu ; il est à la fois* ROI ET PONTIFE ». (C. A., XI, 2.)

Mais quand les hommes s'attachent au sol, pour mener la vie rurale ou la vie urbaine ; quand ils varient à l'infini leurs travaux agricoles, industriels, commerciaux ou scientifiques, ils peuvent alors s'élever à la civilisation et jouir de ses bienfaits, pourvu que la propriété individuelle de chacun lui soit laissée comme juste récompense de ses labeurs et de ses épargnes. Voilà pourquoi Dieu a fait de la propriété privée l'objet de la justice. Il est écrit : *Opus justitiæ, pax.* ((Isaïe, XXXII, 17). La justice produit la paix ; celle-ci à son tour, amène promptement la prospérité. En effet, quand tous jouissent paisiblement de leurs droits, chacun redouble d'ardeur pour augmenter par le travail et par une vie réglée la somme des biens qui lui sont

nécessaires ou simplement utiles. Ainsi arrive l'abondance qui rend les peuples heureux.

IX

Pour amener ces résultats, Dieu ne s'est pas contenté de placer la propriété individuelle sous la protection de la conscience et le dixième commandement dans le décalogue, il a confié encore aux Etats la force publique, en leur faisant l'obligation de la mettre au service du droit. « Tout pouvoir vient de Dieu, dit saint Paul, les princes sont établis par lui pour inspirer la crainte, non pas à ceux qui font le bien, mais à ceux qui font le mal. *Principes non sunt timori boni operis sed mali.* Ce n'est pas sans motif qu'ils portent le glaive. Car ils doivent être les ministres de Dieu et les exécuteurs de sa vengeance à l'égard des criminels. *Vindex in iram eil qui malum agit* ». (Rom. XIII, 1, 4.) Les Etats sont donc soumis aux obligations de la justice plus encore que les individus puisqu'ils ont la mission de les faire observer par les autres. Comment rempliraient-ils cette mission, s'ils commençaient par s'approprier le bien d'autrui ?

Ce bien ne leur appartient en aucune manière. Il appartient uniquement à ceux qui l'ont produit en épargnant les fruits de leurs travaux. C'est même la nécessité de les protéger contre les voleurs qui a fait surgir l'organisation de la force publique mise à la disposition des gouvernements. Le Play vient de nous rappeler qu'aujourd'hui encore cette force publique n'existe pas chez les peuples pasteurs où les pères remplissent le rôle de rois et de pontifes.

Dans les sociétés compliquées, il a fallu pour le bien public, reconnaître aux gouvernements le haut domaine, *dominium altum*. Mais ce haut domaine ne les rend propriétaires de quoi que ce soit. C'est une simple juridiction sur les personnes donnant le pouvoir de légiférer quand il y a nécessité de toucher aux propriétés d'autrui pour cause d'utilité publique, par exemple pour ouvrir des rues, tracer des routes, construire des canaux, etc... Alors ils doivent veiller avec soin à faire respecter la justice, en prohibant toute confiscation et en assuran-

une juste indemnité à tous ceux qui subissent l'expropriation de leurs biens.

X

Sans doute, nul n'a le droit d'user de sa propriété en égoïste, en dissipateur, comme le mauvais riche, Il y a une justice sociale qui doit nous faire penser aux besoins du prochain. Cette justice crée pour les riches le devoir de modérer leurs plaisirs afin d'augmenter leurs aumônes. Mais Dieu s'est réservé de faire observer cette justice. Quand Jésus-Christ jugera les âmes, il réglera leur sort éternel d'après leur charité, les condamnant ou les récompensant, selon qu'elles auront négligé ou observé la pratique des œuvres de cette vertu. Cette justice, toutefois, ne regarde que lui seul. Les gouvernements ne sont chargés que de la justice tout court. Dieu ne leur a pas remis la force publique pour contraindre les riches à observer les règles de la tempérance ni même les devoirs de la charité.

Si le législateur, dit Le Play, *avait pour mission d'empêcher que la propriété fût jamais une cause de scandale, il devrait évidemment en réglementer la jouissance* ». (R. S. II, 21, VI). C'est aujourd'hui surtout qu'il devrait remplir cette mission, car on ne vit dans aucun temps un pareil gaspillage de la richesse. Depuis l'avènement des milliardaires, c'est à qui tiendra le record du scandale en reculant un peu plus les limites du plaisir et en multipliant les excès dans les festins, les jeux, les spectales et la débauche. Pourquoi donc les gouvernements si jaloux de leurs droits n'ont-ils rien tenté pour enrayer le mal? C'est que le droit d'attenter à la propriété d'autrui n'existe pas. Les Etats en ont la conscience et ils reculeront toujours devant une énormité pareille.

§ II

Les principales réformes sociales naturelles

1re réforme. La liberté de tester.

XI

Eh bien ! ce qu'ils n'ont pas fait et ce qu'ils n'oseront jamais faire contre les vivants, les législateurs l'ont fait contre les morts. L'Etat, en France, prétend disposer en maître de leurs bins, ayant enlevé d'abord aux pères de famille le droit de régler par le testament d'après leur conscience la manière dont leurs enfants devront leur succéder. Il y a là un attentat contre la propriété privée sur lequel les prêtres n'arrêteront jamais assez leur attention. Ils ont besoin d'en bien comprendre la gravité, de bien connaître les suites désastreuses de cette loi, afin d'éclairer les lecteurs honnêtes pour que ceux-ci, à leur tour, réclament de leurs élus une prompte réforme de cette législation néfaste.

Commençons par nous mettre à l'abri sous l'autorité de Le Play. Nous ajouterons ensuite à ses paroles quelques réflexions que nous croyons nécessaires.

En premier lieu, l'exemple des Anglais doit nous faire réfléchir. Ils jouissent depuis longtemps de la liberté de tester à laquelle ils doivent la forte organisation de leurs familles. Vers la fin du XVe siècle, elle fut substituée au droit d'aînesse. Montalembert dit à ce sujet : « La stabilité des biens fonciers, garantie par le droit de tester librement, est le palladium de la liberté anglaise, le double boulevard qui l'a défendue jusqu'à présent *contre l'omnipotence monarchique* et *contre les envahissements de la démagogie*. Grâce à cette institution, le respect de soi s'allie au respect des ancêtres sous l'abri du toit paternel. » (cité par Le Play, C. A, II, 7.) Les Anglas le comprennent si bien, qu'ils n'ont pas voulu laisser cette liberté aux Irlandais catholiques. Un loi de 1703 les a soumis au partage

forcé, en ajoutant cette aggravation : que si le fils aîné d'un papiste est protestant, la propriété lui sera transmise conformément à la loi commune du royaume. Un protestant loyal s'est indigné et n'a pas craint d'écrire : « Par l'effet de cette loi, peut-être à la première et certainement à la seconde génération, les familles de papistes, si respectables qu'elles soient, si considérables que soit leur fortune, seront certainement anéanties et réduites à l'indigence,sans aucun moyen de se relever par leur industrie et leur intelligence, étant empêchées de conserver aucune sorte de propriété. » (Edmond Burke, cité par Le Play, C. A, x, 5, note.)

Deux Anglais, héritiers de la haine séculaire de leurs compatriotes pour la France, travaillèrent tant qu'ils purent au Congrès de Vienne (1814-1815) pour nous faire enlever les frontières de l'Est que nous a fait perdre la guerre de 1870. Ils se consolèrent de leur échec en disant : « *Après tout, les Français sont suffisamment affaiblis par leur régime de succession* ». R. S. II, 20, IV). N'est-ce pas le cas de dire : *Fas est et ab hoste doceri?* Eh bien, ce triste régime ne nous a pas été imposé par les Prussiens. « *Le crime*, dit Le Play, *commis par les législateurs anglais contre une race vaincue ne le cède, dans l'histoire du mal, qu'à l'attentat commis, dans le même esprit, le 7 mars 1793, par Robespirre, Pétion et les autres légistes de la Terreur, contre le peuple français tout entier* ». (C. A, x, 5.)

XII

Le Play n'avait que 27 ans quand son esprit fut tourné vers ce sujet. C'était à Madrid en 1833. Notre ambassadeur, M. de Rayneval, lui raconta l'anecdote des deux Anglais, membres du Congrès de Vienne. A partir de cette époque, Le Play ne cessa pas de recueillir là-dessus des renseignements et de les féconder par la méditation. Quand, de longues années après, il écrivit la *Réforme sociale* il y mit ces graves paroles :

« *J'explique dans toutes les parties de cet ouvrage comment l'inflexible application de la loi du partage forcé par une armée d'officiers publics, acharnés à la ruine des familles, a désorganisé la vie privée. Je montre que ce funeste régime a creusé l'a-*

bîme où notre nationalité périra, si une réforme inspirée par la conception opposée, ne nous ramène à la tradition nationale et à la pratique actuelle des races libres et prospères ». *Il avait écrit quelques lignes plus haut :* « *Je conclus de ce qui précède,* QUE TOUT PEUPLE DÉCHU QUI VOUDRA RECONQUÉRIR LA PROSPÉRITÉ PAR L'INITIATIVE INDIVIDUELLE DOIT PRÉALABLEMENT REVENIR A L'USAGE DU TESTAMENT ». (R. S. 21, VI, VII.)

XIII

En effet toute réforme sociale doit commencer par celle des individus. Or, celle-ci est impossible si le père de famille n'a travaillé de bonne heure à délivrer ses enfants du vice originel. Mais ce travail du père de famille est frappé d'avance de stérilité quand la loi le prive du droit de récompenser et de punir. Dans ces conditions, il n'essaye même pas d'entreprendre d'une manière sérieuse le travail aride de l'éducation de ses enfants. Au contraire, surtout s'il est chrétien, il remplit courageusement son devoir de père, en faisant un usage judicieux du droit de tester. On le comprendra très bien si on veut méditer les paroles suivantes de Le Play :

« *Le père doit faire usage de la liberté testamentaire pour inculquer aux enfants cette conviction, que l'acquisition du bien-être, dans la vie présente, est subordonnée à l'accomplissement du devoir* ». (O. T. IV, 35).

« *Le droit d'héritage conféré aux enfants habitue la jeunesse riche à croire que la naissance lui donne le droit de jouir de tous les avantages sociaux, de vivre dans l'oisiveté ou le vice et de se soustraire à tout devoir envers la famille et la société* ». (R. S. II, 21, V.)

« *La liberté testamentaire fournit le meilleur moyen de conjurer la corruption de la jeunesse au sein de nos sociétés riches en présence des séductions de la vie urbaine* ». (R. S. II, 21, II.)

« *Le testateur doit avoir toujours en vue l'avenir de ceux qui lui sont chers et se mettre constamment par la pensée en présence de la mort. Or il n'y a que les hommes religieux, connaissant le néant de cette vie et mettant leur espoir dans la vie future, qui se plaisent à porter leur pensée vers une fin prochaine. Les citoyens*

pénétrés de l'esprit de renoncement qu'inspire l'amour de Dieu et du prochain sont les seuls qui s'arrachent aux satisfactions sensuelles que procure la richesse pvour se préoccuper de concourir même après leur mort, au bonheur de leur famille et de leur patrie » (R. S. II. 22, II.)

« *Dans tous les temps, et chez toutes les races, la pratique du testament a été d'autant plus habituelle, d'autant plus féconde, que le sentiment religieux acquérait plus de force et de discernement* ». (R. S. II, 21, II.)

XIV

« *Les Anglo-Saxons des deux hémisphères*, a écrit Le Play dans l'organisation du Travail, *sont fermement attachés à la liberté testamentaire. Ils la conservent scrupuleusement dans leur métropoles, ils l'étendent aux innombrables colonies qu'ils créent dans toutes les parties du globe, au milieu des régions désertes ou peuplées de sauvages. Ils la considèrent, après la religion, comme la cause principale de leurs succès.* »

Le Play ne se contente pas de nous donner l'exemple des nations prospères. Il expose et réfute d'une manière péremptoire les objections courantes contre le rétablissement de la liberté de tester. Il y en a une cependant sur laquelle il passe d'une manière rapide, c'est celle qui invoque les droits de la justice, commme si cette vertu obligeait les parents à partager leur fortune entre leurs enfants. Il se contente d'en appeler à Montesquieu qui protestait contre les opinions de son siècle. A une époque de corruption où on laissait tomber en désuétude l'usage des tesatments, cet auteur écrivait : « La loi naturelle ordonne aux pères de nourrir leurs enfants, mais elle ne les oblige pas de les faire héritiers ». — Il ajoutait : « Mon frère me disait que les pères et mères doivent deux choses à leurs enfants, les bien endoctriner et nourrir honnestement... Avec une bonne instruction et nourriture, pour peu qu'ils ayent, ils ont assez... Tout enfant qui se fie au bien de son père ne mérite pas de vivre ». — (Auburtin, p. 328, note.)

Là-dessus, Le Play passe outre. « *Les Anglo-Saxons*, dit-il, *s'intéressent peu aux discussions sans fin que soulèvent les prin-*

cipes de droit naturel ». Il va donc sur le terrain pratique et consacre quatre longs paragraphes de l'Organisation du Travail à pulvériser les objections qu'on aime à faire aujourd'hui contre cette réforme.

Comme en France nous avons un culte superstitieux pour la justice nous croyons devoir suppléer au silence de Le Play, et dire un mot de ce prétendu droit naturel que les enfants auraient sur les biens de leurs parents.

XV

L'homme qui a créé la richesse par le travail et par l'épargne en a la propriété absolue. Sans doute, s'il est père de famille, on ne comprendrait pas qu'il laisse ses enfants à la charge de la Société. Il doit donc prendre le nécessaire sur ses biens pour les faire vivre et leur apprendre à gagner leur vie par le travail. Mais là finit son devoir de justice qui est de ne pas être à charge à son prochain. Le droit ici vient de la société et non des enfants. Ceux-ci, loin d'avoir un droit quelconque sur les biens de leur père et mère, ont le devoir de se montrer reconnaissants envers eux et de les dédommager des avances qu'ils ont reçues. Ils sont donc obligés d'écouter leur père, de lui obéir et d'imiter les bons exemples qu'il leur donne en menant une vie laborieuse et tempérante. Si les enfants ne remplissent pas ces devoirs, leur père est dégagé de toute obligation de justice vis-à-vis d'eux. Il est libre de disposer de ses biens selon sa conscience et de les donner au besoin à qui saura en faire bon usage.

On comprenait cette vérité en France tant que les doctrines sensualistes n'eurent pas fait perdre la saine notion du travail, de la richesse et de la justice. Mais les sectaires hissés au pouvoir pendant la grande révolution se sont persuadés que le monde était mal fait et ils ont prétendu le refaire sur un plan nouveau. Ils ont tout fait reposer sur les droits de l'homme. S'ils avaient envisagé les hommes en chair et en os, qui, ayant rempli leurs devoirs, ont acquis des droits, ils auraient pu raisonner sagement. Mais non, ils ont préféré voir l'homme abstrait, celui qui n'existe pas encore et dont la naissance dépend

de la volonté de ses père et mère. Quel droit peut bien avoir un être qui n'est pas encore sorti du néant? Si vous lui conférez d'avance un droit de propriété sur les biens de ceux qui doivent le mettre au monde, ceux-ci le regarderont comme un ennemi, comme un voleur, et chercheront à se défendre contre lui. Ils ont un moyen facile de se débarrasser impunément de ces intrus à qui l'Etat accorde d'avance le droit de venir leur prendre les fruits de leurs travaux, c'est de rendre leur mariage stérile. Qui pourra les empêcher de conserver leur fortune intacte, en recourant à ce moyen? Une chose est certaine, c'est que la stérilité des mariages s'est répandue en France comme une contagion, depuis l'introduction du partage forcé par les lois de la Terreur et par le Code civil. A partir de ce moment, le nombre des enfants a diminué de plus en plus. De nos jours les décès dépassent les naissances et notre population diminue au lieu d'augmenter. Pendant ce temps les peuples voisins voient croître la leur avec rapidité. A une époque où la victoire appartient aux gros bataillons, cette diminution chez nous et cette augmentation chez nos rivaux ne sont-elles pas menaçantes pour l'avenir de notre pays?

XVI

Les prêtres peu instruits de la question sociale attribuent la stérilité des mariages à la perte de la foi. Nous sommes loin de les contredire. Mais, d'où vient, en France, la perte de la foi? En connaissent-ils bien toutes les causes? Nous allons beaucoup les étonner en signalant le partage forcé comme la principale et la plus funeste. Rien n'est plus vrai cependant. La peur des maux dont ce partage menace les familles nombreuses a fait contracter aux gens mariés des habitudes incompatibles avec la pureté de la foi. Les uns ont cessé de se confesser ; les autres se sont fait une fausse conscience qui leur a permis d'allier la pratique religieuse avec l'absence de toute vertu. Ceux-ci gardent l'extérieur du christianisme, mais ils en ont perdu toutes les énergies.

C'est que le partage forcé crée des embarras inextricables aux familles nombreuses, même quand elles sont riches et

surtout si elles sont pauvres. Il menace de les écraser sous des maux accablants. Si peu qu'on ait l'esprit assez perspicace pour entrevoir l'avenir, on est justement effrayé. Et où sont aujourd'hui les esprits obtus qui ne savent rien prévoir? Il y en a, sans doute, ce qui explique les familles nombreuses à l'état d'exception. Mais de jour en jour ces simples d'esprit deviennent de plus en plus rares, et le mal ne peut que s'aggraver. Déjà, il y a plus de 50 ans, nous avons appris une locution populaire répandue parmi les paysans d'un pays très chrétien. Quand on voyait un jeune père de famille ne pas s'arrêter en chemin, on disait de lui à l'apparition d'un nouveau-né : « IL A FAIT LA BÊTE ». Telle était la parole méprisante jetée à la face du chrétien honnête qui avait fait son devoir. On le traitait d'imbécile !

La stérilité systématique s'est donc répandue rapidement dans le peuple. C'est au point que dans la séance du 12 mai 1891, un député, en pleine Chambre, a pu dire cette parole : « *Il y a des départements où le paysan fait mettre dans le contrat de mariage, qu'après un enfant on n'en aura pas davantage* ». (Auburtin, p. 187.)

Le devoir des gens mariés est donc très difficile pour les esprits perspicaces qui voient clairement l'avenir. S'ils veulent le remplir fidèlement, il leur faut une vertu héroïque. Mais l'héroïsme est rare. Où le trouver? Et surtout comment le communiquer à des âmes tièdes et languissantes? Car dans le cas présent il faut de l'héroïsme à deux. S'il manque d'un seul côté, tout est inutile. Nous en appelons aux prêtres zélés qui ont la pratique du ministère. Quand ont-ils réussi à délivrer les âmes faibles de la peur d'avoir de nombreux enfants? Hélas ! sauf de rares exceptions, même les ménages chrétiens se résignent à la stérilité volontaire. Et alors que peut valoir la foi de pareils chrétiens?

XVII

Il y a lieu d'admirer la courte vue des législateurs de la grande révolution. Ils ont prétendu corriger l'œuvre du Créateur qui a tout fait reposer sur l'autorité du père, en distribuant d'a-

vance ses biens à ses enfants. Ils se croyaient sages ; mais selon le mot de saint Paul, ils n'ont prouvé que leur sottise. *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.* (Rom., I, 22.) En effet, ils étaient uniquement occupés de la prospérité matérielle du peuple français. Or, il ne faut pas être grand clerc en économie politique pour savoir que cette prospérité réclame deux conditions essentielles : la multiplication des travailleurs et l'accumulation des capitaux par l'habitude d'une vie réglée et tempérante parmi ces travailleurs. En multipliant les travailleurs, on multiplie les produits et quand, par la pratique de l'épargne, ils accumulent les capitaux, on peut essayer avec succès les plus grandes entreprises. C'est la petite épargne qui a pu absorber les mille et mille obligations de nos lignes de chemin de fer. Diminuez le nombre des travailleurs ; remplacez les économes par des viveurs criblés de dettes; toute cette prospérité croule et la nation s'enfonce dans la misère.

XVIII

Eh bien ! tel est le résultat final du partage forcé. Il empêche radicalement l'ouvrier de s'élever quels que soient son intelligence et son amour du travail. Il faut un temps considérable pour édifier honnêtement une grande fortune par le travail et par l'épargne. L'usure seule, celle du commerce ou celle de la spéculation, peut improviser des millionnaires. Quand donc un travailleur jeune et intelligent a la noble ambition de s'élever, il se dit qu'il y parviendra, s'il a de nombrenux enfants et s'il peut leur donner ses habitudes. En eux, il trouvera des ouvriers qui ne se mettront pas en grève. Il choisira comme associé celui d'entre eux qui se montrera le plus capable de continuer et de développer son entreprise. Avec la liberté de tester il pourra tout cela. Non seulement il laissera à ses enfants une affaire en pleine voie de prospérité, avec les capitaux nécessaires à son succès ; mais il leur léguera des traditions de vertus, c'est-à-dire, un patrimoine moral infiniment supérieur à la richesse. Ainsi sont sorties du peuple quantités de familles qui sont entrées successivement dans la bourgeoisie et même dans la noblesse. Le testament a permis au fondateur de ces mai-

sons modestes et à ses successeurs de choisir les héritiers qui peu à peu ont élevé jusqu'au faîte l'édifice de ces fortunes respectables.

Mais la loi du partage forcé tue la poule aux œufs d'or, dès la première génération. Les enfants, après s'être partagé les lambeaux des économies de leur père, doivent recommencer à nouveau. Souvent même ces économies passent dans la poche des liquidateurs judiciaires. Les enfants devenus misérables perdent le courage de se remettre au travail. Ils ont compris l'inutilité de la lutte et eux aussi, quand ils peuvent se marier, se réfugient dans la stérilité systématique.

XIX

S'il s'agit de familles riches, le résultat du partage forcé n'est pas moins désastreux. Pourquoi avoir de nombreux enfants dans ces familles? Comment donner à chacun d'eux le goût du travail et le courage de modérer ses plaisirs? S'il y en a qui se laissent dominer par la paresse, par l'attrait d'une vie sensuelle (et on trouve toujours de ces natures ingrates dans une famille nombreuse), comment le père pourra-t-il les corriger? Ils savent que leurs parents ne sont pas immortels. Si le partage de leur fortune doit un jour leur assurer des millions, cet espoir ne suffit-il pas pour les endurcir dans le vice et pour les rendre incorrigibles? Le père voudrait-il urger? La loi est en faveur des enfants et au besoin ils sauront s'en servir. Combien de prodigues honteux cette loi a fait naître au sein des familles les plus honorables et, ce qui est pire, combien de pères ont été ainsi découragés jusqu'à renoncer au travail ingrat d'une bonne éducation de leurs enfants?

« Les caractères s'élèvent avec la gravité des fonctions, a écrit M. Favière ; la pensée gagne en hauteur et en noblesse, selon l'importance et la dignité des actes qui lui sont proposés Au contraire, à des habitudes mesquines correspondent des pensées vulgaires. Nos pères de famille expropriés de leur vivant, par notre code, en faveur des réservataires, n'ayant plus rien ou presque rien à prévoir pour le bien de leurs descendants, ont fini par abdiquer une royauté dérisoire et n'ont re-

tenu de la paternité que les joies et les tendresses un peu molles du foyer » (L'héritage libre, — Paris, Levé, 1908.)

Ainsi s'explique le nombre relativement considérable de pères de famille qui ont cessé en France, de remplir leur devoir. Ce qui n'a pas empêché Le Play d'écrire : « *Il n'est pas nécessaire d'avoir un jugement très ferme ni une grande expérience de la vie, pour être assuré qu'il y aura toujours plus de fils indolents et insoumis que de pères malveillants* ». (R. S. 21, VI.) M. Favière ajoute : « L'exercice d'un pouvoir effectif rendra aux pères la conscience de leur importance sociale. Ils deviendront jaloux vis-à-vis de leurs enfants et vis-à-vis des influences extérieures d'un pouvoir qu'ils auront le moyen de ifaire respecter » (ib.)

XX

Revenons à Le Play et empruntons-lui quelques citations dans lesquelles on retrouvera nos pensées.

Il écrit dans la Réforme sociale au chapitre 14 : « *Le procédé de la spoliation des riches est impuissant pour procurer le bien-être aux ouvriers. Il n'y a que les facilités accordées aux chefs de famille pour acquérir la propriété par le travail et par l'épargne et la liberté de la transmettre intégralement à leurs enfants. Par cette voie, les ouvriers pourront sortir de leur paupérisme et s'élever au bien-être social dont jouissaient les Juifs sous Salomon, bien-être qui se perpétue chez la plupart des populations de l'Orient* ». Il met en note ce passage du Livre III des Rois, (chap. IV, 20, 25.) « Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable comme le sable de la mer ; il vivait dans l'abondance et la joie... Tout homme demeurait sans crainte, chacun sous sa vigne et sous son figuier. »

Un peu plus bas, au chap. 16 de la *Réforme Sociale*, Le Play écrit : « *L'expérience de chaque jour montre que la propriété devient plus féconde à mesure que le propriétaire est plus maître d'en jouir à son gré et* DE LA TRANSMETTRE SANS IMMIXTION DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE. »

Il est encore plus catégorique dans l'avertissement de l'*Organisation de la famille*. « *Notre plus fatale erreur*, dit-il, *est de*

désorganiser par les empiètements de l'État, l'autorité du père de famille, la plus naturelle et la plus féconde des autonomies, celle qui conserve le mieux le lien social, en réprimant la corruption originelle, en dressant les jeunes générations au respect et à l'obéissance. »

Telle est donc la première réforme sociale naturelle dont la France a besoin. Il faut *rétablir l'autorité du père de famille,* EN LUI RENDANT LA LIBERTÉ DE TESTER. Une observation attentive des peuples prospères et des populations malheureuses a fait voir clairement à Le Play la nécessité absolue et l'urgence de cette réforme. Il la place au premier rang. Il y en a d'autres sans doute que nous allons énumérer ; mais après celle-ci, elles couleront de source. Sans cette première réforme les autres fussent-elles possibles, donneraient des résultats insuffisants.

(*A suivre*)



LES MIRACLES ÉVANGÉLIQUES (1)

La sainteté incomparable de Jésus, miracle d'ordre moral.

MESSIEURS,

Notre-Seigneur Jésus-Christ se devait à lui-même le témoignage du miracle dans l'ordre de la nature, parce que ce miracle est une manifestation de la puissance divine, et que, à ce titre, il ne pouvait pas ne pas tenir sa place dans la vie terrestre de celui qui, se disant le Fils de Dieu fait homme, aurait donné un apparent démenti à son affirmation, s'il n'avait laissé percer à travers sa faiblesse, ses humiliations et ses souffrances volontaires, quelques rayons de sa gloire. Mais il se devait bien plus rigoureusement encore le témoignage de la sainteté, parce que la sainteté est au-dessus de la puissance, qu'il y faut reconnaître la grandeur suprême, la grandeur avec laquelle aucune autre n'a de commune mesure, et qu'elle est l'attribut propre et exclusif de Dieu. Si Dieu seul est saint, le Christ devait se montrer aux hommes comme le Saint de Dieu. A cette manifestation, tout allait être subordonné dans sa vie, même le miracle, dont le rôle y serait réduit, la publicité et l'éclat atténués, de manière à ce que le resplendissement de la sainteté infinie pût transparaître, presque sans mélange de

(1) Conférence donnée aux Facultés catholiques le 9 mars 1910.

toute autre grandeur, dans l'homme en qui Dieu s'était incarné, le marquer d'un caractère auguste et unique, le désigner, pour les siècles, à l'adoration et à l'amour.

C'est ce que Pascal a compris, et c'est ce qu'il a su dire comme personne ne l'avait dit, dans la page sublime que je vous demande la permission de citer en entier, parce qu'elle résume tout le sujet de cette conférence. « La distance infinie des corps aux esprits figure la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité, car elle est surnaturelle. Tout l'éclat des grandeurs n'a point de lustre pour les gens qui sont dans les recherches de l'esprit. La grandeur des gens d'esprit est invisible aux rois, aux riches, aux capitaines, à tous ces grands de chair. La grandeur de la sagesse qui n'est nulle sinon de Dieu (*sic*), est invisible aux charnels et aux gens d'esprit. Ce sont trois ordres différents de genre.

« Les grands génies ont leur empire, leur éclat, leur grandeur, leurs victoires, leur lustre, et n'ont nul besoin des grandeurs charnelles, où elles n'ont pas de rapport. Ils sont vus non des yeux, mais des esprits ; c'est assez. Les saints ont leur empire, leur éclat, leur victoire, leur lustre, et n'ont nul besoin de grandeurs charnelles ou spirituelles, où elles n'ont nul rapport, car elles n'y ajoutent ni ôtent. Ils sont vus de Dieu et des anges, et non des corps ni des esprits curieux. Dieu leur suffit.

« Archimède, sans éclat, serait en même vénération. Il n'a pas donné des batailles pour les yeux, mais il a fourni à tous les esprits ses inventions. O ! qu'il a éclaté aux esprits ! Jésus-Christ, sans bien et sans aucune production au dehors de science est dans son ordre de sainteté. Il n'a point donné d'invention, il n'a point régné ; mais il a été humble, patient, saint, saint, saint à Dieu, terrible aux démons, sans aucun péché. O ! qu'il est venu en grande pompe et en une prodigieuse magnificence, aux yeux du cœur, et qui voient la sagesse !

« Il eût été inutile à Archimède de faire le prince dans ses livres de géométrie, quoiqu'il le fût. Il eût été inutile à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour éclater dans son règne de sainteté, de venir en roi, mais il y est bien venu avec l'éclat de son ordre. Il est bien ridicule de se scandaliser de la bassesse de Jé-

sus-Christ, comme si cette bassesse était du même ordre duquel est la grandeur qu'il venait faire paraître. Qu'on considère cette grandeur-là dans sa vie, dans sa passion, dans son obscurité, dans sa mort, dans l'élection des siens, dans leur abandon, dans sa secrète résurrection, et dans le reste ; on la verra si grande qu'on n'aura pas sujet de se scandaliser d'une bassesse qui n'y est pas. Mais il y en a qui ne peuvent admirer que les grandeurs charnelles, comme s'il n'y en avait pas de spirituelles ; et d'autres qui n'admirent que les spirituelles, comme s'il n'y en avait pas d'infiniment plus hautes dans la sagesse.

« Tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes, ne valent pas le moindre des esprits ; car il connaît tout cela, et soi ; et les corps, rien. Tous les corps ensemble, et tous les esprits ensemble, et toutes leurs productions ne valent pas le moindre mouvement de charité ; cela est d'un ordre infiniment plus élevé.

« De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée : cela est impossible et d'un autre ordre. De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité ; cela est impossible, et d'un autre ordre, surnaturel (1) ».

Comment entrer plus profondément que ne le fait ici notre grand apologiste dans l'intelligence du mystère de Jésus, qui est un mystère de sainteté, parce qu'il est le mystère de la charité? Comment mieux montrer que la seule manifestation digne de l'Homme-Dieu était une manifestation de pure sainteté et que, à ce signe seulement, il pouvait se faire reconnaître de tous les esprits qui ne se laissent éblouir, ni par les vains jeux de la fortune ou de la gloire humaine, ni par les lueurs toujours à moitié décevantes, parce que toujours étroites et bornées, de la science? Enfin, comment faire ressortir avec plus de force qu'il ne le fait dans le passage qui suit, la forme de vie humble et cachée, malgré son éclat surnaturel, douloureuse, ignominieuse et cruelle en son dénouement, que devait imposer

(1) *Pensées*, édit. de Port-Royal, corrigée et complétée par A. Gazier ; Paris, 1907 ; pp. 218-220.

au Fils de Dieu la nécessité de nous révéler en sa personne et en tous ses actes la sainteté même?

« Jésus-Christ dans une obscurité (selon ce que le monde appelle obscurité) telle que les historiens, n'écrivant que les importantes choses des Etats, l'ont à peine aperçu.

« Quel homme eut jamais plus d'éclat? Le peuple juif tout entier le prédit avant sa venue. Le peuple gentil l'adore après sa venue. Les deux peuples, gentil et juif le regardent comme leur centre. Et cependant quel homme jouit jamais moins de cet éclat? De trente-trois ans, il en vit trente sans paraître. Dans trois ans, il passe pour un imposteur ; les prêtres et les principaux le rejettent ; ses amis et ses plus proches le méprisent. Enfin, il meurt, trahi par un des siens, renié par l'autre, et abandonné par tous.

« Quelle part a-t-il donc à cet éclat? Jamais homme n'a eu tant d'éclat ; jamais homme n'a eu plus d'ignominie. Tout cet éclat n'a servi qu'à nous pour nous le rendre reconnaissable ; et il n'en a rien eu pour lui (1) ».

Ce lien intime entre la sainteté, sous la forme la plus haute qu'elle puisse revêtir en l'hommme, et l'humiliation, la souffrance, a toujours été pressenti, même dans le paganisme. Platon, dans son célèbre portrait du Juste, ne plaçait-il pas le terme final et le dernier sommet de la justice dans le mépris volontairement accepté, dans la calomnie subie sans révolte, dans le sacrifice de tous les biens au droit?

Ce que l'antiquité païenne n'avait fait qu'entrevoir en une sorte de rêve poétique, Jésus-Christ l'a réalisé en sa vie et en sa mort. C'est là sa grandeur propre, parce que c'est là la grandeur suprême; et c'est bien, par dessus tout, cette grandeur, parce qu'elle est surhumaine, parce qu'elle est ainsi le plus beau des miracles dans l'ordre moral, qui nous révèle en lui l'Homme-Dieu.

Essayons, Messieurs, de nous faire une idée, d'après nos Evangiles, de la sainteté du Christ. Nous pourrons aisément nous convaincre, d'après ces documents, que cette sainteté

(1) *Ibid.*, p. 220.

dépasse toutes les limites des énergies naturelles de notre volonté, de toute volonté humaine :

1° Par sa perfection absolue, poursuivie, sans aucune défaillance, au cours de toute une vie, couronnée par la plus sublime et la plus héroïque des morts ;

2° Par les relations toutes nouvelles, d'une élévation et d'une intimité humainement inexplicables, qu'elle établit entre Jésus et Dieu ; comme par les rapports de charité universelle, de service sans réserve, de médiation efficace qu'elle fonde entre Jésus et les hommes ;

3° Par la simplicité de ses formes extérieures, qui, en la proportionnant à notre imitation à tous, sans, d'ailleurs, la rabaisser à notre niveau, font de Jésus le modèle idéal, l'exemplaire immortel sur lequel se sont formés tous les saints, et qui attire, qui ravit, qui sollicite même les imparfaits et les pécheurs ;

4° Par l'exclusion totale des sentiments les plus inséparables de toute sainteté, les plus caractéristiques aussi de toute sainteté d'homme, fût-elle inspirée et aidée par la grâce.

Je m'excuse d'avance, Messieurs, et avec la plus sincère confusion, de ma témérité à traiter devant vous un tel sujet. Mais, comme l'a dit un Père de l'Eglise, si c'est notre honte de sentir que nous ne faisons que balbutier en exposant d'aussi augustes mystères, c'est aussi une joie de leur rendre hommage par notre impuissance même.

I

Il est extrêmement remarquable que nos Evangiles, ces petits recueils si incomplets, d'une suite si peu liée, qui nous renseignent si imparfaitement sur les détails et les précisions de la vie du Sauveur, nous permettent néanmoins de nous faire de sa sainteté une idée si arrêtée et si juste. Et sans doute, cette idée est inadéquate, mais elle atteint une telle richesse, une telle plénitude, qu'elle nous donne l'impression du divin, non pas seulement de l'unique ou de l'incomparable. Il n'est

aucune âme droite qui n'ait éprouvé, à la lecture de ces livres, les plus simples qui soient, les plus dépourvus de toute recherche d'art et de composition, le sentiment du contact immédiat avec une justice et une vertu surhumaines, — surhumaines parce qu'elles se révèlent comme la justice et la vertu incarnées. Ce sentiment est d'autant plus vif que rien n'est arrangé en vue de le provoquer. Nos Evangiles ne font pas ressortir intentionnellement la sainteté du Christ ; ils n'en soulignent d'aucune manière les manifestations. On se rend compte même, en examinant de près leurs récits, qu'elle fut très incomplètement comprise par les témoins de sa vie, que certains de ses actes les déconcertèrent, et que ces actes sont précisément ceux qui nous paraissent, à bon droit, les plus significatifs, les plus dignes d'admiration, les plus révélateurs de la beauté de son âme. D'ailleurs, c'est en des incidents discrets, qui durent souvent sembler sans grande portée, c'est par des paroles à peine remarquées ou dont tout le sens ne fut pénétré que plus tard à la réflexion, que cette beauté s'exprima. Mais ces incidents sont si frappants, ces paroles d'une signification si profonde et même si inépuisable, qu'ils ouvrent, pour ainsi dire, devant nous le Cœur qui les a inspirés. Il se rencontre, de la sorte, que, n'ayant pas l'histoire, l'histoire sans lacunes, de Jésus, mais seulement des narrations fragmentaires placées bout à bout, qui laissent dans l'ombre beaucoup d'événements, beaucoup de circonstances importantes, et ne nous permettent pas de bien saisir l'enchaînement des faits, leur lien chronologique, — nous avons cependant, de sa sainteté, le tableau le plus fidèle, le plus merveilleux de vie, de force, de vérité, d'originalité. C'est que ce tableau est l'œuvre de Jésus lui-même. Il s'est peint par ses actions et par ses moindres entretiens, comme par ses plus longs discours. De ce portrait, sans doute, que de traits sont perdus ! Mais il n'en est pas de la vie morale comme de l'autre. Les vides de la biographie d'un personnage diminuent d'autant notre connaissance des événements qui marquèrent le dehors de son existence. Au contraire, pour que nous connaissions une âme, il suffit de certains traits caractéristiques, de certaines lignes maîtresses ou particulièrement révélatrices ; la répétition de

ces traits, la multiplicité et l'entrecroisement des lignes de détail nous la manifesteraient à peine mieux. Voilà pourquoi les Evangiles, biographies si incomplètes du Sauveur, n'en demeurent pas moins son portrait moral le plus admirable, très suffisant pour nous permettre de prendre sa vraie mesure et de juger de sa vraie grandeur.

Or, Messieurs, je l'ai dit, cette grandeur est surhumaine par la perfection sans lacunes, sans défaillances, en toute sa vie et en sa mort, de la sainteté la plus absolue.

L'homme est capable de vertu, il est même capable d'héroïsme ; il n'est pas capable de sainteté, au sens chrétien de ce mot. Pascal a dit encore : « Pour faire d'un homme un saint, il faut bien que ce soit la grâce, et qui en doute ne sait ce que c'est que saint et qu'homme » (1). C'est qu'il y a une différence essentielle entre la vertu, l'héroïsme naturels et la vertu, l'héroïsme de nos saints. La vertu dont l'homme trouve en lui-même l'énergie est toujours défaillante par quelques côtés ; elle ne s'étend pas également à toute la vie morale ; elle laisse en nous des défauts, des faiblesses habituelles ; et même en ce qui lui est le plus sacré, relativement aux devoirs auxquels elle tient le plus, elle connaît les chutes, voire les chutes graves et humiliantes. A plus forte raison en est-il de même de l'héroïsme qui, à le bien prendre, n'est qu'un degré plus élevé de la vertu, la vertu poussée jusqu'au sacrifice de soi-même. Cet héroïsme humain n'est que partiel ; il ne porte que sur certains points et sur certaines obligations, le patriotisme, par exemple, le dévouement familial, la bienfaisance ; le plus souvent il est intermittent, momentané ; quand il acquiert la constance et la régularité, il est loin d'être toujours égal à lui-même, il est loin surtout de porter au même niveau tous les actes d'une vie et de s'étendre à toutes les lois et à tous les préceptes. Examinée de près, la vie de ceux que le monde appelle des héros laisse voir bien des vides, bien des petitesses, bien des recherches d'égoïsme, parfois bien des laideurs.

Il en est autrement du saint. L'Eglise n'honore de ce titre que des chrétiens qui ont poussé jusqu'à l'héroïsme la prati-

(1) *Pensées*, édit. cit., p. 413.

que, non pas d'une vertu, mais de l'ensemble des vertus ; et qui, dans cet héroïsme universel, ne se sont pas démentis, sinon au cours de toute leur existence, au moins en une assez longue période, à partir du jour où ils se sont voués à la perfection. Cette perfection n'a pas dû se borner à l'exclusion totale des fautes graves ; elle a dû exclure même les imperfections, au moins les imperfections volontaires et habituelles.

Qu'il y ait déjà là, Messieurs, quelque chose d'inexplicable par les énergies de la volonté humaine, et, par conséquent, que la vie d'un saint soit un miracle d'ordre moral, on ne peut le contester qu'en méconnaissant toutes les lois de notre nature morale, et en se mettant en contradiction, soit avec l'expérience que nous faisons tous en nous-mêmes, par la conscience, soit avec celle que la connaissance des autres hommes dans le présent comme dans le passé, nous contraint à faire chaque jour. Les saints sont des êtres d'exception; ils ne sont pas le produit de la libre volonté, de cette libre volonté qui, si elle fait notre gloire, fait aussi notre faiblesse, incapable qu'elle est de se maintenir toujours à la hauteur du devoir ; plus incapable encore de s'élever régulièrement aux sacrifices héroïques réclamés par les dernières délicatesses de la loi, les dernières précisions et les dernières précautions des conseils.

Cependant, nous sommes loin encore de la sainteté de Jésus. Le saint n'est pas impeccable ; non seulement il peut pécher, mais, de fait, il pèche. Parmi ceux que l'Eglise a reconnus, les uns ont été gravement coupables avant de revenir à Dieu et de se donner à lui ; les autres ont commis des fautes qui nous semblent légères, mais qui ont torturé leur conscience de remords. Leurs défauts naturels ont laissé des traces qui n'ont jamais totalement disparu, qui se sont révélées par les efforts mêmes que la nécessité du combat a imposés jusqu'à la mort, par les haines et la colère admirables, sans doute, mais révélatrices du fond de misère native, qui se sont fait jour en ce combat quotidien. Et quant à leurs vertus, elles ont été inégales ; chacun d'eux en a cultivé une avec une ardeur privilégiée ; elle a marqué sa vie d'un caractère particulier, et d'un caractère de beauté, je le veux bien, mais aussi d'un caractère

d'imperfection, la beauté absolue exigeant l'équilibre et l'égalité harmonieuse de toutes les vertus.

Lisez maintenant l'Evangile, examinez à la loupe les actions, les moindres démarches, les discours et entretiens, les moindres paroles de Jésus-Christ. Il y a longtemps qu'on se livre à cet examen, avec le désir secret ou même ouvertement exprimé de surprendre l'expression d'une faute commise, d'une faiblesse d'âme, d'un défaut, d'une misère morale. On n'y parvient pas. Il semble que la parole du Maître aux Juifs retentisse encore à travers le monde des critiques et des exégètes les plus incroyants, comme un défi immortel : « Qui de vous me convaincra de péché? » Chose étrange ! on a tout attaqué du Christ : sa doctrine, son intelligence, l'équilibre même de ses facultés, sa prudence, son entente des conditions de succès, d'une œuvre religieuse, ses prévisions d'avenir ; on n'a pas osé attaquer sa vertu. Renan a fait de lui un exalté que la mort vint à propos tirer d'une situation intenable. M. Loisy, après les eschatologistes allemands, en fait le chétif rêveur d'une apocalypse imminente, au cours de laquelle il s'imagine qu'il sera le lieutenant de Dieu pour l'établissement du Royaume qui va clore les destinées de l'humanité. Ni Renan, ni M. Loisy ne mettent en doute la sincérité de sa conscience, sa grandeur d'âme, son absolu dévouement à sa mission, sa pleine obéissance à ce qu'il croit être la volonté divine, l'héroïsme simple et discret de son sacrifice. Quant à la grande école libérale du protestantisme, on sait de reste que, si elle fait de Jésus un homme, elle voit en lui l'idéal de la sainteté, le modèle qui n'a jamais été atteint et qu'on ne dépassera jamais.

Pour expliquer cet accord sur le fait même de l'incomparable sainteté du Christ, ne faut-il pas que le témoignage de nos Livres saints soit, sur ce point, d'une évidence et d'une valeur décisives? Aussi bien, s'impose-t-il à l'esprit comme au cœur, et s'exprime-t-il par des traits qui portent en eux-mêmes la marque de leur authenticité. Ce sont de ces traits qui ne s'inventent pas, et dont Rousseau a dit que « l'inventeur en serait plus étonnant que le héros ». Il serait, certes, très intéressant de recueillir un à un ces précieux indices et de les

rattacher aux vertus diverses auxquelles ils se rapportent, mais le temps, d'une conférence n'y suffirait pas. Il me paraît plus important de faire remarquer que, non seulement il n'est pas une vertu dont on ne trouve dans la conduite ou dans les paroles du Sauveur les marques les plus significatives, les manifestations les plus profondes, les plus touchantes, — mais que, en lui, toutes ces vertus s'harmonisent en un concert admirable où tout se fond dans l'unité. Nos saints, je l'ai dit, ont tous une vertu dominante qui met sur leur vie comme un sceau,comme un cachet particulier. Dans le Saint des Saints que les Evangiles nous révèlent, toutes les vertus atteignent la même cime, la cime suprême, au-dessus de laquelle il est impossible de s'élever. Il réunit dans une même âme, au même degré, des vertus opposées jusqu'au contraste, presque jusqu'à l'opposition : lui, si humble, qui se plaît avec les petits et les pauvres, pauvre lui-même jusqu'à n'avoir pas une pierre pour reposer sa tête, lui qui s'agenouille devant ses apôtres pour leur laver les pieds, il se montre, quand sa mission est en jeu, d'une dignité qui ne fléchit ni devant les rois, ni devant Pilate, et, en face du Sanhédrin, il affirme, bravant la mort, sa qualité de Messie et de Juge de tous les hommes ; — lui qui est si doux, qui accueille les plus grands pécheurs, qui poursuit de ses appels ceux mêmes qu'on envoie pour l'épier, qui reçoit le baiser du traître et pardonne à Pierre renégat, il a contre le vice hypocrite, caché sous le voile de la religion, les indignations les plus terribles, il chasse les vendeurs du temple à coups de fouet, et prononce les plus épouvantables malédictions contre ces « sépulcres blanchis » que sont les pharisiens, ces casuistes faux et cupides que sont les docteurs de la loi ; — lui qui est patient jusqu'à fuir devant ses ennemis, jusqu'à répondre sans colère à leurs attaques les plus déloyales, jusqu'à se taire devant leurs accusations juridiquement nulles ou mensongères, il est fort jusqu'à marcher au devant du supplice, quand il sait son heure venue, et jusqu'à sacrifier sans hésitation sa vie à la vérité ; — lui qui est si pur qu'aucun soupçon n'a jamais atteint sa chasteté, il se laisse oindre les pieds par la pécheresse et renvoie sans condamnation la femme adultère ; — lui dont le cœur est si bon qu'il pleure sur

la ruine de la ville qui a tué les prophètes et va le clouer sur la croix, qu'il déclare être venu pour sauver ce qui était perdu, qu'il montre plus de joie dans le ciel pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes, il est inflexible qund il s'agit des droits de la vérité méconnus, du devoir sciemment méprisé, des avances de Dieu dédaignées, et il fait retentir d'avance l'implacable arrêt de la Justice.

Mais toutes ces vertus spéciales reçoivent, en Jésus, leur forme dernière et leur perfection de cet abandon total, complet, à Dieu, qui est vraiment le fond de son âme. Accepter ce que Dieu permet, faire ce que Dieu veut, ne faire que ce que Dieu veut, le faire comme il le veut et quand il le veut, toute la loi de ses sentiments et de sa vie est là. Aucun homme ne s'est identifié à ce point au vouloir du Maître suprême. Dès son enfance, au Temple, il manifestera par la plus sublime des réponses qu'il est sur la terre pour faire les choses de son Père céleste et que ces choses, pour lui, passent avant tout, même avant les affections sacrées de la famille et les devoirs qu'elles imposent. Au cours de son ministère, il répétera, sous les formules les plus touchantes, qu'il « fait toujours ce qui plaît à son Père », que « sa nourriture est de faire la volonté de son Père, d'accomplir son œuvre ». Il attend, au sein de l'obscurité la plus profonde, courbé sur son travail d'ouvrier, il attend pendant trente ans le moment marqué par les desseins de Dieu pour se révéler au monde ; et quand ce moment est venu, c'est dans le jeûne et la prière qu'il va, au désert, se préparer à sa mission. Cette mission ne garde, d'ailleurs, pour lui ni obscurités, ni incertitudes, ni mystères ; la scène de la tentation montre clairement que, dès la première heure, il en a connu la nature toute spirituelle, les conditions toutes d'humilité, de renoncement, de réserve dans l'emploi du miracle, d'oubli de lui-même, et que ces conditions, il les a irrévocablement acceptées comme la règle de son apostolat. Dès lors, à cet apostolat, il se consacre tout entier, sans le moindre souci des nécessités corporelles dont il laisse le soin à la Providence, sans la moindre interruption dans son labeur de prédicateur et de missionnaire, sans le

moindre découragement devant les résultats presque nuls qu'il obtient, sans la moindre crainte devant les oppositions et les persécutions qu'il soulève. De Dieu seul il dépend, pour Dieu seul il parle et agit. Il sait où il va, c'est-à-dire à la mort sanglante, mais cette mort est voulue de son Père ; il suffit. Il y fait allusion, dès le début du ministère public, comme à une chose arrêtée, à propos de l'époux qui doit être violemment enlevé à ceux qui l'accompagnent (1) ; il semble l'appeler avec une impatience angoissée : « J'ai à être baptisé d'un baptême et quelle n'est pas mon angoisse jusqu'à ce qu'il soit accompli » (2). Il la signale comme prochaine : « Je chasse les démons et fais des guérisons aujourd'hui et demain, et le troisième jour je suis au terme » (3). Elle est le but pour lequel il a été envoyé : « Le Fils de l'homme est venu... donner sa vie en rachat pour un grand nombre » (4). Il l'annonce, à plusieurs reprises, à ses apôtres comme une nécessité et aussi comme l'accomplissement indispensable des prophéties ; il en précise les circonstances, les auteurs, il désigne les divers supplices qu'il aura à subir (5).

Ce qu'il y a de plus caractéristique dans cette perfection des vertus du Sauveur, et dans cette soumission sans réserve au bon plaisir divin qui en règle tous les actes, c'est que rien n'y laisse voir l'effort. Cette âme n'a pas, comme les nôtres, à combattre contre elle-même, à s'élever péniblement à la hauteur du devoir, à tendre tous les ressorts de sa volonté pour aller au bien, pour résister au mal. Le mal, bien loin d'exercer sur elle un attrait, excite son dégoût, lui cause une souffrance, quand elle en subit le spectacle. C'est la seule plainte que le Divin Maître ait exprimée avec une sorte d'impatience douloureuse : « O race incrédule ! jusques à quand serai-je avec vous? jusques à quand vous supporterai-je? » (6) et aux apôtres :

(1) Matth., IX, 15 ; Marc, II, 19-20 ; Luc, V, 34-35.
(2) Luc, XII, 50.
(3) Luc, XIII, 32.
(4) Matth., XX, 28 ; Marc, X, 45.
(5) Matth., XVI, 20-22 et parall. ; XVII, 12 (Marc, IX, 11) ; XVII, 21-22 et parall. ; XX, 17-19 et parall.
(6) Marc, IX, 18.

« Votre cœur est-il donc encore aveugle? Vous avez des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre? » (1). Mais les renoncements ne lui coûtent rien ; les sacrifices ne lui arrachent jamais un mot de regret, pas plus que les satisfactions naturelles un mot de complaisance. Il ne prête pas plus d'attention aux uns qu'aux autres, n'estimant les choses que par rapport à la volonté de Dieu qui en décide, ou à sa mission dont elles sont les moyens. Ce n'est pas qu'il soit insensible; il témoigne, au contraire, d'une délicatesse de cœur admirable, d'une profondeur de sentiments sans égale. Le spectacle de l'univers matériel lui inspire les comparaisons les plus émues, les plus riantes images. Il a des amis et les admet dans une intimité réservée. Il éprouve des sympathies et les laisse voir. Mais il commande à tout ce monde intérieur et le domine avec une aisance souveraine. Sa volonté semble s'imposer sans luttes ni résistances. Il a même exprimé quelquefois qu'il était homme au point d'éprouver pour la souffrance corporelle, pour les douleurs de l'âme, les répugnances que nous éprouvons nous-mêmes; il a demandé à son Père, au Jardin des Olives, d'éloigner de lui, s'il était possible, le calice de sa Passion, et S. Jean lui fait exprimer la même pensée. Mais ce n'est là que le cri de la nature, et il est immédiatement étouffé par l'expression de l'adhésion absolue à la volonté divine: « Cependant, que votre volonté s'accomplisse, non la mienne ». N'est-il pas plus grand de maîtriser avec cet empire les émotions sensibles les plus vives que de ne pas les éprouver ; et la force divine n'apparaît-elle pas mieux à travers cette faiblesse humaine sitôt surmontée, qu'elle ne ferait à travers une indifférence qui serait contraire à notre nature et porterait à douter de l'intégrité de cette nature en Jésus-Christ ?

Mais, c'est surtout dans la Passion qu'achèvent de se manifester, avec l'acquiescement héroïque de la Victime au vouloir divin qui, non content de l'immoler, la meurtrit et la broie jusqu'au fond de son être, cette possession de soi, ce calme, cette sérénité tranquille et douce qui marquent son sacrifice de son caractère propre de sainteté, du caractère

(1) Marc, VIII, 17-18.

qu'un Dieu seul pouvait donner en sa personne à la douleur et à la mort. C'est dans la souffrance que l'homme se fait voir à sa vraie taille, à sa vraie mesure ; c'est dans la souffrance que le Christ a fait voir de combien il dépassait la taille et la mesure de l'humanité. Rien ne se compare, même de loin, aux récits de la Passion. Dans cette prise corps à corps avec la douleur sous toutes ses formes, jamais victoire si belle n'a été remportée, et ici encore, remportée sans effort, sans raideur, sans cet emportement qui trahit la tension violente et comme la peur de la défaite. L'attitude de Jésus demeure toujours naturelle et simple, comme elle le serait dans l'état le plus normal. Il garde presque toujours le silence, mais ce n'est pas le silence de l'aigreur ou de l'impuissance ; il sait parler, sinon pour repousser l'outrage, au moins pour rétablir la vérité et fixer le droit. Il subit sans murmure, mais sans aucune outrance de défi, les supplices qui lui sont infligés. Par dessus tout, quoique écrasé d'opprobres et brisé dans son âme par cet abandon sensible de Dieu, qui est le châtiment du pécheur, et qui lui arrache la seule plainte tombée de ses lèvres ; quoique torturé dans son corps de la manière la plus atroce, affaibli par la perte de son sang, il garde jusqu'à son dernier soupir la maîtrise absolue de sa volonté. A une heure, dans des angoisses d'agonie où l'homme ne sait plus ni ce qu'il dit, ni ce qu'il fait, il se montre conscient de la mission qu'il accomplit, uni de cœur au Père auquel il remet son âme, toujours préoccupé des hommes, et même de ses bourreaux dont il sollicite le pardon ; il pourvoit à l'avenir terrestre de sa sainte Mère ; il se reconnaît, à pareil moment, alors que l'échec de son ministère semble complet, le pouvoir d'ouvrir le ciel au larron repentant, il constate que, sous cet échec apparent, l'œuvre à lui confiée par Dieu est victorieusement achevée, toutes les prophéties réalisées. Quelle mort humaine atteindra jamais à cet idéal de grandeur, approchera jamais de cet idéal de sainteté ?

C'est donc bien, d'abord, par la perfection absolue des vertus pratiquées en sa vie et en sa mort que Jésus nous révèle, en sa personne, une sainteté inexplicable par les énergies de notre nature morale.

II

J'ai dû développer un peu longuement ce premier point, je serai plus bref sur les points suivants, me contentant de marquer avec autant de précision qu'il me sera possible, les idées principales.

La grande nouveauté, l'originalité vraiment unique de la sainteté du Sauveur, la différence première qui la sépare de toute sainteté d'homme ne sont pas dans la perfection absolue et l'harmonie des vertus qu'elle a mises en œuvre ; elles sont dans le sentiment d'amour filial envers Dieu qui remplit toute son âme et inspire toutes ses relations, d'une intimité et d'une familiarité sans exemple, avec Celui qu'il appelle son Père et traite comme tel ; elles sont aussi, et par voie de conséquence, dans sa charité ardente, universelle à l'égard des hommes, charité généreuse jusqu'à la mort, mais charité qui a l'entière conscience d'être efficace et pleinement rédemptrice.

Le libéralisme protestant soutient, à tort, Messieurs, que la paternité de Dieu par rapport aux hommes était une doctrine inconnue avant l'Evangile. Dans l'Ancien Testament, non seulement Dieu appelle Israël son peuple du nom de fils, mais il annonce par les prophètes qu'il traitera comme ses enfants bien-aimés ceux qui auront cru à ses promesses et lui seront restés fidèles, qu'il les portera dans son sein et les caressera comme une mère (1) ; il fait donner au Juste dont le livre de la Sagesse décrit les épreuves le titre de Fils de Dieu (2), et les sentiments qu'il s'attribue à l'égard de ses prophètes et de ses saints sont des sentiments paternels. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que la crainte domine dans l'ordre de la Loi, que Dieu était pour les Juifs un Maître redouté beaucoup plus qu'un Père, qu'un abîme le séparait de ses serviteurs, qu'on n'osait même prononcer son nom et que les doctrines plus douces qui se faisaient jour dans certains livres de la Bible ne

(1) *Isaïe*, LXVI, 12-13.
(2) *Sap.*, II, 13 et 18.

semblent pas avoir exercé sur la piété individuelle une bien grande influence.

C'est Jésus-Christ qui vint donner tout leur sens à ces révélations peu comprises avant lui : c'est Jésus-Christ qui apprit aux hommes à appeler Dieu leur Père, qui résuma tous leurs devoirs envers lui dans le sentiment filial, les dispositions qu'il inspire, la ressemblance qu'il tend à établir entre l'âme et Celui qui est l'idéal de la justice, sans doute, mais surtout l'idéal de la charité. Par là, il a substitué la loi d'amour à la loi de crainte. Et l'on n'exagérera jamais la portée religieuse et morale de la révolution qu'il a, de la sorte, opérée.

Mais il est essentiel de remarquer qu'entre nous, disciples de cette loi d'amour, et Jésus lui-même, en cet esprit filial à l'égard de Dieu, la partie est loin d'être égale. Il n'a pas conscience d'être Fils seulement comme nous. Et, sans parler des autres manières dont il a eu soin d'exprimer le caractère particulier et incomparable de sa Filiation, il l'a exprimé par toute son attitude à l'égard de Dieu. Quoi que nous fassions, nous, et de quelque façon que Dieu daigne nous élever, il nous est impossible d'oublier que ce Dieu est l'Infini, devant lequel nous ne sommes rien, le Maître qui peut tout exiger, le Juge qui prononce sur notre pauvre justice et décidera de notre éternité. Aussi, à notre amour se mêle et se mêlera toujours de la crainte. A certaines heures, et devant certaines révélations de conscience, cette crainte devient de la terreur. Les plus grands saints ont passé par ces états d'épouvante et, plus grande a été leur sainteté, plus terrible a été le sentiment d'angoisse qui, aux heures dont je parle, les rejetait loin de Dieu, et semblait les vouer à l'éternelle séparation.

Jésus, seul, a toujours porté dans ses rapports avec son Père la liberté entière, la familiarité, l'intimité filiale, sans mélange d'aucune crainte, sans aucune des réserves qui s'imposent à notre amour, sans aucun des retours qui le traversent et le troublent. Il s'abandonne à lui avec la simplicité et l'entière sécurité d'un enfant. J'ai dit son acquisescement au bon vouloir divin; mais ce n'est pas à un vouloir étranger, imposé du dehors, qu'il acquiesce de la sorte : sa volonté et celle de Dieu sont indissolublement unies. Il se sait aimé et il aime

d'un amour toujours égal, toujours également senti, immuable. Il a conscience que cet amour le fait un avec Dieu, l'élève au-dessus de tous les accidents et de toutes les épreuves, le consomme en cette unité que rien ne peut altérer. Cet amour déborde, en ses actes comme en ses paroles, il est toute sa vie. Nombre de traits des Synoptiques seraient à citer ici; mais le IVe Evangile presque tout entier, et surtout l'incomparable discours après la Cène sont la manifestation la plus haute de cet esprit filial du Christ, qui n'a jamais eu d'analogue et qui ne saurait en avoir, parce que, s'il s'exprime d'une manière humaine et en une nature humaine, il dépasse cette nature, il ne s'explique point par elle. Je ne sais s'il y a dans tout l'Evangile quelque chose de plus révélateur de la divinité de son héros que ces relations inouïes et constamment pratiquées avec Dieu. Une simple créature ne traite pas avec le Créateur d'une pareille manière, en de pareilles conditions de simple assurance et de tendresse qui se sait toujours partagée.

Faut-il voir une exception à ce caractère surhumain des rapports de Jésus avec son Père dans la scène de l'Agonie et dans l'abandon si cruellement ressenti de la Croix? On n'en a pas le droit ; parce que, si le Christ a été homme, et homme sacrifié pour les pécheurs, il a dû, comme j'en ai fait l'observation, éprouver dans sa sensibilité physique, l'horreur de la souffrance et, en l'exprimant, n'a rien fait qu'exprimer son humanité même; tout aussi bien qu'il a dû éprouver dans sa sensibilité morale la douleur de l'abandon apparent du Dieu qui le livrait à ses ennemis et à la mort, et a bien pu exprimer cette douleur sans douter de l'amour de son Père, sans être troublé même dans la partie supérieure de son âme. Mais surtout on n'en a pas le droit parce que sa volonté se montre, en ces deux circonstances, victorieuse des impressions sensibles qui ne l'atteignent pas, et que c'est la volonté qui fait la moralité, par conséquent la sainteté de nos actes. Non seulement ce n'est pas un dissentiment de volonté qui est indiqué ici, mais ce n'est pas même la tentation de ce dissentiment. Le Christ veut ce que Dieu veut et la douleur qu'il en ressent ne fait qu'accentuer le caractère filial de sa soumission.

Les rapports de Jésus avec les hommes suivent de ses rela-

tions avec son Père, et c'est à peine s'ils sont moins significatifs du caractère transcendant de sa sainteté. Ces rapports sont ceux de la charité sans mesure, qui s'étend à tous les services, à tous les dévouements, jusqu'au sacrifice total, sacrifice qui n'est pas seulement celui de la vie corporelle, mais celui de l'homme tout entier, en son âme comme en son corps ; qui s'étend aussi à tous les individus, sans exception, avec une sorte d'attrait privilégié pour les plus misérables et les plus pécheurs. Cette charité s'est traduite par les actes les plus touchants, par des paroles inoubliables, d'un accent si pénétrant qu'elles retentissent et retentiront toujours dans les cœurs. Je regrette de ne pouvoir recueillir et citer les principaux de ces traits qui sont bien, comme l'a dit le Maître, des traits de feu. Mais, si délicat et si tendre que soit cet amour, et alors même qu'il fasse du Christ notre Serviteur et notre Victime, il n'en fait pas notre égal. Il se donne à nous, il s'abaisse pour nous, il se livre pour nous, mais il vient de plus haut que nous et il le sait, même au milieu des opprobres. Il a conscience de posséder la pleine vérité, de dispenser la vraie consolation, d'apporter la force, d'appeler au bonheur et au salut. Ce sentiment d'impuissance à l'égard de ceux qu'on aime, qui est notre douleur suprême, il ne l'éprouve et ne l'exprime jamais. Son amour se proclame tout-puissant. Il sait et il dit qu'il sauvera ce qui est perdu, qu'il guérira ceux qui sont malades, qu'il effacera nos péchés, qu'il nous réconciliera avec Dieu, que sa mort sera notre rachat, qu'il nous engendrera par elle à la vie. Cette certitude de l'efficacité de son amour est absolue ; elle est aussi inaltérable en lui que l'est son esprit filial à l'égard de Dieu. Et, tout comme cet esprit filial, la conscience que sa charité peut tout pour nous est une des formes de cette manifestation de divinité, qui est, pour ainsi dire, diffuse à travers tout l'Evangile, au point qu'il faudrait en mutiler toutes les pages pour parvenir à l'en extirper.

C'est donc bien l'amour qui achève et consomme la sainteté de Jésus, en la marquant d'une empreinte absolument nouvelle et inimitable. Mais cet amour n'est pas de l'homme ; ce n'est pas notre nature qui le produit ; ce n'est pas elle qui fonde les relations qu'il établit, soit entre Jésus et Dieu son

Père, soit entre Jésus et nous. Il y a là un mystère et de ce mystère le dogme de l'Homme-Dieu donne seul la clef.

III

Un troisième caractère de la sainteté du Sauveur, c'est la modération, la réserve de ses dehors, l'extrême simplicité de ses formes extérieures. Même sous ce rapport, il s'est conformé à cette loi d'humilité et de discrétion qui semble avoir réglé tous ses actes et déterminé le mode de toute sa manifestation au monde. Il n'a pas voulu être un de ces héros de la révolte contre l'injustice, ou de la bienfaisance matérielle, qui excitent l'admiration et la reconnaissance populaires. Il n'a pas même voulu attirer sur lui l'attention par ces dehors de renoncement total, de pénitence corporelle, de jeûnes, de macérations qui, en Orient et surtout chez les Juifs, semblaient inséparables de la sainteté. A cet égard, Jean-Baptiste, son précurseur, dut frapper bien davantage les esprits ; la forme de sa vertu, se rapprocha bien davantage de celle qu'Israël vénérait en ses prophètes. La vie de Jésus, au contraire, ressembla à une vie commune et ordinaire ; de cette moyenne extérieure rien ne la distingua qu'un ministère de prédication de trois années, suivi du supplice sanglant du prédicateur. Au cours de ce ministère, le Maître scandalisa le pharisaïsme juif par son indulgente bonté pour les pécheurs, même pour les pécheurs publics et les publicains ; il prit part à des repas, presque à des festins, qui donnèrent lieu à des critiques acerbes de la part de ses ennemis. Il n'obligea point ses disciples, ni ne parut s'astreindre personnellement aux pratiques surérogatoires de piété ou de pénitence que les pharisiens ajoutaient à la Loi, et même il les critiqua souvent, sinon en elles-mêmes, au moins dans l'esprit de formalisme, d'affectation et d'orgueil qui les inspirait.

Il semblerait à un observateur superficiel que, par là tout au moins, la sainteté du Christ se montra humaine et s'abaissa à notre niveau. Il n'en est rien. Les observances extérieures

ne sont que le dehors de la sainteté ; elles peuvent même n'en être que le masque ; en tout cas, elles prêtent à des calculs d'amour-propre et à des abus que le Sauveur devait signaler, parce que ces abus étaient devenus communs et trompaient les âmes. Il était, d'ailleurs, plus digne de la vertu idéale et parfaite de se révéler à nous dans la négligence absolue de toute recherche, dans l'entière simplicité des attitudes et des actes, que dans l'austérité des formes diverses de l'ascétisme et des macérations sensibles. Ces pratiques sont utiles et peuvent devenir nécessaires à notre faiblesse ; elles sont la haie protectrice de notre pauvre vertu ; mais elles semblent beaucoup moins la mesure de la vraie sainteté que la preuve de la conscience que nous avons de ce besoin de protection et des obstacles qui s'opposent en nous à la perfection. Elles manifestent le caractère laborieux et pénible de notre effort vers elle. De cette protection et de cet effort Jésus n'avait aucun besoin; et c'est ce que signifie l'admirable liberté dont il a fait preuve. De la sorte, il a dit par son exemple, ce qu'il a si souvent enseigné par sa parole : que la sainteté est au-dedans. De fait, la sienne, au lieu de se manifester moins haute et moins pure, par cette absence de tout emploi méthodique et réglementé des moyens extérieurs de perfection, nous en paraît beaucoup plus grande, et par sa spontanéité, et par le caractère invariable de cette fusion totale de cœur et d'âme avec Dieu qui en demeure toujours le fond. Si toute sainteté d'homme s'acquiert et par suite se montre étrangère à nous, ne sortant pas d'un fond de nature qu'elle suppose, au contraire, combattu et même, dans tout le sens du mot, *mortifié;* n'est-ce pas en se montrant, en Jésus, naturelle que la sainteté se montre le plus surhumaine?

Mais il y a plus. Les pratiques de l'ascétisme et de la mortification corporelle ne conviennent pas également à toutes les conditions ; elles ne sont pas en tout compatibles avec l'existence qui est celle du plus grand nombre, et qui implique les relations communes de famille, de société, le travail manuel, le souci du pain quotidien et des responsabilités d'état. Cette existence sera toujours celle de l'immense majorité des hommes. Or, ne convenait-il pas que le Saint par excellence fût,

en sa vie, le modèle de tous, que les plus humbles et les plus petits trouvassent en lui un exemple accessible aux situations les plus ordinaires, un exemple dont personne ne pût dire qu'il n'était point fait pour lui et ne s'appliquait pas à sa position? C'est précisément par l'exquise simplicité des formes extérieures de sa vertu que Jésus a résolu ce problème, en apparence insoluble, d'accommoder à l'imitation de tous une sainteté qui, cependant, par son absolue perfection, défie toute pensée de s'élever jusqu'à elle en l'égalant. Tout en nous laissant bien loin d'elle, elle nous attire et ne nous décourage jamais, parce qu'elle se proportionne, pour ainsi dire, par ses dehors, à notre faiblesse et à notre infirmité.

N'est-ce point là l'une des explications de l'influence exercée par cet idéal de justice incarné dans le Christ, influence universelle et d'une efficacité incomparable autant qu'inépuisable. Cet idéal n'est ni celui d'une race, ni celui d'une époque, il est l'idéal en soi et domine les nations comme les temps. A partir de Jésus, l'humanité a su ce que c'est qu'être saint ; elle a cessé de confondre la sainteté avec le formalisme légal du Juif; comme avec la sagesse raisonneuse, plus curieuse que profonde et faite à la taille de l'homme qu'elle prenait pour mesure, du Grec; comme avec l'impassibilité affectée et orgueilleuse du stoïcisme gréco-romain. Elle a compris qu'être saint, c'est s'élever au-dessus de soi-même pour vivre de Dieu et pour Dieu, quelles que soient, d'ailleurs, les conditions extérieures de cette vie, conditions toujours accessoires et accidentelles. Mais elle a compris surtout que le principe de cette élévation n'est pas en nous, pas plus que sa mesure et sa loi ; que Dieu est l'auteur principal de toute sainteté par l'action en nous de la grâce, comme il en est le terme par l'amour et l'union qu'établit l'amour entre nous et Lui. Et, sans doute, c'est l'enseignement de Jésus qui a ainsi découvert à l'homme le mystère de la sainteté; toutefois, l'enseignement fût demeuré sans fruit si la vie de Jésus ne l'eût traduit en action, en lui donnant l'attrait suprême de l'exemple.

Dès lors, cet exemple du Maître a inspiré et régi tous les saints ; — depuis les Apôtres qui, en l'exposant aux premiers croyants par les récits évangéliques, le reproduisaient dans

leur propre vie et pouvaient dire avec saint Paul: « Je vis, non pas moi, mais c'est le Christ qui vit en moi », jusqu'à ceux qui continuent leur apostolat en continuant d'imiter l'éternel modèle ; — depuis les héros du christianisme dont la grandeur a eu le plus d'éclat, mais en se mesurant exclusivement à la manière dont ils se sont conformés au Christ, ou par le sacrifice sanglant du martyre ou par les généreux combats soutenus pour la vérité et la justice, jusqu'aux humbles et aux simples que le monde a méprisés ou n'a pas connus et qui ont emporté avec eux le secret de leurs luttes obscures, de leurs renoncements et de leurs victoires. Tous ont marché le regard fixé sur Jésus, comme sur le type idéal dont ils s'efforçaient de copier les traits ; tous ont trouvé dans son exemple cet appel de la beauté morale suprême qui sollicite l'imitation ; tous ont eu conscience de l'infranchissable distance qui séparait sa vertu de leur vertu; mais cet aveu d'impuissance, loin de leur faire perdre courage, n'a été pour eux qu'un stimulant toujours nouveau à se dépasser eux-mêmes et à monter toujours plus haut. Rien n'est comparable dans le monde des âmes à cet hommage rendu au Saint des saints par tout ce que l'humanité a compté de meilleur et de plus grand ; rien ne prouve mieux le caractère vraiment surhumain d'une sainteté qui, en suscitant à travers les siècles la plus sublime floraison de l'héroïsme, sous toutes les formes, chez les peuples les plus divers, a su incliner devant elle tous ces cœurs magnanimes, et non seulement les contraindre à reconnaître sa supériorité, mais à confesser qu'ils lui doivent ce qu'ils sont.

Mais il y a un hommage peut-être plus touchant que celui rendu au Sauveur par les saints, c'est celui que lui ont rendu et que lui rendent les pécheurs. Car, si haute qu'elle soit, sa sainteté n'est pas plus altière que ne le fut ici-bas sa personne ; au lieu de rebuter et d'éloigner les misérables, elle les attire et les élève vers la réhabilitation. Celui qui *n'a pas rompu le roseau à demi-écrasé, ni éteint la mèche qui fume encore*, continue à travers les pages de son Evangile, et par le tableau qu'elles tracent de ses sentiments et de sa vie, à remplir sa mission de médecin des âmes malades et de libérateur de la mort. Le

coupable trouve en sa vertu même comme une protection pour sa détresse, avec l'espoir du pardon, avec la garantie du relèvement. Ce n'est pas un jugement de condamnation que prononce sur nous la sainteté de Jésus, c'est une invitation qu'elle nous adresse à remonter, c'est un dégoût qu'elle nous inspire des bassesses du vice et du faux plaisir. Chose étrange, Messieurs, que le monde, cet artisan de tous les scandales et de toutes les chutes, ne sache que couvrir de son mépris ses propres victimes et, après les avoir perdues, leur rendre impossible le retour à l'honneur ; tandis que le Christ, le Saint, n'ait que de la pitié pour ceux qui tombent, et ne sache que les appeler plus près de son cœur quand ils se repentent ! C'est que, dans ce cœur, le pécheur a droit d'asile, il le sait et tout dans l'Evangile lui en donne l'impression. Ne faut-il pas voir là un hommage vraiment suprême à la sainteté du Rédempteur, puisque, par cette confiance, le pécheur confesse qu'elle est assez grande pour couvrir et compenser devant Dieu toutes ses fautes, que ce Dieu y prend plus de complaisance et y trouve plus de gloire qu'il ne trouve en nos misères de dégoût et d'outrages envers sa majesté?

IV

Il me reste à signaler, pour achever d'établir le caractère surhumain de la sainteté de Jésus, l'exclusion totale en elle des sentiments les plus caractéristiques de toute sainteté, les plus inséparables de toute sainteté d'homme.

J'ai montré déjà que la vertu du Christ ne connaît pas l'effort, qu'elle n'éprouve aucunement le besoin des précautions extérieures dont il est nécessaire à notre vertu de s'entourer. D'autres points sont à indiquer, plus précis et plus frappants que ceux-là.

S'il est un sentiment qui semble tout dominer dans la vie d'un saint, c'est le souci, la préoccupation continuelle du salut personnel. Ce souci a hanté les plus grandes âmes, au point de les faire trembler devant Dieu jusqu'à leur dernier jour. On

est surpris de retrouver jusque sous la plume de saint Paul l'expression violente de cette terreur : « Il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant ! » — « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé ». Or, on peut chercher à travers tout l'Evangle, non seulement on ne découvrira pas une parole qui traduise une crainte, cela suit déjà de ce qui a été dit de l'intimité filiale des rapports entre Jésus et Dieu ; mais on ne découvrira pas même une trace, en son âme, de la pensée de son propre salut à faire. Il parle sans cesse de salut, mais pour les autres, jamais pour lui-même. Il affirme être venu pour sauver les hommes, pour sauver le monde, pour racheter par son sang les pécheurs ; ce salut, qui s'applique à tous, ne s'applique pas à lui. Comment le Sauveur aurait-il besoin de salut...? Aussi s'exprime-t-il partout non pas seulement comme en pleine sécurité pour le temps et pour l'éternité, mais comme s'il avait pleinement atteint, dès son existence mortelle, la fin suprême de toute vie d'homme, à savoir Dieu lui-même connu face à face et possédé par un indéfectible amour. Sans doute, il attend de son Père, après ses humiliations et ses souffrances, son exaltation et sa gloire ; il sait qu'il doit s'asseoir à sa droite ; S. Jean lui fait même demander de lui rendre auprès de lui la gloire qu'il a eue à ses côtés, avant que le monde fût, mais ce ne sera là qu'une manifestation extérieure qui ne changera rien à sa situation véritable par rapport à Dieu et ne fera que la déclarer à tous.

Si Jésus n'a pas conscience d'avoir à opérer son propre salut, il n'a pas davantage conscience des dangers que peut courir sa vertu. On sait combien les plus grands saints ont été prudents et vigilants à cet égard, quelle horreur ils ont eue pour toutes les occasions de tentation, quelle défiance de leurs forces, quel amour de la retraite, quel soin d'éviter le spectacle des scandales du monde. Ceux-mêmes qui n'ont pas cherché l'abri protecteur de la solitude ou de la vie religieuse, n'ont affronté le monde qu'en tremblant et ont dû confesser que sa poussière ne laissait pas que d'altérer la pureté de leur cœur. Même en prenant toutes ces précautions, ils n'ont pas

laissé que de sentir en eux l'aiguillon des convoitises d'en bas ; les plus grands d'entre eux ont été tentés ; ils l'ont été parfois jusqu'à éprouver le vertige de l'abîme qui les attirait. Ils ont répété le cri de douleur de l'apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux et, le mal que je ne veux pas, je le fais... Je me réjouis dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi, en révolte contre la loi de l'esprit et qui m'asservit sous la loi du péché. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » Et, certes, ils ont lutté et vaincu ; c'est par là qu'ils sont grands, mais cette nécessité même de soutenir la lutte jusqu'à la dernière heure marque assez durement leur infirmité de nature. Rien de semblable en notre Sauveur. Sa sainteté ne connaît pas les ombrages et les alarmes, les ombrages nécessaires, les alarmes prudentes de la nôtre. Pour sa parfaite pureté, tout est pur. Le spectacle du mal le fait cruellement souffrir, il ne lui est pas une épreuve. Il s'en va, à travers les scandales de ce monde, dans la paix et dans la sérénité, sans le moindre trouble pour lui-même. Il a passé par la tentation ; mais cette tentation lui venait du dehors, du démon ; elle ne trouvait en lui aucune complicité et n'entamait en rien sa liberté souveraine, qui repoussait les assauts du malin esprit avec le plus tranquille dédain et la force la plus impassible. Sa volonté n'a pas besoin d'un secours étranger ; et si, dans son agonie, un ange vient le soutenir, ce n'est pas cette volonté qui fléchit et défaille, puisqu'elle reste unie à celle du Père, c'est la sensibilité seule qui est accablée sous le poids d'une souffrance morale surhumaine et, par conséquent, mortelle, sans ce soutien d'en haut.

Enfin, les saints n'ont pas seulement eu conscience de leur faiblesse, des combats qui se livraient en eux et mettaient tout en péril, ils ont eu conscience de leurs fautes réelles ; ils se sont tous reconnus pécheurs. Le sentiment de leur culpabilité envers Dieu a été leur grande douleur ; et tous ont salué dans la mort la grande libératrice du péché. De là les saintes colères qui les armaient contre eux-mêmes, la faim et la soif de pénitence, d'expiation qui les dévoraient. Ils ne croyaient jamais avoir assez fait pour rendre au Créateur la

gloire qu'ils lui avaient ravie et pour payer la dette contractée au regard de sa justice infinie. Le repentir les consumait à proportion même de leur perfection et de l'élévation de leur vertu. Jésus est le seul homme qui ait osé se déclarer sans péché, qui n'ait jamais exprimé le moindre sentiment de regret ou de contrition. Il est cependant l'humilité même ; il se plaît dans la petitesse ; il se tient vis-à-vis de son Père dans l'attitude de la dépendance la plus absolue ; il va jusqu'à se faire le serviteur de ses disciples ; dans sa Passion, il accepte d'être le rebut du peuple. Ce n'est donc point par orgueil qu'il se reconnaît innocent. D'autre part, il a le sentiment le plus profond des droits divins, du sacrifice total qu'exige le devoir ; il a formulé de la sainteté l'idéal suprême quand il a dit : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Sa conscience se révèle d'une délicatesse sans mesure, il a du mal, sous toutes ses formes, une invincible horreur. Si donc de ce mal, il eût trouvé en lui-même le moindre vestige, il se serait condamné sans pitié, il se serait châtié sans merci. Or, il n'a pas plus éprouvé le besoin d'expier pour lui-même qu'il n'a éprouvé la douleur d'une responsabilité quelconque encourue devant son Père. Il a expié, mais en payant pour les autres ; il a présenté ses souffrances et sa mort comme le rachat des péchés d'autrui. Comment mieux dire que personnellement il ne devait rien? Cette conscience d'une innocence totale achève la manifestation de la sainteté surhumaine du Christ ; elle en est l'expression la plus haute et celle qui frappe le plus tout lecteur loyal et réfléchi de l'Evangile.

La sainteté de Jésus est donc bien un miracle, Messieurs, elle est le miracle le plus grand en son ordre, dans l'ordre moral. Tous ses caractères sont inexplicables par notre nature humaine. Elle ne révèle pas seulement, comme celle de nos saints, la puissance surnaturelle de la grâce ; elle révèle directement la divinité de Celui qui a su réaliser dans la vie la plus simple l'idéal du juste et du bien ; elle est de cette divinité le signe le plus auguste, celui qui convenait par dessus tous les autres au Fls de Dieu fait homme. Et c'est bien à cette marque qu'il a été reconnu, plus encore qu'à ses miracles d'ordre physique. L'instinct moral est en nous le plus

profond de tous. Jamais l'humanité n'aurait adoré un homme en qui elle n'aurait pas été forcée de saluer l'exemple parfait et le modèle qui non seulement ne sera jamais dépassé, mais qui ne sera jamais atteint. Devant le spectacle de la vie et de la mort de Jésus, devant la révélation de son Cœur, notre cœur a conscience que toute erreur est impossible, qu'un Dieu fait homme a pu seul ainsi vivre, ainsi mourir, ainsi aimer. Et l'incrédulité elle-même, à ses heures, trop rares, de clairvoyance et de loyauté, s'est surprise souvent, se surprendra encore à répéter l'aveu de J.-J. Rousseau : « Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. »

J. Bourchany.



LA BIBLE DANS VICTOR HUGO

Suite (1)

V

Le génie lyrique et le génie épique de Victor Hugo se doublent d'un génie satirique, que M. Grillet a étudié dans « la rhétorique des prophètes et la satire politique chez Victor Hugo, 1851-1854, 1870-72 ».

C'est la Bible, ce sont ses prophètes qui ont été, dans la satire lyrique, le grand et unique modèle de l'auteur des *Châtiments*, d'*Années funestes*, de l'*Année terrible*. « Est-ce imitation voulue ou adaptation inconsciente de la forme à la pensée ? Hugo a retrouvé le tour d'imagination prophétique. Par l'effet d'un labeur prodigieux et surtout d'une merveilleuse plasticité intellectuelle, il en était arrivé à parler sans effort la langue littéraire des prophètes. »

Les prophètes ont trois grands thèmes qui reviennent sans cesse dans leurs écrits : les *væ !* (ou les « malheur ! » les malédictions ; les descriptions des villes contre lesquelles ils fulminent ; et les révélations messianiques pour l'avenir. Or, vous trouvez tout cela dans Victor Hugo satirique.

D'abord, les *Soyez maudits... vous qui ; soyez maudits* dans ; *Malheur* à toi qui, *parce que*. Dans *Floréal*, des *Châtiments*, on lit :

(1) Voir le numéro d'août.

O bandits, et toi, fils d'Hortense et de Saint-Leu,
Soyez maudits, d'abord d'être ce que vous êtes ;
Et puis *soyez maudits* d'obséder les poètes !

Dans le *Gibet*, de *la Fin de Satan*, il y a :

Sois maudit dans ces clous, dans ce gibet fumant,
Dans ce fiel ! *sois maudit* dans ma chaîne brisée !

Le Barabbas du *Gibet* reprend les anathèmes d'Isaïe et de Jésus contre la Jérusalem tueuse de prophètes :

Qu'as-tu fait ? O Caïn, Dathan, Nemrod, vous autres,
Quel est ce crime-ci qui passe tous les autres ?...
Malheur sur toi ! Malheur, monde impur...
Sois maudit par celui que tu viens d'épargner.
Puisse à jamais ce Christ sur ta tête saigner !...

L'Eunuque du *Glaive* est aussi un prophète de malheur. « Guerre, dit-il,

Va donc ; fais fourmiller les bataillons vermines.
... Mange les dieux et mange aussi les rois, travaille !
La vierge sera veuve avant d'avoir été.
La mère pleurera d'avoir été féconde...
Malheur à ce qui vit ! Malheur à ce qui luit !
Malheur !

Voici, imitées par Victor Hugo, les descriptions de villes maudites, Babylone, Tyr, Sodome, Corozaïm :

Quand, ivre de splendeurs, de triomphe et de fêtes,
Tu dansais...
... Alors qu'on entendait la fanfare de fête
Retentir,
O Paris, je t'ai fui comme le noir prophète
Fuyait Tyr.
(*Les Châtiments*, p. 7.)

Les filles d'opéra manquaient de princes russes.
... L'argent devenait rare aux tripots. Les journaux
Faisaient le vide autour des confessionnaux...
On riait aux sermons de l'abbé Ravignan... (1)
Plus de pur sang piaffant aux portes des donzelles.
La désolation était sur Babylone.

Dans *Années funestes*, *Coups de Clairon*, on lit :

(1) Victor Hugo prend ses désirs pour des réalités. Le P. de Ravignan était remplacé alors par le P. Félix.

Que sont devenues
Les tours de la nuit ?
Où donc, est-elle allée,
La ville du mal ?...
La ville ivre et fière
Qui choquait son verre
Contre l'infini,
Qu'on entendait rire ?...
Qu'ils cherchent les voix
Et la fourmilière
Des femmes dansant...
Qu'ils cherchent les rampes
Les jardins, les cours,
Le reflet des lampes
Aux rondeurs des tours...

Dans *l'Année terrible*, *Paris incendié*, apparaît comme l'un des épisodes de ces drames surnaturels où sombraient les Babylones et les Tyrs :

D'Ophyr à Chanaan et d'Anur à Saba,
... Tout l'Orient pencha quand croula *Babylone*...
La même horreur sacrée est dans l'homme aujourd'hui,
Tous tremblent pour Paris qu'étreint une main vile...
Nous croyons assister...
A la sinistre mort des vieilles *Babylones*.
Ainsi nous songions. Soit, disions-nous, ce sera
Comme à Tolbiac, comme à Tyr, comme à Poitiers.
Vous imaginez-vous cette haute cité,
Vous imaginez-vous les peuples la cherchant ;
On ne voit plus sa lampe, on entend plus son chant.
Elle était l'éternelle, elle était l'immortelle.
Qu'est-il donc arrivé d'horrible ? Où donc est-elle ?
... Quel est ce pan de mur dans les ronces debout ?

Quant aux prophéties messianiques d'Isaïe, d'Amos et d'Ezéchiel, annonçant la rénovation du monde, Victor Hugo les imite avec une assurance d'hiérophante inspiré :

Encore un peu de temps et ceci tombera.
Dieu vengera sa cause.
Les villes chanteront, *le lieu désert sera*
Joyeux comme une rose (1)
(*Les Châtiments : A un qui veut se détacher.*)

(1) Isaïe dit : « Le désert... fleurira comme un lis. »

Dans la *Force des choses*, *des Châtiments*, Victor Hugo rêvant d'un nouveau messianisme dont la science sera l'ouvrière, s'écrie :

L'hymen des nations s'accomplit...
L'amour aux pleurs succède et l'eau vive à la mort,
Et la bouche qui chante à la bouche qui mord...
Le Globe esclave cède à l'esprit souverain...
Le bien germe à toute heure et la joie en tout lieu.

Dans la pièce *Lux* qui ferme les *Châtiments*, comme *Nox* les ouvre, « l'orphée des futurs âges d'or préside au mystère de leurs chants :

Fêtes dans les cités. Fêtes dans les campagnes !
Les cieux n'ont plus d'enfers, les lois n'ont plus de bagnes.
... Tout renaît. Le bonheur de chacun est accru
De la félicité des nations entières.
Plus de soldats l'épée au poing, plus de frontières (1).
Plus de fisc, plus de glaive ayant forme de croix.
Les jours mauvais fuiront sans qu'on sache leur nombre,
Et les peuples joyeux, se penchant dans l'ombre,
Diront : Cela n'est plus !
Les temps heureux luiront... (On verra)
Toute l'humanité chanter, de fleurs couverte,
Comme un maître qui rentre en sa maison déserte
Dont on l'avait chassé (2).

Victor Hugo, dans les *Châtiments*, représente la France sous les traits d'un nouveau Messie :

Le genre humain suivait le progrès saint. La France
Marchait devant, avec sa flamme sur le front.
(O France) je t'adore,
Ebloui par ton front invincible, que dore
L'Orient ! (2)

Dans *l'Année terrible*, Paris est dépeint comme la « Fournaise de l'idée, l'Etna de la pensée », avec quelque cyclope faisant jaillir le Progrès en étoiles de feu, sous son marteau :

(1) Ce sont là des rêves dangereux, dont l'antimilitarisme s'autorise à tort, puisque l'Evangile dit qu'à la fin des temps « il y aura des guerres ».

(2) *La Bouche d'ombre*, des *Contemplations*, dit la même chose, comme *Tout le passé et tout l'avenir*, de la *Légende des siècles*.

O Paris, ville de fournaise,...
Que t'importe un soufflet de forge qui s'ajoute
A tous les aquilons tourmentant ton hrasier ?
Tu sais ce que tu dois construire ou transformer.
Les rois viennent frapper sur toi. Comme le fer,
Battu des marteaux jette aux cyclopes l'éclair,
Tu réponds à leurs coups en les couvrant d'étoiles.

Les prophètes espéraient, annonçaient, et saint Mathieu, saint Paul, saint Jean annoncent comme eux, l'apparition, la parousie du Christ venant juger les vivants et les morts, aux sons de la trompette angélique dans la lumière des éclairs et le bruit des tonnerres. Victor Hugo a toujours eu de la faveur pour cette scène grandiose du jugement dernier. Elle est dans les *Odes*, l'*Antechrist ;* dans les *Feuilles d'automne*, 1840 ; dans le *Retour de l'Empereur*, 1840 ; dans les *Contemplations*, *Cerigo* ; dans la *Légende des Siècles*, la *Trompette du jugement*, *Pleurs dans la nuit*, les *Quatre jours d'Elciis* ; dans la *Fin de Satan*, les *Paroles du Docteur*, *Ténèbres ;* dans *Dieu*, l'*Aigle*, l'*Ange ;* dans *Toute la Lyre*, le *Marabout prophète*, la *Guillotine*, le *Titan*. Elle est surtout dans les *Châtiments*, où le poète se fait de la parousie une arme contre Napoléon III, qu'attend d'ailleurs, ici-bas, la justice populaire.

Le plus haut attentat que puisse faire un homme,
C'est de lier la France et de garrotter Rome.
Dès que ce grand attentat est commis, point de grâce,
La peine au fond des cieux, lente, mais jamais lasse,
Se met en marche et vient.
Quelqu'un te vengera, pauvre France abattue,
Ma mère ! et l'on verra la parole qui tue
Sortir des cieux profonds (1)...
Arrive l'avenir, ce gendarme de Dieu (2)....
Entendant le clairon du jugement qui sonne,
Tous ces assassinés s'éveillaient brusquement
Et pour témoigner ils sortaient de leurs fosse (3).
Mais tu t'éveilleras bientôt, pâle et terrible,
Peuple ; et tu deviendras superbe tout à coup :
De cet empire abject, bourbier, cloaque, égout,

(1) *Joyeuse vie.*
(2) *Sous le ciel noir.*
(3) *Nox.*

Tu sortiras splendide, et ton aile profonde
En secouant la fange éveillera le monde,
Et tous les opprimés se sentiront vainqueurs,...
Rien qu'à te voir jeter ta honte aux quatre vents (1).

La *Caravane* montre tous les oppresseurs, « du maître au goujat », faisant silence, lorsqu'ils entendront, ô peuple

Ta grande voix monter vers les cieux étoilés.

Dans la *Carte d'Europe*, écoutez :

Avenir ! Avenir ! Voici que tout s'écroule...
L'épouvante se lève. — Allons, dit l'Eternel.

Au Peuple est un appel aux vengeurs endormis :

Lazare ! Lazare ! Lazare !
Lève-toi !

Dans la pièce xv du livre VII, tandis que

Le crime heureux, servi par d'immondes ministres,
Sous les cieux
Rit...
Tout à coup un clairon jette au vent : République !
Liberté.
Et le monde, éveillé par cette âpre fanfare,
Est pareil
Aux ivrognes de nuit qu'en se levant effare
Le soleil.

Dans *Aux Femmes :*

Nous voyons, recouvrant un glaive de rayons,
Dans les cieux apparaître une figure ailée,
Saint Michel sous ses pieds foulant l'hydre écaillée ;
Nous disons : c'est la Gloire et c'est la Liberté

Coups de clairon d'Années funestes disent :

Mais les fêtes cessent,
Si soudain le soir
Des clairons se dressent
Sur l'horizon noir.

De 1870 à 1874, l'*Année terrible* et la *Corde d'Airain* de *Toute la Lyre* sont deux répliques des *Châtiments*, avec les mêmes espérances de résurrection nationale, dans

(1) *Applaudissements.*

Alsace et Lorraine (1), *Après les revers*, *La Libération du territoire*, *Nos morts*, où le poète-voyant, après avoir rappelé la grandiose vision d'Ezéchiel :

> C'était avec un front où la colère bout
> Qu'Ezéchiel criait aux ossements : Debout !

nous dit de nos morts :

> Leurs pâles os, couverts de pourriture et d'ombre,
> Sont comme ceux auxquels Ezéchiel parlait.

Après cela, M. Grillet nous permettra bien de lui faire remarquer que Victor Hugo, « violent en paroles », n'était pas « le plus doux des philosophes » et n'avait rien d'une « âme de mansuétude », page 272. On l'a baptisé le « Père la Rancune » et les *Châtiments* sont appelés par M. Gaston Deschamps le Bottin de la diffamation ». « Jamais un poète ne descendit aux injures grossières dont la haine de Victor Hugo poursuit Nisard, « cet âne qui brait dans la nuit et s'achève en hibou, ce concierge balayant ce ruisseau, le bon goût », Gustave Planche, Montalembert, Louis Veuillot, Dupin, Fortoul, Magnan, Maupas, Rouher, Morny, de Falloux, de Parieu, Troplong, Saint-Arnaud, l'héroïque vainqueur de l'Alma, traité de « bandit, chien, lâche, reître, galérien, Mandrin, Lacenaire, etc. » et l'empereur enfin, Napoléon, Sinderthannes, que personne n'avait encensé autant que Victor Hugo de 1848 à 1850.

Tout de même, les prophètes de la Bible avaient une autre âme et un autre respect d'eux-mêmes et de ceux qu'ils anathématisaient.

VI

Hâtons-nous d'ajouter que M. Grillet en vient bientôt à « la décadence littéraire de Victor Hugo et à ses causes bibliques ».

On lui a reproché ce mot de « décadence » appliqué à

(1) *Toute la Lyre* : « O tocsin formidable au clocher de Strasbourg ! »

la vieillesse de notre grand poète. « Qui dit *décadence* dit affaiblissement, déchéance : or, chez Hugo, comme chez le vieux Corneille, le jeu des facultés poétiques, bien loin de s'affaiblir avec l'âge, va plutôt en s'exaspérant. Leur imagination se laisse aller à tous les excès de sa propre fougue : excès qui sont un défaut sans doute, mais tout le contraire d'une *décadence* ». A quoi M. Grillet a pu répondre que, si la maîtrise du verbe et de la facture poétique demeure intacte chez Victor Hugo, son goût, comme celui du grand Corneille, déchoit et défaille ; sa volonté ne sait plus discipliner la puissance de « l'invention verbale » dont sa poésie se fait l'esclave, sans aucun souci du fonds et de la pensée. « Excès », tant qu'on voudra, mais excès qui marque une décadence, une déchéance de cette juste mesure, où se trouve la perfection, d'après Horace, comme d'après tous les hommes de goût :

> *Est modus in rebus ;* sunt certi denique fines,
> *Quos ultra* citraque nequit consistere rectum.

Brunetière parle de « la folâtrerie », souvent énorme, de l'inspiration dans les dernières œuvres de Victor Hugo. « On a bien vu (1), dit-il encore, ce qu'il était en réalité, un homme de son temps, oui, sans doute ; mais, par la qualité de son imagination, par l'*impossibilité de s'en rendre maître*, par une espèce de nécessité de la suivre jusque dans *ses écarts* les plus extravagants, un contemporain d'Ezéchiel ou d'Eschyle, un « primitif », un cyclope, si je l'ose dire, sans que vous preniez ce mot pour une plaisanterie, mais qu'au contraire vous rappeliez tout ce qu'il exprime d'extraordinaire, d'énorme et de prodigieux (2). »

Il faut donc voir une décadence littéraire, dans ce qu'on est convenu d'appeler « l'inspiration apocalyptique » de Victor Hugo. « Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas », et ce pas, Victor Hugo le franchit dans le *Pape*, l'*Ane*, *Religions et Religion*, 1878-1880, autant d'œuvres illisibles, qui n'ont même plus pour elles cette obscurité

(1) *Manuel de l'histoire de la Littérature française*, p. 466.
(2) *Evolution de la poésie lyrique*, II, pp. 106, 107.

sous laquelle on cherchait un sens ; qui ne nous procurent plus seulement la sensation de l'énorme et du gigantesque, mais celle du vide, et dont l'unique originalité, si c'en est une, est d'être « frénétiquement banales » (1). — De cette « banalité frénétique » y a-t-il des « causes bibliques »? Assurément non, la Bible n'en peut mais, et l'abus qu'en fait Victor Hugo n'est imputable qu'à lui seul. Il y a bien une « philosophie de Job » dans le discours de Yahvé, répondant à ceux qui se scandalisent de l'existence du mal ici-bas et des desseins de la Providence qu'ils ignorent. Cette philosophie de Job, Lamartine l'exprimait en disant, *Poésie sacrée :* (2)

C'est le secret de Dieu. Je me tais et j'adore
Cette main qui traça les sentiers de l'aurore,
Qui pesa l'Océan, qui suspendit les cieux.
Il a foulé la terre et semé les étoiles,
Et que suis-je à ses yeux ?

Victor Hugo parlait tout aussi bien que Lamartine, quand il disait :

Dieu seul est grand ! c'est là le psaume du brin d'herbe.
Dieu seul est vrai ! c'est là l'hymne du flot superbe.
Dieu seul est bon ! c'est le murmure des vents.
Et d'où sortez-vous donc pour croire que vous êtes
Meilleurs que Dieu, qui met les astres sur vos têtes,
Et qui vous éblouit à l'heure du réveil,
De ce prodigieux sourire, le soleil ! (3).

Mais quelle « philosophie » sensée peut-il y avoir à faire amplifier, amplifier encore et toujours, par la *Bouche d'ombre*, des *Contemplations*, par l'*Aigle*, de *Dieu*, et surtout par l'*Ane* Patience, le discours de Yahvé ? Un âne « peut-il braire dans le même style que Yahvé parlait à Job », et, faut-il trois mille vers pour persuader Kant du fond et du tréfond de l'ignorance humaine ?

Peux-tu guérir l'abcès du volcan poitrinaire ?
Qui te dira le nom du vent en syrien ?
Sais-tu son envergure et son itinéraire ?

(1) Brunetière : *Manuel*, p. 467.
(2) *Méditations*.
(3) *Contemplations : Croire, mais pas en nous.*

La mamelle de l'ombre est là, peux-tu la traire ?
As-tu sondé la mort, *trou de l'évier ?*...
L'âne un moment se tut, puis, sévère, dressa
Ses deux oreilles, l'une après l'autre : « Homme ! or ça !
Reprit-il... »

Et le voilà qui fait un « cours de sociologie où résonne un tintamarre d'érudition cocasse ». Il nous laisse sur cette confidence désespérante qu'il n'y a rien à attendre du commerce des philosophes, parmi lesquels il cite *Job :* Job n'est certainement pas responsable de cette « rhétorique » grotesque, pas plus que des divagations étranges de *Religions et Religion*, qu'il renierait avec dégoût :

Homme, qu'est-ce que c'est que tes cérémonies
Misérables devant les choses infinies ?
... Toi-même tu rirais, si tu pouvais connaître
A quel point tu ne peux, homme, rien faire naître,
Rien construire en dehors des choses que tu vois...
Tu ne peux faire un monstre et tu veux faire un Dieu ?
Savoir fut de tout temps la démence des sages.

Une « démence » beaucoup plus authentique, n'est-ce pas, de faire réfuter l'athéisme par un *Ane*, et critiquer les « religions » par un ange, les prêtres abhorrés par la rhétorique de *Job?* D'ailleurs, si la science n'est rien, si

... Tout ce que l'homme enseigne, pense, croit,
De science publique ou de doctrine occulte...
Vos sages admirés, Epicure, Thalès,
Platon que l'idéal laisse boire à son urne,
Kant, Liebniz, tout cela n'est qu'un souffle nocturne.

Que devient la philosophie du Progrès continuel, pour laquelle Victor Hugo a emprunté tant de symboles à la Bible, Babel, la vision de Jacob, la marche dans le désert, la chute de Jéricho, le Temple, la *Fin de Satan*, la montée du Calvaire et la crucifixion? Il y a là des incohérences, des contradictions, qui provoquent « la *Pitié suprême* », à laquelle il a fait appel dans un de ses derniers poèmes. « Son âme ressemble à ses visions apocalyptiques, où passent confusément mêlés les archanges porteurs de palmes, et les guerriers armés de glaives, où les cris de joie alternent avec les clameurs de deuil ! » Pauvre grand poète,

plus malheureux que Lamartine, « qui sut espérer » ; plus malheureux que Lamennais lui-même, « qui, du moins, ne se contredisait pas ! »

Peut-être eût-il fallu ici examiner d'un peu plus près la philosophie de Victor Hugo, comme M. Dumesnil le faisait remarquer à Grenoble à M. Grillet. Mais quand l'auteur de la *Bible dans Victor Hugo* aurait eu fait effort pour cataloguer les douze ou treize systèmes philosophiques différents qui se sont succédé dans la pensée et les œuvres de Victor Hugo, en quoi serions-nous plus avancés dans la connaissance d'une pensée si ondoyante et si diverse et dans les évolutions ou avatars de laquelle la Bible n'eut jamais aucune part ?

VII

Est-il difficile maintenant de faire la synthèse de ce que Victor Hugo doit à la Bible dans les éléments de son art ?

D'abord des images et des comparaisons très nombreuses :

> Qui donne aux pauvres prête à Dieu (1).
> La montagne à sa voix s'enfuirait dissipée,
> Comme de l'eau dans le gazon (2).

Comme un bouquet de myrthe entre deux seins célestes... (3).
On croit les voir bondir (les monts) comme au temps des prophètes (4).
Je suis mystérieux comme un jardin fermé (5).

> Comme ce grand lion dont Daniel fut l'hôte
> L'Océan, par moments, apaisait sa voix haute.
> Et moi, je croyais voir, vers le couchant en feu.
> *Sous sa crinière* d'or passer la main de Dieu.

Ces images et bien d'autres s'emmagasinent, s'asso-

(1) *Proverbes* : 19, 27.
(2) « A votre aspect, Seigneur, les montagnes s'écouleront », *Isaïe*, 64, 1.
(3) *Cantique* : 1, 12.
(4) « Les monts ont bondi comme des béliers. » *Ps.*, 112, 4.
(5) *Cantique*.

cient, s'organisent, se développent dans la pensée du poète, et en jaillissent successivement en vers harmonieux et sonores.

M. Grillet cite de ces images typiques : le crible :

> Fais passer ton esprit à travers le malheur.
> Comme le grain du crible, il sortira meilleur (1).

la cible :

> De l'arc tendu là-haut nous sommes tous la cible (2);

la fusion de la créature devant l'œil de Dieu :

> Comme devant la braise on voit la cire fondre,
> Ces noirs victorieux tombèrent à genoux (3);

la paille en feu :

> Comme on brûle une paille on allumait des villes (4);

le lit de pierre :

> N'avoir pas une pierre où reposer sa tête
> Est bon pour Jésus-Christ;

l'abîme sondé pour la pèche des perles :

> Où donc est la science ? Où donc est l'origine ?
> Cherchez au fond des mers cette *perle* divine;
> Et l'Océan connu, l'âme reste à sonder (5);

pour la pêche des monstres :

> Allons, parle, as-tu vu Léviathan ? L'as-tu
> Surpris dans l'antre où l'eau baigne les granits chauves? (6)
> Te dis-tu : Qu'est-ce que l'homme ?
> *Sonde*, ami, sa nullité (7);

les chars vivants :

> Les chars vivants ayant des foudres pour essieux (8).
> « On eût dit le char vivant de l'Apocalypse » (9);

(1) *Les Rayons et les Ombres : Sagesse.*
(2) *L'Année terrible.*
(3) *La Vision de Dante.*
(4) *Légende des Siècles : Tout le Passé.*
(5) *Feuilles d'Automne*, XXVIII.
(6) *Dieu; l'Aigle.*
(7) *Les Chansons; l'Ascension humaine.*
(8) *Légende des Siècles; l'An neuf de l'Hégyre.*
(9) *Quatre-vingt-treize.*

les grandes eaux :

Et quand se réveillait cette innombrable armée,
(On) Croyait entendre au loin mugir les *grandes eaux* (1);

les chars flamboyants :

Le char étincelant à la roue étoilée (2).
Ils entendent rouler des chars pleins de tonnerres (3).

Victor Hugo met en vers superbes l'histoire des Hébreux : la lutte de Jacob avec l'ange :

Jacob ne luttait qu'avec l'ange.
Tu luttais avec Jéhovah (4);

le charbon enflammé d'Isaïe :

Rois, je sens sur ma lèvre errer l'ardent charbon (5) ;

la vision de Balthazar, évoquée dans les *Contemplations*, dans *La Légende des Siècles*, dans *L'Expiation :*

Pareils aux mots que vit resplendir Balthazar,
Deux mots dans l'ombre écrits flamboyaient sur César ;...
(Il) Leva sa face pâle et lut : *Dix-huit brumaire !*

« Victor Hugo avait la faculté mythique très développée. » Il a emprunté à la Bible des noms-symboles, Eden, ou le paradis, abîme ou l'infini, Caïn ou le crime, Judas ou la trahison, Sodome et Gomorrhe ou le vice, Béhémoth, Léviathan ou les monstres, Babel ou l'ascension vers le Progrès. La *Fin de Satan* c'est la lutte de Satan contre Dieu. Ainsi les trois instruments du crime de Caïn, le clou d'airain, le bâton, la pierre, signifient les trois aspects de l'épopée du mal, dont Satan est le héros. *le Glaive*, *le Gibet*, *la Prison*. Satan finit par se réconcilier avec Dieu. *Le Satyre* et *le Titan* sont deux versions plus brèves de *la Fin de Satan*. L'échelle de Jacob marque l'ascension de l'homme vers *le Temple* de *la Légende des Siècles*, où résidera la « Réalisation suprême » :

(1) *Cromwell*.
(2) *Les Rayons et les Ombres*.
(3) *Légende des Siècles :* Un poète est au monde.
(4) *Le Retour de l'Empereur*.
(5) *Les Quatre jours d'Elciis*.

Et tous contempleront l'Ignoré formidable...
Pourtant on sentira que ce spectre n'est pas
La haine, le glacier, le tombeau, le trépas.

En dehors de ces éléments d'art et de poésie puisés dans la Bible par Victor Hugo. *Job* l'a plus directement inspiré pour les pièces *Dans l'Eglise de X...*, à *Olympio*, à Villequier, *Lux*, *Tout le passé et tout l'avenir;* le *Cantique des cantiques* pour le *Cantique de Bethphagé (Fin de Satan);* l'*Apocalypse* pour les *Malheureux*, *Vision d'où est sorti ce livre*, *la Vision de Dante;* l'*Evangile de saint Jean* pour la *Première rencontre du Christ avec le tombeau;* la Passion des Evangiles pour le *Gibet;* les anathèmes prophétiques pour l'*Eunuque* de *la Fin de Satan;* les villes maudites pour *Pleurs dans la nuit*, *Paris incendié; Job* pour le lépreux-prophète de *Ceux qui parlaient dans le bois* (*Fin de Satan*). Le texte biblique mis en regard du texte de Victor Hugo permet de saisir la matière d'où l'art et l'imagination du poète ont fait jaillir des gerbes de vers d'or qui ne portent que l'empreinte de son génie, merveilleux, mais inégal.

« La Bible est son livre »(1), pouvait-il dire dans la *Préface des Rayons et des Ombres;* oui son livre qu'il lit en artiste, comme un livre plus profaneque sacré, pour y prendre peu à peu le lyrisme puissant qui y coule à pleins bords, pour en imiter le ton et la majesté épiques, qui, de la *Genèse* à l'*Apocalypse*, se transmettent si grandioses et si saisissants ; « son livre », pour y puiser l'aliment le plus substantiel d'une imagination avide de couleurs éclatantes, de mots sonores, de comparaisons pittoresques, de symboles gracieux, sublimes, étincelants comme le soleil de l'Orient qui les a inspirés ; mais non pas « son livre », comme celui de nos grands classiques du XVII[e] siècle, Corneille, Racine, Pascal et Bossuet, lisant la Bible en chrétiens, pour y voir la parole de Dieu lui-même, pour en saisir avant tout l'âme et l'esprit, pour en pénétrer la théologie profonde et la morale sublime, pour les faire

(1) Et non pas « mon livre », comme le dit M. Grillet.

passer dans leur conduite d'abord, puis dans leur pensée et leurs œuvres, toutes rayonnantes du génie biblique : tels les *Hymnes* et les *Cantiques spirituels* de Corneille et de Racine, les *Pensées* de Pascal et *Athalie*, les *Sermons* de Bossuet, ses *Elévations sur les Mystères* et ses *Méditations sur l'Evangile*, « les plus beaux livres de notre langue », au dire de Brunetière.

Bossuet, voilà « l'homme de la Bible » qu'il a tant aimée et étudiée, depuis l'âge de quinze ans, où il la découvrait à Dijon dans la Bibliothèque de son père, jusqu'à sa mort, où il se faisait lire soixante fois le discours de la Cène dans saint Jean, après avoir dit à ses prêtres, en 1689 : *In his senescere, in his immori summa votorum est ;* vieillir sur ces Livres sacrés, mourir sur eux, est mon vœu suprême » ; « l'homme de la Bible », où il a tout trouvé, la science de Dieu et de l'homme, la philosophie, l'histoire, la théologie, la piété, l'onction, le mysticisme, la vérité intégrale, et, par surcroît, l'éloquence sous toutes ses formes, tantôt véhémente et sublime, tantôt simple et populaire, la poésie la plus vive, la plus imagée, la plus entraînante, le lyrisme de David et des prophètes, avec lesquels Bossuet « rend encore des oracles » et réalise magnifiquement, dans la simplicité et la magnificence de son style, expression vivante de son âme, la parole exquise de Joubert : « Plus une parole ressemble à une pensée, une pensée à une âme, une âme à Dieu, plus tout cela est beau ».

TH. DELMONT,
Docteur ès lettres.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

III. — *Retour de Bougainville. — Le chevalier de la Corne sur le haut Saint-Laurent* (mai-juin 1759).

Enfin, le 10 mai, apparut une frégate aux mâts fleurdelisés, la *Chézine*, de vingt-six canons : elle ramenait Bougainville, Dès le lendemain, on sut que la plupart des vingt-trois navires, partis de Bordeaux sous la protection du corsaire dunkerquois « le capitaine Canon » et du lieutenant de Vauquelin, le héros de Louisbourg, étaient en rivière (2). En quelques jours, la nouvelle se répandit dans tout le Canada. « Jamais joie ne fut plus générale. Elle ranima le cœur de tout un peuple qui, pendant le cours d'un hiver des plus rigoureux, avoit été réduit à un quarteron de pain et à une demi-livre de cheval » (3).

Hélas ! il fallut bientôt déchanter...

(1) Voir juillet.

(2) *Montcalm à Belle-Isle*, Montréal, 16 mai 1759 (*Arch. du min. de la guerre*, vol. 3540, pièce 60) ; *Mém. sur les affaires du Canada*, pp. 127 et 138. — Sur Canon, v. *Doreil à Belle-Isle*, 31 juillet 1758 (*Ibid.*, vol. 3498, pièce 19).

(3) *Journal* du capitaine de Foligné ; Malartic, p. 233. — « A Québec, on mouroit exactement de faim » (Bougainville à Mme Hérault, Montréal, 16 mai 1759).



Bougainville s'était acquitté avec zèle de sa mission (1). Arrivé à Paris le 20 décembre, il obtint une audience du roi et vit plusieurs fois les ministres auxquels il soumit quatre mémoires résumant avec concision et clarté toutes les questions que Montcalm l'avait chargé d'élucider. Le premier de ces mémoires établissait un parallèle entre les forces des belligérants. Dans le second et le troisième, l'envoyé du Canada exposait les besoins les plus impérieux de la colonie, demandait l'incorporation de la milice dans les troupes de ligne et l'envoi de 1.500 hommes de renfort, y compris des ingénieurs, des canonniers, des armuriers, avec autant de vivres et de munitions que possible (2).

Le quatrième mémoire suggérait un plan de retraite sur la Louisiane, dans le cas où Québec tomberait au pouvoir de l'ennemi. On concentrerait d'abord la défense sur les Lacs ; puis, on se replierait lentement, par le Mississipi, sur la Nouvelle-Orléans ; et là, appuyé sur la frontière des possessions espagnoles, on lutterait avec avantage contre les Anglais.

(1) Sur ce voyage et les polémiques auxquelles il prête, v. les équitables et judicieuses appréciations de M. de Kérallain (*Op. cit.*, pp. 117 et suiv.). Bougainville a-t-il peint d'une palette trop sombre les nuages qui couvraient aux trois quarts le ciel canadien? Peut-être. Lorsqu'après la mort de Montcalm, on enverra Le Mercier en France, celui-ci essaiera d'un autre système. Mais en révélant à la cour « l'exorbitant coulage » dont la colonie était victime, Bougainville fit son devoir d'honnête homme et de patriote clairvoyant. Il n'a pas fourni à la cour, « qui ne cherchait qu'un prétexte pour abandonner le Canada », la mauvaise raison dont « elle se saisit avidement ». Et, comme le dit encore étourdiment Casgrain (p. 229), il n'a pu se faire « l'avocat de l'armée au détriment de la colonie », l'intérêt de l'une se confondant avec celui de l'autre.

(2) Montcalm était d'avis de tenter une diversion en Caroline, avec un corps auxiliaire de 4000 hommes envoyés de France. On se fût appuyé sur les Chéraquis et sur les Allemands que les Anglais traitaient en esclaves. On escomptait — chose plus problématique — la neutralité des Quakers de Pensylvanie. En somme, le projet était plausible. «... Proposé à M[me] de Pompadour] et par elle à un comité de ministres, [il] fut agréé. Il ne fut plus question que de trouver les fonds nécessaires à l'armement. Les coffrs du roi étoient vides. M[me] de Pompadour fit son possible pour trouver deux millions, en s'engageant elle-même pour cette somme. Ses efforts furent infructueux et le projet nul. » (*Journal* de Bougainville, cité par M. de Kérallain, p. 124.

Conception grandiose, digne du génie de Montcalm, et dont Lévis devait se souvenir... au moment suprême !

Par malheur, les démarches de Bougainville étaient condamnées d'avance à l'insuccès, sur les articles essentiels des vivres et des renforts (1). La cour admira les projets de Montcalm, approuva l'incorporation de la milice dans les troupes régulières, « amalgame » non seulement désirable, mais nécessaire ; elle s'indigna au sujet des dépenses injustifiées, prodigua décorations et grades (2), combla d'éloges les « braves soldats du Canada » (3), mais n'accorda qu'une faible partie des secours demandés, environ 400 hommes de recrue, y compris des ingénieurs et des canonniers, quelques munitions de guerre, et le tiers seulement des vivres réclamés (4).

Etait-ce aveuglement de la part de Louis XV et de ses mi-

(1) Bougainville eut bien vite compris la situation, et ce qu'il pouvait obtenir, il l'obtint : quelques secours, insuffisants d'ailleurs, l'incorporation de la milice, les grâces demandées pour les vainqueurs de Carillon, le grade de lieutenant-général qui assurerait l'indépendance de son chef, enfin la surveillance de Bigot. L'intendant faillit être rappelé, comme il le désirait au fond pour mettre à l'abri ses rapines ; mais le ministre Berryer se contenta de le réprimander vertement (lettre du 19 janvier 1759 ; Parkman, *op. cit.*, t. II, p. 34), parce que sa connaissance des choses canadiennes et sa rare intelligence le rendaient presque nécessaire, maintenant que la crise avait éclaté (Kingsford, *op. cit.*, t. IV, p. 83).

(2) Vaudreuil eut la grand-croix de Saint-Louis, Montcalm le cordon rouge et le grade de lieutenant-général (Belle-Isle aurait voulu le nommer maréchal de France). Lévis fut fait maréchal de camp, Bourlamaque et Senezergues, brigadiers, Bougainville colonel, Dumas major général. Des croix, des grades et des gratifications récompensèrent beaucoup d'officiers. (*Arch. du min. de la guerre*, vol. 3499, nº 142.)

(3) C'étaient les termes dont s'était servi le roi en prescrivant un *Te Deum* pour la victoire de Carillon.

(4) « Quatre cents hommes de recrue et quelques munitions » (*Journal* de Bougainville). — « On fit d'abord courir le bruit que ces bâtiments étaient chargés de 25.000 quarts de farine et d'autant de lard, ce qui auroit mis la colonie à l'aise ; mais tout se réduisit à 6.000 quarts, le reste étoit pour le compte de la société [La Friponne]. » (*Mém. sur les affaires du Canada*, p. 126). — « Il y aura dans ces provisions quatre-vingts jours de vivres pour le soldat, à raison de demi-livre de farine et de demi-livre de lard par tête ; ce qui ne fait pas, à beaucoup près, la ration due. Une fois cette consommation faite, nous serons réduits à la viande salée jusqu'à la récolte. Nous avions demandé trois fois autant de vivres. » (*Bigot au ministre*, 22 mai 1759.)

nistres? Non, puisqu'ils savaient de quel prix était la conservation de la Nouvelle-France, et qu'une fois la colonie perdue, notre pays n'aurait plus aucun espoir de reprendre pied dans l'Amérique du Nord (1).

Certes, il était impossible, dès cette époque, d'enrayer le mouvement irrésistible qui entraînait les Américains vers ces solitudes de l'Ouest où ils devaient bientôt se créer un domaine aussi important qu'irréductible. Mais combien d'esprits, en France et même en Angleterre, pressentaient alors une pareille expansion? En tous cas, ce n'était pas à la cour dé Versailles, dans les bureaux de la Marine, qu'il aurait fallu chercher les hommes assez informés des choses d'outre-mer pour prévoir l'avenir prochain des treize colonies.

En revanche, un fait positif et bien capable de peser sur la politique d'un gouvernement, même absolu, s'imposait avec force à l'attention de nos ministres: l'opinion publique, déjà peu favorable aux entreprises coloniales, se refusait énergiquement à consentir de nouveaux sacrifices pour la conservation du Canada. Autour du roi, on s'effrayait du formidable accroissement des dépenses d'un pays si lointain, presque désert, aussi pauvre que mal famé (2). Quant au peuple, écrasé d'impôts et qui supportait avec impatience le fardeau des charges militaires, prodigieusement augmentées par la guerre d'Allemagne — la seule essentielle, on le croyait du moins, — il avait quelques motifs, on l'avouera, de souhaiter des ministres, soucieux avant tout d'équilibrer le budget national (3).

(1) *Le maréchal de Belle-Isle à Montcalm*, Versailles, 19 février 1759 (*Arch. du min. de la guerre*, vol. 3540, n° 16).

(2) De 1.700.000 livres en 1749, — si l'on prend les chiffres généralement admis, — le budget canadien passe à 6 millions en 1755, à 11 millions en 1756 et atteint le chiffre énorme de 19 millions en 1757. Pour les dix ans qui suivent 1749, on arrive au total de 122.690.000 livres dont 104 pour les dernières années, à partir de 1755 (Desandrouins, pp. 129, 138-130; *L'Espion dévalisé*, Londres, 1782, pp. 128-119). Or, il faut se rappeler qu'il s'agit du budget d'une colonie de 80 à 85.000 âmes au maximum et que l'argent valait alors deux fois (même 2 fois 1/3) plus qu'aujourd'hui. — M. de Kérallain met avec raison l'opinion de l'économiste Forbonnais en regard de celle de Voltaire (p. 111).

(3) Sur quoi certains de s'écrier, comme l'abbé Casgrain : « Le budget de Mme de Pompadour était à lui seul plus considérable que celui

Le manque d'argent éclatait à tous les yeux. Le trésor vivait d'expédients (1). La malheureuse guerre où Marie-Thérèse avait su nous entraîner, contre nos intérêts les plus évidents, absorbait tout, troupes et finances. L'arrivée de Choiseul au ministère avait pu sembler à quelques-uns de meilleur augure : sa première manifestation diplomatique avait été pourtant le troisième traité de Versailles (2), qui donnait entière satisfaction à l'impératrice, qui lui assurait 100.000 Français comme auxiliaires, accordait un subside double et promettait que la paix serait conclue seulement lorsque Frédéric II aurait rendu la Silésie à l'Autriche. Choiseul avait omis de réclamer en retour quelque soutien dans la lutte engagée avec l'Angleterre ! Celle-ci avait donc les mains libres pour achever de consommer la ruine de la seule puissance dont elle redoutait encore la concurrence. On ne saurait trop le répéter, c'est dans les traités néfastes de Versailles, c'est dans la politique continentale du roi et de ses ministres, qu'il faut aller chercher la véritable cause, la cause initiale et profonde, de la perte de nos colonies et de l'effondrement de notre marine.

Pierre Berryer, ce lieutenant de police auquel Louis XV con-

du Canada ! » Or, on peut constater, en se reportant au *Relevé des dépenses de Mme de Pompadour, depuis la première année de sa faveur jusqu'à sa mort* (mss. de J.-A. Le Roi aux *Archives de la préfecture de Seine-et-Oise*), *Relevé* d'ailleurs exagéré et dont tous les comptes seraient à vérifier (V. M. de Nolhac, *Louis XV et Mme de Pompadour*, Paris, Calmann-Lévy, p. 268), 1° que « contrairement à l'affirmation très vague de l'abbé Casgrain, le budget annuel du Canada coûtait déjà plus (vers 1758) qu'une douzaine de maîtresses rétribuées au taux de Mme de Pompadour et promettait d'éclipser bientôt, et à lui seul, les dix-neuf années de la Marquise » ; 2° que « si les caisses de l'Etat étaient vides, le Canada pouvait, sans impôts ni subsides extraordinaires, trouvez chez lui le nécessaire par la seule réforme de ses mœurs », c'est-à-dire en arrêtant net les exploits de la bande de forbans attachés à sa ruine (M. de Kérallain, p. 118 et notes, p. 122 et note 3). — Louis XV était fort parcimonieux ; il est donc possible que Mme de Pompadour ait participé à des opérations financières sous le couvert de certains banquiers de complaisance. Mais il est peu vraisemblable qu'elle ait été, même indirectement, mêlée aux concussions de Bigot, comme le suppose M. Doughty (*op. cit.*, t. II, p. 44).

(1) On trouvera dans le *Mercure* de l'année la liste des dons patriotiques.

(2) 30 décembre 1758.

fia, en novembre 1758, le portefeuille de la marine (1), pouvait après cela ne pas « comprendre que le Canada étoit la barrière de nos autres colonies et que les Anglois n'en attaqueroient jamais aucune autre, tant qu'ils ne nous auroient pas chassés de celle-là » (2).

On s'explique trop bien que cet étrange ministre, « ami des paraboles » et si médiocrement soucieux de la France d'outre Océan dont il avait la garde, ait pu répondre aux sollicitations de Bougainville par cette inqualifiable boutade : « Monsieur, quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries ! » — « On ne dira pas, du moins, Monsieur, que vous parlez comme un cheval ! » La réplique était cavalière : elle vengea les héroïques défenseurs du Canada, et, du même coup, le bon sens et l'honneur ; mais elle n'éclaira pas « l'incapable Berryer ».

Belle-Isle, plus intelligent que son collègue, d'autre part, entièrement dévoué aux intérêts de son pays et bien intentionné, ne tenait pas un langage au fond si différent, quand il avertissait Montcalm de ne pas compter sur de sérieux renforts: ceux-ci, avouait-il, échapperaient difficilement aux croisières ennemies, augmenteraient la disette en Canada et,— singulier argument dans la bouche d'un ministre de la Guerre ! — piqueraient au jeu des armements le cabinet de Londres, en situation de nous primer toujours.

Adopter une telle politique n'était-ce point condamner la colonie à périr? Mais le ministre n'a même pas l'air d'adercevoir la contradiction qui existait entre ses paroles et ses actes : il ne fournira pas les moyens de continuer la guerre et cependant il donne l'ordre de ne pas déposer les armes, car « il est de la dernière importance de conserver un pied dans le Canada », si l'on ne veut pas renoncer du même coup et pour toujours à l'Amérique du Nord (3).

La réponse de Montcalm est, dans sa noble simplicité, celle

(1) Le lieutenant-général des armées navales de Massiac, ne pouvant s'entendre avec l'intendant des armées navales Le Normand de Mézy, qu'on lui avait adjoint, fut renvoyé le 1er novembre 1758.

(2) *Journal* de Bougainville, note précitée sur sa mission.

(3) Lettre précitée du 19 février.

d'un héros: « C'est toujours quelques vivres, quelques munitions, quelques hommes, des bâtiments dont on peut tirer parti si l'ennemi vient à Québec, et le peu est précieux à qui n'a rien... Nous ne sommes vraisemblablement pas éloignés d'événements qui nous mettront à portée de mériter de plus en plus les bontés de Sa Majesté, et j'ose vous répondre d'un entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou à périr (1). » Le général avait le droit de se porter garant du dévouement de ses soldats. Quand ceux-ci apprirent que la mère-patrie les abandonnait à leurs seules ressources, aucun murmure ne s'éleva de leurs rangs. L'attristante nouvelle de leur isolement, la pensée des dangers qu'ils auraient à courir, des souffrances qu'ils devraient supporter, de « l'énormité des forces de l'ennemi » qu'ils avaient à vaincre, ne leur causèrent aucun découragement (2).

De son côté, le marquis de Vaudreuil protestait des mêmes sentiments, au nom de la population de la Nouvelle-France. A la suite de son évêque, le clergé dont l'influence était prépondérante, témoignait du plus ardent patriotisme ; et les prières publiques récitées à l'occasion de la guerre attiraient dans les églises un nombre considérable de fidèles. Cet admirable peuple canadien, si durement éprouvé par la guerre, sentait que la crise suprême était venue et, calmement, il s'apprêtait à l'affronter avec une énergie stoïque. Après avoir enduré les privations, les fatigues, les multiples périls des expéditions militaires, ces paysans, devenus soldats par devoir autant que par nécessité, trouvaient parfois en regagnant leurs logis — la campagne achevée, — la misère et la disette installées à leurs foyers. Et c'était la moisson trop mûre et qu'on n'avait pu rentrer à temps faute de bras ; et c'étaient les semailles impossibles à faire parce qu'on manquait de grains. Après l'Anglais, il fallait combattre la famine. Puis, le printemps venu, l'ordre arrivait, comme l'année précédente, d'abandonner le hoyau pour reprendre le mousquet et de s'en aller courir les

(1) *A Belle-Isle*, 16 mai 1759. *Arch. du min. de la guerre*, vol. 3540, n° 60. Il ajoute qu'il prêtera le concours le plus absolu au gouverneur et veillera à la bonne harmonie des troupes de ligne et des milices.

(2) *Bougainville à Belle-Isle*, 16 mai 1759. *Ibid.*, n° 61.

bois avec les sauvages ou monter la garde sur les remparts des forts, face aux balles, aux côtés des grenadiers de France (1).

Dans un conseil de guerre tenu à Montréal le 9 mai, la veille du jour où la frégate qui portait Bougainville arrivait en rade de Québec, le gouverneur avait arrêté le plan de campagne. Le point le plus menacé était évidemment la capitale du Canada : l'attaquer, n'était-ce pas viser la colonie au cœur? En la prenant, ne rendait-on pas toute résistance à peu près impossible? Les Anglais l'avaient compris et, pour la quatrième fois en moins d'un siècle et demi, ils se disposaient à remonter le Saint-Laurent (2). On résolut donc de réunir autour deQuébec le plus de troupes disponibles, sous les ordres du général en chef, assisté par Lévis et Senezergues. D'autre part, Bourlamaque irait prendre le commandement des 2.000 hommes chargés de couvrir la frontière du lac Champlain. Là, si l'ennemi se présentait avec des forces par trop considérables, le colonel ferait sauter les forts de Carillon et de Saint-Frédéric, puis il se replierait sur l'Ile-aux-Noix (3), où il tiendrait le plus longtemps possible (4).

Quant à la « partie d'en haut », on décida d'évacuer le fort de la Présentation, peu susceptible de défense, et même d'abandonner les retranchements de la Pointe-au-Baril, où il fallait aussi bien interrompre la construction de la troisième

(1) « Le héros qui domine tous les autres dans ce drame, c'est l'obscur milicien. » (Casgrain, 224, Mame.) En un sens et pris en général, le mot est profondément juste. Il a le tort cependant d'évoquer le souvenir de défaillances individuelles et même collectives dont les conséquences furent terribles. Des abus regrettables se glissaient dans l'emploi des milices et la colonie était loin de retirer de leurs services tout le fruit qu'elle était en droit d'en attendre.

(2) Québec n'avait succombé qu'en 1629, à la première attaque dirigée par Kerkt contre l' « habitation » de l'héroïque Champlain. En 1690, Frontenac s'y était glorieusement défendu contre Phibs, et, en 1711, la flotte de Kill, accueillie par la tempête aux Sept-Iles, ne parvint même pas jusqu'à Québec.

(3) Au nord du lac et à 4 lieues en amont du fort Saint-Jean. Désandrouins qui l'avait reconnue, le 25 avril précédent, sur l'ordre de Montcalm, la dit « belle et bien boisée » et pouvant « avoir de 7 à 800 toises de long sur 150 de large » (p. 258).

(4) Bourlamaque partit de Montréal le 10 mai, suivi à petites étapes par les deux bataillons de Berry, celui de La Reine, 200 soldats de la colonie et miliciens (Malartic, p. 231 ; Désandrouins, p. 266).

corvette, afin de renvoyer les ouvriers à Québec. On convint d'y rassembler un corps de 1.200 hommes, aux ordres du chevalier de la Corne. Cet officier se porterait d'abord vers Chouaguen, afin d'y harceler les Anglo-Américains dans leur marche ou sur leurs communications. Mais, au cas probable où il ne pourrait arrêter l'offensive des ennemis, de la Corne, prenant poste à la tête des Rapides, s'efforcerait de leur barrer la route (1).

La mobilisation des milices canadiennes n'était point encore achevée. Le 20 mai, le gouverneur lança une nouvelle circulaire aux capitaines : tous les hommes se tiendraient prêts à marcher, au premier signal, avec leurs armes, leurs outils et six jours de vivres ; un seul officier par compagnie resterait auprès des malades, des infirmes et des vieillards (2). Cette véritable levée en masse se fit avec un tel élan patriotique qu'on vit accourir à l'enrôlement des enfants de treize ans et des octogénaires (3) !

Dès le 11 mai, trente bateaux, chargés de munitions et de marchandises avaient quitté le petit port de La Chine pour La Présentation (4). Quelques jours plus tard, le chevalier de la Corne se mettait en route à son tour, avec le reste des 800 hommes que Vaudreuil lui avait accordés, avant d'aller lui-même rejoindre l'armée de Québec. Ce voyage du gouverneur présageait l'ouverture des hostilités. De fait, c'est dans la nuit du 23 au 24 mai que la population de la capitale connut la présence de vaisseaux britanniques, avant-garde de l'escadre Saunders, au mouillage de l'Ile-aux-Coudres.

La Corne établit son camp dans la petite île aux Galops ; il y éleva quelques retranchements (5). On redoutait alors que Johnson n'apparût à la tête d'un corps considérable de Peaux-

(1) *Journal de Lévis*, 9 mai 1759, p. 177 ; *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 135.

(2) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 126 et 141.

(3) *Extrait d'un journal tenu à l'armée que commandait feu M. de Montcalm*. V. Garneau, *op. cit.*, p. 303.

(4) Malartic, p. 231.

(5) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 141.

Rouges (1). Cette crainte fit prendre certaines précautions dans le gouvernement de Montréal (2). Les « domiciliés » de La Présentation furent invités à se concerter avec leurs voisins du fort Régis, afin d'organiser des reconnaissances sur le chemin de German Flats (3). D'ordre supérieur, l'abbé Picquet dut s'entendre à ce sujet avec le P. Gordan, jésuite, qui dirigeait la mission de Saint-Régis.

Aussi bien, le missionnaire bressan n'avait cessé d'entretenir des partis sauvages à la découverte. Dans les premiers jours de juin, il écrivait au marquis de Vaudreuil pour lui rendre compte des reconnaissances, dernièrement opérées par les Indiens aux environs du fort Bull. Les Peaux-Rouges avaient fait quelques prisonniers, qu'ils se virent contraints de relâcher ; même, dans la poursuite, plusieurs d'entre eux avaient été blessés, notamment leur grand chef Onnontaguetté qu'ils sauvèrent à grand peine (4). Les Anglais campaient au nombre de 10.000 « en haut de la rivière de Chouaguen ». Se contenteraient-ils de relever les murs de leur ancienne place d'armes, ou bien, n'y laissant qu'une faible garnison, tenteraient-ils de réduire Niagara et de s'emparer de La Présentation? On ne tarderait pas à être fixé sur leurs intentions, puisque déjà leur avant-garde descendait la rivière Oswégo (5).

L'armée d'invasion, concentrée autour de Corlar comptait environ 6.000 hommes : deux régiments de la vieille Angleterre, un bataillon de Royal-Américain, une section de l'artillerie royale, des régiments de milice new-yorkaise et enfin 950 Peaux-Rouges réunis par Will Johnson (6). Ces diverses troupes s'ébranlèrent dans la seconde quinzaine de juin. Le brigadier Prideaux, qui les commandait, était un chef énergique et prudent. Après avoir renforcé les garnisons des forts établis au portage qui relie la vallée du Mohawk à celle de

(1) Nouvelles envoyées par Langis à Montréal, le 19 mai, à la suite de reconnaissances vers Stillwater et Lydius (Malartic, p. 234 ; *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 141).

(2) On construisit des fortins à La Prairie et à Châteauguay.

(3) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 131.

(4) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 147.

(5) Malartic, p. 421 ; *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 143.

(6) Mante, *op. cit.*, p. 224 ; Stone, *Life of Will. Johnson*, t. II, p. 96.

l'Oswégo, il dirigea son armée vers le lac, l'infanterie par terre et l'artillerie par eau, avec les vivres et les munitions. Il fit halte à Chouaguen, où il dressa son camp sur la rive droite du fleuve, parmi les ruines de l'ancien fort Ontario. Son dessein étant de surprendre Niagara, il laissa un dépôt à Chouaguen, sous la garde d'un millier d'hommes (1) aux ordres du colonel Haldimand, et, le 1er juillet, il remonta dans ses bateaux pour côtoyer le bord méridional du lac.

Le chevalier de la Corne venait précisément d'abandonner son poste d'observation à la tête des Rapides. Inquiet de ne rien savoir, depuis quelques jours, des mouvements de l'ennemi, il s'était embarqué, le 29 juin, pour gagner Chouaguen. De là, il comptait se porter au-devant du corps expéditionnaire de Prideaux afin de lui barrer le passage ou, tout au moins, de le harceler dans sa marche (2). Grâce aux dernières levées du gouvernement de Montréal, il avait avec lui 820 miliciens, sans compter 240 soldats de marine. Parmi les 21 officiers qui commandaient ces contingents, plusieurs, tels que l'intrépide de Corbière et le farouche Hertel (3), comptaient parmi les plus réputés de la colonie. Enfin, 110 guerriers de La Présentation, Iroquois, Loups, Hurons et Mississagués, faisaient partie de l'expédition. L'abbé Picquet ne voulut pas abandonner ses fils spirituels : il s'offrit et fut agréé comme aumônier de la petite armée (4).

Le 4 juillet, un peu avant minuit, canots et berges atterrirent sans bruit dans la crique solitaire où, en 1756, Montcalm avait débarqué son artillerie. La prudence était de rigueur, car les découvreurs venaient de signaler la présence des An-

(1) Environ 500 soldats du Royal-Américain et 520 recrues de New-York (*New-York Documents*, vol. VII, p. 395, de Lancey to the Lords of Trade, 24th of July, 1759).

(2) *Journal* de Lévis, p. 188.

(3) Sur Hertel, officier de la colonie, audacieux et brave, mais de nature peu sensible, V. Malartic, p. 228 et Désandrouins, p. 278. On ne saurait le confondre avec Hertel de Cournoyer. — Sur de Corbière, V. ci-dessus, p. 325.

(4) De la Corne « se porta avec tout son monde et les sauvages de cette mission accompagnés de l'abbé Picquet, sulpicien, fameux missionnaire de ce pays, qui voulut par zèle accompagner ses ouailles ». (*Mémoires* de Pouchot, t. II, p. 128.)

glais à l'embouchure de la rivière de Chouaguen : ils commençaient à s'y fortifier (1).

Le lendemain, dès l'aurore, miliciens et soldats, divisés en neuf petites colonnes, se dispersèrent à travers la forêt pour investir le camp. Les Canadiens formaient les ailes. On arrivait à la lisière du bois, quand les sauvages, qui éclairaient la marche, découvrirent des travailleurs occupés à couper des arbres à une faible distance en avant de leurs lignes. Soixante hommes furent immédiatement désignés pour les enlever. Mais comme ils s'avançaient, des cris retentirent sur la gauche : « Sauve ! nous sommes cernés ! » Des Canadiens venaient d'avoir une « vision » et s'affolaient. On rallia promptement les fuyards. Mais leur sotte panique devait nous être fatale : les Anglais, mis en éveil, s'étaient jetés dans leurs retranchements en criant : Aux armes !

Tel est le récit donné par le Journal de l'expédition. Tout autre est là version fournie par Pouchot (2). « Comme le détachement, dit-il, se croyoit en sûreté, la majeure partie étoit dispersée dans les forêts des environs pour couper du bois pour se retrancher. M. de la Corne poussa un gros corps de ses gens jusqu'à l'endroit où étoit le fort Ontario, pour reconnaître les ennemis. Ils fusillèrent des travailleurs, arrivèrent jusqu'au camp qu'ils trouvèrent fort en désordre. La garde et ce qui restoit au camp s'opposèrent à ces découvreurs. Si M. de la Corne eût suivi son avant-garde, les Anglois étoient perdus. M. l'abbé Picquet, qui entendit ce commencement de fusillade, crut qu'il étoit de son devoir, avant que toute sa troupe attaquât, de leur faire une petite exhortation et de leur donner l'absolution. Cela fit perdre le moment : les An-

(1) Pouchot prétend que les Anglais « s'étoient seulement faits une espèce d'enceinte autour de leur camp avec des tonneaux de lard et de farine dont ce corps d'armée avoit apporté grande provision » (*Ibid.*). Mais on ne peut douter, d'après la Relation anonyme de la campagne et les récits des Anglais eux-mêmes que ceux-ci avaient eu le temps de se retrancher plus sérieusement (*Collection Lévis*, t. XI, *Relations et Journaux de différentes expéditions faites de* 1755 à 1760. Relation de la campagne de M. le Cher de la Corne à Chouaguen en 1759 ; *New-York Documents*, vol. II, p. 396).

(2) *Mém.*, t. II, p. 128.

glois coururent à leurs armes et se placèrent derrière leurs tonneaux. M. de la Corne arrive auprès de son détachement qui étoit dispersé autour des Anglois, mais qui n'approchait plus à cause de leur supériorité. Il veut les engager à recommencer. Quelques Canadiens, qui avoient plus envie de se retirer que de se battre, crient qu'on les coupe tout à fait, et, malgré les officiers, c'est à qui regagnera le plus vite ses bateaux. M. l'abbé Piquet veut les arrêter, mais il en est culbuté. Il en accroche un et s'écrie: «Sauvez au moins votre aumônier (1)! »

Pouchot est mal renseigné : il n'a connu l'expédition que par ouï-dire. Sa relation contient évidemment une part de vérité : c'est, en effet, la panique des miliciens qui fit manquer la surprise. Mais l'attitude que le commandant de Niagara prête à l'abbé Picquet manque de vraisemblance. Tout ce que nous savons de la prudence, du sang-froid et de l'intrépidité du missionnaire nous empêche de croire qu'il pût compromettre, par un accès de zèle aussi intempestif, le succès de l'attaque. Il avait trop l'expérience des choses de la guerre

(1) M. l'abbé A. Gosselin (*Op. cit*., p. 24), s'inspirant de Pouchot, donne de l'affaire un récit hardiment fantaisiste : « ... La petite armée fait bientôt son apparition au milieu des souches, des buissons, des troncs d'arbre renversés qui entourent le camp d'Oswégo. M. Picquet commande alors à ces braves soldats de se mettre à genoux, leur donne solennellement la bénédiction, puis leur adressant chaleureusement la parole, leur recommande de ne pas faire quartier aux ennemis de la patrie. Haldimand est pris par surprise. Bon nombre de ses soldats sont dispersés dans la forêt, occupés à couper du bois pour relever le fort. Ceux de la Corne en profitent, et font feu de toutes parts; la partie menace d'être rude pour les Anglais. Malheureusement, quelques Canadiens, je ne sais à quelle occasion, prennent l'alarme, et courent à leurs bateaux, renversant à terre M. Picquet sur leur passage. M. Picquet se relève, plaisante ces hommes effarés, remet tout le monde à l'ordre, puis le détachement va se poster derrière une rangée d'arbres, et l'on fait de nouveau feu sur l'ennemi. Le combat dure deux heures avec un acharnement incroyable. Les Français le reprennent le lendemain matin, bien décidés à ne pas reculer. Mais Haldimand voyant qu'il ne peut venir à bout de leur courage, fait apporter ses canons et les charge à mitraille. Les soldats de La Corne se sauvent alors vers leurs embarcations et disparaissent, après avoir perdu trente tués et blessés, y compris deux officiers et La Corne lui-même, qui a reçu une blessure dans la cuisse. Ce fait d'armes auquel l'abbé Picquet prit une part si active, fut un des derniers rayons de la gloire militaire française en Amérique (!). »

pour interrompre une action engagée, pour suspendre la marche de troupes vers le feu, sous prétexte de leur donner l'absolution et de leur adresser une exhortation, comme cela se pratiquait d'ordinaire, mais avant le combat. Il savait qu'on n'arrête pas sans inconvénient l'élan de soldats peu résolus. Et pourquoi aurait-il attendu que nos colonnes fussent dispersées dans le bois pour remplir ses devoirs d'aumônier? Au surplus, ni le Journal de l'expédition, qui renferme des détails de minime importance, ni aucun mémoire contemporain autre que celui de Pouchot (1) ne mentionne cet incident, capital en somme, puisqu'il serait la cause directe de l'échec essuyé par notre petite armée.

L'attaque était manquée. Le chevalier de la Corne, après avoir rétabli l'ordre parmi ses troupes, s'avança pour reconnaître la position occupée par l'ennemi. Celui-ci avait élevé un redan sur les ruines du fort Ontario : une petite redoute communiquait avec le retranchement. L'importance relative de ces ouvrages faisait présumer que les forces anglaises étaient considérables ou, tout au moins, que le corps, chargé de faire le siège de Niagara, venait de passer. On tint conseil sur l'opportunité de redonner l'assaut. Mais, la plupart des officiers opinant pour la retraite, « puisqu'on avoit perdu l'avantage de la surprise et la confiance que l'on avoit aux Canadiens (2) », on se replia vers les bateaux.

(1) Le chevalier de la Corne, écrit Malartic (p. 252), « a trouvé les Anglais retranchés..., a tâté ces retranchements, s'est fusillé pendant une heure avec eux, s'est retiré avec perte de vingt hommes et autant de blessés ». « L'ennemi, dit Lévis (*Journal*, p. 188), ignorant de même ses mouvements, travailloit négligemment dans le bois dans le temps que cet officier faisoit ses dispositions pour les attaquer, les ayant découverts. Mais, au moment de l'action, la terreur s'étant emparé de son détachement, il prit la fuite sans sujet et ne put rallier qu'au dépôt ». « Ce commandant, lit-on dans les *Mémoires sur les affaires du Canada* (p. 146), s'avança jusqu'à Chouaguen ; mais, au moment où il alloit sauter dans les retranchements, il fut aperçu, ayant été obligé de retourner vers une partie de sa troupe pour la faire avancer et qui même l'abandonna ». Les *Mémoires*, si hostiles au clergé des missions, et, en particulier, si peu sympathiques à l'abbé Picquet, n'auraient pas manqué de signaler son intervention malheureuse, si elle se fût réellement produite dans les circonstances indiquées par Pouchot.

(2) Casgrain, qui suit la *Relation* de la campagne avec fidélité, rem-

Toutefois, l'après-midi, des tirailleurs, indiens pour la plupart, échangèrent quelques coups de feu avec les Anglais qui travaillaient avec une ardeur fébrile à compléter leurs retranchements. Cette fusillade dura jusqu'à la nuit et nous coûta un soldat, mortellement blessé. Animés par ce genre de combat qu'ils affectionnaient, nos Peaux-Rouges proposèrent au chevalier de la Corne de briser une cinquantaine de berges ennemies, tirées à sec sur le rivage à une faible distance du camp. L'attaque fut remise au lendemain, 6 juillet. Au petit jour, le commandant fit donc appuyer les sauvages par un peloton de 80 hommes aux ordres de Lorimier cadet, et, afin de faciliter la manœuvre, il se disposa lui-même à investir les retranchements. « On défila avec autant d'ordre qu'il fut possible. Mais la moitié de notre monde n'avoit pas encore pris poste que les Canadiens se mirent à tirer à plus de deux portées de fusil. Les Anglois commencèrent un feu de rempart bien nourri (1). »

Une seconde fois, l'attaque était manquée. Le désordre se mit dans nos rangs. Le détachement de Lorimier fut si maltraité qu'il ne put atteindre et briser que quatre berges. Enfin, au bout d'une demi-heure d'un combat inégal, les nôtres se retirèrent dans le « chemin de l'artillerie », simple trouée pratiquée dans le bois. Les Anglais, à l'abri derrière leur rempart, n'avaient eu que trois tués et douze blessés. Nos pertes étaient beaucoup plus élevées : une vingtaine de blessés et dix morts dont le lieutenant Hertel (2).

Trois jours après, le chevalier de la Corne était de retour à la petite Ile-aux-Galops, et l'abbé Picquet à La Présentation. Si la marche de l'expédition eût été mieux éclairée, si son chef eût été un vrai militaire et surtout si les troupes eussent montré plus de valeur, au lieu d'essuyer un échec, nous eussions peut-être délogé l'ennemi de ses positions. Du même coup,

place pourtant ce dernier membre de phrase par cet autre : « Et que les retranchements étaient trop forts pour être emportés sans artillerie » (Mame, p. 282). Pouvait-il souligner plus indiscrètement la couardise des miliciens?

(1) *Relation de la campagne*, etc.

(2) *Ibidem*.

Niagara était sauvé, et Prideaux, séparé de sa base d'approvisionnement, coupé de sa ligne de retraite, aurait dû reculer en toute hâte (1).

Pendant que ces événements se déroulaient à Chouaguen, Pouchot, « comptant sur l'affection des sauvages et les promesses qu'ils lui avoient faites de l'avertir à temps (2) », se flattait de l'espoir de garder tranquillement son fort. Aussi n'avait-il pas craint d'en affaiblir la garnison afin de permettre à des Ligneris de tenter un coup de main dans la vallée de l'Ohio. Décision regrettable, car Niagara étant la clef des payes d'En-haut, tout devait être subordonné à sa sécurité. Au reste, la confiance excessive de Pouchot devait nous coûter bien cher.

Le 6 juillet, Prideaux débarquait inopinément à quelques lieues du fort. Il s'y trouvait en ce moment un peu moins de 500 hommes (3). Un courrier fut expédié en toute diligence au commandant du Petit Portage, pour l'avertir de rallier Niagara (4), et à celui du fort Machault, avec l'ordre de ramasser tout ce qu'il pourrait réunir de Blancs et d'Indiens et de se porter rapidement au secours de la place.

L'armée assiégeante, forte d'environ 900 Peaux-Rouges et 2.2000 réguliers ou miliciens (5), dressa ses tentes au « petit-marais », à une lieue au levant de Niagara. Le 8, elle commença le siège. Des conférences entre sauvages des deux partis, et dont quelques-unes eurent le fort pour théâtre, se succédèrent pendant quelques jours, mais sans produire de résultats (6).

(1) Pouchot, t. II, p. 128.

(2) *Journal* de Lévis, p. 188.

(3) 486, dont 149 de ligne, 183 de la Marine, 29 canonniers, le reste miliciens ou employés (Pouchot, t. II, p. 44).

(4) D'après les *Mémoires sur les affaires du Canada* (p. 148), les Iroquois contraignirent Daniel Chabert à se retirer, pillèrent et brûlèrent son poste et retinrent captif son gendre, de la Milletière. Malartic dit, au contraire (p. 247) : « Un parti d'Agnès a attaqué M. de la Mittière qui venoit de chez les Cinq Nations et l'a pris. »

(5) *New-York Documents*, vol. VIII, p. 402.

(6) Elles donnèrent lieu à des scènes dignes de l'*Iliade* (*Mém. sur les aff. du Canada*, pp. 150 et 151 ; Malartic, p. 254 ; Désandrouins, p. 314). Pouchot mit aux fers quatre grands chefs des Cinq Nations, qui avaient servi de guides aux Anglais. Des députés vinrent les ré-

Elles permirent toutefois de constater que les sympathies traditionnelles des sauvages à l'égard de la France survivaient même au déclin de notre fortune (1). Le 18, un éclat de bombe tua le général Prideaux (2). Will Johnson prit le commandement et le siège continua. Le 20, les Anglais n'étaient plus qu'à soixante mètres du chemin couvert (3).

Nuit et jour, le canon grondait. Les assiégés avaient d'abord remplacé par des sacs de terre les parapets éboulés. Quand le projectiles eurent réduit en miettes ces gabions, on apporta des magasins les paquets de précieuses fourrures. Les baïonnettes faisant défaut, des Canadiens adaptèrent au bout de longs épieux leurs solides couteaux de bûcherons. Les munitions elles-mêmes vinrent à manquer, et l'on en fut réduit à bourrer les pièces de canon avec des couvertures et des chemises. Aux embrasures, les hommes tombaient de sommeil, car, depuis le 6 juillet, personne dans le fort, n'avait pu reposer.

Pouchot comptait sur l'arrivée prochaine des contingents d'En-haut. Ils accouraient, en effet, avec des Ligneris : le 24, ils étaient sur le chemin du Portage, à moins d'une lieue du fort. Mais ces troupes, nullement homogènes et sans discipline, vinrent donner tête baissée dans l'embuscade que Johnson leur avait préparée. Abandonnés dès la première décharge par le plus grand nombre de leurs alliés indigènes, les nôtres furent décimés. Le combat se termina par un massacre dont les tragiques horreurs sont demeurées le secret du Niagara. Presque tous les officiers étaient morts ou prisonniers (4).

clamer, offrant des otages. Pouchot refusa et leur montra les potences auxquelles il les ferait pendre, si quelqu'un des leurs agissait contrairement à nos intérêts.

(1) V. dans Désandrouins, p. 241, la curieuse harangue d'un Poutéotamis. — Cf. Malartic, p. 254.

(2) Mante, *op. cit.*, p. 225.

(3) Malartic, p. 262.

(4) Pouchot, t. II, p. 124 ; Malartic, p. 268 ; Knox, t. II, p. 134 ; Mante, p. 226 ; Stone, t. II, p. 395 ; Garneau, t. II, 318. — Sur 400 Français ou Canadiens, 250 furent tués. Le jésuite Virot, aumônier, fut égorgé par un Iroquois. Parmi les officiers, des Ligneris, mortellement blessé, Aubry, de Repentigny, Gamelin, Marin, de Montigny, etc., furent faits prisonniers. Ces deux derniers reçurent la bastonnade chez les Agniés. Enfin, les sauvages levèrent 150 chevelures et gardèrent 96 captifs voués au bûcher ou à la servitude.

De poste en poste, les débris de l'armée de secours battirent en retraite jusqu'au Détroit, en faisant sauter au passage les forts Presqu'île, de la Rivière-aux-Bœufs et Machault. Les derniers monuments de la puissance française dans cette région, si longtemps et si âprement disputée, étaient anéantis.

Ayant elle-même perdu tout espoir en cette lamentable catastrophe, la garnison de Niagara mit bas les armes. Johnson lui accorda les honneurs de la guerre. Grâce aux mesures de prudence prises par l'énergique Pouchot, les 330 survivants n'eurent pas à subir les insultes des sauvages (1). Dans l'après-midi du 26, ils sortirent en bon ordre de leurs bastions en ruine, « le fusil sur l'épaule, tambour battant et deux pièces de gros calibre à la tête de la colonne ». Ils livrèrent leurs armes, seulement lorsqu'ils se trouvèrent sur les bateaux qui devaient les transporter à Chouaguen, et de là vers Corlar et New-York.

Avec ces braves gens, le drapeau des fleurs de lis disparaissait pour toujours de ces rivages où il avait flotté glorieusement pendant plus d'un siècle. L'honneur revenait à d'autres races de peupler ces contrées merveilleuses. Mais combien pourront, un jour, se vanter d'y avoir laissé une empreinte plus durable et un souvenir plus aimé?

(1) Le rapprochement s'impose entre la conduite de Pouchot à Niagara et celle de Munro à William-Henry (Pouchot, t. II, p. 108 et suiv.).

(A suivre) André Chagny.



LE

“ BULLETIN DE LA SEMAINE ”

Il se qualifie lui-même de politique, de social et de religieux; et il faut bien reconnaître que l'ordre dans lequel se succèdent les trois épithètes exprime une réalité profonde. La politique démocratique et républicaine prime tout au *Bulletin de la semaine*, mais les pages qui restent sont très inégalement partagées entre la question sociale et la religion. Celle-ci arrive assez bonne troisième. Quant à la littérature proprement dite, elle n'a pas de représentant dans la salle de rédaction. A peine ai-je rencontré une brève étude sur Jules Renard, et encore l'avait-on reléguée à l'avant-dernière page, plus deux petits alinéas plus politiques que littéraires sur l'élection de Mgr Duchesne. Ce n'est point ici la maison où l'on fait concurrence aux *Débats*.

Etant donné que les rédacteurs du *Bulletin* s'affirment catholiques, ils semblerait qu'ils dussent éprouver quelque gêne à défendre toujours envers et contre tout, une république d'un genre particulier qui a pour caractéristique principale, sinon unique, la ferme volonté d'anéantir le catholicisme en France. Ils ne s'embarrassent pas de ces scrupules et on les voit foncer sans hésitation sur les adversaires de l'idée de l'institution et du personnel républicains, fussent-ils catholiques.

Voici par exemple un Premier-Paris sur M. Roosevelt qui témoigne d'un état d'esprit singulier (Mercredi, 4 mai 1910):

L'ex-président des Etats-Unis venait de faire au Pape

la mauvaise querelle maçonnique que l'on sait; il avait échangé avec le F.·. Nathan une accolade et des propos qui les désignaient l'un et l'autre à l'attention du monde catholique, comme les deux chefs de la grande conspiration internationale qui vise la destruction de l'Eglise. On avait le droit d'attendre que le catholique *Bulletin de la Semaine* adressât quelques reproches au susceptible tueur de lions. Ses rédacteurs, au contraire, ne veulent laisser à personne le soin de le louer, et de le louer sans réserve. Ils ne craignent pas d'affirmer que jamais cet austère citoyen ne se rendit coupable du moindre bluff. Ceci déjà, est plutôt raide. Mais bravant après la vraisemblance, le ridicule intense, les américanistes du *Bulletin* s'ingénient à découvrir chez M. le Président Roosevelt.... de la discrète gravité. Vous entendez bien, n'est-ce pas? Teddy s'est distingué à Paris par sa discrétion grande. Le compatriote de Mark Twain et de Johnson, venait donner à MM. Aulard, Doumergue et Bourgeois des leçons de libéralisme politique qui, chose prodigieuse, concordaient avec les affirmations familières du *Bulletin de la Semaine*.

Le souci de ne point se brouiller avec les ennemis de l'Eglise apparaît plus clairement encore dans un article d'une exceptionnelle importance consacré par le *Bulletin de la Semaine* à la célèbre Lettre pastorale des Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, sur les droits et les devoirs des parents relatifs à l'école. (Mercredi, 6 octobre 1909). L'anonyme rédacteur de l'éditorial daigne louer les Evêques, mais avec quelle condescendance d'abord, avec quelle mauvaise humeur ensuite. Il ne faut pas absolument que l'Eglise se heurte à l'opinion laïque, à la démocratie, à l'Etat, à la Science, à la Loi et au Libéralisme, sans quoi le *Bulletin de la Semaine* lui-même serait obligé de la combattre. Pesez bien, je vous prie, les termes solennels de cette mystérieuse approbation : « Nos évêques sont dans leur droit, lorsque d'accord avec la doctrine libérale ils sauvegardent contre les empiètements et les abus de l'Etat, les franchises de la conscience et les prérogatives de la famille, lorsqu'ils revendiquent conformément à la loi, une application sincère de la neutralité ».

Mais si par hasard, nos évêques n'étaient pas d'accord avec

la doctrine libérale — ce qui n'a rien d'invraisemblable — si leurs revendications impliquaient la condamnation formelle d'une loi scélérate, dites-moi, ô ami de la neutralité et de la légalité et du libéralisme, mettriez-vous une plus grande distance entre l'Eglise et vous? Votre plaidoirie en faveur de la lettre épiscopale ressemble déjà suffisamment à un réquisitoire.

Le *Bulletin de la Semaine* estime, en effet, avec toute la presse indépendante que la Lettre des évêques manque un peu d'opportunité, et il déclare net qu'elle serait franchement mauvaise pour peu qu'elle favorisât la machiavélique industrie de certains catholiques intransigeants. « Si le dessein de l'épiscopat avait été en effet, de se livrer à la démonstration qu'on lui attribue, ceux qui poursuivent la rude tâche de défendre, dans la République, la liberté des consciences et la paix religieuse, ne pourraient assurément que regretter la publication d'un document que rien, à l'heure actuelle, ne semblait particulièrement provoquer. Il est trop évident que chercher la solution du confilt scolaire en lançant les catholiques à l'assaut de l'école publique serait la plus chimérique et la plus désastreuse des aventures. »

S'adressant à l'épiscopat tout entier, ces réflexions constituent une incorrection caractérisée, et il apparaît qu'elles sont dictées par une fausse sagesse où il entre une forte dose de naïveté. Les évêques savaient qu'en protestant contre les mauvais manuels, les mauvais instituteurs et les maauvaises écoles, ils attireraient sur l'Eglise de terribles représailles. Le *Bulletin de la Semaine* n'en est pas cependant à croire qu'il a fait, à lui seul, cette découverte. Et, d'autre part, ira-t-il jusqu'à supposer que par leur silence et leur passive résignation les évêques eussent sauvé l'école libre?

Que l'Eglise oppose à ses ennemis de solennelles protestations ou du silence, il est certain qu'elle ne désarmera pas leur haine vigilante autant qu'implacable. Alors, ce que conseille le *Bulletin de la Semaine* avec tant de pompe parlementaire, c'est de la soumission inutile aux loges et l'implicite reconsance d'une loi scélérate. Un peu moins dépourvus de sens catholique romain, ses rédacteurs ne se livreraient pas à un

petit jeu d'insinuations, de restrictions et de critiques, aux heures tragiques de la bataille ; ils obéiraient au signal des chefs et marcheraient au drapeau. Ils préfèrent discuter, émettre d'inquiétantes hypothèses, se plaindre que les considérants qui précèdent l'ordre du jour épiscopal manquent de clarté. « On eût pu souhaiter, disent-ils, que les vénérables signataires eussent fortifié leurs griefs d'exemples plus précis. » C'est dommage, Garo......

La prétentieuse glose s'achève sur des menaces ; elle voue à je ne sais quels châtiments « les partis de violence et les factions qui s'efforcent d'envenimer les discussions religieuses ». Dans ces factions le *Bulletin de la Semaine* fait entrer les combistes mais aussi les royalistes et les purs cléricaux. Voilà une bizarre façon de suivre les évêques.

L'étroitesse politique dont s'inspirent les emphatiques éditoriaux du *Bulletin* se manifesta de très particulière et très regrettable façon, lors de l'élection de Mgr Duchesne à l'Académie. On morigéna de très haut les journalistes qui s'étaient permis d'avoir une opinion sur la valeur des trois candidats. M. le Premier du *Bulletin de la Semaine* a le droit lui, lui, vous dis-je, de faire savoir *urbi et orbi* que les « titres de Mgr Duchesne répondent avec éclat pour le nom catholique devant le pays et devant l'univers ». Mais le commun des gazetiers n'a qu'à s'incliner devant la décision de l'Académie française, sorte d'Olympe infaillible que le *Bulletin de la Semaine* n'oserait jamais critiquer ni même juger. Quand les évêques de France prennent une décision grave, M. le Premier ne se fait pas faute de leur expliquer que leur diplomatie fut imprudente et leur documentation plutôt faible. Mais dès qu'il s'agit de l'Académie française, il ne sait qu'admirer et se taire.

Ou plutôt non, il félicite le docte corps d'avoir échappé à un grand danger. A l'en croire, les amis de Mgr de Cabrières, journalistes du dehors ou académiciens du dedans, auraient fait consciemment ou inconsciemment œuvre politique ; tandis que le seul amour de la littérature française aurait dicté les votes favorables à Mgr Duchesne. Si l'oracle qui sert de premier Paris au *Bulletin* du mercredi 1er juin 1910, a un sens, c'est celui-là. « Déjà, y est-il dit, lorsque pour la première fois

il s'est agi de donner un successeur au cardinal Mathieu, il avait paru qu'on cherchait à faire de l'élection une manifestation politique. L'Académie ne s'y est ni trompée, ni prêtée. Elle n'a assurément pas moins eu, cette fois, à défendre son indépendance contre des tentatives analogues.

En élisant Mgr Duchesne, elle n'a pas fait d'autre démonstion que d'honorer dans la personne d'un maître de l'érudition et d'un maître de l'histoire, un authentique représentant de la science française.... »

Le plus piquant de l'affaire c'est que Mgr Baudrillart n'a jamais fait de politique (1). Mais Mgr Duchesne est fonctionnaire du Gouvernement, il passe pour être un ami très intime de M. Barrère, l'un des plus puissants politiciens anticléricaux de la troisième république. Qui ne sait enfin que la majorité des électeurs de Mgr Duchesne (2) se composait des académiciens les plus attachés à la forme républicaine et les plus délibèrement hostiles à l'Eglise catholique ? Ceux-là il ne faudrait pas les soupçonner d'avoir fait de la politique ; le catholique *Bulletin de la Semaine* se porte garant de leur impartialité littéraire.

La formule de la politique générale que préconise l'étrange journal commence donc à apparaître.

Premièrement, ces Messieurs du *Bulletin* ne veulent pas de parti catholique, parce que ce parti serait voué à d'effroyables défaites, et ensuite parce que sa constitution les empêcherait de coopérer à l'œuvre de réformes et de progrès sociaux qu'ils « brûlent de réaliser ». Si les revendications religieuses occupaient la première place dans les programmes électoraux, les

(1) Notez que Mgr de Cabrières, vice-doyen de l'épiscopat, avait eu l'honneur de porter dans la chaire de Notre-Dame la protestation officielle de l'Eglise de France contre la loi de séparation. En retirant leur candidature académique devant la sienne, Mgr Mignot et Mgr Baudrillart avaient, dans une certaine mesure, complété, expliqué et fortifié la flatteuse décision prise par l'assemblée des évêques ; ils achevaient de lui donner l'investiture catholique. Ainsi l'avaient compris la majorité, sinon l'unanimité des catholiques de l'Académie française.

(2) On ne nie pas que quelques catholiques libéraux ou très libéraux votèrent pour lui.

chrétiens sociaux du *Bulletin* seraient obligés de voter quelquefois pour un catholique rétrograde ou un monarchiste avéré. Quel scandale ! Non, non, pas de parti catholique et guerre aux cléricaux ! Au fait, le *Bulletin de la Semaine* n'échange que des réflexions assez aigres avec la *Croix* et l'*Univers*. Il tient pour abominables les doctrines de l'*Action française* et je ne pense pas qu'il consente à s'occuper jamais des braves gens de la *Gazette* et du *Soleil* ou de l'*Autorité* ou de la *Libre Parole*. Il se contente de les accabler de son implicite dédain.

Ennemi résolu du parti catholique, le *Bulletin* n'émet que des prévisions ultra-pessimistes sur la situation intellectuelle et politique des catholiques français. A dire vrai, personne ne songe à soutenir que les temps ne sont pas très difficiles. Mais dans ces sortes de constatations, il y a la manière, il y a surtout, ou il n'y a pas le ton du croyant qui met son espérance, non dans ses chars et ses chevaux, mais dans le nom du Seigneur. Qui voudrait semer le désespoir dans nos lignes de combat ne s'y prendrait pas autrement que ces messieurs du *Bulletin*. Cueillons quelques-uns de leurs encouragements.

« L'étude des Religions attire de plus en plus l'attention du public. Cette étude n'est plus la proie de la métaphysique. Elle se poursuit surtout sur le terrain de l'histoire. Il y a là un phénomène inquiétant pour le catholicisme. Jadis le clergé avait le monopole des sciences. On a successivement laïcisé les diverses branches du savoir. Il nous restait la science de la Religion. Le monde laïque est en train de l'accaparer. On nous arrache le dernier lambeau de notre patrimoine. »

L'auteur n'ajoute pas la moindre explication, il ne laisse échapper aucun cri de douleur, aucun mot d'espérance et il passe froidement à d'autres sujets.

La politique est aussi menaçante que la science :

« Non seulemment, on propose aux catholiques d'aller au combat selon des formations improvisées, mais ils ne savent même pas de façon certaine ce que seraient ces formations. »

Conclusion : N'engageons pas le combat de peur d'être battus « car on aura été vaincu et la défaite se paye ».

Le grand politique du *Bulletin* met toute son énergie à prê-

cher le sauve-qui-peut. C'est l'heure de se battre, cachons-nous. Il ne voit même pas, ce stratège de l'école ultra-moderne, il ne voit même pas que la fuite du combat telle qu'il la propose est quelque chose de pire que la défaite.

Ah! s'il fallait faire le coup de feu contre les catholiques intransigeants, on trouverait des soldats équipés au *Bulletin*. C'est merveille de voir avec quel entrain on riposte à la *Correspondance romaine*, à l'*Univers*, à la *Croix*, à tous les catholiques romains et aux orthodoxes de toutes nuances. Deux fois seulement, j'ai vu le *Bulletin de la Semaine* franchement s'accorder avec l'ensemble des croyants : sur la question espagnole (1) et sur le quatrième évangile (2). Partout ailleurs, il a toujours l'air de faire aux catholiques une leçon laïque qui se tourne à la première occasion, en hautaine satire.

Toute l'aménité littéraire et toute la puissance de pardonner dont on dispose au *Bulletin de la Semaine* sont employés au bénéfice de l'ennemi. Pas la moindre allusion à la formidable puissance de la franc-maçonnerie ou des Juifs ou des protestants sectaires qui fondèrent l'école laïque. Les instituteurs de l'Etat reçoivent de ces Messieurs, au moins un satisfecit très cordial. Tandis que la *Croix*, la *Correspondance romaine*, l'*Ami du Clergé* et autres journaux catholiques sont nommés en toutes lettres, raillés, traités de très haut ; vous chercherez en vain dans les colonnes du *Bulletin*, les noms de la *Lanterne*, du *Journal*, du *Matin*, ou des *Nouvelles*. Ne se connaissant pas d'ennemis à gauche, les rédacteurs dirigent tous leurs coups contre les doctrines ou les hommes de droite. Ils n'ont jamais un mot de sympathie pour les religieux exilés, et il n'est pas certain qu'ils croient à la réalité historique de la présente persécution. Je sais bien qu'ils tiennent en réserve une réponse foudroyante : « Disciples fidèles du Christ, nous n'attaquons jamais personne, et si les journaux catholiques sont nommés seuls dans nos polémiques, c'est que seuls ils nous attaquèrent ».

(1) Et encore le *Bulletin* a-t-il paru se repentir plus tard de cette bonne campagne.

(2) Je ne parle bien entendu que des derniers articles sur l'ouvrage de M. Lepin.

Eh bien, elle ne porte pas la réponse ! Chacun sait aujourd'hui que l'auteur responsable d'une guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui l'a rendue nécessaire. Or, le fait brutal est celui-ci : Le catholique *Bulletin de la Semaine* ne croise le fer qu'avec les catholiques, il n'imprime rien qui soit de nature à le compromettre avec les ennemis de la foi. Il ne croit pas à l'arrivée des saintes femmes en Provence, mais il croit presque aux promesses de M. Briand. Avec un sérieux imperturbable, les rédacteurs politiques dressent des statistiques ultra-officielles d'où la tolérance sort victorieuse, portée sur les ailes de la R. P., mais ils ont bien soin de ne jamais se demander si le Convent désarme ou si M. Doumergue quitte le ministère. Ils s'en tiennent à la façade, aux classifications officielles qui d'ailleurs s'écroulent lamentablement, aux plus vaines apparences, et cela sans atténuer le moins du monde leur ordinaire pessimisme. Ils nous disent : « Catholiques, vos efforts sont vains et même dangereux ; tout ce que vous pourrez entreprendre en dehors de l'action sociale neutre et rigoureusement interconfessionnelle, tournera contre vous. Une seule chose est en votre pouvoir : aggraver vos effroyables défaites. Cependant, le libéralisme de M. Briand et les dispositions nouvelles des instituteurs laïques, vous permettent de concevoir quelques faibles espérances. Soldats toujours vaincus, voici le soleil de Périgueux. »

Parmi ceux qui tiennent ce langage, je suis désolé de trouver M. Georges Fonsegrive. Ce philosophe qui se pique d'être réaliste écrit dans le *Bulletin de la Semaine* un bien timide article sur les droits des catéchistes en matière d'enseignement historique et il conclut : « Si la loi de 1882, si la loi de séparation ont eu pour but de libérer les consciences et non de les opprimer, il faut que l'instruction religieuse ait ses coudées franches et qu'un ministre des cultes, fût-il catholique, ne soit pas exposé à payer, ne fût-ce que 16 francs d'amende, pour avoir parlé du Concile de Trente et de Pie X, voire de saint Louis, des Croisades et de Jeanne d'Arc. »

Bon ! mais si par hasard, les auteurs de la loi de 1882 et de la loi de séparation n'avaient pas voulu libérer les consciences qu'adviendrait-il de nous autres, pauvres catéchistes? M. le

conseiller Fonsegrive nous dirait : « Honnêtement on a le droit de se plaindre ; civiquement il n'y a pas à protester » et pour arracher nos âmes meurtries à toute vaine tentation de colère, il entreprendrait l'éloge des législateurs de 1882 et de 1905, puis des magistrats sectaires qui rendirent un arrêt inique. « Il ne faudrait pas attribuer à la Chambre criminelle de trop noirs desseins. Ces magistrats sur les réquisitoires de M. l'avocat général Lénard et le rapport de M. le conseiller Mercier n'ont pas voulu juger contre la conscience religieuse, ils ont cru suivre la jurisprudence et obéir aux prescriptions impérieuses de la loi. Ils se sont simplement trompés. »

Les braves gens ! Et remarquez qu'ils sont les loyaux serviteurs de ces généreux députés qui en 1882 et en 1905 se proposèrent de libérer les consciences catholiques. On n'est pas plus suave.

Quel but poursuit donc le réaliste M. Fonsegrive en s'acharnant de la sorte à excuser les persécuteurs?

Il est vrai qu'à la fin de son article, il daigne réclamer pour nous — conditionnellement — un peu de liberté, mais dans quels termes ! « Il *faut* que l'instruction religieuse ait ses coudées franches... » J'avoue ne pas comprendre ce *il faut.* M. Fonsegrive a-t-il voulu formuler une théorie morale d'ordre général? Il dit vrai en ce cas, il dit trop vrai, car l'affirmation platonique de cet élémentaire principe est ici superflue. M. Fonsegrive ne parle pas pour ne rien dire. Mais alors il espère que son *il faut* réalisera quelque amélioration dans les milieux politiques et judiciaires qu'il veut atteindre?

L'illusion peut-elle envahir à ce point l'âme d'un réaliste?

Telle est bien la doctrine politique du *Bulletin de la Semaine*. Pratiquement, il tient les catholiques pour vaincus, sinon pour responsables de leurs défaites, il blâme toutes leurs formations de combat, comme en même temps, il croit à la sagesse, à l'habileté, à la capacité de leurs adversaires. En théorie, il s'appuie sur des principes qui s'opposent aussi exactement que possible, à la doctrine la plus officielle de l'Eglise catholique. Depuis Grégoire XVI, jusqu'à Pie X, les Papes, tous les Papes, n'ont cessé de condamner la liberté de la presse, le suffrage universel, le droit commun pour les catholiques,

la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le progrès neutre ou interconfessionnel, le règne de l'opinion et les principes de 89. Au *Bulletin*, on affirme d'explicite façon, ou en sous-entend tout au moins, l'excellence de toutes ces entités malsaines ; on est anticlérical et on se flatte, à l'instar de M. François Latour du *Sillon*, de travailler non pour l'Eglise catholique, mais pour l'amélioration de l'état social.

Le côté patriotique est un peu négligé dans cette belle croisade. Sans doute les économistes de la maison ne sont-ils pas sans s'apercevoir par moments que la décadence de la France se révèle chaque jour plus inquiétante. Ils ont cité, par distraction sans doute, un chapitre du mélancolique livre d'Alcide Ebray *La France qui meurt*. D'où vient qu'ils paraissent si peu émus de ces trop évidentes et si tristes réalités ? Ces hommes qui se disent catholiques affirment tous les jours que le catholicisme est réduit chez nous à une impuissance lamentable. Ils sont Français et quelque intéressantes distractions sociales qu'ils se donnent, ils ne parviennent pas à se dissimuler que notre pays déclassé court à sa ruine, peut-être à sa ruine très prochaine. Néanmoins, ils ne parlent que de progrès, d'avenir, voire de conquêtes sociales, ils ont l'âme joyeuse en pensant aux succès anglo-saxons.

Leur indifférence est d'autant plus étrange qu'entre la décadence française et les principes de la Révolution chers au *Bulletin*, une relation d'effet à cause apparaît de plus en plus certaine. L'habileté des démocrates, des progressistes et des intellectuels de notre temps fait l'admiration du *Bulletin de la Semaine*. Oui bien, mais elle accumule les ruines sur notre terre française. Caton, je veux dire un juste bien informé, se prononcerait de nos jours, pour le contraire de ce qui est, en d'autres termes pour la contre-révolution vaincue. Le *Bulletin* se met du côté des dieux vainqueurs. Tristes dieux !

Matériellement parlant, la question sociale occupe plus de place que la question politique dans les colonnes du *Bulletin*. On n'y disserte que de salaire minimum, de travail à domicile, de travail de nuit, de retraites ouvrières, de mutualités, et de syndicats. Il n'y aurait rien à dire de toutes ces innombrables et peu originales études si la politique ne corrompait de son

venin les plus sages théories sociales. Au fond, tous les catholiques de France, tous, sont d'accord sur la nécessité d'étudier, de suivre de très près les réformes ouvrières et de coopérer à leur réalisation. Mais les rédacteurs du *Bulletin* éprouvent le besoin d'introduire des formules démocratiques dans les programmes et considérants qu'ils aiment à rédiger tandis que M. de la Tour du Pin qui fut leur précurseur et qui demeure leur maître, écrit avec une gravité mélancolique : *Morbus democraticus*.

Sur cette abondante littérature sociale dont se glorifie le *Bulletin de la Semaine*, je me permettrai de formuler timidement deux brèves remarques.

1° Quelle proportion découvrez-vous entre le nombre des pages imprimées qu'édite le journal, et les faits sociaux qu'il a l'intention de préparer ou de favoriser ? Je vois, certes, des articles, des conférences, des statistiques, des critiques, des énoncés de principes, des polémiques, mais où sont les ouvriers en chair et en os qui viennent demander des inspirations au *Bulletin de la Semaine?* Les gueules noires de Saint-Etienne correspondent-elles avec MM. les rédacteurs lesquels, soit dit en passant, me paraissent appartenir à peu près tous, au monde des professeurs, ou des abbés intellectuels désireux de demeurer en contact avec leur siècle? Il est permis d'en douter, et jusqu'à preuve du contraire, j'inclinerai à croire que le *Bulletin de la Semaine* exerce sa fonction de directeur spirituel principalement parmi les séminaristes et les vicaires ou les jeunes gens qui portent visible encore l'empreinte de nos cercles d'études.

2° L'homme ne vit pas seulement de pain, et quand il est chrétien, il doit vivre de foi. Je plaindrais le jeune ecclésiastique dont le surnaturel s'alimenterait aux seules sources du *Bulletin*. Les catholiques rédacteurs craignent toujours que leurs lecteurs ne soient trop catholiques, en politique et en sociologie et ils prennent leurs précautions en conséquence.

Leur souci d'étudier les lois de « la matérielle » va jusqu'à gêner considérablement en eux, la vie intellectuelle proprement dite. Ils font grand état de l'érudition, c'est entendu. Classons-les parmi les totémistes modérés. Mais l'érudition n'est pas

incompatible avec un commencement de barbarie. Il semble qu'à force d'écouter les barbares du dedans, et les Yankees du dehors, ces conférenciers sociaux soient devenus, eux-mêmes, un peu barbares. Ils se révèlent polémistes redoutables à la façon de ces orateurs qui ne sont jamais pris à l'improviste; leurs répliques trop habiles et un peu grosses se recommandent par une force apparente plutôt que par la finesse profonde et naturelle. Quelques-uns ont des lettres assurément, mais des lettres modernes. Qui ne voit par exemple que le plus fin d'entre eux, le Père Henri Brémond, subtilise, ironise et anglicise au-delà de toute permission, à la façon d'un rhéteur de la décadence? Ce n'est pas impunément qu'on s'éloigne des sources latines, pour s'enfoncer dans les contrées habitées par des Angles et des Saxons? Le rédacteur anonyme du bulletin politique abuse des expressions scientifiques. Je le soupçonne d'imiter son ennemi Maurras qui a reçu du ciel des dons merveilleux d'intelligence, mais qui paie son tribut, comme nous tous, au mauvais goût régnant. Enfin, M. Paul Bureau qui paraît être le grand homme de la famille se donne à lui-même de peu littéraires licences ; il néglige la copie qu'il envoie au *Bulletin*, car elle n'est pas médiocrement ennuyeuse.

Faut-il parler des tendances religieuses du journal dont il n'a été qu'indirectement question jusqu'ici? Je voudrais bien éviter ce sujet délicat. Il se trouvera peut-être quelque sage dans la rédaction du *Bulletin* pour dire à ses confrères : « Prophétisons un peu moins au nom de l'esprit du siècle quatre-vingt-neuviste, romantique, socialiste et anglo-saxon, dont nous sommes comme enivrés ». Et tous ces braves gens laisseraient leur sang catholique chanter une chanson française et romaine. Il est impossible qu'ils ne préfèrent pas l'Eglise au siècle. Or, l'Eglise s'est expliquée aussi nettement que possible sur les doctrines du siècle qui sont au *Bulletin* l'objet de tant de ménagements ou de louanges.

Abbé Delfour.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Les Origines du dogme de la Trinité, par J. LEBRETON, professeur des Origines chrétiennes à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-8°, de XXVI-569 pp. — Paris, G. Beauchesne, 1910. — *Prix :* 8 fr.

L'intention de M. Lebreton, dans ce volume et celui qui doit suivre, est de donner une histoire détaillée et complète du Dogme de la Trinité dans l'Eglise, depuis les origines jusqu'à saint Augustin. Le présent volume s'occupe seulement de la période scripturaire : il s'arrête à l'Evangile de saint Jean.

La grande question qui se pose, pour le dogme de la Trinité en particulier, est celle de son originalité et de sa révélation par Jésus-Christ. Cette croyance ne serait-elle pas venue d'un développement naturel des notions de Logos, de Parole, de Sagesse et d'Esprit contenues soit dans la philosophie grecque, telle surtout que Philon la représente, soit dans l'Ancien Testament et dans la littérature rabbinique de Palestine ou d'Alexandrie? On sait qu'à cette question le rationalisme et le protestantisme libéral répondent affirmativement. D'où nécessité pour notre auteur de reprendre le problème, et d'en étudier à nouveau et à fond les éléments. C'est l'objet des deux premiers livres de son travail. Laissant de côté pour le moment toute préoccupation apologétique, et ne songeant pas encore à comparer les données qui sortiront de ses recherches avec les données évangéliques et ecclésiastiques, il examine attentivement, pour elles-mêmes, et dans la signification exacte qu'elles ont dans les systèmes où elles se trouvent engagées, ces notions de dieu, de logos, d'esprit, de sagesse, de parole, de puissances, telles qu'on

les rencontre dans le paganisme populaire, et dans les anciennes écoles philosophiques, telles que les présentaient, au moment de la venue de Jésus-Christ, la Bible et ses commentateurs autorisés. Cet examen est, à la vérité, d'importance capitale. Il ne suffit pas en effet, pour conclure que la conception trinitaire vient de l'hellénisme ou du rabbinisme, de quelques rapprochements verbaux et purement artificiels : qui ne sait que le même mot, dans des systèmes philosophiques différents, peut recouvrir des idées absolument irréductibles l'une à l'autre? Il faut que les rapprochements possibles soient profonds, multipliés, et atteignent vraiment la substance de la doctrine ; et ces rapprochements ne peuvent avoir ce caractère que si l'on a préalablement déterminé très exactement le sens et la portée des termes employés dans les deux enseignements en présence. Dès la fin du livre second, et avant même d'avoir étudié dans le Nouveau Testament les éléments trinitaires qui s'y rencontrent, le lecteur qui connaît un peu la doctrine chrétienne de la Trinité peut conclure, de l'exposé de M. Lebreton, que cette doctrine, si elle a été obscurément et insuffisamment insinuée dans l'Ancien Testament, ne doit nullement son origine à la philosophie néoplatonicienne et à l'exégèse juive.

Le livre IIIe, *La révélation chrétienne*, étudie le dogme de la Trinité dans les indications qu'en fournissent les évangiles synoptiques, les discours des Apôtres dans les *Actes*, saint Paul, l'Epître aux Hébreux, l'Apocalypse et l'Evangile de saint Jean. C'est une discussion et une interprétation des textes beaucoup plus qu'un exposé didactique et suivi. Un pareil exposé, — l'auteur le remarque très bien, — n'existe pas dans le Nouveau Testament. La Trinité s'y est révélée par Jésus-Christ et en Jésus-Christ, et beaucoup plus par les faits ou à l'occasion d'autres doctrines que par la parole et directement. Mais d'ailleurs, la conclusion qui se dégage de la masse des menues remarques et commentaires plus ou moins étendus de M. Lebreton est absolument irrésistible. Il faut avoir lu les Livres saints d'une façon bien superficielle pour affirmer, comme l'ont fait les rationalistes, que ces livres ne contiennent pas, dans sa substance, la doctrine trinitaire. Cette foi s'y trouve sans aucun doute, non pas systématiquement enseignée, mais, ce qui vaut mieux, partout inculquée et supposée dans son fond.

Il est juste de remercier M. Lebreton de ce beau travail et de souhaiter qu'il puisse en donner bientôt la continuation. On ne pourra désormais traiter cette matière sans tenir compte de son ouvrage, et le rationalisme ne viendra pas aisément à bout d'en

renverser les conclusions. Que nous ayons sur l'histoire des différents dogmes une douzaine de volumes de ce genre — nous en possédons déjà quelques-uns, — et nous aurons en France, en monographies, une histoire des dogmes qui complétera heureusement ce que les histoires générales présentent nécessairement d'imparfait, et que nous pourrons victorieusement opposer à nos adversaires protestants et autres.

Il est un détail cependant, dans ce livre si solide, qui me paraît discutable : c'est, dans la note C, le paragraphe 2, sur l'hérésie des agnoètes. L'auteur, qui adopte l'opinion, professée par beaucoup de Pères grecs, que Jésus-Christ, en tant qu'homme, ignorait réellement le jour du jugement, veut y montrer que les condamnations portées contre les agnoètes n'atteignent pas cette opinion, et il s'efforce, en conséquence, d'établir qu'entre cette opinion des Pères et l'erreur des agnoètes il existe une différence notable. Les agnoètes, dit-il, étant monophysites, n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule nature, et, par conséquent « ne pouvaient dire qu'il ignorait comme homme et savait comme Dieu. » C'est cependant ce qu'ils disaient très certainement, soit d'après l'auteur du *De sectis*, soit d'après Sophronius de Jérusalem — qu'il eût mieux valu citer que saint Jean Damascène, — et ils le disaient très conséquemment à leur système, si l'on remarque que les agnoètes étaient des sévériens, et qu'il paraît bien démontré actuellement que les sévériens, tout en conservant la terminologie monophysite de saint Cyrille, admettaient, en réalité, comme lui, deux natures en Jésus-Christ. Libérat lui même le reconnaît implictement, puisqu'il affirme qu'ils concluaient l'ignorance du Christ « *ex consubstantialitate Christi nobiscum* ». L'opinion des agnoètes ne différait donc pas, au fond, de celle des Pères grecs; seulement, comme ils passaient pour des eutychiens qui confondaient réellement en Jésus-Christ les deux natures, on condamna leur opinion en fonction de leur monophysisme, et c'est ainsi que l'on peut dire que les condamnations — nullement définitives d'ailleurs — portées contre eux, n'atteignent pas le sentiment des Pères. Des réflexions analogues pourraient être faites à propos de Leporius. Toute cette question de la science de Jésus-Christ est d'ailleurs fort compliquée, et il est fâcheux que M. Lebreton, qui la connaît bien, n'ait pu la traiter avec la liberté d'esprit nécessaire. Je ne sais si le principe, énoncé par saint Thomas, que la nature humaine de Jésus-Christ a joui de toutes les perfections dont elle était susceptible, principe dont on retrouve la trace et dont on saisit l'influence beaucoup plus haut,

et dans saint Jean Damascène par exemple, je ne sais, dis-je, si ce principe n'a pas eu l'inconvénient d'amener certains scolastiques à construire un Christ *a priori*, au lieu de le construire d'après les données historiques de l'Evangile. En somme, l'incarnation et la kénose ont été ce que le Verbe a voulu qu'elles fussent, et non ce qu'il nous semble qu'elles ont dû être. Saint Grégoire le Grand a bien, ce semble, senti la difficulté que ce principe faisait naître, et il est regrettable, comme le remarque M. Lebreton, qu'une grave infirmité l'ait empêché de répondre aux objections de son diacre Anatolius. Il serait irrévérencieux, quand il s'agit de saint Grégoire, de songer à une maladie diplomatique ; d'autant plus que c'est lui-même qui nous rapporte l'incident, ce que rien ne l'obligeait à faire.

J. TIXERONT.

Jesus Christus. — Vorträge auf dem Hochschulkurs zu Freiburg im Breisgau, 1908 gehalten von Dr K. BRAIG, Dr G. HOBERG. Dr C. KRIEG, Dr S. WEBER und Dr G. ESSER. — In-8° ; VIII, 440 pp. — Freiburg, Herder, 1908. — *Prix :* 6 fr.

Dans ce volume sont rassemblées les conférences qu'ont données à Fribourg-en-Brisgau, en octobre 1908, des professeurs de l'Université de Fribourg et le Dr Esser, professeur de l'Université de Bonn. Elles traitent sous différents aspects de Jésus-Christ. Le Dr Hoberg fait ressortir dans les deux premières le caractère historique des évangiles synoptiques et du IVe évangile. De son étude il résulte que les trois synoptiques ont été connus dès le premier siècle, qu'ils ont été regardés comme l'œuvre des apôtres ou des disciples des apôtres et qu'aucun doute n'a jamais été élevé sur leur véracité. De l'examen de la tradition il résulte que Jean l'apôtre a écrit le quatrième évangile et que son témoignage est vrai.

Le Dr S. Weber prouve dans les trois conférences suivantes la divinité de Jésus-Christ par l'Ancien Testament, par les épîtres pauliniennes et par les évangiles, lesquels ont enseigné que Jésus-Christ était Dieu, au sens métaphysique du terme et non pas seulement au sens moral. Cet enseignement était celui-là même de Jésus.

Dans trois autres conférences, le Dr K. Braig parle des jugements qui ont été portés, en dehors de l'Eglise catholique, par la critique libérale sur la personne, l'enseignement et l'Eglise de Jé-

sus-Christ. Il fait bien ressortir sur ces divers points la méthode de la critique négative et les résultats qui en découlent.

Le D[r] G. Esser étudie ensuite dans quatre conférences le dogme christologique au point de vue du développement historique des dogmes ; enfin, le D[r] C. Krieg retrace le portrait de Jésus-Christ, vérité, voie et vie. En appendice sont reproduites deux conférences par MM. Hoberg et Braig sur le modernisme.

Nous sommes heureux de constater la haute tenue scientifique de ces conférences, lesquelles font ressortir avec éclat la divine figure de Jésus-Christ, lien central de ces études.

E. JACQUIER.

Manuel biblique ou Cours d'Ecriture sainte, à l'usage des Séminaires. — Tome III[e]. *Nouveau Testament* par A. BRASSAC ; XIII[e] édition entièrement revue. *Les Saints Évangiles ; Jésus-Christ.* — In-12, XV-797 pp. — Paris, Roger et Chernoviz, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Nous avons présenté aux lecteurs de l'*Université catholique* ce troisième volume du *Manuel biblique*, lors de la publication de l'édition précédente. A la suite des observations qui lui ont été faites, M. Brassac a corrigé ce qui était inexact dans son travail et y a fait les additions nécessaires. Le volume à été augmenté d'une trentaine de pages. Les matériaux ont été disposés d'une façon plus logique. L'article sur la langue originale du Nouveau Testament a été supprimé. A notre avis, il aurait mieux valu le compléter et le mettre au point.

Puisque M. Brassac accepte avec tant de bonne grâce les observations qu'on lui fait, nous lui en présentons encore quelques-unes. Il les réclame d'ailleurs dans son Avant-propos. — P. VIII, il catalogue parmi les versions anciennes l'Héracléenne et la Syriaque héracléenne, une des deux indications est à retrancher, car c'est la même version. P. 13, il est dit que la version curetonienne des évangiles a été trouvée par Cureton. Ceci n'est pas exact : elle a été trouvée par l'archidiacre Tattam et éditée par Cureton. Il est exagéré de dire que les trois versions syriaques, Peschito, Curetonienne et Sinaïtique sont étroitement apparentées ; les différences textuelles entre la première et les deux autres sont nombreuses. P. 16, M. Brassac affirme que la tâche de la critique textuelle est notablement simplifiée par le fait que des manuscrits isolés ou même

des groupes de manuscrits représentent chacun des types généraux, de sorte qu'il est possible de dresser la généalogie des textes. Ceci n'est exact que pour certains textes, le texte syrien par exemple. Mais le texte occidental n'est représenté avec toutes ses variantes par aucun manuscrit ou aucun écrivain ecclésiastique, par la raison que ce n'est pas un texte homogène. Nous ajouterons qu'en tout ce qui regarde la critique textuelle l'exposé de M. Brassac aurait besoin d'être mis au point et au courant des théories actuelles sur la question.

Ajoutons, en terminant, que, malgré quelques défauts ou lacunes, ce troisième volume du *Manuel biblique* est excellent et répond bien au but d'enseignement que s'est proposé l'auteur.

E. JACQUIER.

Commentarius in Actus Apostolorum. — Editio sexta denuo emendata et notabiliter adaucta opera A. CAMERLYNCK, Sanctæ Scripturæ professor in Sem. Brugensi. — In-8°, 459 pp. — Bruges, Beyaert, 1910. — *Prix :* 5 fr.

Le docteur A. Camerlynck, professeur d'Ecriture Sainte au grand séminaire de Bruges, vient de donner une nouvelle édition du Commentaire de Van Steenkiste, sur les Actes des apôtres. L'introduction est un travail presque complètement nouveau et très remarquable par l'abondance et la précision des renseignements. Signalons quelques-unes des positions que soutient l'auteur. Le titre du livre : *Actes des apôtres* est ancien, mais ne vient pas de l'auteur lui-même, lequel est Luc, le médecin, compagnon de saint Paul. Le livre a été édité plus probablement en l'an 63-64. L'auteur a utilisé pour écrire son livre ses propres souvenirs, dont quelques-uns pouvaient être déjà écrits, certaines notes qui lui ont été communiquées et des documents écrits par lui ou par d'autres. Il ne s'est servi ni des épîtres pauliniennes, ni des écrits de Josèphe. Les Actes des apôtres sont d'une haute valeur historique et toutes les divergences qu'on a signalées entre eux et les épîtres pauliniennes sont expliquées dans le commentaire. Les Actes ont été tenus pour canoniques et inspirés dès le premier siècle, mais ils ont laissé peu de traces dans les premiers écrits chrétiens. Le texte des Actes nous est parvenu sous deux formes : la forme orientale qui se trouve dans les principaux manuscrits majuscules et la forme occidentale représentée par le Codex de Bèze, les versions vieilles

latines, saint Irénée, etc. La forme orientale doit être préférée, sauf à accepter quelques variantes de la forme occidentale. Il existe une troisième forme mixte, d'origine secondaire et dont il n'y a pas lieu de tenir compte. La chronologie des Actes des apôtres est étudiée avec soin. Voici quelques-unes des dates adoptées : Mort du Christ, 3 avril 33 ; Conversion de Saul, 34 ; Visite de Paul à Jérusalem, 37 ; Concile de Jérusalem, 51 ; Paul devant Festus, 60, à Rome, 61 ; Martyre de saint Pierre, 64 (65) ; Martyre de saint Paul, 67. M. Camerlynck étudie aussi la condition politique et religieuse des Juifs à l'époque des Actes ; il en ressort très nettement combien saint Luc a été exact dans ses descriptions historiques et géographiques. Le chapitre sur l'hellénisme, sa civilisation, sa culture religieuse et philosophique éclaircira maint détail des Actes.

Nous n'avons que des éloges à faire sur ce travail du Dr Camerlinck ; il est exact, bien informé. Le commentaire tout à la fois exégétique et théologique aborde et résout dans la mesure du possible toutes les questions importantes que soulève le livre des Actes. Nous engageons donc vivement les élèves de théologie à étudier cet excellent travail. Ils y trouveront en même temps une bonne méthode et d'excellentes solutions.

E. Jacquier.

Essays on some biblical Questions of the day by Members of the University of Cambridge, edited by H. Barclay Swete, D. D. — In-8o, xi-556 pp. — London, Macmillan, 1909. — *Prix :* 15 fr.

Les seize essais rassemblés dans ce volume ont pour but de nous renseigner sur l'état actuel des questions bibliques ; quelques-uns exposent brièvement l'histoire et la position d'une question, en particulier; d'autres montrent dans quelle voie la question pourra progresser et indiquent les moyens de la faire avancer. Les principaux problèmes bibliques qui nous intéressent ont été traités; quelques-uns et des plus importants, tels que les rapports de l'enseignement de Jésus avec les idées de son temps, les différences qui existent entre les idées apocalyptiques ou messianiques du judaïsme et les doctrines du Seigneur sur ce sujet, n'ont pas été abordées. Ce qui en a été dit par M. Burkitt, dans un essai fort suggestif d'ailleurs sur « l'Idée eschatologique dans l'Evangile » traite la question à un point de vue surtout moral et pratique.

Les cinq premiers essais sont consacrés à l'Ancien Testament Dans le premier, M. Bevan expose « les Méthodes historiques dans l'Ancien Testament » ; il constate qu'il n'y a pas eu à l'origine de littérature historique et que nous ne trouvons pas chez les Hébreux de tradition historique continue avant l'époque de la monarchie. Il montre par les procédés des historiens arabes, comment les rédacteurs des livres bibliques composaient leurs livres historiques. Dans le second, le Dr Johns recherche « l'Influence de la mythologie babylonienne sur l'Ancien Testament » et remarque que les Assyriologues, hypnotisés par leurs documents, y voient trop facilement des ressemblances avec les écrits bibliques. Dans le troisième sur « la Position présente des recherches sur l'Ancien Testament », M. Cook constate que les théories de Wellhausen sur la composition des livres bibliques sont encore en faveur, mais qu'il y a une tendance « à une attitude plus conservatrice à l'égard du développement israélite vers le milieu du VIIIe siècle avant J.-C. » Dans le quatrième, le Dr Kennet étudie « l'histoire de l'Eglise juive de Nabuchodonosor à Alexandre le Grand », par conséquent les rapports entre les communautés juives de Jérusalem et les communautés demi-juives de Samarie. D'après lui, les documents J et E qu'on distingue dans le Pentateuque n'auraient été amalgamés qu'après la captivité et le Deutéronome aurait été écrit encore plus tard. Le cinquième, dû au Dr Barnes traite de l' « Interprétation des psaumes ». Il fait remarquer qu'il est vain de chercher dans les psaumes des indications historiques pour déterminer l'époque de leur composition.

Les trois essais suivants forment pour ainsi dire la transition entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Dans le premier, M. Abrahams signale « l'Aide des études rabbiniques pour l'exégèse biblique ». Il en donne quelques exemples pour l'Ancien Testament, mais s'attache surtout à montrer quel secours on pourra trouver dans la littérature juive, plus ou moins contemporaine de Notre-Seigneur, pour l'intelligence des récits évangéliques et surtout des discours de Jésus. Il reconnaît qu'il est difficile de fixer avec certitude la date des sentences rabbiniques, dont on a des analogues dans les évangiles, et il croit que dans la majorité des cas les sentences de Jésus sont originales. Il en nomme donne plusieurs exemples. Pour lui, les progrès de l'exégèse néotestamentaires pourront être accélérés par l'étude de la langue et de la littérature rabbiniques. Il fait observer quelle force elle pourra apporter en particulier à l'authenticité des discours de Jésus dans le IVe évangile. Nous,

sommes heureux d'enregistrer ces affirmations en faveur de nos évangiles de la part d'un Juif, professeur de littérature talmudique et rabbinique. Nous ne reviendrons pas sur l'essai de M. Burkitt : « L'Idée eschatologique dans l'Evangile », dont nous avons déjà parlé.

L'essai suivant examine « l'Usage qu'a fait Notre-Seigneur de l'Ancien Testament ». L'auteur, le Dr Neile, examine en particulier l'enseignement de Jésus sur le royaume de Dieu et montre comment sur ce point il se rattache aux anciens prophètes. Il eut été peut-être bon de tenir compte aussi de la littérature apocalyptique du temps, surtout en ce qui regarde l'expression « Le Fils de l'homme » et les descriptions des fins dernières.

Les sept articles qui suivent sont consacrés au Nouveau Testament. Le Dr Inge étudie « la Théologie du IVe évangile ». D'après lui, l'auteur n'a pas voulu écrire une biographie de Jésus, mais un évangile spirituel, dont les caractéristiques principales sont l'idéalisme, le mysticisme et le symbolisme. Son point de vue est antijuif et antignostique ; il a combattu les tendances qui se faisaient jour à son époque, fin du Ier siècle, dans les communautés chrétiennes d'Asie Mineure. L'essai de M. Brooke sur la « Valeur historique du IVe évangile » est beaucoup plus conservateur. Il présente d'excellentes raisons pour ne pas accepter les conclusions des critiques qui attaquent la véracité de cet évangile et fait observer que, bien que l'auteur n'ait pas voulu écrire une biographie, on devra tenir grand compte de ce qu'il ajoute aux Synoptiques pour avoir une vue exacte de la personnalité de Jésus.

M. Anderson Scott, étudie une question très discutée en ce moment : « Jésus et Paul. » Il compare les enseignements de Paul avec ceux de Jésus, signale les différences et les ressemblances, mais s'attache surtout à ces dernières pour montrer qu'elles sont les plus nombreuses et se retrouvent dans les doctrines fondamentales de l'enseignement de Jésus et de Paul.

Le Dr Percy Gardner examine les six discours de saint Paul dans les Actes des apôtres et, bien qu'il croie que saint Luc les a reproduits avec une grande liberté, il soutient qu'ils sont authentiques dans leur substance. Il montre combien ils sont exactement adaptés aux circonstances dans lesquelles ils ont été prononcés. Le Dr Charles a ajouté à la fin de cet essai un examen philologique de ces discours de saint Paul.

Il était bien difficile de présenter en une vingtaine de pages pour chacun l'« Etat actuel du problème synoptique » et « l'Histoire et

l'état actuel de la critique textuelle du Nouveau Testament », ainsi qu'ont essayé de le faire MM. Latimer Jackson et Valentine-Richards. Ils ne pouvaient que s'en tenir à des généralités. Dans le premier essai l'auteur après avoir posé le problème, passe en revue les diverses solutions, expose surtout l'hypothèse des deux sources. Il conclut que Marc et la source Q (discours du Seigneur) proviennent de la tradition palestinienne et sont dégagés de toute influence étrangère. Dans le second, M. Valentine-Richards rappelle que la critique textuelle du Nouveau Testament a son premier représentant dans Origène et plus tard dans saint Jérôme. Il passe ensuite en revue tous les travaux de ceux qui l'ont étudiée et s'arrête plus longuement à l'exposé de ceux de Westcott et Hort dont il soutient la valeur durable sauf sur quelques points. Il porte un jugement peu favorable sur le système récent de von Soden.

Dans son essai sur « le Grec du Nouveau Testament à la lumière des découvertes modernes », le Dr Moulton expose à nouveau et succinctement ce qu'il avait prouvé dans le détail dans les Prolégomènes de sa Grammaire du grec du Nouveau Testament, à savoir que ce grec n'est pas un dialecte spécial, mais le grec tel qu'il était parlé au Ier siècle. Il donne de nouveaux exemples qui fortifient cette hypothèse que nous tenons pour bien fondée. Il réfute en particulier l'objection qui avait été faite que les Juifs très nombreux en Egypte avaient pu introduire dans le grec de la conversation des hébraïsmes, de sorte que la langue des papyrus serait déjà une langue sémitisée et que, par conséquent, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle fût analogue à la langue du Nouveau Testament, dont on devrait continuer à reconnaître la teinte hébraïsante.

Le dernier essai : « La valeur religieuse de la Bible » est dû à la plume de l'éditeur, le Dr M. Barclay Swete. Le livre sacré est un guide divin de la vie humaine. Les évangiles en particulier, et les épîtres de saint Paul nous donnent les modèles que nous avons à suivre. La critique ne peut déprécier en rien la valeur religeuse qu'ont pour l'âme chrétienne ces écrits qui reproduisent devant nos yeux la divine personne du Christ.

Il serait possible de relever dans quelques-uns de ces essais des tendances ultra-progressistes, mais nous trouvons un peu partout des jugements qui dénotent chez la majorité des écrivains une mentalité sagement conservatrice. Relevons-en quelques-uns seulement : L'analyse critique des évangiles, à quelque degré qu'on la pousse, maintient Jésus comme un personnage réellement historique. L'étude de la littérature rabbinique ne dépréciera pas l'originalité

des pensées de Jésus. Les écrivains sont divinement inspirés parce que l'inspiration fait de l'homme le véhicule de forces profondes, de sorte qu'il construit mieux qu'il ne sait. Il y a chez eux de l'inspiration même dans la citation qu'ils font de documents antérieurs. Cette tendance conservatrice avec disposition à un sage progrès ressort de l'ensemble même de ces études.

La brève analyse que nous venons de donner de ces essais suffira à en montrer l'intérêt et leur utilité comme exposé des questions bibliques, telles qu'elles se présentent actuellement. A ce point de vue, elles seront lues avec fruit par tous ceux qui veulent être au courant des études critiques et exégétiques sur la Bible.

E. JACQUIER.

La vérité du catholicisme, par J. BRICOUT. — Un vol. in-16, de 309 pages. — Paris, Bloud, 1910. — *Prix :* 2 fr. 50.

Les articles qui composent ce volume ont été pour la plupart publiés dans la Revue du Clergé français dont M. Bricout est le directeur. L'auteur lui-même, dans sa préface, a pris soin d'indiquer très nettement le but qu'il s'est proposé en réunissant ces pages qui traitent de sujets un peu divers en apparence. Il n'a point voulu, comme le titre de l'ouvrage le pourrait faire supposer, établir, dans toute son ampleur, une apologétique complète et entreprendre la démonstration synthétique de la Révélation. Mais ces études, de tour un peu fragmentaire, peuvent aisément être groupées autour des trois ou quatre idées maîtresses que voici. La vérité catholique, loin d'être battue en brèche par certaines attaques retentissantes, sort au contraire plus affermie de ces récentes controverses : du seul point de vue scientifique, les débats n'ont pu que servir à vérifier la solidité des bases rationnelles ou historiques sur lesquelles elle repose. D'autre part, il est parfaitement possible de répondre, dans son action et son enseignement, aux besoins des âmes et aux préoccupations des esprits, tout en restant loyalement fidèle aux données de la foi catholique et sans se laisser à aucun degré envahir par l'américanisme ou le modernisme. La vérité suffit à tout. Telle est l'inspiration fondamentale des divers chapitres dont le titre suffit à indiquer le sujet : « Les difficultés de croire. L'apologétique de Mgr d'Hulst. La valeur historique des Evangiles, Catholicisme et histoire. Le premier Pape. Ce qui n'est pas de l'américanisme, ce qui n'est pas du modernisme. »

Entre toutes ces études, une des plus intéressantes est à coup sûr celle qui a pour objet le Catholicisme et l'histoire ; on en sait l'origine : M. Loisy avait défié M. Bricout d'établir la vérité des diverses preuves sur lesquelles repose la démonstration du catholicisme. Le directeur du *Clergé Français* confia à plusieurs de ses collaborateurs le soin de répondre à ce défi, chacun traitant le sujet spécial que ses compétences lui permettaient de mieux connaître. Il a résumé dans cet article leurs réponses particulières. On a donc non pas seulement la réfutation d'erreurs de détail, mais une vue d'ensemble sur l'orientation générale de l'apologétique historique.

Sans doute, ces pages alertes et vivantes n'ont point la prétention de suppléer aux démonstrations techniques et scientifiques des théologiens de profession. Elles seront plutôt utiles à mettre le «grand public» au courant de la position actuelle des questions. En montrant que, sur tous ces points, le sage progrès des sciences exégétiques ou historiques n'a pu que fortifier les preuves de la vérité de la Révélation chrétienne, l'auteur n'a pas seulement fait la lumière et la paix dans des esprits inquiets et troublés, il aura de plus, pour sa part, contribué à enraciner plus fortement les croyances chrétiennes dans les âmes qui cherchent la lumière. Nulle tâche n'est plus apostolique ni plus opportune.

H. LIGEARD.

La vie au ciel d'après l'Évangile, par Mgr Henry BOLO. — Un vol. in-12, de 320 pages. — Paris, Haton, s. d. — *Prix :* 2 fr. 50.

L'activité des recenseurs se lassera sans doute avant que ne s'épuise la fécondité littéraire de Mgr Henry Bolo ; car voici encore un nouvel ouvrage dû à sa plume, alerte et rapide. Comme l'auteur le dit excellemment en tête de sa préface, et sans doute nul ne sait mieux que lui-même ce qu'il a voulu mettre dans son œuvre, « ce livre ne contient qu'une idée : circonscrire le paradis à Jésus-Christ, l'Homme-Dieu. » Pour lui, en effet, la béatitude céleste se réalise par l'identification totale au Christ. Assurément dans son idée essentielle cette conception est défendable et elle pourrait même s'autoriser, en un sens, de la doctrine de saint Paul sur l'incorporation au Christ ; mais je ne sais si les matériaux dont l'auteur se sert pour l'établir, sont de provenance aussi authentiquement traditionnelle qu'il le prétend et le croit.

Le talent oratoire de Mgr Henry Bolo est certes, très riche et très puissant : à lire, et plus encore à entendre, plusieurs de ces pages

d'une si noble envolée, certaines âmes ne manqueront pas de se laisser émouvoir. Il n'est pas douteux que d'intention le but de l'auteur ne soit apostolique et sincèrement chrétien. Il l'eût plus sûrement atteint s'il l'avait parfois poursuivi d'autre façon. Le caractère de son œuvre eût gagné à n'être point déparé par le réalisme de certaines descriptions (p. 14), la liberté excessive des peintures (p. 127) et l'inconvenance de plusieurs comparaisons (p. 163 et 166).

H. L.

L'âme de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé St. COUBÉ. — In-8° écu, de 440 p. — Paris, Lethielleux, 1910. — *Prix :* 4 fr.

L'Ame de Jeanne d'Arc est un recueil de panégyriques donnés à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc. Pour éviter de se répéter, l'orateur a, dans chacun de ses discours, étudié un point de vue spécial de la mission et de la vie de l'héroïne. Voici les sujets traités dans ces panégyriques, parfois émouvants, toujours nerveux et brillants : *La double mission de Jeanne d'Arc, le cœur de Jeanne d'Arc, le réveil de la Pucelle, Jeanne et la royauté du Christ, Jeanne et l'Eucharistie, Jeanne et la Sainte Vierge, Jeanne et saint Michel, Jeanne et sainte Geneviève, Jeanne et la Bienheureuse Marguerite-Marie, Jeanne et Bernadette, Jeanne et l'Eglise.*

La doctrine et l'érudition de M. Coubé sont de bon aloi, nous avouons cependant que nous apprécions peu la formule « Jeanne d'Arc, image de l'Eucharistie » (pp. 194 et 207). L'éloquent orateur a été séduit par la division « Jeanne d'Arc, ange, apôtre et image de l'Eucharistie » ; mais ce troisième point n'est guère justifié par les développements que lui donne M. Coubé. Et n'y a-t-il pas quelques inconvénients à mettre sur les lèvres de la Bienheureuse ces paroles qui terminent le panégyrique : « Allez à cette hostie... C'est en elle que vous me retrouverez tout entière, car c'est en elle que j'ai vécu et que j'ai fleuri »? Dans l'Eucharistie, nous retrouvons, non pas Jeanne tout entière», mais le Dieu qui l'a sanctifiée. Et cela nous suffit, même quand il s'agit de contenter notre dévotion à Jeanne d'Arc.

L. P.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Précis de psychologie, par Hermann EBBINGHAUS, professeur à l'Université de Halle, traduit par G. RAPHAEL.— Un vol. in-8°, 316 pages. — Paris, Alcan. Bibl. de ph. contemporaine. 1910. — *Prix :* 5 fr.

Ce « Précis », qui ne sera pas infidèle à son nom, s'ouvre pourtant par un assez long aperçu de l'histoire de la psychologie. — Aristote la crée en quelque sorte de toutes pièces ; et son œuvre est « susceptible de supporter avantageusement la comparaison avec n'importe quelle autre science de notre époque. » Mais jusqu'au XVIIIe siècle, et presque jusqu'à la fin du XIXe, elle reste, pour des raisons diverses et particulièrement sous l'influence du préjugé moral ou religieux, à peu près immuable, Le progrès des sciences naturelles provoque un nouvel essor de la recherche et l'application de méthodes nouvelles. On ose désormais accepter l'idée d'une conformité rigoureuse de tous les faits psychologiques à des lois et y reconnaître « le postulat fondamental » de toute science. Hobbes et Spinoza les premiers ont montré la vraie nature de l'activité, toujours déterminée par les qualités de l'être actif lui-même. Les associationnistes s'efforcent de dégager les lois de la formation et du développement des représentations. Herbart complète leurs découvertes par son explication de l'attention. — Mais tout s'explique-t-il vraiment par « une simple mécanique des représentations » ? Rousseau, Kant, Fichte, Schopenhauer ont eu raison d'opposer à l'intellectualisme ce qu'on nomme aujourd'hui *le volontarisme :* la vie sentimentale et volontaire a dans l'homme le premier rang. — D'un autre côté, l'on introduit l'expérimentation en psychologie. L'observation se perfectionne. Weber et Fechner fondent la psycho-physique. L'on étudie de plus près les relations entre les phénomènes psychiques et les phénomènes physiologiques. Broca désigne le siège cérébral du langage. Les phénomènes pathologiques enfin achèvent de prouver l'extrême complexité de ce que l'on regardait jusque-là comme simple. Et c'est une psychologie profondément différente de l'ancienne qui occupe aujourd'hui les savants et fait l'objet de l'enseignement à tous les degrés. Elle est indépendante de toute préoccupation d'intérêt ; indépendante de toute métaphysique ; bien qu'elle soit très utile à la phi-

losophie, comme au droit, à la pédagogie, à l'art, à la morale et même à la religion. Et les faits montrent qu'ainsi affranchie, elle s'est merveilleusement développée.

On étudie successivement, après avoir énoncé quelques notions générales, les phénomènes élémentaires de la vie psychique, la vie psychique complexe, la vie supérieure de l'âme.

Si l'on commence par des notions générales, c'est pour que l'exposé soit compris. Dans le fait, elles sont les idées que l'auteur a acquises par la réflexion ; et ce sont les idées d'un grand nombre de savants. Il faut, en effet, prendre parti sur la nature de l'âme et sur les rapports que l'on imagine entre elle et le cerveau. Après une longue analyse de l'anatomie et de la physiologie du système nerveux, l'on examine la thèse qui fait du cerveau l'instrument de l'âme; la conclusion est celle-ci: il ne faut pas concevoir l'âme et le cerveau comme deux réalités distinctes : ils sont un seul et même être, ayant deux séries de manifestations, *parallèles*, mais sans action réciproque ; et c'est l'une de ces séries que nous appelons les phénomènes corporels, l'autre que nous appelons les phénomènes psychiques ; et le corps n'est rien de plus que le complexus des phénomènes physiologiques, l'âme rien de plus que le complexus des phénomènes de pensée et de volition. — Néanmoins, on parlera comme parle le vulgaire, parce qu'une trop grand souci de rigueur gênerait tout autant que le souci de ne plus parler du lever et du coucher du soleil.

Les phénomènes élémentaires de la vie psychique n'existent pas sans le tout, ni en dehors du tout. C'est uniquement par abstraction qu'on les distingue : on examine séparément : 1° les impressions résultant des phénomènes du monde extérieur ; 2° leur élaboration à l'intérieur de l'âme ; 3° les réactions qu'elles provoquent. — L'auteur, sous le premier titre, étudie longuement les *sensations*, particulièrement celles du toucher et les espèces nouvelles qu'on y rapporte, celles de l'oreille ; leurs caractères généraux, l'espace et la durée ; leurs relations avec les excitants extérieurs ; puis *les représentations*, dont il se borne à décrire la nature ; puis *les sentiments ;* enfin l'*instinct* qu'il compare à la volonté : celle-ci n'est que l'instinct devenu prévoyant. — Dans leur élaboration les phénomènes psychiques provoquent quatre attitudes différentes de l'âme : l'attention, le souvenir, l'habitude et la fatigue. Remarquons en passant que le déterminisme postulé a beaucoup de peine à résister à la description de la formation de l'habitude. — Les réactions que produisent les faits psychiques sont les

mouvements instinctifs ou voulus, utiles ou purement esthétiques.

La vie psychique complexe est la connaissance et la croyance, le sentiment et l'action. — La perception contient à la fois beaucoup plus et beaucoup moins que la sensation pure. Elle est plus personnelle. Aussi est-elle sujette à l'illusion. Elle se prolonge dans le souvenir et se dégage d'une multitude de données pour former l'idée abstraite ou générale. Elle s'organise et met un ordre dans les choses. Elle affranchit l'âme des représentations particulières. Ainsi, après avoir engendré l'abstraction, elle fait naître la pensée. Penser n'est pas rêver. Ce n'est pas, non plus, appliquer son attention à une idée unique. C'est grouper sous une idée dominante toute une série de représentations. Par exemple, je pense à un ami. Le souvenir de sa personne, de ses paroles, de nos sentiments communs ne m'absorbe pas tout entier. Je rattache à sa personne des événements nouveaux, présents ou futurs, imaginaires ou réels. Je fais pour lui des projets. Les représentations se déploient librement comme des rayons autour d'un foyer. La pensée est en partie l'œuvre de la mémoire. Elle obéit aux lois de l'association et de l'attention. Quand l'attention s'affaiblit, la pensée flotte en rêverie ; quand l'attention se rétrécit et se raidit, la pensée s'immobilise en idée fixe. On ne peut dire à quel point le langage lui est utile, surtout dans la perception de ce que l'on nomme le moi ou la personnalité. Dans le fond, il est inutile de supposer une faculté spéciale de raison. L'homme accomplit les mêmes opérations que l'animal, en particulier l'abstraction et l'association ; mais il les accomplit avec des moyens infiniment plus perfectionnés. « Il possède quelque chose de nouveau, et qui augmente singulièrement la portée de ses facultés : le langage. Telles sont les bases de sa supériorité. Tout le reste en découle nécessairement. » — La croyance est la représentation d'une concordance entre nos pensées et la réalité. Comment s'ajoute-t-elle à la pensée? Elle n'est pas quelque chose de primitif. Il a fallu un grand nombre d'expériences où la réalité venait confirmer la représentation ou se dérobait pour donner à l'enfant l'idée qu'il y a des représentations réelles et d'autres non réelles. Il reconnaît ces dernières à ce caractère : c'est qu'elles sont exclues du monde de l'expérience. Mais il garde une habitude beaucoup plus forte de croire à la réalité qu'à son contraire. L'enfant devient extrêmement crédule. A mesure qu'il se développera, il apprendra à contrôler plus souvent et plus rigoureusement les représentations nouvelles. Mais il restera enclin à admettre ce qui ne

sera pas contredit. On appelle « science » les représentations qui se rattachent comme un chaînon à l'ensemble de l'expérience ; « croyance » les représentations non contredites qu'on ne peut rattacher clairement. Or, deux causes maintiennent la disposition de crédulité et fournissent un fondement solide à la croyance, en l'absence de contradiction ou de confirmation positive par l'expérience : l'autorité et le besoin ou le désir.

Point de perception sans quelque sentiment. Celui-ci s'ajoute à celle-là comme une indication de ce qui nous convient ou ne nous convient pas. Des causes diverses exaltent les sentiments jusqu'à leur faire occuper le premier rang dans le champ de la conscience. Toute multitude dans laquelle nous percevons une unité, ou quelque caractère commun, ou quelque élément dominateur peut provoquer en nous de riches impressions. L'association colore les choses et répand la joie dans un jour de printemps. Notre âme elle-même projette ses dispositions sur tous les événements qui suivent une émotion forte, comme par une irradiation déformatrice. On a dit que les actions physiologiques qui, selon la psychologie ancienne, accompagnent les émotions, dans la réalité constituent proprement l'émotion elle-même. C'est une exagération. Elles peuvent parfois en être la cause. Mais la conscience fait connaître trop clairement que l'émotion est bien plus complexe.

Les mouvements que nous accomplissons se perfectionnent par l'exercice. Mais ils ont pour condition constante le fonctionnement normal du système nerveux et l'intégrité des relations du cerveau avec la périphérie. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs de se représenter tout le détail du mouvement pour l'exécuter.

On appelle acte libre, non pas un acte sans raison suffisante, mais un acte affranchi de la détermination des représentations immédiatement actuelles et qui a sa cause dans l'âme même, dans notre caractère. Ni l'expérience, ni les nécessités de l'action, ni les exigences de la morale ne peuvent nous faire admettre une liberté qui serait la pure indétermination. La conscience du libre arbitre n'est que l'ignorance des causes de nos actes. Les hommes actifs le sont sans jamais penser à la liberté ; et la pensée qu'ils sont libres ne stimule pas les paresseux. Enfin la négation du libre arbitre est de nature à donner plus de confiance à l'éducateur comme aussi à mettre un sens dans les faits moraux tels que le châtiment et la responsabilité.

Le développement de l'expérience rend l'homme capable de prévoir. Mais c'est là sa grande misère. Rien de ce qu'il possède ne

ne peut désormais lui suffire ; son activité même devient insatiable ; et s'il se considère comme une partie dans un tout, son mal ne fait que s'accroître en se multipliant. Il a trois moyens d'y remédier : c'est pour cette fin qu'il crée la religion, l'art et la morale. Là se concentre la vie suprême de son âme : ce sont les grandes forces de conservation contre l'inconnu, contre l'imperfection de l'activité individuelle et contre le désordre social.

Ainsi l'homme apparaît comme un être à la fois plein de confusion et plein de sens, supérieur à la nature physique, supérieur à l'animal et qui tend sans cesse à devenir supérieur à lui-même.

* * *

On nous excusera d'avoir donné un si long résumé de cet ouvrage. Il n'échappera pas aux lecteurs que c'est là l'exposé d'une psychologie, non plus tout à fait récente, mais très largement répandue. Après celle de Wundt, de Herbart, de Stuart Mill et d'Herbert Spencer, elle continue celle du professeur Höffding ; elle se rencontre, sur beaucoup de points, avec la première philosophie de W. James, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler. Elle met au point le vieux phénoménisme de Taine. Et c'est elle, bien plus que le pragmatisme, inaccessible à la masse, qui inspire un grand nombre de recherches particulières et de théories en matière de pédagogie ou en matière de religion. A ce titre, il importe aux hommes d'études de ne pas l'ignorer.

Puisqu'il ne peut s'agir d'instituer ici un examen qu'appelleraient pourtant la plupart des conceptions générales, nous nous contenterons de dire en deux mots : 1° la méthode d'exposition est attachante ; la description de l'enchaînement des phénomènes est ingénieuse et délicate ; il faut lui reconnaître une certaine vérité superficielle et une incontestable valeur de construction ; 2° mais le postulat fondamental, à savoir le postulat du déterminisme scientifique étendu jusqu'à la vie de l'âme, est un à-priorisme tout à fait inacceptable ; il a faussé l'observation de tous les phénomènes supérieurs d'intelligence et de volonté ; et, par une conséquence naturelle, il a entraîné des conclusions métaphysiques telles que la négation de l'âme, dont on retient seulement le nom, et une conception purement psychologique de la religion et de la morale. La méthode scientifique ne peut pas s'accommoder plus que la foi même de cette psychologie.

C'est assez dire que cet ouvrage n'est utilisable que par des esprits déjà formés et capables de critique. St. POULOUX.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Enchiridion Historiæ Ecclesiasticæ Universæ, auctore P. ALBERS, S. J. — Tomus I : *Ætas prima seu christiana antiquitas*, anni 1-692. — Neomagii in Hollandia, Malmberg edidit, 1909.

L'histoire de l'Eglise du P. Albers a eu un véritable succès : deux éditions néerlandaises en ont déjà paru, et les traductions italienne et française ont été accueillies avec faveur. L'auteur a cru bon d'en donner une édition latine; elle sera fort utile dans les séminaires ou instituts religieux où tout l'enseignement se fait en latin. L'Amérique, en particulier le recevra sans doute avec reconnaissance, puisque en tel grand séminaire, qu'il serait possible de citer, on a entrepris d'enseigner en latin l'Histoire de l'Eglise, alors que l'on ne possédait encore que des manuels anglais.

Les mêmes qualités se retrouvent dans toutes les éditions de cet excellent travail : abondance des matières, richesse d'information et de documentation, parfaite adaptation aux tendances actuelles. Il faut signaler spécialement le soin apporté à faire de l'Histoire Ecclésiastique une bonne initiation aux études théologiques par les notions très claires et assez complètes qu'elle renferme sur les doctrines religieuses de chaque période. Cette édition marque même dans ce sens un notable progrès sur les précédentes. Nous ne pouvons que nous associer au souhait formulé par l'éditeur : « Faxit Deus, ut hæc translatio latina nec minus probetur neve minus emolumentum afferat quam editio neerlandica originalis ! »

F. B.

I. *Un Episode de la fin du paganisme. La Correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole*, avec une étude critique, des notes et un appendice sur la question du christianisme d'Ausone, par Pierre DE LABRIOLLE, professeur à l'Université de Fribourg. — Un vol. in-16, de la collection « Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse », nº 561. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

II. *Vie de sainte Radegonde, reine de France*, par SAINT FORTUNAT. — Traduction publiée avec une introduction, des appendices et des notes, par René AIGRAIN, du clergé de Poitiers. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

III. *Le Schisme de Photius*, par J. RUINAUT. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

IV. *La Vie de saint Benoît d'Aniane*, par SAINT ARDON, son disciple. Traduite sur le texte même du Cartulaire d'Aniane, par Fernand BAUMES. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

V. *Théodore Jouffroy*, par Michel SALOMON. — Un vol. in-16, de 64 pages. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

VI. *Gobineau*, par A. DUFRÉCHOU. — Un vol. in-16, de 72 pp. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

I. On peut dire que nul ne fut plus douloureusement étonné qu'Ausone de l'éclatante conversion de Paulin. Ausone avait eu Paulin pour élève à l'Université de Bordeaux. Il avait mis en lui ses meilleures complaisances, ses meilleurs espoirs, et il était resté lié à lui par un affectueux commerce de lettres, de vers et de présents. Et voici que ce Paulin si cher démissionnait de la vie mondaine, abandonnait l'Aquitaine pour s'enfoncer en Espagne, vendait ses biens... Mais alors? Et l'abrégé de Suétone, et la poésie, et la culture latine, reniait-il tout cela? Ausone ne put supporter une telle perplexité qu'aggravait encore le silence de Paulin. Il se décida à lui écrire pour le supplier de parler, de s'expliquer, de revenir. Tel fut le point de départ de la correspondance qui s'établit entre eux. C'est là un document d'un intérêt psychologique et historique incontestable. Il se lit avec infiniment d'agrément dans la traduction de M. de Labriolle, qui le commente avec beaucoup de finesse et d'érudition.

II. Traduire et annoter les vieilles chroniques et les textes hagiographiques de premier ordre, rééditer, dans leur français naïf ou grandiloquent, ces anciennes Vies que les bibliophiles se disputent, raconter d'humbles existences qui n'ont pas encore trouvé d'historiens, tel est le but poursuivi par les éditeurs de cette nouvelle et précieuse série. *La Vie de sainte Radegonde*, écrite par saint Fortunat, méritait à tous égards de figurer dans cette légende dorée du XX[e] siècle. Les textes, savamment présentés et groupés par M. René Aigrain, font revivre, mieux que ne sauraient faire les commentaires d'un biographe moderne, la figure de cette grande Sainte qui fut aussi une grande Reine.

III. Etudier le schisme fomenté au IX[e] siècle par Photius n'est faire œuvre de théologien que dans une très faible mesure. La question religieuse n'y fut guère qu'une occasion par laquelle éclatèrent



au plein jour des dissentiments beaucoup plus lointains et plus profonds entre les Orientaux et les Occidentaux. Ces dissentiments tenaient à d'irréductibles différences de mœurs, de culture, de civilisation et à des rivalités d'influence politique. Au point de vue spirituel, la primauté romaine qui se renforçait de jour en jour contrariait les visées des patriarches de Constantinople et consacrait aux yeux des Grecs l'hégémonie de l'Occident. C'est ce qui explique qu'une entente durable n'ait jamais pu s'établir entre les Grecs et la Papauté et que, moins d'un siècle après la chute de Photius le schisme dont il avait été l'initiateur ait été repris, pour, cette fois, devenir définitif. A ces causes générales s'ajoutèrent des causes particulières que M. Ruinaut n'a garde de passer sous silence dans le docte travail où il expose d'une façon très lucide l'histoire de ce grand fait de l'histoire religieuse et politique.

IV. Parmi les grandes figures ecclésiastiques de l'époque carolingienne, celle de saint Benoît d'Aniane se détache avec un éclat tout particulier. Nous avons l'immense avantage de posséder sa Vie, écrite quelques années seulement après sa mort et cela non par l'imagination populaire, mais par un de ses disciples et par un saint, saint Ardon. Il faut savoir gré à M. F. Baumes d'avoir su mettre à la portée de tous, avec beaucoup de science et de délicatesse, ce précieux document. Il ne pouvait figurer nulle part avec plus d'à-propos que dans cette série hagiographique publiée par les éditeurs de *Science et Religion*, série qui promet d'être une véritable Légende dorée du XXe siècle.

V. Après une courte esquisse biographique, M. Salomon étudie successivement, en Jouffroy, le psychologue, le métaphysicien, le moraliste, l'esthéticien. Partout, d'ailleurs, dans l'œuvre de Jouffroy, c'est le psychologue qu'on retrouve, et ce qu'il importe de mettre principalement en lumière, c'est l'application qu'il a faite à toutes les parties de la philosophie de sa méthode subjective. M. Salomon prend texte des travaux de Jouffroy pour tracer un tableau des progrès que la philosophie positive a faits au XIXe siècle, et il montre ce que Jouffroy eût accepté de ces innovations et ce qu'il en eût probablement rejeté. Enfin, selon M. Salomon, la question de la destinée est au centre de la philosophie de Jouffroy, comme elle a été l'occupation et le tourment de sa vie.

VI. Gobineau est à la mode, en Allemagne depuis longtemps déjà, en France depuis quelques années. On lui a consacré chez nous, ces derniers temps, plusieurs travaux intéressants, on l'a étudié à tous les points de vue ; les uns ont vanté son talent de lit-

térateur, les autres, son génie de sociologue. Mérite-t-il la renommée dont il jouit, soit comme nouvelliste, soit comme théoricien de l'Impérialisme collectif et individuel. L'analyse et la critique que fait M. Dufréchou des idées directrices de la pensée du célèbre comte montrent que la célébrité dont il jouit parmi les écrivains et les philosophes est pleinement justifiée.

E. C.

L'Église et l'État en France, par G. DESDEVISES DU DÉSERT, t. II. Depuis le Concordat jusqu'à nos jours, 1801-1906. — In-8° de 365 pages. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1908. — *Prix :* 6 fr. 50.

Par leur nature même, les travaux d'histoire religieuse échappent à la banale médiocrité d'une simple chronique. La gravité et l'élévation des problèmes qu'ils soulèvent et qui touchent aux préoccupations les plus intimes des âmes, la dignité même et la haute valeur des personnages qu'ils font le plus souvent intervenir, tout concourt à donner à de telles études un caractère particulier d'intérêt et de grandeur. Aussi bien, lorsqu'un Maître ès sciences historiques aborde des sujets de ce genre, est-on en droit d'attendre une œuvre d'une tenue scientifique vraiment supérieure et d'une architecture impeccable.

Assurément nul ne conteste la compétence technique du très distingué doyen de la Faculté des Lettres de Clermont et tous savent qu'elle est éminente; plus encore doit-on rendre un public et légitime hommage à la droiture et à l'indépendance de son caractère, à l'élévation de sa pensée, à cette impartialité et à cette liberté de jugement dont il n'a pas cessé de donner, en maintes circonstances, le loyal témoignage. L'estime respectueuse due au talent et à la personne de l'auteur n'est qu'un motif de plus pour apprécier son œuvre en toute franchise et sincérité, comme c'est le devoir professionnel du critique.

M. Desdevises du Désert sait à merveille tout ce qui touche à l'histoire religieuse de la France : il n'en ignore aucun repli ; cette connaissance lui a permis de tracer des tableaux historiques d'une très réelle intensité de vie et d'un heureux réalisme. Mais son érudition l'a malencontreusement entraîné à relever nombre de détails insignifiants, qui déparent l'aspect d'ensemble de son œuvre. Ainsi, page 549, nous rapporte-t-il gravement le projet étrange, prêté à Pie X, d'une organisation religieuse plutôt bizarre de la France.

Trop souvent il s'est laissé aller à faire état de confidences et de « racontars » même, dont il ne nous indique pas la source, et dont, par suite, le lecteur, ne peut vérifier l'authenticité, ni mesurer l'exacte portée : ainsi en va-t-il p. 169, 170, 172, 179, 234, etc. Les on-dit et les anecdotes humoristiques peuvent bien prendre place dans les faits-divers d'un journaliste en mal de copie ou désireux de piquer la curiosité du lecteur ; on ne saurait les faire intervenir dans la grande histoire sans violer les lois d'une méthode scientifique rigoureuse.

Si nous en venons aux questions doctrinales, la documentation est du reste encore plus défectueuse : M. Desdevises du Désert a laissé échapper des... confusions regrettables. Je n'en donne pour exemple que la seule page 240, de son œuvre : elle fourmille d'erreurs. Voulant nous retracer l'opposition prétendue du mouvement exégétique et de la foi catholique, il commence par définir l'exégèse « l'étude philologique et historique de la Bible ». Or, l'exégèse est tout... sauf cela, puisqu'elle consiste dans la détermination des sens des textes. — La philologie ayant d'aventure découvert des traces nombreuses de remaniement et d'interpolation, « les conclusions du concile de Trente deviennent, selon lui, de jour en jour plus difficiles à maintenir ». Or on le sait, — et M. Desdevises du Désert ne l'ignore point puisqu'il cite le canon du concile du Vatican qui le reproduit, — le décret du concile de Trente énumérait simplement la liste des livres inspirés. Les conclusions de la critique n'ont point mis en question le moins du monde l'inspiration intégrale des Ecritures. S'il en doutait encore, que M. Desdevises du Désert consulte, s'il lui plaît, le « plus célèbre des exégètes catholiques » ? M. Alfred Loisy lui-même : il apprendra de lui que la question de l'inspiration n'est pas à confondre avec celles de l'authenticité, de l'intégrité, ou du genre littéraire des livres saints. Il est vrai que les erreurs de M. Loisy se réduisent « à penser que le texte de la Vulgate n'est pas encore scientifiquement établi » ! (*sic*). Que voilà une heureuse simplification des questions et combien reposante pour nos esprits qui s'épuisaient à comprendre ou à réfuter ! Je la signale aux critiques de M. Loisy ou à ses admirateurs du Collège de France ou d'ailleurs.

Fait plus grave encore : l'idée essentielle de l'Eglise catholique semble avoir été très inexactement exposée. Sans parler d'interprétations plutôt fantaisistes données au sujet du Syllabus dans le chapitre qui lui est consacré, 149-165, il est souvent question de l'infaillibilisme (cfr. le chapitre sur le concile du Vatican,

p. 234, 340, 363) : d'après l'auteur il est la source de tous les maux et l'Eglise n'aurait qu'à y renoncer pour s'accommoder aussitôt aux exigences des temps modernes. M. Desdevises du Désert l'ignore peut-être, le dogme de l'infaillibilité est inhérent à la constitution essentielle de l'Eglise. Au reste, bien que tous deux se confondent dans sa pensée (340), le pouvoir d'enseignement est un fait entièrement distinct du pouvoir de juridiction. Il y a plus, l'auteur semble tout à fait étranger à la notion même de foi, de dogme et de croyance : la religion chrétienne se réduit pour lui à un mouvement d'âme et à un vague et très inconstant idéalisme religieux (362-365). Il serait facile de montrer la pauvreté philosophique de ce système ou encore les inexactitudes historiques de cette conception d'un christianisme purement intérieur. Mais, en tous cas, ce qu'il ne devrait pas ignorer, c'est que cette conception religieuse est tout à fait contraire aux données du catholicisme et qu'elle se ramène à ce protestantisme libéral pour lequel il manifeste si ouvertement ses préférences, p. 254-255. Le premier devoir de l'historien impartial est de ne pas se méprendre sur la nature exacte des sociétés dont il retrace la vie. La religion de M. Desdevises du Désert se réduit à une très vaporeuse religiosité.

S'il l'avait mieux connue, peut-être aurait-il mieux jugé l'Eglise et peut-être aurait-il plus exactement apprécié son attitude. Ce n'est pas qu'il ne se soit efforcé d'être juste et impartial, il distribue avec équité le blâme et la louange aux catholiques comme à leurs adversaires. Et l'on assiste à ce spectacle fort curieux d'une critique très vive de la conduite du Pape ou des évêques, succédant, par exemple, à une appréciation tour à tour élogieuse et sévère de la loi de séparation. A son dire, les législateurs eurent tort d'édicter des mesures dont plusieurs étaient peu précises et d'autre sectaires..., mais les catholiques eurent encore bien moins raison de se refuser à les accepter. Ces exercices savants d'équilibre et d'oscillation perpétuelle ont un nom dans l'histoire : on les a appelés la « politique de bascule »... Cela suffit à les juger. M. Desdevises du Désert est du reste un partisan convaincu du libéralisme le plus absolu en politique comme en religion : c'est cette passion de libéralisme qui l'a conduit à adopter une attitude aussi intransigeante et aussi étroite. Qu'il me permette de le lui dire : ces positions sont aujourd'hui tout à fait démodées : l'hymne qu'il chante à la liberté (p. 361-363) est dans le rythme de 1830 : nous marchons aujourd'hui à une autre allure : sur tous les terrains de l'activité humaine, en politique, en sociologie, en philosophie,

comme en religion, c'est dans une autre direction que nous emporte le mouvement des doctrines et des faits. Il est vrai que, dans l'élan intrépide de son libéralisme, l'auteur généreusement reconnaît à l'Eglise le droit à la liberté, à toutes les libertés : « la liberté du culte, la liberté de la parole et de la presse, la liberté de l'enseignement, la liberté de la propagande, la liberté du commerce, de l'industrie (*sic*), de la propriété et de la charité » (361). Vraiment l'Eglise se montre bien difficile de n'être pas plus reconnaissante et de ne pas se douter qu'elle a tant de droits. Que serait-ce si on les lui refusait ! Mais il faut décidément être doué d'un optimisme d'une aveuglante candeur ou d'une rare puissance d'ironie pour avoir écrit sans rire de telles déclarations en l'an de grâce 1908 et dans la situation où nous vivons.

Il serait souverainement déplaisant et moins encore chrétien de s'attarder longuement et de s'abaisser à des oppositions d'écoles ou à des comparaisons de personnes . Et cependant, je ne puis taire le parallèle qui naturellement me vient à la pensée. Si un ecclésiastique avait le malheur de commettre sur les choses de l'Université une étude historique aussi... inexacte et aussi superficiellement documentée que celle-ci, de quelles critiques ne l'accablerait-on pas! Sans doute on y verrait un produit de cette éducation scolastique qui est, dit galamment l'auteur, le fruit de l'enseignement des séminaires ! (239-241). Dans leur Introduction aux Etudes historiques (je n'oserai citer les Principes de la critique historique du P. de Smedt : ils sont d'un jésuite !), MM. Langlois et Seignobos ont longuement analysé les règles de la méthode historique concernant la critique des documents, leur emploi et leur interprétation, celle aussi concernant la construction de l'histoire. Dans quelle exacte mesure, M. Desdevises du Désert a-t-il contrevenu à de telles prescriptions édictées au nom même de la science, il est aisé de le conjecturer d'après les brèves remarques que je viens de faire. On n'est jamais dispensé de s'assujettir aux exigences d'une rigoureuse critique et de la méthode historique... même lorsqu'il s'agit des choses religieuses et de l'histoire de l'Eglise.

H. LIGEARD.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Université Saint-Joseph, Beyrouth (Syrie). — *Mélanges de la Faculté orientale*, tome III, fasc. I. — Grand in-8°, de 479 pages, avec 7 planches phot. hors texte.— Paris, Geuthner, 1908.— *Prix* : 22 francs.

L'abondance des matières et le désir de ne pas faire attendre trop longtemps les lecteurs, ont obligé l'éditeur à publier le tome III des *Mélanges de la Faculté Orientale* en deux fascicules distincts. Voici un aperçu des sujets traités dans le fasc. I.

I. — Le *Kitâb an-Na'am*, texte lexicographique arabe, est extrait du *Kitâb al-Garâtîm*, copié sur le *Garib al-Mousannaf*. Bien que de seconde main, le texte édité est donc fort précieux, d'autant plus qu'on nous le présente soigneusement contrôlé. Mais ce qui double le prix de la publication, ce sont les références nombreuses, précises, et les remarques critiques dont le P. Bouyges a rempli ses notes. Tout en montrant quelle fut l'importance du *Mousannaf* et de quelle manière il a été introduit dans les compilations postérieures, elles aident à mieux connaître la littérature philologique des premiers siècles de l'Hégire, et sont une excellente contribution à l'Histoire de la Lexicographie arabe.

II. *Études sur le règne du Calife Omaiyade Mo'âwia Ier*. Cette 3e série, avec le sous-titre *La Jeunesse du Calife Yazîd Ier*, termine les Etudes si documentées du P. Lammens sur le règne de Mo'âwia Ier. Elle nous montre ce souverain se préparant un héritier. Nous achevons ainsi de pénétrer dans la politique du grand Sofiânide, et de nous initier aux mœurs de la société arabe contemporaine.

III. — *Ælius Statutus, gouverneur de Phénicie* (ca. 293-304). Le P. Jalabert retrouve dans deux inscriptions grecques, l'une de Gisr el-Ghajar, l'autre de Djermana, le nom d'Ælius Statutus, qui aurait été *præses* de Phénicie sous la tétrarchie. Ce personnage était jusqu'ici totalement inconnu.

IV. — *Notes de lexicographie hébraïque*, par le P. Joüon.

V. — *Kehrverspsalmen*. Contrairement à l'opinion de E. Baumann, le P. H. Wiesmann soutient l'existence du « Refrain » (*Kehrvers*) dans les Psaumes, et il cite à l'appui 4 exemples : Ps. 107, 80, 42 43,99

VI. — Le Dr B. Moritz, dans son article intitulé *Ausflüge in der*

Arabia Petræa a fait un rapport sur quelques excursions entreprises par lui en 1905 et 1906, le long de la voie ferrée du Hidjâz.

VII. — *Inscriptions d'Asie-Mineure* (*Pont, Cappadoce, Cilicie*), par le P. G. de Jerphanion et le P. Jalabert.

Ce fascicule, on le voit, ne le cède en rien aux deux précédents pour la variété et l'inédit des sujets traités. De nombreuses planches et des photographies contribuent à l'explication du texte et à l'embellissement du volume.

Œuvres oratoires et pastorales de Mgr TOUCHET. — T. V, Paris, Lethielleux, 1909. — *Prix :* 3 fr. 50.

Il serait messéant de faire ici l'éloge de l'œuvre oratoire de l'éloquent évêque d'Orléans : nul au surplus n'en ignore le mérite et la valeur. Mieux vaut signaler l'intérêt que présentent ces pages si riches de faits et d'idées pour l'histoire religieuse de la France. Mêlé comme il le fut à tous les grands événements douloureux de ces dernières années, disant son avis sur chacun des faits qui constituèrent comme la préface de ce drame historique que fut la Séparation, Mgr Touchet est un témoin dont la parole fait autorité. C'est à ce titre que les historiens de l'avenir aimeront à consulter ces documents vivants de notre époque ; mais il n'est pas douteux que nos contemporains ne prennent déjà un très vif intérêt à les parcourir et que cette lecture ne suscite en eux les plus religieuses et les plus vivifiantes impressions.

H. L.

Propriétaire-Gérant : **P. CHATARD.**

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



ACTES OFFICIELS DU SAINT-SIÈGE

Parmi les actes émanés du Saint-Siège en ces deux derniers mois, il en est trois qui ont, avec juste raison, plus particulièrement attiré l'attention publique.

Le premier « *Sacrorum antistitum* » qui est un « motu proprio », forme spéciale de lettre apostolique, décrète certaines mesures et règles propres à combattre le péril du *modernisme* doctrinal. Il a donc pour but de maintenir l'intégrité de la foi. Il complète dans l'ordre pratique la célèbre encyclique « *Pascendi* », dont les lumineux enseignements ont tant fait pour ramener la paix dans les âmes catholiques. Les prêtres et les fidèles instruits ne sauraient trop le méditer. Ils y puiseront une preuve nouvelle que le Saint-Esprit assiste bien le Pape, quand il enseigne la religion et que rien ne parviendra à obscurcir la foi qu'ils professent.

Le second document *Quam singulari Christus Amore* » est un décret de la *S. Congrégation des Sacrements*, promulgué par le Pape, pour déterminer l'âge de la première communion. Il a ému quelques personnes en France, plus pénétrées sans doute de l'esprit de routine que de savoir théologique. En réalité, il s'inspire d'une doctrine qui est la seule juste, que pratiqua l'Eglise à travers les siècles, et il combat un usage à l'établissement duquel le jansénisme ne fut pas étranger. L'enfant devenu conscient de ses actes moraux, capable de péché et de vertu, a droit à recevoir son Dieu. Quant à fréquenter le cours de catéchisme, il le fera tout aussi bien après qu'avant sa communion si on veut l'y aider.

Le troisième acte pontifical « *Maxima cura* » est encore un décret. Il émane, celui-ci, de la *S. Congrégation de la Consistoriale*, sorte de ministère de l'Intérieur de l'Eglise C'est un court extrait du code ecclésiastique en préparation. Il porte sur un point particulier de la discipline : la situation des curés en regard de l'autorité diocésaine qui veut les déplacer ou les révoquer. Pour le fond, il n'innove pas. Il se borne à restaurer le droit traditionnel que la France avait trop oublié. Le principe séculairement admis par l'Eglise, c'est que tout curé, même celui que nous appelons chez nous succursaliste, est attaché d'une façon stable et permanente à sa paroisse, de telle sorte qu'il soit soustrait à l'arbitraire des puissants. Toutefois, ce principe ne doit pas tourner au préjudice des paroisses et c'est pourquoi le décret précise d'une manière lumineuse les conditions et les règles que doit suivre l'Evêque pour changer ou révoquer un curé.

A raison de l'importance exceptionnelle de ces trois documents, nous dérogeons à la règle, que nous avons adoptée, de ne pas publier du latin dans cette Revue, nous les donnons dans le texte original, en attendant le Commentaire que nous publierons plus tard.

MOTU PROPRIO

QUO QUAEDAM STATUUNTUR LEGES AD MODERNISMI PERICULUM PROPULSANDUM

Sacrorum antistitum neminem latere arbitramur, vaferrimum hominum genus, modernistas, persona quam induerant illis, detracta per encyclicas Litteras *Pascendi dominici gregis* (1), consilia pacis in Ecclesia turbandae non abiecisse. Haud enim intermiserunt novos aucupari et in clandestinum foedus ascire socios, cum iisque in christianae reipublicae venas opiniorum suarum virus inserere, editis libris commentariisque suppresso aut mentito scriptorum nomine. Haec

(1) Dat. d. VIII septembr. MCMVII.

audaciae maturitas, per quam tantus Nobis inustus est dolor, si perlectis iterum memoratis Litteris Nostris, consideretur attentius, facile apparebit, eius moris homines haud alios esse quam quos ibi descripsimus, adversarios eo magis timendos, quo propiores ; ministerio suo abutentes ut venenatam hamis escam imponant ad intercipiendos incautos, doctrinae speciem circumferentes, in qua errorum omnium summa continetur.

Hac lue diffluente per agri Domini partem, unde laetiores essent exspectandi fructus, quum omnium Antistitum est in catholicae fidei defensione laborare, summâque diligentia cavere, ne integritas divini depositi quidquam detrimenti capiat, tum ad Nos maxime pertinet Christi Servatoris imperata facere, qui Petro, cuius principatum, licet indigni, obtinemus, dixit : *Confirma fratres tuos*. Hac nempe de causa, hoc est, ut in praesenti dimicatione subeunda confirmentur bonorum animi opportunum duximus memorati Nostri documenti sententias et praescripta referre hisce verbis expressa :

« Vos oramus et obsecramus, ne in re tam gravi vigilantiam, diligentiam, fortitudinem vestram desiderari vel minimum patiamini. Quod vero a vobis petimus et expectamus, idipsum et petimus aeque et expectamus a ceteris animarum pastoribus, ab educatoribus et magistris sacrae iuventutis, imprimis autem a summis religiosarum familiarum magistris.

« I. Ad studia quod attinet, volumus probeque mandamus ut philosophia scholastica studiorum sacrorum fundamentum ponatur. — Utique, *si quid a doctoribus scholasticis vel nimia subtilitate quaesitum, vel parum considerate traditum ; si quid cum exploratis posterioris aevi doctrinis minus cohaerens, vel denique quoquo modo non probabile ; id nullo pacto in animo est aetati nostrae ad imitandum proponi* (1). Quod rei caput est, philosophiam scholasticam quum sequendam praescribimus, eam praecipue intelligimus quae a sancto Thoma Aquinate est tradita : de qua quidquid a Decessore Nostro sancitum est, id omne vigere volumus, et qua sit opus instauramus et

(1) Leo XIII, Encycl. « *Aeterni Patris* ».

confirmamus, stricteque ab universis servari iubemus. Episcoporum erit, sicubi in Seminariis neglecta haec fuerint, ea ut in posterum custodiantur urgere atque exigere. Eadem religiosorum Ordinum moderatoribus praecipimus. Magistros autem monemus ut rite hoc teneant, Aquinatem vel parum deserere, praesertim in re metaphysica, non sine magno detrimento esse. *Parvus error in principio*, sic verbis ipsius Aquinatis licet uti, *est magnus in fine* (1).

« Hoc ita posito philosophiae fundamento, theologicum aedificium extruatur diligentissime. — Theologiae studium, Venerabiles Fratres, quanta potestis ope provehite, ut clerici e seminariis egredientes praeclara illius existimatione magnoque amore imbuantur, illudque semper pro deliciis habeant. Nam *in magna et multiplici disciplinarum copia quae menti veritatis cupidae obiicitur, neminem latet sacram Theologiam ita principem sibi locum vindicare, ut vetus sapientum effatum sit, ceteris scientiis et artibus officium incumbere, ut ei inserviant ac velut ancillarum more famulentur* (2). — Addimus heic, eos etiam Nobis laude dignos videri, qui, incolumi reverentia erga Traditionem et Patres et ecclesiasticum magisterium, sapienti iudicio catholicisque usi normis (quod non aeque omnibus accidit) theologiam positivam mutuato, ab historia lumine, collustrare studeant. Maior profecto quam antehac positivae theologiae ratio est habenda : id tamen sic fiat, ut nihil scholastica detrimenti capiat, iique reprendantur utpote qui modernistarum rem gerunt, quicumque positivam sic extollunt ut scholasticam theologiam despicere videantur.

« De profanis vero disciplinis satis sit revocare quae Decessor Noster sapientissime dixit : *In rerum etiam naturalium consideratione strenue adlaboretis : quo in genere nostrorum temporum ingeniose inventa et utiliter ausa, sicut iure admirantur aequales, sic posteri perpetua commendatione et laude celebrabunt* (3). Id tamen nullo sacrorum studiorum damno ;

(1) *De Ente et Essentia*, proëm.
(2) LEO XIII, Litt. ap., X dec. MDCCCLXXXIX.
(3) Alloc., « *Pergratus Nobis* » ad scientiar. cultores, VII martii MDCCCLXXX.

quod idem Decessor Noster gravissimis hisce verbis monuit : *Quorum causam errorum, si quis diligentius investigaverit, in eo potissimum sitam esse intelliget, quod nostris hisce temporibus, quanto rerum naturalium studia vehementius fervent, tanto magis severiores altioresque disciplinae defloruerint : quaedam enim fere in oblivione hominum conticescunt ; quaedam remisse leviterque tractantur, et quod indignius est, splendore pristinae dignitatis deleto, pravitate sententiarum et immanibus opinionum portentis inficiuntur* (1). Ad hanc igitur legem naturalium disciplinarum studia in sacris seminariis temperari volumus.

« II. His omnibus praeceptionibus tum Nostris tum Decessoris Nostri oculos adiici oportet, quum de Seminariorum vel Universitatum catholicarum moderatoribus et magistris eligendis agendum erit. Quicumque modo quopiam modernismo imbuti fuerint, ii, nullo habito rei cuiusvis respectu, tum a regendi tum a docendi munere arceantur ; eo si iam funguntur, removeantur : item qui modernismo clam aperteve favent, aut modernistas laudando eorumque culpam excusando, aut Scholasticam et Patres et Magisterium ecclesiasticum carpendo, aut ecclesiasticae potestati, in quocumque ea demum sit, obedientiam detrectando : item qui in historica re, vel archeologica, vel biblica nova student : item qui sacras negligunt disciplinas, aut profanas anteponere videntur. — Hoc in negotio, Venerabilies Fratres, praesertim in magistrorum delectu, nimia nunquam erit animadversio et constantia ; ad doctorum enim exemplum plerumque componuntur discipuli. Quare, officii conscientia freti, prudentur hac in re et fortiter agitote.

« Pari vigilantia et severitate ii sunt cognoscendi ac deligendi, qui sacris initiari postulent. Procul, procul esto a sacro ordine novitatum amor : superbos et contumaces animos odit Deus ! — Theologiae laurea nullus in posterum donetur, qui statum curriculum in scholastica philosophia antea non elaboraverit. Quod si donetur, inaniter donatus esto. —

(1) Alloc., ut suprà.

Quae de celebrandis Universitatibus Sacrum Consilium Episoporum et Religiosorum negotiis praepositum clericis Italiae tum saecularibus tum regularibus praecepit anno MDCCCXCVI ; ea ad nationes omnes posthac pertinere decernimus. — Clerici et sacerdotes qui catholicae cuipiam Universitati vel Instituto item catholico nomen dederint, disciplinas, de quibus magisteria in his fuerint, in civili Universitate ne ediscant. Sicubi id permissum, in posterum ut ne fiat edicimus. — Episcopi, qui huiusmodi Universitatibus vel Institutis moderandis praesunt, curent diligentissime ut quae hactenus imperavimus, ea constanter serventur.

« III. Episcoporum pariter officium est modernistarum scripta quaeve modernismum olent provehuntque, si in lucem edita, ne legantur cavere, si nondum edita, ne edantur prohibere. — Item libri omnes, ephemerides, commentaria quaevis huius generis neve adolescentibus in seminariis neve auditoribus in Universitatibus permittantur : non enim minus haec nocitura, quam quae contra mores conscripta ; immo etiam magis, quod christianae vitae initia vitiant. — Nec secus iudicandum est de quorumdam catholicorum scriptionibus, hominum ceteroqui non malae mentis, sed qui theologicae disciplinae expertes ac recentiori philosophia imbuti, hanc cum fide componere nituntur et ad fidei, ut inquiunt, utilitates transferre. Hae, quia nullo metu versantur ob auctorum nomen bonamque existimationem, plus periculi afferunt ut sensim ad modernismum quis vergat.

« Generatim vero, Venerabiles Fratres, ut in re tam gravi praecipiamus, quicumque in vestra uniuscuiusque diocesi prostant libri ad legendum perniciosi, ii ut exulent fortiter contendite, solemni etiam interdictione usi. Etsi enim Apostolica Sedes ad huiusmodi scripta e medio tollenda omnem operam impendat ; adeo tamen iam numero crevere, ut vix notandis omnibus pares sint vires. Ex quo fit, ut serior quandoque paretur medicina, quum per longiores moras malum invaluit. Volumus igitur ut sacrorum Antistites, omni metu abiecto, prudentia carnis deposita, malorum clamoribus posthabitis, suaviter quidem sed constanter suas quisque par-

tes suscipiant ; memores quae Leo XIII in Constitutione apostolica *Officiorum ac munerum* (1) praescribebat : *Ordinarii, etiam tamquam Delegati Sedis Apostolicae, libros aliaque scripta noxia in sua diocesi edita vel diffusa proscribere et e manibus fidelium auferre studeant.* Ius quidem his verbis tribuitur sed etiam officium mandatur. Nec quispiam hoc munus officii implevisse autumet, si unum alterumve librum ad Nos detulerit, dum alii bene multi dividi passim ac pervulgari sinuntur. — Nihil autem vos teneat, Venerabiles Fratres, quod forte libri alicuius auctor ea sit alibi facultate donatus, quam vulgo *Imprimatur* appellant : tum quia simulata esse possit, tum quia vel negligentius data vel benignitate nimia nimiave fiducia de auctore concepta, quod forte postremum in Religiosorum ordinibus aliquando evenit. Accedit quod, sicut non idem omnibus convenit cibus, ita libri qui altero in loco sint innocentes, nocentes in altero ob rerum complexus esse queunt. Si igitur Episcopus, audita prudentum sententia, horum etiam librorum aliquem in sua dioecesi notandum censuerit, potestatem ultro facimus immo et officium mandamus. Res utique decenter fiat, prohibitionem, si sufficiat, ad clerum unum coërcendo ; integro tamen bibliopolarum catholicorum officio libros ab Episcopo notatos minime venales habendi. — Et quoniam de his sermo incidit, vigilent Episcopi ne, lucri cupiditate, malam librarii mercentur mercedem : certe in aliquorum indicibus modernistarum libri abunde nec parva cum laude proponuntur. Hos, si obedientiam detrectent, Episcopi, monitione praemissa, bibliopolarum catholicorum titulo privare ne dubitent ; item potioreque iure si episcopales audiant : qui vero pontificio titulo ornantur, eos ad Sedem Apostolicam deferant. — Universis demum in memoriam revocamus, quae memorata apostolica Constitutio *Officiorum* habet, articulo XXVI : *Omnes, qui facultatem apostolicam consecuti sunt legendi et retinendi libros prohibitos, nequeunt ideo legere et retinere libros quoslibet aut ephemerides ab Ordinariis locorum proscriptas, nisi eis in apostolico indulto expressa facta fuerit potestas legendi ac retinendi libros a quibuscumque damnatos.*

(1) XXV ian. MDCCCXCVII.

« IV. Nec tamen pravorum librorum satis est lectionem impedire ac venditionem ; editionem etiam prohiberi oportet. Ideo edendi facultatem Episcopi severitate summa impertiant. — Quoniam vero magno numero ea sunt ex Constitutione *Officiorum*, quae Ordinarii permissionem ut edantur postulent, nec ipse per se Episcopus praecognoscere universa potest ; in quibusdam dioecesibus ad cognitionem faciendam censores ex officio sufficienti numero destinantur. Huiusmodi censorum institutum laudamus quam maxime : illudque ut ad omnes dioeceses propagetur non hortamur modo sed omnino praescribimus. In universis igitur curiis episcopalibus censores ex officio adsint, qui edenda cognoscant : hi autem e gemino clero eligantur, aetate, eruditione, prudentia commendati, quique in doctrinis probandis improbandisque medio tutoque itinere eant. Ad illos scriptorum cognitio deferatur, quae ex articulis XLI et XLII memoratae Constitutionis praevio subsunt examini. Censor sententiam scripto dabit. Ea si faverit, Episcopus potestatem edendi faciet per verbum *Imprimatur*, cui tamen proponetur formula *Nihil obstat*, adscripto censoris nomine. — In Curia romana, non secus ac in ceteris omnibus, censores ex officio instituantur. Eos, audito prius Cardinali in Urbe Pontificis Vicario, tum vero annuente ac probante ipso Pontifice Maximo, Magister sacri Palatii apostolici designabit. Huius erit ad scripta singula cognoscenda censorem destinare. Editionis facultas ab eodem Magistro dabitur necnon a Cardinali Vicario Pontificis vel Antistite eius vices gerente, praemissa, prout supra diximus, approbationis formula adiectoque nomine censoris. — Extraordinariis tantum in adiunctis ac per quam raro, prudenti Episcopi arbitrio, censoris mentio intermitti poterit. — Auctoribus censoris nomen patebit nunquam, antequam hic faventem sententiam ediderit ; ne quid molestiae censori exhibeatur vel dum scripta cognoscit, vel si editionem non probarit. — Censores e religiosorum familiis nunquam eligantur, nisi prius moderatoris provinciae secreto sententia audiatur : is autem de eligendi moribus, scientia et doctrinae integritate pro officii conscientia testabitur. — Religiosorum moderatores de gravissimo officio monemus numquam sinendi aliquid a suis sub-

ditis typis edi, nisi prius ipsorum et Ordinarii facultas intercesserit. — Postremum edicimus et declaramus, censoris titulum, quo quis ornatur, nihil valere prorsus nec unquam posse afferri ad privatas eiusdem opiniones firmandas.

« His universe dictis, nominatim servari diligentius praecipimus, quae articulo XLII Constitutionis *Officiorum* in haec verba edicuntur : *Viri e clero saeculari prohibentur quominus, absque praevia Ordinariorum venia, diaria vel folia periodica moderanda suscipiant.* Qua si qui venia perniciose utantur, eâ, moniti primum, priventur. — Ad sacerdotes quod attinet, qui *correspondentium* vel *collaboratorum* nomine vulgo veniunt, quoniam frequentius evenit eos in ephemeridibus vel commentariis scripta edere modernismi labe infecta ; videant Episcopi ne quid hi, contra quam siverint, moliantur, datamque potestatem, si oportet retractent. Idipsum ut religiosorum moderatores praestent gravissime admonemus : qui si negligentius agant. Ordinarii auctoritate Pontificis Maximi provideant. — Ephemerides et commentaria, quae a catholicis scribuntur, quoad fieri possit, censorem designatum habeant. Huius officium erit folia singula vel libellos, postquam sint edita, integre attenteque perlegere : si quid dictum periculose fuerit, id in sequenti folio vel libello corrigendum iniungat. Eadem porro Episcopis facultas esto, etsi censor forte faverit.

V. Congressus publicosque coetus supra memoravimus, utpote in quibus suas modernistae opiniones tueri ac propagare student. — Sacerdotum conventus Episcopi in posterum haberi ne siverint, nisi rarissime. Quod si siverint, ea tantum lege sinent, ut nulla fiat rerum tractatio quae Episcopos Sedemve Apostolicam pertinent ; ut nihil proponatur vel postuletur, quod sacrae potestatis occupationem inferat ; ut quidquid modernismum sapit quidquid presbyterianismum vel laicismum, de eo penitus sermo conticescat. — Coetibus eiusmodi, quos singulatim, scripto, aptaque tempestate permitti oportet, nullus ex alia dioecesi sacerdos intersit, nisi litteris sui Episcopi commendatus. — Omnibus autem sacerdotibus animo ne excidant, quae Leo XIII gravissime commendavit :

Sancta sit apud sacerdotes Antistitum suorum auctoritas : pro certo habeant sacerdotale munus nisi sub magisterio Episcoporum exerceatur, neque sanctum, nec satis utile, neque honestum futurum (1).

VI. Sed enim, Venerabiles Fratres, quid iuverit iussa à Nobis praeceptionesque dari, si non haec rite constanterque serventur? Id ut feliciter pro votis cedat, visum est ad universas dioeceses proferre, quod Umbrorum Episcopi (2), ante annos plures, pro suis prudentissime decreverunt. *Ad errores,* sic illi, *iam diffusos expellendos atque ad impediendum quominus ulterius divulgentur, aut adhuc extent impietatis magistri per quos perniciosi perpetuentur effectus, qui ex illa divulgatione manarunt ; sacer Conventus, sancti Caroli Borromaei vestigiis inhaerens, institui in unaquaque dioecesi decernit probatorum utriusque cleri consilium, cuius sit pervigilare an et quibus artibus novi errores serpant aut disseminentur atque Episcopum de hisce docere, ut collatis consiliis remedia capiat, quibus id mali ipso suo initio extingui possit, ne ad animarum perniciem magis magisque diffundatur, vel quod peius est in dies confirmetur et crescat.* — Tale igitur consilium, quod *a vigilantia* dici placet, in singulis dioecesibus institui quamprimum decernimus. Viri, qui in illud adsciscantur, eo fere modo cooptabuntur, quo supra de censoribus statuimus. Altero quoque mense statoque die cum Episcopo convenient : quae tractarint decreverint, ea arcani lege custodiunto. Officii munere haec sibi demandata habeant. Modernisti indicia ac vestigia tam in libris quam in magisteriis perverstigent vigilanter ; pro cleri iuventaeque incolumitate, prudenter sed prompte et efficaciter praescribant. — Vocum novitatem caveant, memineritque Leonis XIII monita : *Probari non posse in catholicorum scriptis eam dicendi rationem quae, pravae novitati studens, pietatem fidelium ridere videatur, loquaturque novum christianae vitae ordinem, novas Ecclesiae praeceptiones, nova moderni animi desideria, novam socialem cleri vocationem, no-*

(1) Litt. Encycl. « *Nobilissima* », VIII febr. MDCCCLXXXIV.
(2) Act. Consess. Epp. Umbriae, novembri MDCCCXLIX, tit. II. art. 6.

vam christianam humanitatem, aliaque id genus multa (1). Haec in libris praelectionibusque ne patiantur. — Libros ne negligant, in quibus piae cuiusque loci traditiones aut sacrae Reliquiae tractantur. Neu sinant eiusmodi quaestiones agitari in ephemeribus vel in commentariis fovendae pietati destinatis, nec verbis ludibrium aut despectum sapientibus, nec stabilibus sententiis, praesertim, ut fere accidit, si quae affirmantur probabilitatis fines non excedunt vel praeiudicatis nituntur opinionibus. — De sacris Reliquiis haec teneantur. Si Episcopi, qui uni in hac re possunt, certo norint Reliquiam esse subditiciam, fidelium cultu removeant. Si Reliquiae cuiuspiam auctoritates, ob civiles forte perturbationes vel alio quovis casu, interierint ; ne publice ea proponatur nisi rite ab Episcopo recognita. Praescriptionis argumentum vel fundatae praesumptionis tunc tantum valebit, si cultus antiquitate commendetur ; nimirum pro decreto, anno MDCCCXCVI a sacro Consilio indulgentiis sacrisque Reliquiis cognoscendis edito, quo edicitur : *Reliquias antiquas conservandas esse in ea veneratione in qua hactenus fuerunt, nisi in casu particulari certa adsint argumenta eas falsas vel supposititias esse.* — Quum autem de piis traditionibus iudicium fuerit, illud memenisse oportet : Ecclesiam tanta in hac re uti prudentia, ut traditiones eiusmodi ne scripto narrari permittat nisi cautione multa adhibita praemissaque declaratione ab Urbano VIII sancita ; quos etsi rite fiat, non tamen facti veritatem adserit, sed, nisi humana ad credendum argumenta desint, credi modo non prohibet. Sic plane sacrum Consilium legitimis ritibus tuendis, abhinc annis triginta, edicebat : *Eiusmodi apparitiones seu revelationes neque approbatas neque damnatas ab Apostolica Sede fuisse, sed tantum permissas tamquam pie credendas fide solum humana, iuxta traditionem quam ferunt, idoneis etiam testimoniis ac monumentis confirmatam* (2). Hoc qui teneat, metu omni vacabit. Nam Apparitionis cuiusvis religio, prout factum ipsum spectat et *relativa* dicitur, conditionem semper habet implicitam de veritate facti : prout vero *absoluta* est,

(1) Instruct. S. C. NN. EE. EE., XXVII ian. MCMII.
(2) Decr. II maii MDCCCLXXVII.

semper in veritate nititur, fertur enim in personas ipsas Sanctorum qui honorantur. Similiter de Reliquiis affirmandum. — Illud demum Consilio vigilantiae demandamus, ut ad socialia instituta itemque ad scripta quaevis de re sociali assidue ac diligenter adiiciant oculos, ne quid in illis modernismi lateat, sed Romanorum Pontificium praeceptionibus respondeant.

VII. Haec quae praecepimus ne forte oblivioni dentur, volumus et mandamus ut singularum dioecesum Episcopi, anno exacto ab editione praesentium litterarum, postea vero tertio quoque anno, diligenti ac iurata enarratione referant ad Sedem Apostolicam de his quae hac Nostra Epistola decernuntur, itemque de doctrinis quae in clero vigent, praesertim autem in Seminariis ceterisque catholicis Instituis, iis non exceptis quae Ordinarii auctoritati non subsunt. Idipsum Moderatoribus generalibus ordinum religiosorum pro suis alumnis iniungimus. »

His, quae plane confirmamus omnia sub poena temeratae conscientiae adversus eos, qui dicto audientes esse renuerint, peculiaria quaedam adiicimus, que ad sacrorum alumnos in Seminariis degentes et ad instituti religiosi tirones referuntur. — In Seminariis quidem oportet partes omnes institutionis eo tandem aliquando conspirent ut dignus tali nomine formetur sacerdos. Nec enim existimare licet, eiusmodi contubernia studiis dumtaxat aut pietati patere. Utrâque re institutio tota coalescit, suntque ipsa tamquam palaestrae ad sacram Christi militiam diuturna praeparatione fingendam. Ex iis igitur ut acies optime instructa prodeat, omnino sunt duae res necessariae, doctrina ad cultum mentis, virtus ad perfectionem animi. Altera postulat ut alumna sacrorum iuventus iis artibus apprime erudiatur quae cum studiis rerum divinarum arctiorem habent cognationem ; altera singularem exigit virtutis constantiaeque praestantiam. Videant ergo moderatores disciplinae ac pietatis, quam de se quisque spem iniiciant alumni, introspiciantque singulorum quae sit indoles ; utrum suo ingenio plus aequo indulgeant, aut spiritus

profanos videantur sumere ; sintne ad parendum dociles, in pietatem proni, de se non alte sentientes, disciplinae retinentes ; rectone sibi fine proposito, an humanis ducti rationibus ad sacerdotii dignitatem contendant ; utrum denique convenienti vitae sanctimonia doctrinaque polleant ; aut certe, si quid horum desit, sincero promptoque animo conentur acquirere. Nec nimium difficultatis habet investigatio ; siquidem virtutem, quas diximus, defectum cito produnt et religionis officia ficto animo persoluta, et servata metus causâ, non conscientiae voce, disciplina. Quam qui servili timore retineat, aut animi levitate contemptuve frangat, is a spe sacerdotii sancte fungendi abest quam longissime. Haud enim facile creditur, domesticae disciplinae contemptorem a publicis Ecclesiae legibus minime discessurum. Hoc animo comparatum si quem deprehenderit sacri ephebei moderator, et si semel iterumque praemonitum, experimento facto per annum, intellexerit a consuetudine sua non recedere, eum sic expellat, ut neque a se neque ab ullo episcopo sit in posterum recipiendus.

Duo igitur haec ad promovendos clericos omnino requirantur ; innocentia vitae cum doctrinae sanitate coniuncta : Neve illud praetereat, praecepta ac monita, quibus episcopi sacris ordinibus initiandos compellant, non minus ad hos quam ad candidatos esse conversa, prout ubi dicitur : « Providen-« dum, ut caelestis sapientia, probi mores et diuturna ius-« titiae observatio ad id electos commendet... Sint probi et « maturi in scientia simul et opere... eluceat in eis totius forma « iustitiae. »

Ac de vitae quidem probitate satis dictum esset, si haec a doctrina et opinionibus, quas quisque sibi tuendas assumpserit, posset facili negotio seiungi. Sed, ut est in proverbiorum libro : *Doctrina sua noscetur vir* (1) ; utque docet Apostolus : Qui... *non permanet in doctrina Christi, Deum non habet* (2). Quantum operae vero dandum sit addiscendis rebus multis equidem et variis, vel ipsa huius aetatis conditio docet, nihil

(1) *Prov.* XII, 8.
(2) II Ioan. 9.

gloriosius efferentis quam lucem progredientis humanitatis. Quotquot igitur sunt ex ordine cleri si convenienter temporibus velint in suis versari muneribus; si cum fructu *exhortari in doctrina sana, et eos, qui contradicunt, arguere* (1) ; si opes ingenii in Ecclesiae utilitatem transferre, oportet cognitionem rerum assequantur, eamque minime vulgarem, et ad excellentiam doctrinae propius accedant. Luctandum est enim cum hostibus non imperitis, qui ad elegantiam studiorum scientiam saepe dolis consutam adiungunt, quorum speciosae vibrantesque sententiae magno verborum cursu sonituque feruntur, ut in iis videatur quasi quid peregrinum instrepere. Quapropter expedienda mature sunt arma hoc est, opima doctrinae seges comparanda omnibus, quicumque sanctissimis perarduisque muneribus in umbratili vita se accingunt.

Verum, quia vita hominis iis est circumscripta limitibus ut ex uberrimo cognoscendarum rerum fonte vix detur aliquid summis labiis attingere, discendi quoque temperandus est ardor et retinenda Pauli sententia : *non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem* (2). Quare, quum clericis multa iam satis eaque gravia sint imposita studia, sive quae pertinent ad sacras litteras, ad Fidei capita, ad mores, ad scientiam pietatis et officiorum, quam *asceticam* vocant, sive quae ad historiam Ecclesiae, ad ius canonicum, ad sacram eloquentiam referuntur ; ne iuvenes aliis quaestionibus consectandis tempus terant et a studio praecipuo distrahantur, omnino vetamus diaria quaevis aut commentaria, quantumvis optima, ab iisdem legi, onerata moderatorum conscientia, qui ne id accidat religiose non caverint.

Ut autem suspicio segregetur omnis clanculum se inferentis modernismi, non solum omnino servari volumus quae sub numero secundo superius praescripta sunt, sed praeterea praecipimus ut singuli doctores, ante auspicandas ineunte anno praelectiones, Antistiti suo textum suo exhibeant, quem sibi quisque in docendo proposuerit, vel tractandas quaestiones, sive *theses* ; deinde ut per annum ipsum exploretur sua

(1) *Tit.* I, 9.
(2) *Rom.* XII, 3.

cuiusque magisterii ratio ; quae si videatur a sana doctrina discedere, causa erit quamobrem doctor illico amoveatur. Denique, ut, praeter fidei professionem, iusirurandum det Antistiti suo, secundum adiectam infra formulam, et subscripto nomine.

Iusiurandum hoc, praemissa Fidei professione per formulam a sa. me. Decessore Nostro Pio IV praescriptam, cum adiectis definitionibus Concilii Vaticani, suo antistiti item dabunt :

I. Clerici maioribus ordinibus initiandi ; quorum singulis antea tradatur exemplar tum professionis fidei, tum formulae edendi iurisiurandi ut eas accurate praenoscant, adiecta violati iurisiurandi, ut infra, sanctione.

II. Sacerdotes confessionibus excipiendis destinati et sacri concionatores, antequam facultate donentur ea munia exercendi.

III. Parochi, Canonici, Beneficiarii ante ineundam beneficiii possessionem.

IV. Officiales in curiis episcopalibus et ecclesiasticis tribunalibus, haud exceptis Vicario generali et iudicibus.

V. Adlecti concionibus habendis per quadragesimae tempus.

VI. Officiales omnes in Romanis Congregationibus vel tribunalibus coram Cardinali Praefecto vel Secretario eiusdem sive Congregationis sive tribunalis.

VII. Religiosarum Congregationumque Moderatores et Doctores antequam ineant officium.

Professionis fidei, quam diximus, editique iurisiurandi documenta, peculiaribus in tabulis penes Curias episcopales adserventur, itemque penes Romanarum Congregationum sua quaeque officia. Si quis autem, quod Deus avertat, iusiurandum violare ausus fuerit, ad Sancti Officii tribunal illico deferatur.

IVRISIVRANDI FORMVLA

« Ego... firmiter amplector ac recipio omnia et singula, quae ab inerranti Ecclesiae magisterio definita, adserta ac declarata sunt, praesertim ea doctrinae capita, quae huius temporis erroribus directo adversantur. Ac primum quidem Deum, rerum omnium principium et finem, naturali rationis lumine per ea quae facta sunt, hoc est per *visibilia* creationis opera, tamquam causam per effectus, certo cognosci, adeoque demonstrari etiam posse, profiteor. Secundo, externa revelationis argumenta, hoc est facta divina, in primisque miracula et prophetias admitto et agnosco tanquam signa certissima divinitus ortae christianae Religionis, eademque teneo aetatum omnium atque hominum, etiam huius temporis, intelligentiae esse maxime accommodata. Tertio : Firma pariter fide credo, Ecclesiam, verbi revelati custodem et magistram, per ipsum verum atque historicum Christum, quum apud nos degeret, proxime ac directo institutam, eamdemque super Petrum, apostolicae hierarchiae principem eiusque in aevum succesr sores aedificatam. Quarto : Fidei doctrinam ab Apostolis peorthodoxos Patres eodem sensu eademque semper sententia ad nos usque transmissam, sincere recipio ; ideoque prorsus reiicio haereticum commentum evolutionis dogmatum, ab uno in alium sensum transeuntium, diversum ab eo, quem prius habuit Ecclesia ; pariterque damno errorem omnem, quo, divino deposito, Christi Sponsae tradito ab Eâque fideliter custodiendo, sufficitur philosophicum inventum, vel creatio humanae conscientiae, hominum conatu sensim efformatae et in posterum indefinito progressu perficiendae. Quinto : certissime teneo ac sincere profiteor, Fidem non esse coecum sensum religionis e latebris *subconscientiae* erumpentem, sub pressione cordis et inflexionis voluntatis moraliter informatae, sed verum assensum intellectus veritati extrinsecus acceptae ex auditu, quo nempe, quae a Deo personali, creatore ac domino nostro dicta, testata et revelata sunt, vera esse credimus, propter Dei auctoritatem summe veracis.

« Me etiam, qua par est, reverentia, subiicio totoque animo adhaereo damnationibus, declarationibus, praescriptis omni-

bus, quae in Encyclicis litteris « *Pascendi* » et in Decreto « *Lamentabili* » continentur, praesertim circa eam quam historiam dogmatum vocant — Idem reprobo errorem affirmantium, propositam ab Ecclesia fidem posse historiae repugnare, et catholica dogmata, quo sensu nunc intelliguntur, cum verioribus christianae religionis originibus componi non posse. — Damno quoque ac reiicio eorum sententiam, qui dicunt, christianum hominem eruditiorem induere personam duplicem, aliam credentis aliam historici, quasi liceret historico ea retinere quae credentis fidei contradicant, aut praemissas adstruere, ex quibus consequatur dogmata esse aut falsa aut dubia, modo haec directo non denegentur. — Reprobo pariter eam Scripturae Sanctae diiudicandae atque interpretandae rationem, quae, Ecclesiae traditione, analogia Fidei, et Apostolicae Sedis normis posthabitis, *rationalistarum* commentis inhaeret, et criticen textus velut unicam supremamque regulam, haud minus licenter quam temere amplectitur. — Sententiam praeterea illorum reiicio qui tenent, doctori disciplinae historicae thelogicae tradendae, aut iis de rebus scribenti seponendam prius esse opinionem ante cconceptam sive de supernaturali origine catholicae traditionis, sive de promissa divinitus ope ad perennem conservationem uniuscuiusque revelati veri ; deinde scripta Patrum singulorum interpretanda solis scientiae principiis, sacra qualibet auctoritate seclusa, eâque iudicii libertate, qua profana quaevis monumenta solent investigari. — In universum denique me alienissimum ab errore profiteor, quo *modernistae* tenent in sacra traditione nihil inesse divini ; aut, quod longe deterius, pantheistico sensu illud admittunt ; ita ut nihil iam restet nisi nudum factum et simplex, communibus historiae factis aequandum ; hominum nempe sua industria, solertia, ingenio scholam a Christo eiusque apostolis inchoatam per subsequentes aetates continuantium. Proinde fidem Patrum firmissime retineo et ad extremum vitae spiritum retinebo, de charismate *veritatis certo*, quod est, fuit eritque semper in *episcopatus ab Apostolis successione* (1) ; non ut id teneatur quod melius

(1) Iren., 4, c. 26.

et aptius videri possit secundum suam cuiusque aetatis culturam, sed ut *nunquam aliter credatur, nunquam aliter* intelligatur absoluta et immutabilis veritas ab initio per Apostolos praedicata (1).

« Haec omnia spondeo me fideliter, integre sincereque servaturum et inviolabiliter custoditurum, nusquam ab iis sive in docendo sive quomodolibet verbis scriptisque deflectendo. Sic spondeo, sic iuro, sic me Deus, etc. »

De Sacra Praedicatione

Quandoquidem praeterea diuturna observatione sit cognitum Nobis, episcoporum curis ut annuntietur divinum Verbum pares non respondere fructus, idque, non tam audientium desidiae, quam oratorum iactantiae tribuendum putemus qui hominis verbum exhibent magis quam Dei, opportunum censuimus, latine versum evulgare atque Ordinariis commendare documentum, iussu Decessoris Nostri fel. rec. Leonis XIII a Sacra Congregatione episcoporum et regularium editum die XXXI mensis Iulii anno MDCCCXCIV et ad Ordinarios Italiae atque ad religiosarum Familiarum Congregationumque moderatores transmissum.

1° « Et in primis quod ad ea pertinet virtutem ornamenta quibus sacri oratores emineant potissimum oportet, caveant ipsi Ordinarii ac religiosarum familiarum Moderatores ne unquam sanctum hoc et salutare divini verbi ministerium iis credant qui nec pietate in Deum nec in Christum Filium eius Dominum nostrum caritate ornentur ac redundent. Istae enim si in catholicae doctrinae praeconibus desiderentur animi dotes, quavis tandem ii polleant dicendi facultate, aliud nihil profecto praestabunt quam *aes sonans, aut cymbalum tinniens* (2) : neque unquam id ipsis suppetet a quod evangelicae praedicationis vis omnis ac virtus derivatur, studium videlicet divinae gloriae aeternaeque animorum salutis. Quae quidem oratoribus sacris apprime necessaria pietas, eluceat oportet etiam in externa vitae eorumdem ratione : ne sermone

(1) *Praeser*, c. 28.
(2) I *Cor.* XIII, 1.

celebratis praeceptis institutisque christianis disserentium mores refragentur : neve iidem opere destruant quod aedificant verbo. Ne quid praeterea profani pietas eiusmodi redoleat : verum ea sit praedita gravitate, ut probet eos esse revera *ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei* (1). Secus enim, ut scite animadvertit Angelicus, *si doctrina est bona et praedicator malus, ipse est occasio blasphemiae doctrinae Dei* (2). — At vero pietati ceterisque christianis virtutibus comes ne desit scientia : quum et per se pateat, et diuturna experientia comprobetur, nec sapiens, nec compositum, nec frugiferum dicendi genus posse ab iis afferri, qui doctrina, praesertim sacra, non affluant, quique ingenita quadam freti celeritate verborum, suggestum temere adscendunt ac ferme imparati. Hi profecto aerem verberant, et inscii divina eloquia contemptui obiiciunt ac derisioni ; plane digni quibus aptetur divina illa sententia : *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi* (3). »

2° « Igitur episcopi et religiosarum familiarum antistites divini verbi ministerium ne cui sacerdoti committant, nisi ante constiterit, ipsum esse pietatis doctrinaeque copia rite instructum. Iidem sedudo advigilent ut ea tantum pertractanda sumantur, quae sacrae praedicationis sunt propria. Quae vero eiusmodi sint Christus Dominus tunc aperuit quum ait : *Praedicate evangelium...* (4). *Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis* (5). Ad quae verbe apte S. Thomas : *Praedicatores debent illuminare in credendis, dirigere in operandis, vitanda manifestare et modo comminando, modo exhortando, hominibus praedicare* (6). Et sacrosanctum Concilium Tridentinum : *Annuntiantes eis vitia, quae eos declinare, et virtutes quas sectari oportet, ut poenam aeternam evadere et caelestem gloriam consequi valeant* (7). Quae omnia fu-

(1) I *Cor.* IV, 1.
(2) Comm. in *Matth.* V.
(3) Os. IV, 6.
(4) *Marc.* XVI, 15.
(5) *Matth.*, XXVIII, 20.
(6) Loc. cit.
(7) Sess. V, cap. 2, *De Reform.*

siore calamo persequutus f. r. Pius IX, haec scripsit : *Non semetipsos, sed Christum crucifixum praedicantes, sanctissimae religionis nostrae dogmata et praecepta, iuxta catholicae Ecclesiae et Patrum doctrinam, gravi ac splendido orationis genere, populo clare aperteque annuncient ; peculiaria singulorum officia accurate explicent, omnesque a flagitiis deterreant, ad pietatem inflamment, quo fideles, Dei verbo salubriter refecti, vitia, omnia declinent, virtutes sectentur, atque ita aeternas poenas evadere et caelestem gloriam consequi valeant* (1). Ex quibus omnibus perspicuum fit symbolum Apostolorum, divinum decalogum, Ecclesiae praecepta, Sacramenta, virtutes ac vitia, sua cuiusque conditionis officia, novissima hominis et cetera id genus aeterna vera, haec esse propria argumenta de quibus oporteat concionari ».

3° « Sed rerum talium copiam et uberrimam et gravissimam recentiores divini verbi ministri haud raro nil pensi habent ; uti obsoletum quid et inane negligunt ac paene abiiciunt. Hi nimirum quum probe compertum habeant recensita rerum momenta captandae populari gratiae, cui tantum inhiant, minus esse idonea ; *quae sua sunt quaerentes, non quae Iesu Christi* (2), eadem plane seponunt ; idque vel ipsis quadragesimae diebus ac reliquis solemnioribus anni tempestatibus. Una vero cum rebus immutantes nomina, antiquis concionibus recens quoddam ac minus recte intellectum alloquendi sufficiunt genus, quod CONFERENTIAM dicunt, menti cogitationique alliciendae magis aptum quam impellendae voluntati atque instaurandis moribus. Hi profecto secum reputant conciones morales omnibus, *conferentias* vix paucis prodesse ; quorum si moribus diligentius perspectum foret per inculcatam saepe castitatem, animi demissionem, obsequium in Ecclesiae auctoritatem, hoc ipso praeiudicatas de fide opiniones exuerent lucemque veritatis promptiore animo exciperent. Quod enim complures de religione prave sentiunt, maxime inter catholicas gentes, id effrenatis animi cupiditatibus potius est tribuendum, quam vitio aberrantis intelli-

(1) Litt. Enc. IX nov. MDCCCXLVI.
(2) *Philip.* II, 21.

gentiae, secundum divinam sententiam : *De corde exeunt cognitationes malae... blasphemiae* (1). Hinc Augustinus Psalmistae referens verba : *Dixit insipiens in corde suo : non est Deus* (2), commentatur : *in corde suo, non in mente sua* ».

4° « Haec tamen non ita sunt accipienda quasi sermones id genus per se omnino sint improbandi, quum contra, si apte tractentur, perutiles, possint esse aut etiam necessarii ad refellendos errores, quibus religio impetitur. Sed amovenda omnino est a suggestu pompa illa dicendi quae in quadam rerum contemplatione magis quam in actione versatur ; quae civitatem spectat propius quam religionem ; quae denique specie nitet melius quam fructuum ubertate. Ea namque omnia commentariis et academiis magis accommodata, dignitati atque amplitudini domus Dei minime congruunt, Sermones autem, seu *conferentiae* quae propositam habent religionis tuitionem contra hostiles impugnationes etsi quandoque necessarii, non omnium tamen humeris apti sunt, sed validioribus. Atque ipsis quidem oratoribus eximiis magna est adhibenda cautela, quod eiusmodi defensiones haberi non decet nisi ubi tempus aut lucus aut audientium conditio eas necessario postulent, spesque adsit non fore fructu vacuas : cuius rei iudicium legitimum penes Ordinarios esse ambiget nemo. Oportet praeterea in sermonibus id genus probandi vis sacris doctrinis multo plus quam humanae sapientiae verbis innitatur, omniaque nervose dicantur ac dilucide, ne forte mentibus auditorum haereant altius impressae falsae opiniones quam opposita vera, neve obiecta magis quam responsa percellant. Ante omnia vero illud cavendum, ne talium sermonum frequentia moralium concionum dignitatem deminuat ab usuve removeat, quasi hae inferioris ordinis essent ac minoris faciendae prae pugnaci illo dicendi genere, adeoque concionatorum et auditorum vulgo relinquendae ; quum contra verissimum sit conciones de moribus plerisque fidelibus esse maxime necessarias ; dignitate vero contentiosis disceptationibus minime cedere ; ita ut vel a praestantissimis ora-

(1) *Matth.* XV, 19.
(2) *Psal.* XIII, 1.

toribus, coram quovis elegantiori frequentiorique coeto, saltem identidem summo cum studio essent habendae. Quod nisi fiat, multitudo fidelium cogetur semper loquentem de erroribus a quibus plerique ipsorum abhorrent ; nunquam de vitiis ac noxis, quibus eiusmodi auditoria prae ceteris inficiuntur ».

5° « Quod si vitiis haud vacat argumenti delectus, alia, eaque graviora etiam, querenda occurrunt si animum quis referat ad orationis speciem ac formam. Quae, prout egregie edisserit Aquinas, ut reapse sit *lux mundi, tria debet habere praedicator verbi divini : primum est stabilitas, ut non deviet a veritate : secundum est claritas, ut non doceat cum obscuritate : tertium est utilitas, ut quaerat Dei laudem et non suam* (1). At vero forma hodierna dicendi saepenumero, non modo longe abest ab illa evangelica perspicuitate ac simplicitate quae iisdem deberet esse propria, sed tota posita est in verborum anfractibus atque abditis rebus, quae communem populi captum excedunt. Dolenda sane res ac prophetae deflenda verbis : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis* (2). Sed illud etiam miserius, quod saepe his concionibus deest illa species religionis, afflatus ille christianae pietatis, illa denique vis divina ac Sancti Spiritus virtus interius loquentis et ad bonum pie permoventis animos : qua sane vi ac virtute sacris praeconibus semper essent usurpanda Apostoli verba : *Sermo meus, et praedicatio mea, non in persuasibilibus humanae sapientiae verbis, sed in ostentione spiritus et virtutis* (3). Iidem contra freti *persuasibilibus* humanae sapientiae verbis, vix aut ne vix quidem animum ad divina eloquia intendunt et ad Scripturas Sanctas, quae sacrae praedicationi potiores uberiores que recludunt latices, uti diserte docebat nuper Sanctissimus Dominus Leo XIII hisce verbis gravissimis : — « Haec propria et singularis Scripturarum virtus, a divino afflatu Spiritus Sancti profecta, ea est quae oratori sacro auctoritatem addit, apostolicam praebet dicendi libertatem, nervosam

(1) Loc. cit.
(2) *Thren.* IV, 4.
(3) I. *Cor.* II, 4.

victricemque tribuit eloquentiam. Quisquis enim divini verbi spiritum et robur eloquendo refert, ille non loquitur *in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu Sancto, et in plenitudine multa* (1). Quamobrem ii dicendi sunt praepostere improvideque facere, qui ita conciones de religione habent et praecepta divina enunciant, nihil ut fere afferant nisi humanae scientiae et prudentiae verba, suis magis argumentis quam divinis innixi. Istorum scilicet orationem, quantumvis nitentem luminibus, languescere et frigere necesse est, utpote quae igne careat sermonis Dei, eamdemque longe abesse ab illa, qua divinus sermo pollet virtute : *Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti : et pertingens usque ad divisionem animae ac spiritus* (2). Quamquam hoc etiam prudentioribus assentiendum est, inesse in sacris Litteris mire variam et uberem magnisque dignam rebus eloquentiam ; id quod Augustinus pervidit diserteque arguit (3), atque res ipsa confirmat praestantissimorum in oratoribus sacris, qui nomen suum assiduae Bibliorum consuetudini piaeque meditationi se praecipue debere, grati Deo, affirmarunt (4). »

« En igitur eloquentiae sacrae fons facile princeps, Biblia. Sed qui ad nova exempla componuntur praecones, dicendi copiam non e *fonte* hauriunt *aquae vivae*, sed abusu haud sane ferendo, se ad *humanae sapientiae cisternas dissipatas* convertunt, et seposita doctrinâ divinitus inspirata, vel Ecclesiae Patrum et Conciliorum, toti sunt in profanorum recentiorumque atque adeo viventium scriptorum nominibus sententiisque proferendis : quae sane sententiae saepe interpretationibus ansam praebent, aut ambiguis aut valde periculosis. — « Alterum offensionis caput iniiciunt qui ita de rebus religionis disserunt, quasi omnia caducae huius vitae emolumentis commodisque metiantur, futurae ac sempiternae pene obliti : qui fructus quidem a christiana religione illatos hominum societati praeclare persequuntur ; officia vero ab

(1) I. *Thess.* I, 5.
(2) *Hebr.* IV, 12.
(3) *De Doctr. christ.* IV, 6, 7.
(4) Litt. encycl. *de Studiis Script. Sacr.*, XVIII nov. MDCCCXCIII.

iisdem servanda dissimulant ; Christi Servatoris unam efferunt caritatem ; iustitiam silent. Inde istius praedicationis exiguus fructus, qua audita profanus homo persuasionem secum fert, etiam non mutatis moribus se fore christianum, dum dicat : Credo in Christum Iesum (1) ». — Verum quid ipsorum interest fructus colligere? Non id sane propositum habent, sed illud maxime, ut auditorum *prurientes auribus* iisdem assententur : dumque templa referta videant, vacuos animos remanere patiuntur. Hac nempe de causa mentionem iniiciunt nullam de peccato, de novissimis, aliisque maximi momenti rebus, sed in eo toti sunt ut *verba placentia* effundant, tribunicia magis et profana eloquentia quam apostolica et sacra, ut clamores plaususque aucupentur ; contra quos ita Hieronymus : *Docente in Ecclesia te, non clamor populi, sed gemitus suscitetur : auditorum lacrimae laudes tuae sint* (2). Quo fit ut istorum conciones, quum in sacris aedibus tum extra, scenicum quemdam apparatum exhibeant, omnemque speciem sanctitatis et efficaciam adimant. Hinc ab auribus populi et plurium e clero migravit voluptas omnis quae a divino verbo hauritur, hinc bonis omnibus iniectae offensiones ; hinc vel admodum exiguus, vel plane nullus aberrantium profectus, qui, etiamsi interdum concurrant audituri verba placentia, praesertim si magnificis illis illecti centies resonantibus *humanitatis adscensum, patriam, scientiam recentius invectam*, postquam dicendi peritum effuso prosequuti sunt plausu, templo iidem qui antea discedunt, haud eorum absimiles, qui *mirabantur, sed non convertebantur* (3) ».

« Volens igitir haec Sacra Congregatio, ex mandato Sanctissimi Domini nostri, tot ac tam improbandos abusus cohibere, Episcopos omnes et eos, qui religiosis Familiis institutisve ecclesiasticis praesunt tanquam supremi moderatores, compellat, ut apostolico pectore sese iisdem opponant omnique studio exstirpandos curent. Memores igitur eorum, quae a SS. Concilio Tridentino praescripta sunt (4) : *Viros idoneos*

(1) Card. Bausa, Archiep. Florentin., *ad iuniorem clerum*, 1892.
(2) *Ad Nepotian.*
(3) Ex Aug. in *Matth.*, XIX, 25.
(4) Sess. V, c. 2, *De reform.*

ad huiusmodi praedicationis officium assumere tenentur, — in hoc negotio perquam diligenter cauteque se gerant. Si de sacerdotibus agatur suae diocesis impense caveant Ordinarii ne unquam iidem ad id muneris admittantur, quin *prius de vita et scientia et moribus probati fuerint* (1), hoc est nisi facto periculo aut alia opportuna ratione illos idóneos esse constiterit. Si vero de sacerdotibus res sit alienae dioesis, neminem suggestum adscendere sinant, idque solemnioribus praesertim diebus, nisi prius ex testimonio scripto proprii Ordinarii vel religiosi Antistitis constiterit eosdem bonis moribus esse praeditos eique muneri pares. Moderatores vero sui cuiusque Ordinis, Societatis vel Congregationis religiosae neminem prorsus ex propria disciplinae alumnis obire sinant concionatoris munus, eoque minus litterarum testimonio commendent locorum Ordinariis, nisi eiusdem perspectam habeant et morum probitatem et facultatem concionandi uti decet. Si quem vero commendatum sibi litteris oratorem exceperint ac subinde experti cognoverint, eum in concionando a normis praesentium Litterarum discedere, cito in obsequium adigant. Quod si non audierit, a suggestu prohibeant, iis etiam, si opus fuerit, adhibitis canonicis poenis, quas res videatur postulare ».

Haec praescribenda censuimus aut recolenda, mandantes ut religiose observentur, gravitate permoti succrescentis in dies mali, cui serius occurri non potest sine summo periculo. Neque enim iam res est, quemadmodum ab initio, cum disputatoribus prodeuntibus *in vestimentis ovium*, sed cum apertis infensisque inimicis, iisque domesticis, qui facto foedere cum Ecclesiae capitalibus hostibus, propositam habent fidei eversionem. Sunt hi nempe, quorum audacia adversus deductam caelo sapientiam quotidie consurgit, cuius corrigendae sibi ius arrogant, quasi esset corrupta ; renovandae, quasi esset senio confecta ; augendae aptandaeque saeculi placitis, progressionibus, commodis, quasi eadem, non levitati paucorum, sed bono societatis esset adversa.

Hisce ausibus contra evangelicam doctrinam et ecclesias-

(1) Conc. Trid., Sess. V, c. 2, *De reform.*



ticam traditionem nunquam satis opponetur vigilantiae aut severitatis nimium ab iis quibus commissa est sacri huius depositi custodia fidelis.

Quae igitur monita et salutaria mandata Motu hoc proprio ac certa scientia ediximus, ab universis catholici orbis quum Ordinariis tum etiam regularium Ordinum institutorumque ecclesiasticorum supremis Magistris religiosissime servanda, rata et firma consistere auctoritate Nostra volumus et iubemus, contrariis quibuslibet non obstantibus.

Datum Romae, apud Sanctum Petrum, die I mensis Septembris, anno MDCCCCX, Pontificatus Nostri octavo.

PIVS PP. X.

DECRETUM

DE AETATE ADMITTENDORUM AD PRIMAM COMMUNIONEM EUCHARISTICAM

Quam singulari Christus amore parvulos in terris fuerit prosequutus, Evangelii paginae plane testantur. Cum ipsis enim versari in deliciis habuit ; ipsis manus imponere consuevit ; ipsos complecti, ipsis benedicere. Idem indigne tulit repelli eos a discipulis, quos gravibus his dictis reprehendit : *Sinite parvulos venire ad me, et ne prohibueritis eos ; talium regnum Dei* (1). Quanti vero eorundem innocentiam animique candorem faceret, satis ostendit quum, advocato, parvulo, discipulis ait : *Amen dico vobis, nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum coelorum. Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est maior in regno coelorum. Et qui susceprit unum parvulum talem in nomine meo me suscipit* (2).

Haec memorans catholica Ecclesia, vel a sui primordiis,

(1) *Marc.*, X, 13, 14, 16.
(2) *Matth.*, XVIII, 3, 4, 5.

admovere Christo parvulos curavit per eucharisticam Communionem, quam iisdem subministrare solita est etiam lactentibus. Id, ut in omnibus fere antiquis libris ritualibus ad usque saeculum XIII praescriptum est, in baptizando fiebat, eaque consuetudo alicubi diutius obtinuit ; apud Graecos et Orientales adhuc perseverat. Ad summovendum autem periculum, ne lactentes praesertim panem consecratum eiicerent, ab initio mos invaluit Eucharistiam iisdem sub vini tantum specie ministrandi.

Neque in baptismate solum, sed subinde saepius divino epulo reficiebantur infantes. Nam et ecclesiarum quarundam consuetudo fuit Eucharistiam praebendi puerulis continuo post clerum, et alibi post adultorum Communionem residua fragmenta iisdem tradendi.

Mos hic deinde in Ecclesia latina obsolevit, nec sacrae mensae participes fieri coeperunt infantes, nisi illucescentis rationis usum aliquem haberent et Augusti Sacramenti notitiam quandam. Quae nova disciplina, ab aliquot Synodis particularibus iam recepta, solemni sanctione firmata est oecumenici Concilii Lateranensis IV, anno MCCXV, promulgato celebri canone XXI, quo fidelibus, postquam aetatem rationis attigerint, sacramentalis Confessio praescribitur et Sacra Communio, hisce verbis : « Omnis utriusque sexus fidelis, « postquam ad annos discretionis pervenerit, omnia sua solus « peccata confiteatur fideliter, saltem semel in anno proprio « sacerdoti, et iniunctam sibi poenitentiam studeat pro viri- « bus adimplere, suscipiens reverenter ad minus in Pascha « Eucharistiae sacramentum, nisi forte de consilio proprii « sacerdotis ob aliquam rationabilem causam ad tempus ab « eius perceptione duxerit abstinendum ».

Concilium Tridentinum (1), nullo pacto reprobans antiquam disciplinam ministrandae parvulis Eucharistiae ante usum rationis, Lateranense decretum confirmavit et anathema dixit in eos qui contra sentirent : « Si quis negaverit omnes et « singulos Christi fideles utriusque sexus, quum ad annos « discretionis pervenerint, teneri singulis annis, saltem in

(1) Sess. XXI, *de Communione*, c. 4.

« Paschate, ad communicandum, iuxta praeceptum S. Matris « Ecclesiae, anathema sit (1). »

Igitur vi allati et adhuc vigentis decreti Lateranensis, Christi fideles, ubi primum ad annos discretionis pervenerint, obligatione tenentur accedendi, saltem semel in anno, ad Poenitentiae et Eucharistiae sacramenta.

Verum in hac rationis, seu discretionis aetate statuenda haud pauci errores plorandique abusus decursu temporis inducti sunt. Fuerunt enim qui aliam sacramento Poenitentiae, aliam Eucharistiae suscipiendae discretionis aetatem assignandam esse censerent. Ad Poenitentiam quidem eam esse aetatem discretionis iudicarunt, in qua rectum ab inhonesto discerni posset, adeoque peccari; ad Eucharistiam vero seriorem requiri aetatem, in qua rerum fidei notitia plenior animique praeparatio posset afferri maturior. Atque ita, pro variis locorum usibus hominumve opinionibus, ad primam Eucharistiae receptionem hinc decem annorum aetas vel duodecim, hinc quatuordecim vel maior etiam est constituta, prohibitis interim ab eucharistica Communione pueris vel adolescentibus praescripta aetate minoribus.

Istiusmodi consuetudo, qua per speciem tutandi decoris augusti Sacramenti arcentur ab ipso fideles, complurium exstitit causa malorum. Fiebat enim ut puerilis aetatis innocentia a Christi complexu divulsa, nullo interioris vitae succo aleretur ; ex quo illud etiam consequebatur, ut praevalido destituta praesidio iuventus, tot insidiis circumventa, amisso candore, ante in vitia rueret, quam sancta mysteria delibasset. Etiamsi vero primae Communioni diligentior institutio et accurata sacramentalis Confessio praemittatur, quod quidem non ubique fit, dolenda tamen semper est primae innocentiae iactura, quae, sumpta tenerioribus annis Eucharistia, poterat fortasse vitari.

Nec minus est reprobandus mos pluribus vigens in locis, quo sacramentalis Confessio inhibetur pueris nondum ad eucharisticam mensam admissis, aut iisdem absolutio non imper-

(1) Sess. XIII, *de Eucharistia*, c. 8, can. 9.

titur. Quo fit ut ipsi peccatorum fortasse gravium laqueis irretiti magno cum periculo diu iaceant.

Quod vero maximum est, quibusdam in locis pueri nondum ad primam Communionem admissi, ne instante quidem mortis discrimine, Sacro muniri Viatico permittuntur, atque ita, defuncti et more infantium illati tumulo, Ecclesiae suffragiis non iuvantur.

Eiusmodi damna inferunt qui extraordinariis praeparationibus primae Communioni praemittendis plus aequo insistunt, forte minus animadvertentes, id genus cautelae a Iansenianis erroribus esse profectum, qui Sanctissimam Eucharistiam praemium esse contendunt, non humanae fragilitatis medelam. Contra tamen profecto sensit Tridentina Synodus quum docuit, eam esse « antidotum quo liberemur « a culpis quotidianis et a peccatis mortalibus praeserve« mur (1) »; quae doctrina nuper a Sacra Congregatione Concilii pressius inculcata est decreto die XXVI mensis Decembris an. MDCCCCV lato, quo ad Communionem quotidianam aditus universis, tum provectioris tum tenerioris aetatis patuit, duabus tantummodo impositis conditionibus, statu gratiae et recto voluntatis proposito.

Nec sane iusta causa esse videtur quamobrem, quum antiquitus sacrarum specierum residua parvulis etiam lactentibus distribuerentur, extraordinaria nunc praeparatio a puerulis exigatur qui in primi candoris et innocentiae felicissima conditione versantur, mysticoque illo cibo, propter tot huius temporis insidias et pericula indigent maxime.

Quos reprehendimus abusus ex eo sunt repetendi, quod nec recte definiverint, quaenam sit aetas discretionis, qui aliam Poenitentiae, aliam Eucharistiae assignarunt. Unam tamen eandemque aetatem ad utrumque Sacramentum requirit Lateranense Concilium, quum coniunctum Confessionis et Communionis onus imponit. Igitur, quemadmodum ad Confessionem ætas discretionis ea censetur, in qua honestum ab inhonesto distingui potest, nemque qua ad usum aliquem rationis pervenitur; sic ad Communionem ea esse

(1) Sess. XIII, *de Eucharistia*, c. 2.

dicenda est, qua eucharisticus panis queat a communi dignosci; quae rursus eadem, est aetas in qua puer usum rationis est assequutus.

Nec rem aliter acceperunt praecipui Concilii Lateranensis interpretes et aequales illorum temporum. Ex historia enim Ecclesiae constat, synodos plures et episcopalia decreta, iam inde a saeculo XII, paulo post Lateranense Concilium, pueros annorum septem ad primam Communionem admisisse. Exstat praeterea summae auctoritatis testimonium, Doctor Aquinas, cuius haec legimus : « Quando iam pueri *incipiunt aliqualem* « usum rationis habere, ut possint devotionem concipere « huius Sacramenti (Eucharistiae), tunc potest eis hoc Sacra- « mentum conferri (1) » Quod sic explanat Ledesma : « Dico « ex omnium consensu, quod omnibus habentibus usum ra- « tionis danda est Eucharistia, quantumcumque cito ha- « beant illum usum rationis ; esto quod adhuc confuse co- « gnoscat ille puer quid faciat (2) ». Eumdem locum his verbis explicat Vasquez : « Si puer semel ad hunc usum ra- « tionis pervenerit, statim ipso iure divino ita obligatur, ut « Ecclesia non possit ipsum omnio liberare (3) ». Eadem docuit S. Antoninus, scribens : « Sed cum est doli capax « (puer), cum scilicet potest peccare mortaliter, tum obli- « gatur ad praeceptum de Confessione, et per consequens de « Communione (4) ». Tridentinum quoque Concilium ad hanc impellit conclusionem. Dum enim memorat Sess. XXI, c. 4 : « parvulos usu rationis carentes nulla obligari necessitate « ad sacramentalem Eucharistiae communionem », unam hanc rei rationem assignat, quod peccare non possint : « Si- quidem, inquit, adeptam filiorum Dei gratiam in illa aetate amittere non possunt ». Ex quo patet hanc esse Concilii mentem, tunc pueros Communionis necessitate atque obli- gatione teneri quum gratiam peccando possunt amittere. His consonant Concilii Romani verba, sub Benedicto XIII celebrati ac docentis, obligationem Eucharistiae sumendae

(1) *Summ. Theol.*, 3 part., q. 80, a. 9, ad 3.
(2) In S. *Thom.*, 3 p., q. 80, a. 9, dub. 6.
(3) In 3 P., *S. Thom.*, disp. 214, c. 4, n. 43.
(4) P. III, tit. 14, c. 2, § 5.

incipere « postquam pueruli ac puellae ad annum discretionis « pervenerint, ad illam videlicet aetatem in qua sunt apti « ad discernendum hunc sacramentalem cibum, qui alius non « est quam verum Iesu Christi corpus, a pane communi et pro- « fano, et sciunt accedere cum debita pietate ac religione (1) ». Catechismus Romanus autem, « qua aetate, inquit, pueris « sacra mysteria danda sint, nemo melius constituere potest « quam pater et sacerdos, cui illi confiteantur peccata. Ad « illos enim pertinet explorare, et a pueris percunctari, an « huius admirabilis Sacramenti cognitionem aliquam accepe- « rint et gustum habeant (2). »

Ex quibus omnibus colligitur aetatem discretionis ad Communionem eam esse, in qua puer panem eucharisticum a pane communi et corporali distinguere sciat ut ad altare possit devote accedere. Itaque non perfecta rerum Fidei cognitio requiritur, quum aliqua dumtaxat elementa sint satis, hoc est *aliqua cognitio ;* neque plenus rationis usus, quum sufficiat usus quidam incipiens, hoc est *aliqualis usus rationis*. Quapropter Communionem ulterius differre, ad eamque recipiendam maturiorem aetatem constituere, improbandum omnino est, idque Apostolica Sedes damnavit pluries. Sic fel. rec. Pius Papa IX litteris Cardinalis Antonelli ad episcopos Galliae datis die XII Martii anno MDCCCLXVI invalescentem in quibusdam dioecesibus morem protrahendae primae communionis ad maturiores eosque praefixos annos acriter improbavit. Sacra vera Congregatio Concilii, die XV mensis Martii an. MDCCCLI Concilii Provincialis Rothomagensis caput emendavit, quod pueri vetabantur infra duodecimum aetatis annum ad Communionem accedere. Nec absimili ratione se gessit haec S. Congregatio de disciplina Sacramentorum in causa Argentinensi die XXV mensis Martii anno MDCCCCX ; in qua cum ageretur, admittine possent ad sacram Communionem pueri vel duodecim vel quatuordecim annorum, rescripsit : « Pueros et puellas, « cum ad annos discretionis seu ad usum rationis pervene- « rint, ad sacram mensam admittendos esse ».

(1) *Istruzione per quei che debbono la prima volta ammettersi alla S. Comunione*. Append. XXX, P. II.
(2) P. II, *De Sacr. Euchar.*, n. 63.

Hisce omnibus mature perpensis, Sacer hic Ordo de disciplina Sacramentorum, in generali Congregatione habita die XV mensis Iulii a. MDCCCCX, ut memorati abusus prorsus amoveantur et pueri vel a teneris annis Iesu Christo adhaereant, Eius vitam vivant, ac tutelam inveniant contra corruptelae pericula, sequentem normam de prima puerorum Communione, ubique servandam statuere opportunum censuit.

I. Aetas discretionis tum ad Confessionem tum ad S. Communionem ea est, in qua puer incipit ratiocinari, hoc est circa septimum annum, sive supra, sive etiam infra. Ex hoc tempore incipit obligatio satisfaciendi utrique praecepto Confessionis et Communionis.

II. Ad primam Confessionem et ad primam Communionem necessaria non est plena et perfecta doctrinae christianae cognitio. Puer tamen postea debebit integrum catechismum pro modo suae intelligentiae gradatim addiscere.

III. Cognitio religionis quae in puero requiritur, ut ipse ad primam Communionem convenienter se praeparet, ea est, qua ipse fidei mysteria necessaria necessitate medii pro suo captu percipiat, atque eucharisticum panem a communi et corporali distinguat ut ea devotione quam ipsius fert aetas ad SS. Eucharistiam accedat.

IV. Obligatio praecepti Confessionis et Communionis, quae puerum gravat, in eos praecipue recidit qui ipsius curam habere debent, hoc est in parentes, in confessarium, in institutores et in parochum. Ad patrem vero, aut ad illos qui vices eius gerunt, et ad confessarium, secundum Catechismum Romanum, pertinet admittere puerum ad primam Communionem.

V. Semel aut pluries in anno curent parochi indicere atque habere Communionem generalem puerorum, ad eamque, non modo novensiles admittere, sed etiam alios, qui parentum confessariive consensu, ut supra dictum est, iam antea primitus de altari sancta libarunt. Pro utrisque dies aliquod instructionis et praeparationis praemittantur.

VI. Puerorum curam habentibus omni studio curandum est ut post primam Communionem iidem pueri ad sacram mensam saepius accedant, et, si fieri possit, etiam quotidie,

prout Christus Iesus et mater Ecclesia desiderant, utque id agant ea animi devotione quam talis fert aetas. Meminerint praeterea quibus ea cura est gravissimum quo tenentur officium providendi ut publicis catechesis praeceptionibus pueri ipsi interesse pergant, sin minus, eorundem religiosae institutioni alio modo suppleant.

VII. Consuetudo non admittendi ad confessionem pueros, aut numquam eos absolvendi, quum ad usum rationis pervenerint, est omnino improbanda. Quare Ordinarii locorum adhibitis etiam remediis iuris, curabunt ut penitus de medio tollatur.

VIII. Detestabilis omnino est abusus non ministrandi Viaticum et Extremam Unctionem pueris post usum rationis eosque sepeliendi ritu parvulorum. In eos, qui ab huiusmodi more non recedant, Ordinarii locorum severe animadvertant.

Haec a PP. Cardinalibus Sacrae huius Congregationis sancita Sanctissimus D. N. Pius Pape X, in audientia diei VII currentis mensis omnia adprobavit, iussitque praesens edi ac promulgari decretum. Singulis autem Ordinariis mandavit ut idem decretum, non modo parochis et clero significarent, sed etiam populo, cui voluit legi quotannis tempore praecepti paschalis, vernacula lingua. Ipsi autem Ordinarii debebunt, unoquoque exacto quinquennio, una cum ceteris diœcesis negotiis, etiam de huius observantia decreti ad S. Sedem referre.

Non obstantibus contrariis quibuslibet.

Datum Romae ex Aedibus eisdem S. Congregationis, die VIII mensis Augusti anno MDCCCCX.

D. CARD. FERRATA, *Praefectus*.
Ph. Giustini, *a secretis*.

DECRETUM

DE AMOTIONE ADMINISTRATIVA AB OFFICIO ET BENEFICIO CURATO

Maxima cura semper Ecclesiae fuit, ut christiano populo praeessent et animarum saluti prospicerent selecti e sacerdotum numero viri, qui vitae integritate niterent et cum fructu suis muniis fungerentur.

Quamvis autem, ut hi rectores quae paroeciae utilia aut necessaria esse iudicarent alacriore possent animo suscipere soluti metu ne ab Ordinario amoverentur pro lubitu, praescriptum generatim fuerit, ut stabiles in suo officio permanerent; nihilominus, quia stabilitas haec in salutem est inducta fidelium, idcirco sapienti consilio cautum est, ut eadem non sic urgeatur, ut in perniciem potius ipsorum cedat.

Quapropter, si quis scelestus creditum sibi gregem destruat magis quam aedificet, is debet, iuxta antiquissimum et constantem Ecclesiae morem, quantum fas est, instituto iudicio de crimine, beneficio privari, hoc est a parochiali munere abduci. Quod si, vi canonici iuris, criminali iudicio ac poenali destitutioni non sit locus ; parochus autem hac illâve de causa, etiam culpa semota, utile ministerium in paroecia non gerat, vel gerere nequeat, aut forte sua ibi praesentia noxius evadat; alia suppetunt remedia ad animarum saluti consulendum. In his potissimum est parochi amotio, quae oeconomica seu disciplinaris vulgo dicitur, et nullo iudiciali apparatu, sed administrativo modo decernitur, nec parochi poenam propositam habet, sed utilitatem fidelium. Salus enim populi suprema lex est : et parochi ministerium fuit in Ecclesia institutum, non in commodum eius cui committitur, sed in eorum salutem pro quibus confertur.

Verum, quum de hac amotione canonicae leges haud plane certae perspicuaeque viderentur, coetus Consultorum et Eminentissimorum Patrum ecclesiastico codici conficiendo praepositus, rem seorsim ac repetito studio tractandam suscepit ;

collatisque consiliis, censuit formam quandam accuratiorem esse statuendam, qua gravis haec ecclesiasticae disciplinae pars regeretur. Quae studia quum Sanctissimus D. N. Pius X et vidisset et probasset, quo tutius in re tanti momenti procederet, sententiam quoque sacrae huius Congregationis Consistorialis exquirendam duxit. Qua excepta et probata, ut Ecclesia posset, nulla interiecta mora, novae huius disciplinae beneficio frui, decretum per hanc S. Congregationem edi iussit, quo novae normae de amotione administrativa ab officio vel beneficio curato statutae promulgarentur, eaedemque canonicam legem pro universa Ecclesia constituerent, omnibus ad quos spectat rite religioseque servandam.

Hae autem normae hisce qui sequuntur canonibus continentur.

I. — DE CAUSIS AD AMOTIONEM REQUISITIS

Can. 1.

Causae ob quas parochus administrativo modo amoveri potest hae sunt :

1° Insania, a qua ex peritorum sententia perfecte et sine relabendi periculo sanus fieri non posse videatur ; aut ob quam parochi existimatio et auctoritas, etiamsi convaluerit, eam penes populum fecerit iacturam, ut noxium iudicetur eumdem in officio retinere.

2° Imperitia et ignorantia quae paroeciae rectorem imparem reddat suis sacris officiis.

3° Surditas, caecitas et alia quaelibet animae et corporis infirmitas, quae necessariis curae animarum officiis imparem in perpetuum vel etiam perdiuturnum tempus sacerdotem reddant nisi huic incommodo per coadiutorem vel vicarium occurri congrue possit.

4° Odium plebis quamvis iniustum et non universale, dummodo tale sit quod utile parochi ministerium impediat, et prudenter praevideatur brevi non esse cessaturum.

5° Bonae aestimationis amissio penes probos et graves vi-

ros, sive haec procedat ex inhonesta aut suspecta vivendi ratione parochi, vel ex alia eius noxia vel etiam ex antiquo eiusdem crimine, quod nuper detectum ob praescriptionem poena plecti amplius non possit ; sive procedat ex facto et culpa familiarum et consanguineorum quibuscum parochus vivit, nisi per eorum discessum bonae parochi famae sit satis provisum.

6° Crimen quod, quamvis actu occultum, mox publicum cum magna populi offensione fieri posse prudenti Ordinarii iudicio praevideatur.

7° Noxia rerum temporalium administratio cum gravi ecclesiae aut beneficii damno; quoties huic malo remedium afferri nequeat auferendo administrationem parocho aut alio modo, et aliunde parochus spirituale ministerium utiliter exerceat.

8° Neglectio officiorum parochialium post unam et alteram monitionem perseverans et in re gravis momenti, ut in sacramentorum administratione, in necessaria infirmorum adsistentia, in catechismi et evangelii explicatione, in residentiae observantia.

9° Inobedientia praeceptis Ordinarii post unam et alteram monitionem et in re gravis momenti, ceu cavendi a familiaritate cum aliqua persona vel familia, curandi debitam custodiam et munditiem domus Dei, modum adhibendi in taxarum parochialium exactione et similium.

Monitio de qua superius sub extremo duplici numero, ut peremptoria sit et proximae amotionis praenuntia, fieri ab Ordinario debet, non paterno dumtaxat more, verbotenus et clam omnibus ; sed ita ut de eadem in actis Curiae legitime constet.

II. — DE MODO PROCEDENDI IN GENERALI

Can. 2.

§ 1. Modus deveniendi ad amotionem administrativam hic est : ut ante omnia parochus invitetur ad renunciandum : si renuat, gradus fiat ad amotionis decretum : si recursum contra

amotionis decretum interponat, procedatur ad revisionem actorum et ad praecedentis decreti confirmationem.

§ 2. In quo procedendi gradu regulae infra statutae ita servandae sunt, ut, si violentur in iis quae substantiam attingunt, amotio ipsa nulla et irrita evadat.

III. — DE PERSONIS AD MOTIONEM DECERNENDAM NECESSARIIS

Can. 3.

§ 1. In *invitatione* parocho facienda ut renunciet, et in *amotionis decreto* ferendo, Ordinarius ut legitime agat, non potest ipse solus procedere, sed debet inter examinatores, de quibus statuit Sacra Tridentina Synodus, cap. XVIII, sess. XXIV, *de reform.*, duos sibi sociare et eorum consensum requirere in omnibus actibus pro quibus hic expresse exigitur : in ceteris vero consilium.

§ 2. In *revisione autem decreti amotionis*, quoties haec necessaria evadat, duos parochos consultores assumat, quorum consensum vel consilium requiret, eodem modo ac in § superiore de examinatoribus dictum est.

Can. 4.

Examinatoribus et parochis consultoribus eligendis lex in posterum ubilibet servanda haec esto :

§ 1. Si synodus habeatur, in ea, iuxta receptas normas, eligendi erunt tot numero quot Ordinarius prudenti suo iudicio necessarios iudicaverit.

§ 2. Examinatoribus et parochis consultoribus medio tempore inter unam et aliam synodum demortuis, vel alia ratione a munere cessantibus, alios *prosynodales* Ordinarius substituet de consensu Capituli Cathedralis, et, hoc deficiente, de consensu Consultorum dioecesanorum.

§ 3. Quae regula servetur quoque in examinatoribus et parochis consultoribus eligendis, quoties synodus non habeatur.

§ 4. Examinatores et consultores sive in synodo, sive extra



synodum electi, post quinquennium a sua nominatione, vel etiam prius, adveniente nova synodo, officio cadunt. Possunt tamen, servatis de iure servandis, denuo eligi.

§ 5. Removeri ab Ordinario durante quinquennio nequeunt nisi ex gravi causa et de consensu capituli cathedralis, vel consultorum dioecesanorum.

Can. 5.

§ 1. Examinatores et parochi consultores ab Ordinario in causa amotionis assumendi, non quilibet erunt, sed duo seniores ratione electionis, et in pari electione seniores ratione sacerdotii, vel, hac deficiente, ratione aetatis.

§ 2. Qui inter eos ob causam in iure recognitam suspecti evidenter appareant, possunt ab Ordinario, antequam rem tractandam suscipiat, excludi. Ob eamdem causam potest contra ipsos excipere, cum primum in causa veniat.

§ 3. Alterutro vel utroque ex duobus prioribus examinatoribus vel consultoribus impedito vel excluso, tertius vel quartus eodem ordine assumetur.

Can. 6.

§ 1. Quoties in canonibus qui sequuntur expresse dicitur, Ordinario procedendum esse de examinatorum vel consultorum consensu, ipse debet per secreta suffragia rem dirimere, et ea sententia probata erit quae duo saltem suffragia favorabilia tulerit.

§ 2. Quoties vero Ordinarius de consilio examinatorum vel consultorum procedere potest, satis est ut eos audiat, nec ulla obligatione tenetur ad eorum votum, quamvis concors, accedendi.

§ In utroque casu de consequentibus ex scrutinio scripta relatio fiat, et ab omnibus subsignetur.

Can. 7.

§ 1. Examinatores et et consultores debent sub gravi, dato iureiurando, servare secretum officii circa omnia quae ra-

tione sui muneris noverint, et maxime circa documenta secreta, disceptationes in consilio habitas, suffragiorum numerum et rationes.

§ 2. Si contra fecerint, non solum a munere examinatoris et consultoris amovendi erunt, sed alia etiam condigna poena ab Ordinario pro culpae gravitate, servatis servandis, multari poterunt : ac praeterea obligatione tenentur sarciendi damna, si quae fuerint inde sequuta.

IV. — DE INVITATIONE AD RENUNCIANDUM

Can. 8.

Quoties itaque, pro prudenti Ordinarii iudicio, videatur parochus incidisse in unam ex causis superius in *can.* 1, recensitis, ipse Ordinarius duos examinatores a iure statutos convocabit, omnia eis patefaciet, de veritate et gravitate causae cum eis disceptabit, ut statuatur sitne locus formali invitationi parochi ad renunciandum.

Can. 9.

§ 1. Formalis haec invitatio semper praemittenda est antequam ad amotionis decretum deveniatur, nisi agatur de insania, vel quoties invitandi modus non suppetat, ut si parochus lateat.

§ 2. Decernenda autem est de examinatorum consensu.

Can. 10.

§ 1. Invitatio scripto facienda generatim est. Potest tamen aliquando, si tutius et expeditius videatur, verbis fieri ab ipso Ordinario, vel ab eius delegato, adsistente aliquo sacerdote, qui actuarii munere fungatur, ac de ipsa invitatione documentum redigat in actis curiae servandum.

§ 2. Una cum invitatione ad renunciandum debent vel scripto vel verbis, ut supra, parocho patefieri causae seu ratio ob quam invitatio fit, argumenta quibus ratio ipsa innititur,



servatis tamen debitis cautelis de quibus in *can.* 11, examinatorum suffragium postulatum et impetratum.

§ 3. Si agatur de occulto delicto, et invitatio ad renunciandum scripto fiat, causa aliqua dumtaxat generalis nuncianda est ; ratio autem in specie cum argumentis quibus delicti veritas comprobatur, ab Ordinario verbis dumtaxat est explicanda, adsistente uno examinatorum qui actuarii munere fungatur, et cum cautelis ut supra.

§ 4. Denique sive scripto sive voce invitatio fiat, admonendus parochus est, nisi intra decem dies ab accepta invitatione aut renunciationem exhibuerit, aut efficacibus argumentis causas ad amotionem invocatas falsas esse demonstraverit, ad amotionis decretum esse deveniendum.

Can. 11.

§ 1. In communicandis argumentis quibus comprobatur veritas causae ad renunciationem obtinendam adductae, caveatur ne nomina patefiant recurrentium vel testium, si ii secretum petierint, aut, etiamsi secretum non petierint, si ex adiunctis praevideatur eos vexationibus facile expositum iri.

§ 2. Item relationes ac documenta quae sine periculo magnae populi offensionis, rixarum vel querelarum palam proferri non possunt, scripto ne patefiant ; imo ne verbis quidem, nisi cauto omnino ne memorata incommoda eveniant.

Can. 12.

Fas autem parocho est, invitatione cum assignato temporis limite accepta, dilationem ad deliberandum vel ad defensionem parandam postulare. Quam Ordinarius potest iusta de causa, cum examinatorum consensu, et modo id non cedat in detrimentum animarum, ad alios decem vel viginti dies concedere.

Can. 13.

§ 1. Si parochus invitationi sibi factae assentiri et paroecia se abdicare statuat, renunciationem edere potest etiam sub

conditione, dummodo haec ab Ordinario legitime acceptari possit et acceptetur.

§ 2. Fas autem parocho renuncianti est loco causae ab Ordinario invocatae aliam ad renunciandum allegare sibi minus molestam vel gravem, dummodo vera et honesta sit, e. g. ut obsequatur Ordinarii desideriis.

§ 3. Renunciatione sequuta et ab Ordinario acceptata, Ordinarius beneficium vel officium vacans ex renunciatione declaret.

V. — DE AMOTIONIS DECRETO

Can. 14.

§ 1. Si parochus intra utile tempus nec renunciationem emittat, nec dilationem postulet, nec causas ad amotionem invocatas oppugnet, Ordinarius, postquam constiterit invitationem ad renunciandum, rite factam, parocho innotuisse, neque ipsum quominus respondeat legitime impeditum fuisse, procedat ad amotionis decretum, servatis regulis quae in sequentibus canonibus statuuntur.

§ 2. Si vero non constet de superius indicatis duobus adiunctis, Ordinarius opportune provideat, aut iterans parocho invitationem ad renunciandum, aut eidem prorogans tempus utile ad respondendum.

Can. 15.

§ 1. Si parochus oppugnare velit causas ad amotionem decernendam invocatas, debet intra utile tempus scripto deducere iura sua, allegationibus ad hoc unum directis, ut causam ob quam renunciatio petitur impugnet et evertat.

§ 2. Potest etiam ad aliquod factum vel assertum quod intersit comprobandum, duos vel tres testes proponere, et ut examinentur postulare.

§ 4. Ordinarii tamen est cum examinatorum consensu eos vel aliquot ipsorum si idonei sint et eorum examen necessarium videatur, admittere et excutere ; vel etiam, si causa amo-

tionis liqueat et testium examen inutile et ad moras nectendas petitum appareat, excludere.

§ 4. Quod si, allegationibus exhibitis, dubium exoriatur quod diluere oporteat ut tuto procedi liceat, Ordinarii erit cum examinatorum consilio, etiam parocho non postulante, testes qui necessarii videantur inducere, et parochum ipsum, si opus sit, interrogare.

Can. 16.

§ 1. In examine testium sive ex officio sive rogante parocho inductorum, ea dumtaxat serventur quae necessaria sint ad veritatem in tuto ponendam, quolibet iudiciali apparatu et *reprobationibus* testium exclusis.

§ 2. Eadem regula in interrogatione parochi, si locum habeat, servetur.

Can. 17.

§ 1. Si parochus intersit et documenta ac nomina testium ipsi patefiant, ipsiusmet erit, si possit ac velit, contra ea quae afferuntur excipere.

§ 2. Quando vero parochus iuxta *can.* 19, invitari nequeat ad iura sua deducenda, aut quando iuxta *can.* 11 testium nomina et aliqua documenta ei manifestari nequeant, ipse Ordinarius curas et industrias omnes adhibeat, (seu *diligentias*, ut vulgo dicitur, peragat) ut de documentorum valore et de testium fide iustum iudicium fieri possit.

Can. 18.

§ 1. Ad renunciationem et amotionem impediendam nefas parocho est turbas ciere, publicas subscriptiones in sui favorem promovere, populum sermonibus aut scriptis excitare, aliaque agere quae legitimum iurisdictionis ecclesiasticae exercitium impedire possunt : secus, iuxta prudens Ordinarii iudicium, pro gravitate culpae puniatur.

§ 2. Insuper cum agatur de re ad consulendum animarum bono directa et administrativo modo resolvenda, parochus,

nisi legitime impeditus sit, debet ipse per se, excluso aliorum interventu, adstare. Si autem impeditus sit, potest probum aliquem sacerdotem sibi benevisum et ab Ordinario acceptatum procuratorem suum constituere.

Can. 19.

§ 1. Omnibus expletis quae ad iustam parochi tuitionem pertinent, de amotionis decreto ab Ordinario cum examinatoribus discutiendum est, et per secreta suffragia iuxta praescripta in *can.* 6 res est definienda.

§ 2. Suffragium autem pro amotione nemo dare debet, nisi sibi certo constet causam parocho denuntiatam vere adesse eamque legitimam.

Can. 20.

§ 1. Si conclusio sit pro amotione, decretum ab Ordinario edi debet, quo generatim statuatur ratione boni animarum parochum amoveri. Propria autem et peculiaris amotionis causa exprimi potest pro prudenti Ordinarii iudicio, si id expediat et absque incommodis liceat. Mentio tamen semper facienda erit de invitatione facta ad renunciandum, de exhibitis a parocho allegationibus ac de requisito et obtento examinatorum suffragio.

§ 2. Decretum indicendum est sacerdoti ; sed promulgari non debet, nisi elapso tempore utili ad interponendum recursum.

Can. 21.

Si conclusio non sit pro amotione, certior ea de re faciendus est parochus. Ordinarius autem ne omittat addere monitiones, salutaria consilia at praecepta quae pro casuum diversitate opportuna aut necessaria vidantur : de quibus maxima ratio habenda erit, si denuo de illius sacerdotis amotione res futura sit.

VI. — DE ACTORUM REVISIONE

Can. 22.

§ 1. Contra decretum amotionis datur dumtaxat recursus ad eumdem Ordinarium pro revisione actorum coram novo Consilio, quod Ordinario et duobus parochis consultoribus cons tat iuxta § 2, *can.* 3.

§ 2. Recursus interponendus est intra decem dies ab indicto decreto ; nec remedium datur contra lapsum fatalium, nisi parochus probet se vi maiori impeditum a recursu fuisse ; de qua re videre debet Ordinarius cum examinatoribus, quorum consensus requiritur.

Can. 23.

Interposito recursu, dantur parocho adhuc decem dies ad novas allegationes producendas, iisdem servatis regulis quae superius in discussione coram examinatoribus statutae sunt, salva dispositione § 4, *can. seq.*

Can. 24.

§ 1. Consultores, convenientes cum Ordinario, de duobus tantum videre debent, utrum in actibus praecedentibus vitia formae in ea irrepserint quae rei substantiam attingant, et utrum adducta amotionis ratio sit fundamento destituta.

§ 2. Ad hunc finem omnia superius acta et adducta examinare debent atque perpendere.

§ 3. Possunt etiam ex officio ad illa duo memorata discussionis capita in tuto ponenda exquirere et percontari de rebus quas necessario cognoscendas putent, auditis etiam, si opus sit, novis testibus.

§ 4. Parochus tamen ius non habet exigendi ut novi testes inducantur et examinentur ; nec ut sibi dilationes ulteriores ad deducenda sua iura concedantur.

Can. 25.

§ 1. Admissio vel reiectio recursus maiore suffragiorum numero est decernenda.

§ 2. Adversus huius consilii resolutionem non datur locus ulteriori expostulationi.

VII. — DE AMOTI PROVISIONE

Can. 26.

§ 1. Sacerdoti ex facta sibi invitatione renuncianti, aut administrativo modo a paroecia amoto, Ordinarius pro viribus consulat, aut per translationem ad aliam paroeciam, aut per assignationem alicuius ecclesiastici officii, aut per pensionem aliquam, prout casus ferat et adiuncta permittant.

§ 2. In provisionis assignatione Ordinarius examinatores, vel parochos consultores si usque ad eos causa pervenerit, audire ne omittat.

Can. 27.

§ 1. Paroeciam Ordinarius ne assignet, nisi dignus idoneusque ad eam regendam sit sacerdos ; proponere autem eidem potest paroeciam paris, inferioris aut etiam superioris ordinis, prout aequitas et prudentia videantur exigere.

§ 2. Si agatur de pensione, hanc Ordinarius ne assignet nisi servatis de iure servandis.

§ 3. In pari conditione, renuncianti magis favendum in provisione est, quam amoto.

Can. 28.

§ 1. Negotium de provisione sacerdotis potest Ordinarius reservare post expletam causam amotionis, et generatim quam citius expediendum.

§ 2. Sed potest etiam in ipsa invitatione ad renuntiandum vel separatis litteris, pendente amotionis negotio, vel in ipso

amotionis decreto provisionem hanc proponere et indicare, si expediens iudicaverit.

§ 3. In quolibet casu quaestio de provisione futura sacerdotis non debet commisceri cum quaestione praesenti de amotione a paroecia ; neque illa hanc impedire aut remorari, si bonum animarum exigat ut expediatur.

Can. 29.

§ 1. Sacerdos qui renunciavit, aut a beneficio vel officio amotus fuit, debet quamprimum liberam relinquere paroecialem domum, et omnia quae ad paroeciam pertinent eius oeconomo regulariter tradere. Et si moras illegitime nectat, potest ecclesiasticis sanctionibus ad id cogi.

§ 2. Quod si agatur de infirmo, Ordinarius eidem permittat usum etiam *exclusivum*, ubi sit opus, paroecialium aedium, usque dum possit pro prudenti eiusdem Ordinarii iudicio commode alio transferri. Interim vero novus paroeciae rector aliquam aliam temporariam habitationem in paroecia sibi comparari curet.

VIII. — DE IIS QUI HUIC LEGI SUBIACENT

Can. 30.

Superius constitutis regulis, — adamussim applicandis iis omnibus qui paroeciam, quovis titulo, ut proprii eius rectores obtinent, sive nuncupentur Vicarii perpetui sive *desservants*, sive alio quolibet nomine, — locus non est, quoties paroecia committatur curae alicuius sacerdotis qua economi temporalis vel Vicarii ad tempus, sive ob infirmitatem parochi, sive ob vacationem beneficii, aut ob aliam similem causam.

Can. 31.

§ 1. Si parochus in ius rapiatur ut reus criminis, pendente criminali iudicio sive coram ecclesiastica sive coram civili po-

testate, locus non datur administrativae illius amotioni ; sed exspectandus est exitus iudicii.

§ 2. Interim tamen si agatur de crimine quod infamiam facti inducat, Ordinarius parochum prohibere potest, quominus curam animarum exerceat ac temporalum administrationem beneficii gerat : ea vero munia cum congrua fructum assignatione Vicario aliive a se eligendo committat.

§ 3. Iudicio autem criminali finito, locus erit restitutioni parochi, el eius administrativae amotioni, vel canonicae destitutioni, prout iustitia exigat et adiuncta ferant.

Can. 32.

Ordinarii nomine pro omnibus quae in hoc titulo statuuntur non venit Vicarius Generalis, nisi speciali mandato ad hoc sit munitus.

Iis autem cito exsequendis quae in hoc decreto statuuntur, Sanctissimus Dominus Noster mandat ut omnes et singuli Ordinarii quamprimum parochos aliquot consultores, iuxta praescripta *Can.* 4, constituant. Quod vero ad examinatores attinet, si hi in dioecesi, sive in synodo sive extra synodum electi, habeantur, statuit ut, de cathedralis capituli vel consultorum dioecesanorum consilio, aut eos in officio confirmare (hac tamen lege ut post quinquennium a munere cessent), aut ad novam examinatorum electionem, servata regula *Can.* 4, devenire possint, prout prudentia et adiuncta suaserint. Deficientibus vero in dioecesi examinatoribus, ad eorum electionem, servatis superius statutis, sine mora deveniant.

Praesentibus valituris, contrariis quibusvis non obstantibus.

Datum Romae, die 20 Augusti 1910.

C. Card. De Lai, *Secretarius*.

L. ✠ S.

Scipio Tecchi, *Adsessor*.



LA VISION BÉATIFIQUE

DANS L'AME DE JÉSUS-CHRIST

C'est au Christ vivant parmi nous que S. Thomas applique ce texte de Jérémie, XIV, 8 : « Vous serez comme un étranger sur la terre et comme un voyageur qui s'abrite un instant pour se reposer » (1). L'Incarnation présente à notre foi deux étonnantes nouveautés : un Dieu qui a été vu vivant parmi les hommes, un homme qui a vécu en étranger sur une terre qui n'était pas la sienne, ou comme un voyageur qui se soumet aux lois des lieux où il séjourne et où il passe. Dieu parfait, Jésus-Christ possédait, pendant sa vie mortelle, une science incréée, infinie, la science divine, puisqu'il était le Verbe éternel, l'image parfaite du Père, l'Intelligence suprême qui exprime tout ce qu'elle sait, tout ce qu'elle voit, tout ce qu'elle est. Homme parfait aussi, il possédait une science humaine, créée. D'où, en vertu de l'union hypostatique, ces merveilles intellectuelles dans lesquelles il s'est manifesté « aux jours de sa chair », doué d'une prodigieuse clairvoyance qui arrache à tous les êtres leurs plus intimes secrets, favorisé d'une élévation

(1) S. Th., *Summa theolog.*, IIIª p., q. XV, a. 10, *sed contra.* — Tous les interprètes ont pareillement entendu ces paroles du Messie. Voici ce qu'en dit S. Jérôme : « Nos docteurs s'accordent tous à voir dans cette parole une prophétie des mystères du Christ, qui devait être un étranger sur la terre, et dont le séjour au milieu de nous devait être si rapide. » *Translatio Homiliarum Origenis in Jerem.*, Hom. 9ª, Patr. Lat. Migne, XXV, 637.



d'esprit singulière qui semble lui faire lire dans un monde fermé pour nous. Car, si la science incréée remplissait en Jésus le rôle d'illuminateur, l'intelligence humaine, réflecteur actif et vivant, s'appropriait les rayons qu'elle recevait d'en haut et en faisait sa propre science, concentrant en elle toutes les opulences participées de la lumière infinie.

Jésus jouit de la pleine vue de Dieu, non pas seulement après la Résurrection ou après l'Ascension, ou encore transitoirement au moment de la Transfiguration, mais dès le premier instant de son existence et pendant sa vie terrestre tout entière, bien qu'il eût volontairement supprimé le rayonnement de la vision et de la fidélité bienheureuse en cette portion de son être qu'il laissait dans les conditions inférieures de notre pèlerinage terrestre, la perfection même de grâce qui était en lui le pressant à exécuter avec d'autant plus de spontanéité les décrets de son Père, à accepter de vivre notre vie de douleurs et d'épreuves et de réparer pour nous. Ainsi il était en même temps possesseur des biens de la patrie, *comprehensor*, puisqu'il jouissait de la béatitude propre à l'âme, et voyageur sur la terre, *viator*, puisqu'il marchait vers cette partie de la béatitude qu'il ne possédait pas encore avant sa Résurrection, *Philipp.*, II, 8-9 (1).

C'est la belle théorie de la *voie* et du *terme*, empruntée à S. Paul quand il écrit qu'« en ce monde, unis au corps, nous voyageons loin de Dieu », II *Cor.*, V, 6-8, mais qu'il [nous] faut courir *ut comprehendatis* au but de ce pèlerinage terrestre », I Cor., IX, 24. C'est la doctrine depuis six cents ans unanimement enseignée par les théologiens de toutes les écoles à la suite des

(1) S. TH., ib. « Aliquis dicitur *viator* ex eo, quod tendit in beatitudinem : *comprehensor* autem dicitur ex hoc, quod jam beatitudinem obtinet... Hominis autem beatitudo perfecta consistit in anima et corpore : in anima quidem, quantum ad id quod est ei proprium, secundum quod mens videt, et fruitur Deo : in corpore vero, secundum quod corpus resurget spirituale, et in virtute et in gloria, ot in incorruptione... Christus autem ante passionem secundum mentem plene videbat Deum, et sic habebat beatitudinem, quantum ad id quod est proprium animæ; sed quantum ad alia deerat ei beatitudo : quia et anima ejus erat passibilis, et corpus passibile et mortale... *Et ideo simul erat comprehensor... et simul viator.* »

Scolastiques, qui eux-mêmes la tenaient pour implicitement contenue dans l'Ecriture et la Tradition, bien que Pierre Lombard, puis S. Thomas, eussent été, en fait, les premiers, à cette époque où tout élément doctrinal était soumis à une classification rigoureuse, à appeler de son vrai nom la science humaine particulière de Jésus dont le privilège unique participé de la divinité réclamait un nom spécial (1). Admirable théorie, qui nous dit bien le dernier mot sur l'Economie de l'Incarnation, pour peu qu'on veuille la méditer !

Il a fallu venir jusqu'aux temps modernes pour entendre le doute se formuler sur les lèvres de maîtres catholiques : après tout, qu'en sait-on?... qui donc a jamais pu prétendre savoir ce qui se passait dans l'intelligence de Notre-Seigneur...? Sans parler de Hermès, de Gunther et de Baltzer, ce furent, en Allemagne surtout, J.-Th. Laurent (2), le Dr Klee (3), le professeur Oswald (4), et le professeur Kzittell (5). La même erreur fut renouvelée, en des temps plus rapprochés, par Hermann Schell, le bruyant professeur de Würtzbourg, et par M. A. Loisy, lequel devait finir par conclure que le Christ n'a pas toujours eu conscience de sa dignité messianique (6). C'était, en dépassant le protestantisme orthodoxe allemand ou anglican, donner la main au rationalisme libéral.

Depuis ces deux dernières années, les études et les essais se sont multipliés autour de cette question toujours pendante de la science humaine du Christ. Qu'il suffise de citer les noms

(1) Cf. PETR. LOMB., *III Sent.*, dist. XIII, XIV, P. L., CXCII, 782 784 ; — S. TH., *Sum. Theol.*, IIIa p., q. IX et X.

(2) *Das heilige Evangelium übersetzt und erklært*, Freiburg-in-Br., 1878, p. 361.

(3) *Specielle Dogmatik*, p. 361.

(4) *Die Erlösung in Christo*, I, 240.

(5) *Tübinger Quartalschrift*, 1878, 3es Heft, p. 529. — Chez nous, à la même époque, M. l'abbé EM. BOUGAUD croyait pouvoir faire écho aux idées allemandes. Cf. *Le Christianisme et les Temps présents*, Paris, 1878, III, pp 449, 453, 468. Dans une 2e édition, Mgr Bougaud retrancha tout ce qui avait trait à ce système.

(6) Cf. H. SCHELL, *Katholische Dogmatik*, 3tes Buch, 3er Bd, Paderborn, 1892, 119-135 ; — A. LOISY, *Apocalypse Synoptique*, dans *Revue Biblique*, 1896, p 342-345.

de W. Sazday (1), H. Liddon (2), A.-E. Garvey (3), H.-A. Kennedy (4), E.-J. Hazna (5), P. Mellhorn (6), G. Pfannmüller (7), H.-F. Nösgen (8), L. Maupréaux (9), P.-E. Claverie (10). En effet, l'Encyclique *Pascendi* du 8 sept. 1907, à la suite du décret *Lamentabili sane exitu* du 3 juillet 1907, dénonçait comme l'une des plus néfastes applications des principes de la critique moderniste celle qui consistait à affirmer que « dans la personne du Christ la science ni l'histoire ne trouvent autre chose qu'un homme » et à proclamer « l'opposition de l'enseignement des théologiens sur la science de Jésus avec le sens naturel des textes évangéliques. »

Les Scolastiques ont-ils donc inventé de toutes pièces cette doctrine de la vision béatifique et ont-ils été assez courts de vue pour construire un édifice sur les nuées et substituer à la clarté de l'Evangile une formule pleine d'obscurité, se dérobant dès qu'on cherche à la comprendre ?

Et peut-on dire que nous soyons absolument libres de penser et de croire ce qu'il nous plaît touchant cette théorie de la vision béatifique en Jésus-Christ ?

A cette double question Suarez avait déjà répondu par cette double proposition :

« L'âme du Christ, dès le moment où elle fut unie à un corps mortel, a possédé la science béatifique. Tel est le sentiment des théologiens qui le prouvent par des textes de l'Ecriture qui, pris isolément, ne sont pas décisifs, mais qui, dans l'en-

(1) *The Life of Christ in recent Research*, London, 1908.
(2) *Divinity of Our Lord and Saviour J.-C.*, London, 1908.
(3) *The inner Life of Jesus*, London, 1907.
(4) *The Self-Consciousness of Jesus and the Servant of the Lord*, dans *The Expository Times*, may, june, july, august, 1908.
(5) *The Human Knowledge of Christ*, dans *The New-York Review*, 1907-1908.
(6) *Protestantische Monasthefte*, XI, 81-87.
(7) *Jesus im Urteil der Jahrhunderte*, Leipzig, 1908.
(8) *Der einzig Reine unter den Unreinen*, Gütersloh, 1908.
(9) *Revue Augustinienne*, XI, 1908, 372-385.
(10) *La Science du Christ*, dans *Revue Thomiste*, 1908-1909. — Cf P. Meschler, *Stimmen aus Maria Laach*, 1908 ; — *The American Ecclesiastical Review*, 1 march 1909.

semble, et si l'on y joint les témoignages des Pères, acquièrent une grande autorité » (1).

I

Il est entendu que les Pères n'ont rien de formel sur l'existence de l'intuition béatifique en Jésus avant sa Résurrection.

Le seul témoignage explicite susceptible d'être cité est celui de S. Augustin, dans le *De diversis Quæstionibus*, LXXXIII, q. LXXV, 2 : le saint Docteur parle expressément de la vision intuitive, à propos de la résurrection de Lazare. Le suaire dont Lazare avait le visage recouvert en sortant du tombeau figure la vision obscure par laquelle maintenant nous connaissons Dieu, « *per speculum, in ænigmate* », I *Cor.*, XIII, 12. Le Christ, en ordonnant d'enlever ce suaire, a voulu signifier qu'après cette vie tous les voiles seront enlevés pour que nous voyions face à face. » Puis, observant à cette occasion que les linges précieux et le suaire dont fut enveloppé le corps du Christ, « lequel *seul* n'a pas péché et *n'a rien ignoré* », ont été laissés par lui dans le tombeau, continuant son allégorie, il conclut qu'entre lui et les autres hommes il y avait donc une grande différence : « car, vivant dans son corps, son âme n'ignorait rien, mais voyait Dieu sans voiles *facie ad faciem* » (2).

Petau fait justement remarquer (3) que d'autres témoignages invoqués par quelques auteurs, Melchior Cano, Suarez (*Disp.*, XXV, *sect.* 1), n'ont pas de rapport avec la question.

Telle, par exemple, une autre interprétation allégorique de

(1) SUAREZ, *In III^am partem S. Thomæ*, dist. XXV, sect. I, ed. nova C. Berton, Paris, 1860, t. XVIII, p. 670.

(2) Cf. P. L., XL, 87. — PETAU, *De Incarn* (Dogmata theolog.), t. VI, ed. 2ª J.-B. Fournials, Paris, 1867, XI, VI, 5. p. 432-433 ;— L. LEGRAND, *De Inc.* (Migne Theologiæ Curs. complet.), t. IX, col. 948-949 ; — J. Tixeront, Histoire des Dogmes, t. II, Paris, 1909, p. 378.

(3) Op. c. XI, IV, 5-6, p. 453.

S. Augustin dans le *De Consensu Evangelistarum*, IV, 10, sur cette parole du Seigneur à S. Pierre au sujet de l'Apôtre saint Jean : « *Sic eum volo manere, donec veniam* ». « Je veux, paraphrase S. Augustin, que le mystère annoncé par Jean sur l'égalité et l'immutabilité des trois personnes et sur la propriété qui distingue de tous les autres hommes l'humanité prise par le Verbe, reste ignoré des hommes » (1). Mais il ne dit pas que la vision bienheureuse ait été la propriété distinctive de cette humanité.

Inutile de parler de Richard de Saint-Victor, II, *lib. de Emmanuele*, 22, puisque, comme Hugues de Saint-Victor, il ne reconnaissait qu'une seule science dans le Christ, la science incréée, ou d'Eusèbe de Césarée, l. X *de Demonstratione Evang.*, 21, dont on n'ignore pas les complaisances pour l'hérésie arienne, franchement humanitarienne.

En somme, si l'on excepte l'indication hésitante de S. Augustin, les Pères n'ont pas parlé d'une manière expresse de la vision béatifique. Est-ce à dire que les Scolastiques « ont mené leur enquête sur les multiples espèces de la science du Christ sans prendre un seul renseignement auprès de la Tradition ? » (2). Nullement. De Pierre Lombard qu'on lise le IIIe *Livre des Sentences*, dist. XIII, XIV, XV, XVIII et XIX en particulier : il sera facile de constater qu'il prend, sur ce point, comme prémisses de ses raisonnements des paroles de S. Augustin, S. Jérôme, S. Grégoire le Grand, S. Fulgence, etc... De même tous ceux qui ont commenté son livre, véritable manuel de théologie au moyen âge. S. Thomas a réuni, par exemple, dans sa *Catena aurea*, ces mêmes textes qu'il avait parcourus dans le Maître en préparant son Commentaire, et il en a ajouté d'autres. Qu'on ouvre sa *Somme théologique*, III^a *pars*. Il donne, q. IX, a. 1, argument *sed contra*, un texte du *De Incarnatione* de S. Ambroise établissant en Jésus la coexistence de la science divine et de la pensée humaine. Sur *Mt.* XIII, 32, et les erreurs correspondantes d'Arius et d'Eunomius, il résume,

(1) Cf. P. L., XXXIV, 1228.
(2) Cette allégation est de M. J. TURMEL, surtout à propos de S. Thomas, *Histoire de la Théologie positive*, I, 3e éd., Paris, 1906, p. 388.

q. x, a. 2, *ad primum*, les explications d'Origène et de S. Jean Chrysostome. Bien plus, au travers d'Ambroise et de Damascène, il semble q. XII, a. 2, *ad tertium* et *sed contra*, avoir visé les deux courants à tendances apparemment contradictoires d'Athanase et de Cyrille, en vue de les faire concorder. Bref, S. Thomas, pour avoir condensé les données de ses lectures en quelques rapides extraits — mais il serait facile de multiplier les citations, — n'en a pas moins, en fait, résumé toute la philosophie de la Tradition, qu'il appuie simplement par de solides considérations psychologiques ou métaphysiques (1).

En réalité, malgré certaines hésitations momentanées entre deux sentiments adverses, la plupart des Pères, depuis S. Irénée jusqu'à S. Bernard, depuis Origène jusqu'à Théophylacte, ont fait, au nom de la théorie grecque de « l'*Économie* » du Verbe Incarné, la réserve d'un privilège intellectuel unique en l'âme de Jésus; cette idée est allée se développant, surtout grâce à la diffusion de l'exégèse athanasienne de deux textes évangéliques, *Mt.* XIII, 32, *Lc*, II, 52, qui de tous temps ont été objectés contre la doctrine de l'Ecole : en face des nuances successives, gnostique, arienne et apollinariste, nestorienne et monophysite, de l'Agnoétisme antique, elle a fini par aboutir à la croyance universelle, dans l'Eglise d'Orient comme dans l'Eglise d'Occident, en une science parfaite reçue en apanage et comme en dot par cette humanité que la conscience catholique avait toujours professée hypostatiquement unie au Verbe. Plénitude de la science humaine en Jésus, tel est le fondement patristique, incontestable à partir de S. Cyrille d'Alexandrie (2)

(1) Cf. P. KNABENBAUER, *Ein Kapitel aus dem Leben Jesu*, Stimmen aus Maria Laach, 1879, p. 18 ; Comm. in Mc., Paris, 1894, XIII, 32, p. 354-359 ; — P. M.-B. SCHWALM, *Les Controverses des Pères Grecs sur la Science du Christ*, Revue Thomiste, mars-avrifl 1904, p. 42-43 not. 3.

(2) S. CYR. ALEX., *Adv. Nestor*, III, IV, P. G. LXXVI, 153 ; — Cf *ep. ad Nestor.*, LXXVII, 39. — Inutile de reproduire ici une étude personnelle antérieure sur la doctrine des Pères à propos de la science-humaine pleine et parfaite de Jésus. Que le lecteur se réfère à l'art. de M. A. VACANT, *Agnoètes*, dans le *Dictionnaire de Théologie Cath.*, vol. I, col. 586-596 ; aux art. du P. M.-B. SCHWALM déjà cités, dans la *Revue Thomiste*, mars-avril, juillet-août 1904 ; — et parallèlement, aux

sur lequel repose notre doctrine scolastique, si bien qu'elle n'est en somme que l'expansion naturelle d'une idée contenue en germe dans les siècles antérieurs, la systématisation de concepts déjà préexistants à l'état isolé, le progrès spontané de la pensée théologique en voie de développement.

Les Pères, s'est-on dit au XIIe siècle, sont unanimes à reconnaître une plénitude de science en Jésus, qui le rendait incapable de tout progrès intérieur ou de toute réelle ignorance ; et, pour eux, la raison d'être de cette plénitude est le privilège unique de son Economie, ou la suréminente dignité à laquelle la nature humaine en lui a été élevée par le fait de l'union hypostatique, ἐξ ἄκρας ὑπάρξεως (1). Mais, remarque-t-on, un tel privilège est d'ordre surnaturel ; d'autre part la grâce pour être parfaite, tend de soi à la vision béatifique : selon les Pères et l'Ecriture même, II *Petr.*, I, 4, n'a-t-elle pas pour effet principal la ressemblance avec Dieu? Or l'âme ne peut atteindre cette fin que si elle aime et connaît Dieu parfaitement, si donc « elle le voit tel qu'il est ». Une connaissance de Dieu qui n'est pas cette vue face à face ne peut être qu'une infime portion de savoir, une connaissance « en énigme » et « comme dans un miroir ». Puisque le Christ possédait la plénitude de savoir, il possédait le privilège de la vision : autrement, que devient le principe traditionnel des Pères, l'idée de S. Cyrille, simple explication, du reste, d'une parole évangélique — le πλήρης χάριτος καὶ ἀληθείας, qui conclut le prologue johannique, I, 14 (2) —, développant sa lettre et animée de son plus pur esprit ?

La conclusion était des plus logiques, des plus légitimes aussi, si l'on songe qu'une simple idée théologique bien précise n'est pas une œuvre individuelle, mais le résultat parfois séculaire d'un lent concours d'émules et d'adversaires, tâtonnant pour ainsi dire et se retenant d'avancer, et que les

études adverses de l'ancien chanoine anglican de Westminster, CH. GORE, *The Consciousness of Our Lord in his mortal life*, dans *Dissertations on subjects connected with the Incarnation*, London, 1895, p. 71-225 ; et du D[r] A. BRUCE, *The Humiliation of Christ in its physical, ethical and official aspect*, 5[th] ed., Edinburgh, 1905.

(1) Cf. S. CYR. ALEX., *in Joann.*, I, 9, P. G. LXXIII, 164-165.

(2) Cf. S. CYR. ALEX., *in Luc, II*, 40, 52, P. G., LXXII, 505, 509.

vues des théologiens, comme toutes les intuitions de l'esprit humain, sont fragmentaires, le progrès mettant souvent un long temps à trouver un moyen terme entre les écarts et les réactions et ne consistant pas précisément dans les formules trop hâtives.

* * *

Pas plus que de la Tradition on ne peut dégager une preuve péremptoire des textes de la Sainte Ecriture. Toutefois, s'ils ne jettent aucune lumière positive sur la question, on y peut relever de précieuses indications, particulièrement dans le IVe Evangile.

S. Thomas, dans l'argument *sed contra*, q. IX, a. 2, où il veut établir que le Christ avait la science des bienheureux, raisonne ainsi sur un texte de S. Jean. La science des bienheureux consiste à connaître Dieu; or, le Christ, même en tant qu'homme, a pleinement connu Dieu, comme le prouve *Joann.*, VIII, 55 : « Je le connais, et je garde sa parole » ; il avait donc la science des bienheureux (1). Il semble bien, en effet, qu'il s'agit ici de la science humaine du Christ. Le Sauveur parle de la vie surnaturelle de l'âme, et, en face de la méprise et de l'indignation des Juifs, il en appelle à Dieu, à leur Dieu, qu'ils ne connaissent pas : « Et vous ne le connaissez pas, mais moi, je le connais : et si je dis que je ne le connais pas, je serai menteur comme vous ; mais je le connais et je garde sa parole », 54-55. Mais c'est comme homme qu'il a gardé la parole de son Père ; d'autre part la science incréée appartient au Christ comme Dieu. Donc il s'agit ici d'une science créée, parfaite et la plus pleine, puisqu'elle est proclamée sans restriction : c'est la science du compréhenseur.

(1) S. TH., l. c. : « Scientia beatorum in Dei cognitione consistit : sed ipse plene cognovit Deum, etiam secundum quod homo, secundum illud *Joann.*, VIII : *Scio eum, et sermonem ejus servo :* ergo in Christo fuit scientia beatorum. » — Cf. D. L. JANSSENS, *Summa theologica ad modum Commentarii in Aquinatis Summam. De Deo homine*, Friburgi, 1901, I, 407-408.

Après Suarez (1), le P. Billot (2) s'appuie sur l'entretien dogmatique de Jésus avec Nicodème, en particulier sur *Joann.*, III, 11-13. Jésus parle au Sanhédrite.

℣ 11 : « En vérité, en vérité, je te dis que nous parlons de ce que nous savons et de ce que nous avons vu. » Si l'emploi du pluriel après un singulier n'est ici qu'une manière de parler habituelle aux écrits johanniques et ne doit pas être attribué au témoignage de l'écrivain sacré (3), Jésus parle encore de sa science humaine de compréhenseur, bien que cela ressorte moins cependant que du texte cité par S. Thomas.

℣ 12. Le Maître, qui ne veut pas répondre à Nicodème avec une entière clarté et qui restreint ses explications à des comparaisons plus ou moins obscures (cf, II, 19 ; II, 24-25), ajoute : « Puisque je vous ai parlé des choses de la terre et que vous ne croyez pas, comment croirez-vous si je vous parle des choses du ciel? » c'est-à-dire si vous refusez de me croire quand je vous parle de la génération surnaturelle des fils d'adoption (3-10), doctrine initiale, élémentaire, voilée, imparfaite, que sera-ce lorsque je vous révélerai les vérités les plus relevées, ἐπουράνια, des choses qui touchent à l'essence et aux secrets de Dieu, trinité des personnes divines, filiation du Verbe, Incarnation, mystères dont je suis le témoin ?

℣ 13. « Et personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme, qui est dans le ciel » (ὁ ὢν ἐν τῷ οὐρανῷ, omis par plusieurs manuscrits, entre autres ℵ et *B*). Que le Fils de l'homme *soit* dans le ciel, on pourrait le dire de l'humanité de Jésus en vertu de la loi de communication des idiomes, le Fils de l'homme étant suppôt à la fois de la nature humaine et de la nature divine, par laquelle seule Jésus alors était dans le ciel. Mais de ce Fils de l'homme qui « est dans le ciel », notre texte dit aussi qu' « il est *monté* au ciel », ce qui ne peut s'entendre, assure le P. Billot, ni de Jésus dans sa divinité, ni du fait de l'Incarnation, qui fit plutôt descendre la personne divine en vue de s'unir à une nature

(1) Op. c., disp. XXV, sect. 1, p. 670-671.
(2) *De Verbo Incarnato*, Romæ, 1892, p. 141.
(3) Cf. P. TH. CALMES, *L'Evangile selon S. Jean*, Paris, 1904, p. 186.

inférieure, ni d'une ascension corporelle, puisque celle-ci n'eut lieu que bien après l'entretien avec Nicodème, et pourtant le verbe ἀναβέβηκεν est au prétérit : il semble que cette montée au ciel doit donc s'interpréter de l'élévation de l'âme à la vision bienheureuse consécutive à la grâce de l'union, en ce sens que le Fils de l'homme soit dit être au ciel par son âme ou son esprit, à la façon de ces Anges des petits enfants, lesquels « sans cesse dans les cieux voient la face du Père », *Mt.*, XVIII, 10, non qu'ils soient toujours au ciel, mais en raison de la vision de la béatitude céleste dont ils jouissent. — Selon S. Augustin, par contre, la « descente du ciel » doit s'entendre de l'apparition historique du Verbe fait chair, car ce Fils de l'homme qui descend est aussi en raison de sa divinité et d'abord Fils de Dieu; puis, devenu Fils de l'homme, chaque fois qu'il parle des mystères qu'il voit dans le ciel, il y remonte pour ainsi dire, et il en a le loisir, car, bien que descendu sur la terre, il *est* toujours cependant dans le ciel et il ne cesse pas comme Verbe de l'habiter. Cette seconde interprétation, qui est celle de D. L. Janssens (1), paraît plus naturelle parce que moins subtile. L'allusion à la vision béatifique, du reste, n'en reste pas moins évidente en ce passage, mais ce n'est qu'une allusion, ce serait solliciter les textes que vouloir en dégager une preuve proprement dite.

Ne faut-il pas en dire autant du *confirmatur* apporté à l'appui du premier sentiment et tiré de *Joann.*, VIII, 38 : « Je dis ce que j'ai vu chez le Père », ainsi que de ces mots du dernier témoignage de S. Jean-Baptiste sur la différence entre son enseignement et celui de Jésus, *Joann.*, II, 31-32 : « Celui qui vient d'en haut est au-dessus de tous. Celui qui est de la terre est de la terre et parle comme étant de la terre : celui qui vient du ciel est au-dessus de tous. Et il témoigne de ce qu'il a vu et entendu, et personne n'accepte son témoignage » ? (2). Ces textes parlent de la science incréée : inutile d'insister.

Le témoignage le plus probant, sans que cependant encore

(1) Op. c., 410-411 ; — Cf. P. CORLUY, *in Evg.* S. Joann., 15-16 ; — P. CALMES, op. c., 178-192.
(2) Cf. P. CALMES, op. c., 193-199.

il constitue une preuve directe, ce sont les derniers versets du Prologue de S. Jean, I, 14-18 (1).

℣ 14. « Et le Verbe devint chair, et il habita parmi nous, et nous contemplâmes sa gloire, gloire comme celle qu'un fils unique [tient] de son père, *plein de grâce et de vérité.* »

La manifestation historique du Logos, développement du ℣ 13, est ici décrite en une brève formule qui résume la doctrine johannique de l'Incarnation (cf. I *Joann.*, IV, 2 ; II *Joann.*, 7); elle se rapporte à l'existence terrestre du Christ, aux « jours de se chair », *Heb.*, V, 7, au temps concret où le Verbe est venu habiter parmi nous en un corps vivant qui lui a servi de tente (ἐσκήνωσεν).

Ce ℣ 14 présente un double changement de construction : la transposition du sujet « Logos » et du complément « nous » ; et, à la fin du verset, un nominatif singulier πλήρης, qui suppose le même sujet qu'au début. S. J. Chrysostome, S. Cyrille, Théophylacte ont lu πληρῆ à l'accusatif, le faisant rapporter, comme S. Irénée, à δόξαν ; d'autres le reliaient à « μονογένους », comme s'il y avait eu πληροῦς, πλήρης devenant alors indéclinable (2). En réalité, il n'y a aucun changement de syntaxe, la phrase est simplement coupée en deux par une parenthèse due sans doute à une retouche. « Et le Verbe devint chair et il habita parmi nous (ἡμῖν) — (Et nous contemplâmes sa gloire comme celle qu'un fils unique tient de son père) —, plein de grâce et de vérité » (Cf. *Joann.*, I, 1-3). A l'appui de cette manifestation du Verbe aux hommes dans l'éclat d'une gloire personnelle, on donne un témoignage collectif : le pronom ἡμῖν en fournissait le point d'attache tout indiqué.

Les expressions finales « plein de grâce et de vérité », qui seules nous intéressent immédiatement, se rapporteraient ainsi

(1) Cf. P. CALMES, op. c., 111-128 ; — A. LOISY, *Le Quatrième Evangile*, Paris, 1903, 183-199.

(2) Cf. PETAU, op. c., IV, 4, p. 432. De fait, le N.-T. offre des exemples de cas directs construits avec des cas obliques : ainsi, *Eph.*, *III*, 16 : « Ut det vobis, secundum divitias gloriæ suæ... Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in caritate *radicati et fundati.* » (pour « *radicatis et fundatis* »). — Cf. FR. BLASS, *Grammatik des Neut. Grieschich*, Göttingen, 1896, p. 84, 86.

au Logos incarné habitant parmi la génération contemporaine, et plutôt à la période qui précéda la ministère du Sauveur, à cette période de la vie cachée où Jésus croissait en sagesse et en grâce : dès ce temps, il a été plein de grâce et de vérité. Et cette gloire du Verbe fait chair, l'Evangéliste nous la présente comme une propriété héréditaire, comme le reflet de la gloire dont le Verbe éternel jouissait dès avant l'origine du monde, *Joann.*, XVII, 5, le resplendissement de la divinité, *Heb.*, I, 3. Cette plénitude qui lui est propre en tant que Fils unique du Père et qui découle de l'union personnelle de la nature humaine avec Dieu, en raison des influences dont elle le faisait bénéficier, a dû faire que l'âme du Christ reçût tout ce qui, dans l'ordre présent de la Providence, est capable d'être l'objet des dons gratuits de Dieu (S. Cyrille), par conséquent la vision béatifique (les Scolastiques). S'il en avait été autrement, il eût été loin de posséder la grâce et la vérité parfaites. L'Apôtre ne dit-il pas que, pendant notre pèlerinage terrestre, II *Cor.*, V, 6, alors que nous ne jouissons pas encore de la vision intuitive, notre science n'est que partielle, « *cognoscimus ex parte* », tandis que la science propre à la béatitude est une science parfaite, parce que sans voiles et face à face : « *Ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus : cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est* », « *Videmus nunc per speculum, in ænigmate ... Tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum* ». (I *Cor.*, XI, 9, 12)? Si le Christ, en son humanité, n'a pas possédé cette science pleine et parfaite qui consiste dans la claire vue de Dieu, il n'a eu qu'une connaissance ébauchée, μερικὴν γνῶσιν, il n'a pas été « plein de grâce et de vérité. »

La vision béatifique était donc au moins implicitement suggérée par le « plérôme » johannique propre au Verbe incarné, comme lui est propre le titre de Fils unique sur lequel il est fondé : les derniers versets nettement historiques du prologue le confirment.

℣ 16. « Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce :

℣ 17: Car la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ.

℣ 18 : Personne n'a jamais vu Dieu : le Fils unique, qui est dans le sein du Père, l'a fait connaître.

Ainsi que l'ont compris les Pères, un parallèle est établi entre Moïse et Jésus-Christ : la raison du caractère défectueux de la manifestation de Moïse et de l'achèvement que lui apporte le Christ est indiquée au ℣ 18. Le Christ a communiqué de sa plénitude la grâce et la vérité, et seul il le pouvait, car seul il contemple Dieu immédiatement. Moïse, lui, ne voyait pas Dieu : « Personne ne vit jamais Dieu » ; mais le Christ, fils unique et naturel, comme tel est dans le sein du Père, il voit Dieu, et seul il est à même de nous le faire connaître : « *ipse enarravit* ». On objectera que ces paroles ne valent que pour la personne, non pour la nature humaine du Christ, que celui qui parle aux hommes et qui contemple Dieu, c'est Jésus dans sa nature divine. Mais alors l'opposition sur laquelle l'Evangéliste insiste entre les auteurs des deux révélations providentielles, est détruite. La conjonction ὅτι, ℣ 17, marque en effet, précisément une opposition systématique, dans l'intention de l'auteur sacré, de deux manifestations de grâce, χάριν ἀντὶ χάριτος : la grâce par excellence, ἡ χάρις, et la vérité, ἡ ἀλήθεια, sont venues (℣ 17) par Jésus-Christ (℣ 14). Moïse a conversé face à face avec Yahwé (*Ex.*, XXXIII, 11), et cependant il n'a pas *vu* Dieu, οὐδείς πώποτε ἑώρακεν. Seul, celui qui repose au sein du Père peut pénétrer son essence et la faire connaître aux hommes, privilège qui repose sur son titre de μονογενής υἱός. Mais c'est dans et par sa nature humaine que le Christ nous parlait (cf. *Joann.*, III, 11) : si son âme, pendant ce temps, ne contemplait pas Dieu, sa révélation des mystères célestes comme son mode de connaissance n'aurait donc partagé que les communes mesures de la vision purement prophétique, ce qui est inadmissible.

C'est ainsi que la doctrine de l'Ecole répond donc bien, en fait, aux données de la Tradition et à l'ensemble des textes scripturaires : on peut conclure à sa parfaite harmonie avec leurs témoignages au moins implicites.

II

En fait de preuves directes, nous n'avons que les preuves rationnelles de Pierre Lombard, de S. Thomas (1) et de leurs commentateurs. Ce ne sont sans doute que des raisons de convenance et de dignité : mais, il faut en convenir, de dignité essentielle et de convenance immédiate et évidente : « *Oportuit beatam cognitionem, quæ in visione Dei consistit, excellentissime homini Christo convenire.* » (2). La vision béatifique est une perfection qui ne pouvait contredire les fins de l'Incarnation et dont Dieu se devait d'orner la nature humaine en Jésus-Christ, en vertu du même principe qui explique les privilèges merveilleux attribués à la Sainte Vierge par cette considération que, son Fils étant Dieu et le plus affectueux des fils, il se devait d'orner sa Mère de tous les dons et de toutes les grâces compatibles avec sa mission.

Comment parler, en effet, de ce qui est absolue nécessité et de ce qui ne l'est pas pour Dieu? Nous ne savons et nous ne pouvons savoir en définitive d'une façon péremptoire sur la vie intime de Dieu que ce qu'il lui a plu de nous révéler. Et cependant, on s'est toujours contenté des raisons données, on s'est même montré sévère pour les autres solutions. Sur ce point, pas de discussions, de querelles ni de divisions entre théologiens : S. Bonaventure et S. Thomas, Scot et Durand de Saint-Pourçain sont pleinement d'accord ; ni Maldonat, ni Cornélius à Lapide, ni Legrand ne se sont écartés de l'enseignement unanime des Scolastiques, lequel devint même le sentiment commun des chrétiens, si bien que Bellarmin pouvait le résumer dans cette phrase : « *Catholicorum communis sententia semper fuit animam Christi ab ipsa sua creatione expletam scientia, ita ut nihil postea didicerit quod antea nesciret* » (3). Tous s'étaient aperçus que le sentiment contraire

(1) L. c.
(2) S. Th., IIIa p., q. IX, a. 3.
(3) BELLARMIN, *de Contraversiis*, Milan, 1858, I, 264.

pourrait avoir des suites fâcheuses, du jour où l'on conclurait que Notre-Seigneur, comme homme, n'a pas toujours été parfait. Les théologiens même qui, comme Mgr Bougaud ou Mgr de Pressy, le Pr. Oswald et H. Schell (1) sont hostiles à ce qu'ils appellent l'« *a priori* scolastique », ne mettent pas précisément en doute la réalité de la vision intuitive, mais plutôt son mode d'être. « Il [leur] paraîtrait *téméraire* de la nier : d'une part, en effet, les théologiens sont unanimes à en affirmer l'existence, et d'autre part on n'a aucune raison péremptoire à y opposer » (2). Mais encore faut-il bien s'entendre sur le degré de témérité en question.

Il est certain que l'Eglise possède, aujourd'hui, depuis plus de six siècles, la croyance que le Christ a été doué d'une science pleine et parfaite dès le premier instant de sa conception, que cette plénitude ne pouvait être augmentée ni diminuée, qu'elle comprenait la vision béatifique.Cette doctrine a été enseignée et l'est encore par tous les théologiens : les plus savants des temps modernes, J. Scheeben, J.-B. Heinrich, P. Einig, P. Stentrup, P. Jungmann, P. Perrone, Card. Franzelin, Card. Satolli, P. Hurther, P. Billot, D. L. Janssens ont continué la tradition du Moyen-Age. Ce *consensus theologorum* ne constitue-t-il pas l'argument adéquat en la matière, à lui seul ne suffirait-il pas à nous dicter de rendre hommage en toute assurance à cette ancienne doctrine? Et n'y aurait-il pas plus qu'une modeste hardiesse à contredire la voix unanime du magistère ordinaire, pour se rallier au sentiment d'un Gunther, d'un Hermès ou d'autres critiques plus rapprochés de nous et auxquels les condamnations des deux décrets pontificaux mentionnés n'ont pas été totalement étrangères? Ce n'est pas ici une simple thèse d'école, librement débattue et qui n'a rien à voir avec la foi ; ce n'est pas un terrain absolument libre, où la critique puisse revendiquer ses droits, comme si les contours, dépourvus de leur précision définitive, en restaient as-

(1) Cf. l'article signé J. H., *Du Progrès en Jésus-Christ*, dans les *Annales de Philosophie Chrétienne*, janv. 1907, 335-370 ; — l'article d'un « Docteur en theologie » intitulé : *La Science humaine du Christ*, dans la *Revue du Clergé français*, juillet 1903, p. 338-365.

(2) Cf. J. H., l. c., p. 350.

sez vagues, les frontières assez indécises pour laisser place à la controverse.

Aucun Concile n'a défini que le Christ ait joui durant sa vie de la vision béatifique (1). Cette absence de définition nous permet-elle un libre choix pour autant? L'ancienne condamnation de l'erreur agnoète (2) est-elle périmée pour qu'on ait le droit de la faire revivre? ? Il ne sera pas inutile de rappeler quelques principes incontestables pour quiconque se dit catholique.

Le Syllabus (8 décembre 1864) condamnait cette proposition (XXIIe) : « Le devoir des professeurs et des écrivains catholiques se borne à enseigner les dogmes que le jugement infaillible de l'Eglise propose à la croyance des fidèles » (3). C'est dire qu'il y a, en dehors des dogmes définis, un certain nombre de vérités dont il n'est pas permis de douter et que les professeurs et écrivains catholiques doivent enseigner. La vérité de la plénitude constante de la vision béatifique en Notre-Seigneur ne serait-elle pas de ce nombre...? Pie IX écrivait à l'archevêque de Munich : « Il ne suffit pas aux savants catholiques d'accepter les dogmes de l'Eglise ; ils doivent, en outre, se soumettre aux points de doctrine qui, d'*un consentement commun et constant*, sont tenus dans l'Eglise comme *des vérités et des conclusions théologiques* tellement certaines que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent être qualifiées d'hérésies, méritent cependant quelque autre note théologique...

(1) Le Conc. de Cologne de 1860 s'est borné à cette constatation : « *Fuisse in anima Christi* præter scientiam acquisitam etiam scientiam infusam, *imo et visionem beatorum et quidem inde ab ortu magno consensu docent theologi.* »

(2) Le 6e Conc. œc. (IIIe) de Constantinople (680) lut et ratifia la lettre dans laquelle S. Sophrone de Jérusalem (638) dénonçait l'erreur agnoète comme hérétique à son collègue Sergius, patriarche de Constantinople, P. G., LXXXVII, 3192. — Cf. LÉONCE DE BYZANCE, dans Photius, *Bibliotheca*, cod. 230, P. G., CIII, 1080 ; — le traité *Contra Agnoitas* d'EULOGE, patriarche d'Alexandrie († 607), P. G., LXXXVI, 1161 ; — S. GRÉG. LE GRAND, *Ep. X*, 39, P. L., LXXVII, 1097 ; — S. JEAN DAMASCÈNE, *de Fid. Orthod.*, III, 12, 13, P. G., XCIV, 756.

(3) « Obligatio qua *catholici magistri et scriptores* omnino adstringuntur, coarctatur in iis tantum, quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio veluti fidei dogmata ab omnibus credenda proponunter. »

Ne cessez de les exhorter à s'attacher aux doctrines constantes sur lesquelles se sont appuyés unanimement les sages docteurs qui se sont acquis une gloire immortelle, qui ont rendu de grands services à l'Eglise et à la science et jeté sur elles tant d'éclat » (1).

Qu'on se rappelle deux seulement des trois règles principales de l'auteur des *Loci Theologici*, Melchior Cano († 1560), sur le compte à tenir de l'autorité des théologiens, l. VIII, c. 4.

Troisième conclusion : « Contredire le sentiment unanime des théologiens lorsqu'ils enseignent qu'une chose appartient à la foi, *c'est hérésie* ou opinion *approchant de l'hérésie* » (2). Cette règle, dans l'espèce, est inapplicable. La question de la vision béatifique intéresse formellement la foi et est résolue dans le sens de l'affirmative par tous les théologiens de l'Ecole, mais aucune décision formelle de l'Eglise, aucun texte de l'Ecriture, aucune Tradition apostolique ne la renferme explicitement : l'affirmation unanime même des théologiens porte sur la solidité et sur la vérité de la conclusion théologique qui déduit l'existence de la vision béatifique en Jésus, mais non pas sur le point de savoir si elle est de foi.

Autre règle, deuxième conclusion : « *Il y a de la témérité* à contredire les sentiments communs des théologiens scolastiques, lorsqu'ils enseignent qu'une chose, sans appartenir à la foi, doit cependant être tenue pour véritable » (3). Et Melchior Cano ajoute comme condition : « *In re quidem gravi* ». Mais, en vérité, on ne peut douter que la théorie en question ne soit d'une grande importance. Car, mieux que quoi que ce soit, seule même, elle explique comment Jésus, dans nos Evangiles, nous apparaît ayant toujours conscience d'être le Messie Fils

(1) Lettre du 21 décembre 1863.

(2) G. c., Patavii, 1727, p. 237 : « Concordem omnium theologorum scholæ de fide aut moribus sententiam contradicere, si hæresis non est, at hæresi proximum est. »

(3) Ib., p. 236 : « *Ex auctorum omnium scholasticorum communi sententia, in re quidem gravi*, usque adeo *probabilia* sumuntur argumenta ut illis refragari *temerarium sit.* » Melchior Cano fait lui-même l'application de ce principe à la vision béatifique en Jésus : cf. op. c. l. XII, c. 13 ; — P. GARDEIL, *La Notion du Lieu théologique*, dans *Rev. des Sciences philosoph. et théolog.*, juillet 1908, p. 487-489.

de Dieu ; comment cette conscience de Jésus sur sa personnalité ne se montre nulle part « comme en voie de devenir », mais toujours comme terminée, parfaite, sans variations ni progrès. C'était l'effet immédiat et nécessaire des clartés de la vision bienheureuse, toujours et dès le commencement parfaites. Ces clartés supérieures, dont l'union hypostatique était le principe, devaient révéler au regard intime de cette âme son « moi » divin et la cohabitation en elle du Père et du Saint-Esprit, de telle sorte que le Fils de l'homme savait, dès le commencement, son « moi » affranchi des limitations d'un être purement humain, en se sentant vivre dans la gloire de l'inaccessible lumière, dans la communion de nature avec le Père et le Saint-Esprit, à tel point qu'il pouvait appeler ce Père éternel « son Père » et cet Esprit infini « son propre esprit », *Joann.*, VII, 28-29 ; VIII, 14.

C'est donc un fait :

Que, du XII[e] au XX[e] siècle, toutes les écoles théologiques et tous les théologiens, avec un accord unanime et constant, sous la haute surveillance et avec l'approbation du magistère suprême infaillible, ont enseigné la réalité de la vision bienheureuse dans l'âme de Jésus « *in statu viæ* » ;

Qu'ils l'ont tenue pour une vérité absolument certaine, malgré les difficultés d'une exégèse ou d'une philosophie erronée de la part des Agnoètes anciens et modernes ;

Qu'ils n'ont pas construit en l'air cette psychologie unique de l'homme-Dieu, mais qu'ils l'ont basée sur une idée transmise par la Tradition patristique et traduisant un aspect de l'Economie spéciale du Verbe incarné telle que l'indiquent les Ecritures ;

Que cette doctrine a été déduite immédiatement, et par le plus rigoureuse logique, du fait de l'union inexprimable de la nature divine avec la nature humaine ;

Qu'enfin le sentiment opposé a été frappé par le magistère ordinaire de l'Eglise de censures plus ou moins graves (1).

(1) SUAREZ détermine ainsi le degré de certitude qui, d'après lui, convient à cette doctrine : « Aliqui existimant esse de fide, sed non videtur, quia Scripturæ testimonia non sunt adeo expressa et nulla Ecclesiæ definitio nec traditio sat aperta, nec theologi affirmant dogma

Pour toutes ces considérations, et si l'on songe que l'autorité du « *consensus theologorum* » repose moins sur la valeur apodictique des raisons apportées à son appui que sur ce fait du *consensus* lui-même, il est clair qu'il serait téméraire de dire que le Christ n'a pas eu, dès l'instant de sa conception, la vision béatifique, et ce serait une impiété d'affirmer que cette vérité « frise le docétisme » ; ne serait-ce pas, en effet, accuser d'erreur indirectement l'Eglise, qui l'a, non seulement tolérée dans son corps enseignant, mais approuvée et encouragée? Ainsi la doctrine traditionnelle de l'Ecole envisagée de ce point de vue, qui est le seul vrai, ne reste plus une opinion libre, elle nécessite notre assentiment.

Qu'on admette donc sans hésiter, le fait de la vision béatifique en Jésus pendant sa vie mortelle, quitte à réserver son jugement, si l'on y tient, sur le mode d'être de cette vision, et à laisser aux seuls esprits inquiets, toujours en quête de nouveautés, le facile et si noble plaisir de sourire des distinctions « trop archaïques » de S. Thomas, qu'on est incapable de remplacer. Quel exploit, si l'on parvenait à ruiner une petite pierre de voûte à ce vieux temple théologique, inimitable sans doute, mais un peu trop « vieux régime » selon leurs goûts plus modernes et plus raffinés ! Il paraît que c'est une joie de détruire de niveler, puis de rebâtir des châteaux sur le sable et dans le vent, pour... les enfants... terribles !

Chose digne de remarque, les critiques qui ont manifesté quelque sympathie pour le nouvel évolutionnisme christolo-

fidei... ; unde dicunt alii solum contrarium esse temerarium. Existimo esse *erroneum et proximum hæresi* », op. c., disp. XXV, sect. I, n. 6. — DE LUGO : « Quod certissimum est apud omnes theologos, *ita certum, ut non possit sine temeritate negari.* » *De Mysterio Incarnationis dominicæ*, éd. J.-B. Fournials, Paris, 1868, t. II, disp. XIX, I, I, p. 225. — PETAU : « Facile assentior gravissimis ac doctissimis theologis, qui licet nondum hoc ad fidei dogma pertinere putent... *errori tamen et hæreticæ impietati proximum censent* negare... », op. c., XI, I, 15, p. 427. — MELCHIOR CANO : « Quæ conclusio, licet sola theologorum auctoritate probaretur. satis firma habenda esset. » *De Locis*, XII, 12, p. 403. — Cf. D. L. JANSSENS, op. c., p. 411-412 ; — A. VACANT, art. c., col. 596 ; — P. KNABENBAUER, *Ein Kapitel aus dem Leben Jesu*, l. c. Februar. 1879, p. 135-139.

gique dénoncé par l'Encyclique *Pascendi* se sont tous refusés à croire que Jésus ait été dès le temps de sa vie mortelle favorisé de l'intuition bienheureuse. L'erreur agnoète contemporaine, au fond, a été de croire qu'au Christ purement homme emprunté à la christologie de la Réforme, on pouvait attribuer, par une sorte de dédoublement de personnalité, les défauts même intellectuels qu'on rencontre chez les autres hommes. On voulait un Christ plus vrai, plus réel, plus vivant, plus touchant, plus humain, en un mot, un Christ comme nous soumis à la loi du progrès, un Christ qui commence à ignorer, puis, comblé des dons de Dieu, n'en eut du moins pas conscience, parce qu'il s'était abaissé pour notre service jusqu'à se vider de ses richesses intellectuelles pour devenir semblable à l'un des nôtres. Le jour où il y aurait péril, pour lui, de prendre Joseph pour son père, il connaîtrait Dieu, son vrai Père, il le verrait intuitivement, mais non béatifiquement, et cette intuition ne lui donnerait pas encore connaissance de l'Economie de notre Rédemption. Plus tard seulement, au désert, le Christ s'apercevrait du lien de l'union hypostatique et de sa mission rédemptrice ; au Thabor, Dieu commencerait à soulever un peu pour lui le voile de la vision béatifique. Ce n'est qu'après l'Ascension que le Christ entrerait dans la gloire.

Aux consciences chrétiennes contemporaines de comparer et de juger si cet Enfant-Dieu qui, dans son berceau, ne sait pas qu'il est Dieu ; si cet être humain qui gravite vers la plénitude de la perfection, au lieu de la posséder dès le premier instant ; si cet homme qui voit Dieu intuitivement, sans connaître ses desseins sur lui ; si ce Rédempteur dont les premiers jours dorment dans un sommeil sans mérite, est plus touchant plus vivant, plus conforme à la vérité de l'union hypostatique, aux intuitions de leur esprit et aux aspirations de leur cœur que le Christ de la Tradition scolastique et de S. Thomas.

L'émancipation de toutes les sciences, en particulier de la philosophie et de l'histoire, du joug de la théologie, le piétisme et le rationalisme allemand ont contribué sans doute à faire mettre mieux en lumière le côté humain de Notre-Seigneur. Mais, pour empêcher à tout jamais le retour d'un docétisme aussi préjudiciable à la foi qu'à la science, quelques-uns des

nôtres avaient accepté avec trop d'empressement et les yeux fermés le Christ trop humain du protestantisme, sans s'apercevoir qu'en faisant sortir la critique du domaine qui lui est propre, ils produisaient des conclusions doctrinaires difficilement conciliables avec les affirmations doctrinales de l'Eglise.

Prétendre que Jésus était parti de la terre pour s'élever graduellement vers le ciel, tel était leur procédé: procédé ruineux. Dans le mouvement de l'Incarnation, l'orientation est de haut en bas, et non de bas en haut : c'est Dieu qui vient à nous, ce n'est pas l'homme qui s'élève à Dieu : et Dieu, tandis qu'il s'abaisse jusqu'à la forme servile de la créature, fait communier le fini aux splendeurs et aux lumières de son Verbe.

A. CHIQUOT.



FÉMINISTES D'AUTREFOIS

VIII

« LE MÉRITE DES DAMES »

Par le sieur DE SAINT-GABRIEL

(1657)

I

Voici le *parangon* du « féminisme » ! Tous les autres titres du Sieur de Saint-Gabriel : « conseiller du Roi, avocat en ses Conseils, ci-devant avocat-général en la Cour des Aides de Normandie » pâlissent auprès de celui de *Champion des Dames* et d'hiérophante de la vertu et de la beauté féminines.

On peut dire de lui avec Diderot que « pour écrire des femmes, il trempe sa plume dans l'arc-en-ciel, et secoue sur son écriture la poussière des ailes du papillon ». Ces expressions métaphoriques sont adéquates à son idée. Elles seraient plutôt trop faibles que trop fortes.

Imaginez, en effet, une exaltation enthousiaste et sans mélange d'aucune réserve, des Rayons sans ombres : c'est *Le Mérite des Dames*.

Imaginez un panégyriste dont le lyrisme se soutienne sans faiblir pendant trois cents pages, et parallèlement un dénigreur systématique « de tout ce qui s'appelle homme », c'est

le sieur de Saint-Gabriel. Or, les féministes, qui ont dressé une statue à Maria Deraismes, ignorent jusqu'au nom du Sieur de Saint-Gabriel ! Cette secte est décidément sans lettres ! J'ai eu la curiosité de chercher le nom de ce fougueux vitupérateur du sexe mâle dans l'*Almanach féministe illustré*, cet Almanach où trône l'équivoque Poulain de la Barre, ce dériseur du beau sexe ; horreur ! je ne l'y ai pas trouvé ! Pas un seul des trois cent soixante-cinq jours de l'année qui lui soit consacré ! Non plus d'ailleurs qu'à du Bosc, l'auteur de *La femme héroïque*. Ainsi il y a un « livre d'or » du féminisme, et Saint-Gabriel n'y est pas ! Je pense que les naïves rédactrices de l'*Almanach* l'auront confondu avec *saint* Gabriel, et, comme un anticléricalisme farouche est de règle dans la secte, elles l'auront biffé avec rage. O intolérance féminine, voilà bien de tes coups !

Autre supposition, car un sociologue est, non moins qu'un historien, tenu à l'impartialité. Le Sieur de Saint-Gabriel est si outré dans ses « revendications », si monté de ton dans son dithyrambe en l'honneur des femmes, que peut-être leur aura-t-il fait l'effet d'un de ces « maladroits amis » qui sont quelquefois pires qu'un « sage ennemi ».

En effet, ne serait-ce pas Saint-Gabriel que visait La Bruyère dans ce mordant passage : « Un *magistrat* allait par son mérite à la première dignité, il était homme délié et pratique dans les affaires : il a fait imprimer un ouvrage moral, qui est *rare par le ridicule?* » (*Les ouv. de l'esp.*). Les auteurs de l'*Almanach féministe* ne nous ayant pas révélé leur secret, toutes les suppositions sont permises. L'expérience que j'ai de ce personnel féministe me fait, quant à moi, pencher vers l'hypothèse d'une prétérition par *ignorance*.

Pour en finir avec les préambules, le Sieur de Saint-Gabriel, qui est d'ailleurs un bon écrivain, et qui sait « composer » (prenez le mot, s'il vous plaît, dans le sens d'arranger), n'estime un homme que dans la proportion de son degré de « féminité ». Point d'indécision ni de flottement chez lui comme chez Poulain de la Barre (1). Il est convaincu de l'incommen-

(1) Voir sur Poulain le chapitre : *Un précurseur du Féminisme* dans *Au Cœur du Féminisme*.

surable supériorité des femmes comme de sa propre existence. L'homme n'est qu'une ébauche grossière, la femme est l'image achevée. Plus encore qu'ébauché, l'homme est débauché, cruel, stupide, vicieux et affligé enfin de toutes les tares, mais la femme est pure, angélique, spirituelle, belle surtout, et généralement douée de toutes les perfections. La femme est née pour commander, l'homme pour obéir. Si l'homme se connaissait, il s'estimerait heureux d'être humble esclave de la femme.

Tel est le résumé de ce plaidoyer chaleureux, mais malencontreux tout de même, en ce qu'il aboutirait à faire de la femme une *idole*.

Aussi M. Félix Hémon, dit-il fort sagement en son *Cours de littérature :* « Le sieur de Saint-Gabriel était en avance sur son siècle, et même sur le nôtre » (1).

***

J'ai sous les yeux la *seconde* édition du *Mérite des Dames*, qui est de 1657. Cette seconde édition est une refonte et un développement de la première, qui doit être de 1655. Elle contient notamment en appendice « Le Résultat du Conseil des Héroïnes ». Elle était à acheter : « à Paris, aux dépens de l'auteur, et se donnent (les exemplaires d'icelle) *aux Dames chez lui*, rue Saint-Honoré, porte cochère, devant la rue du Four ».

Précieux renseignement que je pense que les Dames du temps n'auront pas négligé. Il ne restait plus à Saint-Gabriel qu'à nous faire connaître son « petit nom », *à l'usage des Dames !*

(1) Mais M. Hémon se trompe en attribuant à la reine de *Suède* la dédicace de l'ouvrage. C'est à la reine de *France* que Saint-Gabriel en a fait hommage.

***

Dédicace. — Elle est adressée à « la Reine ». Cette reine était alors la reine-mère, Anne d'Autriche, dont les démêlés avec Richelieu d'abord et les amours avec Mazarin ensuite sont de l'histoire. Il ne tint pas à Anne d'Autriche que son influence ou son autorité, soit comme épouse, soit comme régente, ne fissent tomber le sceptre de France en quenouille. Entre les années 1620 et 1657 (*Le Mérite des Dames* coïncide précisément avec la prise de possession du gouvernement par Louis XIV), pendant cette quarantaine d'années, le génie de deux de nos plus grands ministres ne fut pas de trop pour brider cet « uxorisme » royal qui avait déjà commencé à jeter le pays dans les pires désordres. Sans Richelieu, qui sut la mater, et sans Mazarin, qui sut se la concilier, Anne d'Autriche aurait fait beaucoup plus de mal à la France tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La Reine était une femme bornée et orgueilleuse qui était plus restée espagnole qu'elle n'était devenue française.

Notre premier mot à propos de Saint-Gabriel doit donc être pour le blâmer de son choix : comme miroir de toutes les vertus imaginables, comme merveille de son sexe, Anne d'Autriche fait piteuse figure. Et cette question, en soi secondaire, n'est pourtant pas indifférente. Car elle nous met d'abord en défiance contre le *jugement* de l'auteur. Il faut bien « assurer ses derrières » avant de se lancer dans des déclarations qui engagent autant que celles-ci : « Ce petit livre dans lequel je mets ce beau sexe *au-dessus* de celui des hommes..... le *panégyrique* de cet aimable sexe..... Anne d'Autriche qui eut toutes les vertus des plus grands héros..... la *bénignité* du gouvernement des Dames..... »

L'imprudent « panégyriste » se place sous une invocation plus qu'équivoque et il oublie que les femmes qui ont « gouverné » se sont presque toutes signalées par la cruauté et le dérèglement de leurs mœurs. Nos impressions « liminaires » sont donc plutôt fâcheuses. Entrons maintenant dans l'analyse détaillée de l'ouvrage.

***

Plan. — Le plan en est juste et simple, c'est à peu près celui que nous retrouverons vingt ans plus tard dans *Le discours physique et moral* de Poulain de la Barre. Seulement Poulain a mal rempli son plan et manqué son sujet ; il a gauchi dans l'imitation — ou le plagiat — qu'il a fait de Saint-Gabriel.

Trois parties : 1° Comme quoi les femmes sont divines ; 2° réfutation d'une douzaine d'objections en forme contre leur divinité ; 3° avantages de tout genre qu'il y aurait à remettre aux femmes le gouvernement de la société. Enfin, comme couronnement de l'édifice, liste de cent et une « Déités » féminines, qui servent, dans les deux sens du mot, d' « illustration » aux théories et déductions du panégyriste.

II

Première partie. — Ainsi que dans la poésie épique, l'auteur du *Mérite des Dames* (1) débute par une invocation aux Muses qui l'inspirent.

> Je n'appelle point à mon aide d'autres puissances que vous, mes belles Dames, pour établir le juste prix du mérite que la *raison* vous donne au-dessus des hommes. Je ne veux point d'autre modèle de perfection, pour faire voir que vous êtes le chef-d'œuvre de la nature. Arrière d'ici, jaloux, qui voudrez contredire les Éloges qui sont dus à ces belles Héroïnes ! Hommes insolents, qui pour toute raison n'avez que votre audace qui vous fait maîtriser ce beau sexe. Ne pensez plus vous égaler à son mérite. Et vous, critiques à visage sourcilleux et austère, fuyez tout promptement sans tarder : car si vous venez une fois à contempler ce bel objet, vous êtes pris, et ne pouvez lui résister sinon par votre fuite.

Rôle et nature du couple humain dans la création.

(1) Je remarque que ce titre fut « chipé » ou à peu près à Saint-Gabriel par Legouvé père, l'auteur de ce fade *Mérite des femmes*, en vers poncifs.

Entre le nombre infini des ouvrages de la Sagesse éternelle, il y en a cinq qui surpassent par éminence tous les autres : le Ciel, le Monde, l'Ange, l'Homme et la Femme.

Or, de ces cinq « facteurs », ce n'est ni le Ciel, ni le Monde, ni même l'Ange, ni à plus forte raison l'Homme, mais c'est la Femme qui est « le chef-d'œuvre de la perfection de la nature ».

La fonction de l'Homme, c'est d'être « le lien et l'assortiment de toutes les parties, la jointure de l'ouvrage ». Mais la Femme transforme cette « quadrature » en une circonférence parfaite.

Ce grand ouvrier..... commença par la femme, laquelle, quoique faite de l'homme, ne laissa d'être plus digne, comme l'or qui est fait de la terre, et les perles de *la sueur du Ciel* parmi l'écume de la mer : si (bien) que dans un lieu plus auguste, le Paradis terrestre ayant inspiré en elle sa beauté et sa bonté par éminence au-dessus de toutes ses premières créatures, il la contempla si parfaite, que ravi dans l'extase de cet accomplissement, il s'unit à elle, sans vouloir faire passer plus outre les effets de sa Toute-puissance, mais se reprenant au premier chaînon du Ciel, *rendit le rond* en sa perfection.

C'est à propos de telles périodes qu'on dit qu'un écrivain a de l'esprit « à la sueur de son front ». Saint-Gabriel appartient à la catégorie des penseurs *extatiques*. Toujours tendu jusqu'à l'emphase, il perd pied sans cesse, mais ses « chutes » sont habituellement « jolies, amoureuses, admirables ».

On a pu être choqué de ce que Saint-Gabriel se débarrasse aussi cavalièrement du « facteur » *Ange*, lequel comprend aussi l'*archange*. Mais c'est qu'il ne trouve pas à l'Ange « le même *mérite* qu'à l'homme ». Conséquemment,

les belles actions de l'homme, et encore beaucoup mieux de la femme, qui est *la fleur de l'espèce de l'homme*, accompagnées de leur volonté, sont les plus nobles et excellents effets qui proviennent des créatures et rejaillissent au Créateur.

* * *

Le terrain ainsi déblayé, le chevalier du beau sexe annonce qu'

après avoir montré que la femme participe plus proprement à ce divin attribut de la *beauté*, sera encore montré que sur cette belle racine,

est entée la *bonté ;* puis faut en venir aux raisons plus particulières et palpables à tous nos sens, qui fassent avouer aux hommes même, que la femme les surpasse en l'un et l'autre de ces divins attributs.

Voici donc, suivant Saint-Gabriel, le « canon » de la beauté féminine. Cette définition était une pièce essentielle de sa démonstration, et notre paladin n'est pas de ceux qui se dérobent, non plus qu'Agrippa ou de l'Escale (1), devant l'obstacle. J'ai prévenu que c'est un esprit bien ordonné, qui ne laisse rien au hasard ou dans le vague et qui a réponse à tout.

La beauté du corps a deux principales considérations. La première est d'une riche taille et d'un port majestueux, de qui le visage répand par toute la personne une grâce attrayante, et qui soit avec ce d'une proportion bien réglée de tous les membres, et jusques aux plus petites parties. Et la deuxième considération, est une *chair délicate, douce et blanche,* qui soit au visage d'un teint délié à *fonds vermeil,* comme d'un composé de lys et de roses. Quant aux parties plus spéciales, les cheveux doivent être en abondance d'un *blond cendré, crespé et annelé ;* les yeux doux d'un *bleu mourant* à fleur de tête, sur lesquels les sourcils seront comme deux petits arcs que des grâces y auront tracés ; *le nez ni persan ni chinois,* ni trop gros ni trop petit ; la bouche tant soit peu plus fendue que l'œil fermé, rebordée de deux lèvres de corail, et de qui l'ouverture fasse éclore une *fraîche et humide rose rouge,* en laquelle se voient deux rangées de dents blanches, *massives,* un peu voûtées, selon la forme de l'ongle du petit doigt ; le visage en ovale, le front uni, qui ne soit plat, de la largeur depuis les yeux au bout du nez ; les joues vermeilles au milieu un peu élevées, lesquelles par un doux et aimable souris, fassent une subite montre qui disparaisse en des instants, de *deux petites fossettes* à l'écart des deux côtés de la bouche, et qui répondent au triangle de celle qui sera stable et permanente tout au bas du menton, qui ne doit être ni trop gros, ni pointu et sans avance ; le *col gros* d'un blanc d'albâtre : *la gorge grasse et replète ;* le sein haut, dur et séparé comme deux petits monts de neige, *en aspect l'un de l'autre ; le bras plein, gros, blanc et frais ;* les mains sans os et sans veines, blanches et douces, de la longueur du visage, qui aient les doigts un peu plus menus par le bout ; et pour le reste des autres parties du corps, comme elles sont cachées et que l'imagination se les figure, chacun selon son *appétit.*

J'ai tenu à citer en entier ce piquant portrait qui nous révèle les principes d'esthétique de Saint-Gabriel en matière de beauté féminine. C'est la blonde grasse à la Rubens qui est son idéal, à condition qu'elle ait des fossettes. Pour les

(1) Voir les chapitres III et V.

brunes, il n'a que du dédain, et, comme le type brun est au moins aussi répandu en France que le type blond, c'est une grande maladresse de tactique.

Qu'est-ce maintenant que va faire l'homme pour essayer de ressaisir quelque avantage? Saint-Gabriel nous l'explique à sa manière, qui est la manière subtile et sophistique.

Tout l'artifice de l'homme dans la plus belle saison de la vie ne tend qu'à s'approcher tant qu'il peut des perfections et de l'image de ce beau sexe. *Il rase et arrache cet excrément de barbe* qui vient à lui défigurer la face. Il commence dès lors à regretter la participation qu'il avait à la beauté des Dames. Il soupire après la perte qu'il a faite de leur perfection.....

Son « artifice » s'étend jusqu'au vêtement.

Ces longs habits pompeux, ces amples vêtements des Dames, dont les hommes se parent à leurs grands jours, et ès cérémonies ; ces habits pontificaux et ceux de la justice sont empruntés de l'ornement ordinaire de ce beau sexe. Tirez-vous d'ici, courtisans clinquantés.....

Je ne puis recopier tout Saint-Gabriel, sans quoi je transcrirais cette véhémente et truculente apostrophe contre l'habillement des gens du bel air, qui n'est ma foi pas indigne d'être comparée à la vigoureuse sortie du Sganarelle de l'*Ecole des Maris* contre « les jeunes muguets » qui

Marchent écarquillés ainsi que des volants.
(Acte I, sc. 1).

Mais les qualités de style ne sont pas tout. Je l'ai dit en commençant : c'est par le *jugement* que pèche notre galantin. Le support de ses beaux raisonnements n'est souvent qu'une convention ou une mode, c'est-à-dire quelque chose d'éphémère. Saint-Gabriel, avec plus de solidité d'esprit, se serait bien gardé de s'égayer de ces « gros visages d'empereurs à menton gras qui cherchaient à ressembler à ce « beau sexe », et du vêtement masculin qui moule le corps et dessine les membres, s'il avait prévu qu'un jour les hommes porteraient le plus souvent la barbe..... et que les femmes porteraient des costumes « tailleur » ! Donnez-vous donc du mal pour un sexe aussi inconstant ! Tout le frêle édifice de Saint-Gabriel s'écroule par la base ! Quel accueil a-t-il dû réserver dans les

Enfers à George Sand, qui s'habillait en étudiant, quel accueil réservera-t-il un jour à M[me] Dieulafoy, qui s'habille en membre de l'Institut, et à M[lle] Madeleine Pelletier, qui s'habille moitié en homme, et moitié en femme, « Centaure » d'une nouvelle espèce?

***

Mais au XVII[e] siècle, les femmes se résignaient encore à n'être que femmes. Elles ne se croyaient pas forcloses du sublime, mais elles se contentaient du « sublime féminin ». Telles furent les héroïnes de Racine.

Si l'on eût consulté nos arrière-grand'mères sur ce qu'elles pensaient de l'idéal masculin, elles eussent assurément répondu quelque chose comme ceci : Le sieur de Saint-Gabriel est un assembleur de nuées d'un nouveau genre. Non, mille fois non, l'homme-femme n'est pas pour nous plaire. Rien n'est désagréable et même choquant comme cette confusion apparente des sexes. Plutôt un homme aux allures de sauvage qu'un efféminé! Plutôt une femme-poupée qu'une femme-mousquetaire ! Ce Saint-Gabriel est un fou..... à moins que ce ne soit un amoureux, et c'est bien souvent la même chose !

Ecoutons-le continuer l'énumération des séductions féminines. Voici pour le timbre de la voix :

La douceur de la parole d'une belle dame a plus de force pour charmer et attirer les cœurs que tous les chaînons d'or de l'éloquence d'Hercule. Les plus belles figures de l'art oratoire ne produisent point les mêmes effets que font les mignardises de la voix d'une belle maîtresse. Et quelque harmonieuse que puisse être la basse de la voix masculine, elle ne donne point les mêmes pointes, que fait le *supérius d'une jeune Dame.*

En face de cette triomphante beauté féminine, voici dans toute son horreur la laideur masculine : c'est une antithèse en diptyque.

Je sais qu'en tenant ce discours, je fais grand dépit aux hommes laids..... Mais ici un mari laid apprendra qu'il est tenu de vénérer une belle femme comme un temple sacré qui souffre son entrée à une âme noircie du péché..... Socrate confessait que la laideur naturelle de son corps accusait justement la laideur de son âme.....

On le voit, Saint-Gabriel, en avocat qui sait bien son métier de défenseur, ne se gêne pas pour donner un croc en jambe à l'histoire ou une entorse à la vérité. Il serait bien empêché de produire un texte à l'appui de cet aveu de Socrate concernant « la laideur de son âme » ! Au surplus, Socrate était un païen. Et Saint-Gabriel en était un autre, lui qui pensait que la beauté tient lieu aux femmes de vertu, ou, ce qui revient presque au même, est génératrice de vertu. Il dit en effet dans une phrase d'ailleurs peu régulière, inachevée :

Voilà pour ce qui est de la bonté que la beauté *produit*, et, quant à ce qui est de la beauté de l'esprit, laquelle est aussi d'ordinaire dans un beau corps, comme une bonne lame dans un beau fourreau.

Une des idées qui reparaissent le plus souvent chez Saint-Gabriel, c'est l'affinité élective qui existe entre les femmes, d'une part et les hommes d'élite d'autre part. On voit par exemple les Sages participer de cette « ténuité de *cuir* et délicatesse de chair » qui sont le propre des femmes.

La Nature ne les a voulu charger de beaucoup de matière, de peur d'offenser l'esprit. Et est vrai que plus un homme est parfait et accompli, et qu'il est plus ingénieux et savant par dessus les autres hommes, il approche de plus près la nature et complexion des Dames, et comme il est aussi plus capable de connaître les perfections et l'excellence de la beauté, et conséquemment plus susceptible de ses charmes, il est d'autant plus amoureux de ce beau sexe.

Tout cela est fort subtilement déduit, seulement je pense que c'est exactement le contraire qui est la vérité. Le génie masculin évoque très peu en nous l'idée de « l'éternel féminin », si ce n'est par contraste.

***

Saint-Gabriel est un homme instruit, certes, mais il est encore bien davantage un homme galant, et c'est pourquoi il n'a pas hésité à rééditer cette fable que les hommes sont cause de l'ignorance des femmes. La Bruyère se chargera bientôt de relever cette imputation, sur le ton âpre qu'il savait prendre quand il se voyait en face d'une diffamation

bien caractérisée (1). Le texte que voici est un de ceux qui ont pu échauffer la bile du grand moraliste.

Si les femmes ne sont d'ordinaire si savantes que les hommes, ce n'est pas que leur esprit soit moins capable des sciences, mais les hommes par la force et l'injuste puissance qu'ils se sont donné sur elles, les ont voulu priver de ces grands talents, par la jalousie qu'ils ont eue (2), que se voyant déjà surpassés par elles, en la beauté du corps, et qu'ils l'étaient aussi par la disposition naturelle de l'esprit subtil de ce beau sexe, comme ils n'ont pu lui ôter la beauté corporelle ; sans se faire tort à eux-mêmes, ils ont voulu défigurer tant qu'ils ont pu la beauté de leur âme, en les privant des sciences. Mais, comme cette privation vient de leur *tyrannie*.....

Et il continue à broder sur ce thème facile. Il n'omet aucun des lieux communs de circonstance. Tel est ce défilé des femmes doctes de l'antiquité et des temps modernes, depuis Thélésille jusqu'à Christine de Suède.

Oppresseurs de l'intellect féminin, les hommes ont été obligés de désarmer devant la moralité féminine.

Quant aux vertus morales, spirituelles et divines, elles se sont trouvées en la femme au-dessus de la tyrannie des hommes, leur force est en ce point sans effet, et sont contraints d'avoir recours à tous les artifices que la malice leur suggère, pour décevoir et corrompre les inclinations naturelles et les vertueuses habitudes de ces *belles âmes*. Malheureux, que ne faites-vous point pour entreprendre sur la chasteté de ces beautés, qui n'ont d'autres pensées que celles dont l'honneur et la vertu les anime !.....

J'abrège cette apostrophe aux séducteurs de profession, sorte de gens qui « emploient les philtres et les charmes » pour se faire aimer, Tristans, qui, pour forcer leurs Yseults à les « venir visiter »,

vont consulter dans le profond, de la vingt-troisième nuit du sixième mois, les esprits ténébreux, et mettent sous le chevet de leur lit la branche de cette herbe amoureuse.....

Avais-je tort de parler de « lieux communs » ? Et l'indignation du vertueux paladin n'est-elle pas faite ici de souvenirs classiques plutôt que de « choses vues » ? Tout cela, en

(1) Voir *Au Cœur du féminisme*.

(2) Pourquoi tout à l'heure *donné* sans *e* et maintenant *eue* avec *e*? La syntaxe féministe, même chez les féministes qui savent le français, a des mystères insondables.

effet, sent bien son Tibulle ou son Horace (sat. I, VIII, contre Canidie). Toujours pour la symétrie, voici en regard l'éloge de la retenue des femmes.

Les Dames usent-elles de semblables méfaits pour décevoir les maris de vos femmes? Courent-elles après vous.....? Font-elles servir les lieux saints à ces œillades amoureuses et à tant de lascives pensées ?

L'excellent homme a bien des illusions sur la continence féminine. Il serait cruel de les lui enlever. Il énumère ensuite toutes les vertus théologales (il y en a toute une page) et adresse aux hommes le défi d'oser « se comparer aux Dames en toutes ces vertus ». Il remarque que si les Anges ont des ailes, c'est un attribut féminin destiné à corriger leur « masculinité » et que si les Démons ont des cornes, c'est pour mieux marquer qu'ils sont tout de notre côté. Il ajoute : « et même l'on a cru que les Anges ont autrefois désiré la compagnie des femmes ». Mais ce n'est point parce qu'ils s'ennuyaient, c'était parce que « ces créatures sympathisent à leur céleste nature ». Il conclut :

Les Dames ayant *par préciput* cette première vertu (la piété), laquelle embrasse et attire toutes les autres à elle, l'on peut dès à présent conclure, qu'elles surpassent l'homme.....

Le pauvre homme ! Faut-il qu'il ait une « santé » pour avoir résisté à d'aussi furieuses charges à fond ! Viennent ensuite « la modestie et la pudeur », nées de la « sobriété » (on a déjà remarqué que chez Saint-Gabriel les vertus s'engendrent les unes les autres par génération spontanée) :

Ces deux dernières sont les vraies gardes de l'honneur..... sont comme les deux *Tropiques* de l'honnêteté.

Malgré toute la bonne volonté qu'il n'a d'ailleurs pas, Saint-Gabriel est incapable de plaindre l'homme. Cet être est vraiment « digne de tous maux ». N'a-t-il pas eu l'effronterie de transposer tous les vices sur la gamme des vertus correspondantes?

Ce n'est pas être parmi les hommes bon compagnon, si l'on n'est lascif et impudique et si l'on ne sait bien boire. Ce n'est pas bien savoir son monde, si l'on n'est effronté, pétulent, téméraire et insolent. La piété, la religion, la modestie et la sagesse est le propre des Dames. La plupart des hommes font trophée de leurs vices....

Suit l'énumération de ces vices débaptisés par les hommes. Comme le morceau est de pure rhétorique, j'en indique seulement le motif.

Voyez-vous, continue Saint-Gabriel, autant de femmes, comme il y a de voleurs sur les grands chemins? La mer est-elle couverte de corsaires femelles et de pirates de ce même sexe? Voit-on ces belles mains féminines rougies de sang?.....

Enfin, il invite les hommes à faire amende honorable et à mériter leur pardon par un sincère repentir.

C'est aux hommes à présent à se détromper de cette fausse opinion, dont ils se sont flattés jusques à maintenant, et considérer que les Dames ont toujours excellé dans tout ce qu'il y a de plus beau en la nature humaine. Les Sybilles (1), les Vestales, les Amazones..... De sorte que dans ce raisonnable aveu qu'ils doivent rendre aux Dames, leurs soumissions envers elles ne seront plus désormais par forme de compliments et de galanterie, mais leur foi et hommage sera fondé sur la raison, et rendu par devoir.

Et c'est la première partie.

III

Deuxième partie. — *Le Mérite des Dames* est taillé sur le patron d'un *discours* bien fait. La première partie était, selon les règles de la rhétorique, consacrée à l'*exposition* du sujet ; la deuxième partie pourrait s'appeler la *réfutation*. Saint-Gabriel « cicéronise » tout autant qu'il galantise.

Première objection : « La femme est un animal imparfait... la femelle est un ouvrage imparfait de la nature. »

Réponse :

Les hommes étant nés pour servir et obéir aux Dames, c'eût été un défaut de la nature, de créer le serviteur moins fort et robuste que la maîtresse, pour exécuter ses ordres et ses commandements. C'eût été un déchet au bonheur de la femme.....

Egalité des hommes et des femmes devant Dieu.

(1) On reconnaît *un* ou *une* féministe à sa façon d'orthographier ce mot. Tandis que les « honnêtes gens » écrivent *Sibylle*, les féministes écrivent tous : *Sybille*. Sans doute, ces dames font venir ce mot de *bille*.



Il faudrait être « bien grand ennemi de ce beau sexe », ou bien ignorant de Plutarque pour « persister à dire que les Dames ne sont capables des actions héroïques ».

Exemples tirés de Débora, « mise au-dessus de Josuë et de Barich », de Tomiris, reine des Scythes, de Sémiramis, etc.

Origine du baiser d'amour :

Les Dames troyennes, pour apaiser et encourager leurs maris, leur sautèrent au col, et introduisirent cette agréable mignardise du baiser par la bouche, qui depuis est demeurée en usage pour la plus singulière caresse.

Dans toute cette partie de son œuvre, Saint-Gabriel doit beaucoup au P. du Bosc (1), dont il ne fait guère que résumer *La femme héroïque*. Mais c'est un imitateur intelligent, qui, tout en profitant de son modèle, le juge, et le juge finement. Ainsi la contradiction de fond qui a pour effet de rendre faux et artificiels tous les parallèles de du Bosc ne lui a pas échappé. Voici les deux féministes aux prises.

Du Bosc, célèbre écrivain de ce temps, duquel sont recueillis (*sic*) une bonne partie de ces pensées, ayant comparé aux héros les Dames héroïques, par un religieux scrupule en faveur des hommes, tâche par ses raisons à rendre égaux les deux sexes, mais il ne laisse pas de faire lui-même une preuve toute contraire, en faisant exceller celui des Dames, par dessus celui des plus grands hommes.

En d'autres termes, le féminisme de du Bosc est un féminisme tiède ou à l'eau de rose. Du Bosc n'est pas assez « militant », ce religieux a trop de scrupules. Saint-Gabriel, lui, est pour les opinions plus tranchées. Du Bosc est un opportuniste féministe, Saint-Gabriel siège à l'extrême-gauche ou à l'extrême-droite du parti (les extrêmes se touchent).

Il ne faut donc pas dire que la femme est une créature imparfaite... puisqu'elle a surpassé les héros les plus illustres qui ont jamais été..... Elles ne se portent jamais à ces actes héroïques que *sur de bons principes*..... tandis que les hommes se laissent aller à une vaine gloire, à une ambition déréglée..... cela s'appelle des *vices splendides* et éclatants.

Utilité sociale des femmes, car enfin, comme l'on dit :

Il faut bien que la femme à quelque chose serve !

(1) Voir ci-dessus, chap. VII.

Les femmes ne sont point..... produites par hasard, ni par défaut de nature, mais dans une fin très nécessaire, et serait le plus grand défaut qui pourrait advenir en la nature, si elle ne produisait que des hommes. Le monde se verrait languir et périr..... S'il n'y avait que des hommes, il serait destitué de ses beautés les plus exquises, et des plaisirs les plus doux de la nature. Ainsi les femmes étant aussi parfaites en la substance que l'homme.....

Saint-Gabriel est-il bien sûr que ces choses valussent la peine d'être dites? Calino ou Joseph Prudhomme tiendraient des raisonnements de cette force. Ce sont des *truismes* alternant avec des *sophismes*, pas autre chose. Et c'est pourquoi la critique a une tâche relativement facile avec Saint-Gabriel. Il n'y a qu'à le laisser parler : ses arguments se réfutent d'eux-mêmes. On l'écoute, on sourit, on hausse les épaules et le monde continue à aller du même train.

Deuxième objection. — L'exposé en est savoureux.

Pour deuxième objection, ces sourcilleux critiques disent que l'homme représente la forme, la femme la matière. Et comme ces deux ne peuvent être l'une sans l'autre, la forme ne laisse pas d'être plus noble que la matière. Le Soleil attribué à l'homme, plus excellent que la Lune, *sa femme*. Ajoutent, que pour témoignage de cette plus grande perfection de l'homme, c'est que toutes les femmes désireraient volontiers être hommes, comme aspirant par un instinct naturel à la perfection, et souhaitent aussi plutôt enfanter des garçons que des filles. Que nul homme, au contraire, ne désire être femme. Et disent encore ces Imaginaires, que la fille aime toujours celui qui l'a rendue femme, à cause qu'il l'a fait participer à sa perfection. Et à l'égard de l'homme, qu'il en est du contraire, ayant *en aversion* la femme qui lui a fait perdre *sa première fleur*, comme lui ayant aucunement fait contracter son imperfection.

La riposte à ce coup droit est d'une extrême gaucherie. Saint-Gabriel, en avocat qui prend de toutes mains, s'avise de regarder à la *fortune* des..... adversaires et il donne le prix à celui des deux qui est le moins pécunieux !

Tel d'entre les hommes pour cent mil écus qu'il aura de bien, à peine pourra-t-il avoir une fille pour femme qui n'en aura pas cinquante mille ; et cette même fille pour ses cinquante mil écus de bien qu'elle a pour tout vaillant, se donne assez souvent un mari qui en a deux cents mil.

Fi! Saint-Gabriel, cela sent son marchand! Se peut-il qu'en soit descendu là le noble idéaliste que vous étiez! Vous ne jugez pas les mortels, vous les jaugez d'après la capacité !

Le *doit* ou l'*avoir*, qu'est-ce que cela prouve *pour* ou *contre*, en morale? D'autant que la moindre modification législative pouvait changer du tout au tout la situation économique du temps où vous viviez. C'est ce qui est arrivé sous la Révolution avec l'abolition du droit d'aînesse, entraînant un régime successoral nouveau et l'égalité des fils et des filles devant l'hérédité. Et voilà votre « raisonnement qui a le nez cassé » !

Troisième objection :

La qualité de la chaleur attribuée à l'homme, vaut beaucoup mieux que la complexion froide de la femme, pour ce que l'une est bien plus excellente que l'autre. Le chaud est actif et productif.....

A quoi leur est répondu qu'à ce compte le moineau ou les conins (lapins) seraient plus parfaits que les hommes.

Victorieuse réponse à une objection saugrenue ! Saint-Gabriel est un chasseur qui ne choisit pas son gibier ; il tire tout ce qui se présente, aussi lui arrive-t-il souvent de perdre sa poudre sur des « moineaux » ou de vulgaires « conins » qu'il a pris pour des lièvres.

Revenant sur ses pas, car il a l'air de refaire son résumé de du Bosc, il montre que la femme ne manque pas de courage. Exemples : Théagène, Megistone (?), Iphigénie, Camme (?), Arria, Pauline, Clélie — qu'il appelle, je ne sais pourquoi, Clélina, estropiant un nom bien connu des contemporains de M[lle] de Scudéry —, etc.

Mais, dira-t-on, les femmes « ne se portent pas sur le pré ». — Je vous conseille de parler du duel ! riposte avec vivacité leur apologiste. Les femmes « réservent leur vie, qui est bien plus précieuse que la vôtre, Messieurs, à des actions héroïques ». Critique de la manie du duel.

Quatrième objection. — Celle-ci est aussi de « haute graisse »

L'agent est plus noble que le patient, faire et agir est chose plus méritoire et plus digne que de pâtir, et celui qui donne est plus que celui qui reçoit, comme les Cieux qui répandent leurs influences sur les choses d'en bas..... comme le haut est plus que ce qui est en bas, le dessus que ce qui est au-dessous.

La réponse que fait Saint-Gabriel à cette question délicate est une de celles qui marquent le mieux la tournure sophistique de son esprit :

Comme c'est la beauté et les perfections des Dames qui excitent et meuvent aux hommes leur amour, il s'ensuit qu'elles doivent être *considérées pour l'agent*, et ceux à qui elles donnent de l'amour, pour les *patients*.

Cela est lâché sans ombre d'ironie. Pour Saint-Gabriel c'est un *postulat*, voilà tout. Mais comment diantre fait-il pour savoir si bien ces sortes de choses? Sont-ce des réminiscences d'un temps antérieur où il aurait été femme ? Cette « intrépidité d'opinion » est une des grâces de son petit pamphlet.

Il conclut doctoralement :

Ainsi la femme de sa nature a encore en ce point plus de rapport (1)! que l'homme à la divinité..... *Aimer n'est pas actif*..... La fumée qui tient la partie d'en haut, n'est pas plus que le feu, le grenier plus que la chambre, et ainsi que beaucoup d'autres choses, dont le dessus est de bien moindre dignité, que ce qui tient le dessous.

Mélange de puérilités et de subtilités, de niaiseries, de contre-vérités et de pédantisme, le ton de cette controverse nous ramène à deux ou trois siècles en arrière, en plein moyen âge. La scolastique n'a rien de plus baroque que *Le Mérite des Dames*.

Cinquième objection. — L'ambition des femmes.

Réponse :

Leur petite ambition mondaine n'est pas criminelle comme est la vôtre. La leur ne va d'ordinaire..... qu'à paraître belle et se faire aimer.....

et la suite. Les Saint-Gabriel ne sont jamais embarrassés : un madrigal, au besoin, les tire d'affaire.

Sixième objection. — « Elles sont opiniâtres. »

Réponse : Le vrai nom de leur « opiniâtreté » est « constance ». Réhabilitation de la femme volage. Comme quoi c'est une pure légende, un méchant bruit que les hommes à femmes font courir.

Septième objection. — « Les femmes ne se contiennent jamais dans le milieu. » Elles sont extrêmes en tout.

Réponse : « Mais les hommes les veulent de la sorte » !

(1) Voir ce que j'ai dit ailleurs en note sur la *ponctuation féministe*.

Mais quoi qu'il en soit, les Dames sans les règles et les préceptes de la morale, *qui ne leur sont de rien* (grave ambiguité), approchent toujours beaucoup mieux du milieu de la vertu, d'où elles ne s'éloignent jamais tant, comme font les hommes.

Là dessus, des exemples tirés de l'antiquité masculine.

Huitième objection. — La coquetterie féminine.

La réponse est du « dernier galant » : oyez plutôt.

Quand les Dames se voient dans leur miroir, *n'y pouvant rien voir de plus beau ni de meilleur*, ce n'est pas merveille si elles s'aiment davantage que tout autre objet, parce que l'on est forcé d'aimer ce qui nous paraît pour le plus beau et le meilleur.....

Non seulement c'est leur droit d'être coquettes, mais c'est même leur devoir. Elles rendent par là hommage à la *science* qui invente tous les jours de nouveaux procédés pour mettre mieux leur beauté en valeur. Leur interdire ces innocents, ces louables stratagèmes,

c'est comme si l'on les voulait réduire à présent dans cette ancienne rudesse des premiers siècles, là où au lieu de miroirs elles ne se voyaient que dans l'eau des fontaines..... Ces gens voudraient-ils en les faisant ainsi renoncer à tout ce qui provient de l'artifice, *les faire aller toutes nues*, selon que la nature les a produites?..... Après quoi, se voit que c'est une chagrine humeur qui impute à blâme et à mépris *l'honnête et gentille curiosité* qu'ont les Dames de leurs personnes..... La politesse et la netteté sont encore deux propriétés naturelles aux Dames, *elles ont cela de la pureté de l'Océan*, qui ne peut rien souffrir d'immonde, ni aucune corruption en lui, mais par une vertu *expultrice* rejette.....

Neuvième objection.

Elles ne sont détournées de l'incontinence que par la honte et le scandale de devenir grosses, ou par la crainte de leurs maris, et elles sont autant et plus désireuses du plaisir de l'amour, que les hommes.

Cette fois la tactique de Saint-Gabriel est de l'habileté de bon aloi. Au lieu de défendre ses clientes, il attaque ses adversaires ; il renvoie aux hommes l'accusation.

L'injustice de l'homme, et l'autorité qu'il a usurpée sur elles, va jusques à tel point d'insolence, de faire passer pour galanterie en eux, ce qu'ils imputent à la femme pour un grand crime, dont ils veulent qu'elles soient châtiées comme infâmes.

Dixième objection. — La femme a été « assujettie sous la

domination du mari : *femmes, obéissez à vos maris*, dit l'Ecriture ».

L'on répond à cela, que cette Loi a été faite plutôt *par police*, que selon les principes de la nature.

C'est la théorie que plus tard Voltaire fera sienne, du Dieu-gendarme et de la religion-frein.

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Il est *certain* que la femme doit avoir l'*empire* au-dessus de l'homme. comme cela appert par le propre instinct que la nature a mis en toutes les espèces des animaux, où les mâles sans répugnance aucune *obéissent* à leurs femelles.

La suite va nous montrer Saint-Gabriel précurseur du lourd Bachofen, l'inventeur de cette énorme mystification, si joliment gobée par les féministes, du *Matriarcat* (1).

La femme n'est tombée sous la sujétion de l'homme, par le principe de la nature, mais par la loi de l'Ecriture, et cela en conséquence de la domination qu'il avait au précédent usurpée sur elle. *Sa possession lui a servi de titre*..... Ce grand législateur l'a néanmoins autorisée par cette raison politique.

Je ne sais s'il y a une histoire selon le P. Loriquet, mais à coup sûr, il y en a une arrangée par les féministes et dans laquelle « le mâle » joue un rôle peu honorable. Mais qui trompe-t-on avec ces sophistications? Quelques esprits crédules et imbéciles qui ne comptent pas.....

Onzième objection. — Adam a été constitué *chef* de sa femme en punition du péché originel.

Réponse :

Mais il faut ici que les hommes avouent, que ce premier péché a été réparé par une femme, laquelle nous a causé plus de bien et d'avantage, que la première ne nous aurait fait de mal et d'infortune.

Soit, mais *en attendant?* Et puis ne vaudrait-il pas mieux n'avoir rien à « réparer »? Ce que nous avons perdu vaut-il ce qui nous a été rendu? Autant de questions que tranche ou qu'écarte le chevalier de « ce beau sexe ».

Douzième objection. — Mais Jésus-Christ a voulu naître « fils de l'*Homme* ».

(1) Voir *Autour du féminisme*.

Réponse mystico-psychique :

Il fallait remédier à la racine par l'union *hypostatique* du sacré Verbe, à ce qui avait plus d'analogie et de rapport avec cette racine, et par conséquent au sexe masculin, le péché originel ayant ôté la cause de l'Incarnation du Fils de Dieu..

Treizième objection :

Enfin, pour *dernier coup de reproche*, ces Critiques objectent encore aux Dames, que selon les sacrées pages il est dit, que l'iniquité de l'homme vaut mieux que le bien-fait de la femme.

Réponse :

Le sens de l'Ecriture est *allégorique* en ce passage, et reçoit une interprétation qui se convertit encore à l'honneur de la femme. Car, comme dans la même Ecriture il est dit, que les Anges se réjouissent beaucoup plus dans le Ciel d'un pécheur qui se convertit, que de la persévérance de cent justes qui cheminent dans les droites voies. *Il en est de même de l'iniquité de l'homme*..... lequel, lorsqu'il vient à se convertir, cela est plus agréable à Dieu, que *la bonté naturelle de la femme*..... Pour bien faire, la femme suit simplement la bonté de sa nature, et tire plus d'avantage de l'*ignorance du vice*, que les hommes n'en ont de la connaissance de la vertu.

Allez donc répliquer à cela !

Nous sommes arrivés à la troisième et dernière partie.

IV

Sujet de cette troisième partie.

Lesquelles contestations ainsi bien résolues, reste à faire voir que ce beau sexe est beaucoup plus avantageux au monde, que n'est pas celui des hommes..... Cette utilité se peut restreindre à ces trois principales considérations, à savoir, à la *création*, au *gouvernement* et au *plaisir* de la vie.

Première considération :

Le sexe de la femme a des qualités et des parties bien plus propre et convenables à la création.

— Cela va sans le dire, naïf Saint-Gabriel ! D'ailleurs vous avez déjà publié cette « découverte » ci-dessus.

Puis notre homme se lance intrépidement dans la question

absconse de savoir lequel, du père ou de la mère, contribue le plus à la génération. Nous ne le suivrons pas dans cette discussion physiologique. Notons seulement son cri de triomphe quand enfin il l'a achevée.

Voulez-vous dire après tout cela, Messieurs, que vous soyez les auteurs seuls de la création du plus noble et plus parfait chef-d'œuvre de la nature? Et pour n'y avoir pas seulement pensé, lorsque pour contenter vos brutaux appétits, vous avez servi d'instrument à la femme.....

Deuxième considération. — La question est nettement posée.

Quant au gouvernement, *les Dames sont toutes nées pour commander.* Leurs perfections et leurs vertus leur donnent ce droit légitime........

En conformité avec ce principe qui fera tressaillir d'aise M. Emile Faguet, Saint-Gabriel revendique pour les Dames Justice, Prélature, Médecine, Navigation, Architecture, toutes les fonctions enfin, sans en excepter la Prêtrise, mais sans y adjoindre le « métier de Mars ».

Nous surprenons ainsi Saint-Gabriel en flagrant délit de timidité ou d'inconséquence. Il y a donc quelque chose à quoi il reconnaît les femmes moins propres que les hommes ! Poulain de la Barre, lui, n'aura pas le même scrupule. Il réclamera hardiment pour les femmes le droit d'être « généralles d'armée ». Le précédent des Amazones est là qui l'y autorisera.

C'est à propos de cette prétention féministe que l'humoriste allemand Jean-Paul a imaginé une boutade qui me dispense d'une réfutation en forme. Jean-Paul, pour expliquer que les femmes sont inhabiles au service militaire, déclare qu'il serait impossible à une femme de donner à des troupes un commandement *bref*. Au lieu de : Halte ! voici ce qu'une commandante dirait à ses hommes : « Hé, vous tous, écoutez-moi bien ! Quand j'aurai fini de parler, je vous ordonnerai de rester en repos et de ne plus bouger, sans marcher, sans faire un pas. Est-ce bien compris? Attention ! Plus un mouvement ! Halte-là, halte ! vous dis-je..... »

« Cela est peint », comme dit La Fontaine. Impossible d'exprimer d'une façon plus piquante que la femme n'a pas l'autorité du verbe et du geste.

Suivant Saint-Gabriel, l'humanité a, depuis un temps immémorial, commis une grave erreur encore plus qu'une grande injustice. Comme il a pressenti le *Matriarcat*, il a eu l'intuition du *pacifisme*, et par conséquent son féminisme est bien « intégral ». En effet, si ces belles personnes avaient été les maîtresses,

elles eussent entretenu la paix et la félicité des peuples leurs sujets, beaucoup mieux par la douceur de leur naturel, que ces conquérants n'ont pas fait par la violence et la force des armes.

Elles eussent régné dans les cœurs avec plus de sûreté, que ces dominateurs ne font avec toutes ces gardes qui les environnent. Toutes choses par leur fin naturelle tendent toujours au bien. Ainsi il est très facile de faire voir, que *sous la domination des Dames il n'y aurait que tout bonheur dans le monde.*

Voici maintenant un passage que je livre aux réflexions de ceux — il y en a — qui croient que la comédie *Les Femmes savantes* de Molière est une charge, et Philaminte une caricature, elle qui signifie à Chrysale :

Je ne veux point d'obstacle aux désirs que je montre
. . . .
..... Et vous devez, *en raisonnable époux*,
Etre pour moi contre elle et prendre mon courroux.

Eh bien, il semble que Molière se soit borné à objectiver sous forme scénique les théories de Saint-Gabriel, lequel s'exprime ainsi :

La nature nous enseigne la première que *c'est à la femelle*, comme à celle qui tient beaucoup plus de la même nature, *à régir et commander*, et que *les mâles ne sont que pour la servir et obéir à ses ordres.*

Voici maintenant ce qui a pu fournir à Molière la donnée du rôle de Chrysale :

Que les *sages maris* n'aient donc plus de honte de laisser la conduite de leurs maisons à la prudence de leurs femmes, et ne fassent point de scrupule de les prendre pour leurs *guides*, et pour des *oracles.*

Ce rapprochement, que je ne crois pas qu'on ait fait encore, ôte sans doute quelque chose à Molière, si c'est appauvrir un génie dramatique que de lui retrancher quelque chose du côté de la fantaisie pour ajouter d'autant à son observation. Mais il restitue à Saint-Gabriel un certain mérite d'invention... dans l'absurde. *Suum cuique.*

Les esprits faux n'ont pas coutume de s'arrêter à mi-chemin. Ils suivent leur pente jusqu'au bout, déroulant intrépidement les conséquences de leur principe. Ainsi fait Saint-Gabriel. Nous l'allons voir conclure avec assurance ***du moins au plus*** et généraliser comme il madrigalise, c'est-à-dire à toute outrance.

L'économie et la politique ont un tel rapport l'une à l'autre, que quiconque est très habile à bien *gouverner sa maison et sa famille*, le peut être au gouvernement d'un *Etat et de la République*.

C'est exactement le même raisonnement que celui de l' « attique » Hubertine Auclert dans son *Vote des femmes* (1). Mais au moins Saint-Gabriel formule-t-il en français cette théorie de la dépossession et du dessaisissement de l'espèce masculine. On se demande après cela ce qui pourra bien rester à faire aux hommes ici-bas. Car, en dehors du rôle des chevaux entiers dans les haras, je ne vois vraiment pas.....

. . . .

Saint-Gabriel d'ailleurs nous « dore la pilule ». Il nous promet, en échange de l'abandon de nos attributions traditionnelles, une félicité sans bornes :

Tant que les hommes n'eurent d'autres pensées que l'obéissance à leurs femmes (toujours l'obsession du *Matriarcat !*), leur félicité ne trouva point de fin. Aspasie..... *Tutolle* (?), dame romaine.....

Je pense que, pour les besoins de sa cause, Saint-Gabriel ne se fait pas scrupule de forger des noms et d'inventer des « héroïnes ». Qui est-ce qui a jamais entendu parler de *Tutolle*, et de *Megistone*, et de *Camme*, et de *Clélina?* Pour ce singulier « sociologue », l'exactitude historique,

C'est son utilité, son plaisir, son caprice.

Suit une description du bonheur des Suédois, « ce peuple frileux », sous Christine de Suède, « savante fille ».

A la suite de *Tutolle* défile le cortège inévitable des femmes célèbres de l'antiquité et des temps modernes. Anne d'Autriche en ferme la marche.

Autre lieu commun, non moins inévitable : le tableau de

(1) Voir *La Trouée féministe*.

l'*âge d'or* que, vous l'entendez bien, le règne des femmes ramènerait. Pour Saint-Gabriel toutes ces conséquences sont absolument certaines; elles ont force d'axiome. Soit. Mais alors comment se fait-il que sur cette palette qui lui sert à peindre l'âge d'or ne se rencontrent que des couleurs empruntées à Virgile, Ovide, Horace et à toute « l'antiquaille »? Serait-ce donc que sa conviction est purement « livresque »?

Quand on est si énergiquement convaincu de quelque chose, on trouve le moyen de l'exprimer autrement qu'en pillant les vieux classiques !

C'est donc un morceau de creuse rhétorique et qui ne prouve rien du tout. A moins qu'il ne faille « rendre les armes » à des traits aussi fades que ceux ci :

Les plus grosses querelles se videraient à coups de sarbacanes chargées de grains de musc et de poudre de Chypre..... C'est à juste cause que les hommes doivent tous désormais soumettre leurs volontés à de si douces lois! et les plus vaillants apporter leurs Lauriers à leurs Myrtes.

Quand on lit de pareilles fadaises et fadeurs, on a envie de retirer à Fénelon son surnom de « bel esprit chimérique », pour l'appliquer à ce Saint-Gabriel dont les titres sont d'un bien autre poids ! Au moins, quand Fénelon décrivait sa Salente ou son Ile des plaisirs, il faisait œuvre de romancier. Mais Saint-Gabriel, avec ses prétentions à la science !

Dans sa *péroraison*, l'auteur du *Mérite des Dames* s'adresse à toute l'humanité masculine, à peu près sur le ton d'un Bossuet conviant les frères d'armes de Condé à venir saluer la dépouille mortelle du héros :

Venez donc tous ici, tous, hommes audacieux, vous prosterner humblement la bouche sur les genoüils de ces belles Maîtresses, et confessez que la présomption de vous-mêmes vous a ci-devant aveuglés. Avouez..... que leur continence, leur chasteté..... (énumération des *vertus*, une page) sont des attributs en elles comme est à vous la fougue, l'audace..... (énumération des *vices*, une autre page).

Il continue par une longue liste d'*aveux* qu'il nous presse de faire, de sommations qu'il nous adresse, d'adjurations pathétiques et même de sarcasmes. Voici en effet son trait final, sa « flèche du Parthe ».

Et si ma *plume* encor trop faible, pour y atteindre après le premier *crayon* que j'en avais déjà tracé, n'a encor pu mettre ce beau portrait en sa perfection, la connaissance que vous avez de vous-mêmes, et *votre miroir*, vous donneront le supplément de votre *juste valeur*.

V

Le Conseil inconnu des héroïnes. — Dans cet appendice, Saint-Gabriel nous révèle qu'il n'avait mis que deux heures par jour pendant une semaine pour tresser l'énorme gerbe de fleurs qu'il déposa aux pieds de « ce beau sexe ».

Un zèle si ardent méritait une récompense. Aussi les sept personnes — dont quatre dames — qui lui avaient commandé ce mémoire, s'assemblèrent-elles de nouveau et résolurent de « pousser plus avant l'idée ». Ce petit aréopage décida de créer un *Ordre* des « héroïnes » du royaume et élut par acclamation Saint-Gabriel, « secrétaire et officier apparent » de ce Conseil, lequel devait rester aussi secret que le Grand Conseil de Venise.

Cette nomination dut être l'événement le plus heureux de la vie du modèle des *Sigisbées*. Avec l'entrain d'un Dacier prenant possession de ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie française, il organisa de toutes pièces cette académie de beauté féminine, avec la gravité et le sérieux qu'il eût mis à étudier le dossier d'une cause célèbre.

Il rédigea des Statuts, lesquels sont d'ailleurs d'une puérilité insigne. Enfin, le scrutin fut ouvert. Les opérations en furent assez laborieuses : on délibéra depuis décembre 1655 jusqu'à mars 1656, époque du carnaval et du couronnement de la Reine des Reines.

Fermons l'œil aux présents, et l'oreille à la brigue,

ne cessait de recommander le diligent et incorruptible secrétaire « apparent ». Que nos avis « soient rendus sans envie, sans haine, sans respect et sans crainte, *et s'il se peut, sans amour* ».

Enfin le « Ciel des beautés héroïnes » fut composé de cent

et une Dames « surpassant les autres de leur sexe en beauté et en esprit ». Il y avait eu 338 candidatures, toutes accompagnées des *portraits* des postulantes « attestés par le certificat de deux notaires du lieu ».

La Reine ouvre naturellement la série des 101 divinités. J'ai cherché vainement dans cette liste le nom de l'aimable marquise de Sévigné, alors dans tout l'éclat de son opulente beauté, vainement aussi les noms de la plupart de ces « belles Frondeuses » dont un gentilhomme contemporain a dit :

..... Pour plaire à *leurs* beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'eusse faite aux Dieux.

Ils ne figurent pas dans cet Armorial de beauté et d'esprit. En revanche, j'y ai trouvé, sous le n° 87, la propre *fille* de l'auteur, avec cette épigraphe sobre : « Pudique et belle ».

Je pense donc que la « faveur » a tout de même concouru autant que le « mérite » au choix de ces « héroïnes ».

En tout cas, ce trait est d'un bon père. C'est par un sentiment analogue que Chapelain se mettait en tête de la liste des pensions royales qu'il avait été chargé par le ministre de rédiger. Charité bien ordonnée.....

Comme toute pièce officielle, le décret du « Conseil inconnu » se termine par des formules sacramentelles : « Fait et arrêté..... signé de leurs cachets, sous les figures du Soleil, de la Lune, Jupiter et Vénus, et de Mars, Mercure et Saturturne ».

Dans la pensée de Saint-Gabriel, cette pléiade astronomique est destinée à rehausser le « Ciel des beautés héroïnes ».

Enfin se lisent ces trois mots énigmatiques par lesquels se termine l'ouvrage :

Fin sans fin.

Etait-ce une menace ou une promesse? Saint-Gabriel s'apprêtait-il à recommencer? On se perd en conjectures.....

* * *

Tel est *Le Mérite des Dames*, ouvrage « rare » dans les deux sens du mot (1).

En tout cas, ouvrage capital pour l'histoire des idées féministes, à raison de ses tendances outrancières. Cette « doctrine », qui s'était essayée gauchement avec Mlle de Gournay, qui était restée quelque chose de bénin, bénin, avec du Bosc, prend pleine conscience d'elle-même avec Saint-Gabriel. D'un bond elle est allée jusqu'à l'extrême limite de ses « revendications ». *Tout le féminisme* est déjà dans *Le Mérite des Dames* et nos « militantes » modernes n'ont fait que remplir le programme et copier les idées du Sieur de Saint-Gabriel. Seulement, elles se sont bien gardées de le dire..... pour se réserver un mérite d'originalité.

(1) Ni la bibliothèque de la Sorbonne, ni la bibliothèque Sainte-Geneviève ne le possèdent. L'exemplaire que j'ai eu à ma disposition appartenait à la bibliothèque de l'Arsenal. Dans le commerce il n'en reste plus quelque part qu'*un* exemplaire, et inabordable comme prix.

Théodore JORAN.



TAINE ET CHATEAUBRIAND

à Rome

Depuis bientôt un demi-siècle, c'est Taine qui fournit des sensations originales et des pensées profondes aux Français, et sans doute aussi, aux étrangers qui voyagent en Italie. Il avait lui-même trop lu, il était trop l'esclave de Gœthe, de Stendhal qu'il s'imagine réfuter, de Byron et de Shelley, il était encore trop pasteur protestant (en 1864) pour qu'on pût attendre raisonnablement de lui des impressions personnelles. Les parties romaines de son voyage en Italie appartiennent à la littérature la plus médiocre.

Au Colisée, d'abord. Notre philosophe découvre des ruelles infectes pavoisées de linge sale, des bâtisses suintantes, noirâtres, bref, de la saleté italienne. Passons. Dans le Cirque, toutefois, il se sent brusquement secoué. « Cela est grand, on n'imagine rien de plus grand.... On se dit que c'était là un Cirque (!) qu'il y avait sur les gradins cent sept mille spectateurs, que tout cela criait, menaçait à la fois. » Aux pierres du Colisée, à leur histoire, aux millions de spectateurs qu'elles portèrent, Taine accorde exactement dix-huit lignes. Après cela, il maudit les Romains, tous les Romains en cinq pages. « Cela fait haïr les Romains ; personne n'a plus abusé de l'homme, etc., etc. ». Jusqu'à un demi-bourgeois de 1864 qui horripile M. Hippolyte Taine, ancien élève de l'Ecole Normale. « Ce demi-bourgeois en habit bleu s'est approché au milieu du silence, a ôté

son chapeau replié, son parapluie vert, et avec une dévotion tendre a baisé trois ou quatre fois de suite à baisers pressés, le bois de la croix. On gagne par baiser, deux cents jours d'indulgence. »

Et l'on souffre pour Taine de voir qu'il confond ainsi avec les Romains de la décadence, faux enfants de l'Italie, les Romains de la grande époque, comme Scipion et, qu'au surplus, il apporte sous les arcades du Colisée l'esprit de M. Homais.

Suivons-le jusqu'à Saint-Pierre. « Au bout d'une longue rue Saint-Pierre se découvre. Nulle beauté plus solide et plus saine que celle de cette grande place ; notre Louvre, la place de la Concorde ne sont en comparaison que des décorations d'opéra. »

Ce rationnel enthousiasme ne se soutient pas : « La façade (de Saint-Pierre) écrase le dôme, c'est celle d'un hôtel de ville emphatique.... » Hôtel de Ville ? c'est bien cela, et comme il nous est facile de rappeler à l'ombre de Taine que l'hôtel de ville, à Rome, s'appelle le Capitole.

Capitolii immobile saxum.

Voici bien le Capitole de la grande cité catholique, c'est-à-dire de l'Univers. Vous le jugez emphatique, vous affirmez qu'on a compliqué les formes, multiplié les colonnes, prodigué les statues, entassé les pierres, en sorte que la beauté a disparu sous l'encombrement. Voyons, il est facile de contrôler toutes ces fougueuses assertions. Les grandes colonnes du premier plan, les seules qui frappent quand on embrasse Saint-Pierre d'un coup d'œil d'ensemble, sont exactement huit ou douze ; selon que vous ne comptez pas ou que vous comptez les quatre pilastres. Il n'y a là, semble-t-il, rien d'excessif. D'autant que cette partie inférieure de la façade de Saint-Pierre s'harmonise merveilleusement avec les deux célèbres colonnades que Taine consent à admirer.

Même exagération quand il parle des statues. Je ne puis pas les compter aussi aisément que les grandes colonnes, mais elles ne m'apparaissent pas si nombreuses. Permis à Taine et à d'autres de soutenir qu'ils n'aiment pas les statues au sommet d'une façade, mais si le principe est admis, et je crois qu'on peut

l'admettre, il faut bien cependant faire une place convenable à ce classique motif de décoration.

Taine se plaint enfin qu'on ait entassé des pierres. A quoi rime cette plainte? Est-il vraiment possible de construire un aussi colossal monument sans entasser des pierres?

Remarquez, je vous prie, que n'ayant aucune compétence architecturale, je n'entreprends pas l'éloge esthétique de la fameuse façade. Je constate seulement que Taine l'a condamnée pour des motifs absurdes.

A l'intérieur de la basilique, il se laisse aller encore à la mauvaise humeur «.... Grandiose et théâtral. Cela est puissant mais cela est emphatique. Il n'y a pas de sensation franche (comme à la cathédrale de Strasbourg), franche et simple qui aboutisse à cette église. C'est une combinaison comme notre Louvre. On s'est dit : « Faisons la plus magnifique et la plus imposante décoration qu'il se pourra. » Bramante a pris les voûtes du palais de Constantin, Michel-Ange le dôme du Panthéon, et de ces deux idées païennes agrandies l'une par l'autre, ils ont tiré un temple chrétien. »

Taine oublie sans doute que la basilique païenne a donné naissance à l'église chrétienne. Qu'est-ce que cela prouve contre cette dernière? Il nous suffit que Saint-Pierre donne une impression une et forte du catholicisme. Or, que peut-on imaginer de plus majestueux, de plus hautement spirituel, de plus universel, de plus saint (1), que cette coupole unique où une lumière surnaturelle se joue si pure avant de descendre là-bas, jusqu'aux petits humains perdus dans l'immensité du vaisseau. La triple unité du catholicisme souffrant, militant et triomphant, s'affirme ici avec tous les caractères du divin. L'église qui repose sur de si puissantes assises terrestres s'incorpore le ciel si admirablement représenté par la coupole, en même temps que de ses bras tendus elle semble enserrer le monde. Dogme et apostolat. Si Taine voulait, par surcroît, du mystère et le souvenir du sang des martyrs, il n'avait qu'à descendre dans la crypte ou à regarder les lampes rouges révéler

(1) Au sens original du mot, c'est-à-dire, du plus éloigné de la terre.

leur lumière, le soir, tandis que là-haut se meurent les dernières clartés du jour.

Notre voyageur critique se scandalise de toute cette magnificence architecturale. « Trop de marbres, dit-il, trop de bronzes, trop de dorures et de sculptures, trop d'ornements, trop de caissons et de médaillons. » Au contraire, cette pensée plaît à ma foi catholique que la réelle magnificence de l'église semble converger tout entière vers le tombeau d'un humble pécheur de Galilée. « Les colonnes du Bernin, ont je ne sais quoi de trop tourmenté ». C'est possible, en effet, mais de droites colonnes rempliraient-elles bien, ici, leur normale fonction? Il est bon que la vie immense de Saint-Pierre participe des montagnes dont les lignes en se mêlant chantent à Dieu un hymne ininterrompu et de celle de l'encens qui s'élève lentement vers les cieux.

La grandiose campagne romaine, elle-même, ne trouve pas grâce devant la sévérité de notre censeur. Il la décrit deux fois, non sans quelque sécheresse d'ailleurs, et il conclut par une sorte d'anathème : « Je ne puis m'ôter de l'esprit que c'est ici le tombeau de Rome et de toutes les nations qu'elle a détruites, Italiens, Carthaginois, Gaulois, Espagnols, Grecs, Asiatiques, peuples barbares et cités savantes, toute l'antiquité pêle-mêle, ils sont venus s'enterrer sous la cité monstrueuse qui les a dévorés et qui én est morte ; chaque ondulation verte est comme la fosse d'une nation distincte. »

Ceci n'a rien qui ressemble à une vue historique. Taine laisse tout simplement échapper de son cœur un cri de colère, le cri de colère de l'Anglo-saxon qui ne sait voir les murs de la haute Rome qu'à travers la philosophie de Macaulay et l'esthétique de Shakespeare. A-t-il oublié les chants divins de Virgile en l'honneur de la plus belle des choses? Je ne sais, mais il ne cite aucun cri d'amour du grand poète latin et il se surprend à regretter les docks de Londres.

Dans toutes les autres pages du *Voyage en Italie* qui se rapportent à la ville de Rome, on ne trouve que des analyses esthétiques. Avec la hâte d'un touriste londonien, Taine parcourt les musées et quelques églises. Ces études sont intéressantes et peut-être ont-elles aux yeux des peintres et des criti-

ques d'art une grande valeur. Mais il faut bien dire que la philosophie de l'histoire qui leur sert de substratum est fort pauvre. Comme il n'avait voulu connaître que les Romains de la décadence, Taine s'hypnotise sur les vices du seizième siècle. Ce lui est une joie de cueillir un certain nombre d'anecdotes effroyables qui justifient une fois de plus, à ses yeux, sa fameuse définition de l'homme : un animal lubrique et féroce. Jamais il n'évoque le souvenir d'un Grégoire VII ou d'un Laurent martyr ; il traverse l'église de la Minerve sans s'arrêter devant le tombeau de Fra Angelico. Quelle est cette autre tombe sur laquelle on avait écrit : *Sta viator* ; *heroem calcas*. Taine n'a pas le temps de s'arrêter et, frondeur ironique ou maussade, il foule une poussière héroïque et sainte.

Quand Dieu apparut à Moïse sur l'Horeb, il lui dit : « N'approchez pas d'ici ; ôtez les souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte. » Sur les sept collines de Rome, Dieu a parlé pendant dix-neuf siècles. Pour marcher sur cette terre dix-neuf fois sainte, Taine a eu soin de ne pas quitter sa chaussure londonienne. Au lieu de s'agenouiller dans les églises et devant le Pape, il a pris une attitude d'observateur narquois, il a raillé, critiqué, et c'est pourquoi il n'a rien vu. Les pages romaines du *Voyage en Italie* sont un monument d'inintelligence religieuse.

A défaut des conseils de Moïse qu'il avait peut-être un peu oubliés, Taine avait du moins présentes à l'esprit les classiques paroles de Pline le jeune. « On vous envoie dans la Grèce où la politesse, les lettres, l'agriculture même, ont pris naissance. Respectez les dieux, leurs fondateurs, la présence de ces dieux ; respectez l'ancienne gloire de cette nation, et la vieillesse sacrée dans les villes, comme elle est vénérable dans les hommes ; faites honneur à leurs antiquités, à leurs exploits fameux.... »

Taine n'a pu supporter ni l'odeur du macaroni italien, ni la vue du linge sale ou propre étalé aux fenêtres, ni la croix de bois qui régnait encore dans le Colisée. Regrettant le confort anglais, il s'est considéré comme le représentant d'une civilisation supérieure égaré parmi les barbares. C'était lui le barbare. Il serait bien forcé de le reconnaître s'il revenait dans la Rome de 1910. Certes, on a exaucé ses vœux et réalisé son idéal

d'archéologue français, de politicien anglo-saxon et de voyageur cosmopolite. Rome est aujourd'hui une ville aussi confortable que toutes les grandes villes d'Europe, elle a ses tramways électriques, son tunnel (sous le Quirinal), sa via nazionale, ses journaux à cinq centimes, ses théâtres à l'instar de Paris, son système moderne d'entretien de voirie que dirige un Anglo-Juif. Le progrès avec toute sa laideur et sa médiocrité règne sur la Ville éternelle. On ne voit pas un costume italien dans Rome ; hommes et femmes s'habillent comme à Paris.

Il est visible que ces représentants de la troisième Rome n'ont plus le sens de la grandeur ni de la beauté. Elèves des Anglais et sujets des lourds Teutons, ils mettront désormais leur gloire à rivaliser de confort avec les Suisses. Ne dites pas que ce sont là les compatriotes de Scipion, de Grégoire VII et de Michel-Ange. Vous outrageriez la vérité, les dieux qui furent et le Dieu qui est au siècle des siècles.

Pourquoi Taine n'a-t-il pas établi un docte parallèle entre Londres et Rome? Il se devait à lui-même de ne pas reculer devant cet exercice en apparence si facile. Au moment où Taine écrivait ses lettres à un ami, Londres atteignait son apogée, car elle comptait déjà cinq millions d'habitants, au lieu que Rome, pour employer une malheureuse et célèbre expression de notre philosophe voyageur, sentait la mort. Eh, bien ! malgré tout, Rome en ruines écrasait Londres, colossale et vivante fourmilière, de son incontestable supériorité. C'est que, sauf dans quelques quartiers aristocratiques où la grande politique des hommes d'état anglais laisse son impériale empreinte, Londres ne peut dépouiller ni sa légendaire laideur, ni son caractère d'entrepôt. C'est un énorme Aventin. Où sont les innombrables colonnes de marbre qui faisaient de la Rome ancienne le temple de l'Univers et de la Rome des papes, le sanctuaire de la catholicité? Il n'y eut jamais qu'une capitale du monde, il n'y eut jamais qu'un point sur la terre où un homme pût prononcer convenablement ces paroles : *urbi et orbi*. La réalité humaine quand elle atteint un certain degré d'intensité et de grandeur devient nécessairement religieuse. Les églises de Rome, bâties avec les marbres des temples expriment cette réussite qui est unique dans l'histoire du genre humain. Aussi, le monde mo-

derne, si émancipé et si laïcisé soit-il, a toujours la nostalgie des sept collines. C'est à Rome que descend le nouveau César germanique, quand il désire qu'on l'appelle Charlemagne. C'est sur le Capitole ou en face du Vatican que l'aspirant dictateur Roosevelt vient affirmer les insolentes ambitions de son impérialisme. C'est à Rome que le président Loubet inaugura lâchement la séparation de l'église et des états latins. *Stat magni nominis umbra*... Qui donc songerait à demander une consécration quelconque, collective ou personnelle à Londres ou à Chicago?

Si Taine n'a pas su ouvrir les yeux sur les beautés de Rome, c'est qu'il subissait l'influence plutôt déprimante de quelques brillants prédécesseurs, en particulier de Chateaubriand.

Il est généralement admis dans notre monde contemporain, que l'auteur des *Martyrs* a découvert la campagne romaine. On pourrait contester quelques parties de cette gloire, mais il est bien vrai que la majesté et la mélancolie du Latium ruiné trouvèrent dans Chateaubriand un génial panégyriste. Mais qu'a-t-il vu au juste, dans Rome et dans la campagne romaine?

Hé bien ! il s'est vu surtout lui-même. Un amphithéâtre romain, c'est tout simplement un cadre esthétique pour le tableau rare où l'on voit se reposer ou agir M. le vicomte de Chateaubriand. « Je m'asseyais avec mon fusil, au milieu des ruines, je tirais de mon havre-sac le manuscrit de mon voyage en Amérique ; j'en déposais les pages séparées sur l'herbe autour de moi ; je relisais et corrigeais une description de forêt, un passage d'*Atala*, dans les décombres d'un amphithéâtre romain, me préparant ainsi à conquérir la France » De l'amphithéâtre lui-même, il n'est pas le moins du monde question.

A Rome (car nous n'étions qu'à Trèves tout à l'heure), M. de Chateaubriand devient le héros des plus merveilleuses aventures : « A midi, je vais errer deux ou trois heures parmi les ruines (1) ou à Saint Pierre ou au Vatican.... Vers onze heures (du soir), je me couche, ou bien je retourne encore dans la campagne, malgré les voleurs et la malaria ; qu'y fais-je?

(1) Sans doute Chateaubriand attache-t-il à ce mot « ruines » un sens spécial.



Rien, j'écoute le silence et je regarde passer mon ombre, de portique en portique le long des aqueducs éclairés par la lune. »

Ça, c'est un exercice de gymnastique tout à fait extraordinaire. Mais, croyez-vous que les personnes qui veillaient avec un soin jaloux sur la santé si précieuse de M. le vicomte de Chateaubriand, l'eussent laissé ainsi affronter héroïquement les voleurs et la mort? Si je blasphème, que les dieux et les muses me pardonnent, mais j'ai idée que ce jeu de lune et d'ombre n'a jamais été joué que dans l'imagination féconde de Chateaubriand. Il était peut-être bien midi un quart, lorsqu'il trouva devant son encrier cette image magnifique, mais un peu risquée.

Ce qu'il y a de plus caractéristique dans les *Mémoires d'outre-tombe*, c'est que paysages et ruines n'ont qu'une mission à remplir, celle de se mettre au service de Chateaubriand pour charmer sa vanité, sa mélancolie ou ses amours. Il écrivait le 8 janvier à Mme Récamier : « J'allais pensant à vous dans ces campagnes désertes ; elles liaient dans mes sentiments l'avenir et le passé, car autrefois, je faisais aussi les mêmes promenades ».

Une affaire bien plus digne de mémoire advint à M. de Chateaubriand. « Une Anglaise que je ne connaissais ni de nom ni de visage, s'est approchée de moi, m'a regardé entre les deux yeux et m'a dit avec cet accent que vous savez : « Monsieur de Chateaubriand, vous êtes bien malheureux. » Etonné de l'apostrophe et de cette manière d'entrer en conversation, je lui ai demandé ce qu'elle voulait dire. Elle m'a répondu : « Je veux dire que je vous plains.... » Je sais gré à cette bizarre étrangère de ses paroles mystérieuses. » Pour qu'une telle vision de mélancolie et de gloire puisse se produire convenablement, il ne suffit pas d'être romantique et de s'ennuyer dans cette vallée de larmes aux environs de 1830, il faut avoir écrit le *Génie*, *Atala* et les *Martyrs* puis se trouver à Rome entre le Colysée et Saint-Pierre pour y recevoir en une soirée d'apothéose, l'hommage sentimental de Cosmopolis. Victor Hugo proscrit en sera réduit, 23 ans plus tard, à aller s'asseoir sur le plus haut rocher de Jersey pour s'y offrir à l'admiration de l'Europe. Ah! comme

Chateaubriand avait su prendre, à l'heure propice, la meilleure part !

Il convient d'ajouter d'ailleurs, que ces rapides années d'ambassade furent remplies d'événements les plus glorieux. Chateaubriand fit élever au Tasse un monument, il présida en personne à des fouilles archéologiques près de Torre Vergata, et cela sans préjudice pour ses succès diplomatiques qui sont relatés longuement dans les Mémoires. Il donna des conseils à un pape, il fit nommer son successeur et il rédigea sur l'état de l'Europe diverses consultations qui au point de vue littéraire étaient supérieures à celles de Talleyrand. Bref, toutes les gloires de la Ville éternelle semblent servir de piédestal à cette ambassade historique dont le souvenir restera, en effet, grâce aux *Mémoires d'outre-tombe*, mais qui sans les *Mémoires d'outre-tombe* serait tombée déjà, dans un absolu autant que juste oubli.

Après s'être tant occupé de lui-même, Chateaubriand daigne enfin jeter les yeux sur Rome, et comme il a du génie, il ne tarde pas à faire une immortelle découverte. Malheureusement, tandis qu'il célèbre en une prose divine, la beauté triste du Latium, il ne s'oublie pas lui-même. La campagne romaine devient sa campagne romaine. Elle se mue par conséquent en un immense sépulcre où aucun symptôme de vie n'apparaît, qu'aucun rayon d'espérance n'éclaire. Rome peut offrir au milieu des ruines un abri d'un jour à un vieillard qui se meurt, mais c'est bien là toute la manifestation de vitalité qu'on lui permette. « Le silence, l'abandon et la nuit étaient sur la campagne romaine, » M. de Chateaubriand se hâte d'ajouter et sur Rome. « L'astre de la nuit, ce globe que l'on suppose un monde fini, promenait ses pâles déserts au-dessus des déserts de Rome ; il éclairait des rues sans habitants, des enclos, des places, des jardins où ne passait personne, des monastères où l'on n'entend plus la voix des cénobites, des cloîtres aussi muets et aussi dépeuplés que les portiques du Colisée. »

Quel beau chant d'enterrement plus lugubre que le *Dies iræ* ou le *Miserere !* Mais reprenons nos esprits : Chateaubriand exagère et il est facile de s'assurer qu'avec un peu de bonne volonté, il eût encore trouvé un certain nombre d'habitants

dans Rome. Quelques jours plus tard, quand il sera d'humeur plus accommodante, il entrera dans des maisons incomplètement désertes sans doute, pour s'entendre dire : *favorisca*. Cette distraction d'esthète n'en révèle pas moins une grande erreur de jugement. René ne sait pas distinguer la vie de la mort. Sous son immobilité silencieuse, la Rome des papes cachait des étincelles de vie. Mais la Rome de Victor-Emmanuel III a des apparences de prospérité d'où ne sortira que la mort. Voyez-vous Rome capitale de quatrième ordre et fière de l'être ! Francs-maçons et Piémontais se flattent que leur ville en simili saxon formera une tombe suffisamment laide et définitive pour la Rome des Césars et la Rome des papes. Ils se trompent, mais ils voient juste en ce sens que rien n'est propre à faire régner la mort sur les champs sacrés où fut Rome, comme la banale agitation d'une ville modern-style. Chateaubriand n'a pas compris cela, lui qui ne rêvait qu'embellissements et haussmanisation avant la lettre.

L'amour de la mort chez René s'étend jusqu'à l'Eglise immortelle de Jésus-Christ. « La catholique héritière sur ses sept collines était là avec tous ses souvenirs ; mais au lieu de ces pontifes puissants, de ces cardinaux qui disputaient la préséance aux monarques, un pauvre vieux pape paralytique et sans appui, des princes de l'Eglise sans éclat annonçaient la fin d'une puissance qui civilisa le monde moderne.... Rome chrétienne, en commémorant l'agonie de Jésus-Christ avait l'air de célébrer la sienne, de redire pour la nouvelle Jérusalem les paroles que Jérémie adressait à l'ancienne. »

Emanant d'un apologète, ce thème est au moins étrange. Mais comment s'étonner de ce goût méphistophélique de Chateaubriand pour toutes les formes de décomposition, quand on le voit se réjouir des destructions qui s'opèrent chez lui et à ses dépens? Il donnait un jour une grande fête à la Villa Médicis. « Borée, tout à coup, descendu de la montagne, a déchiré la tente du festin et s'est enfui avec des lambeaux de toile et de guirlandes comme pour nous donner une image de tout ce que le temps a balayé sur cette rive. L'ambassade était consternée, je sentais je ne sais quelle gaieté ironique à voir un souffle du ciel emporter mon or d'un jour et mes joies d'une heure. »

Difficilement imaginerait-on gaieté plus anarchique que celle-là, mais aussi plus révélatrice des profondeurs de l'âme romantique. Il appartenait à Chateaubriand de déchaîner sur Rome l'invasion des archéologues et des peintres de paysages funèbres. Ils paraphrasent tous cette parole du Maître : La mort semble née à Rome.

Mais de cette mort perpétuelle naît une vie surabondante qui se répand sur la monde entier. Bien à plaindre sont ceux qui ne savent pas la voir. Trois fois heureux ceux qui mettent leur application à la capter et à la vivre. Quatre-vingt-trois ans se sont écoulés depuis le temps que M. de Chateaubriand ambassadeur chantait le *Libera* sur la tombe de la Papauté et nous avons la joie, nous, croyants du XXe siècle, de lire des pages comme celle-ci :

« Le 20 juillet dernier, pour la septième fois, dans la chapelle Sixtine, le Pape Pie X, glorieusement régnant, est venu prier pour le Pape Léon XIII, de glorieuse mémoire. J'assistais à la cérémonie. Elle se compose d'une messe, chantée devant le Souverain Pontife, et terminée par une absoute, qu'il donne. D'autres *funzioni* pontificales, à Saint-Pierre, même à la Sixtine, sont plus grandioses. Plus intime, celle-ci ne manque pas d'une grave, d'une émouvante beauté. C'est assez pour cela du lieu même, de l'objet ou de l'idée, et de la plus auguste présence.

D'ailleurs peu d'apparat et nul cortège; service restreint de gardes-nobles et de camériers; assistance peu nombreuse; c'est une Rome à demi déserte que la Rome brûlante de l'été. Dans la partie de la chapelle réservée au public, on se presse, on ne s'écrase pas. Les cardinaux arrivent l'un après l'autre. Vêtus de violet, pour eux couleur de deuil, ils vont s'asseoir sur des bancs recouverts de tapisserie et forment trois côtés d'un carré long, dont le quatrième est l'autel dressé contre le mur du Jugement dernier. Le Saint-Père entre par le fond. Il porte la mitre blanche, la chape violette aussi, moirée de vieil or. Il gagne son trône à haut dossier arrondi, tendu d'étoffe pareille, et là, tantôt debout, tantôt assis, parmi les plis tombants de cette pourpre éteinte, il semble Empereur et Pontife, un majestueux et pacifique César.

La scène est sobre, mais imposante. Ingres l'a su rendre sur une toile de petites dimensions et de grande beauté. Regardons encore. Les cierges de cire jaune brûlent sur l'autel et sur la *Cancellata* de marbre qui nous sépare du sanctuaire. Le cardinal célébrant et ses deux acolytes portent des ornements noirs à broderies d'or. D'autres Eminentissimes assistent le Pape. L'un d'eux est le Cardinal Rampolla. Dans l'intervalle des mouvements rituels, je l'observe, immobile, ses lèvres seules animées par sa prière. Et je pense aux pensées dont la commémoration du maître doit remplir l'âme et l'oraison du serviteur.

Cependant la Messe s'avance. Le moment de la consécration est venu. Le Pape a descendu les degrés du trône. Ni la chape, ni la mitre, ne chargent plus ses épaules, ni son front. Il est à genoux devant le *faldistorio*, ce prie-Dieu en forme d'X, aux bras dorés, aux coussins de velours rouge, où déjà, sur la fresque vaticane, et témoin du miracle de Bolsène, s'appuie le sévère Jules II. Après Ingres, voici Raphaël, son maître ; après le manteau de deuil, voici que la robe de neige enveloppe le Pontife prosterné.

Minutes vraiment, purement romaines, par tout ce qu'elles apportent de sentiments et de sensations même. La lumière blonde tombe des fenêtres ouvertes. Tout se tait sauf le vol et le cri des hirondelles, qui, là-haut, au dehors, déchire le matin d'été. Et dans la Sixtine (Quel nom!) le Pape (quel titre!) est en prière. Et priant avec lui, pour lui, Nocher de la nef divine et livrée à l'orage, nous demandons à Dieu, suivant une belle parole de Veuillot, de ne pas trop charger la barque qui porte les sacrifices (1). »

Après cela, il n'y a qu'élémentaire justice à saluer dans Chateaubriand un peintre superbe de la mort romaine. On aimerait qu'il fût un peu moins emphatique, qu'il eût un peu plus le sens du ridicule. Mais quelle grande allure dans son style, quel éclat grandiose dans ses tableaux, quelle richesse d'harmonieuses perspectives !

« J'herborise au tombeau de Cecilia Metella : le réséda ondé

(1) Cette page admirable a pour auteur M. Camille Bellaigue.

et l'anémone apennine font un doux effet sur la blancheur de la ruine et du sol. Par la route d'Ostie, je me rends à Saint-Paul, dernièrement la proie d'un incendie ; je me repose sur quelque porphyre calciné et je regarde les ouvriers qui rebâtissent en silence, une nouvelle église.....

On n'a point vu Rome quand on n'a point parcouru les rues de ses faubourgs mêlées d'espaces vides, de jardins pleins de ruines, d'enclos plantés d'arbres et de vignes, de cloîtres où s'élèvent des palmiers et des cyprès, les uns ressemblant à des femmes de l'Orient, les autres à des religieuses en deuil. On voit sortir de ces débris de grandes Romaines pauvres et belles qui vont acheter des fruits ou puiser de l'eau aux cascades versées par les aqueducs des empereurs et des papes. »

Cette profusion d'images opulentes a quelque chose en soi d'éblouissant et de séduisant. Elle n'est pas d'un goût très pur. On comprend toutefois qu'elle ait provoqué un vif et durable enthousiasme chez des générations gâtées par le romantisme. Rien n'est aussi agréable que de visiter des ruines au soleil couchant ou au clair de lune en se donnant l'illusion qu'on remplit une fonction intellectuelle ou tout au moins esthétique. Longtemps encore, les auteurs de guides et les maîtres d'hôtels, les romantiques et les agences, les pèlerins de la beauté et les archéologues maintiendront au très haut degré où elle est montée la popularité romaine de Chateaubriand. Mais que la réaction sera terrible pour ce Lucain en prose ! Qui cherche à Rome, non pas de vains décors, mais des sources toujours jaillissantes de vie morale ne peut que se détourner de ce poétique rhéteur. Entre les deux battants de la porte de bronze ou devant l'obélisque ou même sous le triangle de la façade de Saint-Pierre, le croyant se récite à lui-même l'admirable prière qu'est le psaume CXX[e] (hébreu). .

Nos pieds s'arrêtent
Sous tes portiques, Jérusalem !
Jérusalem, tu es bâtie,
Comme une ville dont les parties sont liées ensemble.
C'est là que montent les tribus, les tribus du Seigneur
Selon la loi d'Israël

Pour louer le nom du Seigneur
Car là sont les trônes pour la Justice,
Les trônes de la maison de David.

Demandez la paix de Jérusalem
Que ceux qui t'aiment jouissent du repos
Que la paix soit dans tes murs
Et la tranquillité dans tes palais !
A cause de mes frères et de mes amis
Je fais des vœux pour ton bonheur.......

Et le croyant évoque ces tribus, ces innombrables tribus qui depuis deux mille ans, sont venues sur cette terre on ne saurait dire combien de fois sainte, prier, agir, lutter, souffrir et mourir. Au-dessus de ces tribus s'élèvent les trônes pour la justice, les trônes de la maison de David, les trônes de la papauté. Il ne reste au croyant qu'à baiser la poussière de Rome-Jérusalem, en lui demandant la paix.

Abbé DELFOUR.



MÉLANGES

PAPE ET CONCILE

(1418-1450)

CRISE ORGANIQUE DANS L'ÉGLISE AU XVe SIÈCLE

Il vient de paraître un livre (1), qui fait sensation dans le monde savant, et qui mérite d'ailleurs de fixer l'attention des apologistes chrétiens, puisqu'il met à la fois en lumière le progrès d'un dogme fondamental de notre foi, la primauté du Pape et réhabilite Eugène IV, un pontife qui, de tout temps, a été calomnié par les gallicans et les incrédules. Après son histoire du Grand Schisme d'Occident (2), où M. N. Valois n'avait pu raconter que des agitations et des luttes au sein de l'Eglise, déchirée par des divisions qu'elle n'avait pas encore connues, son dernier livre, *Le Pape et le concile*, nous fait assister au triomphe de l'autorité pontificale : il n'a pas moins de valeur pour l'apologétique que pour la critique historique, et c'est au premier point de vue que je veux l'examiner et en donner un compte rendu aussi consciencieux que possible, sans exagération comme sans parti-pris.

(1) N Valois, *Le Pape et le Concile, la crise religieuse du XVe siècle*, Paris, 1909, 2 volumes in 8o.
(2) Le même. *La France et le Grand Schisme d'Occident*, 4 vol. in-8o. Paris 1902-1906.

Après les luttes dramatiques si poignantes, qui avaient déchiré la chrétienté pendant près de quarante ans, l'Eglise aux prises avec un schisme, se demandant où était son chef légitime, sans pouvoir résoudre ce problème capital pour sa vie et son existence ; contrainte de se débarrasser elle-même de trois papes discutés, mal élus et d'en créer un de sa propre autorité, issu d'un scrutin auquel avaient pris part des cardinaux d'origine douteuse et d'autres électeurs, dont le droit de vote n'était pas moins discutable ; après ces luttes, qui avaient bouleversé les âmes et les esprits, on nourrissait encore, au moins dans les hautes sphères, chez les dirigeants, un dernier doute qui pouvait, qui devait avoir sa répercussion dans le gouvernement de l'Eglise et sur la marche de ses affaires : où était le fondement réel de l'autorité visible, représentant Jésus-Christ sur la terre? l'assemblée ecclésiastique, le concile qui faisait et défaisait ainsi les papes n'était-il pas lui-même ce représentant, dont le pontife romain, successeur de saint Pierre, ne serait que le délégué permanent?

Le schisme prolongé avait créé dans la chrétienté une situation si étrange, que les fidèles de ces époques pleines de foi ne savaient plus à qui obéir. Ils avaient vu pendant si longtemps dans chaque diocèse, dans chaque abbaye, dans tout bénéfice, deux, puis trois prétendants, envoyés par autant de papes, qui se combattaient par tous les moyens, bons ou mauvais, s'excommuniaient, s'anathématisaient, s'injuriaient sans mesure, se disputaient l'appui des autorités civiles et des populations. Il en était résulté une perturbation générale dans les esprits et l'obscurcissement des consciences, par suite les hérésies s'étaient mêlées aux schismes, et les révoltes des âmes ruinaient partout la foi au principe d'autorité, avec la soumission envers ses douteux représentants.

Aux tendances anarchiques d'en bas répondaient plus haut des prétentions usurpatrices analogues. Les théologiens et les docteurs d'un côté, de l'autre les évêques et les dignitaires ecclésiastiques, tous ceux qui avaient discuté si longtemps dans les universités, puis en synodes et conciles, les prétentions, les titres et les droits de chacun des candidats, les rois et les gouvernants qui les avaient tour à tour appuyés de leur obé-

dience, puis la leur avaient retirée, pour se proclamer neutres, à qui ils avaient mendié l'argent des décimes et des revenus ecclésiastiques, qui d'ailleurs avaient disposé plus que jamais de ceux-ci, des bénéfices, des droits les plus inaliénables de l'Eglise, tout ce monde-là, grands seigneurs et savants à prétention, qui venaient de décider de la légitimité du vicaire de Jésus-Christ, croyaient dès lors avoir acquis le droit de gouverner l'Eglise, de bouleverser sa législation et sa discipline.

Ecclésiastiques de tout ordre, et même laïques, c'est-à-dire les rois représentés par leurs ambassadeurs, avaient combiné leur prétendu droit, avec leur action, dans le concile général. Celui-ci, autrefois assises d'évêques, s'était par là transformé en une assemblée élective, issue des intrigues, des cabales, des ambitions et des passions qui animaient les universités, les chapitres et les communautés religieuses; et les évêques s'en étaient éloignés les uns après les autres, à mesure que le clergé inférieur y prenait plus d'empire, y déployait plus d'audace, se montrait plus accaparant. Et le nouveau régime parlementaire avait mis à profit les embarras des circonstances pour se donner une constitution, une ébauche de lois organiques.

La constitution avait vu le jour au concile de Constance, en cette cinquième session, où, pour affirmer la légitimité de la déposition de Jean XXIII, les gens de son obédience avaient dit le 6 avril 1415 : Toute personne, même un pape, est tenue, et peut être contrainte par les peines canoniques, d'obéir aux décrets d'un concile général légitimement assemblé, en ce qui concerne la foi, l'union et la réforme. On y avait adjoint le décret *Frequens*, de la 39e session, qui imposait aux papes futurs la périodicité des conciles de dix années en dix années.

Parce que les Pères de Constance n'avaient pas confirmé ces décrets avant de se séparer, et ne les avaient pas insérés dans la profession de foi qu'ils imposèrent à leur Pape, la constitution paraissait incomplète, informe. Toutefois certains faits et circonstances accessoires assuraient à cette ébauche une consistance, une vitalité qui permettaient d'organiser, avec leur concours, un régime nouveau en face, et au besoin à la place de l'ancien. Le Pape récemment élu était enchaîné

à la politique conciliaire par son passé, c'est-à-dire la part qu'il avait prise aux travaux de l'assemblée et à la déposition de ses prédécesseurs, par son élection elle-même, qui en faisait la créature des mandataires du concile aussi bien que des cardinaux. Enfin, il s'était lié pour l'avenir, car il avait approuvé le décret *Frequens*, du moins d'une manière indirecte, en fixant quelques jours avant la clôture, le futur concile à réunir à Pavie au bout de cinq années.

Il faut tout dire : Martin V n'avait confirmé formellement, de toute l'œuvre de Constance, que la condamnation des erreurs hussites ; il se garda bien de déterminer, comme les Pères l'en sollicitaient, les cas et les conditions dans lesquelles un pape pouvait être jugé et déposé (40e session, 30 octobre 1417), et il se contenta de répondre qu'il n'y avait pour le moment rien à décréter là-dessus. Il ne cacha nullement la manière de voir que lui dictait sa nouvelle dignité, et il déclara dans une constitution *Ad perpetuam rei memoriam*, qui annulait certain appel au concile : « Qu'il n'est permis à personne d'en appeler du juge suprême, du Pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, ni de se dérober à son jugement dans les affaires de foi. » Mais cette sentence, lue en consistoire le 10 mai 1418, ne fut jamais promulguée.

Telle était la situation qu'avait créée le grand schisme dans l'Eglise catholique : d'un côté le concile, assemblée de notables et élus, qui aspirait à grandir, à se fortifier pour se rendre maître de tout, en vertu de la suprématie qu'il prétendait avoir ; de l'autre le pape, qui n'admettait pas cette suprématie, parce qu'elle avait été proclamée par une poignée de docteurs, mandataires d'une fraction seulement de la chrétienté. Mais la condition que lui avaient faite les circonstances l'obligeait à manœuvrer habilement, à louvoyer, s'il ne voulait pas se laisser asservir par ses électeurs, devenus ses rivaux, et qui menaçaient de transformer en tyrannie périodique, sinon permanente, la supériorité qu'ils avaient sur lui dans le principe.

Pour la première fois la papauté allait être tenue en lisière par une assemblée issue des rangs du clergé inférieur, qui reviendrait à des époques régulières contrôler ses actes. Avec Martin V s'ouvre pour l'Eglise catholique une nouvelle pé-

riode de trente-deux ans de crise, où se décidera enfin, dans une lutte schismatique poussée à son paroxysme, qui devait l'emporter, de la suprématie papale ou du régime représentatif. Trois pontificats s'y useront : Martin V saura retarder la lutte en maintenant le *statu quo* à force d'habileté, mais la crise éclatera avec Eugène IV, qui défendra la prérogative pontificale à travers des épreuves et des vicissitudes incroyables, et préparera le triomphe que son successeur n'aura plus qu'à recueillir. En réalité, la guerre se concentre autour d'Eugène IV, et présente plusieurs périodes: la victoire du concile, 1431-1434 ; la trêve qui montre l'impossibilité de faire vivre ensemble les deux pouvoirs, 1434-1438; la lutte ouverte et le schisme, où les excès du concile tournent tout le monde contre lui, pendant que le pontife, alliant l'habileté à la persévérance patiente, reconquiert le terrain qu'il a perdu (1438-1447), et ruine définitivement son adversaire.



I. — Martin V, 1418-1431.

Il faut reconnaître que Martin V accepta loyalement la situation : les concordats qu'il conclut avant même la clôture du concile, avec les nations allemande, anglaise, française et italienne, limitaient à leur profit la toute-puissance de Rome dans les questions de discipline, selon les désirs de l'assemblée (session du 30 oct. 1417), et préparaient les voies à la réforme. Si ces accords parurent dans la suite insuffisants aux intéressés eux-mêmes, le concile en avait cependant témoigné son contentement (43e session, 21 mars 1418), sans doute parce qu'il avait hâte d'en finir.

Quelle stabilité d'ailleurs pouvait-on promettre à des conventions passées avec les représentants des clergés nationaux, même sur la garantie de leurs souverains, alors que ces représentants réglaient tout dans le synode à la majorité des voix? Ce régime, qui avait fonctionné trois ans à Constance, devait

laisser au pape et à l'Eglise romaine des préventions contre le concile général, ainsi défiguré. Cependant Martin V n'en manifesta rien tout d'abord, quoi qu'on ait prétendu. Quand le moment fut venu, le 22 février 1423, il donna ses bulles pour tenir l'assemblée à Pavie, en autorisant ses nonces à la présider, à prendre des décisions, à rendre des jugements en son nom, à frapper les opposants, à transférer, proroger, dissoudre même le concile, s'ils le jugeaient à propos, en un mot à exercer tous les droits que les pontifes s'étaient arrogés depuis les origines, et qu'on ne leur avait jamais contestés.

Le 23 avril, anniversaire de la clôture de Constance, le concile s'ouvrit avec deux abbés seulement, et les légats durent, pour lui donner un peu plus de solennité, réquisitionner les évêques et autres prélats du voisinage. La peste sévît bientôt dans la région et dès le 21 juin, les nations allemande, française et anglaise, qui seules figuraient, en tout une vingtaine de membres, autorisèrent les légats à les transférer ailleurs. Le lendemain ceux-ci rendaient un décret par lequel le concile s'établissait à Sienne, de sa propre volonté et sans intervention du pape.

Martin V était fort satisfait du choix, parce que le synode ne se touvait plus sur le territoire du duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, son ennemi personnel. Le 25 juillet, de nouvelles lettres de convocation, à toute la chrétienté, annonçaient son intention de se rendre lui-même à Sienne, où deux cardinaux le précédèrent bientôt. Sur la réclamation des Pères, il fit amender les sauf-conduits que les Siennois leur accordaient, de manière à leur garantir liberté pleine et entière, avec la seule condition de ne pas remettre en cause ce qui avait terminé le schisme, c'est-à-dire la légitimité du pape régnant (6 novembre). Deux jours après, la seconde session arrêtait quatre décrets de concert avec le pape contre les hérétiques, etc., et entamait le débat sur la réforme, mais alors commencèrent les difficultés.

L'historien conciliaire, Jean de Raguse, accuse le pape d'avoir mis tout en œuvre pour éluder sa promesse. En réalité, ce qui l'empêcha de se rendre au concile, ce furent, outre la peste qui sévissait aussi à Sienne, les motions de réforme de

la nation française : pouvoirs disciplinaires du Saint-Siège limités par les canons des conciles généraux, son gouvernement et son administration tempérés par le Sacré Collège, plus d'annates, plus de commandes, plus de dispenses pour le cumul des bénéfices ; retour pur et simple aux libertés gallicanes ! Ce furent encore les intrigues secrètes qu'Alphonse V d'Aragon, qui soutenait toujours l'antipape Benoît XIII, ne cessa de nouer avec les Siennois ; ce fut l'appui incertain que ceux-ci donnaient aux légats, dans les difficultés soulevées par le parti conciliaire et antipapal.

Les quatre nonces présidents, avec l'appui et la connivence de Rome, ne songèrent plus qu'à dissoudre le concile. En novembre 1423, ils s'opposèrent à ce qu'on envoyât une ambassade pour hâter la venue du pape et des cardinaux. Le 5 janvier 1424, ils ne craignirent pas de démasquer leurs batteries, ou plutôt celles du pape, avouaient-ils, en répondant vertement aux Siennois, qui menaçaient de dénoncer leurs agissements à la chrétienté. Martin V lui-même blâmait le zèle intéressé des bourgeois, et leurs démarches intempestives (18 janvier). Ils n'en continuèrent pas moins à vouloir retenir le concile. Ils allèrent jusqu'à y introduire les clercs de leur territoire pour faire nombre, et quand les pères commencèrent à se disperser, ils fermèrent les portes de leur ville, sous prétexte de garantir les intérêts des fournisseurs et des propriétaires (19 février). Le pape leur exprima à plusieurs reprises un vif mécontentement des obstacles qu'ils mettaient au travers de ses combinaisons.

Au milieu d'une situation hérissée de difficultés, les légats ne pouvaient procéder que lentement et avec circonspection. S'ils ne furent pas étrangers à la division qui se mit dans la nation française, lors du renouvellement de son président, c'est qu'elle brisait une des plus sérieuses oppositions contre lesquelles ils se heurtaient. Ce qui prouve combien peu ils cachaient leur jeu, c'est que, depuis longtemps, ils réclamaient la désignation du lieu où se réunirait le prochain concile. Dans la pensée du pape il suffisait que la périodicité des conciles fût maintenue, à condition qu'il ne fît rien au détriment du Saint-Siège. L'arrivée bien tardive (!) des mandataires de l'U-

niversité de Paris, et de l'ambassadeur du roi d'Angleterre, Jean de Rochetaillée, archevêque de Rouen (12 février), au lieu de consolider le concile, ne fit qu'en hâter la dissolution. Rochetaillée du moins seconda de son mieux les présidents. Grâce à son intervention, le 19 février, quatre nations sur cinq, les Espagnols s'abstenant, désignèrent Bâle comme siège du prochain concile, qui, d'après le décret *Frequens*, devait se tenir dans sept ans. Les légats n'eurent qu'à ratifier, et le pape approuva : il avait sept ans devant lui, et pour le moment, il lui importait de se débarrasser du concile.

Ce fut encore Rochetaillée qui mit en avant, et secrètement, le projet de dissolution, le 25 février. Le lendemain, il partait pour Rome, et donnait le signal de la débandade. Ambassadeur à la fois auprès du concile, et auprès du pape, il personnifiait parfaitement l'attitude des princes du temps, qui n'avaient pas encore prêté la moindre attention à l'assemblée, parce que les intérêts de leur politique et de leur ambition les jetaient plutôt du côté de Rome.

Dès lors ce fut un sauve-qui-peut qui s'échelonna jour par jour jusqu'au carême. L'évêque de Lescar oubliait de payer sa note, se faisait courir après, et enfermer dans une citadelle ! Le pape pouvait signifier aux Siennois, par des ambassadeurs, que la dissolution s'imposait. Le mardi gras, 7 mars, les légats s'esquivèrent sans crier gare, et du territoire florentin, firent afficher à la cathédrale de Sienne, le décret daté du 26 février. Le lendemain 8, une session de quelques Pères la discuta, lui trouva pas mal de défauts, et plusieurs cas de nullité, mais se sépara en remettant à Dieu la cause de son Eglise ! deux abbés rédigèrent une violente protestation, avec appel au concile, au pape et à leurs successeurs. Et ce fut tout.

Le 12 mars, Martin signifiait à la chrétienté la fin de l'assemblée. Il jugea de bonne diplomatie d'en rejeter la faute sur les Siennois, dont les agissements, prétendait-il, avaient fini par priver les Pères et les présidents de toute liberté ! Ne fallait-il pas voiler soigneusement aux yeux des fidèles les véritables causes, politiques et religieuses, de la dissolution. Il chargea Malatesta, vicaire de Pesaro, de disperser les débris du synode, et le 3 avril, les autorités municipales pouvaient

écrire que tous les étrangers avaient quitté leur ville, même l'ambassadeur aragonais. Le pape leur rendit alors ses bonnes grâces.

C'est bien Martin V qui a dissous le concile, et les nonces ne furent que ses instruments. L'opération fut préparée habilement, « de longue main, et brusquée seulement à la fin ». Instruit par l'expérience, il ne voulait pas entendre proclamer de nouveau la supériorité du concile, et il intervint quand il vit qu'on allait discuter l'administration du Saint-Siège. Il fut d'ailleurs amplement justifié par le peu d'attention que la chrétienté accorda au synode. Pendant près de huit mois qu'il siégea sans interruption, il ne compta jamais plus de vingt-cinq prélats, tant évêques qu'abbés. Aucun roi ne s'y fit représenter, si ce n'est le schismatique Alphonse V, dont l'agent vint y semer la zizanie ; aucune université, et celle de Paris arriva *in extremis* pour administrer le moribond ! Aussi, dit un annaliste contemporain, « le concile fut dissous en mars, faute de prélats ».

Cependant l'habile pontife se préparait aux luttes à venir, en fortifiant l'autorité apostolique par des essais de réforme, qui avaient encore l'avantage de rendre moins urgente la convocation du concile. La bulle du 13 avril 1425, préparée par une commission de cardinaux, réglementait la curie romaine, le sacré collège aussi bien que les évêques, résidence et visite pastorale, etc. Elle réduisait au tiers de l'année le droit des collateurs de bénéfices, le Saint-Siège gardant les deux autres tiers pour lui. Et de tous ces articles de réforme, ce fut le plus sérieusement appliqué !

Somme toute, Martin V ne travailla pendant tout son règne qu'à maintenir les droits de la papauté contre la suprématie conciliaire, et à réaliser ce qu'il dit encore dans sa bulle du 8 janvier 1425 : « *Videre universalem Ecclesiam in sui status amplitudine stabiliri, et Sedem apostolicam in sua auctoritate et fastigio conservari* ». (Rinaldi, IX, 17). Son programme consistait à tenir un compte strict des obligations qui lui avaient été imposées à Constance, mais rien de plus, et à calmer, à guérir avec le temps, en s'appuyant sur la lassitude et l'indifférence générale, la fièvre d'émancipation dont le grand schisme avait infesté la chrétienté.

Quand fut venu le moment de convoquer le concile de Bâle, il nomma le 1er février 1431, déjà sur son lit de mort, légat *a latere* pour le présider, le transférer n'importe où (entendez en Italie) et le dissoudre, le cardinal Julien Cesarini, qui venait de partir en Allemagne. Mais cette nouvelle mission était subordonnée à l'autre, celle de terminer par la guerre et la croisade la guerre des Hussites, qui embrasait alors l'Europe centrale. Martin V estimait qu'un bon propriétaire, avant d'améliorer l'aménagement de sa maison, doit éteindre l'incendie qui menace de la consumer.

Et pourtant les impatiences qu'attisait de plus en plus le besoin de réforme, s'étaient révélées menaçantes dans un placard anonyme affiché à Rome le 8 novembre 1430, où l'on menaçait le Pape de désobéissance, et même de déposition, s'il ne convoquait pas le concile à la date du 7 mars suivant, anniversaire de la dissolution de celui de Sienne. Manifestation symptômatique, où l'on pouvait entrevoir déjà les sentiments hostiles et les passions exaspérées qui allaient ouvrir une guerre implacable contre l'Eglise romaine.

* * *

II. — Victoire du concile 1431-1434.

Gabriel Condolmario, élu le 3 mars 1431 (Eugène IV), avait été formé de bonne heure par son oncle Grégoire XII, à la pratique des affaires de l'Eglise romaine. D'une vie irréprochable et édifiante, presque monacale, il se disait partisan résolu de la réforme, avait même blâmé certains actes de Martin V à l'égard du concile, et venait de faire nommer auxiliaire du légat Jean de Raguse, un fervent de la suprématie conciliaire. Il ne s'était pas compromis à Constance, où il était apparu assez tard, après que Grégoire XII eut revêtu le synode de son autorité. Il passait pour entêté « Tous les Vénitiens le sont », disait un annaliste milanais; propos malveillant de voisin jaloux !) ; il subissait parfois des influences, et manquait de mesure, de pondération.

Les capitulations du conclave réservaient la réforme de la curie à la libre disposition du Sacré Collège. Aussi Eugène ne confirma-t-il les pouvoirs de Cesarini que pour la croisade en Allemagne, et lui demanda son avis sur l'opportunité du concile (12 mars). Jean de Raguse écrivait lui-même au nom du légat, que les préoccupations de l'assemblée entravaient la croisade (fin avril). Les Hussites débordaient en Allemagne, et à la date même de l'ouverture, Cesarini devait se consacrer tout entier à la prédication de la guerre sainte. Le nouveau pape avait fort à faire avec les Colonna, qui refusaient de rendre les places des Etats de l'Eglise que leur avait confiées Martin V. Révoltes, trahisons, complots, rien n'y manquait, et Eugène y répondait par des anathèmes et des exécutions. Le concile lui-même se voyait menacer par les opérations militaires en Alsace et autour de Belfort, entre les Bourguignons et Frédéric d'Autriche, allié de Charles VII, opérations qui furent suspendues seulement en octobre. Le jour de l'échéance de mars, il n'y avait à Bâle que l'abbé de Vézelay, et les premiers députés arrivèrent seulement en avril, avec les mandataires de l'Université de Paris. Le 30 mai, le Pape écrivait au légat qu'il avait tout le temps de vaquer à la croisade. Jean de Raguse fit donc l'ouverture le 23 juillet, devant quelques députés, mais le désastre des croisés à Taus ramena Cesarini sur Bâle (9 septembre), et il commença à lancer des lettres pressantes de convocation. Le tout petit conventicule, comme l'appelait Jean de Raguse, se décida dès septembre à envoyer le Parisien Jean Beaupère, juge fameux de Jeanne d'Arc, prier le pape de les honorer de leur présence et de les tirer de l'état d abjection où ils se trouvaient, en relançant princes et évêques. Le sombre tableau, par lequel le messager s'efforça d'émouvoir le pontife (2 novembre), produisit un effet tout contraire. Eugène n'avait pas encore confirmé les pouvoirs de Cesarini, et le 30 mai, il lui enjoignait de n'ouvrir le synode qu'avec un nombre suffisant de prélats. Malade depuis août, d'une attaque d'apoplexie, le pape se décida à réunir lui-même un concile à Bologne pour la réforme et l'union des Grecs, et en congédiant celui de Bâle, à en convoquer un autre dans dix ans à Avignon, qui répondrait aux exigences du

décret *Frequens*. Tel fut l'objet des bulles du 12 novembre 1431, ratifiées et signées par dix cardinaux résidant à Rome. Et parce que le concile avait, le 15 octobre, invité les Hussistes à venir discuter leurs doctrines, Eugène, mécontent, et avec raison, qu'on remit en examen, sans son consentement, des questions déjà définies à Constance, avec des laïques frappés d'excommunication, fit publier à Rome le 18 décembre et répandre dans la chrétienté des exemplaires de ces bulles, avec en plus l'ordre formel au légat de les promulguer, puis de quitter Bâle aussitôt pour poursuivre la lutte contre les Bohémiens.

Eugène eut à regretter plus tard d'avoir agi avec précipitation. Les exécuteurs de ses ordres y joignirent leurs maladresses. Son nonce au concile, l'évêque de Parenzo, jura ses grands dieux qu'il n'apportait aucun ordre de dissolution ; puis il ne révéla que la bulle qui autorisait Cesarini à transférer l'assemblée à Bologne. Il s'enfuit ensuite pour aller publier les autres à Strasbourg, pendant qu'un sien serviteur communiquait au synode l'acte officiel de dissolution (13 janvier 1432). L'assemblée se montra unanimement prête à la résistance. Pendant que Cesarini, dans deux lettres pressantes au Pape et aux cardinaux, insistait sur la nécessité de terminer sans retard et sans interruption l'hérésie hussite, une ambassade allait exprimer au pontife la ferme résolution des Pères de ne pas se séparer avant d'avoir réglé cette question avec celles de la paix et de la réforme. Le 20 janvier, plusieurs en appelèrent au pape mieux informé, une encyclique du 21 annonça ces résolutions à l'Eglise universelle, et d'autres ambassades réclamèrent l'appui et la présence des princes chrétiens, à commencer par le roi des Romains, Sigismond. Des réponses favorables arrivèrent de divers côtés. Celui-ci les prit officiellement sous sa protection. Reçue dans ces dispositions, la bulle du 18 décembre ne fit que renforcer la résistance : Cesarini donna sa démission de légat, pour rester du côté du concile, et avertit le Pape en lui soumettant le texte de Constance, qu'on lui contestait le droit de dissoudre. Au consistoire qui avait promulgué la bulle, on répondit par la session du 15 février, où l'on déniait au pape cette faculté de dissolution, de prorogation,

etc., on annulait d'avance toute mesure en ce sens. Le concile tranchait ainsi en sa faveur une question restée douteuse. A la troisième session, le 29 avril, on publia les décrets de Constance, on supplia le Pape de révoquer ses bulles et de venir dans les trois mois, enfin on cita les cardinaux sous peine de contumace dans le même laps de temps.

Enhardi encore par l'appui que venait de lui accorder l'assemblée gallicane de Bourges et les conseillers les plus influents de Charles VII, puis le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, le concile n'écoutait même plus les conseils de modération qui lui venaient de ces pays. Cesarini se laissait complètement gagner, et non seulement envoyait à Rome une apologie en règle des décrets de Constance, mais lui rappelait que la légitimité de son pontificat était connexe avec l'autorité de ces mêmes décrets (5 juin). Et la 4e session, le 20 du même mois, déclarait que ni serment, ni censure n'empêchait les princes et ecclésiastiques de participer au conci e, puisque l'une était aussi nulle que l'autre. On allait jusqu'à contester au pape le droit de créer des cardinaux. Bien plus, sur l'appel des Avignonnais mécontents de leur gouverneur, le neveu d'Eugène, Marc Condolmario, on remplaça celui-ci par le cardinal Carillo.

L'entêtement d'Eugène, qui repoussait toute médiation, comme celle du roi des Romains, et envoyait en Angleterre un nonce dont les instructions, dirigées contre le concile, venaient d'être interceptées, n'avait pas peu contribué à l'exaspération des Pères. Cependant, lorsque les monitions et citations du 29 avril eurent été affichées à Saint-Pierre (6 juin), Eugène se hâta d'envoyer une ambassade de conciliation, composée de trois évêques. Le concile leur fit attendre six semaines les sauf-conduits qu'ils demandaient, puis huit jours leur première audience (22 août). Ils apportaient des offres acceptables : Eugène permettait aux Pères de régler la question tchèque et la réforme du clergé allemand, pourvu que, ces affaires terminées, ils se rendissent au lieu qu'ils auraient choisi eux-mêmes, pour vaquer aux autres affaires pendantes. Dans leur réponse cependant (3 sept.), ils refusèrent de se déplacer, et posèrent la question de principe, la supériorité du

concile qui était infaillible, et dont le pape, son chef de service, *caput ministeriale*, ne faisait qu'exécuter les ordres.

Les nonces eux-mêmes avaient maladroitement soulevé le débat, en essayant d'interpréter le texte *Frequens*. Ce furent encore eux qui amenèrent l'assemblée à révoquer en doute la légitimité d'Eugène IV, parce qu'en violation formelle d'une bulle de Martin V, il avait exclu du conclave le cardinal Capranica. Le 6 septembre, à la sixième session, on cita le Pape pour qu'il vint se justifier comme contumace, et personne ne répondit pour lui. Quinze cardinaux se déclaraient prêts à prendre part au concile, et cinq d'entre eux avaient signé à Rome un désaveu secret de la politique du pape. Le 10 septembre, les nonces furent congédiés, et le 12 Cesarini consentit à reprendre la présidence.

En juillet, les agents du concile avaient obtenu l'adhésion de Charles VII. Celui-ci promettait d'envoyer une ambassade solennelle, avec des théologiens, de favoriser la participation de son clergé, et autorisait la levée d'une décime pour les frais de déplacement. Cet exemple entraîna les alliés de la France, la Castille, et même ses ennemis, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre. Aussi le 18 décembre, on fixait au Pape un délai de 60 jours pour résoudre son adhésion, aux cardinaux et à ses serviteurs 20 jours de plus pour l'abandonner. Le 25 janvier 1433, on prenait déjà quelques mesures pour le prochain conclave ; et on prévoyait la déposition du pape.

Défaites et affronts se multipliaient pour celui-ci. Un de ses cardinaux, l'Espagnol Casanova lui démontrait dans un mémoire la nécessité de révoquer la dissolution, sous peine de péché mortel. Quatre autres, Aleman, Cervantes, Correr (un Vénitien, un compatriote d'Eugène !) Rochetaillée partaient pour Bâle sur la fin de l'année 1433. Le décret conciliaire du 18 décembre jetait la panique parmi les officiers de la curie, et ils commençaient aussi à déserter Rome en masse. Eugène sentit donc le besoin d'accentuer son recul, du moins dans le sens des concessions de fait. Il accepta enfin le concours de Sigismond, qui venait recevoir la couronne impériale. Et dans une série d'instructions (décembre 1433-février 1434), qui préparaient les travaux d'une nouvelle ambassade, il retirait la dis-

solution, pourvu que le concile annulât ses actes depuis la première session, remettait à une commission d'arbitres, laïcs et ecclésiastiques, le choix du futur concile, enfin le 14 février, sur les représentations d'une ambassade des électeurs impériaux, il donna une bulle qui maintenait l'assemblée de Bâle, nomma quatre cardinaux comme nouveaux légats, et prit des mesures pour provoquer l'exode des évêques et abbés vers Bâle.

Ces concessions arrivaient un an trop tard. Le concile, qui, l'année précédente, ne comptait que 80 membres, dont 35 prélats, était aux mains du clergé inférieur, et les évêques (7 cardinaux et 74 mitres sur 392 votants en juin) se trouvaient noyés dans la masse des docteurs et députés élus. On s'en tenait donc fermement au point de vue dogmatique, le pape ne pouvait rien annuler de ce qui s'était fait, et la bulle du 14 février fut déclarée insuffisante, parce qu'elle ne ratifiait pas le passé et ne faisait commencer le concile qu'au jour où les légats inaugureraient leur présidence.

Le 27 avril, à la deuxième session, on décrèta que toute entreprise contre l'assemblée entraînait la suspension après quatre mois, et la déchéance au bout de six. Le concile seul pouvait se proroger, mais à la majorité des deux tiers, et on imposa aux nouveaux arrivés le serment de travailler dans l'intérêt du synode.

La lutte commença alors avec les nonces, qu'Eugène, par une nouvelle concession, et parce que les quatre légats étaient empêchés, avait nommés présidents, en leur adjoignant Cesarini. Le 16 juin, on exigea d'eux leur incorporation au concile, puis la ratification de tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour. Et Cesarini, dans un discours véhément, accusait le pape d'avoir scandalisé l'Eglise, en se proclamant supérieur à la réunion de ses représentants.

Cependant l'affluence que ce dernier avait provoquée à dessein, et qui renforçait le concile, lui apportait par contre l'appoint de nombreux ambassadeurs, qui votaient avec les Pères et compliquaient les débats de conflits accessoires et questions d'intérêt. Ils essayèrent d'abord, ceux de Bourgogne et d'Angleterre en tête, de réconcilier les deux adversaires et

d'obtenir un sursis pour la citation dernière. Ce fut en vain, et les sept cardinaux se montrèrent les plus acharnés contre leur maître. Le 13 juillet, 12e session, on donnait au pape un dernier délai de 60 jours, de 90 aux cardinaux pour avoir à comparaître. On ramena sur le tapis l'affaire Capranica, et le doute sur l'élection d'Eugène IV. .

Celui-ci, resté presque seul, et assailli d'obsessions, par exemple de l'empereur Sigismond qu'il venait de couronner, ne faiblît pas un seul instant. Il accepta la formule de rétractation que venait de lui envoyer Cesarini, mais en apparence, en remplaçant les termes *decernimus et declaramus* par *volumus contentamur*, et sous la réserve de l'abrogation préalable de tout ce qui avait été fait contre le Saint-Siège (bulle *Dudum sacrum*, 1er août). Et une autre bulle (*Inscrutabilis*, du 29 juillet), mais destinée à rester secrète, annulait tout ce qui n'avait pas trait à la triple mission pacificatrice, dogmatique et réformatrice du concile. Quand il eut reçu l ultimatum du 13 juillet, le pape se contenta d'annoncer aux princes chrétiens (10 août), le départ de Sigismond comme médiateur à Bâle.

Il s'était borné à subir avec résignation ce qu'on lui avait imposé comme une vérité préexistante, mais plus tard il annula l'ultimatum (bulle *In arcano*, 11 sept.), et toujours il maintint la prérogative du Saint-Siège, en ne tenant compte de ce qui avait été fait ou de ce qui se ferait au concile, qu'autant que c'était conforme à cette prérogative et contrôlé par les représentants du Saint-Siège. Bien plus, il laissait répandre et interpréter à travers la chrétienté, par ses nonces et par l'auteur de la pièce, la bulle *Deus novit* (13 septembre), qu'il répudia dans la suite, et qui resta à l'état de simple projet non authentiqué ; sorte de mémoire justificatif, et d'appel, sans caractère officiel, aux princes chrétiens, où la suprématie de l'Eglise romaine est affirmée et démontrée conformément à la doctrine admise aujourd'hui généralement, mais avec une dernière concession faite au concile en matière de réformes nécessaires et indispensables, cas où, selon la pièce, celui-ci peut imposer au pape sa manière de voir.

Les ambassadeurs continuaient à combattre l'intransi-

geance des Pères, et Charles VII désavouait les siens, qui avaient osé publiquement révoquer en doute la légitimité d'Eugène IV. Le 11 septembre, tout en dénonçant la contumace du Pape, le concile lui accorda un mois de sursis avant sa suspension. Le 11 octobre on prolongea ce sursis de huit jours, à la supplication de l'empereur qui venait d'arriver. Le 16, Cesarini attaqua la bulle *Dudum sacrum* récemment apportée, comme insuffisante, et se servant de la bulle *Deus novit*, où, prétendait-il, tout le monde était taxé d'hérésie, à commencer par les Pères, il demanda une enquête sur l'orthodoxie du pape. Après une assez mauvaise réponse du nonce, l'archevêque de Spalato, Barthélemy Zabarella, les ambassadeurs continuèrent activement leur manège et obtinrent une série de prolongations jusqu'au 7 février 1434.

Toutefois ils estimaient que les actes pontificaux d'août étaient au moins intempestifs, et Sigismond, auquel le pape n'en avait communiqué qu'une partie, l'abandonnait toujours plus complètement. Les agents vénitiens eux-mêmes, compatriotes du pape, se chargèrent de lui faire accepter le décret du 7 novembre (14e session), par lequel, contre la révocation de tous ces actes, y compris la bulle *Deus novit*, le concile ne lui promettait que le titre vague et indéterminé de chef (honoraire !) du synode.

L'isolement d'Eugène était si complet que son plus ferme appui, le vieux cardinal Giordano Orsini, joignit ses instances à celles des Vénitiens. Les Etats de l'Eglise étaient conquis en grande partie par les condottieri qu'y envoyait Visconti, se targuant de certaines lettres de recommandation des Pères, pour usurper le titre de protecteur du concile; Francesco Sforza que le Pape avait pris à son service, armé des mêmes prétextes, travaillait aussi pour son propre compte, avec un succès analogue. Aussi les ambassadeurs vénitiens à Bâle, qui précédaient leurs collègues, chargés de peser tous ensemble sur l'esprit du Pape, surent-ils le décider à la capitulation, avant même l'arrivée des autres, et ils emportèrent seuls la nouvelle bulle *Dudum sacrum* (15 décembre), qui promulguait cette capitulation.

Le Pape ne se contentait plus de révoquer la dissolution,

il la déclarait nulle et vaine, il supprimait formellement tous ses actes d'août et septembre, ainsi que toutes censures, suspenses ou dépositions, et le Pape s'engagea, pour l'avenir, à ne plus porter atteinte à l'intérêt, à l'honneur du concile et de ses partisans. Et il adjoignait de nouveaux légats et présidents à ceux qui fonctionnaient.

De l'approbation des actes du concile, pas un mot. Bien plus, une bulle, qui fut tenue secrète, conférait aux légats ci-dessus le pouvoir d'absoudre quiconque serait coupable d'hérésie, de sacrilège, d'attentats contre le Saint-Siège, d'apaiser les différends, de rétablir en un mot la concorde et la charité dans l'Eglise. Eugène IV se réservait une porte de sortie, et le droit de soutenir qu'en se réconciliant avec le synode, il n'avait pu l'approuver, le laisser se continuer que pour l'extirpation de l'hérésie, pour la pacification de la chrétienté, pour la réforme de l'Eglise, triple objet de sa convocation primitive. Il ne devait pas tolérer que les Pères se missent en opposition avec lui, et avec son prédécesseur qui les avait convoqués, et il réprouvait, au moins en secret et dans la mesure de ses moyens, tout ce qu'ils avaient fait et feraient au détrimen du Saint-Siège.

L'existence même du pouvoir pontifical se trouvait en jeu, puisque le conciliabule, que rien n'arrêtait plus sur la pente de l'arbitraire, travaillait à l'absorber par une série d'empiètements. Quelque idée qu'on se fasse de la justice et de l'honnêteté de son acte, on est obligé d'admettre qu'Eugène ne pouvait procéder autrement, sous peine de s'ensevelir sous les ruines de la papauté.

(*à suivre.*) P. RICHARD.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The synoptic Gospels edited with an introduction and a Commentary by C.-G. MONTEFIORE together with a Series of additional notes by I. ABRAHAMS ; 3 vol. in-8°, CVIII-392 ; XII-726 pp. (Le 3e vol. n'a pas encore paru). — London. Macmillan, 1909. — *Prix* : 22 fr. 50.

Cet ouvrage sur les évangiles synoptiques offre cette particularité intéressante qu'il est le premier travail qu'un savant juif ait consacré à l'étude de nos évangiles et remarquons-le, de suite, ce travail est écrit dans une note sympathique. L'auteur veut faire connaître l'Evangile à ses coreligionnaires, car c'est par lui, dit-il, que s'est formée notre civilisation. Il y a, ajoute-t-il, dans le Nouveau Testament, des choses de valeur qu'on ne trouve pas dans la littérature rabbinique; de plus, ces choses sont répandues à travers toute la masse de cette littérature, tandis que dans le Nouveau Testament elles sont condensées, concentrées, ne proviennent pas de cent auteurs différents mais sont l'enseignement d'un ou deux grands esprits. Quant à la question de l'originalité de l'enseignement elle est plutôt en faveur des évangiles. Si l'on retrouve dans les évangiles des sentences dont on possède les parallèles dans le Talmud, la plupart du temps, celles-ci sont plus tardives, et d'ailleurs, les retrouvât-on toutes dans la littérature rabbinique, il resterait encore que Jésus leur a donné une vie nouvelle ; son enseignement est plus élevé que celui des rabbins, plus inspiré; il est plus qu'une liste d'injonctions, c'est un tout, c'est un esprit. M. Montefiore en conclut que Jésus est un prophète, l'égal des plus grands, des Isaïe, des Jérémie, des Amos. C'est le dernier des

prophètes hébreux. Nous ferons observer à l'auteur juif que Jésus a distingué très nettement son enseignement de celui des prophètes et que dans ses discours il n'a plus comme les prophètes, parlé au nom de Dieu : « Ainsi parle le Seigneur », mais il a enseigné en son propre nom : « En vérité, je vous le dis. »

Dans son commentaire, M. Montefiore s'efforcera donc de dégager ce qui dans les évangiles peut s'adapter à la mentalité juive contemporaine. Il essaye de montrer que Jésus a libéré le judaïsme des vieilles entraves qui le maintenaient dans un exclusivisme trop étroit. Il en fait une espèce de Juif libéral, qui s'est affranchi des observances légales et qui, dans le Sermon sur la montagne, a posé des lois qui peuvent être la charte du judaïsme et du christianisme. Par sa condamnation du divorce et la réhabilitation de la femme, Jésus, dit-il, a dégagé le judaïsme des traditions orientales. On voit que l'auteur juif a voulu traiter Jésus avec sympathie et équité, mais a-t-il réussi à en tracer un portrait exact ? C'est ce dont nous doutons.

L'ouvrage est précédé d'une longue introduction dans laquelle M. Montefiore examine les questions critiques que posent les évangiles synoptiques : les rapports de Marc, Matthieu et Luc, la composition de chacun d'eux, leur date d'origine. Sur tous ces points il n'offre rien d'original et se contente de rapporter les opinions des critiques qu'il juge compétents, Loisy, Wellhausen, J. Weiss, Bacon, Jülicher, Holtzmann, Harnack. D'une manière générale d'ailleurs, il n'est vraiment nouveau qu'en ce qui concerne les rapprochements entre Jésus et le judaïsme, entre l'enseignement évangélique et les doctrines rabbiniques. A ce point de vue le troisième volume que publiera M. Abrahams et qui expliquera certains passages difficiles des évangiles à la lumière des écrits rabbiniques sera d'un haut intérêt. En définitive, c'est principalement sur ces questions que l'ouvrage pourra rendre des services et apporter quelques éclaircissements nouveaux. Seuls, deux savants juifs, connaissant l'immense littérature rabbinique, pouvaient entreprendre un semblable travail.

E. JACQUIER.

Science et foi. — *La Résurrection de Jésus-Christ devant la critique contemporaine*, par le chanoine LADEUZE. — In-12, 60 pages. — Bruxelles, L'Action catholique ; Paris, Gabalda. — *Prix :* 0 fr. 50.

Dans cette conférence, le chanoine Ladeuze, maintenant recteur de l'Université de Louvain, a prouvé que, malgré les affirmations de la critique rationaliste, Jésus-Christ est réellement ressuscité. Après une vue rapide sur les documents qui nous ont rapporté cette résurrection, il résume les hypothèses critiques qui la nient, en particulier le système de Meyer. Il démontre par le témoignage de saint Paul, le mal fondé de ce système, établit que les récits évangéliques de la résurrection ne sont pas en contradiction les uns avec les autres et enfin que la croyance des apôtres reposait sur un fait réel et non sur des hallucinations.

Cet exposé est magistralement fait et contient tout ce qui peut être dit de fondé historiquement sur la résurrection du Christ. Nous en recommandons la lecture à ceux qui pourraient avoir des doutes à ce sujet.

E. JACQUIER.

La Résurrection de Jésus, suivie de deux appendices sur la *Crucifixion et l'Ascension*, par E. MANGENOT. — In-16, 404 pp. — Paris, Beauchesne, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

La réalité historique de la résurrection de Jésus-Christ a été mise en doute ou même niée par un certain nombre de critiques contemporains, mais elle a été établie avec force par d'autres critiques. M. Mangenot s'est proposé de résumer les travaux des uns et des autres, de présenter les hypothèses qui ont été émises contre le fait de la résurrection de Jésus et de répondre directement à ces objections en rappelant les arguments qui renversent les théories rationalistes. Son travail est surtout critique et historique, bien que, sur quelques points, il soit aussi exégétique.

M. Mangenot n'a pas cru devoir examiner en premier lieu les récits évangéliques de la résurrection, parce que c'est d'eux dont on nie la valeur historique. Il étudie donc en premier lieu le témoignage de saint Paul, sur la mort, l'ensevelissement, la résurrection et les apparitions du Seigneur, tel qu'il ressort de sa première épître aux Corinthiens. Il établit principalement que l'apôtre a affirmé que la sépulture de Jésus avait été honorable et qu'en affirmant

que le corps ressuscité était un corps pneumatique, il avait en vue le corps réel du Seigneur.

Appuyé sur cette base historique l'auteur examine alors le témoignage des évangiles et s'attache aux deux faits qui ont été le plus discutés : le tombeau vide et les deux traditions galiléenne et judéenne qui rapportent les apparitions du Seigneur. Il essaye de concilier ces deux traditions en montrant qu'elles ne s'excluent pas. Les textes de saint Matthieu et de saint Marc, d'un côté et ceux de saint Luc de l'autre, peuvent être expliqués sans rejeter la teneur des uns ou des autres. M. Mangenot donne ensuite un classement des apparitions de Notre-Seigneur, qui, à notre avis, répond bien à la réalité des faits.

Il nous est impossible de le suivre dans le détail infini des discussions qu'il a instituées pour répondre à toutes les théories, même les plus ridicules, de la critique rationaliste; constatons seulement qu'il a donné à toutes des réponses apodictiques. M. Mangenot est un savant loyal ; il n'affaiblit pas les arguments de ses adversaires pour les réfuter plus facilement ; il les reproduit la plupart du temps dans leur teneur même. A notre avis son travail est le meilleur qui existe sur la valeur historique du fait de la résurrection de Jésus.

E. JACQUIER.

Die Auferstehung Christi und die radikale Theologie, von Theodor KORFF. — In-8°, VI-258 pp. — Halle a S., Strien, 1908. — *Prix :* 5 fr. 60.

Le but de l'auteur est de répondre aux attaques des critiques rationalistes , surtout A. Meyer et H. Holtzmann, contre la réalité de la résurrection de Jésus-Christ. Il divise son travail en deux parties : 1° Les sources et l'état des faits ; 2° Erreurs sur l'explication des faits. Il passe d'abord en revue les témoignages de saint Paul et des évangiles canoniques, puis examine les faits, les apparitions de Jésus ressuscité, le jour des apparitions, la tombe vide. Il fait ensuite ressortir combien les sources ont été mal interprétées et les faits mal compris.

M. Korff réfute avec beaucoup de vigueur les hypothèses rationalistes. Il établit la valeur historique desrécits évangéliques pour ce qui en est la substance fondamentale; il explique bien les difficultés que présentent les récits et pour un grand nombre de faits nous admettrons son interprétation, car elle est d'ordinaire exacte

et bien fondée, mais il est plusieurs points sur lesquels nous ne pu-vons le suivre. D'après lui, le récit de Marc, XVI, 8, sur le tombeau vide viendrait d'une interprétation apologétique et non des souvenirs de Pierre, p. 57. Aussi n'admet-il comme historique que le fait seul de la vacuité du tombeau et rejette-t-il comme légendaires tous les détails de la découverte.

Nous regardons ce travail comme excellent au point de vue de la réfutation des théories, niant la résurrection et la réalité du corps de Jésus-Christ ressuscité, mais nous ne le tenons pas pour un guide sûr dans tout l'ensemble de l'œuvre.

E. JACQUIER.

The old Testament in greek according to the text of Codex Vaticanus, supplemented from other uncial Manuscripts, with a critical apparatus containing the variants of the chief ancient authorities for the text of Septuagint by Allan ENGLAND BROOKE et NORMAN M. LEAN. — In-4°. — Vol. I, Part II, III, 155-405 pp — Cambridge University Press, 1909. — *Prix :* 15 fr. 35.

MM. Allan England Brooke et Norman M. Lean ont publié l'année dernière la seconde partie de leur grande édition des Septante. Elle contient l'Exode et le Lévitique. Nous n'avons pas à revenir sur les caractères et les mérites de cette édition critique puisque nous les avons déjà fait connaître à nos lecteurs. Constatons que la publication se maintient à son haut rang et qu'elle est un honneur pour la science anglaise. Elle fait aussi grand honneur aux presses de l'Université de Cambridge qui l'ont imprimée, car le texte est d'une lisibilité parfaite. Remarquons qu'il a été tenu compte dans l'apparat critique des fragments de la version araméo-palestinienne, publiés récemment.

E. JACQUIER.

S. IGNATII DE LOYOLA *Meditationum et Contemplationum Puncta* explicavit F. DE HUMMELAUER. Editio altera recognita. — In-12, de x-596 pages. — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1909. *Prix broché :* 4 fr. 25.

Ce recueil de méditations, édité pour la deuxième fois, a subi des retouches en tout point dignes de l'homme de science et de conscience qui s'est fait l'interprète de la pensée de saint Ignace. Il a suivi pas à pas le texte des *Exercices*, mais en l'éclairant d'expli-

cations scrupuleusement conformes à la pensée de leur auteur. Les prêtres et les clercs qui iront puiser dans ce petit volume d'un latin élégant l'aliment de leurs méditations y trouveront en raccourci toute la vie de Notre-Seigneur présentée sous un aspect nouveau et avec une précision scientifique qui n'exclut jamais la part qui revient à l'imagination et au cœur dans l'oraison mentale.

O. J.

Missale Romanum ex decreto sancti Concilii Tridentini restitutum, S. Pii V, P. M. jussu editum, Clementis VIII, Urbani VIII et Leonis XIII auctoritate restitutum. — Editio decima — Gr. in-4°, 576, 220, 34, — Pustet, Ratisbonne, 1910.

Cette nouvelle édition du Missel romain contient à leur place respective toutes les messes des saints récemment canonisés. Dans un appendice on trouvera les tons du *Gloria* et les préfaces de la Messe, les tons des oraisons, des prophéties, des épîtres et des évangiles notés en chant grégorien.

Nous n'avons pas besoin de louer la beauté de l'impression et le soin qui a été donné à tous les détails de ce Missel, le nom de la maison qui l'a édité est un sûr garant de ces diverses qualités.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Histoire générale de l'Église, par Fernand MOURRET. — Tome III : l'*Église et le monde barbare*.— Un vol. in-8° de 496 pages. — Paris, Bloud et Cie, 1909.

On saura gré à M. Mourret d'avoir voulu combler une véritable lacune en publiant une Histoire de l'Eglise qui ne se renferme pas dans les limites étroites d'un manuel ; et il faudra le remercier aussi d'être allé de suite au plus pressé. Car s'il a commencé la publication de son ouvrage par le troisième volume, c'est, sans doute, parce qu'il savait que l'on avait grand besoin de celui-là, ayant en abondance des ouvrages sérieux et assez étendus soit sur les origines chrétiennes, soit sur les Pères de l'Eglise dont l'histoire constituera les tomes premier et second de sa collection. Au reste, sa clairvoyance ne s'est pas trouvée en défaut, puisque déjà la deuxième édition est près d'être épuisée.

L'ouvrage, lorsqu'il sera complet, permettra de suivre le développement de l'Eglise à travers les siècles. Du Ier au IVe siècle : (tome I), les *Origines chrétiennes;* du IVe au Ve (tome II), les *Pères de l'Église;* du Ve au IXe (tome III) l'*Église et le monde barbare ;* du Xe au XIVe (tome IV) *La Chrétienté;* du XVe ou XVIe (tome V) *Renaissance et Réforme ;* du XVII au XVIIIe (tome VI) *l'Ancien Régime ;* de 1789 à 1875 (tome VII) l'*Église contemporaine :* 1° *La Révolution et l'Empire;* 2° (tome VIII) *L'Église contemporaine,* de 1815 à 1909.

Le volume paru fait bien augurer de l'ensemble de l'ouvrage. Il est conçu de façon à former un tout complet et indépendant. Dans l'introduction, très claire, on trouve une série de définitions du Moyen Age ; l'auteur s'attache ensuite à en faire ressortir les points discutables et les éléments acceptables. Puis il caractérise toute la période que renferme le volume, de 476 à 963, y montre les grandes lignes de l'action de l'Eglise, et signale la grande crise des IXe et Xe siècles.

A vrai dire, on est un peu étonné de rencontrer là une notice bibliographique sur les principaux documents et ouvrages consultés. Sa place est ici ou bien tout au début du volume, ou bien à la fin, avant l'index. Mais M. Mourret, en psychologue avisé, a dû penser qu'il valait mieux mettre là une série de renseignements fort utiles au grand public peu versé dans les questions de bibliographie du moyen âge, s'il voulait qu'on en prenne connaissance, alors qu'ils fussent restés inutilisés à la fin du volume.

Il a divisé ce volume en trois parties : 1° l'Eglise dans son centre, ou histoire de l'action personnelle du Pape ; 2° l'Eglise chez les peuples barbares ; 3° Le Saint-Empire romain. L'exposition est toujours claire et attrayante. L'auteur a même pris soin de mettre en manchette le sommaire des chapitres ; cela aide évidemment le lecteur, mais c'est en même temps le priver d'un travail que souvent il aime faire, annoter lui-même et diviser l'ouvrage à sa façon, tout au long de ses lectures ; cependant, pour la grande majorité des lecteurs, ce sera un avantage véritable.

L'auteur a fait preuve dans ce volume d'une méthode excellente et d'une très sérieuse documentation. Il a ajouté à certains chapitres des appendices fort utiles, surtout au point de vue apologétique. On trouve à la fin du volume un bon index alphabétique de noms ; on en désirerait un autre pour les sujets traités. La table des matières est claire, bien ordonnée. — On le voit, il n'y a qu'à souhaiter que l'entreprise de M. Mourret progresse rapidement et

se complète par d'autres volumes de valeur égale à celui dont nous venons de rendre compte.

F. B.

Le roi Louis XIII à vingt ans, par Louis BATTIFOL. — In-8°, de VII-698 pp. — Paris, Calmann-Lévy. — *Prix* : 7 fr. 50.

On peut s'étonner des différences admises par la plupart des historiens au sujet de l'action personnelle dans la direction des affaires des rois qui ont gouverné la France. A Henri IV comme à Louis XIV, à Louis XV et à Louis XVI, on attribue un rôle capital; à Louis XIII, au contraire, on dénie toute influence véritablement directrice. Cependant Louis XIII comme Henri IV et comme ses successeurs était un monarque absolu. Se peut-il que son action ne se soit pas fait sentir?

Cette question a une réelle importance au point de vue de l'histoire générale. S'il est vrai, en effet, que l'un des rois de France n'a joué qu'un rôle très effacé, soit à cause de son caractère, soit en raison de l'influence trop grande de ses favoris ou de ses ministres, ne faudrait-il pas conclure que l'on attribue aux autres monarques une valeur et une influence qu'ils n'ont pas eues? Ou bien, au contraire, est-ce une erreur de rayer Louis XIII de la liste des rois qui ont véritablement exercé le gouvernement personnel dans toute son étendue?

Lors de ses recherches sur Louis XIII enfant, M. Louis Battifol avait commencé de douter des opinions reçues sur ce point. Tandis que l'opinion traditionnelle lui représentait le jeune roi comme un être passif, médiocre et faible, les documents lui avaient révélé une nature sensible, personnelle et volontaire. Fallait-il admettre que ce caractère, si différent de celui que l'on attribue communément à Louis XIII, ait ainsi brusquement changé? — Pour le savoir, il suffisait de s'adresser encore aux documents et, parce que cette période est fort obscure, de s'en tenir à leurs affirmations, sans essayer aucune généralisation.

Une période de la vie de Louis XIII se prêtait surtout à une étude de ce genre, parce que, mieux qu'aucune autre, elle pouvait permettre de constater l'affirmation ou l'effacement de la personnalité du jeune roi. Cette période est celle qui s'étend de la fin de la Régence de Marie de Médicis jusqu'à l'arrivée de Richelieu au pouvoir, de 1617 à 1624.

Or, ce gouvernement d'un jeune homme que l'on considère

comme un être faible et médiocre, commence par un coup de force qui lui permet de prendre lui-même la direction des affaires. Son soin jaloux à écarter la reine-mère, à ne s'entourer que de conseillers capables de suivre ses avis et non de diriger les affaires malgré lui, son désir de ne rien laisser faire aux autres, de ne donner aucun rôle à ses favoris, tout montre une nature ardente, dominatrice, peu capable de se laisser conduire par les autres ou suggestionner par son entourage. Pour que nul aspect de la question ne reste obscur, M. Battifol a étudié la vie du jeune roi dans tous ses détails et sous ses aspects les plus divers : prince, souverain et soldat, chrétien, fils, époux et père. Et peut-être ce qui révèle le mieux le caractère de l'homme, c'est sa longue obstination à refuser dans ses conseils celui dont il pressentait l'influence trop forte, Richelieu.

M. Battifol a composé avec un soin et un souci de la vérité admirables ces différents tableaux qui font revivre Louis XIII devant nos yeux. Il a pris pour règle ne rien affirmer qu'il n'ait trouvé dans des documents sérieux, et ce beau scrupule lui a permis de redresser la conception fausse presque partout admise que nous signalions au début. Son travail n'y a perdu aucun attrait et son abondante documentation n'a enlevé à son style ni la souplesse et ni la vie qui en rendent la lecture si attrayante. — De semblables travaux sont au-dessus de tout éloge.

F. B.

Joseph-Emile BORREL, Vicaire général de Tarentaise. — *Vie de Monseigneur Charvaz, Précepteur de Victor-Emmanuel II, Archevêque de Gênes.* — In-8°, VIII-642 pages, avec un portrait. 1910. — *Chambéry*, Imprimerie générale Savoisienne. *Prix :* 7 fr. 50.

C'est l'histoire d'un homme supérieur, qui a joué un grand rôle et qui mérite de fixer l'attention, que M. le chanoine Borrel nous a racontée dans ce beau volume.

Né en 1793, en pleine Terreur, au hameau de Breuil, voisin de Moutiers, le petit enfant que la Providence destinait à occuper un jour les situations les plus difficiles et les plus hautes donna, de bonne heure, la mesure de sa piété et de ses talents. Disciple distingué, au petit séminaire; brillant étudiant, à l'Université de Turin, où il conquit le grade de docteur en théologie ; lévite édifiant, au grand séminaire, André Charvaz s'acquitta à merveille tour à tour des fonctions de professeur, de vicaire, de curé, de

chancelier, que lui avaient confiées ses supérieurs, tant et si bien que, en 1825, le Prince de Savoie-Carignan, Charles-Albert, frappé de son mérite, l'appela auprès de lui pour en faire le précepteur de ses enfants. Dans ce nouveau poste, l'abbé Charvaz fit preuve, en même temps que de savoir, d'un tact si parfait, que le Roi, qui l'avait observé à l'œuvre et qui avait appris à le bien connaître, demanda pour lui à Rome, en 1833, l'évêché de Pignerol. Monseigneur Charvaz occupa ce siège pendant quinze ans. Démissionnaire à la fin de 1848, il fut nommé alors par Pie IX archevêque de Sébaste *in partibus*. Puis, en 1852, son ancien élève, Victor-Emmanuel, devenu roi de Sardaigne, le proposa pour l'archevêché de Gênes, qu'il garda jusqu'en 1869. Il revint alors au pays natal. Mais une vie toute de labeurs et de sollicitudes avait à peu près ruiné sa santé : le 18 octobre 1870, il s'éteignait doucement, à Moutiers, dans les sentiments de la piété la plus admirable.

Telle fut, jalonnée dans ses grandes lignes, cette existence si pleine. Ce qui lui communique un suprême intérêt, c'est, d'une part, le rôle loyal et courageusement apostolique que ce saint Prélat joua sans trêve pour défendre, en des temps particulièrement troublés, les intérêts sacrés de l'Eglise, plus ou moins battus en brèche par un pouvoir civil auquel tant de liens délicats le rattachaient lui-même étroitement ; et c'est, d'autre part, l'affectueuse confiance que lui témoignèrent toujours à l'envi hommes d'Eglise et hommes d'Etat. Très étroitement liée aux événements si graves qui se déroulèrent en Italie de 1820 à 1870, la *Vie* de l'archevêque de Gênes aide ainsi à les mieux comprendre, grâce aux extraits de la copieuse correspondance qu'il entretint, notamment, avec des protagonistes comme le cardinal Antonelli et le comte Cavour. M. le chanoine Borrel a excellemment mis en lumière son influence et son rôle. Le volume magistral qu'il nous donne est donc, tout compte fait, une des études les plus complètes et les plus suggestives qu'on ait peut-être écrites sur les relations de Rome et de la Sardaigne, au siècle dernier : si quelque chose pouvait ajouter encore aux qualités d'intelligente observation que ce livre atteste, ce serait la louable sincérité de sa documentation et l'élégante clarté de son écriture.

J. C.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Manuel de paléographie latine et française, par Maurice PROU, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes; 3e édition, entièrement remaniée. — Paris, A. Picard, 1910. — In-8o, de 509 pp. et 1 album de 24 planches en 1 carton. — *Prix :* 15 fr.

En refondant le Manuel de Paléographie, l'auteur n'en a pas modifié le caractère. Ce livre reste ce qu'il a été tout d'abord, un livre élémentaire à la fois un manuel pratique, et une introduction à l'étude de la paléographie. L'auteur s'est proposé un double objet : en premier lieu, mettre ceux qui ne peuvent suivre des cours de paléographie à même d'apprendre seuls à lire les écritures latines de l'antiquité et du moyen âge, à déchiffrer les textes latins et français du IVe au XVIIIe siècle ; en second lieu, exposer aux débutants l'état des questions paléographiques, leur indiquer les principaux ouvrages et mémoires, comme aussi les recueils de fac-similés auxquels il leur faudra se reporter, s'ils désirent pousser leurs études de paléographie.

Le plan adopté dans les deux précédentes éditions a été légèrement modifié. Au lieu de répéter à la fin du volume les notions sur les matériaux et instruments de l'écriture, on les a, au contraire placés en tête, car la matière qui a servi de support à l'écriture et les instruments employés par les scribes ont exercé une influence sur le tracé des lettres. Pour le fond, les chapitres consacrés à l'écriture de l'antiquité ont été complètement écrits de nouveau ; car l'auteur devait tenir compte des importantes découvertes de papyrus faites en ces dernières années. Il a dressé un tableau des lettres capitales cursives d'après cinq papyrus datés ; il a insisté sur l'origine de l'écriture minuscule. Il ne s'est pas interdit le rapprochement avec les inscriptions.

Ce chapitre est très intsructif à cause des distinctions que l'auteur établit entre les écritures majuscules, capitales et onciales. Il nous semble qu'il y aurait eu lieu de tenir compte des manuscrits grecs, afin de suivre avec plus de développement le passage de l'écriture majuscule à la minuscule.

En tête du chapitre consacré aux abréviations on trouvera un exposé général de la formation du système abréviatif du moyen

âge d'après le livre récent de Traube sur les « Nomina sacra ». Et le même chapitre contient un résumé des connaissances actuelles sur les notes tironiennes avec des conseils pour leur déchiffrement, dus à M. Maurice Jusselin, de qui les travaux font autorité en la matière. Signalons encore parmi les additions, le passage consacré à l'écriture numismatique, et, en tête du dictionnaire des abréviations, les notes à la fois historiques et bibliographiques sur les recueils et dictionnaires d'abréviations.

La bibliographie a été traitée avec un soin particulier, et pour plus de clarté on a répété en notes les indications bibliographiques qui encombraient le texte des précédentes éditions.

C'est encore une amélioration matérielle que d'avoir joint au volume de texte un album de fac-similés phototypiques, tous faits directement d'après les manuscrits au lieu de planches intercalées dans le texte. Cette disposition permet de placer en regard les fac-similés mobiles et la transcription donnée dans le volume. L'album comprend 24 planches entre lesquelles se répartissent cinquante-quatre exemples d'écritures allant du v[e] au XVIII[e] siècle. Enfin une liste chronologique des manuscrits reproduits dans le Manuel et dans les *Recueils de fac-similés* annexés au Manuel et précédemment parus, fournit des éléments de comparaison pour la détermination de la date des manuscrits.

Ce Manuel rendra les plus grands services à tous ceux qui auront beoin de lire un manuscrit ancien ou qui s'occuperont de critique textuelle.

E. C.

Le Péril de la langue française, par M. l'abbé Cl. VINCENT. — Dictionnaire raisonné des principales locutions, etc. — Un vol. in-16, de LVI-198 pp. — Paris, Poussielgue-de Gigord, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Elégant format, typographie artistique, couverture originale, tout contribue à faire de l'ouvrage de M. Vincent sur le *Péril de la langue* un livre qui attire et qu'on garde. Puisse-t-il aussi devenir un livre qu'on aime à consulter! La crise du français a beau passer, dans nos revues pédagogiques, pour un sujet rebattu, elle n'est pas finie pour cela, elle est toujours « actuelle » (que M. Vincent excuse ce néologisme ; je ne me souviens pas de l'avoir vu noté à la lettre A de son Index !) Et comme les causes qui ont déterminé cette crise sévissent toujours, comme nous savons peu de latin,

comme nous lisons de plus en plus vite, comme les journaux versent chaque jour dans l'usage courant une profusion de tours négligés ou incorrects, de locutions improvisées, comme nos curiosités esthétiques ou littéraires sont combattues par beaucoup d'autres curiosités de qualité inférieure, politiques, commerciales, sportives, etc..., comme les études secondaires tendent, aux dépens des humanités, à se confondre avec la culture encyclopédique, mais superficielle et hâtive, du Primaire supérieur, — voici qu'on peut se demander sans parti-pris si la crise du français a atteint, dès aujourd'hui, son moment le plus aigu. Les professeurs des Facultés gémissent de retrouver dans les dissertations de baccalauréat — et même de licence — le style de la troisième page des journaux et la très curieuse collection de leurs barbarismes. M. Faguet, pour son compte, pousse à intervalles réguliers des cris d'alarme qui n'émeuvent pas le public. L'autre jour il s'est écrié : « Rouvrons nos vieux auteurs ! Ne nous spécialisons plus ! Ne lisons plus de quotidiens, mais des livres ! » — A de grands maux, ce sont là de trop grands remèdes pour qu'ils soient bientôt acceptés des faiseurs de programmes, acceptés de l'opinion, applicables et appliqués. M. Vincent, qui sait notre impuissance à lutter contre l'effet des causes lointaines et générales, présente plus modestement son petit volume aux maîtres et aux élèves, ainsi qu'au grand public pour qui, je pense, il a tenu aussi à l'écrire. La première tâche à faire, pour se préserver du mal, c'est de lire ce livre, et de réfléchir, et de se convaincre enfin qu'on *peut* et qu'on *doit* éviter le laisser-aller du langage écrit ou parlé. Une surveillance continuelle, des efforts particuliers, minutieux sont nécessaires. M. Vincent ne l'ignore point ; et sans nous rien cacher de la difficulté du travail auquel il nous convie, il tient à nous fournir pour sa part une aide précieuse. Ce sont d'abord les *principes* contenus dans son *Introduction*, et auxquels nous ne nous arrêterons pas, car une simple dissertation ne fût-ce que sur le *bon* ou le *mauvais* usage, nous entraînerait trop loin ; c'est ensuite une liste assez copieuse d'*expressions* fautives, de néologismes, de prononciations vicieuses qu'il faut éviter.

A vrai dire, plusieurs des observations de M. Vincent ne s'adressent qu'à la curiosité de l'esprit, car elles n'ont pas de portée directement pratique. Il ne s'agit pas, bien entendu, de remplacer le mot *quincaillerie*, par *clinquaillerie*, sous prétexte que clinquaillerie est plus près du hollandais *klinken;* ou orgue de *barbarie* par orgue de *Barberi*, parce que certain fabricant de ce nom en est l'in-

venteur; ou *tante* par *t'ante*, à cause du latin *amita;* ou *sens dessus dessous* par *c'en dessus dessous* qu'on trouve chez Montaigne, et qui seul serait intelligible... Ces « écritures » bizarres sont établies à demeure dans notre langue ; l'œil ou l'oreille y sont dressés ; il serait donc puéril, dangereux même — et il est, du reste, impossible — d'y rien changer : ici possession vaut titre. Mais n'est-il pas bon que le sens de l'érudition soit éveillé chez les jeunes gens par quelques remarques sur ces anomalies étymologiques ou graphiques? Ils apprendront et retiendront que ce sont là des exceptions qu'on ne doit pas multiplier, mais dont il faut, au contraire, diminuer le nombre en guettant l'heure et l'occasion de leur entrée dans le langage.

Plus utile et plus abondante, comme de raison, est la liste des locutions impropres, illogiques, des fausses dérivations, des tours incorrects, des altérations de mots. Que d'embûches à éviter pour un débutant ! Que de sagacité il faut à un correcteur pour ne laisser passer aucune faute ! Je ne parle pas seulement des grosses incorrections dont on ne saurait trop signaler l'abus et blâmer l'emploi : *partir à* au lieu de *partir pour ; s'en rappeler* au lieu de *s'en souvenir; causer à* au lieu de *causer avec*, etc... Ces locutions vicieuses sont connues, mais il est bon d'en avoir un catalogue assez complet sous la main. A cet égard, le livre de M. Vincent rendra aux jeunes élèves d'inappréciables services, car je ne crois pas qu'il ait rien omis d'important. — Les maîtres, pour leur part, seront reconnaissants à l'auteur d'avoir signalé ou rappelé des errements plus subtils, où les écrivains les meilleurs se laissent eux-mêmes entraîner: *de façon à ce que* (Chateaubriand) pour *de façon que ; remplir son but* (M[me] de Staël) pour *atteindre son but ; voilà* quand il faudrait *voici*, ou réciproquement, *entre parenthèses* pour *par parenthèses ; se suicider* pour *se tuer*, etc... (V. pp. VII-IX de l'Introduction). Je n'emploierais pas la plupart des tours et des mots que proscrit M. Vincent, mais je demanderais grâce pour plusieurs que l'usage a tolérés depuis si longtemps que la prescription paraît bien établie : elle est de toute bonne foi, hélas ! — Je devine bien l'énervement d'un préparateur qui rencontre : *dans le but de* ; si c'est dans un devoir de candidat au baccalauréat, il le soulignera comme on fait pour une vétille ; dans une composition de licence, il ira jusqu'au double trait à l'encre rouge ; mais s'il se repose ensuite et lit son journal, il le trouvera peut-être dans un article d'académicien, qui se sera accordé la joie ou le délassement d'un peu de négligé. — *Compendieusement* dans le sens de *abondamment* est, je

le reconnais, un vrai contre-sens étymologique, puisque *compendium* signifie *résumé*. Mais cet à peu-près a dû s'introduire par suite d'une analogie de son avec *copieusement*; ou s'est substitué à *dispendieusement* (c'est l'explication de Darmsteter) ; ou bien la longueur du mot aura fait image... Quelle que soit l'origine du sens nouveau donné à ce mot, il faut bien constater que le contre-sens a fait fortune. La dernière fois que je l'ai rencontré, c'était sous la plume de M. Henry Bordeaux ! — S'agit-il des termes populaires, de l'argot, des mots exotiques? Je comprends toutes les sévérités de M. Vincent. Notre vocabulaire est assez riche pour satisfaire à toutes les exigences. Cependant, nous devons le constater, certains de ces mots parias s'étalent déjà en public avec toute la complaisance de parvenus : *saboter* pour *saveter*, *train-train* pour *trantran* ; *ronchonner* pour *rognonner*. On est même sur le point d'oublier *trantran*, *saveter* et *rognonner*, et je regrette pour mon compte que *pignocher* (manger du bout des dents) soit délaissé pour l'affreux *pichorgner*. *Villégiaturer* acquiert des quartiers de noblesse. *Truc* et *chic* sont entrés à l'Académie. *Colle* et *colleur* pour *examen*, *examinateur* sont « *malheureusement* passés en usage » — oui ! — mais on s'en sert couramment dans les prospectus de nos grandes écoles. *Clou* pour *partie importante* manque de distinction, *clou* ne sera pas de longtemps prononcé sous la coupole, mais *clou* restera, s'enfoncera. Il faut se résigner...

Mais il faut protester, réagir. C'est l'honneur de M. Vincent de soutenir le bon combat.

J'imagine qu'on le taxera de jansénisme littéraire et grammatical dans les salles de rédaction. Mais il sera loué de tous ceux qui sentent la nécessité de se raidir contre l'envahissement de la barbarie. Parmi ceux-là je souhaite qu'à côté des faiseurs de lexiques et de grammaires, des professeurs (qu'on pourrait aisément soupçonner de pédantisme), il y ait beaucoup d'hommes du monde et d'hommes d'esprit. La croisade en vaut la peine : il s'agit de parler français en France.

J'ajoute en finissant que M. Vincent fait aussi la guerre aux prononciations vicieuses, qui sont à redouter à la campagne et à la ville, à tout âge, mais surtout dans le jeune âge. Ce que M. Vincent dit pp. XLVII-LV des variations de l'usage, en fait de prononciation, excitera la curiosité des débutants, mais les jettera peut-être dans quelques hésitations sur la véritable façon de « dire » certains mots. De quel siècle et de quelles gens faut-il adopter les habitudes? De nos classiques à la *Grammaire des Grammaires*, et de la *Grammaire*

des Grammaires jusqu'à nos jours, on a beaucoup varié, et l'on tâtonne encore. Par exemple, l'usage prévaut de plus en plus de prononcer toutes les lettres d'un mot : *butte* pour *bu* (but), *avisse* pour *avi* (avis), etc... Cela est bien commode en public, si l'on veut être entendu distinctement. Mais M. Vincent ne manque pas de bonnes raisons et d'appuis historiques pour qualifier cette habitude de « déplorable ». Placés entre les exemples d'autrefois et les tendances d'aujourd'hui, qui n'ont pu s'introduire que grâce à la commodité ou au snobisme, ou à la mode (la mode a sévi jusque sur la scène, à la Comédie-Française), il est fort à craindre que les écoliers se sentent plus à l'aise pour en faire à leur tête... Plus efficace et plus aisée serait peut-être la réaction contre les routines provinciales : par exemple contre les tonalités chantantes de la Bourgogne ou de la Franche-Comté, contre quelques façons lyonnaises ou dauphinoises de prononcer ou d'accentuer certains mots : œuvre, jeune, mauvais, etc... M. Vincent aurait pu fournir un peu plus de spécimens de ces provincialismes, donner des règles générales pour éviter les défauts particuliers à certaines régions. — Mais c'eût été élargir et augmenter à l'excès son petit volume, qui doit, pour atteindre son but, rester sobre, facile à lire, maniable. Nous ne regrettons rien.

Cl. Bouvier.

Propriétaire-Gérant : **P. CHATARD.**

Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.



Qu'est-ce que la culture générale ?

De récentes polémiques ont mis à la mode — espérons que ce ne sera ni pour quelques jours ni pour quelques mois — cette intéressante question : « Qu'est-ce que la culture générale ? » Il ne s'agissait pour les polémistes que d'incriminer ou de justifier la nouvelle Sorbonne. Des publicistes, des professeurs, voire des étudiants et des gens du monde affirment que la nouvelle Sorbonne, animée de l'esprit le plus anarchique et le plus authentiquement primaire, prépare à coup sûr, toute une génération de barbares plus ou moins savants. A quoi les intéressés répondent par la plume d'un Lavisse ou d'un Aulard : « Jamais la science et la littérature ne furent plus prospères que dans l'actuel enseignement supérieur. » « Avoir travaillé à cette transformation, s'écriait M. Lavisse, c'est l'honneur de ma vie. Voir cette maison de Sorbonne que j'ai connue déserte, au temps où prospérait la culture générale, remplie d'étudiants qui parlent toutes les langues, c'est ma grande joie. »

Il est fâcheux pour M. Lavisse que sa joie officielle de fondateur s'épanche en une argumentation aussi peu convaincante. Comment ose-t-il parler avec ce dédain, du baraquement Gerson? Dans ce baraquement travaillèrent et enseignèrent les plus grands professeurs que le monde ait connus. Il n'est rien de plus illustre dans l'histoire que la Sorbonne. A

cette gloire unique les réformes de M. Lavisse, même si elles sont heureuses, ne peuvent avoir contribué que dans une mesure insignifiante. Tout semble prouver, au contraire, qu'elles furent exécrables. Il faudrait se réjouir du grand nombre d'étudiants étrangers qui viennent écouter les leçons officielles, s'il était prouvé qu'ils subissent l'influence d'une culture authentiquement française. Cela s'est vu au moyen âge.

Mais de nos jours, les étudiants étrangers gardent leurs mœurs et leurs langues, quand ils n'essaient pas de les imposer à leurs camarades indigènes. Ils ont le plaisir de constater d'ailleurs que les professeurs les plus en vue portent des noms aussi peu français que possible : ils s'appellent, en effet, Baasche, Block, Lévy-Bruhl, Durckeim, Andler, Gælzer, etc., etc. Bien plus allemande que le personnel est la philosophie qui règne dans les chaires. En histoire, on a soin de ne point trop exalter les gloires de la vieille France, tandis qu'à la Faculté des Lettres on s'ingénie à prouver que l'éloquence, la poésie et l'art d'écrire sont choses mortes à jamais, et fort heureusement pour la France. Le progrès littéraire dont parlent MM. Aulard et Seignobos s'affirme dans la disparition de toute littérature proprement dite. Il suffira désormais que l'élite des lettrés de France sache rédiger sans trop d'incorrections grammaticales des rapports brefs et nécessairement émaillés de termes techniques. L'inquiétude que font naître dans les milieux compétents, le personnel, la doctrine et les tendances de la nouvelle Sorbonne n'est donc que trop justifiée. On voit aisément que ces Messieurs prônent fort l'érudition et la cultivent, sans atteindre toutefois à la science des grands bénédictins, mais on ne parvient point à s'assurer que les intérêts supérieurs de la culture générale sont sauvegardés.

Comment le seraient-ils d'ailleurs, puisque les augures, je veux dire les professeurs de la Sorbonne eux-mêmes se disputent aigrement, dès qu'il s'agit de définir cette expression pleine de mystères : la culture générale. M. Lavisse écrit avec quelque vivacité : « Je voudrais demander à ceux qui ont sans cesse à la bouche le mot de culture générale, s'ils n'entendent point par là, leur culture à eux qui pourrait bien être une culture très particulière. »

Ceci vise les lettrés de la vieille école qui dans le *Temps* et les *Débats*, journaux fort réactionnaires comme chacun sait, avaient protesté mélancoliquement contre les excès et sacrilèges de toutes sortes commis par les nouveaux barbares en pleine Sorbonne. La plupart de leurs doléances portaient, cela va sans dire, sur les *améliorations* qu'on inflige périodiquement à la licence ès lettres. Elles inspirent à M. Lavisse une pitié profonde où perce une certaine irritation. « Vous avez pu remarquer, Monsieur le Directeur (des *Débats*), que votre collaborateur ne veut voir, en Sorbonne, que la préparation à la licence ès lettres. Il ne s'agit pas, dit-il, du diplôme d'études supérieures, il s'agit de la licence. » Mais pardon ! L'article contre lequel j'ai protesté, contre lequel je proteste encore porte ce titre : « L'esprit de la Nouvelle Sorbonne ». C'est donc de toute la nouvelle Sorbonne qu'il fallait parler. La préparation à la licence ès lettres n'est qu'une partie de notre travail qu'il fallait exposer et juger, au lieu d'en donner pour spécimens un sujet de devoirs sur l'adjectif et un autre sur le subjonctif. »

Ainsi se précise peu à peu le sujet de la controverse. Ayant taxé d'étroit particularisme la culture proprement littéraire, M. Lavisse parle dédaigneusement de la licence ès lettres dont il semble craindre qu'on ne s'exagère l'importance. Certes, les amis des vieilles traditions classiques n'identifient pas la préparation à la licence ès lettres, surtout à la très moderne licence ès lettres avec la culture générale : ils n'ont garde de prendre la partie pour le tout. Mais il est au moins singulier qu'en pleine Sorbonne, un docteur de Sorbonne laisse deviner son peu de sympathie pour une fonction vitale de la vie sorbonique. La licence ès lettres tenue en suspicion par un professeur de la Faculté des Lettres, voilà un scandale qui jette un jour singulir sur notre officiel enseignement supérieur.

M. Durckeim (1) vient au secours de M. Lavisse en précisant une pensée qui leur est à tous deux commune. « Nous avons passé le temps où l'homme parfait nous paraissait être celui

(1) Il paraît que M. Durckeim (un juif allemand, si je ne me trompe), exerce une sorte de dictature sur notre Sorbonne française.

qui, sachant s'intéresser à tout, sans s'attacher exclusivement à rien, capable de tout goûter et de tout comprendre trouvait moyen de réunir et de condenser en lui ce qu'il y avait de plus exquis dans la civilisation. Aujourd'hui cette culture générale tant vantée jadis ne nous fait plus l'effet que d'une discipline molle et relâchée ». C'est ainsi qu'au nom de la jeune Sorbonne, M. Durckeim définit et condamne la culture générale. Définition et condamnation sont également vaines, car elles n'atteignent, en réalité, qu'un certain dandysme dont le Maurice Barrès d'il y a vingt ans est, selon toute vraisemblance, le prototype. La vraie culture générale a une toute autre ampleur et aussi un autre sérieux.

Le moule d'où sortent ces inutiles dandys s'appelle la Rhétorique supérieure et l'exploit universitaire dont se glorifient MM. Lavisse et Durckeim, est justement de l'avoir brisé. « Ce qu'on veut éviter, dit une circulaire du 31 octobre 1907, c'est le type ancien de composition française de caractère trop général : développement d'une pensée morale, d'une maxime philosophique, d'un jugement littéraire.... »

Au lieu et place de cet exercice insuffisamment réaliste, la nouvelle Sorbonne met une préparation aussi immédiate que possible au noble métier de spécialiste. On étudiera ou on s'ex- s'exercera à étudier dans le plus bref délai, la philologie réelle ou formelle, l'histoire des institutions, la grammaire comparée, la métrique, etc., etc. Sont proscrits les vers latins qui ne rivalisaient pas avec ceux de Virgile (1), mais qui permettaient à qui en composait, de comprendre Virgile, la dissertation latine, l'élégante dissertation latine et même la dissertation française, puisqu'au dire de M. Lavisse, les examinateurs tiennent pour négligeables, les mérites de composition. Qu'est ce qu'une dissertation française sans composition?

Grâce à tant de mesures habilement prises, les étudiants de

(1) Et encore ! Un de mes amis disait : « J'eus ce bonheur, deux ou trois fois dans ma vie, de faire des vers latins presque aussi beaux que ceux de Virgile » — ??!? — Hé oui, continuait-il en souriant, puisqu'ils en étaient, et il citait comme spécimen cette définition d'un petit pèlerinage marial :

Hunc Mariæ placuit risu cognoscere collem.

1910 vivent dans la recherche du détail, du détail précis qui intéressera, paraît-il, la grande science. Des faits, comme disait certain personnage de Dickens (M. Bounderby), des faits et encore des faits. Les malheureux jeunes gens ne risquent pas de se perdre dans les idées générales pour cette excellente raison qu'ils ne les connaissent pas. Le miracle ou plutôt le paradoxe serait grand, s'ils ne nourrissaient pas un mépris plus ou moins conscient de l'élégance, de la finesse, de la pénétration d'esprit qui furent la parure exquise — mais aussi on l'oublie trop — la force de notre race.

Mais alors, ils n'ont point de culture générale? L'objection se présente à l'esprit si soudaine, si forte, si inévitable que M. Lavisse interloqué a quelque peine à improviser une quelconque réponse. Il finit cependant par trouver ceci : « Il y y a une culture générale qui manque, en effet, à nos universités nouvelles, mais point celles que regrettent les universitaires classiques. Il nous manque un enseignement qui ne soit plus de telle ou telle Faculté, qui les intéresse toutes ensemble, un enseignement de caractère philosophique par lequel les étudiants seraient éclairés sur les grandes questions intellectuelles du temps présent. Cet enseignement serait une nouveauté considérable. Je sais que mon très cher ami et recteur, M. Liard, a l'idée de cette réforme et je suis sûr qu'il en trouvera les voies et moyens. »

De tels aveux sont stupéfiants. Voilà donc cette énorme Sorbonne qui s'avoue incapable de donner des idées générales, des vues d'ensemble aux innombrables spécialistes qu'elle gorge d'érudition. Difficilement, imaginerait-on un plus grand malheur national. Chaque élève de cette peu prévoyante *alma mater* travaillera dans sa spécialité comme un illettré devant son établi, sans savoir même approximativement ce par quoi il est Français, homme et chrétien. Renonçons aux grandes idées et aux sentiments universels qui donnent à un peuple la force de réaliser de nobles destinées. Dans la nouvelle Sorbonne règne un individualisme qui, pour être érudit, n'en est pas moins une forme certaine de barbarie et qui prépare méthodiquement un suicide national.

Au surplus, M. Lavisse se montre fort dur pour ses con-

frères les professeurs de philosophie, et en particulier pour M. Durckeim, l'inventeur de la sociologie — panacée —, de la sociologie qui sert à tout et doit conditionner, désormais, toutes les sciences. Que font-ils donc d'utile, ces Messieurs, s'ils ne créent, pas à l'usage des Français d'efficaces façons de se comprendre et des idées génératrices d'union que les spécialistes et même les autres puissent adopter. M. Lavisse décerne aux professeurs de philosophie un brevet d'incapacité déshonorant : il nous autorise à affirmer que son immense Sorbonne n'est qu'une Babel où les étudiants étrangers ne peuvent pas se former à l'inexistante culture française, mais où les étudiants français sont exposés à perdre ou à laisser s'affaiblir, en eux, le sens de la vie nationale.

Il est vrai que M. Lavisse semblable en cela à certain légendaire barbier, nous annonce pour demain une culture générale; il prévoit le jour où les étudiants seront éclairés sur les grandes questions intellectuelles du temps présent (Je crains de n'avoir pas suffisamment insisté sur l'énormité de cet aveu), même il se hasarde à dire, en deux lignes, ce que sera cette culture générale.

Il faut se contenter de ce que l'on nous offre sans trop récriminer sur la parcimonie prophétique de M. Lavisse. Cependant, ou sa prédiction n'a pas de sens, ou elle implique la disparition de cette hégémonie intellectuelle que s'attribuait la philosophie et que les autres sciences s'accordaient ou se résignaient à lui reconnaître. Dépositaire et juge des premiers principes, elle faisait le départ des différentes méthodes de travail qui convenaient à chaque ordre de connaissances (1). Nos égalitaires générations ne sauraient s'accommoder de ces mœurs hiérarchiques et presque anti-démocratiques. Si je comprends bien M. Lavisse, la culture générale dont il rêve serait un simple truchement permettant aux diverses Facultés de communiquer les unes avec les autres : elle ne les dominerait pas... En d'autres termes, la Sorbonne aurait comme son chemin de fer de ceinture ; pas davantage.

(1) Il est inutile de faire remarquer que nous mettons à part, nous catholiques, la théologie science souveraine.

Il convient d'ajouter que M. Lavisse ne s'assure point en ses propres mérites, il déclare se rapporter au génie soit de son très cher ami Liard, soit de son très cher ami Croiset. Car il faut du génie, j'imagine, pour créer de toutes pièces une culture générale, si négative d'ailleurs qu'on l'imagine et qu'on la désire. Découronnée, anarchique, livrée aux ineptes fantaisies des politiciens ou à l'implacable ambition des sectaires judéo-protestants, la Sorbonne attendra longtemps une synthèse des sciences qu'elle professe. Nous mettons bien au défi M. Ernest Lavisse et ses deux amis très chers de trouver une convenable définition de la culture générale.

Pourquoi?

Parce qu'il n'existe qu'une seule forme de culture générale dont, justement, la nouvelle Sorbonne prépare la disparition. C'est la culture gréco-latine et catholique. Le souci de ne point paraître cléricaux gêne évidemment les rédacteurs du *Temps* et des *Débats* qui, pour cette fois, du moins, défendent la bonne thèse. Ils parlent avec une timidité telle de rhétorique supérieure, de dissertation latine et de vers latins que la véritable question n'est pas posée. Au fait, ils ne disposent pas de toute leur liberté d'action. Jadis ils avaient préparé, en collaboration avec M. Lavisse et tous les barbares de la nouvelle Sorbonne, la laïcisation absolue de l'enseignement supérieur. Ces alliés devraient se déclarer tous satisfaits puisque la Science officielle est définitivement soustraite à l'autorité de l'Eglise. Mais comme il arrive toujours, la division éclate, après la victoire, entre les deux groupes de combattants. Se rendant compte enfin et trop tard, que le latin est à lui seul sinon toute la civilisatoin du moins l'essence de la civilisation et que, par conséquent sa suppression amènerait à brève échéance le triomphe de la barbarie pure, les universitaires des *Débats* et du *Temps* essaient aujoud'hui d'épargner à la France l'irrémédiable désastre. Quelques-uns, il est vrai, l'élite, avaient parfaitement compris cette importance du latin, et les autres la soupçonnaient, mais la fondamentale erreur de ceux-ci et de ceux-là était de croire qu'on peut anéantir l'autorité scientifique de l'Eglise, et conserver la culture gréco-romaine.

Supposons un instant que soient réalisés les vœux des univer-

sitaires lettrés qui épanchent leur tristesse dans les colonnes du *Temps* et des *Débats*. Grâce au rétablissement du concours général et de la rhétorique supérieure, grâce surtout à un remaniement dans le sens traditionnel de la licence ès lettres, lycéens étudiants et professeurs recommencent à savoir un peu de latin. S'ensuit-il que la langue mère conserve avec la vie sa bienfaisante puissance éducatrice? Pas le moins du monde. Songez que nous autres prêtres, nous lisons, tous les jours les prières de la messe et notre bréviaire en latin. Soit un minimum de une heure et demie d'exercices. Si nous voulons après cela, étudier les sciences qui sont les nôtres force nous est de lire constamment du latin. En latin, la philosophie et le droit canon, la théologie dogmatique et la théologie morale, en latin, les documents officiels que rédigent les Papes et les textes des conciles. Malgré le respect humain qui rend difficiles aujourd'hui, les citations d'auteurs anciens, il est des choses que les ecclésiastiques, dans leurs réunions intimes, ne savent dire qu'en latin profane ou sacré.

... Si forte virum quem
Conspexere, silent ...

Bonum mihi quia humiliasti me... Circuit quaerens quem devoret.

Essayez donc de traduire en français ces formules absolument parfaites et définitives ! Il me souvient qu'un vieux professeur de théologie, faible improvisateur, expliquait un jour à ses élèves une histoire de chemin de fer. « Vous savez bien, ce train qui marche avec une si grande vitesse le... le... le... le *velocissimus* ». La grande supériorité littéraire du XVII[e] siècle catholique tient à ce fait que les théologiens composaient indifféremment leurs traités en latin ou en français. C'était au moins le cas d'un Bossuet et d'un Fénelon. Les autres, c'est-à-dire ceux qui avaient moins de facilité préféraient le latin.

Nous n'en sommes plus là, de nos jours, mais la liturgie et les études ecclésiastiques assurent au latin un minimum de vie qu'il ne trouvera nulle part ailleurs. Que peut l'Université ? Expliquer les auteurs deux ou trois heures par jour, rétablir

le discours latin des concours généraux. C'est tout, et ce n'est pas assez. Supprimée l'Eglise, le latin malgré les plus méritoires efforts de la haute Université deviendrait une simple annexe de l'archéologie.

Remarquez bien, d'ailleurs que, grâce à l'Eglise toujours — aucune solution de continuité n'existe entre les premiers siècles de l'ère chrétienne et nous. Quand de vénérables chanoines récitent leur office, quand de jeunes étudiants pas trop jeunes, ni trop modernes rendent compte de leur leçon de théologie, ils remplissent un rite, ils posent un acte, ils continuent une vie directement et étroitement liée avec l'âge d'or et les origines du latin. Qu'importe après tout que leurs phrases n'aient rien de cicéronien ! Intellectuellement parlant, je ne dis pas littérairement le latin de saint Thomas vaut le latin de Cicéron.

Sur les rapports qui unissent la langue latine à l'Eglise les barbares sont donc mieux renseignés que les civilisés. Un sûr instinct avertit M. Lavisse et ses compagnons que le latin baptisé par l'Eglise, sanctifié dans la plupart de ses syllabes par un long service théologique ne saurait jamais apostasier. Le latin est distingué, donc aristocrate, il résume à lui seul, tout le passé de l'humanité, il conserve dans ses livres des trésors immenses de doctrine vivante, il a le secret de l'éternelle vérité humaine. Non, non, M. Lavisse et ses judéo-protestants de Sorbonne ne se trompent pas lorsqu'ils voient dans le latin un indéfectible allié de l'Eglise. Victor Hugo, le Victor Hugo catholique et royaliste écrivait au nom de deux petits enfants .

Fais-nous lire du doigt au milieu de ces pages,
Un peu de ce latin qui parle à Dieu de nous.

Voilà bien définie la mission de la langue unique. A toutes les générations même à nos générations athées le latin parle à Dieu et il parle des dieux qui s'évanouirent devant le seul vrai Dieu, le Dieu homme crucifié sur le Calvaire, il parle, et seul avec compétence, de tout ce qui dans l'histoire de l'humanité a valu d'être vécu. On peut dire qu'il a capté dans son cours toute la civilisation antique et toute la vérité chrétienne.

Ici, il convient de prévoir que les modernisants vont éclater. « Prétendriez-vous donc, nous demanderont-ils, que le latin soit en droit et en fait, toute la civilisation? Mais ouvrez les yeux de grâce, et voyez. Voyez qu'autour de vous toutes les merveilles scientifiques qui font le légitime orgueil de l'humanité ont pour auteurs des ouvriers, c'est-à-dire des primaires que dirigent le plus souvent, des élèves de Centrale ou de polytechnique, latinistes médiocres ou nuls. Pendant ce temps, l'influence sociale des purs lettrés baisse dans tous les milieux et même dans les régions de l'enseignement supérieur avec une indéniable rapidité. Pour peu que l'état actuel des choses se maintienne, étude de latin et civilisation vivante seront deux expressions parfaitement antithétiques. »

Je ne nie pas que l'objection se présente avec de belles apparences de vérité. Mais d'abord il importerait de savoir jusqu'à quel point, les journalistes, les avocats, les médecins, les prêtres, les professeurs qui appartiennent à l'enseignement classique, secondaire et supérieur sont dépourvus d'influence sociale. Dans le monde des mathématiciens, il siérait de faire le départ de ceux qui furent d'abord, au collège, les nourrissons des lettres et de ceux qui ne connurent jamais que la vertu éducatrice de l'X. Une enquête sur cette délicate question amènerait, j'imagine, des surprises, et peut-être découvrirait-on que l'élite de la France et de l'Europe bénéficie encore, et dans une assez large mesure, de la discipline latine.

La question de fait, du reste, n'est que secondaire dans cette discussion théorique. Vous constatez avec des airs de triomphe que les représentants du latin sont, pour employer une formule historique, en assez fâcheuse posture. Qu'est-ce que cela prouve? Il n'est pas invraisemblable que certains symptômes de décadence qui se manifestent en France et dans tout le monde occidental aient justement pour cause, l'affaiblissement des études latines. Tenons-nous en à l'essentiel du sujet. Le merveilleux machinisme moderne est-il toute la civilisation? Certainement, non. Bien mieux qu'une exposition d'automobiles ou même qu'un circuit d'aviation, le Louvre et Notre-Dame, une sonate de Beethoven et une tragédie de Racine témoignent d'un haut degré de culture, on imagine sans trop de peine une

peuplade de sauvages usant des armes dernier modèle avec une dextérité supérieure à celle des Européens. Non le machinisme n'est pas toute la civilisation.

S'il se rattache à la haute culture, c'est principalement pour cette raison qu'il résulte soit d'une tradition scientifique, soit de recherches spéculatives d'où toute préoccupation pratique est absente, Comparez par exemple, la Sienne ou la Florence du XIVe siècle avec la New-York ou la Chicago du XXe. Pour qui n'a pas une âme de Philistin, il est évident que les deux villes italiennes représentent quelque chose d'infiniment plus beau, plus précieux, plus humain que les deux villes américaines.

Sans méconnaître donc l'importance ni l'utilité du machinisme, nous placerons notre idéal de civilisation, dans l'histoire, dans le grand art (architecture, peinture, musique), dans la littérature, dans l'étude de la philosophie et de la politique générale, surtout dans la connaissance de la vie morale et religieuse des peuples, en particulier des peuples chrétiens.

J'ose penser et dire que, sans le latin, toutes ces formes de vie intellectuelle et morale dont l'ensemble constitue la vraie civilisation, sont, en fait, inintelligibles. Aurait-il le droit de s'appeler architecte celui qui ne comprendrait ni la cathédrale gothique, ni l'église romane, ni Saint-Pierre de Rome, ni le Parthénon? Or, quand on ne connaît pas le latin, on ne peut pas se faire une idée même approximative de la théologie scolastique qui, seule, explique l'art ogival. Et de même, l'homme le plus intelligent qui ne serait pas à même de juxtaposer ces deux idées : Renaissance et catholicisme ne saurait que blasphémer devant Saint-Pierre, comme il blasphémerait devant le Parthénon, s'il n'avait pas préalablement lu ou écouté avec intelligence et amour une tragédie de Sophocle. Que le latin se meure définitivement parmi nous, et l'esprit pratique des nouvelles générations donnera sa mesure. Des ingénieurs, comme M. Bechmann creuseront des trous, rendront la plupart des rues inhabitables et feront de la ville la plus agréable du monde... Paris les Chantiers. Mais, plus personne ne comprendra ni à plus forte raison ne réalisera une chose de beauté.

Il n'est même pas démontré que la science des ingénieurs ne tournera pas bientôt à l'empirisme.

En philosophie, la connaissance du latin est bien autrement nécessaire qu'en architecture. Que des spécialistes attribuent toute révélation philosophique à Kant et à ses successeurs, cela n'a pas d'importance. Est-ce que nous consentons à écouter une seule fois ceux qui font de 1789 le commencement de l'histoire de France? Il n'existe pas un seul problème métaphysique ou psychologique que les maîtres du moyen âge n'aient posé et résolu dans la mesure où une solution est possible. A peine peut-on remercier Emmanuel Kant de quelques innovations de détail. Ses grandes thèses sont une œuvre anarchique. La seule grande tradition philosophique qui ait force de loi humaine est celle qui s'étend depuis Aristote et Platon jusqu'aux théologiens du concile du Vatican, de Léon XIII et de Pie X, en passant par saint Augustin, saint Thomas, Bossuet ou de Maistre. Voilà la grande colonne lumineuse. Personne n'osera soutenir, je suppose, qu'on puisse avancer dans l'étude de cette philosophie, sans le secours de la langue latine.

Il va sans dire que le même argument vaut en théologie. Il est vrai que des professeurs de théologie progressiste ont fort restreint l'usage de la langue latine dans leurs cours, oui, sans doute, mais comme les officiers de recrutement et les chirurgiens ont abaissé la moyenne de la taille que l'Etat exige des jeunes conscrits. Il est naturel que le maître élucide le texte de saint Thomas, moyennant des commentaires français, mais il faut de toute rigueur, il faut que l'élève puisse comprendre directement ce texte.

De bien étranges préjugés anti-latins ont prévalu depuis un demi-siècle dans le monde littéraire et l'autre. On a comparé Victor Hugo, Gœthe et Shakespeare avec Horace, Virgile et Sophocle, et l'on a vu la plupart de ces doctes parallèles aboutir à cette néfaste conclusion : L'étudiant qui connaîtrait à fond Shakespeare ou Gœthe l'emporterait par la culture sur celui de ses condisciples qui n'aurait étudié que Virgile ou Homère. Les lettrés eux-mêmes, quand ils n'ont pas béatement abandonné leur drapeau, ont fait preuve d'une terrible timi-

dité dans leurs ripostes. Ils n'ont pas osé dire : « Accordez, Messieurs les Romantiques et les Anglo-Saxons, accordez autant de génie qu'il vous plaira, à Shakespeare et à Gœthe, mais ne les égalez pas à Virgile. Autant vaudrait comparer un menhir avec une colonne corinthienne ou le génie militaire d'Attila avec celui de Napoléon. Un beau vers de Virgile est une synthèse incomparable de perfections intellectuelles et esthétiques dont l'étude affine l'esprit, fortifie la raison et rend le goût sûr.

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Tel ouvrage de Gœthe réputé chef-d'œuvre (les *Affinités électives* par exemple) est un monument de pure barbarie.

Les avocats officiels de la littérature universitaire ne veulent pas, parce qu'ils ont l'esprit infecté de littérature romantique) affirmer cette éclatante supériorité des classiques sur les hommes de génie anglais ou saxons, et c'est pourquoi acceptant les perfides postulats de l'ennemi, ils s'abaissent à plaider en faveur de leur thèse, les circonstances atténuantes. Ils s'écrient misérablement : « Ne croyez pas, Messieurs les Utilitaires et Messieurs les Progressistes, que nous soyons pas pratiques, nous, les littérateurs. Voyez : nos maîtres les plus décorés font de l'érudition et de la science et de la philosophie démocratique et de la sociologie. » Oh ! les apostats ! Comme si toute haute culture n'avait pas pour caractéristique, un certain désintéressement ! Le propre du latin est justement de mettre les esprits modernes en contact avec tous les génies divins dont l'œuvre eut tout d'abord quelque apparence d'inutilité. A quoi servent les temples, palais, théâtres, tableaux, poèmes, églises, obélisques et monuments de toute sorte? A la rigueur, les humains pouvaient s'en passer, comme il semble qu'ils pouvaient se passer du christianisme qui est si effroyablement dépourvu d'esprit pratique : « Ne vous inquiétez pas de ce que vous mangerez et de ce que vous boirez. Usez de la vie, de la richesse et de la science comme n'en usant pas ; car la figure de ce monde passe. L'homme ne vit pas seulement de pain ». Or il arrive que ces hommes dédaigneux du confort, de l'argent et de la réclame obtiennent des avan-

tages pratiques d'autant plus tangibles que leur désintéressement fut plus sincère et plus profond. *Pietas ad omnia utilis est.*

Il en est de même du latin. A quoi sert-il? Mon Dieu pour peu que cela vous soit agréable, je vous confesserai qu'il ne sert de rien, sinon à détacher les esprits de ce qui est immédiatement pratique pour les élever vers ce qui ne l'est pas. Seulement, de cette opération si peu utilitaire résulte la découverte de ce qui est le plus indispensable à la vie de tous les peuples, une langue. Un écrivain à qui l'espéranto ne sufft pas, M. Jacques Tasset écrivait, naguère dans les *Rubriques nouvelles :* « Le choix des mots latins a été fait par des hommes universels placés au centre des choses avec tous les pouvoirs. Caton, Cicéron, Salluste, César, Sénèque, les deux Pline, Tacite ont tout fait, tout éprouvé. Les classiques modernes n'ont fait que des livres. Voltaire, Gœthe, Victor Hugo n'ont jamais eu une armée, une province, un tribunal, un sacerdoce (1). Toutes ces fonctions séparées de nos jours étaient réunies dans les mains de nos auteurs : ils ont vécu ce que les modernes peuvent seulement imaginer.

Faute d'unité dans le domaine de l'intelligence, les docteurs d'une Faculté sont incompris de toutes les autres ; et un livre de méthode comme la *Science et l'hypothèse* de M. Poincaré semble peu intelligible aux lettrés pour qui il fut écrit. La nomenclature vicieuse de Lavoisier et du système métrique est surpassée encore par celle des nouvelles mesures dynamiques. Les *microfarad*, les *ampèrewatt*, les *mégohm* ne peuvent sortir

(1) Ce paragraphe appellerait, me semble-t-il, quelques explications. Virgile, Horace (*relicta non bene parmula*) et notre La Fontaine n'ont jamais eu une armée, une province, un tribunal, un sacerdoce, du moins un sacerdoce proprement dit. Mais par ordre d'un Auguste ou d'un Louis XIV ils remplissaient une fonction d'Etat qu'ils aimaient et qu'ils n'eussent abandonné ponr aucune autre.

Sans parler des déclassés et des aigris comme Vigny, un Chateaubriand et un Victor Hugo ne se confinaient que par force dans leur rôle d'écrivains. Ils aspirent à devenir des hommes politiques, et ils ne se servaient de leur plume que comme d'un moyen de parvenir à une haute situation. L'idéaliste Lamartine lui-même n'était pas absolument exempt de cette faiblesse.

des grimoires de l'alchimiste et ne représentent rien de plus dans le langage que le *baroco* et le *baralipton* plus euphoniques des logiciens du moyen âge.

Au latin appartient donc en propre le rôle de langue des idées générales. Rome, comme l'a dit le poète gaulois Rutilius Numatianus :

Urbem fecisti quod prius orbis erat,

« a fait de la terre, une ville. Tout homme qui se sent citoyen de cette ville sent vivre en lui, l'âme et le Verbe de Rome. »

Pour l'instant, je crains bien que le latin ne remplisse assez mal la fonction d'espéranto idéal dont rêvent tous les amis des faciles échanges cosmopolites. Soit que nos générations romantiques ne connaissent pas assez les auteurs classiques, soit que l'industrie ait multiplié les outils et les façons de vivre inconnus des anciens, l'insuffisance pratique du latin apparaît trop manifestement dans nos quotidiennes et vulgaires relations internationales, il vaut mieux l'avouer franchement. Au buffet des gares, en tramway et en automobile, en chemin de fer, la langue de Virgile laisse deviner quelques lacunes.

Mais il y a quelque chose de plus important que l'intelligence grammaticale d'une langue, considérée comme l'instrument commode d'usuelles et banales conversations. C'est un ensemble d'idées morales et même de concepts purement théoriques de méthodes logiques par quoi les hommes sont préparés à se comprendre. Le culte des lettres anciennes, surtout s'il s'allie dans la même intelligence, à une certaine connaissance de la théologie et même de la liturgie catholiques forme le plus solide et le plus beau trait d'union entre des hommes qui, par ailleurs seraient disposés à s'entr'égorger. Le latin participe de la catholicité de l'Eglise et de son aptitude à créer ce qui est universel. De l'aveu de nos plus modernistes professeurs de Sorbonne, il existe une impossibilité à peu près absolue de s'entendre entre membres des diverses Facultés. Quoi d'étonnant ! La barbarie scientifique et le subjectivisme philosophique facilitent toutes les extravagances d'un individualisme, Barrès dirait exacerbé. La discipline scolastique aurait

tôt fait de rétablir l'unité profonde dans l'enseignement supérieur.

Faut-il résumer? La culture générale ne se confond ni avec l'érudition, ni avec les récentes conquêtes du machinisme, comme de nos jours on serait généralement porté à le croire. Elle n'est autre que la tradition intellectuelle de l'humanité et elle s'appelle de son vrai nom la culture gréco-latine et catholique. Non seulement elle n'est pas l'ennemi du progrès, Electeurs, mais elle est à elle seule, le progrès. Apprenez entre deux tours de scrutins qu'elle est le grand fleuve de vie qui traverse toute l'histoire. En dehors d'elle il n'y a que barbarie, dissolution et mort. Certes, les téléphones, la télégraphie sans fil, les aéroplanes et les dirigeables méritent l'admiration que vous leur accordez généreusement. Mais ce n'est pas par l'usage ou le perfectionnement de ces merveilleux outils que l'homme se révèle homme ou plus homme. Si l'élite de vos maîtres se décide à ignorer Jérusalem, Athènes, Rome, le XIII[e] siècle et le XVII[e] siècle français, c'en est fait de la vie qui vaut qu'on la vive.

Abbé DELFOUR.

LA RÉFORME SOCIALE

D'APRÈS LE PLAY

Suite (1)

Les principales réformes sociales naturelles

2e réforme : relever la dignité de la mère

XXI

En France, une seconde réforme sociale naturelle doit compléter la première et lui donner son efficacité. « Il n'est pas bon, a dit le Créateur, que l'homme soit seul. Donnons-lui un aide semblable à lui ». Et il a formé la femme à laquelle il l'a uni par le mariage. C'est sans doute pour lui donner des enfants, mais c'est aussi et surtout pour le seconder dans leur éducation. Ici, le rôle de la mère l'emporte souvent sur celui du père. Son influence est même plus efficace et plus durable pour la formation du cœur de ses enfants.

Je dois, dit Le Play, *aux enseignements de ma bonne mère, les sentiments qui m'ont soutenu au milieu de rudes travaux, à savoir : le respect de Dieu, la frugalité de l'existence, l'amour du travail, le dévouement au bien* ». (O. E. I).

Après donc avoir rétabli l'autorité du père de famille en lui rendant la liberté de tester, il faudra relever la dignité de la mère, afin d'en faire une compagne digne de lui.

(1) Voir septembre.

Ceci exige deux réformes législatives pour restituer à la femme des droits imprescriptibles que lui ont fait perdre les empiètements de l'Etat.

Il faut d'abord délivrer de l'oppression leur chasteté, en effaçant du code tout ce qui assure l'impunité de leurs séducteurs.

Les lois, dit Le Play, *qui, en France, assurent l'impunité de l'homme, en matière de séduction, sont un sujet d'étonnement pour les Anglo-Saxons des deux hémisphères. Les Américains du Nord, en particulier, condamnent sévèrement ce genre d'aberration, et je les ai souvent entendu déclarer que, sous ce rapport, les Français ont perdu le sens moral* ». (O. T. V. 47).

Les protestations surgissent du sein de la magistrature. « Disons-le hautement, s'écrie un savant jurisconsulte, doyen de la Faculté de Droit de Dijon, la double maxime sous forme d'antithèse : *la recherche de la paternité est interdite, — la recherche de la maternité est admise* — est une monstruosité morale et législative, rien autre chose que la loi du plus fort ». (Auburtin, page 203).

« Le code, dit M. Abel Pouzol, sous un prétexte futile, a créé au profit du séducteur le plus exorbitant des privilèges, celui de pouvoir repousser impunément et la femme qu'il a flétrie et l'enfant dont il est le père ». (Auburtin, pag. 204) (1).

Le prétexte dont parle M. A. Pouzol est la crainte du chantage. Il est sans doute à redouter de la part de quelque effrontée ; mais outre qu'il serait facile de le punir sévèrement, faut-il pour éviter cet abus, abandonner sans défense des centaines, des milliers de pauvres filles qui sont des victimes innocentes?

« Le résultat de cette loi, dit M. Auburtin, c'est le déshonneur trop souvent accepté et devenu pour ainsi dire normal dans les faubourgs et dans beaucoup d'ateliers des grandes villes ; c'est la multiplicité des avortements, des infanticides et aussi des attentats par lesquels la victime se fait justice

(1) Nous ne saurions trop recommander l'étude critique de M. A. Pouzol sur *la recherche de la paternité*. Elle a été couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques.

elle-même en frappant le coupable. Presque toujours elle est acquittée, et souvent, *ce qui prouve à quel point* LA LOI CIVILE OUTRAGE LA MORALE, le ministère public abandonne en quelque sorte l'accusation et se fait d'avance le complice du jury » (p. 203-204).

XXII

La chasteté des femmes n'est pas un bien qui appartienne à elles seules. C'est un trésor public, car Dieu en a fait la source et le réservoir de la vie du genre humain. Si on met sous la protection de la loi les fontaines publiques, pourquoi la loi ne protégerait-elle pas cette source précieuse? Sans doute, les femmes sont obligées de se garder elles-mêmes. Elles doivent conserver leur chasteté avec une extrême prudence. Mais ne faut-il pas tenir compte de leur inexpérience de la vie, inexpérience qui est absolue dans les jeunes filles? N'ont-elles pas besoin d'être protégées contre leur propre faiblesse? contre la naïveté de leur cœur? Cette nécessité n'est-elle pas évidente pour les filles du peuple que l'obligation d'aller travailler au loin prive sans cesse de la protection de leurs parents?

Il y a là un intérêt d'ordre général qui réclame l'intervention de la loi autant que la protection de l'enfance. Comment les ouvriers pourraient-ils s'élever sur l'échelle sociale, s'il leur devenait impossible de trouver dans leurs rangs, des jeunes filles chastes, rompues à la science ménagère, qui les retiendront chez eux, en leur faisant goûter les joies pures du foyer domestique et qui les empêcheront d'aller se perdre dans les lieux de débauche?

La chasteté seule fait la femme forte. On le reconnaîtra sans peine, en considérant le magnifique portrait qu'en a tracé Salomon. Loin de songer à ses plaisirs, elle ne pense qu'au bonheur des autres. Elle travaille ; elle agrandit le patrimoine commun avec ses économies, elle achète un champ et elle plante une vigne, elle fait même du négoce. Elle ne laisse manquer de rien les personnes qui habitent sa maison. S'il le faut, elle se lève la nuit pour préparer avec sollicitude tout ce qui leur est nécessaire. Elle n'oublie pas les pauvres et sait les se-

courir. Aussi tous sont unanimes à la vénérer et à la proclamer la plus heureuse des femmes. *Beatissimam prædicaverunt* (Prov. XXXI, 28).

On fait aujourd'hui beaucoup de féminisme en France et on a raison, car les femmes françaises sont opprimées par la législation qui les régit. Mais que celles qui ont pris la tête de ce mouvement se gardent bien de s'égarer dans une voie dangereuse et mauvaise. Leur triomphe sera, non de rendre les femmes égales aux hommes en revendiquant pour elles des droits qui ne leur conviennent pas, mais de faire retrouver aux mères de famille la royauté du foyer domestique. Voilà le sens dans lequel elles doivent susciter un mouvement d'opinion irrésistible qui emporte ce qu'il y a de mauvais dans notre législation.

N'attendons pas que le divorce ait fait descendre le mal jusque dans les derniers rangs du peuple. Le Play a pu dire, en parlant de la France : « *De nouvelles familles se reconstituent sans cesse par le travail, le talent et la vertu. Nulle race, en Europe, ne donne à cet égard de plus beaux exemples* ». (O. T. avertissement). Pourra-t-on le dire toujours, si le divorce s'introduit dans les classes populaires? Il n'y a donc pas une minute à perdre. Revenons à la doctrine de ce sage. Réorganisons la famille en rétablissant l'autorité du père et en rendant les mères dignes de tous les respcts. « *Le bonheur de la Société,* a dit encore Le Play, *naît spontanément d'une bonne organisation de la famille* » (R. S. 28, VII).

Il nous en donne un grand exemple dans son livre sur la constitution de l'Angleterre. « *L'Angleterre,* dit-il, *s'est toujours relevée, grâce à une bonne organisation de la famille et de la propriété* » (I. p. 288).

XXIII

« *La femme,* dit Le Play, *puise son influence dans le dévouement qui l'anime, dans cette grâce incomparable que lui donne la chasteté et dans l'ensemble des qualités morales qui soumettent à son empire le frère, le mari et le fils... Cependant elle ne possède cette autorité, elle ne développe complètement ces aptitudes, elle ne jouit enfin du bonheur domestique, que si elle trouve certaines garanties dans le caractère, dans les goûts et dans l'affection de son mari. Sous ce rapport, la femme est encore plus intéressée que l'homme à obtenir avant le mariage, la connaissance intime des sentiments du fiancé. Il importe donc que les mœurs donnent à la jeune fille la liberté nécessaire pour choisir celui qui répond le mieux à ses propres sentiments.*

« *Mais cette liberté laissée aux jeunes filles de prendre soin elles-mêmes de leur principal intérêt, serait funeste aux mœurs si, dans le cours de cette recherche, elles étaient exposées sans défense à la séduction* » (R. S. II. L. III).

Les Américains l'ont compris. Aussi ont-ils placé l'honneur des filles sous la tutelle de lois et la garde des honnêtes gens.

« *Dans l'opinion de tous,* continue Le Play, *c'est commettre une action non pas seulement coupable, mais déshonorante, que d'y porter atteinte. Les réclamations des filles séduites sont toujours accueillies par les magistrats avec sympathie et sollicitude ; et, lorsqu'elles sont reconnues légitimes, les coupables sont frappés avec une inexorable sévérité. Le trait le plus recommandable des mœurs anglo-saxonnes, celui qui tranche honorablement avec les déplorables habitudes des peuples latins, est assurément cet appui accordé par la loi aux femmes éloignées accidentellement du foyer domestique et privées par quelque événement imprévu de la protection de leur famille* ».

Il ajoute quelques lignes plus bas : « *Les lois qui protègent les femmes sont moins formelles et moins efficaces en Angleterre qu'aux États-Unis ; mais les associations privées qui travaillent incessamment au progrès moral du pays ont déjà pris l'initiative d'une réforme. Les magistrats locaux y tiennent à hon-*

neur de tirer de la loi tout le bien que le texte peut comporter » (R. S. l' III).

XXIV

Que nous sommes loin de ces sages idées, de ces mœurs honorables et de ces pratiques courageuses des magistrats Anglo-Saxons ! C'est que nous avons accepté, en France, un empiètement de l'Etat sur la famille qui fausse les idées de tout le monde, y compris celles des catholiques. Cet empiètement c'est l'institution du mariage civil et l'obligation de subir ce prétendu mariage avant le mariage religieux.

Quand Dieu créa la femme et l'unit au père du genre humain il donna l'ordre à ces premiers époux de se multiplier, de remplir la terre et de la soumettre à leur empire. Il ne fit donc pas du mariage une association de plaisir, mais bien une association de travail. Le but suprême de l'union de l'homme et de la femme est de mettre au monde des enfants nombreux, de les bien élever en les délivrant de la paresse et de la passion des plaisirs sensuels, de les prendre enfin pour associés dans leurs entreprises pour faire la conquête de la terre.

Le Créateur n'a rien changé à son plan primitif. Il maintient à travers les âges, la différence des sexes et leur égale proportion, afin que les hommes engendrant par le mariage de nombreux enfants, continuent à faire la conquête de l'univers. La terre est loin d'être complètement peuplée. D'immenses espaces offrent des richesses inépuisables aux colons qui viendront les exploiter. Le mariage a donc le même but qu'à son origine, celui que lui a fixé le Créateur en l'instituant. Dès lors, il est un contrat spécial et religieux, contrat soumis directement à Dieu qui en a réglé les conditions essentielles.

Une de ces conditions est l'indissolubilité. Parlant du divorce permis aux Juifs par Moïse, Jésus a déclaré que Dieu d'abord l'avait défendu : *ab initio non fuit sic* (Mat. XXI, 8). Il a ramené le mariage à sa perfection primitive en disant : *Quod Deus conjunxit, homo non separet* (Ibid., v. 6). Par ces paroles, il a retiré à toute autorité humaine le pouvoir de dissoudre le mariage et il n'a pas même voulu l'accorder à son

Eglise. Eh bien ! quand l'Etat, en France, a établi le mariage civil, en défendant de placer le mariage religieux avant le sien, il a combattu directement la croyance de l'univers tout entier au caractère essentiellement religieux de cet acte. Cette institution étrange et cette manière despotique de l'imposer devaient à la longue, persuader à la masse que le mariage, au lieu de relever de Dieu seul, est quelque chose de purement humain que les autorités terrestres peuvent faire et défaire à leur gré. De là viennent toutes nos erreurs et tous les maux qui ont désorganisé nos familles.

XXV

On ne conteste pas aux gouvernements le droit de connaître l'état civil de leurs sujets. Mais pour acquérir cette connaissance, il leur suffit de procéder comme aux Etats-Unis, où l'on enregistre simplement les mariages faits par les ministres du culte. Le gouvernement américain reconnaît ainsi que le mariage est par essence un acte religieux. Il va même plus loin et ne refuse pas de le placer ensuite sous la protection des lois. « *Aux États-Unis*, dit Le Play, *le gouvernement veille à l'exécution des obligations du sacrement du mariage, quoiqu'il soit conféré par les ministres du culte* SANS AUCUNE INTERVENTION DE L'ÉTAT ». (O. T. § 8, note 9).

Qui oserait blâmer cette façon de faire? Comment y voir une abdication du pouvoir civil devant le pouvoir spirituel? Les Américains ne se laissent pas entraîner par les inspirations du fanatisme. Ils sont exempts de l'influence des idées romaines, puisque la majorité de la population est composée de protestants. Absorbés par leurs affaires, ils ont le bon sens de respecter la liberté religieuse de chacun. Ce sont des gens pratiques et dont l'esprit est juste. Ils laissent donc à Dieu ce qui est à Dieu, en abandonnant à ceux qui le représentent la célébration des mariages et ils se contentent de revendiquer pour César ce qui est pour César, par la tenue des registres de l'état civil des citoyens.

En France, tant qu'a duré le concordat, on comprend que l'Eglise catholique, par esprit de conciliation, ait toléré le

mariage civil et lui ait même laissé prendre le pas sur le mariage religieux. On ne le comprendrait plus aujourd'hui. Puisque l'Etat s'est séparé avec éclat de l'Eglise et déclare ne plus la connaître pourquoi voudrait-il s'occuper des mariages que font les prêtres? Ne doit-il pas fermer les yeux et les ignorer comme il ignore les absolutions et les communions qu'ils donnent chaque jour dans les églises?

Quand un homme et une femme se décident à vivre en concubinage, l'Etat les force-t-il à se marier civilement? Ne les lasse-t-il pas libres d'aller cohabiter où ils veulent? S'ils ont des enfants, il enregistrera les naissances, en constatant l'absence du mariage civil, mais sans aucune pénalité pour personne. Pourquoi se montre-t-il plus sévère pour ceux qui placent leur vie conjugale sous la protection du mariage religieux, sans s'inquiéter du mariage civil ou le remettent après leur union religieuse? Serait-ce que le gouvernement voudrait constituer un privilège honteux en faveur des concubinaires? Pas du tout ; s'il avait cette intention, il commencerait par favoriser leurs enfants au lieu de les désavantager. Alors pourquoi défend-il ce que nous pourrions appeler le concubinage chrétien? Pourquoi surtout épargne-t-il les auteurs d'un pareil concubinage pour frapper le prêtre qui l'a autorisé en donnant à ces fiancés la bénédiction religieuse?

Ah ! c'est que le prêtre s'est rendu ainsi coupable de maintenir la vieille croyance de l'humanité et de l'opposer à la doctrine nouvelle du gouvernement français.

XXVI

Jusqu'ici tous les peuples ont reconnu au mariage un caractère religieux. Le prêtre catholique enseigne en outre que Jésus-Christ, loin de lui enlever ce caractère qu'il a reçu du Créateur en a augmenté la sainteté en élevant le mariage à la dignité d'un sacrement de la loi nouvelle. Or, dans la pensée du gouvernement français, tout cela est changé. Désormais le mariage est un contrat purement humain, semblable à tous les autres contrats. Il relève donc uniquement de l'autorité civile. Que des fanatiques s'obstinent à vouloir une cé-

rémonie religieuse, l'Etat se montre bon prince et la tolère, pourvu que cette cérémonie, qui est à ses yeux sans valeur, suive le mariage civil. Mais si elle le précède !... si on prétend en faire un vrai mariage, le prêtre empiète alors sur les droits de l'Etat ; il usurpe un pouvoir qui désormais a cessé d'appartenir à l'autorité ecclésiastique pour passer aux mains de l'autorité civile toute seule. Aussi l'Etat se défend contre cette usurpation et frappe le prêtre qui en est coupable.

Il y a donc ici une question de principes. Nous sommes en présence de deux doctrines ; celle de l'Eglise et celle du gouvernement français. Quoique cette dernière soit un dogme de la libre pensée l'Etat prétend l'imposer par la force.

Que penser de ce dogme nouveau et du procédé despotique avec lequel on l'impose à tous les Français? Nous allons dire là-dessus toute notre pensée. Nous la soumettons avec respect au jugement de nos Seigneurs les évêques. Ils sont les juges de la foi et savent mieux que nous comment il convient de la défendre.

XXVII

Au Moyen Age, Dieu a placé un grand nombre de saints et de saintes sur les divers trônes de l'Europe. C'est peut-être le plus étonnant de ses miracles, tellement sont graves et nombreux les périls auxquels la souveraineté expose la fragilité humaine. Ce miracle fut certainement le grand moyen employé par la Providence pour former les peuples chrétiens à la vertu. *Regis ad exemplar totus componitur orbis*, dit l'adage. Ici l'exemple était surtout donné aux familles qui n'avaient qu'à le copier. Car ces saints et ces saintes, loin de répudier la législation religieuse du mariage, l'avaient pleinement acceptée. Ils étaient des modèles de pureté de mœurs et tout était à imiter dans la vie qu'ils menaient au foyer domestique.

Mais un pareil miracle ne pouvait durer longtemps ; car le pouvoir souverain enfle d'orgueil et pousse facilement les natures vicieuses à s'arroger tous les droits. Quand donc ce pouvoir fut tombé en des mains indignes, les rois ne tardèrent pas à secouer le joug et la première liberté qu'ils revendiquèrent

fut celle de la chair. Après s'être unis régulièrement à une femme par le mariage, ils voulurent avoir le droit de s'en séparer au gré de leurs passions.

Ce n'était pas facile à une époque où les idées chrétiennes étaient universellement acceptées. Chacun savait que le mariage est un sacrement et l'Eglise déclarait qu'elle n'a pas reçu de son fondateur le pouvoir d'en dissoudre les liens par le divorce. Mais Moïse l'avait bien permis aux Juifs ; pourquoi les rois chrétiens ne jouiraient-ils pas d'un semblable privilège? Pourquoi le Pape et les évêques ne pourraient-ils pas leur accorder cette faveur? Dans les pays où les membres du clergé impatients du célibat ecclésiastique, ne demandaient qu'à se marier, il était facile de prévoir de quel côté resterait la victoire. Ce sera l'éternel honneur des Pontifes romains, d'avoir opposé une résistance insurmontable à la passion des rois. En sauvant le mariage, ils sauvaient la famille et en sauvant la famille, ils sauvaient la civilisation chrétienne.

Mais les peuples, à la suite de leurs rois, se séparèrent de Rome. Ce jour-là, ils purent jouir du divorce grâce à la complaisance d'un clergé devenu infidèle. Hélas ! ils ébranlaient ainsi le bonheur des familles en altérant la sainteté de l'union conjugale. Toutefois, le divorce, accordé dans ces conditions, semble autorisé par Dieu, puisqu'il vient du pouvoir spirituel que les princes ont usurpé en se séparant de Rome. Il y a là un correctif qui doit empêcher les progrès du mal. Un malheur beaucoup plus grand devait fondre un jour sur la France.

XXVIII

La persécution terrible qui suivit la grande Révolution de 1789 obligea tous nos prêtres à émigrer. Force fut donc aux jeunes gens pressés de se marier, de le faire sans bénédiction religieuse. Il est probable que les officiers municipaux chargés d'enregistrer ces unions commencèrent par les constater, en demandant aux fiancés leur consentement mutuel. Ainsi naquit le mariage civil. Plus tard, quand les prêtres rentrèrent en France, ils durent rencontrer partout un grand nom-

bre de ces unions irrégulières. Pour donner la paix aux consciences, il leur fallut bien accorder le mariage religieux postérieurement à ces mariages civils. C'était une nécessité qui aurait dû rester transitoire. Hélas ! la loi n'allait pas tarder à rendre obligatoire ce qui avait été l'effet du malheur des temps.

Napoléon essayait de réduire le Pape en esclavage. Comment aurait-il permis à de simples prêtres de prendre dans les familles la place qu'il ne voulait pas laisser dans l'Etat aux Souverains Pontifes? Il conserva donc le mariage civil et lui donna la priorité sur le mariage religieux, en frappant les prêtres qui oseraient intervertir cet ordre. Le clergé se soumit. La reconnaissance envers celui qui venait de rétablir en France le culte catholique lui en faisait un devoir. Du reste où était le mal et qui pouvait bien prévoir les conséquences de cette mesure. Le temps seul devait les manifester et nous les voyons aujourd'hui. Le mal, c'est que le mariage civil contient en germe le divorce, et un divorce particulièrement grave. Ce divorce, nous allons le voir, conduit peu à peu à l'union libre et détruit la famille jusque dans ses fondements. C'est dans la logique des choses. Aussi est-il nécessaire de le montrer clairement, afin de sauver à la fois l'œuvre du Créateur et celle du Rédempteur.

XXIX

Ce que fait l'Etat, il peut le défaire. Si le mariage, étant son œuvre, est soumis à une législation purement humaine, cette législation changera perpétuellement avec les variations que subira dans l'esprit des législateurs leur idéal du bonheur du peuple. Car il faut un idéal pour légiférer. La loi est définie : un précepte que la raison conseille de faire pour le bien commun. *Ordinatio rationis ad bonum commune promulgata.*

Or quel idéal peuvent bien avoir des jouisseurs comme le sont nos législateurs modernes? Ils déclarent ne plus croire à Dieu ni à la vie future. Ils sont donc obligés d'assurer au peuple le bonheur de la vie présente. Aussi veulent-ils procurer des rentes à tous les ouvriers. Ils les leur promettent et ils

comptaient sur le fameux milliard des congrégations, puis sur les dépouilles de l'Eglise pour les leur donner. Ils ont bien trouvélà de quoi s'adjuger à eux-mêmes 15.000 francs d'indemnité annuelle, mais les ouvriers n'ont rien reçu et ne recevront jamais rien, car l'argent est introuvable. Alors, pour les dédommager, ils leur cacorderont la liberté du vice. Ils en voient dans le mariage que le plaisir et le plaisir grossier. Ayant le pouvoir de légiférer sur l'union de l'homme et de la femme, ils permettront de la rompre chaque fois que le plaisir cessera, et ils accorderont le droit d'aller chercher le plaisir ailleurs par le divorce. La loi rendra donc le divorce de plus en plus facile. On pourra l'obtenir sans frais, par le consentement mutuel et même par la volonté d'une seule partie. Voilà une rente qui ne coûtera rien et on peut être certain que nos législateurs en doteront la classe ouvrière. Nous roulons rapidement et fatalement vers le fond de cet aîme. Nous finirons, en France, par n'avoir plus que des femmes sans pudeur. Rassurées par le mariage civil, elles se prêteront de bonne grâce à toutes les unions libres. Quand le peuple en sera là, aura-t-on des enfants dans ces familles de passage? Et s'il y en a, où trouvera-t-on des mères pour les élever?

XXX

Il est donc nécessaire de réagir, de rectifier les idées du peuple et d'amener un arrêt dans cette voie de la désorganisation de nos familles. Ce qui nous paraît le plus pressé et ce que nous pouvons faire tout de suite sans péril, c'est de discréditer le plus possible le mariage civil. Empêchons-le d'usurper aux yeux de la foule un respect qu'il ne mérite pas.

Sachons, par exemple, faire considérer de près aux gens du peuple les fruits détestables de ce mauvais arbre. Que sont en effet ces divorces multiples? Le primat d'Irlande interrogé à ce sujet par les Américains de New-York, leur répondait qu'il voyait là une polygamie lâche successive et honteuse à laquelle il préférait la polygamie franche et ouverte des Mormons. En effet, chez les Mormons, dans le harem des Musumans, le père ne se dérobe pas. Il conserve la charge de ses

enfants. Tandis que nos divorcés pour courir librement et en égoïstes après de nouveaux plaisirs, laissent leurs enfants à des femmes pauvres, incapables de les nourrir et de les élever.

Insistons aussi sur ce que le mariage civil a de ridicule et même de grotesque. On comprendrait que l'Etat fît les mariages s'il avait le pouvoir de changer les hommes en femmes et les femmes en hommes ; s'il pouvait régler les naissances et maintenir la proportion entre les garçons et les filles ; s'il pouvait surtout délivrer les enfants du besoin de leur père et mère et leur procurer la faculté de s'élever tout seuls comme les petits des animaux. Mais sur tous ces points son impuissance est radicale. C'est ici le domaine du Créateur qui, pour assurer le bonheur des familles, a donné aux hommes la loi morale et a fait aux parents l'obligation de l'inculquer à leurs enfants. Voilà pourquoi le mariage relève de lui seul et de ses ministres chargés d'interpréter cette loi. L'Etat se rend donc coupable d'une usurpation manifeste, quand il s'arroge le droit de faire les mariages et le pouvoir de les défaire.

Certes, il ne suffira pas de discréditer le mariage civil pour en arrêter le mal. Nous examinerons plus tard s'il n'y aura pas autre chose à faire. Mais nous estimons que cette préparation est indispensable si on veut réussir un jour à faire retrouver à l'Eglise la liberté du mariage religieux. La preuve en est dans ce qui se passe en ce moment en Belgique. Là aussi règne la législation Napoléonienne sur la priorité obligatoire du mariage civil. Les catholiques, au pouvoir depuis plus de 25 ans, subissent en silence cette législation et tremblent de la modifier. C'est au point que le chef de la droite a demandé timidement dans un projet de loi une exception pour le cas d'une extrême nécessité. Qu'on évite par exemple de punir le prêtre qui légitime le mariage de moribonds concubinaires, quand le temps manque de remplir les formalités préalables du mariage civil. S'il avait demandé davantage, il aurait craint de n'être pas soutenu par l'opinion publique.

XXXI

On a pu voir que toutes les réformes sociales réclamées par Le Play exigent l'abolition de lois injustes et néfastes, comme celle qui ordonne le partage forcé, celle qui interdit la recherche de la paternité, etc. La loi qui donne la priorité au mariage civil n'est pas moins funeste et la nécessité de l'abroger est évidente. Elle amoindrit en effet l'autorité doctrinale que le prêtre doit avoir dans les familles pour y enseigner la loi de Dieu. Son influence est paralysée par le droit que s'arroge l'Etat de faire les mariages. Il est donc nécessaire d'abolir une institution qui propage une pareille erreur.

N'est-il pas douloureux de constater que, dans une question religieuse, les protestants de l'Amérique du Nord ont des idées plus justes que nos catholiques français? C'est que les premiers colons de l'Amérique avaient fui la persécution du gouvernement protestant de l'Angleterre. Ils ne voulaient donc à aucun prix permettre à l'Etat d'empiéter sur leur vie privée. Voilà pourquoi ils contractent les mariages sans son intervention, avec le seul concours des ministres du culte, affirmant ainsi le caractère religieux de ce contrat qui ne relève en rien de l'autorité temporelle.

Nous avons dit comment la reconnaissance força notre clergé à subir d'abord en silence la tyrannie de cette loi. Mais cette soumssion n'a que trop duré et le moment viendra de revendiquer enfin la liberté du mariage religieux pour rendre au prêtre toute son influence. Le concours de cette influence est nécessaire aux parents pour rendre efficace leur travail d'éducation morale. Le Play l'a constaté et nous en donnons la preuve en citant quelques-unes de ses paroles que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

« *La famille chrétienne*, dit-il, *aidée par le prêtre, est par excellence l'agent de la loi morale* ». (O. T. § 57).

« *L'union spontanée de la religion et de l'État*, CONDITION PREMIÈRE DE LA PAIX SOCIALE, *est surtout assurée par l'entente directe du prêtre et des chefs de famille pénétrés des sentiments de leurs devoirs* ». (R. S. 15, IV).

« *Le père de famille, secondé par le prêtre, restera, quel que soit le progrès des sciences physiques, le véritable guide de ceux qui se nourrissent de l'enseignement des écoles, et, à plus forte raison, de ceux qui n'en ont reçu que les éléments* » (R. S. 28. VI).

« *Un clergé* INDÉPENDANT *peut* SEUL *neutraliser par son enseignement l'action dissolvante que les gouvernements exercent sur les mœurs privées* ». (R. S. 15, IV).

« *L'alliance intime et agissante des laïques et des clercs serait aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Elle a singulièrement contribué à la fondation du christianisme.*

« *Les catholiques auront une haute mission à remplir quand, restant fermes dans leurs principes d'unité, de hiérarchie et d'autorité pratiqués de tout temps par l'Eglise, ils repousseront* L'ABSOLUTISME MONARCHIQUE OU RÉVOLUTIONNAIRE *incarné en quelque sorte dans notre race par les gouvernements de l'heure actuelle... Par leurs actes, comme par leurs principes, ils mettront fin à la fois aux haines religieuses et à la guerre sociale et ils atteindront ce but en rétablissant sur tous les cœurs l'empire du christianisme* ». (O. T. § 41.)

3e *réforme sociale : l'éducation.*

XXXII

Quand la première réforme sociale demandée par Le Play aura rétabli l'autorité du père, en lui rendant la liberté de tester ; quand la seconde aura donné pour compagne à ce père une femme chaste et dévouée, nous verrons reparaître les familles nombreuses. Alors s'opérera la troisième réforme sociale naturelle qui sera de bien élever les enfants.

Ceci exige qu'on en fasse des producteurs économes qui vivent chacun de leur travail, qui amassent des épargnes pour les mauvais jours et qui aient la volonté d'aider avec ces épargnes les gens incapables de travailler.

« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », a dit Dieu à notre premier père. *In sudore vultus tui vesceris pane* (Gen., III, 19).

XXXI

On a pu voir que toutes les réformes sociales réclamées par Le Play exigent l'abolition de lois injustes et néfastes, comme celle qui ordonne le partage forcé, celle qui interdit la recherche de la paternité, etc. La loi qui donne la priorité au mariage civil n'est pas moins funeste et la nécessité de l'abroger est évidente. Elle amoindrit en effet l'autorité doctrinale que le prêtre doit avoir dans les familles pour y enseigner la loi de Dieu. Son influence est paralysée par le droit que s'arroge l'Etat de faire les mariages. Il est donc nécessaire d'abolir une institution qui propage une pareille erreur.

N'est-il pas douloureux de constater que, dans une question religieuse, les protestants de l'Amérique du Nord ont des idées plus justes que nos catholiques français? C'est que les premiers colons de l'Amérique avaient fui la persécution du gouvernement protestant de l'Angleterre. Ils ne voulaient donc à aucun prix permettre à l'Etat d'empiéter sur leur vie privée. Voilà pourquoi ils contractent les mariages sans son intervention, avec le seul concours des ministres du culte, affirmant ainsi le caractère religieux de ce contrat qui ne relève en rien de l'autorité temporelle.

Nous avons dit comment la reconnaissance força notre clergé à subir d'abord en silence la tyrannie de cette loi. Mais cette soumssion n'a que trop duré et le moment viendra de revendiquer enfin la liberté du mariage religieux pour rendre au prêtre toute son influence. Le concours de cette influence est nécessaire aux parents pour rendre efficace leur travail d'éducation morale. Le Play l'a constaté et nous en donnons la preuve en citant quelques-unes de ses paroles que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

« *La famille chrétienne*, dit-il, *aidée par le prêtre, est par excellence l'agent de la loi morale* ». (O. T. § 57).

« *L'union spontanée de la religion et de l'État*, CONDITION PREMIÈRE DE LA PAIX SOCIALE, *est surtout assurée par l'entente directe du prêtre et des chefs de famille pénétrés des sentiments de leurs devoirs* ». (R. S. 15, IV).

« *Le père de famille, secondé par le prêtre, restera, quel que soit le progrès des sciences physiques, le véritable guide de ceux qui se nourrissent de l'enseignement des écoles, et, à plus forte raison, de ceux qui n'en ont reçu que les éléments* » (R. S. 28. VI).

« *Un clergé* INDÉPENDANT *peut* SEUL *neutraliser par son enseignement l'action dissolvante que les gouvernements exercent sur les mœurs privées* ». (R. S. 15, IV).

« *L'alliance intime et agissante des laïques et des clercs serait aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Elle a singulièrement contribué à la fondation du christianisme.*

« *Les catholiques auront une haute mission à remplir quand, restant fermes dans leurs principes d'unité, de hiérarchie et d'autorité pratiqués de tout temps par l'Eglise, ils repousseront* L'ABSOLUTISME MONARCHIQUE OU RÉVOLUTIONNAIRE *incarné en quelque sorte dans notre race par les gouvernements de l'heure actuelle... Par leurs actes, comme par leurs principes, ils mettront fin à la fois aux haines religieuses et à la guerre sociale et ils atteindront ce but en rétablissant sur tous les cœurs l'empire du christianisme* ». (O. T. § 41.)

3e *réforme sociale : l'éducation.*

XXXII

Quand la première réforme sociale demandée par Le Play aura rétabli l'autorité du père, en lui rendant la liberté de tester ; quand la seconde aura donné pour compagne à ce père une femme chaste et dévouée, nous verrons reparaître les familles nombreuses. Alors s'opérera la troisième réforme sociale naturelle qui sera de bien élever les enfants.

Ceci exige qu'on en fasse des producteurs économes qui vivent chacun de leur travail, qui amassent des épargnes pour les mauvais jours et qui aient la volonté d'aider avec ces épargnes les gens incapables de travailler.

« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », a dit Dieu à notre premier père. *In sudore vultus tui vesceris pane* (Gen., III, 19).

Cette parole s'adresse à toute créature humaine. Elle ne comporte aucune exception. Personne n'a le droit de vivre en paresseux et en jouisseur, pas même les fils de millionnaires. Ceux qui ne se soumettent pas à cette loi sont des gens malhonnêtes ; car ils puisent pour jouir dans le fonds commun amassé par le travail et l'épargne des autres. Ne remplaçant pas ce qu'ils consomment, ils diminuent d'autant la richesse de tous. Saint Paul est formel sur ce point. Il traite de voleurs ceux qui refusent de travailler et il ajoute aussitôt : « Qu'ils cessent de voler, et qu'ils produisent avec le travail de leurs mains, quelque chose de bon ». *Qui furabatur, jam non furetur ; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est* (Eph., IV,, 28).

XXXIII

Saint Paul ne parle que du travail manuel parce que c'est le premier de tous, le plus nécessaire et de beaucoup le plus commun. Que deviendrait l'humanité si ce travail cessait de nous procurer des aliments, des vêtements, des maisons, des moyens de transport, etc., etc.? Mais ce travail pour être fécond, a besoin d'être soutenu par le travail intellectuel qui le dirige et par le travail moral qui lui fournit des capitaux, en inspirant le courage de faire des économies.

Nous avons longuement développé ces vérités dans notre ouvrage sur le bienheureux Bernardin de Feltre (tome II, livre II, chap. III). Nous avons distingué là deux productions, la directe et l'indirecte, et nous avons établi que cette dernière est de beaucoup la plus efficace. C'est celle de l'inventeur, de l'ingénieur, de l'architecte, du médecin qui, en guérissant un ouvrier, lui rend la possibilité de travailler. C'est enfin celle du prêtre, quand il donne à un être vicieux l'amour de la tempérance et de l'épargne.

Il est évident que tout producteur acquiert le droit d'être consommateur, que sa production soit directe ou qu'elle soit indirecte. Les prêtres ne sont donc pas des parasites mais des producteurs réels de la richesse matérielle. Seulement peu de

personnes ont les talents voulus pour faire un travail intellectuel ou moral qui soit réellement efficace, tandis que tous les gens valides peuvent se servir de leurs membres pour faire un travail manuel. En outre, la production indirecte ayant une valeur supérieure mérite d'être mieux rémunérée.

Mais une fois le travail fait et l'argent gagné, reste le devoir de l'économiser pour venir en aide aux malheureux. Saint Paul nous l'ordonne et ne fait, parmi les gens à secourir, qu'une seule exception, celle des paresseux qui ne veulent pas travailler. Il trouve juste qu'on leur laisse souffrir le tourment de la faim. *Si quis non vult operari*, dit-il, *nec manducet* (II Thes., III, 10.)

Il y a un assez grand nombre de gens qui souffrent sans aucune faute de leur part : ce sont les enfants, les vieillards, les infirmes et les malades. Il n'est pas juste qu'on les prive de secours pour aller gaspiller les économies des gens laborieux en faveur de paresseux indignes de tout intérêt.

XXXIV

La justice et la charité ainsi ordonnées par saint Paul suffisent pour procurer la paix et le bonheur aux âmes raisonnables. La première respecte les droits du prochain, la seconde s'occupe de ses besoins. On ne doit rien à ceux qui exigent autre chose. Leurs désirs sont mauvais ; qu'ils s'en délivrent et ils seront heureux.

Or, la justice et la charité sont le fruit du travail pratiqué dans le sens chrétien. Le Play, a donc eu raison d'écrire cette belle parole déjà citée : « LE BUT DU TRAVAIL C'EST LA VERTU ET NON LA RICHESSE. JE COMPRENDS DE PLUS EN PLUS QUE L'INTELLIGENCE DE CETTE VÉRITÉ CONTIENT EN GERME TOUTE LA SCIENCE SOCIALE » (Ch. I, VIII).

La vertu n'est pas seulement le but du travail elle en est l'essence, si bien que la paresse est définie par saint Thomas : *Acedia deîono virtutis.* « Le dégoût du bien, qui est dans la vertu. »

« Ainsi pour éviter ce ivce, avons-nous écrit dans *Le bienheureux Bernardin de Feltre*, pour travailler au sens chrétien

du mot, il ne suffit pas de produire des utilités échangeables à prix d'argent, il faut faire quelque chose d'*honnête,* le *faire honnêtement* et le *faire par un motif moral.*

« Par conséquent ceux qui s'enrichissent en flattant les passions, en corrompant les esprits et les cœurs, comme les faiseurs de romans immoraux, certains acteurs et actrices, quelque fatigue qu'ils se donnent, ne méritent pas le nom de travailleurs. Ils ne le méritent pas même au sens des économistes ; car au lieu de produire des utilités, ils en détruisent, puisqu'ils énervent l'énergie morale de leurs lecteurs et de leurs auditeurs. Ils ressemblent aux assassins et aux incendiaires chez qui personne ne voudra reconnaître la qualité de travailleurs.

« Pareillement ceux qui veulent s'enrichir tout de suite sans aucun souci de la justice et de la charité, uniquement pour passer le reste de leur vie dans le plaisir, quand même ils auraient une profession honnête n'échappent pas au vice de la paresse. Au plus fort de leur activité laborieuse ce sont des paresseux puisque cette activité ne leur donne aucune vertu. Loin de là, elle les endurcit dans leur égoïsme ; elle émousse en eux le sens de l'honnêteté chrétienne et les pousse à s'enrichir par tous les moyens... Quand de tels hommes réussissent à remuer des trésors, le plus souvent c'est pour les accaparer au détriment du prochain et leur rôle est aussi néfaste que celui des voleurs.

« Ainsi pour un chrétien, le terme nécessaire du travail est le développement de sa valeur morale « (T. II, l' II, ch. II).

XXXV

Nous ajoutions en terminant le chapitre : « Le travail moral est donc au premier rang jusque dans l'ordre économique. Il est la meilleure source et il reste l'arome du travail matériel. Nous ne serons jugés que sur le travail moral. Jésus-Christ ne nous demandera point : « Avez-vous gagné beaucoup d'argent ? » Il nous demandera si nous avons consacré notre temps, nos forces et nos ressources à secourir le prochain. Dieu nous a donné un cœur et des forces diverses qui nous permet-

tent d'être bons, de devenir meilleurs et de nous rendre utiles. Voilà le vrai travail. Si on veut se rappeler la définition de la paresse donnée par saint Thomas, on ne le contestera point...

« Le serviteur paresseux a beau rapporter intact le talent qu'on lui avait confié, il n'échappe pas à la condamnation ; il est puni pour le seul fait de sa paresse.

« Ce sera le sort de ceux qui se glorifient d'être des honnêtes gens et de ne faire aucun mal. Hélas ! ils ont le malheur de ne faire aucun bien. C'est assez pour les rendre criminels aux yeux de Dieu et pour les livrer à sa colère...

« Ce travail est nécessaire en tout temps et jusqu'à la fin de sa vie... Si l'âge, les infirmités, etc., nous rendent incapables d'un travail matériel ou intellectuel, nous pouvons toujours donner aux autres le spectacle de la vertu. Nous augmenterons ainsi leur valeur morale ; ce qui est entretenir, alimenter en eux la source des richesses temporelles ». (T. II, l. II, ch. II).

XXXVI

Telle est la bonne éducation qu'un père et une mère donneront à leurs enfants. C'est elle qui fait l'homme et le rend capable d'être l'artisan de sa fortune.

Le Play l'a dit : *Il n'y a pas de situation à laquelle ne puisse* prétendre *celui qui, dès son début dans la vie, se montre laborieux, tempérant et respectueux* (R. S., 28, IX).

Dans cette formation morale de leurs enfants, les parents écouteront le prêtre beaucoup plus que l'instituteur.

Au lieu de rêver pour leurs fils et pour leurs filles une instruction sans limites et force diplômes qui en feraient des orgueilleux, des déclassés et des égoïstes, ils s'appliqueront à leur inspirer l'amour de la justice et de la charité.

« Malheur à l'empire, a dit Lacordaire, qui confond l'enseignement avec l'éducation ! L'éducation, c'est la tradition de l'obéissance, du respect et du dévouement à une âme impatiente du joug et pétrie d'égoïsme » (64[e] Conférence).

Une pareille éducation sera la solution de la question sociale ; *car,* dit Le Play, *la science des sociétés est subordonnée à*

l'amour de nos semblables... Ce sentiment qui est le principe de la science, produit le dévouement à la paix sociale et il élève à la dignité de maîtres ceux qui en sont pénétrés (C. E., § 3).

XXXVII

En effet, ceux qui pratiquent le travail entendu selon l'idée chrétienne deviennent sûrement des *autorités sociales*. Le Play donne ce nom à ceux qui, *sous la salutaire influence du travail, pratiquent le mieux la vertu* (R. L. IV).

Il y a, dit-il, *de ces hommes dans tous les rangs de la société. Ce sont parfois des ouvriers dans une situation modeste, qui par la sagesse de leurs conseils et le bon exemple de leur vie, sont la providence de leur voisinage. L'influence de ces hommes, inspirée par un sens droit et par l'amour désintéressé du bien, se manifeste particulièrement, quand elle s'emploie à porter des jugements gratuits et sans appel sur les procès qui, sans le concours de ces juges, désoleraient le voisinage. — Souvent l'œuvre de paix, exercée par un simple artisan sur des familles indépendantes, s'étend plus loin que celle des grands propriétaires sur leurs serviteurs et sur leurs tenanciers.*

Quand ces autorités sociales dirigent de grands établissements, elles trouvent le secret de s'attacher leurs ouvriers et employés, au moyen de six pratiques introduites généralement dans les ateliers prospères. Ce sont : *la permanence volontaire des engagements ; l'entente complète sur les salaires ; l'alliance des travaux de l'atelier et des industries domestiques ; les encouragements à l'épargne ; l'union indissoluble de la famille et du foyer ; le respect et la protection garantis à la femme* (Auburtin, p. 224).

XXXVIII

Donnons un exemple emprunté par M. Auburtin aux ouvriers européens.

« A Osterby, dit-il, près d'Upsal, chez le baron de Tamm qui dirigeait une population d'environ 2.300 ouvriers, Le Play avait pu admirer un ensemble de mœurs et de coutumes qui,

comme dans les montagnes du Hartz, garantissaient à tous le pain de chaque jour et la sécurité du lendemain. Les salaires étaient réglés en partie non d'après la quantité du travail mais d'après les besoins. Chaque ménage avait la jouissance gratuite d'une habitation et d'un jardin, le bois de chauffage, les produits de la chasse et de la pêche. Le patron faisait à l'ouvrier des avances en argent pour l'acquisition du mobilier et des animaux domestiques, pourvoyait à l'instruction des enfants, distribuait des secours aux malades, aux orphelins et aux vieillards. Ce que pratiquait le *patriarche d'Osterby*, ses voisins le faisaient comme lui, persuadés que la *prospérité nationale dépendait moins du progrès de leur fortune que du bien-être et de la sécurité des classes ouvrières.*

« Le Play comprit là pour la première fois, de manière à ne l'oublier jamais, que les vrais arbitres de la science sociale sont, non pas les légistes et les citadins, mais les maîtres qui passent leur vie sur un domaine rural, veillant à l'exploitation de leur terre ou de leur industrie, à l'éducation de leurs enfants, à l'assistance morale et matérielle de leur entourage (Auburtin, p. 20 et 21).

Grâce à Dieu, la France n'est pas complètement privée de ces patrons modèles. Il y en a aussi, hors de l'Allemagne, dans les diverses nations civilisées. On l'a bien vu quand Le Play, devenu commissaire général de l'Exposition universelle de 1867, trouva le moyen de mettre en pleine et vive lumière les institutions patronales qui avaient contribué le plus efficacement au bien-être matériel, intellectuel et moral des ouvriers. Sur sa demande, l'Empereur décida la création d'*un nouvel ordre de récompenses en faveur des établissements et des localités qui, dans le monde entier, donnent les meilleurs exemples de paix sociale.* Six cents maisons participèrent au concours et les prix furent décernés par le chef de l'Etat en présence de 25.000 assistants (Auburtin, p. 36).

Cet exemple a été suivi depuis aux expositions françaises de 1889 et de 1900, ainsi que par diverses expositions étrangères. Il prouve que la race de ces bons patrons n'est pas éteinte.

XXXIX

Mais quelle que soit l'efficacité de la bonne éducation donnée par les parents, il n'y aura longtemps qu'un petit nombre de ces autorités sociales. Des enfants d'une nature ingrate résisteront à tous les efforts de leur père et mère et préféreront rester des paresseux. Ou bien, s'ils se mettent dans les affaires, ce ne sera pas pour travailler chrétiennement, ce sera pour s'enrichir au plus vite et pour mener ensuite une vie de scandales. Ainsi ces paresseux, ces jouisseurs deviendront fatalement des voleurs. Le vice est indestructible et se rend toujours redoutable aux braves gens. Comme il est pétri d'égoïsme, il engendre nécessairement la haine, surtout la haine de la vertu et de ceux qui la pratiquent.

Dans un Etat bien organisé, la magistrature devrait tenir ces malfaiteurs en respect. Cette bonne organisation nous manque évidemment, puisque nous subissons en France un véritable débordement de l'iniquité et du vice. Dans un pareil état de choses, les braves gens doivent se défendre eux-mêmes contre l'audace des malhonnêtes gens. Et pour cela, ils doivent s'unir, car l'union seule leur donnera la force.

Le Play a créé les *Unions de la paix sociale* pour remonter à la source du mal et combattre les erreurs d'où proviennent tous les désordres de la société. Ces *Unions* groupent des savants et des hommes considérables. Nous en parlerons vers la fin de ce chapitre. Allons d'abord au plus pressé et disons un mot d'unions plus simples qui sont d'une nécessité absolue. Nous voulons parler d'unions populaires formées par de braves gens. Ce sont les pères de famille qui se grouperont pour défendre leurs enfants contre la contagion du vice ; ou bien des ouvriers, de petits patrons qui voudront défendre leurs épargnes contre les voleurs.

Il y a plus de 30 ans nous avons formé ces sortes d'unions à Angers, avec l'approbation et les encouragements de Mgr Freppel. Nous en avons entretenu Le Play, qui nous approuva sans réserve. Peu d'années après sa mort, nous avons publié un volume sous ce titre : *Association chrétienne des honnêtes*

gens sur le terrain des affaires. Nous pouvons donc aborder ce sujet en connaissance de cause. Nous essayerons de montrer en exposant ce sujet que la quatrième réforme sociale naturelle conforme aux idées de Le Play doit consister dans ces associations.

4e *réforme : Les petites associations d'honnêteté.*

XL

On a pu le voir par ce qui précède : Le Créateur fait tout reposer sur la famille ; sur l'autorité du père, sur la chasteté et le dévouement de la mère, enfin sur la bonne éducation de leurs enfants. Il faut pour cela que chaque famille devienne un atelier modèle, puisque cette bonne éducation consiste surtout à donner les traditions du travail inspiré par l'amour de la justice et de la charité. Toute réforme sociale doit donc commencer par la réorganisation des familles et des ateliers.

C'est la pensée qui nous a inspiré lorsque, il y a plus de 30 ans, nous avons fondé la petite œuvre de la *protection du travail uni à la vertu.* Les exagérations du régime manufacturier ont couvert Angers de vastes usines dans lesquelles les pauvres se hâtent de placer leurs petits garçons et leurs fillettes afin qu'ils gagnent tout de suite un peu d'argent. Mais ils n'apprennent là aucun métier et ils risquent de se perdre. Pour parer à ce double mal, des zélatrices allèrent chercher dans nos écoles les enfants qui se distinguaient par leurs bonnes dispositions et afin de décider les parents à les placer dans des ateliers bien tenus, offrirent d'encourager ces apprentissages avec des secours mensuels en nature ou en argent. D'autre part ces zélatrices signalaient ces ateliers aux catholiques riches de la ville en les engageant à leur faire des commandes qui aideraient à leur prospérité.

La vie des enfants du peuple se passe à l'atelier et dans la famille. Trouver de bons milieux pour cette jeunesse ouvrière, n'est-ce pas assurer sa persévérance? On pouvait être certain que ces enfants pendant les heures de loisir, iraient fidèlement

au patronage ou au cercle ouvrier. L'atelier chrétien et nos œuvres de jeunesse devaient donc se soutenir et se fortifier réciproquement au lieu de se faire concurrence.

XLI

C'était le moment où Jules Ferry commençait la guerre contre nos écoles. Il fut question au Bureau diocésain des œuvres ouvrières d'Angers de prendre l'attitude de résistance absolue qui a donné aux Belges la victoire. Cet avis ne fut pas adopté ni là ni ailleurs. Nos écoles étaient encore dirigées par des religieux et des religieuses. Qui aurait pu prévoir alors les ruines que devaient accumuler la perfidie savante de Waldeck-Rousseau et la furie sectaire de son successeur? Partout en France on nourrissait l'espoir de conserver l'enseignement religieux libre à côté de l'école neutre. Dieu permit cette illusion parce qu'il voulait tirer le bien du mal. Le mal était dans la fausseté de nos idées. *Or,* dit Le Play, *la réforme doit s'opérer d'abord dans les idées pour s'accomplir ensuite dans les mœurs et les institutions* (C. E., VI, § 3).

Les esprits étaient fascinés par les progrès de la science moderne. Il en était résulté une estime excessive pour l'instruction au détriment de l'éducation. Pour nos ennemis l'instruction était tout ; elle remplaçait la morale. Nous n'allions pas jusque-là. Mais nous ne voulions pas arriver les derniers dans la course effrénée après les brevets et les diplômes.

Il y avait là un désordre. Il fallait remettre les choses en place et redonner à l'éducation le premier rang. Dieu a donc permis le triomphe complet de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Nos frères, nos sœurs ont été chassés et remplacés par l'instituteur. On a pu voir alors ce que produit l'instruction toute seule. C'a été vraiment le spectacle salutaire de l'homme ivre. Les fumées de l'orgueil produisent une ivresse plus repoussante que celle du vin et de l'absinthe. Comment ne pas éprouver un insurmontable dégoût, en considérant les scandales de l'école neutre?

« Entre les livres, dit M. Auburtin, qui décrivent les ravages de cette épidémie d'un genre nouveau, je ne saurais trop

recommander pour la clarté lumineuse de l'exposition, pour l'abondance et la précision des détails, celui qui a pour titre : *Appel aux pères de famille, la mentalité laïque et l'école,* par L. Lescœur, avec une préface de M. Keller. Les pronostics de Le Play sont de beaucoup dépassés. L'enseignement d'un grand nombre d'instituteurs est devenu résolument, cyniquement antisocial. M. Keller le résume ainsi dans la préface : « L'un nie Dieu. L'autre nie la vie future. Celui-ci nie la famille. Celui-là nie la patrie et le devoir militaire ». En lisant cet ouvrage, on se rappelle involontairement cette tête de chapitre de Le Play qui a pour titre : *Comment un peuple civilisé peut rétrograder jusqu'à l'état sauavge* (Le Play, etc., p. 234, en note).

(A suivre). Ludovic DE BESSE.



MÉLANGES

PAPE ET CONCILE

(1418-1450)

CRISE ORGANIQUE DANS L'ÉGLISE AU XVe SIÈCLE

Suite (1)

III. — La Trêve du Pape, 1434-1438.

La masse des députés et procureurs, plus ou moins authentiques, qui formaient la majorité des quatre députations, avait déjà forcé la main à la commission exécutive des Douze, et accaparé plus d'une prérogative de la Cour romaine. Partant de ce principe que ses membres ne relevaient que de sa juridiction, le concile évoquait les causes bénéficiales, recevait des appels sur celles déjà jugées par les tribunaux romains, et finalement la plupart de procès ; on organisa à Bâle une curie complète, chancellerie, chambre, rote et pénitencerie, on octroya des dispenses de mariage, etc. Et, pour subvenir à des dépenses toujours plus considérables, on mit la main sur les deniers des collecteurs caméraux, on autorisa les prélats à lever des dons caritatifs plus ou moins forcés ; enfin, le 8 février 1434, on décréta une demi-décime sur toute la chrétienté.

Les vieilles tendances de la majorité se firent jour dans

(1) Voir octobre.

l'examen des bulles de la présidence. On les rejeta après une longue discussion, parce qu'elles chargeaient les nonces de diriger les débats en vertu de l'autorité du Saint-Siège avec l'*assentiment* du concile. Les légats accordèrent tout ce que l'on demandait, mais ils ne pouvaient céder sur la question de la supériorité du concile, et, le cardinal Albergati à leur tête, ils refusèrent toujours de se prononcer sur le sens des décrets de Constance. Tout ce qu'Albergati put accorder, ce fut d'accepter ces décrets tels que les admettait la doctrine traditionnelle de l'Eglise.

Et quand ils eurent accepté, le 5 avril, de guerre lasse, la présidence au nom du concile, le serment exigé de tous les membres, même avec acceptation personnelle des décrets, mais sans engager le pape, on prétendit leur imposer la clause qu'à leur défaut, la présidence du premier des prélats aurait même signification que la leur. Et Sigismond n'y voyait aucune difficulté ! Le 25 avril, ils présidèrent la 17e session, où fut promulgué le décret qui maintenait les règlements jusqu'alors en vigueur, faisait aux présidents l'obligation de conclure conformément aux décisions prises, et réservait les pouvoirs de ceux-ci aux prélats, selon la gradation hiérarchique. Le 26 juin, par contre, les nonces purent se dispenser de la 18e session, où l'on renouvela les décrets de 1415. Cesarini présida seul, et comme sa bulle de nomination ne l'autorisait à le faire qu'avec ses collègues, la nouvelle promulgation n'avait guère plus de valeur que la première, au point de vue canonique et disciplinaire.

La malveillance du concile ne ménageait pas plus la personne que l'autorité du Pape. Les condottieri milanais achevaient la conquête des Etats de l'Eglise, et cependant rien ne parvenait à faire intervenir les Pères, pas même la communication du document conciliaire dont Visconti abusait. Le 29 mai, les Romains proclamèrent la république, et emprisonnèrent le pontife dans son palais, en lui enlevant ses conseillers. Quelques jours après, il s'échappait en fugitif, et se sauvait à Florence. Ce ne fut qu'à la fin de juillet que le synode se décida à envoyer des commissaires, qui avaient pour charge de surveiller le Pape plutôt que de le tirer d'embarras. Bien plus, il recevait des envoyés de la république romaine, la prenait sous sa protection, et se plaisait à entendre les odieuses accusa-

tions de ses agents contre le Pape. Et quand les Romains, las d'un régime de violence et d'arbitraire, rétablirent le pouvoir de l'Eglise (27 octobre), les Pères ne se préoccupèrent que du sort des Colonna qui avaient provoqué la révolution.

Différente était l'attitude d'Eugène. Le 23 juin, en arrivant à Florence, il écrivait au concile, à Cesarini et aux cardinaux des lettres paternelles,où, sans la moindre allusion au passé, il ne se préoccupait que de travailler avec eux à la réforme des abus. Il fermait les yeux sur les conditions humiliantes imposées à ses représentants, et les chargeait comme arbitres d'accommoder les différends qui subsistaient entre lui et certains membres du concile.

L'assemblée ne manquait aucune occasion d'affirmer sa supériorité. Elle prétendait juger en dernier ressort et interdire aux plaideurs d'en appeler de ses sentences à Rome. Les collecteurs apostoliques d'Allemagne reçurent ordre de rendre leurs comptes au trésorier du concile. Malgré toutes les oppositions, même celle des ambassadeurs de France, celui-ci nomma le cardinal de Lusignan son légat *a latere* pour le rétablissement de la paix (mai 1434) avec l'Angleterre. Eugène avait pris des mesures sérieuses pour réformer sa cour, en particulier contre la simonie. Mais il ne pouvait se tenir comme lié par le rétablissement des élections canoniques (13 juillet 1433). Et pourtant, dans un procès célèbre, il se voyait contraint de soutenir, contre le candidat du concile, l'élu du chapitre de Lausanne.

La question des annates souleva de longs débats, parce qu'elle intéressait les évêques autant que le Pape. Mais le concile ne songeait qu'à réformer le chef, et non les membres ; il vit dans les annates, avant tout, les abus de la cour de Rome. La commission des Douze présenta un rapport en ce sens (3 juin 1435). Les présidents se retirèrent en déclarant nulle la décision future (21e session, 9 juin), qui supprimait, avec les annates, toute taxe perçue n'importe où, à l'occasion des bénéfices. En fait, il n'y eut rien de changé, ni de la part du Pape, ni du côté des évêques. Eugène venait même, dans la pénurie extrême où il se trouvait, de se réserver pour l'an-

née 1435, l'annate de tous les bénéfices qu'il pourrait conférer (Pise, 20 juin 1434).

Et pendant que le Pape s'accordait avec les Grecs sur une conférence d'union à tenir à Constantinople, le concile obligeait les ambassadeurs qu'il avait réussi à se faire envoyer, à choisir Bâle comme siège de cette conférence (7 septembre 1434). Eugène se rangea, non sans peine, à cette étrange combinaison, et renvoya au concile les députés qui lui apportaient la ratification impériale. Néanmoins celui-ci maintint sa décision première (5 mai 1435), et en même temps, empiétant une fois de plus sur la prérogative papale, décida qu'il octroierait des indulgences pour soutenir les frais de l'union, et qu'on demanderait ensuite le concours de la cour de Rome.

Les agents conciliaires chargés de cette mission, et de présenter le décret sur les annates, adressèrent au Pape une vraie leçon de droit canon qui englobait aussi le conflit des élections (14 juillet). Eugène se contenta d'envoyer des nonces dont les instructions se firent longtemps attendre. On croit que Visconti les avait interceptées en chemin : il était en tout cas, coutumier du fait. Enfin, le 5 octobre, le concile reçut la réponse du Pape : il repoussait la demande d'indulgences, et ne consentait à la suppression des annates que si on lui accordait tout d'abord une compensation suffisante.

Malgré son échec, cette ambassade, dont le chef était l'humaniste Ambroise Traversari, général des Camaldules, envoya au Pape de précieux renseignements sur le concile, les dispositions des principaux membres en particulier. Elle indiqua les moyens de regagner Cesarini, qui commençait à douter du résultat final du synode. Elle contribua à ramener auprès d'Eugène plusieurs cardinaux que Capranica lui-même avait déjàdevancés. Enfin, Eugène put se convaincre qu'entre lui et le concile, toute entente était impossible.

Il était d'ailleurs maintenant en état de commencer la lutte. Vitelleschi, un condottière devenu prélat, achevait la conquête des Etats de l'Eglise, et y rétablissait la tranquillité, au moyen d'atroces exécutions ; Visconti se réconciliait avec le Pape et rappelait ses lieutenants. En soutenant René d'Anjou contre Alphonse V, à la succession de la reine de Naples

Jeanne II, le Pape obtenait de Charles VII(février 1436), le maintien des annates et son appui auprès du concile. Traversari, peu avant, arrivait à des résultats analogues auprès de Sigismond, qui avait quitté Bâle écœuré et s'était retiré dans ses Etats héréditaires. Aussi le Pape pouvait-il adresser à tous les princes chrétiens, juin 1436, son *Liber apologeticus*, dans lequel il dénonçait la prétention manifeste des clercs de Bâle de s'éterniser en conseil permanent de tutelle apostolique, « transférant aux mains de la multitude le pouvoir que le Sauveur a conféré au Pape ». Il affirmait la portée restreinte des décrets de Constance que ces mêmes clercs avaient exagérée et généralisée, et en même temps la doctrine de la souveraineté absolue des Papes.

Réellement, il ne faisait que se défendre, car le synode ne discontinuait pas ses empiètements. Le 24 mars (23e session), on aggravait encore le serment à exiger des futurs Papes, en y ajoutant la promesse d'observer, à peine de déchéance, tous les décrets de Constance et de Bâle; on leur traçait une sorte de plan de gouvernement et de règlement de vie. En même temps, on préparait un monitoire contre Eugène IV récalcitrant. Le 14 avril, en l'absence des autres présidents, qui avaient refusé péremptoirement de s'y prêter, Cesarini promulgua la bulle des indulgences pour l'union des Grecs. Le 21 mai, les nonces partirent de Bâle avec le cardinal Albergati, et toute relation fut rompue entre le Pape et le synode. Aux ambassadeurs de Charles VII qui venaient, selon les promesses faites en février, réclamer la compensation pour les annates, on répondit par une fin de non-recevoir (30 juillet), donnant ainsi au Pape des raisons suffisantes de repousser le décret de suppression.

Avec les Grecs, la passion aveugle de l'assemblée la rendait maladroite. Ceux-ci ayant déclaré ne pouvoir se rendre à Bâle, on institua le 14 avril un concours entre les villes capables de supporter les frais de la conférence. La lutte fut circonscrite entre Florence et Avignon. Naturellement Eugène se prononça pour la première, et sut même faire adopter ce choix par les ambassadeurs de Charles VII (octobre). Ce fut une raison pour le concile de se prononcer en faveur d'Avignon. Le

parti anti-italien, ayant à sa tête le cardinal Aleman, qui battait en brèche l'influence de Cesarini, sut même ramener les ambassadeurs de Charles VII, ainsi que nombre d'opposants, et Aleman lui-même, sur le refus de Cesarini, proclama le résultat (5 décembre).

Ni le Pape, ni l'empereur grec n'approuvèrent cette solution ; les Avignonnais hésitaient à remplir les conditions qu'on leur avait fixées; la minorité du concile, dirigée par Cesarini, et comprenant la plupart des ambassadeurs, en profita pour réclamer le choix de Florence ou de quelque autre ville d'Italie. Elle ne se composait que d'une cinquantaine de membres sur 400, mais elle gagna les présidents des trois députations, et réussit à dresser un nouveau décret, en faisant renvoyer deux fois la session où devait se promulguer le premier. Le 7 mai, on renouvela les scènes scandaleuses qui s'étaient passées dans les réunions précédentes, mais les deux décrets furent promulgués en même temps. La minorité avait déjà traité avec le Pape, Venise et Florence pour la réalisation de son coup de main. Le 20 mai ses trois ambassadeurs, les évêques de Digne, de Porto et Nicolas de Cues emportaient le petit décret, authentiqué par des notaires et que Cesarini avait essayé en vain de faire revêtir de la bulle du concile. Ils allaient néanmoins représenter ce dernier auprès des Grecs.

Le 24 mai, dans un consistoire solennel tenu à Bologne, les agents de Byzance demandèrent au Pape de ratifier le choix de Florence ou d'une autre ville d'Italie ; le 30, une bulle leur donna raison en signalant l'adhésion prétendue du concile, que les trois ambassadeurs apportèrent bientôt, et qui fut renouvelée dans des encycliques du 7 juin. Le 25 juillet, une flotte vénitienne emporta deux légats du Pape avec les trois du concile ; le 3 septembre, ils arrivèrent à Constantinople, où ils donnèrent le change à l'agent du concile lui-même, Jean de Raguse, un peu surpris cependant de voir des lettres de créances munies, non du sceau du concile, mais de celui des présidents.

Le concile n'avait pas déployé la même célérité. Charles VII lui donnait son entier appui, et pour cause ! il recommandait chaudement le choix d'Avignon à Constantinople et ailleurs,

promettait même de faire suivre l'acte d'union par une croisade, dont lui ou le dauphin serait le chef. Les Avignonnais se décidaient enfin, malgré les menaces du Pape, à voter les subsides qu'on leur demandait. Mais le roi René, qui continuait à soutenir Eugène, surveillait les côtes de Provence, et la flottille qui devait emporter les ambassadeurs du concile se trouvait encore à Nice au mois d'août. Elle n'arriva à Constantinople que le 3 octobre.

Les deux partis en présence donnèrent le spectacle des disputes les plus scandaleuses, et l'empereur ne se lassa point de prêcher la concorde, eut cependant de la peine à les empêcher d'en venir aux mains. Il n'hésita pas néanmoins dans son choix, et le 25 novembre s'embarquait sur les galères pontificales, avec le patriarche, la cour impériale et une nombreuse représentation du clergé grec.

Cependant, exaspéré par l'opposition de la minorité, le synode reprit en juillet 1437, l'idée d'un monitoire contre le Pape, et procéda à une vaste enquête. Aux actes arbitraires de son gouvernement et autres griefs s'ajoutèrent les cruautés de ses agents dans les Etats de l'Eglise, Barthélemy d'Offida, podestat de Bologne et Vitelleschi. Les cardinaux Cesarini, Cervantes, Aleman lui-même s'abstinrent. Le premier fit une vive opposition, mais fut combattu par les ambassadeurs d'Alphonse V d'Aragon, furieux plus que jamais de ce que le Pape refusait d'écouter ses avances et faisait soutenir son adversaire, René d'Anjou, par les troupes de Vitelleschi. Le monitoire fut adopté le 31 juillet.

Bien loin de s'amender, Eugène qui manquait parfois de mesure, créait Vitelleschi cardinal, le 9 août, au grand scandale de la chrétienté. La résistance de plusieurs cardinaux, comme Capranica, qui ne voulaient pas d'un indigne pour collègue, provoqua la colère de cet homme vindicatif. Le concile annula la promotion comme contraire à ses décrets (26 septembre), et après la retraite de Cesarini, des envoyés de l'empereur, etc., le Pape fut déclaré contumace (1er octobre).

Celui-ci répondit par la bulle *Doctoris gentium*, 18 septembre, qui transférait le concile à Ferrare, dans trente jours, et par une série d'actes significatifs, dont le dernier, 30 décembre,

annulait le décret qui avait enjoint aux curiaux de se rendre à Bâle, invitait les princes et prélats à rappeler leurs représentants et fixait au 8 janvier 1438 l'ouverture du concile.

La rupture était complète. Elle fut scellée pour ainsi dire par la mort de l'empereur Sigismond, 9 décembre 1439, et par la retraite de Cesarini, un mois plus tard, après avoir lutté pied à pied, pour empêcher la mise en pratique du monitoire. Les meneurs du concile étaient alors les agents d'Aragon, Nicolas Tudeschi, archevêque de Palerme, et un autre canoniste, Louis Pontano. Le 12 octobre ils faisaient supprimer la bulle *Doctoris gentium*. Le 9 janvier 1438, on écarta la demande de sursis des électeurs impériaux, et le 24, à la 31e session, Eugène IV fut déclaré suspendu de ses fonctions.

A ce moment même, il arrivait à Ferrare. Albergati venait d'ouvrir le concile, et le 15 février le Pape présidait la 2e session, à laquelle assistaient 72 évêques, plus que Bâle n'en avait jamais compté, excommuniait le conciliabule, et lui donnait 30 jours pour se disperser. Le 20, il invitait les Grecs qui venaient de débarquer à Venise, et dans les premiers jours de mars, ils se joignaient au concile légitime.

La rapidité avec laquelle s'était réalisée la réunion de celui-ci prouvait combien maladroitement avait agi le conciliabule, en voulant régler à sa façon le fait de l'union. Il s'obstinait à rester enfermé à Bâle, où il prétendait concentrer la vie de la chrétienté. Il était déjà virtuellement vaincu et condamné par la logique même, à laquelle il avait trop sacrifié, à couronner par le schisme la révolte commencée. Il s'était retranché du reste de la chrétienté, et la chrétienté allait le rejeter à son tour.

IV. — Le Schisme, 1438-1447.

Il était délaissé de ses meilleurs amis. Je ne veux pas désigner par là les ducs de Bavière et de Bourgogne, ni le roi René, qui s'empressèrent d'envoyer leurs évêques à Ferrare. Henri V d'Angleterre n'avait jamais montré grande sympathie pour l'ancien synode, parce que la nation anglaise était noyée, annihilée dans une des quatre députations. Prévenu par les manœuvres de l'habile nonce, Pierre del Monte, il reçut assez mal deux envoyés bâlois (mai 1438) et, avec l'ambassade solennelle qu'il organisait alors, partirent une foule de représentants du clergé anglais et de Normandie.

Les vieux soutiens du concile, la France et l'Allemagne, prônaient à ce moment la neutralité. Les électeurs impériaux l'avaient proclamée le 18 mars, avec la pensée d'imposer aux deux partis le choix d'un nouveau concile en terre allemande. Leur candidat, Albert d'Autriche, héritier de Sigismond, ne parlait que de réconcilier Pape et Bâlois !

Charles VII s'était d'abord prononcé fermement contre Ferrare (23 janvier). Mais, épouvanté par la perspective menaçante d'un schisme, il réunissait l'assemblée de Bourges à laquelle il demanda un appui pour sa médiation. Et l'ambassade qu'il envoya à Bâle proposait de terminer le débat, soit par la médiation des Grecs, soit par des arbitres désignés en nombre égal, en forçant même les récalcitrants par des mesures de rigueur (décembre 1438).

Cette médiation de la France et de l'empire, avec le concours de la Castille, concentra ses moyens à la diète de Mayence (mars 1439), où la première se rallia même à l'idée d'un concile en Allemagne. On somma les Bâlois de se prononcer dans la quinzaine. De leur côté, Alphonse d'Aragon et Visconti, les deux compères, redoutaient maintenant de voir un Français remplacer Eugène IV mis de côté par le synode, et leurs ambassadeurs réclamaient l'ajournement indéfini du procès, sous prétexte que la suspension suffisait à assurer l'œuvre de réforme du concile (mars 1438).

Ce dernier ne se laissait nullement arrêter par ces embarras. Aleman, élevé à la présidence le 14 février, personnifiait maintenant la lutte à outrance. Le procès d'Eugène se grossissait chaque jour de nouveaux griefs, et menaçait de se prolonger indéfiniment. Les chefs d'accusation suffisaient, croyait-on, à établir que le coupable était privé *ipso jure* de toute fonction.

Après avoir annulé les actes du concile de Ferrare (24 mars), on passa à l'audition des témoins, et les accusés, le Pape et ses partisans, furent cités un certain nombre de fois, à la fin avec remise à terme. Aleman tenait à faire constater la magnimité du concile qui patientait depuis sept ans ! L'opposition se réveillait du côté des ambassadeurs, mais, malgré une vive résistance et la retraite des évêques, le président réussit à faire voter trois nouveaux articles de foi : supériorité de concile, impossibilité de le dissoudre malgré lui, impossibilité de tenir deux conciles en même temps, et ce fut pour avoir violé ces trois articles qu'Eugène était jugé (16 mai 1439). Le 13 juin on écarta la proposition de transfert présentée par les princes, et le 25, à la 34e session, Gabriel, Condolmario était déposé comme hérétique, schismatique simoniaque, révolté contre l'Eglise, etc.

La réponse ne se fit pas attendre : le décret d'union des Grecs, signé le 5 juillet à Florence, où le concile venait d'être transféré, et publié le lendemain, proclamait formellement la primauté du Pape, et la signature d'Eugène était précédée de la formule *Definiens subscripsi*. Le 4 septembre, la constitution *Moyses* annulait les derniers actes de Bâle, et pour la première fois l'autorité papale y contestait la valeur des décrets de Constance, adoptés par une seule obédience sur trois.

Les 400 clercs de Bâle n'osèrent condamner cet acte : ils tentèrent de le réfuter dans une longue épître synodale, 7 octobre, puis le 30, en interdirent la publication. Le 5 novembre leurs 33 représentants élurent Pape le duc de Savoie, Amédée VIII (Félix V), qui s'y était certainement prêté, et dont les Etats, la parenté avec Visconti, le bon accord avec Charles VII garantissaient au concile de solides points d'appui. Cependant, entre l'acceptation du nouvel élu (17 décembre) et son entrée solennelle à Bâle (24 juin 1440), il y eut de longs

pourparlers, précisément sur les articles conciliaires pour lesquels on avait déposé Eugène IV, et dont l'antipape demandait dispense: on lui permit de créer quelques cardinaux, et, à la place des annates, de percevoir pendant un temps déterminé une portion du revenu des bénéfices au moment de la prise de possession par le nouveau titulaire.

Cet aboutissant logique du schisme conciliaire autorisait le Pape à prendre enfin une attitude nette et franche en face des décrets de Constance. Il en établit d'abord une discussion contradictoire devant le Sacré-Collège et la curie (septembre-octobre 1439). Contre Cesarini, qui fut chargé de les défendre, le dominicain Torquemada les interprétait uniquement dans le cas d'un Pape douteux, ou de plusieurs prétendants : alors leur sens réel ne s'écartait pas de la doctrine des Pères. La bulle *Etsi non dubitemus*, du 20 avril 1441, tout en établissant d'une manière absolue la primauté du Saint-Siège, qui donne seul au concile sa valeur, son autorité, rapportait enfin ces décrets aux seuls partisans de Jean XXIII, qui avaient même été loin de s'accorder là-dessus.

La situation se compliquait de part et d'autre. Si le roi de Castille se prononçait pour Eugène et rappelait ses ambassadeurs de Bâle (juillet 1439), le duc de Bretagne, pour une promotion épiscopale faite contre son choix, se rapprochait du concile. Charles VII surtout faisait des prodiges de bascule : pendant qu'il se prononçait pour la neutralité, ses ambassadeurs à Bâle et ailleurs ne cessaient de travailler pour le conciliabule, à l'exemple d'Amédée de Talaru, archevêque de Lyon, et de Philippe de Coëtquis, de Tours, qui s'étaient montrés plus ennemis du Pape que diplomates impartiaux. Les véhémentes objurgations des Etats de Languedoc en faveur du pouvoir pontifical (avril 1439), et surtout les revers du roi René à Naples, donnèrent de nouveaux scrupules à la cour de France, et pour se tirer d'embarras, Charles convoqua encore l'assemblée de Bourges. Les affaires de la Praguerie en retardèrent la tenue jusqu'en août 1440, et le roi amusait le Pape de belles espérances, non sans solliciter son appui dans les affaires de Naples.

Pape et antipape s'étaient fait représenter à la réunion.

Les 28-29 août, les docteurs des deux obédiences défendirent brillamment leur thèse, mais le bâlois Thomas de Courcelles gagna les sympathies des assistants, parce qu'il sut montrer que la doctrine conciliaire était proprement gallicane. Le 2 septembre cependant, Charles, après en avoir délibéré avec son conseil, déclara maintenir à la fois l'obédience au Pape, la Pragmatique sanction et la médiation allemande ! Les nonces réussirent néanmoins à obtenir des lettres patentes qui proclamaient son adhésion au pontife légitime, et interdisaient de tenir compte des actes du conciliabule. Mais le Parlement ne les enregistra qu'avec les réserves insérées dans la réponse du 2 septembre, la Sorbonne recevait un envoyé de Bâle, et, malgré les instances de la cour, déclarait persister dans l'obédience du concile, « conformément à l'exemple du roi », c'est-à-dire selon les décrets reçus en France.

En fait, l'attitude lamentable de Charles VII ne servait que les intérêts du Pape légitime. L'assemblée de Bourges avait prévu l'envoi d'une série d'ambassades pour mettre un terme au schisme, voté même une décime pour les frais. Les ambassadeurs qui allèrent en Allemagne trouvèrent la diète de Mayence mal disposée pour les Bâlois, aux envoyés desquels, vivement impressionnée par l'apologie des nonces d'Eugène IV elle refusa le rang de légat (mars 1441). On décida encore la tenue d'un troisième concile, et les Français, par mesure de conciliation, acceptèrent qu'il siégeât à Metz. Cependant les ambassadeurs que Charles VII envoya peu après au Pape, demandèrent que ce concile se tînt en France (décembre 1441).

Eugène n'était donc pas trop embarrassé pour envoyer promener tous ces médiateurs indiscrets, en y mettant les formes du reste. Charles VII d'ailleurs ne tenait pas outre mesure à son concile ; une décime, un secours quelconque dans le royaume de Naples faisait mieux son affaire, et le nonce Pierre del Monte, qui lui fut envoyé sur ces entrefaites, put concentrer ses efforts sur la signature d'un concordat qui remplacerait la Pragmatique.

Les Allemands se montrèrent de moins facile composition et tenaient diète sur diète pour faire avancer leur concile.

Le refus positif d'Eugène, qui songeait précisément à transférer celui de Florence à Latran, afin de l'avoir davantage dans la main (juillet 1443), les mécontenta. Sans doute, le nouveau roi des Romains, Frédéric III, qui refusait d'entrer à Bâle, et, dans son entrevue avec Félix V (15 novembre 1442) ne lui accordait aucune distinction pontificale, n'insista pas longtemps pour convertir Eugène à ses idées, et lui continua son appui. Mais les électeurs de Trèves, de Cologne de Saxe, et des princes de Bavière désertèrent, moins sans doute pour ce refus que pour des questions d'intérêt. Plusieurs universités allemandes firent chorus avec celle de Paris, et la cause conciliaire regagna du terrain en Pologne, Bohême, Lithuanie, Suisse, etc. L'extrême complication des affaires d'Italie, où Visconti nouait toute sorte d'intrigues avec le Pape et son beau-père, Félix V, apportait à Eugène des embarras, dont il ne se tirait pas avec honneur. Son favori Vitelleschi commençait à lui inspirer des soupçons, et, quand il eut été assassiné en pleine Rome par le gouverneur du château Saint-Ange (2 avril 1440), non seulement il ne sévit pas contre l'attentat, mais il combla son auteur de présents et dignités. Il choisit bientôt un autre favori, non moins indigne, l'ex-médecin condottière Louis Scarampi, qui, pour avoir remporté l'éclatante victoire d'Anghiari sur Piccinino, le plus célèbre lieutenant de Visconti (29 juin), fut créé cardinal, malgré ses mœurs douteuses et son humeur impitoyable.

François Sforza, depuis plusieurs années, gonfalonier de l'Eglise romaine et gouverneur des Marches, trahit à son tour et se prépara à installer l'antipape dans les Etats de l'Eglise (1443). Dans le midi, Alphonse V, désespérant de recevoir l'investiture tant désirée, renvoyait à Bâle Tudeschi, qui recevait la pourpre de Félix V (1440) et lui rendait de nombreux services au concile et en Allemagne. Cependant Naples avait capitulé devant les Aragonais le 2 juin 1442, et René fugitif se rendit à Florence, où le Pape lui fit remettre la bulle d'investiture, en dépôt depuis six ans entre les mains de Cosme de Médicis (août). La puissance angevine n'existait plus dans la péninsule.

Pris entre Aragon et Sforza qui menaçaient également de

le livrer à ses ennemis, Eugène n'avait guère le choix. En avril 1443, Scarampi signait avec le premier le traité de Terracine qui lui accordait la précieuse investiture tant désirée contre la reconnaissance du Pape légitime. Dès lors, il ne marchanda pas son concours : tous les Aragonnais durent quitter Bâle, de même que Visconti avait peu auparavant rappelé les Milanais. La puissance de Sforza fut tellement affaiblie, qu'Eugène put rentrer dans Rome le 29 septembre et rouvrir le concile au Latran, ce concile qu'un de ses adversaires appelait irrévérencieusement son autel portatif et son *vade mecum*. En 1445 il voyait son autorité reconnue dans toute l'Italie.

L'abandon du roi René ne lui nuisit même pas du côté de la France. A l'assemblée de Bourges de 1444, le nonce del Monte put librement présenter l'apologie de son maître, et débattre les articles du concordat qu'il apportait et qui du reste ne fut pas conclu. Bien plus, le roi René enlevait le temporel de l'archevêché d'Arles au plus mortel ennemi du Pape, Louis Aleman. Eugène espéra même jeter sur Bâle les grandes Compagnies que le dauphin Louis conduisait en Allemagne, et il revêtit celui-ci des fonctions de gonfalonier de l'Eglise romaine (août 1444). Les bourgeois de Bâle réussirent à détourner le coup : le dauphin n'en reçut pas moins les insignes dans une assemblée solennelle, à Nancy (25 mars 1445), avec une décime pour en exécuter les charges. Mais ce n'était pas par les moyens violents qu'il fallait compter de mettre fin au schisme.

Ainsi Charles VII, qui de bonne heure avait renoncé à son projet de synode conciliateur, proposait-il en 1446 comme solution l'abdication de Félix V contre une compensation à fixer avec Eugène IV. Et il faisait arrêter par son conseil, en présence du nonce archevêque d'Aix, et communiquer à Rome cette base d'accord, qui comportait encore l'annulation de toute sentence et censure réciproques, et la convocation ultérieure d'un concile qui réformerait les abus, cause de tout le mal.

Eugène IV ne devait pas voir le triomphe que cette combinaison promettait à la papauté, mais il lui assurait un premier succès en Allemagne. Des serviteurs comme Cesarini,

l'austère Carvajal lui conservaient l'alliance chancelante de Frédéric III, 1444-1445. D'habiles concessions, et le puissant crédit d'Æneas Sylvius, le nouveau secrétaire royal, qui venait de se convertir, consolidèrent cette conversion. Eugène crut achever la déroute de ses adversaires en déposant les électeurs de Cologne et de Trèves (janvier 1446). Mais la diète de Francfort y répondit par un ultimatum, qui réclamait avant le 1er septembre la confirmation des réformes de Bâle, la reconnaissance des décrets de ce concile et de celui de Constance, enfin la convocation d'un nouveau synode en Allemagne dans les treize mois (mars 1446).

Les habiles manèges des agents impériaux, Æneas en tête, secondés par les nonces Carvajal et Nicolas de Cues (septembre), plus tard par Thomas de Sarzane, réussirent à détacher de la ligue les électeurs de Mayence et de Saxe, et on dressa des articles plus vagues qui laissaient place aux échappatoires ; une ambassade les emporta à Rome, mais la commission cardinalice qui eut à les examiner ne voulut pas entendre parler de suprématie conciliaire, et les Allemands se bornèrent à demander l'acceptation des décrets de Constance (fin 1446).

Les bulles des 5 et 7 février rétablissaient les électeurs déchus, après qu'ils auraient rendu l'obédience, annulaient toute condamnation portée en Allemagne contre la neutralité, confirmaient les collations de bénéfices, autorisaient l'observation provisoire des réformes de Bâle jusqu'à la conclusion prochaine d'un concordat, enfin convoquaient un concile en Allemagne pour le mois de juin 1449. Dans la lettre adressée sur ce dernier point, à Frédéric et aux électeurs, le Pape ajoutait incidemment : « Nous admettons de la même manière que nos prédécesseurs (c'est-à-dire dans le sens de la doctrine traditionnelle), le concile général de Constance (et non simplement la réunion des partisans de Jean XXIII), le décret *Frequens* et autres décrets du même, et aussi tous les conciles représentant l'Eglise catholique militante, leur puissance, autorité et éminence » ; *eminentia* et non *præeminentia*, comme on lisait dans l'ultimatum. Pas un mot du synode de Bâle.

Ainsi sur son lit de mort, où l'assistait saint Antonin de Flo-

rence, Eugène IV tenait encore tête à ses adversaires, et ne cédait rien d'essentiel. Par mesure de précaution, il annulait, dans un acte secret, celles de ses concessions qui étaient de nature à léser les droits du Saint-Siège. Le 7 février 1447, les ambassadeurs lui rendirent obédience au pied de son lit, pour le roi des Romains, les électeurs de Mayence et de Brandebourg, plusieurs ducs et archevêques. Le soir même, la cérémonie fut renouvelée en consistoire. Le 23 février, Eugène expirait.

Il avait expié par un pontificat rempli d'épreuves, de luttes et d'humiliations, où il ne connut pas un seul jour de tranquillité (Æneas Sylvius), les excès de ses officiers, ses manquements plus ou moins conscients aux règles canoniques, les réformes ajournées ou avortées. Il le reconnut lui-même dans sa dernière exhortation aux cardinaux, en leur recommandant de lui choisir un successeur meilleur et plus savant que lui, de le choisir à l'unanimité, même un homme ordinaire, plutôt qu'un personnage remarquable à une simple majorité.



V. — Triomphe de la Papauté avec Nicolas V.

Une créature du défunt, qui avait fait toute sa fortune en trois ans, Thomas Parentucelli, de Sarzane, arrivait au pontificat le 4 mars. Intelligent, instruit de toute chose, curieux de tout, humaniste en un mot, rompu aux affaires, bon administrateur, il avait témoigné son horreur pour le schisme et les concessions doctrinales, mais reconnaissait volontiers qu'il y avait des torts de part et d'autre. Le 2 août 1447, il confirmait pleinement les bulles de février concédées à l'Allemagne, et le concordat de Vienne, en février 1448, ne modifiait que fort peu celui que Martin V avait donné trente ans auparavant.

Il approuva entièrement le projet de médiation que lui apporta l'archevêque d'Aix. Charles VII s'entendit avec les électeurs de Cologne, Trèves, Saxe et Palatin (juin), qui se contentaient d'une approbation générale du concile de Constance et consentaient à travailler immédiatement pour l'u-

nion (convention préliminaire de Bourges). Charles VII fit ensuite agir ses ambassadeurs sur le duc Louis de Savoie, en lui promettant son concours pour l'occupation du Milanais, que la mort de Visconti (13 août) rendait vacant. Mais on avait à compter avec l'entêtement et la fatuité de Félix V.

Grâce à cette obstination et à la diplomatie insinuante du cardinal Aleman, les débats commencés à Lyon le 6 août, continués à Genève le 8 novembre, aboutirent le 3 décembre à un demi-triomphe des Bâlois, qui surent éveiller les vieilles sympathies gallicanes des plénipotentiaires français pour la cause du concile. L'antipape consentait à abdiquer, moyennant des conditions qui l'établissaient, lui et ses adhérents, presque sur le même pied que les adversaires : confirmation des provisions, grâces, etc., accordées par le concile, compensations pour Félix V et les officiers de sa cour. Les souverains contractants s'engageaient à faire convoquer, dans les six mois après l'abdication, un concile qui ratifierait les clauses du traité.

La bonne volonté de Nicolas V surmonta difficultés et exigences. Le 9 septembre, il révoqua la destitution des archevêques de Cologne et de Trèves, ce qui lui amena la soumission, avant la fin de l'année, de trois électeurs et de la plupart des princes laïques et ecclésiastiques de l'Empire. Le 12 décembre il renouvelait à Charles VII les pleins pouvoirs d'avril pour toute convention compatible avec la dignité du Saint-Siège. Aussi le roi fit-il poursuivre les négociations à Rome, sur les bases arrêtées à Genève, par l'ambassade nombreuse et très solennelle qui devait prêter l'obédience en son nom, en même temps que pour le dauphin et le roi René (juillet 1448.)

Tout en écartant les prétentions exagérées de l'antipape, Nicolas V prenait les devants, et dans deux bulles des 9 et 16 août, accordait à ses adversaires, par mesure de grâce et en prévision de leur amendement, les concessions qui pouvaient assurer leur existence à l'avenir : à Félix V, le premier rang au Sacré Collège, avec le titre de cardinal-évêque d'Albano, et des revenus suffisants ; à ses adhérents, confirmation de toutes les provisions, grâces et jugements accordés par le

conciliabule. Celui-ci cependant, comprenant au plus une centaine de personnes, avait été contraint par plusieurs sommations de Frédéric III, et sur sentence de la cour impériale, d'évacuer Bâle et de se transférer à Lausanne, en territoire savoyard (4 juillet). Il continuait à siéger sous prétexte de travailler à l'union sur les bases du programme de Genève. Avec des gens si opiniâtres il ne fallait pas compter sur un désaveu, une rétractation même indirecte. Rome y mit toute condescendance, sans sacrifier les principes, ni se lier les mains, mais la soumission vint de l'antipape et surtout de son fils, le duc de Savoie (1er avril 1449), parce que Charles VII leur signifia que, sans abdication, ils n'auraient pas son appui pour la conquête de Milan.

Le 7 de ce mois, l'antipape se démit, et le 19, le conciliabule reconnaissait Nicolas V, non sans s'être encore donné l'un et l'autre satisfaction de faire acte de chefs de l'Eglise. Félix V relevait, dans des bulles, les condamnations portées par lui contre les Papes légitimes et leurs adhérents, et confirmait leurs actes administratifs. Le concile, en acceptant sa démission, le nommait cardinal-évêque de Sabine et légat perpétuel en Savoie. Son acte de soumission consistait à élire Pape, à l'unanimité, Thomas Parentucelli, dit Nicolas V, parce qu'il croyait comprendre qu'il admettait la doctrine de la suprématie conciliaire. De son côté, Félix V, dans sa bulle d'abdication, insérait le texte des décrets de Constance, et mentionnait ceux de Bâle, qui les avaient renouvelés. Et le 25 avril, le synode prononçait lui-même sa dissolution.

Nicolas V se prêta autant qu'il put à ces chinoiseries, qu'expliquaient et excusaient seuls la conviction profonde de leurs auteurs, l'esprit de religion et de sainteté dont ils ne cessèrent de faire preuve. Le 18 juin, il donna les bulles convenues dans l'accord du 12 avril. Celle qui relevait des censures fut antidatée de trois mois, de façon à précéder la dissolution du synode, et à légitimer indirectement ses derniers actes. On confirmait tous ses actes et collations, on rétablissait les révoltés dans leurs offices, conditions, bénéfices, etc. ; Amédée était nommé en particulier légat et vicaire perpétuel du Saint-Siège dans l'étendue de son ancienne obédience (mais à titre

honorifique !) et fut autorisé à conserver l'administration de l'évêché de Genève et la jouissance des bénéfices qu'il détenait. Trois seulement de ses cardinaux furent admis avec lui au Sacré Collège.

Le triomphe de la papauté éclata au jubilé de 1450, qui amena à Rome des milliers et des milliers de pèlerins, où ils attestèrent, surtout par la vénération dont ils entourèrent la personne de Nicolas V, le prestige incomparable reconquis par l'Eglise romaine. Ce triomphe fut néanmoins incomplet, parce que celle-ci n'avait ni pu, ni voulu définir nettement les situations, marquer l'étendue de son pouvoir. Son silence permit aux adversaires de nier leur défaite et d'affirmer le bien fondé de leurs prétentions.

L'équivoque se prolongea plusieurs siècles. On était tellement fatigué de la lutte avec toutes ses conséquences que dès lors on ne réclama jamais sérieusement la convocation du concile. Les souverains pontifes s'accommodèrent fort bien de cet état d'esprit, et le décret *Frequens* tomba en désuétude. En abolissant la Pragmatique sanction (bulle *Pastor æternus*, 19 déc. 1516), Léon X revendiqua expressément, pour le seul pontife romain, le droit absolu de convoquer le concile, de le transférer, de le dissoudre. Mais aussi de tout temps les mécontents et les adversaires de la papauté étayèrent leurs griefs sur l'appel au futur concile, et se réclamèrent des décrets de Bâle et de Constance, et de la lutte entre Pape et synode pour affirmer la supériorité de l'Eglise universelle sur le pontife romain.

A ces premières conclusions de M. Valois (1), il est facile de trouver la réponse dans ses développements antérieurs. Les Papes, adversaires du concile de Bâle, avaient bien pu, en se retranchant derrière la tradition et les Pères, contester la supériorité du concile, comme contraire à la primauté de l'Eglise romaine. Pouvaient-ils aussi commodément, en face de l'assemblée qui les combattait, définir, affirmer, exercer leur infailli-

(1) M. Valois, *Pape et Concile*, 2 vol. in-8°, Paris, A. Picard et fils, 1909.

bilité propre, eux qui tiraient leur origine, sinon leur autorité, d'une assemblée analogue? Le synode définissait la sienne à tout bout de champ : il était plus prudent, plus habile, pour gagner toutes les oppositions, et concentrer les opinions si diverses de l'époque, de se tenir sur la défensive, de vaincre, à force de modération et de réserve, sinon de désarmer les intransigeants, de tourner contre eux, de gagner à son parti les modérés, la foule des politiques et des gouvernants, qui répugnent à tout excès, qui se contentent du possible et du réalisable, parce que la vie publique, le maniement des peuples ne sont faits que d'accommodements, d'adaptations, de mesures de circonstance, que la politique est une science empirique et d'opportunité.

Autre conclusion, qui découle de ce qui précède, comme de tout l'ouvrage, mais que l'auteur n'a pas déduite formellement, sans doute parce qu'il ne s'est pas cru assez qualifié pour cela : les luttes qu'il raconte ont servi à la cause de la primauté pontificale, ont fait avancer la question de l'infaillibilité du magistère papal. On n'avait jusqu'alors pas séparé Pierre des autres apôtres, l'Eglise universelle, représentée par les évêques réunis ou non en concile, du Saint-Siège romain ; l'occasion ne s'en était guère présentée. Mais l'assemblée de Bâle montra que la distinction, la séparation était possible, nécessaire, que ce qu'on appelait un concile pouvait entrer en opposition, en lutte ouverte avec le successeur de Pierre, vicaire de Jésus-Christ. Les théologiens durent se demander de quel côté était alors le magistère infaillible. Le problème était trop délicat pour que l'Eglise romaine donnât de suite la solution. Elle laissa le temps faire son œuvre, le débat mûrir dans les écoles de théologie, les assises des Eglises nationales, les tribunaux de la foi ou congrégations romaines. Léon X donna une première réponse, nous l'avons vu, que ses successeurs ne manquèrent aucune occasion d'affirmer, de renforcer au besoin. Quand le moment fut venu, Pie IX et le concile du Vatican proclamèrent le dogme dans toute sa splendeur.

Si M. Valois n'avait pas qualité pour parler ainsi, son œuvre du moins en prépare, en provoque une autre, qui naîtra un jour, je l'espère. Nous savions déjà, et nous ne pouvons plus en douter

après son récit, que le synode de Bâle, comme celui de Constance, bien différents des grands conciles des premiers siècles, de toutes les assises générales antérieures de la chrétienté, étaient des assemblées d'un caractère spécial, de circonstance, où le clergé inférieur, même le monde laïc avaient trop d'influence au détriment des évêques, les vrais pasteurs des peuples. Il reste à démontrer, par une étude approfondie de la vie intérieure, des débats et des résolutions de ces assemblées, qu'elles ne méritaient guère l'appellation de concile à proprement parler. Celle de Constance naquit de la nécessité inéluctable de terminer un schisme, de donner un chef légitime à l'Eglise. Mais l'assemblée de Bâle fut-elle autre chose qu'une sorte de club démocratique, et qu'est-il resté de son œuvre dans l'organisme de l'Eglise?

L'ouvrage que j'appelle serait une justification éclatante des Papes qui prirent le pouvoir dans des conditions mal définies, après le grand schisme. Mais peut-être serait-il difficile de rien ajouter à ce que disent les faits que raconte M. Valois. Nous connaissions Martin V comme un habile politique, modéré et prudent, qui sut se débarrasser de la tutelle du concile, de celui de Constance tout le premier. Sa diplomatie consista, dans la suite, en se tenant sur le terrain légal du décret *Frequens*, à montrer la stérilité d'une institution que ses plus chauds partisans dédaignaient de faire vivre, pour peu que son fonctionnement les obligeât de se déranger. Bonne petite comédie aussi que cette dissolution du concile de Sienne, dont les bourgeois siennois portent seuls la responsabilité, eux qui avaient mis tout en œuvre pour l'empêcher !

Nicolas V paraît à peine, mais son portrait est dessiné de main de maître, en quelques traits, et le pontife humaniste, qui christianisa la Renaissance, étale ses brillantes qualités, habileté, modération, largeur de vue, hauteur de sentiments, et son libéralisme d'esprit cultivé dans sa victoire sur le schisme que lui avait préparée le calvaire d'Eugène IV.

C'est bien un calvaire que cette longue lutte du Pape vénitien avec les démagogues bâlois. Sans voiler ses défauts, entêtement et colère, manque de perspicacité ou précipitation, faveur accordée à des hommes indignes qui compromirent

le maître, le tableau de ces seize années de luttes et de souffrances est une réhabilitation du pontife calomnié depuis cinq siècles. Inébranlable sur le point des prérogatives de la papauté, des traditions disciplinaires, il sacrifie tout le reste, même sa dignité personnelle, qui est abreuvée d'outrages et d'affronts, il accepte l'asservissement que lui infligent des ambassadeurs avec la prétention de le sauver. Mais il sait tirer parti des excès et des fautes de ses ennemis, relève peu à peu sa fortune, redevient le maître et le chef de la chrétienté, voit ses adversaires politiques et religieux à ses pieds ou mordant la poussière, et quand il meurt, un de ceux-ci caractérise ainsi sa politique : « Il n'est pas surprenant qu'Eugène ait déclaré la guerre... à toute l'Italie, il a bien osé lutter contre la mort ! Et ce n'est pas sans peine qu'elle a fini par l'emporter ».

Indomptable, il l'était, ce pontife qu'on a toujours dépeint comme hésitant et même versatile, mais c'était par un vif sentiment du devoir, de la responsabilité de pasteur suprême ! Le Saint-Esprit s'est servi de la ténacité vénitienne pour dompter la démagogie conciliaire et consolider la chaire de Pierre ébranlée par le schisme !

P. RICHARD.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

III. — *Le chevalier de Lévis aux Rapides.* — *Le siège de Québec.* (1759).

A la première apparition des soldats anglais devant Niagara, Pouchot avait envoyé un canot à Frontenac, puis, il y avait dépêché la corvette de la Force (2). C'est ainsi qu'on connut au bord de l'Oswégatchie la position difficile de Pouchot. Sans doute on ne la jugea point désespérée. Le capitaine n'avait-il pas l'espoir d'être promptement débloqué par les troupes qni accouraient à son secours des pays d'En-haut? Quant à lui prêter main-forte, le chevalier de la Corne ne pouvait guère y songer, après l'échec qu'il venait lui-même d'essuyer devant Chouaguen. Au reste, sa petite armée diminuait à vue d'œil, les miliciens regagnant les uns après les autres leurs champs où la moisson commençait à jaunir (3). Dans ces conditions, le parti le plus sage n'était-il pas de s'établir

(1) Voir septembre.
(2) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 149.
(3) *Ibid.*, p. 159.

fortement dans la petite Ile-aux-Galops où se dressait le camp et d'y poursuivre les travaux de défense ? (1).

Pour sa part, François Picquet, estimant que sa mission n'était plus en sûreté à La Présentation, décida de la transporter tout entière dans l'île qui portait son nom, la plus vaste d'ailleurs de l'archipel des Galops.

D'une lieue environ de tour, ce continent en miniature s'élevait au milieu des flots tumultueux du Saint-Laurent comme un immense bouquet de verdure. Pourtant, les bois qui le couvraient de leur ombre épaisse, offraient d'assez larges clairières, pour qu'au prix de quelques efforts on pût y grouper les cabanes au milieu des champs de blé d'Inde. Dès le retour du printemps, le missionnaire avait eu soin de transformer une bonne part de ces éclaircies en bandes de culture et de les faire ensemencer par les sauvages, toujours guettés par la famine.

C'est au milieu de ces travaux d'installation que l'abbé Picquet apprit, le 1er août, la capitulation de Niagara, par l'arrivée des femmes, des enfants et de l'aumônier du fort, renvoyés sous escorte jusqu'au plus prochain de nos postes. On devine quelle émotion il en ressentit.

La chute de cette place importante rendait nos adversaires complètement maîtres des rives de l'Ontario (2). Les nôtres se trouvaient donc brusquement refoulés, d'un côté, jusqu'au Détroit, et, de l'autre, jusqu'au Saint-Laurent. Comme le missionnaire bressan l'avait pressenti et annoncé longtemps à l'avance, c'est dans les parages de La Présentation qu'il faudrait opposer aux envahisseurs la dernière résistance sérieuse. De la Corne écrivit au gouverneur, que si l'armée victorieuse de Johnson se présentait au devant l'Ile-aux-Galops, il serait incapable de lui disputer le passage. On jugera par ce seul détail de l'alarme qui régnait alors dans le camp des Rapides.

Ce qui redoublait les inquiétudes, c'était d'ignorer presque

(1) Le 20 juillet, Vaudreuil expédiait de Québec un courrier pour Niagara et l'Ile-aux-Galops (Malartic, p. 254).

(2) A l'annonce de la reddition, Douville et les quinze hommes qui constituaient toute la garnison de Toronto se replièrent sur les Rapides, après avoir incendié leur poste.

tout des graves événements qui se déroulaient alors autour de Québec. Si l'on se préoccupait surtout du péril que l'on sentait obscurément devant soi, on songeait aussi, non sans angoisse, que le triomphe d'une des armées britanniques sur les frontières envahies déciderait de toute la campagne. Or, au début du mois de juin, un courrier du gouverneur avait annoncé l'apparition de vaisseaux ennemis à l'entrée du golfe du Saint-Laurent. Il est vrai que dans la capitale du Canada chacun se montrait plein d'ardeur. Les travaux de fortification étaient poussés avec activité ; soldats et citoyens rivalisaient de zèle ; les sauvages abondaient. On se réjouit de ces bonnes nouvelles, comme on se félicita un peu plus tard du prétendu désastre éprouvé par la flotte anglaise. En réalité, celle-ci avançait toujours vers Québec : successivement on la signala au Bic (1), puis à l'Ile-aux-Coudres. Mais, comme pour atténuer l'effet de ces fâcheuses nouvelles, voici que le bruit se répandit de l'attaque de Louisbourg par une de nos escadres, cette escadre fantôme dont on parla jusqu'à la fin, mais qu'on vit seulement en rêve.

Ainsi, pendant cet été, François Picquet et les défenseurs des Rapides vécurent dans une anxiété profonde, énervés par les dangers qu'ils sentaient suspendus sur leurs têtes, ne sachant rien de précis sur ce qui se passait ailleurs. Le missionnaire attendait un nouveau miracle de l'épée de Montcalm. Il caressait aussi l'espoir que les difficultés de la navigation dans l'estuaire du Saint-Laurent arrêteraient l'ennemi. Mais bientôt il fallut se rendre à l'évidence : non seulement les Anglais avaient franchi sans accident les passes dangereuses du golfe, mais, embusqués déjà sur la « côte » de Montmorency, dans l'île d'Orléans et à la Pointe Lévis, ils se préparaient à bombarder Québec (2).

(1) Sur la côte orientale du golfe, à 200 kilomètres environ de Québec.

(2) Les événements qui se déroulèrent autour de Québec durant la campagne de 1759 sont aujourd'hui parfaitement connus. Nous ne les rappellerons que dans la mesure où cela sera nécessaire à l'intelligence de notre récit. On peut consulter, — outre les ouvrages précités de Parkman, Casgrain, Wood, — Waddington (IIIe vol. de sa *Guerre de Sept Ans*), Dougthy et Parmelee (dont le *Siège de Québec* comprend

Le 23 mai, vers minuit, les rives du golfe s'étaient illuminées soudain. Les lueurs sinistres des signaux de feu, volant de hauteur en hauteur, avaient apporté la nouvelle redoutée : l'avant-garde de la flotte anglaise était en vue! Un mois plus tard, tous les vaisseaux de Saunders jetaient l'ancre dans la rade de Québec (1).

Lorsque, remontant le Saint-Laurent dans son cours inférieur, on a doublé la grande île d'Orléans, on se trouve tout à coup en présence d'un gigantesque rocher de granit et de schiste, s'élançant de la rive septentrionale comme pour barrer le fleuve. A la base et au sommet de ce promontoire escarpé, c'est un étonnant assemblage d'esplanades ombreuses, de clochetons, de dômes, de toits métalliques, réfléchissant la lumière comme autant de miroirs. Couronnée par une citadelle aux bastions abrupts, partagée en ville haute et en ville basse, la capitale du Canada, de loin imposante, se trouvait en 1759 dans un état lamentable au point de vue militaire. « A Québec, l'ennemi peut venir, — écrivait Montcalm le 11 avril, — si nous n'avons pas d'escadre (c'était le cas, malheureusement !), et Québec pris, la colonie est perdue (2). ».

Le général fit néanmoins son devoir qui était de tout préparer en vue d'une résistance opiniâtre. Il arma de batteries la citadelle ; il en dressa d'autres dans la ville basse, sur l'étroite marge qui existe entre les quais et le cap Diamant. En amont de la place, de hautes falaises courent le long du fleuve. Comme elles semblaient inaccessibles, on se contenta d'y échelonner des postes de surveillance. L'effort principal de la dé-

trois volumes de récit, plus trois volumes d'appendices où sont reproduits 23 journaux du siège), — Dougthy et Dionne, *Québec sous les deux drapeaux* (édition anglaise : Québec, Québec News C°, 1908) et R. de Kérallain : *La prise de Québec et la perte du Canada* (*Revue historique*, Paris, 1906, t. XI).

(1) Le sort complice voulut que les Anglais s'emparassent d'un bateau, à bord duquel ils trouvèrent des cartes. Ils contraignirent des marins prisonniers à piloter leurs navires. Parmi ceux-ci se trouvait le *Centurion* qui venait de faire le tour du monde avec Anson ; deux autres avaient pour commandants Cook, le rival de gloire de Bougainville, et Jervis, le futur lord Saint-Vincent.

(2) *A Belle-Isle, Arch. du Min. de la Guerre*, vol. 3540, n° 41. — Cf. l'accablante lettre de Doreil dans Dussieux, p. 274.

fense fut porté en aval : de ce côté, le plateau rocheux qui supporte Québec s'abaisse brusquement pour livrer passage à la rivière Saint-Charles, au-delà de laquelle la côte de Beauport ne présente que des collines médiocres. C'est cette bande de neuf kilomètres que le général fortifia de son mieux. Avec 13.000 hommes seulement (1), Montcalm réussira à la protéger, plusieurs mois durant, grâce à des prodiges d'activité et de vaillance.

Dans l'impossibilité de débarquer aux abords immédiats de la ville, les Anglais s'établirent sur le prolongement de la côte de Beauport, dans l'île d'Orléans et sur la Pointe Lévis, où ils élevèrent de formidables batteries. Y compris les matelots de Saunders et les renforts reçus à diverses reprises de Boston et de New-York, c'était 25 ou 30.000 hommes qui menaçaient directement Québec. Les trois brigades de Townshend, de Monckton et de Murray (2) se composaient de régiments d'élite, spécialement de ces Highlanders, dont le costume pittoresque semble indiquer le mépris traditionnel des armes défensives.

Et cependant, malgré l'excellente qualité de ces troupes, Wolfe n'était pas sans inquiétude. Ses pressentiments ne le trompaient pas : le succès des opérations contre Québec, si longtemps incertain, les Anglais le devront à un concours tout à fait exceptionnel de circonstances.

Le 27 juin, Wolfe adressa aux Canadiens une proclamation qui se terminait par des menaces terribles : il déclarait qu'il entendait soumettre les habitants aux lois les plus dures de la guerre, s'ils persistaient à prendre part « à une dispute qui ne regardoit que les deux couronnes (3) ». Ce n'était pas une vaine menace : l'événement le prouva. Mais ces accents fa-

(1) Chiffre officiel, 13.718 hommes, dont 1600 des troupes de ligne, 600 de marine, 10.400 Canadiens, 908 sauvages, 200 cavaliers. — Malartic donne un autre état de l'armée, comprenant 15.685 hommes, sans aucune défalcation (23 juin, p. 243).

(2) Sur Georges Townshend († 1807), V. lieutenant-colonel Townshend, *The military life of Field-Marshal... Townshend* (Londres, 1901). — Robert Monkton († 1782) devint gouverneur de New-York, et James Murray († 1794) fut le premier gouverneur anglais du Canada.

(3) *Collection Lévis, Lettres et Pièces militaires*, p. 275.

rouches n'eurent aucune prise sur une population frémissante encore au souvenir des Acadiens, brutalement arrachés à leurs foyers. Et le siège commença.

Les incidents en sont dans toutes les mémoires. Il y en eut de comiques, tels que le « Coup des écoliers (1) », d'autres glorieux comme la victoire de Montmorency, d'autres enfin tragiques, et ce fut le plus grand nombre. Le bombardement fut effroyable. Il dura soixante-huit jours (2). Presque tous les monuments furent éventrés ; des centaines de maisons s'écroulèrent. On eût dit qu'un incendie avait dévasté la partie orientale de Québec ; la Basse-Ville n'existait plus. Stoïquement, la population supporta son infortune, vivant dans les caves ou se réfugiant aux champs, dans les moments les plus critiques.

Wolfe ne fut pas long à s'apercevoir que la temporisation était une tactique dont le « prudent vieux » (c'est ainsi qu'il désignait Montcalm, de dix-sept ans plus âgé que lui !) ne se départirait pas aisément (3). Il résolut d'enlever le camp de Beauport, clef de la défense française, en forçant le passage du Montmorency, tandis qu'il lancerait, à marée basse, une partie de ses troupes sur nos lignes le long des plages du Saint-Laurent. L'attaque eut lieu le 31 juillet. Nous n'avions que dix canons à opposer aux 18 pièces de l'ennemi. Mais l'occasion était bonne de rééditer les exploits de Carillon. Nos fusilliers firent merveille. Ce fut la victoire de Montmorency, la dernière victoire remportée par Montcalm.

Pour se venger de sa défaite, Wolfe brûla les villages et fit ravager les champs aux alentours de Québec. Vivres et bestiaux furent confisqués ; on arrêta des femmes et des enfants.

(1) Le 12 juillet, 1500 miliciens obtinrent la permission de faire un débarquement à la Pointe Lévis. Ils étaient accompagnés de trente élèves du Séminaire, le « Royal-Syntaxe » comme on les nommait ironiquement. La tentative échoua.

(2) On a calculé que, du 13 juillet au 5 août, 19.000 boulets et bombes broyèrent la malheureuse cité, foudroyée à la fois par les batteries de terre et les canons de l'escadre. V., outre les divers journaux du siège, la *Description imparfaite de la misère au Canada*, Mémoire envoyé, le 5 novembre 1759, au ministre Berryer par Mgr de Pontbriand.

(3) *Life of Wolfe*, p. 550. *A sa mère*, 31 août 1759.

Une partie de paysans put se réfugier dans Québec : du haut des remparts, ces pauvres gens regardaient, en serrant les poings, le feu qui dévorait leurs chaumières. A Saint-Joachim, l'abbé de Portneuf, plutôt que de se laisser égorger sans résistance, se fit bravement tuer à la tête de ses paroissiens : les cadavres furent mutilés et scalpés (1). La férocité des Rogers et des Montgommery n'avait plus rien à envier à la barbarie indienne (2) !

Grande était la détresse dans le camp de Beauport. Sous la chaleur coupée de pluies torrentielles, les hommes s'énervaient. La guerre se réduisait à de vaines escarmouches. On manquait de tout, les magasins du roi étaient presque vides(3). En août, des miliciens furent dirigés sur les champs pour faire la moisson, battre et rentrer les grains. On leur adjoignit des soldats, car il fallait aller vite.

(1) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 157.

(2) « Les Anglois, remarque Montcalm, fidèles imitateurs de la férocité de nos sauvages, ont fait la chevelure à quelques habitants de la côte du Sud. Croira-t-on qu'une nation policée s'acharne de sang-froid à mutiler des cadavres? Cette barbarie auroit été abolie parmi les sauvages, s'il étoit possible de les corriger. On leur paye fort cher les prisonniers, très peu les chevelures. On s'y est pris de toute manière et sans fruit ; mais on n'a pas à se reprocher d'avoir suivi leur exemple. » (*Journal*, 1er sept. 1759, p. 602.) Ces lignes sévères étaient justifiées par le traitement infligé aux Micmacs de Boishébert et aux colons de Saint-Joachim par les « Rangers ». Montcalm et Vaudreuil s'en plaignirent à Wolfe. Indigné, celui-ci défendit sévèrement la pratique inhumaine du scalp, excepté quand les ennemis seraient des Indiens ou des Canadiens costumés en sauvages : ce qui n'empêcha pas les « Rangers » de scalper indistinctement et même de déchiqueter les cadavres. Le lieutenant Malcolm Fraser, témoin du sac de Saint-Joachim, accompli avec une « barbarie sans exemple » (*unparalleled piece of barbary*), affirme dans son *Journal*, avoir vu Montgommery permettant à ses sous-officiers de scalper des prisonniers blancs. Sur cette question, outre les lettres de Montcalm à Lévis du 26 juillet, du 2 et du 24 août 1759, on peut voir *Bigot à Lévis*, 1er septembre 1759. (*Collection Lévis, Lettres de l'int. Bigot au cher de Lévis*, p. 53) et *Knox's Historical Journal*, t. II, p. 31.

(3) « Ce n'a pas été sans des peines infinies que j'avois réussi à faire subsister notre armée de Québec, qui consommoit par jour au moins 20.000 rations, y compris les familles de sauvages. Je fournissois en outre à 4 ou 5.000 femmes et enfants du peuple de la ville un quarteron de pain. J'avois, d'ailleurs, à faire vivre notre armée du lac Champlain et celle des Rapides. » (*Bigot au Ministre de la guerre*, 15 oct. 1759.)

L'inquiétude et le découragement commençaient à régner aussi parmi nos adversaires. Plus le temps passait, plus Wolfe se montrait renfrogné, maussade. Dévoré d'énergie, il sentait son âme intrépide plier sous la pression d'une anxieuse impuissance. Son état maladif empira. Du lit où la fièvre le retenait, il contemplait la ligne implacable de nos retranchements; il cherchait des yeux une fissure dans cette hautaine muraille et, ne la découvrant pas, il lui arrivait d'envier les mouettes, qui, lasses de leurs ondulations capricieuses au-dessus des flots, allaient parfois se reposer sur les rocs, là-haut, près des sentinelles françaises. Le général anglais avait pourtant calculé d'avance, et non sans justesse, les chances diverses de la campagne : il avait prévu une descente en amont de Québec (1). Aussi, dès les premiers jours du mois d'août, fit-il passer quelques navires sous le canon de la citadelle. Nos dépôts se trouvant à dix-huit lieues au sud-ouest de la ville, Bougainville fut détaché, le 5, du camp de Beauport, avec un assez fort contingent, pour protéger la communication. Bientôt il repoussait une première tentative de débarquement à la Pointe-aux-Trembles (2).

Sur ces entrefaites parvint à Québec la nouvelle de la retraite du corps de Bourlamaque. Après avoir arrêté pendant quatre jours les 11.000 hommes d'Amherst, les derniers défenseurs de Carillon avaient fait sauter cette forteresse à la durée éphémère, mais au souvenir impérissable (3). Ils se replièrent, en détruisant de même le fort Saint-Frédéric, et, le 2 août, rejoignirent le gros des forces de Bourlamaque dans l'Ile-aux-Noix. C'était la dernière étape. Les trois mille hommes, qu'avait sous sa main le stoïque général, devraient s'y défendre à outrance. En se heurtant contre cette barrière vivante de soldats décidés à faire leur devoir jusqu'au bout,

(1) Lettre à *son oncle Walter*, 12 mai 1759, citée par MM. Dougthy et Parmelee, t. II, p. 54.

(2) A 7 lieues de Québec. Un abbé Couillard avait pris une part honorable à l'action et avait été blessé (*Vaudreuil à Bougainville*, 9 août 1759). — V. M. de Kérallain, *La jeunesse de Bougainville*, p. 131, 132 et notes.

(3) Sur ses ruines, Amherst construisit Crown-Point (*Amherst à de Lancey*, 5 août 1759 ; *New-York Documents*, t. VII, p. 403).

l'indolent Amherst sera bien contraint, pour une fois, de faire la guerre autrement qu'en occupant des forts abandonnés.

La retraite sur l'Ile-aux-Noix était prévue. Elle ne jeta donc aucune ombre sur la joie et la fierté qui animaient les soldats de Montcalm, depuis la victoire du 31 juillet. Tout autre fut l'émotion éprouvée par tout le monde, du général jusqu'au dernier des soldats, lorsqu'on apprit, dans l'après-midi du 9 août, la capitulation de Niagara.

La consternation fut universelle (1). On crut les Anglais aux portes de Montréal! Le soir même les généraux se réunissaient en conseil de guerre au manoir de Salaberry. A défaut de Montcalm, il fallait un homme capable de ranimer les courages défaillants et d'en imposer à l'ennemi par ses dispositions fermes et prudentes : Lévis fut désigné. Il partit, à la nuit, en chaise de poste, avec l'aide-major de la Pause et le capitaine d'artillerie Le Mercier (2). Huit cents hommes devaient les suivre dans les vingt-quatre heures.

Lévis avait pour instructions de visiter les deux frontières des Rapides et du lac Champlain et d'y organiser la défensive, en prenant le commandement en chef de celle qu'il jugerait le plus menacée (3). Il parvint à Montréal le 14. Sur la route, il avait été frappé par l'aspect désolé des campagnes où, faute d'un nombre suffisant de moissonneurs, les récoltes, encore sur pied, se gâtaient sous les fréquentes averses qui tombaient depuis le début du mois. Le péril de la disette lui apparut si pressant qu'il encouragea « les femmes, les religieuses, les prêtres, et généralement tout le monde de la ville à aider directement ou indirectement à la besogne dont dépendait le soutien du pays (4) ».

(1) Malartic, p. 267.

(2) *Journal* de Lévis, p. 192. — Sur de la Pause, V. *Collection Lévis, Lettres de Montcalm*, p. 35.

(3) Si nous en croyons Malartic (*loc. cit.*), d'ailleurs partial pour Lévis, le départ de ce dernier aurait été salué par les regrets unanimes de l'armée. « La partie que je vous ai confiée est si capitale dans ce moment que tout a dû céder à l'excellent effet que votre présence va y produire. » (*Vaudreuil à Lévis*, Québec, 10 août 1759.)

(4) *Journal* de Lévis, p. 194. — Sur son pasage à Montréal et sa querelle avec Rigaud, voir les *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 160.

Le chevalier de la Corne avait écrit au gouverneur que « sa troupe diminuoit à vue d'œil et qu'il ne se trouvoit pas en état de faire face à l'ennemi dans les Rapides (1) ». Cette situation détermina sans doute Lévis à repartir immédiatement pour la région des Lacs. Chemin faisant, il inspecta minutieusement les rives du fleuve (2).

A La Présentation, on se débattait alors contre l'une des plus grandes gênes qu'allait désormais connaître la défense : la désertion des Indiens. Le 10 août, le chevalier de la Corne écrivait à Lévis que sans doute il ne pensait pas si tôt revoir : « Il est parti, hier, six sauvages goyogouins avec une femme pour aller faire la paix à Chouaguen. Les chefs viennent de m'assurer que cela n'est pas et qu'ils sont à l'île de M. Picquet. M. Carpentier, qui est la Galette, m'avoit marqué cela. M. Picquet et moi avons envoyé des chefs pour les arrêter ; mais ce sera inutilement, à ce qu'on pense. Il y a de bons sauvages ici que je ménage bien et qui disent qu'ils n'abandonneront jamais le François et la religion, mais cela est bien mêlé... Les sauvages de M. Picquet, ont abandonné la Présentation ; ils sont tous avec lui à Pathmos, qui y crèvent de faim. Je les aide autant que je le peux de quelques pains ou biscuits et du blé d'Inde que j'ai acheté. Dans quinze jours, ils vivront à même leurs champs (3) ».

Par ce simple billet, on peut avoir une idée des difficultés auxquelles le missionnaire avait à faire face. « A Pathmos », c'est-à-dire dans l'île Picquet, où s'étaient réfugiés les Indiens de La Présentation, la disette sévissait cruellement. Quel crève-cœur pour notre compatriote que de ne pouvoir, comme par le passé, assurer l'existence de ses sauvages !

Le chevalier de la Corne apprenait bientôt, par le courrier qui précédait Lévis, l'arrivée de ce général et l'objet de sa mission. « La troupe, les milices et les sauvages sont au gré de vos désirs, lui écrivait-il le 17 août. J'ai envoyé avertir M. Picquet, qui a parlé à ses sauvages ; ils sont tous ici ». Et un peu

(1) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 159.
(2) V. son *Journal*, p. 194-196 ; *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 161.
(3) *Collection Lévis*, t. X ; *Lettres de divers particuliers à Lévis*, p. 189.

plus loin : « M. Piquet est toujours des plus zélés et les conduit (les Indiens) on ne peut mieux. Ils demandent souvent, mais c'est leur façon ; ils ont encore dix jours à pâtir, ensuite leur blé d'Inde les nourrira (1) ».

Deux jours plus tard, Lévis parvenait aux Galops, au-dessus desquels « il trouva l'île où le camp du chevalier de la Corne étoit établi, reconnut les environs, prit connaissance du poste et des nouvelles des ennemis (2) ». Précisément, le lieutenant de Langy, toujours prêt lui-même à courir aux endroits les plus menacés, était récemment arrivé aux Rapides. Sa présence avait communiqué une ardeur nouvelle aux partis de découverte. Un de ces détachements, battant l'estrade entre Chouaguen et Niagara, avait rapporté des informations capables de calmer un peu les appréhensions que l'on éprouvait depuis la chute de notre dernière place ontarienne. : l'armée de Johnson n'avait fait aucun mouvement et ne paraissait occupée qu'à s'établir fortement dans sa conquête.

Poursuivant son inspection, Lévis quitta les Galops, le 21, et poussa jusqu'à Frontenac. Pendant son absence arrivèrent 200 soldats et miliciens, avec des vivres, des munitions de guerre, des canons et des outils. Grâce à ce contingent, le chiffre des défenseurs des Rapides remonta à 500 hommes. Il allait s'augmenter encore.

L'un des premiers soins du chevalier de Lévis, à son retour, fut de rassurer les sauvages. Le 24 août, il alla visiter leurs nouveaux villages. Il en profita pour reconnaître « Pathmos », et, « voyant qu'il falloit nécessairement l'occuper pour défendre le passage de la rivière, il ordonna des fortifications pour embrasser cette défense (3) ». Des batteries furent construites à la pointe occidentale de l'île. Le lendemain, le général « travailla à faire des dispositions de défense, à mettre chaque partie en règle, à connoître les vivres et magasins, à préparer des batteries et des bateaux portant du canon et à reconnoître au juste la force du détachement du chevalier de la Corne et

(1) *Ibidem*, p. 190.
(2) *Journal* de Lévis, p. 196.
(3) *Ibidem*, p. 197.

des sauvages qui étoient dans cette partie ». Toujours d'après son Journal, il visita, le 26, « les bords de la Grande-Ile, le matin, et, l'après-midi, toutes celles qui sont en avant (1), examina avec la plus grande attention celle qui est la plus avancée et résolut d'y construire un fort. Par la position de cette île, on peut battre avec de l'artillerie les deux bords de la rivière et protéger les barques qui peuvent mouiller au-dessous ; elle est si petite que le fort l'occupera presque toute. En revenant, il trouva l'abbé Piquet avec des envoyés des sauvages, qui venoient annoncer que les femmes de cette mission lui demandoient un conseil ».

Lévis était trop au courant des coutumes indiennes pour se dérober à l'ennui de cette cérémonie. Les sauvagesses, qui jouent un si grand rôle dans leurs tribus, lui faisant le grand honneur de le prier à une réunion, la galanterie la plus élémentaire et la bonne politique lui faisaient un devoir de s'y rendre sur-le-champ. Le cortège passa donc dans l'île Picquet et gagna la tente du supérieur de La Présentation. Là, on fit asseoir Lévis sur un fauteuil, « avec ceux de sa suite d'un côté et les missionnaires de l'autre ». Les matrones attendaient à la porte, derrière une vieille femme que Lévis compare irrespectueusement à une sybille. « Le respectable conseil femelle entra, écrit-il malicieusement, la susdite sybille à la tête. Après que chacun eut pris sa place et qu'elle fut assise, elle dit : « Mon Père, c'est de tout notre cœur que nous remercions le « Maître de la vie de t'avoir conservé ; tu nous es cher ; nous « t'aimons et nous comptons que tu penses de même pour « nous. Nous avons eu un grand plaisir de te voir et nous som« mes sensibles à l'affection que tu nous as témoignée de la « part d'Onontio et que tu sois venu pour nous défendre et

(1) Ile Orakouintone, de la Magdelaine, de la Cuisse, etc., sans parler de quelques îlots insignifiants. D'après Pouchot (t. III, p. 91), l'île à la Cuisse « a un quart de lieue de tour » ; elle est « élevée dans son milieu, capable de contenir un camp de 1.200 hommes, susceptible d'être bien retranchée ». L'île de la Magdelaine, un peu plus vaste que la précédente, domine aussi l'île Orakouintone.— Cette dernière, située « à une lieue en avant des Rapides » (*Mém. sur les aff. du Canada*, p. 168) est un îlot bas, presque au ras du fleuve. Le fort Lévis en devait occuper les deux tiers.

« mourir avec nous. » Elle sortit en même temps un grand collier pour lui dire que, par ce collier, elles l'arrêtoient auprès d'elles jusqu'à la paix. Et, sortant ensuite quatre branches de porcelaine pour lui notifier qu'on le recevoit comme naturel adoptif dans leurs cabanes elle dit qu'elles le mettroient à la place et lui donneroient le nom d'un grand chef onontagué, qui étoit très entendu et traitoit les bonnes affaires, lequel s'appeloit Orakouintone, qui veut dire en français *Soleil suspendu.* »

Après avoir inscrit ce titre pompeux dans son jonrnal, Lévis de noter gaillardement : « Il y avoit lieu de croire que la cérémonie ne se finiroit pas sans qu'on me proposât quelque alliance, attendu qu'elles avoient eu grand soin de mener leurs jeunes sauvagesses et les plus jolies, qui s'étoient bien vermillonnées. » Mais le galant général en fut pour ses réflexions. Il n'en remercia pas moins ces dames « de toutes leurs faveurs », en disant que, pour le collier, « il y répondroit le lendemain » et qu'il « étoit très sensible qu'elles voulussent bien l'associer à leurs cabanes (1) ».

Le principal objet de la mission de Lévis était de choisir l'emplacement d'un fort. Il décida de le construire dans l'île Orakouintone. L'ingénieur Désandrouins, rappelé de l'Ile-aux-Noix, fut chargé de ce soin (2). On se mit aussitôt à la besogne. Le 28, on arracha le blé, que les sauvages avaient semé et qui n'était pas encore mûr ; le lendemain, on « traça l'ouvrage ». Ce jour-là, arrivèrent au camp une centaine de miliciens et cent hommes de troupes légères, commandés par le capitaine Beauclair, du régiment de la Sarre (3). Un parti qui rentrait, en amenant deux prisonniers, confirma l'inaction de l'ennemi qui se fortifiait à Chouaguen (4).

(1) *Journal* de Lévis, p. 198 et suiv. — « Le 1er septembre, un courrier de Montréal nous apprend qu'on est tranquille... sur la frontière de la Présentation, et que les sauvages sont très bien disposés. » (Malartic, p. 277).

(2) Gabriel, *op. cit.*, p. 201 et suiv.

(3) Beauclair avait commandé une compagnie de volontaires pendant la campagne précédente. « Très bon officier, qui a du courage et de l'intelligence », écrira de lui le chevalier de Lévis (*Lettres*, p. 431).

(4) « Le 30 [août]. On travailla au tracé du dit ouvrage, on renvoya de la poudre à Montréal, en ayant trop dans cette partie. Le 31. M. le

Les dispositions prises par Lévis étaient, semble-t-il (1), les suivantes : les corvettes devaient former une première défense ; l'île Orakouintone et ses voisines, la seconde. La troisième serait constituée par les Iles-aux-Galops. Ensuite, on défendrait, l'un après l'autre, chacun des nombreux rapides qui s'opposent à la navigation du fleuve. Des Canadiens et des sauvages, qui excellent dans ce genre de guerre, s'embusqueraient derrière les arbres, dans le creux des rochers, à la tête de chaque sault, au bas de chaque portage. On sèmerait la route d'abatis ; enfin, on ne céderait le terrain que pied à pied.

Le 1er septembre, comme on se disposait à organiser un détachement avec l'aide des Indiens récemment arrivés du lac des Deux-Montagnes, ceux de La Présentation demandèrent audience à Lévis. Ils avaient appris que le général devait repartir avant longtemps. Pourquoi les abandonnait-il ? Il ne devait pourtant pas ignorer tout ce qu'ils avaient à craindre ! Lévis les rassura et les détermina à rejoindre le soir même les autres guerriers. Il promit de se trouver au festin de guerre et de les lier par un collier. Il n'avait qu'un veau, mais il leur en ferait présent avec plaisir. Le festin eut lieu effectivement quelques heures après dans l'ancien village de La Présentation (2).

Le lendemain, de bonne heure, Lévis, de la Corne et les principaux officiers allèrent prendre l'abbé Picquet, pour le conduire à l'île Orakouintone. Là, le missionnaire, assisté des abbés Delagarde et Mathavet, bénit solennellement la première pierre du fort et célébra la messe. « Les sauvages, remarque à ce propos, le chevalier de Lévis, avoient pour lui la plus haute considération, et il les a fait servir très utilement dans toute cette partie. »

L'hommage qu'après tant d'autres, le chevalier rendait à

Cher de Lévis fut reconnaître la côte du nord, en remontant jusqu'à la Galette et revint par le sud. » (*Journal, Ibid.*)

(1) V. *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 168.

(2) « Nous fûmes le soir à la Présentation. L'Anoyot se chargea d'être l'orateur pour M. le Cher de Lévis, finissant, suivant l'usage du conseil iroquois, par prendre un ton de romance pour faire ses récitatifs. » (*Journal* de Lévis, *Ibid.*)

François Picquet dans cette note de son *Journal de campagne*, Vaudreuil en renouvelait l'expression dans le post-scriptum de la lettre qu'il adressait du quartier général de Beauport, le 1er septembre, au capitaine de la Corne : « Permettez-moi, Monsieur, que j'assure ici de mon respect M. l'abbé Piquet et que je lui réitère la confiance que j'ai aux soins qu'il se donne pour raffermir ses sauvages dans leur zèle et leur attachement aux François (1). »

Un léger incident, qui se produisit le 6, montre en action ce dévouement du missionnaire : de Langy était prêt à s'embarquer avec un parti de Peaux-Rouges, quand parut une embarcation montée par des Iroquois, alliés aux Anglais. Ils venaient avertir leurs frères de La Présentation qu'une armée très forte allait se mettre en marche pour entrer dans le Saint-Laurent, ils devaient donc abandonner les Français (2). Avertis de ce qui se passait, l'abbé Picquet, le chevalier de la Corne et le capitaine Beauclair se rendirent sur-le-champ à l'embouchure de l'Oswégatchie. Ils y trouvèrent tous les sauvages de Langy dans les dispositions les plus fâcheuses. Il fallut tenir un grand conseil, pour les amener à promettre de faire leur devoir de guerriers fidèles, après avoir envoyé leurs femmes et leurs enfants « dans la profondeur des bois (3) ».

C'était un avertissement dont on devait tenir compte. On expédia les malades à Montréal. On en fit revenir des munitions et des vivres. La ration quotidienne de pain n'en fut pas moins réduite à une livre un quart. Mais on compensa cette diminution en accordant, tous les matins, à chaque travailleur « une petite mesure d'eau-de-vie ». Ordre fut également donné à tous les postes échelonnés le long du fleuve de se garder avec soin et de se replier les uns sur les autres à l'apparition de l'ennemi. En même temps nos découvreurs sillonnaient les Mille-Iles et même donnaient la chasse aux barques anglaises sur le lac Ontario (4).

(1) *Collection Lévis*, t. VIII, *Lettres du Mis de Vaudreuil*, p. 97.
(2) Désandrouins, p. 303.
(3) *Ibidem*.
(4) Un canot et des berges, raconte Désandrouins, allèrent croiser en vue de Chouaguen et de Niagara. Comme la flottille mouillait près

Lévis était parti le 3 septembre sur des nouvelles apportées par le courrier de Montréal (1) : « Les Canadiens désertaient en masse pour aller faire leurs moissons (2) ». Il avait, d'ailleurs, à inspecter l'armée de l'Ile-aux-Noix. Il n'eut qu'à approuver les dispositions prises par Bourlamaque.

Son intention était de retourner aux Rapides. Le 9 septembre, Vaudreuil lui écrivait : « Il est à souhaiter que les circonstances continuent à nous être favorables au point que nous puissions diminuer les forces qui sont dans cette partie. C'est sur quoi je m'en rapporte fort à vous. J'espère que la campagne sera finie avant le retour de M. le cher de la Corne. Je prendrai alors avec vous les arrangements qui seront les plus convenables, tant pour l'automne que pour l'hiver.

« Comme le fort, que vous faites établir sur l'île Oracouinton, est votre ouvrage, je le nomme, dès à présent, le fort Lévis ; il ne peut avoir un nom qui me flatte plus et qui soit d'ailleurs plus capable de faire impression aux ennemis. Je vous prie de l'agréer comme un témoignage de la vivacité et de la solidité des sentiments que je vous ai voués.

« A l'égard de l'hivernement des sauvages, je vous en laisse le choix ; vous serez à même de le décider sur ce que M. l'abbé Piquet vous écrira (3). »

de l'Ile-aux-Galops, vers la sortie du lac, elle envoya à terre quatre sauvages pour chercher des herbes. Ils furent pris. Le calme empêcha nos barques de les secourir ; mais notre artillerie dispersa les 18 berges de l'ennemi (Gabriel, p. 304).

(1) *Journal* de Lévis, *ibidem*. — Avant de partir, il ordonna d'achever la corvette dont on avait interrompu la construction pour envoyer les ouvriers à Québec (*Mém. sur les aff. du Canada*, p. 168).

(2) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 168-169.

(3) Collection Lévis, t. VIII, *Lettres du Mis de Vaudreuil au Cher de Lévis*, p. 103. Casgrain n'a pas éclairci la question de savoir à qui est adressée cette lettre, mais cela n'est pas douteux.

(A suivre) André CHAGNY.



UN HUMANISTE D'AUTREFOIS

C'est de notre cher et très-regretté Collègue, M. le chanoine Philippe Gonnet, ancien professeur de langue et littérature grecques à l'Université catholique de Lyon, que nous voulons parler.

Après une année et demie de préparation à l'École des Carmes, il affrontait, à la fin du mois de mars 1865, *devant le jury de la Sorbonne, les épreuves de la licence ès-lettres qu'allaient subir, avec lui, vingt-six autres candidats. Quatorze d'entr'eux ayant été éliminés à la suite des travaux écrits, dix seulement, sur les treize qui restaient encore debout, eurent les honneurs de l'admission définitive. Or, de cette campagne assez meurtrière l'abbé Gonnet sortit avec le N*° 2, *serrant de fort près le candidat Aubry, qui avait eu le N*° 1, *et distançant, entr'autres, un Normalien, Beurier, qui arrivait en troisième ligne, et A. Darmesteter, qui avait obtenu le sixième rang.*

Nous avons eu la chance de retrouver le texte original de sa Dissertation latine, composition excellente qui lui avait valu d'être classé premier, pour cette épreuve : nous sommes heureux de pouvoir la publier. A lire attentivement ces pages savoureuses et nourries, où déjà se dessine l'irrésistible attirance des grands écrivains de la Grèce sur l'auteur, on se convaincra bien vite que, en appelant Humaniste *notre excellent ami, nous n'avons peut-être pas excédé dans l'éloge.*

J. C.



PERPENDETUR ARISTOPHANIS

DE ÆSCHYLO ET EURIPIDE JUDICIUM

Cum apud veteres publicum quasi munus quoddam expleret Comoedia, illius praesertim apud Aristophanem ea fuit auctoritas et ratio. Quidquid enim vel ad civitatem regendam pertinebat, vel ad mores spectabat castigandos, vates ille comicus in scenam induxit et pari orationis lepore atque sententiarum venustate condivit. Noti sunt facetiarum aculei quibus Cleonem turbulentissimum civem lacessivit, aut philosophos perstrinxit. Non obscurum est quanta vi cives suos mala judicandi insania laborantes in *Vesparum* fabula exagitet. Restabat ut in litterarum regimen immigraret et sub argutum judicii acumen varios ingenii foetus subduceret. Quod mire praestitit, dum Æschylum et Euripidem inter sese disputantes scenae committeret.

Nam disputatio illa non tam acris et lepida est concertatio quam sapiens et callidum de Euripidis et Æschyli judicium. Utriusque enim ingeniose perpenduntur et vitia et virtutes, ita tamen ut vates Æschylo potius quam Euripidi indulgeat. Quod probe agnosces, si primum, quid veniat in judicium attenderis. Eo valere debet carmen, ait Æschylus, ut mores illustret et civitatem maximis amplificet commodis. Illud exquisierunt summi poetae ; illud prosecuti sunt et Musaeus et Orpheus, quorum alter mysterio homines edocuit, alter autem morborum indicavit curationes; nec aliud in proposito fuit Homero, qui bellicas cecinit virtutes et laude extulit immortali :

Ὀρφεὺς μὲν γὰρ τελετάς Θ' ἡμῖν κατέδειξε
Μουσαῖος δ'ἐξακέσεις τε νόσων καὶ Χρησμούς,
ὁ δέ Θεῖος ῾Όμηρος
Τάξεις ἀρετὰς ὁπλίσεις ἀνδρῶν.

Quem nobilem non habuisse animum Æschylus Euripidem arguit, eumdem etiam atque etiam urget, ita ut tandem ex

illius fabulis gravissima et civitati et moribus fuisse illata damna comprobet. Quid enim aliud aut Phaedra, aut Sthenobaea, apud Euripidem, quam civium animos abducunt a virtute et ad vitium facili lapsu impellunt? Non ita vero Æschylus, qui nihil non honestum et integrum, nihil non forte et gravitate plenum, in fabulis commendavit. Haec certe ab Aristophane prudenter et callide agitata. Namque licet non omnino fateamur Atheniensium mores, Euripide fabulas docente, fuisse immutatos, neque Euripidi culpae adscribamus quod generosae Atheniensium uxores propter Bellerophontem veneno sibi mortem consciverint, quodque cives ducum imperata detrectent et omni deliciarum genere et luxu diffluant, haud tamen negandum est Æchyli tragoedias melius optimis accommodari moribus, Euripidem vero civitati potius detrimento quam saluti fuisse. Quid enim? Num leviter nocet atrox et implacabilis Medea, dum filios trucidat? Num leve creatur periculum, dum Phaedra libidinis impetum sequitur et summo ardore odiosos effundit ignes, aut dum Ænona, schedula in Phaedrae manu demortuae assumpta, Hippolytum audacter apud patrem accusat?

Expenso quid utrique vati in proposito esse debeat, quaedam de personis subjiciuntur. Æschylo exprobrat Euripides quod saepe illius personae plus aequo sileant. Ita Niobe in scenam inducitur nec ullam emittit vocem, dum chorus in longum carmen erumpit et tragoediae pars fere dimidia peragitur. Haud clare dignoscas utrum haec ab Euripide sint tantum perfecta, an Aristophanes ipse tanquam proprio jure vindicet. Quidquid autem opinatur comicus vates, liceat ab illo discedere et Æschylo plurimum favere. Quis enim neget silentium illud vim habere maximam? Testis est illa Darii uxor Atossa, quae omnino vocem compescit, audita Xerxis clade, neque ulla fecit verba, nisi nuntiata filii salute.

Illa rationi et vero magis consona, quae Æschylus ipse de Euripidis personis aspere quidem et acerbe, sed acute et callide, exagitat. Reges enim et heroes apud hunc vatem saepenumero a dignitate deflectunt. Non paucos videas, qui pannis squaleant vilibus et veste minime regia prodeant induti. Ut in miserabili hoc habitu maxima sit vis animos commo-

vendi, non tamen illum dixerim ulla culpa vacare, quippe quum nihil obstaret quin spectatorum permoverentur mentes, minime lesa personarum dignitate. Ita, dum Electra colono cuidam servili fungitur ministerio, quid necesse erat illi regium detrahere splendorem? Eadem, in Æschyli aut Sophoclis fabula, regiis non desinit uti moribus, quin tamen in commovendis animis cadere aut labi videatur.

Haec lepide quidem et concinne dicta ; at majus et illustrius quod utriusque de sententiis aut verbis subditur. Mirum est enim quam vere et prudenter Aristophanes judicet quid in hac parte eniteat, quidve sit reprehensione dignum. Primum quidem Æschyli gravitatem et sublime elatumque dicendi genus extollit, ita tamen ut nonnulla turgide et inflate dicta notet vituperanda. Ecce in certamen venit ; chorus ait :

ἦπου δεινὸν ἐριβρεμέτας. . . . .
δεινὸν ἐπισκύνιον ξυνάγων, βρυχώμενος ἥσει
ῥήματα γομφοπαγῆ, πιναχηδὸν ἀποσπῶν
γηγενεῖ φυσήματι

Ita fortasse Æschylo in vitium verti credas ; si tamen hanc disputationem omnibus indages vestigiis, non obscure significatur huic poetae priores ab Aristophane partes deferri. Æschylum enim sermonis sublimitate mirabilem fingit, ea tamen lege ut asserere liceat granditatem istam tumori aliquando esse finitimam. Nec aliud visum est Quintiliano, qui solita cum elegantia : « Gravis Æschylus, inquit, et grandiloquus saepe ad vitium ». Ita Romanus rhetor et Atheniensis comicus in eamdem convenerunt sententiam, ut, quae Athenis comprobata sunt, eadem Romae mirari non dubitaverit.

Magis etiam probabuntur quae de Euripide eleganter disputat, cujus cum subtilitatem et cavillationes arguit Aristophanes, exquisiti sane judicii argumentum dedit. Quid enim aliud innuit, cum illum ὀξύλαλον et φρενοτέκτονα vocat, illique vertit culpae quod σχινδαλάμων παραξόνια, σμιλευμάτατ' ἔργων congerat? Nec immerito ; Euripides enim argutias amat et sententiarum ambages, illique placent oratio arcessitis aspera salibus, et dicendi spinae, et captiunculae verborum.

Quod facile agnoscet quisquis Hippolytum coram patre

sese purgantem audiverit. Praeclara quidem et composita illius oratio, et decoris nitet virtutibus : at fortasse ars ejus deprehenditur nimia, nec sine molestia diligens ; Hippolytusque, ut comicus lepidissime sit, ἐξύλαλος ἀλινδήθρα ἐπῶν συνάπτει.

Recte igitur de Euripide plerisque in partibus judicavit Aristophanes. Huic tamen judicio, ut omnibus sit numeris absolutum, quaedam deesse videntur. Duas enim praecipuas Euripidis virtutes praetermittit : magnam scilicet in movendis animis vim, et orationem sententiis clarissimam. Quae jucunde extollit Quintilianus, dum tragici vatis genus collaudat : « Is et sermone magis accedit oratorio generi, et sententiis densus, et in iis, quae a sapientibus tradita sunt, paene ipsis par ; in affectibus vero, cum omnibus mirus, tum in iis quae miseratione constant, facile praecipuus. »

Haec Quintiliani verba si Aristophanis sententiae conjunxeris, de Euripide id habebis judicium ut nihil supra desideres. Attamen nobis liceat rem quasi in medio relinquere, nec tantos inter viros tantam componere litem. Æschylus dignus habeatur, qui, duce Baccho, ex inferis ad lucem praerumpat ; Euripides autem omni tragicae artis honore gaudeat. Æschylus sede regia, si Baccho licuerit, princeps sedeat. Caveamus tamen ne Euripides summo excludatur loco ; sed, potius, uterque tragoediae sceptrum pari fere laude teneat.

Philippe GONNET.

Paris, 28 mars 1865.



LA DIME ECCLÉSIASTIQUE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1)

Après les diatribes et les pamphlets, voici enfin un livre sérieux sur la dîme ecclésiastique.

Il est dû à la plume de M. Paul Viard, un juriste doublé d'un historien. Traitant du droit canonique en « homme du dehors » M. Viard s'est inspiré de la méthode critique de M. Esmein dans son ouvrage : *Le Mariage en droit canonique* (2). Il dit le bien et le mal, sans parti-pris, tels que les présentent les textes, avec la liberté d'esprit d'un homme qui ne cherche que la vérité.

La lecture de son mémoire, très fouillé par endroits, m'a amené à cette pensée que la dîme, maintenue dans l'esprit de son institution primitive, était une fiscalité d'Eglise qui n'avait rien que de légitime et que les abus qui s'y introduisirent, sous la féodalité, n'eurent jamais la complicité du législateur compétent.

Je dirai donc avec M. Viard, mais en étendant à toute l'histoire de l'Eglise, la perspective chronologique qu'il a limitée aux douze premiers siècles et à la France, ce qu'est la dîme, quand elle fut instituée, les modifications qu'elle subit et les caractères qu'elle prit à travers le moyen âge, enfin les traits véritables que le droit lui reconnaît.

(1) *Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France jusqu'au décret de Gratien*, par P. Viard, licencié d'histoire, docteur ès sciences juridiques et ès sciences politiques et économiques, Dijon, 1909, Imprim. Jobard.
(2) Paris, Larose et Forcel, 1891.

I

ORIGINE DE LA DIME

D'où vient la dîme, et d'abord que faut-il entendre par ce mot?

Dans son concept originel, la dîme est un impôt cultuel et rien d'autre. C'est essentiellement et uniquement une contribution fournie par le fidèle pour l'entretien de son église. Elle repose sur ce principe de droit naturel, que tout membre d'une association doit supporter sa part des frais qu'elle nécessite. Quant à la quotité, qui lui donne son caractère spécifique, il faut y voir l'effet des réminiscences de l'Ancien Testament, se précisant un jour dans la mémoire des générations chrétiennes et s'imposant à elles comme règle pour déterminer la proportion du concours financier qu'elles devaient donner.

C'était donc un impôt du dixième que la dîme. C'est pourquoi les textes l'appellent *decima*, *decimatio*, *decimum*. Impôt du dixième, elle était perçue régulièrement par l'Eglise sur les produits agricoles, quelquefois aussi mais plus rarement, sur les autres sources de revenus, en vue de subvenir à l'entretien du culte et de ses ministres (1).

Bien que ce soit la première chose qui se présente dans la dîme, le taux du dixième n'en constitue pas un élément essentiel, car il ne fut point invariable à travers les siècles ; il alla du septième au vingtième. C'est de lui cependant que s'est formé le nom que nous connaissons, parce qu'il fut le plus fréquent et le seul consacré par le droit général.

Comme le taux, l'assiette de la dîme a été modifiée bien des

(1) « Decimæ possunt accipi objective et formaliter. Objective, definiri possunt : « pars decima omnium fructuum juste quæsitorum ministris ecclesiæ, quotannis solvenda, ratione sacri ministerii, pro eorum sustentatione ». Ita Hostiensis in summa hujus tituli. Formaliter vero seu juridice inspectæ decimæ sunt : « jus petendi partem decimam ex fructibus omnibus juste acquisitis competens ministris ecclesiæ propter ministerium spirituale. » Ita Santi, *prælect. Juris can.* Lib. III, tit. xxx. Cf. De D Angelis, *Prælect. Juris can.* lib. III, tit. xxx.

fois. Cependant le principe fut toujours admis que l'on ne devait l'établir que sur les biens de la terre, les récoltes et les animaux ; les autres manières n'eurent jamais qu'un caractère accessoire et transitoire.

Enfin, c'est à l'Eglise qu'il appartenait de la percevoir. La dîme laïque fut une contrefaçon de la dîme ecclésiastique.

Cependant, si bien qu'elle s'en soit servie, l'Eglise n'a pas eu la première dans le monde, l'idée de cet impôt ; elle ne l'a, même, définitivement adopté qu'au IVe siècle.

C'est à la loi mosaïque qu'elle l'a emprunté. Les Juifs eux-mêmes ne l'avaient pas créé. Ils le trouvèrent en Egypte et les Egyptiens, en le pratiquant, étaient à l'unisson de tous les autres peuples, chacun, du reste, la conditionnant à sa manière. Pour ne citer que quelques exemples, les dieux assyriens recevaient la dîme du butin (1). En Egypte, sous Ptolémée Philadelphe, les propriétaires des vignes et de vergers versaient le sixième de leurs récoltes aux temples voisins, entre les mains des prêtres. En Grèce, il y avait un tribut cultuel analogue à la dîme (2). Pareillement en Arabie, avant le mahométisme (3). C'est de là, vraisemblablement que la tirèrent les fondateurs du peuple hébreu. Abraham offre au Seigneur la dîme du butin en reconnaissance de la victoire qu'il a remportée à Hoba, près de Damas, contre les rois qui avaient capturé son frère et son neveu (4). Jacob promet la dîme de toutes les richesses que la protection divine l'aidera à acquérir (5).

Moïse fit de la dîme l'objet de diverses prescriptions législatives. Dans le *Deutéronome* il commande de payer tous les trois ans aux lévites la dîme des produits du sol (6). Dans le *Lévitique*, il impose annuellement celle des animaux (7) Il

(1) Cf. Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, Paris, 1895-1899, 3 vol. et le résumé en un vol. in-12, de 912 p. Hachette, 1905.
(2) Cf. Daremberg et Saglio, *Diction. des Antiquités grecq. et rom.*, v.
(3) Cf. Durand, *La dîme au* XVIIIe *siècle*, p. 4.
(4) Genèse, XIV, 20.
(5) Genèse, Y XXVIII, 22.
(6) Deutéron., XIV, 22-29 ; XXVI, 12-15.
(7) Lévitiq., XXVII, 30, 33.

fait de même au livre des *Nombres* (1). La pratique compléta cette législation et il vint un moment où l'on dut deux dîmes triennales, sans préjudice de l'annuelle. Enfin, au retour de la captivité, on bloqua les deux en une seule qui devait être acquittée chaque année.

En règle générale, on devait la payer en nature. Il n'était pas interdit de la solder en argent, mais en ce cas, elle était majorée de vingt pour cent. La perception en était faite, à travers le pays, par des collecteurs locaux, et centralisée à Jérusalem, où le conseil des prêtres la distribuait entre les ministres du temple et les pauvres de la synagogue.

Jésus-Christ a parlé incidemment de cette dîme en son Evangile, et ce fut, du reste, pour l'approuver (2).

Nonobstant, ses premiers disciples ne jugèrent pas à propos d'y recourir pour organiser les communautés de fidèles. Ils vécurent d'offrandes volontaires, auxquelles s'ajoutèrent, parfois sur l'ordre des chefs ecclésiastiques des prémices et tous les secours nécessaires.

Offrandes et prémices, voilà de quoi fut constitué le temporel de la primitive Eglise, voilà les seuls mots d'économie politique que l'on trouve dans les documents, depuis les Evangiles jusqu'à l'époque d'Origène.

Tous, nous savons que saint Paul prescrivait des collectes parmi les fidèles de ses communautés. Mais il laissait à chacun la liberté de donner ce qu'il voulait. Encore était-ce uniquement au profit des frères pauvres. Il ne demandait rien pour les ministres de l'Eglise (3).

La réserve sur ce dernier point ne pouvait être longtemps de mise. Avec l'accroissement du nombre des croyants, les labeurs de l'évangélisation ne permirent bientôt plus d'autre travail à quiconque voulait s'y adonner pleinement. Aussi la *Doctrine des douze Apôtres* qui suit de près, en date, les derniers écrits du Nouveau Testament, pose-t-elle ce principe que tout vrai prophète, c'est-à-dire tout prédicateur, a droit à une honnête subsistance, de même que tout vrai docteur,

(1) Nombres, XVIII, 8-32.
(2) Math., XXIII, 23. — Luc, XXIII, 12.
(3) Act. Apost., XI, 29. — I Corinth., XVI, 1-2. — II Corinth., IX.

et « c'est pourquoi, poursuit-elle, s'adressant à chacun des fidèles, vous prélèverez les prémices de votre pressoir, de votre aire, de vos bœufs, de vos moutons et vous les leur donnerez, car ils sont vos grands prêtres. Si vous n'avez pas de prophètes, vous les offrirez aux pauvres. Prenez, pour la même fin, les prémices du pain que vous pétrissez, du vin et de l'huile quand vous mettez les amphores en perce, de l'argent, du vêtement et de tout bien qui est en votre possession (1). »

En termes différents, la même doctrine apparaît sous la plume de saint Justin (2), de Tertullien (3) ; de saint Irénée (4) et d'Origène (5). Elle reçoit, en outre, de l'ensemble des passages cités de ces auteurs, et des autres textes, épars çà et là dans la littérature chrétienne, quelques précisions intéressantes. On voit que les offrandes qui furent, au début, des oblations purement liturgiques, consistant en pain et en vin pour les saints mystères, prirent par la suite un caractère plus large. Elles ne comportaient pas seulemet des oblations eucharistiques, mais encore toutes sortes de biens légués à la communauté chrétienne pour son entretien et ses charités. Quant aux prémices, on considéra que c'était un honneur, en même temps qu'un devoir, pour chaque fidèle, de réserver à l'Eglise la primeur de ses biens agricoles et du croît de ses animaux.

Quelle quantité fallait-il donner? L'introduction de la dîme vint résoudre cette question, à laquelle chaque fidèle faisait, jusque-là, la réponse que sa générosité lui inspirait. Il fut statué que l'on prendrait, comme base, le dixième. En payant le dixième on avait satisfait à ses obligations de membre de la communauté. Mais ce tarif n'abolit pas l'usage des oblations et des prémices, de sorte qu'en fin de compte la dîme vint se superposer, en divers lieux, aux deux premiers im-

(1) Je traduis sur l'édition de Funk que j'ai sous les yeux : *Patres Apostolici*, Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, §§ XIII, numéros 1-7.

(2) *Première Apologie*, cap. LXVII, §§ 6.

(3) *Apologetic.*, C. XXXIX, Migne, *P. L.*, t. I, col. 470.

(4) *Adversus hæreses*, IV, 18, 1 ; Migne, *P. G.*, t. VII, col. 1008.

(5) *Coutra Celsum*, VIII, 34, *P. G.* t. XI, col. 1566. — Homélies sur les Nombres (An. 244 environ). Migne, *P. G.*, t. XII, col. 640-645.

pôts ecclésiastiques. Elle ne devait les remplacer complètement qu'au centre du moyen âge.

Le premier écrit où il soit fait mention de la dîme, et qui l'impose, c'est la *Didascalie des Apôtres* (1), sorte de *Corpus juris* de l'Eglise syriaque composé probablement dans la seconde moitié du IIIe siècle. M. Viard ne veut pas que l'on fasse fond sur les textes de ce document pour affirmer l'existence de la dîme avant le IVe siècle, parce que, croit-il, ils sont contradictoires (2). Il n'y a pas contradiction au vrai sens du mot. Quand l'auteur anonyme de la *Didascalie* parle des dîmes comme étant abolies, il se réfère à celles de l'Ancien Testament, mais quand plus loin il règle les obligations des fidèles, il déclare formellement qu'ils doivent la dîme à leur évêque. « Aimez l'évêque comme un frère, craignez-le comme un roi et honorez-le comme un Dieu. Portez-lui, pour lui faire honneur, vos fruits et le travail de vos mains, afin qu'il vous bénisse. Donnez-lui vos prémices, vos *dîmes*, vos offrandes et vos présents. Il doit s'en nourrir et aussi les distribuer aux indigents, à chacun selon son besoin. Ainsi votre présent sera acceptable devant le Seigneur votre Dieu, en odeur de paix dans les hauteurs du ciel. Il vous bénira et augmentera pour vous les biens de sa promesse, car il est écrit dans la Sagesse (*Proverb.*, XI, 25) : « Toute âme simple sera bénie et la bénédiction sera sur la tête de celui qui donne (3).

A l'opinion de M. Viard, je préfère donc celle de Funk (4) et de M. M. Fourneret (5) quand ils disent que la Didascalie connaît la dîme comme une institution normale et officielle.

Toutefos la Didascalie n'est qu'un document de l'Eglise syriaque. Dans le reste du monde chrétien on ne trouve rien

(1) Sur la Didascalie, v. Funk, *Patres Apostolici*, et Nau, *La Didascalie*, traduite du syriaque, Paris, Lethielleux, et encore M. Viard, *La Didascalie des Apôtres*, introduction critique, esquisse historique, thèse de doctorat en théologie présentée à la Faculté catholique de Lyon, en 1906.

(2) *Op. cit.*, p. 27.

(3) Edit. franc. de F. Nau, ch. IX, n° 41, p. 57.

(4) Funk *Didas*. I, p. 92, n° 2.

(5) Fourneret : *Les biens d'Église après les édits de pacification :* ressources dont l'Eglise dispose pour reconstituer son patrimoine.

sur la dîme jusqu'à saint Jean Chrysostome, pour l'Eglise grecque, et jusqu'à saint Augustin et saint Jérôme pour l'Eglise latine.

« Dans ses homélies sur la Genèse, prononcées à Antioche, vers 388, saint Chrysostome louait éloquemment l'esprit de piété que Jacob avait manifesté en promettant la dîme au Seigneur, mais il ne s'expliquait pas autrement sur notre question. Il est plus explicite dans son commentaire sur saint Mathieu, composé vers 390. Recherchant comment le chrétien pratiquera une justice plus abondante que celle des Pharisiens, il déclare que le total des diverses dîmes, des prémices et des autres offrandes à payer équivaut au tiers des revenus du fidèle (1).

Saint Jérôme a une théorie complète sur la dîme. Commentant le prophète Malachie, postérieurement à 392, il déclare expressément que les prescriptions de l'ancienne loi relatives à cet impôt cultuel sont encore en vigueur : « *quod de decimis primitiisque diximus, quæ olim dabantur a populo sacerdotibus ac levitis in Ecclesia quoque populi intelligite, quibus præceptum est non solum decimas dare sed et vendere omnia quæ habent* » (2). Au reste, la dîme constitue un acte juste et utile, par lequel on rend grâce à Dieu, on attire ses bénédictions et on lui offre une équitable rançon pour les offenses qu'on lui a faites. Et puis, tout fidèle n'a-t-il pas le devoir de contribuer aux frais de l'Eglise qui l'a baptisé et qui lui fournit les moyens de se sanctifier? Car, à quoi sert la dîme, sinon à entretenir les temples, leurs ministres et les pauvres qui sont nos frères? Toutefois, les prêtres doivent faciliter autant qu'ils le peuvent, l'accomplissement de leurs obligations sur ce point (3), en ne leur demandant que le strict nécessaire.

C'est moins sur la dîme elle-même que sur le précepte général de donner à l'Eglise et aux pauvres que s'appesantit saint Augustin dans ses sermons, de 396 à 430 (4). Il ne parle

(1) Cf. Hamel, *in Genes.*, xxviii. *P. G.*, t. LIV, col. 478. — homél. 55. col. 479. homél. 64-65. *P. G.*, t. LVIII, col. 615.
(2) *In Malachiam*, III, 7. *P. L.*, t. XXX, col. 1570.
(3) Epist. 52 *ad Nepotian*. *P. L.*, t. XXII, col. 531.
(4) *P. L.* t. XXXVIII, col. 522.

de la dîme qu'incidemment pour déterminer le minimum des libéralités imposées aux chrétiens. « *Demus, inde, quamdam partem. Quam partem ? Decimam partem. Decimas dabant Scribæ et Pharisæi* » (1). Ce qui importe, c'est de subvenir aux besoins de l'Eglise, chacun en proportion de ses moyens.

Pendant que les Pères de l'Eglise raisonnaient en théologiens la question de la dîme, le droit s'affirmait, net et formel. Et c'était encore dans l'Eglise orientale. Nous avons trouvé, plus haut, un document syriaque, de la fin du IIIe siècle, la Didascalie, qui pose le principe de l'obligation de la dîme.

En voici un autre, les *Constitutions apostoliques*, du commencement du cinquième, également de l'Eglise de Syrie, qui est plus explicite en maints passages. Il déclare que les chrétiens sont assujettis aux impôts cultuels que décrétait la loi juive, et il mentionne plusieurs fois les dîmes et les prémices. Puis il dit à qui et pour qui il faut les acquitter. C'est pour les pauvres, les orphelins, les étrangers, les veuves que les dîmes sont prélevées ; mais c'est l'évêque qui les recueille et qui les distribue (2).

La dîme s'est introduite dans l'Eglise par l'Orient, et plus précisément par la Syrie, sur la fin du IIIe siècle. Elle n'apparaît pas en Occident, avant le Ve (3) et ne s'établit définitivement en Gaule que pendant le VIe. A vrai dire, l'Africain Pomère, qui devint prêtre de l'église d'Arles (4), et qui écrivait aux environs de l'an 495, en parle comme d'un usage existant (5) ; mais l'usage était sans doute bien localisé, car les textes législatifs du commencement du VIe siècle, tels que ceux de Denys le Petit (6) sont muets sur la question.

(1) *P. L.* Loc. cit.

(2) *Constit. Apost.*, lib. II, cap. 35. — Lib. VII, cap. 19. — Lib. II, c. 24. Edit. Funk.

(3) E. Lesne (*Histoire de la propriété ecclésiastique en France, Époque romaine et mérovingienne*, Paris, Honoré Champion, 1910) recule la date d'introduction jusqu'au VIe siècle, v. p. 16 et chap. XVI.

(4) Gennadius, *De Scriptoribus eccl.* Migne, *P. L.*, t. LVIII, col. 1117.

(5) *De vita contemplativa*, I, 21, § 3, *P. L.*, t. LIX, col. 437.

(6) Bardenhewer, *Les Pères de l'Église*, t. III, p. 150. — Tardif, *Manuel des sources du droit canon*, p. 111.

Ce fut donc sous la forme d'une coutume que la dîme apparut tout d'abord dans la Gaule méridionale. Le terme qui la désigne, tantôt *decima*, tantôt *decimum*, revient assez fréquemment dans les sermons de saint Césaire d'Arles (1) dont l'épiscopat se place entre les années 504 et 543. Elle se répandit de là sur le reste du pays. Fortunat rapporte que la reine Radegonde donnait aux pauvres la dîme de la part qui lui revenait dans les impôts royaux (2).

Elle fut tenue pour une obligation morale avant d'être inscrite dans les préceptes du Droit. On ne la distinguait pas de l'aumône ou des offrandes quelconques faites librement aux églises. C'était une simple provision, déposée, au préalable, en faveur de Dieu et des pauvres. Le superflu des neuf parts qui restaient ne leur était pas moins dû. On la considérait comme un tarif *minimum* suivant lequel tout bon chrétien devait mesurer ses aumônes.

La verser aux mains des clercs ou des pauvres c'était accomplir une bonne œuvre, qui était commandée au même titre que les autres. Pour marquer qu'une population est impie, Grégoire de Tours dit qu'elle ne donne pas la dîme, ne nourrit pas les pauvres, n'exerce pas l'hospitalité (3). On était tenu d'acquitter la dîme comme on l'était d'assister les indigents et les malades.

« La circulaire adressée au peuple vers 567 par les évêques de la province de Tours ne renferme encore qu'une exhortation pressante à payer la dîme, en raison des fléaux qui menacent le pays (4). A la vérité, saint Césaire estime que les chrétiens ont le devoir rigoureux de l'apporter. Elle est une dette ; celui qui la nie usurpe une propriété qui appartient à Dieu (5).

(1) *P. Lat.*, t. XXXIX.

(2) Fortunat, *Vita S. Radeg.*, I 3 : « Cum sibi aliquid de tributis accideret, ex omnibus quæ venissent, ante dedit decimas quam recepit. » (*Script. rerum merov.*, t. II, p. 366, ap. Lesne, *op. cit.*, p. 187.

(3) *Hist. Franc.*, VI, 6, edit. Arndt, p. 250, ap. Lesne, *op. cit.*, p. 187.

(4) « Instantissime commonemus » (Maasen, *Concil. ævi merov.*, p. 137.

(5) Serm. 277: *P. L.*, t. XXXIX, col. 2268.

Mais la dîme n'a ce caractère obligatoire qu'au regard d'une bonne conscience (1). »

Le deuxième concile de Mâcon, tenu en 585, renforça l'obligation morale d'une prescription législative et d'une sanction pénale. Après avoir rappelé que la dîme fut instituée par Dieu dans l'ancienne loi et qu'elle est destinée au soulagement des malheureux, au rachat des captifs et à la subsistance du clergé, il ordonne par son cinquième canon, de l'acquitter entre les mains des prêtres, et, contre tous ceux qui seraient réfractaires à cette loi, il porte la peine d'excommunication, entraînant la séparation totale d'avec le corps des fidèles « si quis autem contumax nostris statutis saluberrimis fuerit, a membris ecclesiæ omni tempore separetur. »

De ce jour, la dîme existait à la manière d'un impôt exigé par l'Eglise. Au devoir moral s'ajoutait l'obligation juridique de la fournir. Pas pour toute l'Eglise cependant, puisque le Concile ne comprenait que les évêques des provinces ecclésiastiques de Bordeaux, Bourges, Sens, Lyon, Vienne, Arles, soit la majeure partie de la France actuelle, mais l'initiative était prise. La loi de l'Eglise franque allait se répandre très vite dans le monde occidental.

On la voit appliquée à la fin du VIIe siècle dans le royaume lombard (2).

Vers le même temps la dîme apparaît dans la Grande-Bretagne comme un usage généralement suivi. Le pénitentiel de Théodore, rédigé avant 690 (3) la mentionne à diverses reprises et voit en elle une institution bien établie. C'est une *consuetudo provinciæ*. Acquittée à Pâques, elle est destinée aux pauvres, aux voyageurs et aux églises (4).

Les pénitentiels celtiques donnent même doctrine pour l'Irlande et l'Ecosse et les anglo-saxons pour l'Allemagne et les

(1) Ita Lesne, *Op. cit.*, p. 187.

(2) Troya, *Codice diplomatico longobardo*, Napoli, 1852-1855, 6 vol. in-8°, III, n° 352, p. 11, an. 686.

(3) Sur les Pénitentiels cf. B. Brat : « *Les Livres pénitentiaux* », thèse de doctorat en droit canonique présentée à la Faculté de théologie de Lyon, 1910. — Fournier, *Les Pénitentiels*, Hist. et Litt. relig., VI, 1901.

(4) Cf. *Penit. de Theod.*, dans Vasserschleben, c. XIV, §§ 1, 8, 10, 11.

pays du Nord. Quand, en 747, saint Boniface de Mayence, écrit à son collègue de Cantorbéry, pour lui raconter le concile qu'il vient de tenir, il lui dit, entre autres choses, qu'il a vivement exhorté les évêques présents à ne pas se contenter de recevoir, des fidèles, les dîmes et les autres offrandes sans se préoccuper des besoins spirituels de leur troupeau, laissant ainsi entendre que la dîme est un usage courant (1). L'année suivante, enfin, le pape Zacharie traite de la dîme, dans une lettre, comme on ferait d'une institution ancienne et connue de tout le monde (2). De sorte qu'à l'avènement des Carolingiens elle est passée dans les mœurs du monde chrétien.

Le concile de Mâcon, de 585, l'avait fait entrer dans le droit canonique. Par le capitulaire d'Héristal de 779 (3), Charlemagne lui donna la sanction du droit civil qu'elle a conservé en France, jusqu'à la Révolution. Il ajouta dans la *Capitulatio de partibus Saxoniæ* que les *missi* veilleraient à ce qu'elle fût régulièrement acquittée, comme les autres impôts.

C'était le clergé, cependant, qui la percevait directement, et non pas les agents ordinaires du fisc. Les *Capitula a Sacerdotibus proposita* rédigés vers 802, prescrivent aux curés de tenir une comptabilité des perceptions qu'ils faisaient (4). En maints endroits, les curés étaient assistés, dans leurs fonctions de collecteurs, de quatre ou huit personnes, qui garantissaient par leur présence, la régularité des opérations accomplies.

La dîme était prélevée sur les produits du sol et sur les animaux ; quelquefois, mais très rarement, sur les transactions commerciales (5). On l'acquittait en nature, l'état économique du temps comportant peu de manipulation d'argent. Le système n'allait pas sans inconvénients, car il fallait, malgré

(1) Mansi, *Concil.*, II, p. 45.
(2) Viard, *Op. cit.*, p. 68.
(3) *Capitularis Heristallensis*, dans Monum. Germ. hist. Capitularia I. Art. VII : De decimis. « Ut unusquisque suam decimam donet atque per justionem pontificis dispensentur. »
(4) « Ut ipsi sacerdotes populi suscipiant decimas et nomina eorum et quanticumque dederint scripta habeant. » *Capitularia* I, p. 106, dans Monum. Germ.
(5) *Capitul.* de 818-819, §§ 5. Mom. Germ. Capitul. I, p. 287.

tout, des espèces monnayées, au moins pour la construction et l'entretien des édifices sacrés. On vendait tant bien que mal la part de dîme affectée à cette destination. Il est vrai, du reste, que la règle de payer en nature, pour générale qu'elle fût, n'allait pas sans exceptions. L'*admonitio ad omnes regni ordines* de Louis Ier admet la possibilité d'un versement pécuniaire subordonné à l'assentiment de l'évêque et laisse aux intéressés le soin d'en fixer le montant (1).

Ce n'était pas trop de cette facilité d'exécution, car la loi frappait tous les fidèles depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles de la hiérarchie sociale (2).

On avait précisé de même l'établissement ecclésiastique à qui elle devait être payée, car elle n'était pas due à l'Eglise en général, mais aux églises locales.

En principe, elle appartenait à l'église paroissiale, à l'église de la messe et des sacrements (3), particulièrement du baptême. On ne la devait pas aux chapelles publiques, ni, à plus forte raison, aux oratoires des seigneurs ou des abbayes.

« Perçue par le curé, dans l'étendue de sa dîmerie, la dîme n'était pas intégralement conservée par lui. Elle était généralement partagée entre quatre catégories de bénéficiaires : l'évêque, le clergé paroissial, les pauvres et la fabrique. »

Cette répartition souffrit, çà et là, quelques difficultés en ce qui concerne la part de l'évêque. Certains prélats prétendirent avoir droit au tiers. Il s'en suivit qu'au IXe siècle, il y eut deux systèmes de répartition en présence : la division tripartite ou espagnole, et le partage en quatre parts ou romain (4). Le système romain paraît avoir été le plus usuel ; en tous cas, c'est celui qui triompha par la suite.

(1) Mon. Ger. *Capitul.*, I, p. 307, § 23.
(2) Capitulare cum Episcopis longobardicis deliberatum §§ 9, an. 780-790. Mon. Ger. *Capitul.*, I, p. 189.
(3) *Capitul.*, dans Mon. Ger., I, p. 195, et II, p. 82, 83.
(4) *Capitul.* Mon. Ger., I, p. 364, et I, p. 228.

II

LA DIME FÉODALE

La suite, c'est la dîme féodale, et avec elle, la fixation définitive du droit, au milieu des abus et des luttes qu'entraînaient le régime et les mœurs du temps.

A la considérer dans ses éléments constitutionnels, la dîme féodale, que l'on date communément de la fin de l'empire carolingien, diffère peu de la dîme telle qu'on la pratiquait jusqu'alors.

On la voit toujours établie sur les produits du sol, sur les animaux, et, ce qui était auparavant exceptionnel, sur les bénéfices du commerce et sur les revenus seigneuriaux.

Parmi les dîmes de la première catégorie se classent celles des céréales, du vin, du foin, des légumes, des cultures industrielles même, telles que le lin et le chanvre, de la laine, des fromages, du miel et de la cire et des forêts.

Dans le groupe des animaux on fait entrer toutes les bêtes utiles à l'homme et c'est, suivant les lieux, ou le dixième des adultes ou le dixième des nouvellement nés que l'on réserve au décimateur.

La troisième catégorie comprend les dîmes des bénéfices industriels et commerciaux. On perçoit peu de ce chef, l'industrie et le commerce étant presque nuls, en regard de l'agriculture qui est la véritable base de la vie économique. Dans les dîmes industrielles on compte celle des salines et celles des mines métalliques, dont une bulle d'Alexandre II contient une mention (1). Quant aux dîmes commerciales elles comptent à peine, et ce n'est qu'en quelques régions qu'il en est question.

Il y a enfin, les revenus seigneuriaux. Toutefois, remarquons-

(1) Yves de Chartres pose le principe de la dime industrielle dans son *Decretum*, III, §§ 174, *P. L.*, t. CLXI, col. 238. — Cf. Fournier, *L'œuvre canonique d'Yves de Chartres et son influence*, dans *Revue des questions hist.*, XIX, 1898, p. 396. — Pour la bulle d'Alexandre II, v. Pflungk-Harttung, *Acta pontificum rom. invita*, II, p. 103.

le, ils ne sont décimables que par suite d'une ancienne concession du propriétaire. Aucune décision conciliaire n'assujettit à la dîme les sommes d'argent ou les produits que les seigneur perçoivent soit comme détenteurs de la puissance publique, soit comme propriétaires fonciers. Il est vrai, à défaut des lois, l'usage la leur impose çà et là, et c'est ainsi qu'ils ont à payer la dîme des droits de marché, de péage, de port, des profits de justice, de moulin, de pasnage et de cens.

Dans ces dîmes si variées, les canonistes introduisirent des distinctions et des classements.

La pemière et la plus importante des divisions fut celle des dîmes en dîmes réelles ou prédiales et en dîmes personnelles. Les dîmes réelles portaient sur les produits de la terre et sur le croît des animaux. On les payait à la paroisse sur laquelle étaient situés les biens décimables. Les dîmes personnelles frappaient les produits de l'industrie de l'homme et devaient être acquittées à l'église du contribuable.

On distinguait encore les dîmes en grosses et menues. Cette classification visait les seules dîmes agricoles. Les dîmes des moissons, du vin et des animaux de grande taille constituaient les grosses dîmes ; les autres, les menues. Pourquoi cette distinction? Elle avait un double intérêt : les grosses dîmes appartenaient parfois à d'autres propriétaires que les menues et celles-ci recevaient de temps en temps, des affectations spéciales.

La date de mise en culture servait de base à une troisième classification, particulière aussi aux dîmes agricoles ; celle des dîmes *anciennes* et des *novales*. La dîme novale, introduite à la fin du IX[e] siècle, portait sur une terre récemment défrichée, ou remise en culture après avoir été laissée en jachère pendant un temps immémorial.

En ce qui concerne le taux, la dîme féodale n'a rien innové sur le passé. C'est toujours le dixième qui est de règle et rien n'autorise à croire que ce coefficient ait varié, selon les temps ou les lieux, à la différence de l'assiette qui changeait nécessairement avec les cultures locales et les droits seigneuriaux. Pas de réformes, non plus, dans le droit relatif aux personnes soumises à la dîme. Tous les fidèles pris soit individuellement,

soit en collectivités possédantes : corporations, abbayes, collégiales, doivent la payer. La loi est sanctionnée de l'excommunication (1) qui n'est appliquée, du reste, qu'après admonition préalable et constat de l'état de contumax. On s'est demandé s'il y avait recours au bras séculier. En droit, non. Le pouvoir civil n'avait pas à intervenir dans la question. En fait, il s'en occupait parfois, soit parce qu'il était uni, sur la même tête, au pouvoir religieux, soit parce qu'il entendait veiller à l'acquittement des dîmes qu'il avait lui-même consenties.

Jusqu'ici on ne voit guère en quoi la dîme féodale différait de la dîme telle qu'on l'avait comprise dans sa première institution. Elle avait pourtant des notes spécifiques, résultant des usages et même des abus, beaucoup plus que de la volonté du législateur. Quelques-unes même survécurent au moyen âge et fournirent matière aux pamphlets et aux récriminations du XVIII[e] siècle : telles les exemptions, les dîmes monastiques et laïques, tel enfin le caractère patrimonial qu'on leur donnait.

Tout le monde devait payer la dîme : c'était la loi. Les puissants et les habiles trouvèrent moyen d'abord de l'éluder souvent et puis de s'en faire dispenser. Incalculable fut le nombre d'exemptions accordées. A la fin du moyen âge il n'y avait de soumis au droit que les petites gens qui vivaient du produit de leur travail. Les évêques protestaient bien ; mais inutilement, quand ils n'étaient pas les plus forts. Quelques-uns, d'ailleurs, avaient intérêt, sinon plaisir, à ménager les grands monastères ainsi que les hauts barons de leurs diocèses, et, pour leur être agréables, ils leur faisaient remise une fois pour toutes des dîmes et redevances. Plus importantes encore furent les dispenses données par la papauté. La cour romaine aimait à favoriser les moines ses défenseurs habituels contre l'opposition. D'ailleurs, les finances pontificales étaient intéressées dans l'affaire. On croit que la première exemption fut celle que Zacharie aurait accordée en 751 au monastère

(1) Cf. Deusdedit, *Collectio canonum*, III, § 179, Edit. Glanvel. — Yves de Chartres, *Decretum*, III, § 196. *P. L.* t. CLXI, col. 245.

de Fulda. Toujours est-il que le système se développa surtout pendant le xe et le xie siècles, à mesure que les pouvoirs se centralisaient à Rome (1). Parfois l'exemption était concédée à un ordre entier, par exemple aux Prémontrés (2) et aux Cisterciens. Plus fréquemment, la bulle ne visait qu'un monastère. Elle invoquait généralement deux raisons d'exemption : la destination charitable des revenus monastiques et l'origine religieuse des biens qui les produisaient (3).

Ce ne fut pas uniquement, du reste, par la voie du privilège que les monastères s'exemptèrent des dîmes. Il n'est que juste de dire qu'en maints endroits ils eurent recours au rachat, à l'échange, au bail à cens et à divers autres contrats parfaitement légitimes et que le droit du temps proclamait d'un usage courant.

Par contre, il faut ajouter aussi qu'ils ne s'arrêtèrent pas à l'exemption. Ils en vinrent à percevoir eux-mêmes la dîme sur toutes les terres de leur dépendance. Quand, ainsi que cela arrivait souvent, ils assumaient l'entretien du culte dans les paroisses de leur ressort, le fait n'avait rien que de légitime. Mais il n'en était pas toujours ainsi, et la dîme, détournée de son institution originelle, dégénérait en abus, quelquefois en exactions contre les malheureux paysans.

A plus forte raison, quand elle était confisquée par les seigneurs laïcs.

Ce fut bien, assurément, l'une des plaies les plus fâcheuses de la chrétienté, au moyen âge, que cet usage des barons de se substituer à l'Eglise pour la perception de ses droits et d'accaparer à leur profit des revenus qui avaient une destination religieuse. Le fait se présenta fréquemment, cependant, et toujours entouré de circonstances odieuses, dont les deux principales étaient la spoliation par la violence ou la captation par népotisme, les bénéficiers concédant à leurs parents les dîmes qu'ils tenaient de l'Eglise. Ce qui achevait de donner au fait un caractère dommageable c'est que l'usurpateur une fois

(1) Sur l'histoire de l'exemption en général cf. Vendeuvre : *L'exemption de visite monastique*, Paris, 1907.
(2) Migne, *P. L.*, t. CLXXIX, col. 386-387, an. 1138.
(3) *P. Lat.*, t. CLXXXII, col. 555.

nanti, entendait faire profiter ses descendants du fruit de son vol, de sorte que le mal se répercutait à travers les générations soulevant des procès inextricables, des querelles sans fin.

Aussi la dîme en vint-elle à perdre tout crédit dans l'esprit public. On ne l'envisageait plus, de même que par le passé, comme une offrande religieuse faite à l'Eglise pour le bien commun des fidèles, mais comme une redevance patrimoniale, analogue au champart, et qui pesait particulièrement sur les fortunes modestes, pour le profit des grands. De là, à essayer de s'y soustraire, il n'y avait qu'un pas que les hérétiques ou les réformateurs depuis le douzième jusqu'au seizième siècle invitèrent les taillables à franchir d'un pas résolu.

III

LA DIME ET LE DROIT ECCLÉSIASTIQUE

Dans cette affaire nombre de bénéficiers eurent une lourde part de responsabilité. Ils oublièrent trop souvent leurs obligations envers la religion, et des biens qu'ils en recevaient, ils préférèrent enrichir leurs familles plutôt que d'assister les pauvres.

Quant à l'Eglise, elle ne cessa de le combattre par son chef et par ses assemblées épiscopales. Elle admit la dîme monastique dans les lieux seulement où les religieux remplissaient auprès des populations la charge curiale ; elle condamna toujours et sans exception la dîme laïque. Depuis le concile de Metz, en 888, jusqu'à celui de Latran en 1139, elle ne tint aucune assemblée où elle ne la frappât d'anathème. Ce fut un des principaux objets de la lutte engagée par la papauté au milieu du XIe siècle contre l'Empire et l'on sait que la victoire finit par rester au droit.

Libre de son action, c'est surtout en faveur des paroisses et des diocèses que le législateur d'Eglise se préoccupa de la dîme, là où véritablement l'on pouvait reconnaître que le droit naturel la justifiait en la faisant apparaître, sous son vrai jour, comme une équitable contribution à l'entretien du

culte et de ses ministres. On posa en principe qu'elle était due par les fidèles aux ecclésiastiques qui desservaient leurs églises et aux évêques qui étaient les supérieurs légitimes de ces ecclésiastiques. Divisée en quatre parts, les trois premières restaient à la paroisse ; la quatrième tombait dans la caisse épiscopale. Ce n'était qu'exceptionnellement qu'elle pouvait prendre une autre destination, et par quatre voies : l'indult ou privilège apostolique, la transaction et la permutation juridiques, enfin la prescription de quarante ans, dont ne pouvait bénéficier, du reste, le seigneur laïc (1).

On a dit que l'Eglise, abusant de sa puissance, soumettait à la contribution décimale non seulement les fidèles, mais encore tous les gens habitant les pays chrétiens. Les textes montrent que c'était le contraire qui était vrai. Ils exemptent en termes formels les infidèles et les Juifs des dîmes personnelles. Avec ces restrictions, on ne peut leur reprocher d'avoir été trop sévères, en rendant obligatoire en conscience et sous peine de péché, la loi décimale et en la sanctionnant de l'excommunication et de la privation de la sépulture ecclésiastique (2).

La dîme est tombée en désuétude dans notre pays, et rien n'indique, pour l'avenir, un retour à cette forme d'impôt religieux.

Cependant le principe sur lequel elle repose, n'est pas périmé, car il est de droit naturel, c'est à savoir : l'obligation pour tout catholique de subvenir, dans la mesure de ses moyens et sur les fixations faites par l'autorité compétente, aux frais de son culte. Depuis la Séparation, les Evêques de France ont fait de ce principe une application adaptée à nos mœurs. Il est du devoir des fidèles de comprendre qu'ils n'ont en rien outrepassé leurs droits, même dans les lieux où ils l'ont imposée sous peine de refus des sacrements et des funérailles religieuses.

C'est la plus antique et la plus pure tradition de l'Eglise. Seules l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent en disconvenir.

R. PARAYRE.

(1) Cf. Decretales, tit. de Decimis, cap. 29. — De transactionibus. — De rerum permutatione. — De præscript. — Concil. Trid. Sess. VI, cap. 4. de Refor.

(2) Cf. Concil. trid. sess XXV, cap. 12 de Refor.



LA POPULATION

ET SA CRISE ACTUELLE EN FRANCE [1]

I

LA THÉORIE DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL

Énoncé du problème de la population. — L'humanité vit de ce qu'elle produit, et plus nombreuse elle produira davantage. Mais s'ensuit-il que sa production doive ou puisse être rigoureusement proportionnelle à son nombre? Y a-t-il une corrélation absolue et nécessaire entre les subsistances à consommer et la quantité des hommes qui les produisent? Dans cette proportion providentielle que Dieu aurait établie, n'y a-t-il pas d'autre cause de dérangement à prévoir qu'une activité plus ou moins grande des producteurs et une science plus ou moins profonde des forces naturelles qu'ils doivent exploi-

(1) Les pages qui suivent vont paraître en volume (tome second), dans le *Cours d'Économie politique* que M. J. Rambaud, professeur d'Economie politique à la Faculté catholique de Droit de Lyon, a commencé de publier (tome Ier, in-8°, de 792 pages), chez Larose et Tenin, Paris. L'accueil si flatteur fait au premier volume permet de concevoir de hautes espérances pour la carrière de l'ouvrage complet. On sait qu'à une compétence exceptionnelle dans la science de l'économie politique, M. Rambaud joint un grand talent d'exposition, fait de sens profond des réalités et d'une élocution précise.

ter pour arracher à la terre leur nourriture et tous les éléments quelconques de la satisfaction de leurs besoins?

Voilà sous sa forme la plus simple le grand problème de la population, auquel Malthus, il y a déjà un peu plus d'un siècle, a donné une ampleur tout à fait inattendue. Puis la statistique s'est beaucoup développée après lui, et bien d'autres questions ont surgi que celle du pus grand nombre d'habitants qu'un pays puisse nourrir. En même temps aussi pour la France sont venues les inquiétudes causées par l'arrêt de croissance de sa population, sinon tout à fait encore sa dépopulation presque déjà commencée, quoique masquée par un afflux d'étrangers.

Le problème de la population avant Malthus. — Il est hors de doute que les races animales, douées d'une fécondité supérieure à celle de l'homme et d'une fécondité beaucoup plus précoce, pulluleraient outre mesure sans des causes extérieures de destruction. C'est l'homme lui-même qui est d'ordinaire l'artisan de ces suppressions, au moins lorsqu'il s'agit des animaux domestiques. Le problème serait-il donc le même pour le genre humain?

En ce qui concerne l'humanité, il est intéressant de connaître comment les anciens envisageaient cette grave question de l'équilibre à garder entre l'étendue d'un territoire et le nombre des vies humaines à y entretenir. Seulement, comme l'idée du progrès — chose très curieuse — leur était généralement inconnue, le maintien du *statu quo* leur semblait nécessaire. Si les habitants d'une cité n'avaient que ce qu'il leur fallait pour vivre, on ne pouvait pas penser qu'une population plus considérable n'amenât pas la misère avec elle. Tel est bien le raisonnement de Platon dans sa *République* et ses *Lois* : aussi l'interdiction des unions était-elle la précaution la plus naturelle qui fût conseillée ; au besoin, l'avortement et l'infanticide devaient faire disparaître les résultats des conceptions que l'on n'aurait pas su prévenir ou empêcher.

Aristote, dans sa *Politique*, professe la même morale. Il demande : 1° que les hommes ne puissent se marier qu'à l'âge de trente-sept ans ; 2° que l'on ne prenne pas soin des enfants difformes ; 3° qu'au besoin l'on fasse avorter les mères. « Quant

au nombre des enfants, dit-il, si les mœurs répugnent à l'abandon complet et que, au-delà du terme formellement imposé à la population, quelques mariages deviennent féconds, il faudra provoquer l'avortement avant que l'enfant ait reçu le sentiment et la vie (1). » Seulement il est bien possible, n'en déplaise à Aristote, et il est même bien probable que l'âme et la vie sont contemporaines de la conception.

Il convient aussi, à ce propos, de remarquer combien la notion de la liberté était différente chez les Grecs de ce quelle est chez nous. Nous avons, nous, le concept de la liberté individuelle ; ils n'ont guère eu que celui de la liberté de l'Etat, liberté qui doit être une omnipotence et qui peut écraser toute liberté individuelle selon des méthodes que de nos jours nous appellerions jacobines. Cet esprit de l'antiquité grecque a d'ailleurs exercé une influence très marquée sur le jacobinisme révolutionnaire, ainsi que Taine l'a si bien démontré (2).

Après les Grecs quelques penseurs de la Renaissance — Botero entre autres (3) — donnèrent une vague attention à ce problème de la population. L'idée dominante chez ces auteurs, c'est que la population a des limites qui sont celles des subsistances, mais ils ajoutent que les hommes d'Etat, pour donner à leur pays une puissance supérieure à celle des autres peuples, doivent pousser tout ensemble au développement de la population et des subsistances ou plutôt au développement de la population par celui des subsistances, qui tout naturellement agira ensuite comme une cause pour produire son effet.

In multitudine populi dignitas regis, in paucitate plebis ignominia principis, avaient dit les *Proverbes* (4), et Vauban répétait : « C'est par le nombre de leurs sujets que la grandeur des rois se mesure. »

(1) Aristote, *Politique*, l. IV, ch. XIV, § 10 (trad. Barthélemy-Saint-Hilaire) ; — voyez aussi *ibid*, § 6.

(2) Taine, *Origines de la France contemporaine*, *Ancien régime*, l. III, ch. IV, § 3 (7e édit., 1879, pp. 319 et s.), et *Révolution*, t. II, l. I, ch. II (4e édit., pp. 3 et s.)

(3) Auteur de *Delle cause della grandezza della Città* (1598) et de la *Ragione di Stato* (1599).

(4) *Proverbes*, XIV, 28.

Telle est encore au XVIIIe siècle la thèse développée par le marquis de Mirabeau (1715-1789), auteur de l'*Ami des hommes, traité de la population* (1757), volumineux ouvrage auquel il dut son surnom historique « l'Ami des hommes ». Pour Mirabeau, la vraie richesse consiste dans la population ; la population dépend de la subsistance ; la subsistance ne peut être tirée que de la terre : et par là l'Ami des hommes retourne à la physiocratie. Pourtant il n'en a pas procédé directement, puisque suivant les physiocrates c'est à la production seulement, je veux dire à l'agriculture, qu'il faut s'attacher comme à la cause unique et suffisante de la prospérité économique dans toutes les branches.

Adam Smith passe à côté de la question sans la soupçonner, tout en admettant que la misère puisse faire périr un certain nombre des enfants de la classe la plus pauvre. A cet égard, je ne sais pas si Denham Steuart n'avait pas été plus avant lorsque, dans sa *Recherche des principes de l'économie politique* (1770), il avait formulé cet aphorisme « qu'un peuple ne peut pas plus s'empêcher de peupler qu'un arbre de pousser : mais pour vivre, disait-il, il faut se nourrir, et comme tout accroissement a un terme, c'est là que la population s'arrête. »

Malthus et le « Principe de population ». — C'est l'Anglais Malthus (1766-1834) qui a posé réellement la question. C'est lui qui a eu, comme dit justement M. Levasseur, « le mérite d'attirer l'attention sur ce problème et d'en faire une des questions fondamentales de l'économie politique (1) ».

A ce moment-là Godwin, que nous appellerions aujourd'hui un socialiste, venait de publier, en 1793, un ouvrage où il prétendait démontrer que la misère venait de la dureté des riches et des vices du gouvernement. Malthus, élevé au milieu d'une famille qui, imbue de la philosophie du XVIIIe siècle, avait eu Hume et Rousseau pour ses hôtes, entreprit de prouver une thèse toute différente : la misère vient d'un excès de population, parce que les existences humaines tendent à augmenter plus vite que ne peuvent augmenter les subsis-

(1) Levasseur, la *Population française*, 1889-1892, l. IV, ch. I (t. III, p. 14).

tances. Ce fut son *Essai sur le principe de population*, paru en 1798. Puis de 1799 à 1802 il voyagea dans les pays du Nord, ainsi qu'en Suisse et en Savoie; il recueillit tout ce qu'il put de documents statistiques sur la démographie, et le *Principe de population* reçut sa forme définitive en 1803. L'économie politique s'était définitivement attaché Malthus : mais ni ses leçons au collège d'Haileybury, ni ses autres ouvrages ne méritent de fixer beaucoup l'attention sur la suite de sa carrière.

La théorie de Malthus tient en deux propositions très simples (1) :

1° La progression *géométrique* du nombre des existences humaines. « Nous pouvons tenir pour certain, dit-il, que lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période selon une progression géométrique. » Ainsi, partant de 2, nous aurons la série des nombres 2, 4, 8, 16, 32, 64...

2° La progression seulement *arithmétique* des subsistances. « Nous sommes, dit-il, en mesure de prononcer, d'après l'état actuel de la terre habitée, que les moyens de subsistance, dans les conditions les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. » Ainsi, partant de 2 et avec la même raison 2, nous aurons ici la série des nombres 2, 4, 6, 8, 10, 12...

La première proposition paraît facile à admettre, en théorie du moins, et l'on est même bien tenté de dire qu'elle est une vérité nécessaire, sauf les controverses qui peuvent être soulevées sur cette durée, apparemment bien courte, de vingt-cinq années seulement. Sous le bénéfice de cette réserve, si deux couples ont mis un temps quelconque pour qu'il y ait quatre couples à leur place, on ne voit pas pourquoi, toutes choses égales d'ailleurs, un autre temps égal ne devrait pas nous faire passer de quatre couples à huit, et ainsi de suite.

La seconde proposition, au contraire, paraît indémontrable, et de fait Malthus n'en a ni donné, ni tenté la démonstration.

(1) Malthus, *Principe de population*, l. I, ch. 1 (édit. Guillaumin, pp. 8 et 10.)

Pourquoi ici une progression seulement arithmétique avec la même période de vingt-cinq ans? Si les subsistances dépendent du travail humain, leur quantité croîtra comme la population elle-même ; si elles dépendent de l'étendue du territoire, comme semblaient le croire Platon et Aristote, leur quantité ne croîtra aucunement. Mais en réalité elles dépendent de ces deux éléments, travail et surface : et lequel l'emportera? Est-ce seulement comme moyen terme que Malthus aurait pris la progression arithmétique, moyen terme pour ainsi dire entre la progression géométrique et l'absence de toute progression?

En tout cas, il suffit de juxtaposer les deux séries de nombres pour s'effrayer d'une surpopulation imminente. Actuellement, je suppose, il y a un certain équilibre entre les vies et les subsistances, marquées les unes et les autres par le nombre 2 ; dans vingt-cinq ans l'équilibre ne sera pas encore rompu parce que vies et subsistances seront encore signifiées les unes et les autres par le nombre 4; mais dans cinquante ans nous exprimerons les vies par 8 et les subsistances au maximum par 6 ; dans soixante-et-quinze ans, les vies par 16 et les subsistances par 8.

Il y a donc une tendance naturelle à la surpopulation, *over-population*. Charles Garnier, malthusien et utilitaire, disait « tendance organique et virtuelle à croître plus rapidement que les moyens d'existence » (1) ; l'économiste catholique Charles Périn déclarait en termes semblables que « la force mystérieuse qui préside à la multiplication de l'espèce humaine, tend à dépasser dans son impétuosité les progrès du travail » et que « la population s'avance continuellement à la limite des subsistances (2) ».

Malthus appliquait ces conclusions à son temps. La Grande-Bretagne avait alors 11 millions d'habitants qui pouvaient vivre, et la preuve, c'est qu'ils vivaient. Vingt-cinq ans plus tard, il devait y en avoir 22 millions, puis 44 millions puis

(1) Garnier, *Principe de population.*
(2) Charles Périn, la *Richesse dans les sociétés chrétiennes*, l. IV, ch. II, t. I, p. 552.

88. « A la fin du premier siècle, disait-il, — c'est-à-dire en 1903 — la population devrait être de 176 millions et les moyens de subsistance ne pourraient pas suffire à plus de 55, de sorte qu'une population de 121 millions d'hommes aurait été réduite à mourir de faim. » Pour le monde entier, dont il évaluait les habitants à un milliard en chiffres ronds, « la population au bout de deux siècles devait être aux moyens de subsistance comme 256 est à 9 ; au bout de trois siècles, comme 4096 est à 13 ; après deux mille ans, la différence devait être immense et comme incalculable. »

A cela deux réponses ont été faites :

1° Avec Malthus on semble avoir toujours vingt-cinq ans devant soi. Eh bien, à vrai dire, je crains que sur ce point-là Malthus n'ait été, au contraire, trop optimiste ; car il serait bien téméraire de penser que l'Inde Anglaise puisse passer à 500 millions dans vingt-cinq ans, la Chine à 800, et le Japon, à 90. La surpopulation peut donc être soit actuelle, soit au moins prochaine et à très bref délai, pour certaines régions déterminées ;

2° Ces doublements ne sont pas possibles, et la preuve c'est qu'ils ne se vérifient pas expérimentalement. Du reste, ici, Malthus était d'accord avec ses contradicteurs. « Je sais fort bien, disait-il, que les millions excédant dont j'ai parlé n'ont jamais existé. » — Très bien, mais alors pourquoi n'ont-ils jamais existé, et Malthus lui-même ne l'expliquait-il pas? C'est ce que nous allons voir.

En attendant, nous devons avouer qu'aucune de ces deux objections n'est péremptoire contre lui, tant s'en faut : il faudra donc trouver autre chose.

Si la surpopulation n'existe pas dans la mesure où la théorie la présente, c'est parce qu'elle est empêchée par les *obstacles*. Ces obstacles, suivant Malthus, sont de deux catégories :

1° Obstacles *préventifs*, c'est-à-dire empêchant de naître. Malthus les subdivise en deux variétés :

A) Les obstacles procédant du vice ou *vicieux*, c'est-à-dire la débauche sous toutes ses formes, polygamie, prostitution, etc., par lesquelles la fécondité est détruite. Et Malthus y ajoute

l'esclavage, qui cependant, à moins qu'on ne le suppose accompagné nécessairement de débauche, ne doit pas avoir une action propre sur la natalité pour la diminuer ;

B) Les obstacles procédant de la raison ou *raisonnables*, c'est-à-dire les mesures de précaution que l'on prend soi-même pour éviter ou limiter une postérité que l'on aurait trop nombreuse : ainsi se marier tard ou bien dans le mariage s'abstenir de l'acte conjugal, si l'on n'a pas les moyens d'élever une famille. Faut-il comprendre dans ces obstacles raisonnables la perversion de l'acte conjugal lui-même? Malthus ne fait aucune allusion à ce genre de dépravation ;

2° Obstacles *répressifs* ou *positifs*. Ce sont ceux qui font disparaître des existences. Malthus les suppose de trois sortes : les épidémies, les guerres et les famines ; et ce langage chez un pasteur de l'Eglise établie, comme il le fut de 1784 à 1799, fait penser à la prédiction du prophète Gad au roi David : une peste de trois jours, une guerre de trois mois ou une famine de trois ans (1). Malthus considère pour ainsi dire ces fléaux comme des soupapes providentielles qui fonctionnent à certains intervalles pour enlever les trop-pleins.

On voit maintenant comment l'œuvre de Malthus, prise dans son ensemble, est une réponse à Godwin. La misère existe parce que les obstacles qui fonctionnent sont les obstacles préventifs vicieux et les obstacles répressifs — la famine surtout ; — or, il faut que l'action prépondérante soit exercée par les obstacles préventifs raisonnables, par la prudence dans la procréation, en un mot par le *moral restraint* ou contrainte morale. Ajoutez des doléances sur le présent, des inquiétudes sur l'avenir, des avertissements et des conseils pour rendre cet avenir meilleur : voilà Malthus tout entier sans que rien prouve qu'il ait même seulement approuvé en secret les pratiques immorales de la vie conjugale, dont à coup sûr il n'a rien dit.

Malthus est un philanthrope, un ami des classes ouvrières et avec cela un prédicant, mêlant volontiers à ses avis les textes de la Bible. Puis les idées économiques de son temps et de

(1) *Rois*, II, xxiv, 12 et 13.

son milieu, les circonstances surtout, ont pesé beaucoup sur lui. Il s'était formé dans une Angleterre à l'étroit, qui n'avait ni développement territorial à envisager, ni conquêtes à faire dans des pays neufs et vides d'habitants. Deux autres idées profondément déprimantes allaient éclore dans ce même milieu : d'une part, la croyance à un enchérissement illimité et fatal des subsistances ; d'une autre, l'opinion que le salaire est le quotient des capitaux que l'on possède par le nombre des ouvriers, et que par conséquent il décroît avec l'augmentation de la population ouvrière. Et ces ouvriers, Malthus s'intéressait sincèrement à eux.

« Les ouvriers, disait-il, forment la masse la plus importante de la société. Personne ne désire avec plus d'ardeur que moi de voir s'élever le prix réel du travail. Si j'étais convaincu que l'ouverture de nos ports amenât une amélioration durable du sort de la classe ouvrière, je me déciderais immédiatement en faveur de cette mesure... Si un pays n'avait pas d'autre moyen de s'enrichir que de réduire les salaires, je dirais sans hésiter : « Périssent des richesses pareilles ! » Il est fort à désirer que les classes ouvrières soient bien payées, pour une raison bien plus importante que toutes les considérations relatives à la richesse, je veux dire pour le bonheur de la grande masse de la société... Je ne connais rien de plus misérable que de condamner sciemment les classes ouvrières à se vêtir de haillons et à habiter des huttes affreuses, pour vendre un peu plus de nos tissus et de nos calicots à l'étranger (1). »

Malthus fut accueilli par une admiration universelle. « Il a affirmé par de savantes recherches, disait J.-B. Say, des principes qui n'ont été contestés et vivement attaqués que depuis qu'ils ont été mis hors de doute (2). » Puis un conseiller aulique d'Allemagne, Weinhold, le félicitait d'une découverte qui dans l'ordre moral, disait-il, équivalait à la découverte des lois de l'ordre physique par Newton.

(1) Voyez, pour la discussion sur les sentiments de Malthus et des grands économistes classiques en général, Richard Schüler, les *Économistes classiques et leurs adversaires*, tr. fr., 1896 (pour Malthus en particulier, p. 127).

(2) J.-B. Say, *Cours d'économie politique*, l. VI, ch. 1 (édit. Guillaumin, t. II, p. 127).

Chose plus singulière, les catholiques qui maintenant sont portés beaucoup à l'attaquer, éprouvèrent au premier moment les mêmes impressions. Joseph de Maistre, par exemple, appela le *Principe de population* « un de ces livres rares après lesquels tout le monde est dispensé de traiter le même sujet (1) » D'où cela pouvait-il venir? C'est que les Encyclopédistes et Diderot en particulier avaient dénigré le célibat religieux comme funeste à la fécondité des nations et à la puissance des Etats : Malthus, au contraire, Malthus protestant, Malthus pasteur d'une Eglise protestante apportait spontanément son témoignage à la nécessité et à la sagesse de ce qui est la discipline et la tradition de l'Eglise catholique. « Il faut, dit de Maistre, une loi, un principe, une force qui s'oppose à la multiplication des mariages... L'Eglise a, par sa loi du célibat ecclésiastique, résolu le problème avec toute la perfection que les choses humaines peuvent comporter, puisque la *restrainte* catholique est non seulement *morale*, mais divine (2). »

Les mêmes conclusions se retrouvent dans l'œuvre du savant Jésuite, le P. Taparelli d'Azeglio, avec cette différence, il est vrai, que celui-ci ne nomme point Malthus, soit qu'il l'ait ignoré, soit qu'il ait affecté de ne le point connaître. « L'accroissement démesuré de la population, dit-il, est un véritable fléau pour l'honnêteté comme pour l'aisance publique. Par conséquent, s'il est possible de l'empêcher, sans injustice et sans dommage, ne serait-ce pas un devoir pour l'autorité sociale d'arrêter, au moyen de ces obstacles, la misère prête à fondre sur la société avec toutes sortes de calamités, et le débordement des mœurs qu'elle entraînerait à sa suite?... Or, c'est ici le point capital et le plus difficile... Je suis forcé de l'avouer, la nature seule ne présente ici aucun remède ; et voilà pourquoi nous devons, dans notre gratitude et notre admiration, nous prosterner aux pieds de l'Auteur et du Législateur du christianisme. Dans la plénitude des temps, il a rendu la continence vénérable par les éloges qu'il lui a prodigués, possible par sa grâce et facile par les institutions qui

(1) J. de Maistre. *Du Pape*, l. III, ch. III, § 3.
(2) Id., *ibid*.

existent dans son Eglise... La société catholique est la seule qui soit capable de résoudre parfaitement cette grave et délicate question : opposer une barrière à l'accroissement excessif de la population, sans diminuer la félicité sociale, sans entraver les mariages, sans ouvrir la voie au crime, et même en facilitant les unions et leur fécondité (1). »

Nous avons aimé, quant à nous, à trouver le même jugement chez un positiviste militant et convaincu, M. Deherme : « Une force régulatrice pousse et retient où il faut. Ce qui nous guérira de la dépopulation présente, obviera à la surpopulation future... C'est parce qu'elle sait retenir où il faut, que l'Eglise peut pousser où il faut (2). »

Au demeurant, nous tenons la thèse de Malthus pour exacte dans son ensemble : la race humaine est physiquement capable de multiplier plus vite que ne pourraient croître les subsistances qu'elle se procurerait. Mais l'homme est un être à la fois raisonnable et moral, et sa conduite doit être subordonnée à sa raison, tout aussi bien qu'elle est dans l'alternative inévitable d'être vertueuse ou vicieuse.

Principes généraux sur la discussion du principe de population. — Depuis lors, les inquiétudes que Malthus exprimait se sont propagées, et ses conseils de *moral restraint* ont passé dans le domaine de la pratique sous une forme que les moralistes honnêtes ne pouvaient pas ne pas réprouver. C'est le néo-malthusianisme et il est une déviation de la doctrine beaucoup plus qu'il n'en est une application. Mais de là un discrédit bien facile à comprendre a rejailli sur toute l'œuvre et même sur la partie de cette œuvre qui était purement scientifique.

Toutefois, avant d'aborder cette double discussion, il est nécessaire de bien établir sur ce point délicat les règles de la morale même simplement naturelle. C'est que la conscience réprouve — et que l'opinion avec elle doit réprouver sévèrement — tout ce qui dans l'acte conjugal rend la conception impossible ou tout ce qui l'y rendrait impossible

(1) Taparelli d'Azeglio, *Essai sur le droit naturel*, 1857, l. V, ch. VI, §§ 1118, 1120, 1122 et 1123 (trad. fr., 1875, t. I, pp. 507-509).

(2) G. Deherme, *Croître ou disparaître*, 1910, pp. 179 et 244.

si elle ne l'était pas déjà pour d'autres causes. Il y a là tout ensemble une règle de la loi naturelle et une prescription positive de la loi divine, sur lesquelles l'enseignement de l'Eglise n'a jamais varié ni pu varier. Il en est de même de toute satisfaction des appétits sexuels en dehors du mariage régulier et permanent : puis le mariage lui-même, entre chrétiens, ne peut que devenir un sacrement ou rester un coupable concubinage.

D'abord en ce qui concerne la possibilité d'un doublement par vingt-cinq ans, la démonstration est aussi difficile que la réfutation. Voici, par exemple, que nous ne constatons pas cet accroissement-là dans tel ou tel milieu. Cela prouve-t-il que Malthus ait eu tort ou bien qu'il ait eu raison? L'une et l'autre explication seraient bonnes aussi. Il a eu tort, si les naissances n'ont réellement pas pu se produire en aussi grand nombre qu'il le disait. Il a eu raison, au contraire, si, alors que ces naissances auraient pu se produire, ce sont les obstacles préventifs qui les ont écartées. Donc l'événement, quel qu'il soit, donnera toujours raison ou à sa seconde proposition ou à sa première — car si la population augmente rapidement, il répondra que cela doit être en l'absence des obstacles qu'il a décrits ; et si elle n'augmente pas, il l'expliquera par le jeu même de ces obstacles.

De fait, comme nous le disions plus haut, si une population a doublé en une certaine période, elle doit quadrupler en une période double. Quant à savoir si la période normale de chaque doublement nouveau est bien de vingt-cinq ans, c'est une question secondaire, si courte que semble cette durée ; car la théorie, encore que nous fussions amenés à penser que les périodes fussent de quelques années plus longues, ne changerait pas pour autant.

Pratiquement on n'a vu que Java (y compris la petite île voisine de Madura) qui ait montré un accroissement presque aussi rapide, et cela au XIXe siècle. En 1816, on y trouvait une population de 4.615.000 habitants ; en 1849, on en voit une de 9.584.000 ; en 1884, une de 21.997.000, ce qui correspond au doublement par trente-deux ans. En Europe, dans la seconde moitié de notre XIXe siècle, la période de doublement

aurait été de quarante-deux ans pour la Serbie, de quarante-neuf pour la Saxe, de soixante-trois ans pour la Russie d'Europe.

Cependant, même sur cette première loi de croissance naturelle des vies humaines, deux critiques ont été formulées, l'une par Spencer développant des principes posés par Darwin, l'autre par Doubleday. Finalement l'économiste italien Nitti a admis comme conclusion que « la loi entrevue par Doubleday, perfectionnée par Darwin, formulée par Spencer, est que la genèse est en raison inverse de l'individualisation (1) » — autrement dit et en termes plus clairs, que la prolificité des individus et des races est en raison inverse de leur perfectionnement et de leur degré de civilisation. — Cependant la théorie de Spencer n'est point identique à celle de Doubleday. C'est ce que nous allons voir.

Donc, d'après Spencer d'abord, la fécondité de l'espèce humaine décroît naturellement par le développement des qualités intellectuelles, par l'éducation par conséquent et par la civilisation, sans que les actes, ni la volonté de l'homme aient besoin d'intervenir. Les espèces animales et végétales ne sont-elles pas d'autant plus prolifiques qu'elles sont plus imparfaites? Si d'espèce à espèce il en est ainsi, pourquoi donc en serait-il autrement d'individu à individu dans la même espèce? La culture et la sélection qui transforment les fleurs, n'ont-elles pas également pour résultat, si elles les embellissent, de substituer à des organes de fécondation des organes stériles d'ornementation et des pétales à des étamines? D'où cette conclusion avancée par M. Gide : « Il est permis d'espérer que la fécondité de l'espèce humaine est destinée à se ralentir progressivement au fur et à mesure que le développement intellectuel et moral des individus ira grandissant (2) ».

Nous tenons, quant à nous, cette loi pour une simple hypothèse, non pas en ce qui concerne les espèces animales et végétales comparées les unes aux autres, mais en ce qui con-

(1) Nitti, *Population et système social*, tr. fr., pp. 232 et s.
(2) Gide, *Principes d'économie politique*, 4e édit., p. 352.

cerne les individus de l'espèce humaine comparés entre eux. Des exemples isolés ne prouvent rien pour cette opinion, parce que d'autres exemples isolés prouvent tout autant contre. Les statistiques d'ensemble ne sont pas davantage concluantes, étant donnée surtout la difficulté d'en recueillir les éléments: il y a le libre arbitre et la moralité, et l'action en est prépondérante tout autant qu'invisible, ce qui trouble absolument les observations.

Mais bien différente, quoi qu'en ait pensé M. Nitti, est la thèse que Doubleday, auteur dramatique anglais, avait exposée dès 1841 (1). Suivant Doubleday, c'est par la *réplétion* que la fécondité naturelle est atténuée, c'est-à-dire par la suralimentation et par la diminution des efforts physiques ; elle est excitée, au contraire, par la *déplétion*.

C'est une loi providentielle, dit-il, que la nature se défend d'autant plus qu'elle est menacée davantage. Par conséquent la lutte pour l'existence doit amener et amène très effectivement une recrudescence de vie, qui se manifeste par un surcroît de fécondité. M. Levasseur en a fait aussi la remarque pour les périodes qui suivent les grandes épidémies, quoiqu'il ne l'ait faite qu'avec le dessein de trouver dans ce phénomène un argument contre Malthus et contre sa formule des obstacles répressifs. « Nous avons montré, disait-il, que la population, bien loin de se débarrasser par ces fléaux d'un excédent impossible à conserver, avait, au contraire, une tendance à combler promptement dans les années suivantes, et en vertu de la loi de compensation, les vides qu'ils avaient faits (2). »

Doubleday citait plusieurs faits historiques à l'appui de sa thèse. Le plus significatif, c'est la natalité toujours plus faible des classes riches et oisives, phénomène que Tacite, Adam Smith et bien d'autres encore ont observé dans les temps et les milieux les plus dissemblables. Nulle part on ne voit une noblesse ou une bourgeoisie qui ne soient pas condamnées à s'éteindre, si de nouvelles lettres de noblesse ou de bourgeoisie

(1) Dans son ouvrage *The true law of population shown to be connected with the food of the people.* — Sur Doubleday, voyez pour plus de détails notre *Histoire des doctrines économiques*, 3e édit., pp. 400 et s.

(2) Levasseur, *Population française*, l. III, ch. 1, t. III, pp. 17-18.

n'y agrègent pas périodiquement des familles nouvelles. Le rajeunissement nécessaire des aristocraties quelles qu'elles soient — de robe ou d'épée, de commerce ou de cour, de lettres ou d'art — est un phénomène qui s'est toujours reproduit. Doubleday se plaît y à reconnaître une loi salutaire de la Providence, ne permettant pas que les richesses s'immobilisent trop longtemps dans les mêmes familles et voulant au contraire que les descendances des pauvres viennent toutes à leur tour s'asseoir pendant quelques générations au banquet de la fortune.

Toutefois, et bien que nous donnions notre assentiment aux théories de Doubleday, nous pensons que les groupes riches — de même que les personnalités plus instruites, suivant la loi de Spencer — sont proportionnellement beaucoup trop peu nombreuses pour que les résultats d'ensemble en soient affectés. Il y a des mouvements à l'intérieur de ces masses pour ramener constamment à la superficie quelques éléments nouveaux tirés de leur profondeur, mouvements moléculaires en quelque sorte : mais ce n'est pas un mouvement molaire ou des masses elles-mêmes. Dans ces masses, c'est-à-dire dans l'immense généralité de la population, vouée aux travaux agricoles et manufacturiers, il subsiste toujours, même chez la femme — puisque c'est l'action de la femme qui semble prépondérante pour le résultat de la conception — une suffisante habitude des travaux musculaires et d'une alimentation relativement « déplétive », comme aurait dit Doubleday. Donc la loi de Doubleday, se limitant à une petite partie de la population, n'infirme pas la formule beaucoup plus compréhensive de Malthus, qui visait des nombres totaux.

La critique de la loi de progression arithmétique des subsistances a été faite surtout par l'économiste américain Henri-Charles Carey (1793-1879), chez qui perce l'idée qu'une facilité croissante de production doit correspondre à une densité croissante de population. En effet, les associations seront plus faciles entre individus plus rapprochés ; les travaux seront plus divisés et les aptitudes pourront mieux se spécialiser ; des économies seront réalisées sur les transports, sans que l'industrie, tout en se contentant de débouchés à moindre rayon,

descende à ne plus être que de la petite ou moyenne industrie ; enfin l'humanité aura des forces plus grandes pour conquérir les terres vierges, les terres respectées jusque là, probablement les plus puissantes et les plus fertiles, en quelque sorte aussi les plus redoutables. En un mot, il y aura une conquête plus complète de la nature, par une création plus facile du capital.

Aux Etats-Unis, incontestablement, la richesse a crû — au cours du XIX[e] siècle — beaucoup plus rapidement que la population, quoique celle-ci se soit augmentée, grâce aux émigrants, avec une rapidité qui aurait paru confirmer les lois de Malthus. Il en est aussi certainement de même pour l'Allemagne depuis une quarantaine d'années et surtout depuis vingt ans. Ricardo lui aussi le déclarait en propres termes : « On a calculé que dans les circonstances favorables la population peut doubler en vingt-cinq ans ; mais dans des circonstances tout aussi favorables le capital national pourrait fort bien avoir doublé en moins de temps. Dans ce cas les salaires, pendant toute cette période, tendront à hausser, parce que le nombre des bras sera toujours insuffisant pour le besoin qu'on en aura (1). »

C'est le cas de dire avec M. Deherme : « Là où il se fait un pain, il ne naît pas toujours un homme : mais parfois il surgit un besoin nouveau, et là où il naît un homme, il se fait souvent deux pains — avec du beurre pour mettre dessus (2) ».

Seulement il faut tenir compte de l'espace — au moins de l'espace susceptible d'une exploitation quelconque — et il se peut fort bien que cet espace fasse défaut. Il manque bien par exemple à la Chine et au Japon. Est-ce que dans les oasis de la Mauritanie et du Sud-Algérien le nombre des palmiers dont les racines peuvent trouver l'eau, ne limite pas aussi le nombre des habitants? Vienne une année calamiteuse, et les Arabes vous disent tristement : « Quand nous n'avons pas de dattes, les enfants meurent, les vieux meurent, et l'on repeuple ». Bien plus, l'émigration n'est pas même toujours possible :

(1) Ricardo, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, ch. V.
(2) Deherme, *Croître ou disparaître*, p. 21.

ainsi la race jaune, quand elle veut émigrer, se heurte à l'hostilité des colonies australiennes et des populations nord-américaines; et les générations du moyen âge, qui ignoraient l'Amérique, n'auraient guère pu davantage émigrer, entre les Sarrasins au sud et au sud-est, les Tartares et les Mongols à l'est.

C'est enfin le manque d'espace qui empêche de prendre au sérieux l'objection dont Sismondi, malthusien il est vrai, avait donné l'idée au P. Liberatore, comme celui-ci l'avoue lui-même : à savoir que « le principe de Malthus est atteint de paralogisme », parce que « la multiplication des végétaux (et des animaux) suit une progression géométrique infiniment plus rapide que celle des hommes », et que, par conséquent, la nourriture ne saurait être jamais dans le cas de manquer à ceux-ci (1).

Ce qu'il faut penser de la thèse scientifique de Malthus. — Malthus, croyons-nous, a bien vu une partie de la difficulté, en signalant la possibilité naturelle d'une multiplication qui excéderait les ressources. On peut donc admettre que les malheurs ou les vices tranchent la question dans la pratique, toutes les fois que des révélations économiques ou géographiques n'interviennent pas pour la résoudre, ou bien toutes les fois que la pratique commune de la morale évangélique dans son intégrité n'y soustrait pas les familles.

Précisément le XIX[e] siècle a été une des périodes les plus admirables de ces révélations providentielles. Nous osons dire qu'aucune ne le fut à un tel degré. Dans l'ordre géographique, ce fut la conquête effective des immenses territoires de l'Amérique du Nord, puis la pénétration du continent africain. Dans l'ordre économique, nous avons eu les transports faciles, qui accroissent les forces productives des populations en appelant les individus et les régions à se spécialiser toujours davantage ; nous avons eu la vulgarisation de la pomme de terre, qui triple le rendement des terrains légers ; nous avons eu l'art d'utiliser

(1) P. Liberatore, *Principes d'économie politique*, 1[re] partie, ch. V, art. 2 (tr. fr., p. 115). — Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique*, 1827, l. VII, ch. III.

la betterave à sucre, qui a doté nos climats tempérés de productions auparavant réservées aux tropiques ; nous avons eu enfin la houille et le pétrole, qui, sans parler de l'essor donné par eux à l'industrie, ont rendu disponibles pour l'alimentation proprement dite presque tous les terrains absorbés jusque là par les exigences du chauffage et de l'éclairage.

Toutefois ces découvertes ou ces progrès sont eux-mêmes limités ; surtout ils ne sauraient offrir une suite régulière et continue. Tout au moins l'histoire ne nous les montre-t-elle point ainsi pour les siècles passés : elles ne sont que des étapes de conquêtes dans la longue vie du genre humain.

Ce spectacle, cependant, a inspiré à M. Leroy-Beaulieu son charmant apologue des trois Malthus.

Aux premiers jours du monde, dit-il en substance (1), quand le genre humain, fait alors de quelques familles seulement, vivait de fruits sauvages et des produits toujours incertains de la chasse, quelle épouvante se fût partout répandue, si un Malthus chasseur avait semé une théorie de la population d'après les seuls faits économiques dont on avait été témoin !

L'humanité cependant marchait toujours, et la loi de la vie commandait sans relâche aux familles. Celles-ci se multipliaient donc, mais en même temps elles allaient apprendre à s'adonner à l'élève du bétail. « A quoi songez-vous? leur cria alors le Malthus des peuples pasteurs. Les pâturages vont manquer à vos troupeaux, et la faim vous fera périr dans ses angoisses ; imprudents, qui ne savez pas commander aux forces de vie que vous portez en vous ! »

Hélas ! on n'écouta pas davantage le Malthus pasteur. Seulement quand l'herbe commençait à devenir trop rare pour les troupeaux, on eut un Triptolème qui inventa la charrue ; et la terre fouillée par le soc donna des trésors de plus en plus abondants.

Enfin, après de longs siècles de cette vie culturale, quand la vieille Europe paraissait épuisée, quand la jeune Amérique était à peine traversée par les voyageurs les plus hardis, quand

(1) P. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, 1881, introduction, pp. 16 et s.

l'Afrique et l'Océanie, vues seulement du bord des navires qui en avaient contourné les rivages, restaient encore à pénétrer, alors surgit un troisième Malthus. Celui-là, c'est celui que nous venons d'étudier, et il s'est trompé comme les deux autres.

Il s'est trompé, cela est vrai — reprenons-nous — mais peut-être bien aurait-il eu raison en d'autres siècles, dans les temps où des révélations inattendues ne facilitaient point ainsi la conquête de la nature. Puis le problème psychologique en est-il, pour tout cela, davantage écarté ?

L'homme est un être à la fois raisonnable et moral, doué par conséquent de liberté morale et de conscience, non moins que de raison. Il faut déduire de la complexité de sa nature, de l'étendue de ses besoins comme de la limite de ses ressources, enfin des destinées inégales et des devoirs variés et différents auxquels individus et familles sont appelés, il faut, dis-je, en déduire la nécessité d'un juste équilibre entre le célibat vertueux et continent, d'une part, et, d'autre part, la vie conjugale pleinement et loyalement féconde. Charles Périn a écrit sur ce thème son chapitre « Comment les doctrines de l'Eglise catholique mettent les sociétés dans les conditions de leur équilibre et de leur progrès naturel quant à la population (1) » ; et de Metz-Noblat en a tiré de sages conclusions sur le contraste de la morale du plaisir et de la morale du devoir, ainsi que sur l'alliance du problème économique et du problème moral, dont le premier ne peut pas être résolu sans le second et dont le second ne peut l'être pleinement que par les enseignements et la discipline de l'Eglise catholique (2). Plus brutalement, M. Deherme disait : « Le paradis de lubricité, de gourmandise et de fainéantise dont on veut nous émerveiller, deviendrait promptement un cimetière (3) ».

Le néo-malthusianisme. — Malthus ne s'expliquait pas sur son *moral restraint* et ne faisait non plus aucun appel aux lois : il se bornait à faire intervenir la seule raison. Il eut

(1) Ch. Périn, *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, l. IV, ch. IV (t. I, p. 624).
(2) De Metz-Noblat, *Lois économiques*, 2e édit., pp. 231-232.
(3) Deherme, *Croître ou disparaître*, p. 97.

malheureusement des disciples qui transportèrent la question du domaine de la théorie dans celui de la pratique, en sollicitant le secours du législateur et le concours du vice ou du crime. Voilà le néo-malthusianisme.

D'une part, donc, on a demandé que des lois fussent faites pour retarder l'âge légal du mariage ou bien pour ne le permettre que sous justification de moyens d'existence et d'éducation : plusieurs Etats de l'ancienne Confédération germanique (entre autres la Bavière, le Wurtemberg et le Mecklembourg) étaient entrés dans cette voie. D'autre part, on recommanda les fraudes conjugales ; puis, si par erreur et malgré cela il y avait eu conception, on recommanda l'avortement systématique ou l'infanticide par asphyxie, *the painless extinction* : plus tard la chirurgie a prêté son concours, notamment avec l'ovariotomie de la femme. La propagande en ce sens est en ce moment très active. Pour ne parler que de l'Angleterre, les opuscules ou les livres d'Annie Besant, tournée ensuite à la théosophie, et du docteur Georges Drysdale sont parvenus à un nombre considérable d'éditions, qui se sont répandues dans la classe ouvrière.

En France dans les Bourses du travail on a prêché la « grève des ventres »; Robin, l'ancien directeur du trop célèbre orphelinat de Cempuis (où se pratiquait la « coéducation des sexes »), a fondé en 1896 la « Ligue de la régénération humaine », et toute une industrie, enfin, se pratique contre les conceptions et les naissances.

Dans le monde savant, le principal apôtre du néo-malthusianisme fut Stuart Mill. Il pose en principe que la loi doit édicter « l'obligation de ne pas mettre au monde des enfants qui seraient un fardeau pour la société » ; et selon lui « on ne peut guère espérer que la moralité fasse des progrès tant que l'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel (1) ». Derrière lui, il faut signaler Sismondi, puis Dunoyer, Joseph Garnier, etc., etc.

Les socialistes se sont ralliés très généralement au néo-mal-

(1) Stuart- Mill, *Principes d'économie politique*, l. II, ch. XIII, § 1.

thusianisme. Ils sont pour la morale du plaisir contre la morale du devoir ; ils rêvent de l'émancipation de la femme, pour qui la maternité est une peine et une servitude ; ils préconisent l'union libre, qui sera inconciliable avec le rôle d'éducation naturellement dévolu aux parents : il est donc tout naturel qu'ils soient les adeptes fervents des pratiques néo-malthusiennes. Le livre fameux de Bebel, la *Femme*, ouvrage qui eut un immense succès, ne laisse aucun doute sur les doctrines et le système du parti.

Là contre, les économistes libéraux — il faut bien en convenir — n'ont pas eu toute la franchise et toute la netteté que l'on aurait voulu rencontrer chez eux. Sans parler ici de ceux qui ont recommandé la prudence conjugale (1), les autres n'ont jamais eu la hardiesse de blâmer les procédés restrictifs employés dans le mariage lui-même. Il semblait, à les lire, ou bien qu'il n'existait pas de morale ou bien, s'il en existait une, qu'elle ne poussait pas jusque là le champ de son application. Il a fallu la crise de stérilité volontaire que traverse la France, pour ouvrir tout récemment les yeux à quelques-uns, comme M. Leroy-Beaulieu, sur un phénomène qui est devenu pour nous un danger national et qui a sa source principale, sinon unique, dans le mépris et l'abandon de la morale religieuse et naturelle.

Le problème des sexes. — A côté du problème du nombre, il y a aussi celui du sexe, qui n'a été envisagé par les économistes que beaucoup plus récemment et qui ne l'a été que d'une manière beaucoup plus superficielle (2).

Laissant de côté les mort-nés, dont la proportion est toujours plus élevée parmi les garçons que parmi les filles, c'est un fait d'observation que les naissances masculines sont toujours un peu plus nombreuses que les naissances féminines. Si l'on

(1) J.-B. Say, par exemple, dans son *Cours complet d'économie politique*, l. VII, ch. XXXII (édit. Guillaumin, t. II, p. 362). — Nous avons cité aussi Dunoyer et Garnier.

(2) Nous pouvons citer cependant Wagner dans son second volume des *Fondements de l'économie politique*, § 239 (tr. fr., t. II, pp. 430 et s.) et surtout l'ouvrage excellent et fort complet de l'Italien M. Corrado Gini, *Il Sesso dal punto di vista statistico*, Milano, 1908.

compte, comme il est d'usage, les garçons par comparaison à 100 filles, on a toujours des proportions de 103 ou 104 ou 105... ou 110 des uns contre 100 des autres. Donc, il y a bien ici une loi naturelle et autre chose que le calcul des probabilités conduit par le hasard.

Mais les chances de mortalité sont inégales, frappant davantage les garçons pendant les premières années, et l'équilibre ne tarde pas à s'établir, bien avant l'âge adulte, plutôt avec une légère supériorité de l'élément féminin (sauf dans les Balkans, les pays scandinaves et le Portugal, où c'est le contraire) (1). Ajoutons que pour la France tout au moins (et c'est vrai aussi de l'Allemagne) nous avons le singulier phénomène d'un excédent de naissances masculines toujours moins considérable parmi les naissances naturelles que parmi les naissances légitimes.

Mais cela dit, cette supériorité des naissances masculines que l'on constate toujours, est-elle toujours aussi forte? Ou bien varie-t-elle suivant les milieux? Et pour quelles causes alors varierait-elle? Elle varie et il semble qu'en France au moins elle ait une certaine tendance à varier dans le sens d'un retour à l'égalité. Les statistiques nous manquent, il est vrai, pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles : en tout cas, au XIX[e] ce mouvement est très sensible. La période 1801-1805 donnait contre 1.000 filles 1067 garçons ; mais par chaque quart de siècle nous ne trouvons plus que :

1800-1825.............	1.064 garçons
1826-1850.............	1.059 —
1851-1875.............	1.050 —
1876-1900.............	1.045 —

et actuellement nous n'arrivons plus à 1040. Par contre, l'Allemagne qui se tient encore maintenant entre 1050 et 1055, n'accuse aucun mouvement perceptible dans un sens ni dans l'autre.

(1) Bebel, dans son livre *Die Frau*, a des pages fort instructives au point de vue statistique, avec la conclusion que ces inégalités sont un argument contre le mariage monogamique, puisque celui-ci condamne au célibat une certaine portion de la population féminine.

Eh bien, quelle peut être la cause de ce phénomène? Deux explications en ont été proposées.

D'une part, on a souvent parlé du jeune âge de la femme et surtout de l'infériorité de son âge comparé à celui du mari, comme étant susceptibles de favoriser les naissances féminines. Cette théorie expliquerait assez bien : 1° la moindre supériorité des naissances masculines parmi les naissances naturelles, puisque les jeunes filles séduites le sont fréquemment à un âge moins avancé ; 2° l'altération de ce rapport des sexes parmi les naissances légitimes tel que nous l'observons en France depuis un siècle, puisque les pratiques néo-malthusiennes, respectant le premier ou les deux premiers enfants du mariage, suppriment surtout ceux qui naîtraient de femmes déjà plus âgées(1). Toutefois cette explication a perdu beaucoup de son autorité.

M. Conrad Gini, d'autre part, tient plutôt à une certaine influence de ce qu'il appelle « l'état anabolique » pour procréer des filles, de « l'état catabolique » pour procréer des garçons. Ces vocables bizarres désignent, le premier, un état de prospérité physique et de pleine alimentation ; le second, une vie pénible et une alimentation misérable. L'état « anabolique correspondrait ainsi à la « réplétion » de Doubleday ; l'état « catabolique », à la « déplétion ». Par conséquent les mêmes causes qui combattent la prolificité dans les classes supérieures de la population, y combattraient aussi la supériorité naturelle de l'élément masculin. Nous ne pouvons qu'indiquer cette thèse, qui est merveilleusement étudiée dans l'ouvrage de M. Gini.

(1) Voyez sur ce point notre *Histoire des doctrines économiques*, 3e édit., pp. 501 et s.

J. Rambaud.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Dr I. SCHUSTER und Dr J. B. HOLZAMMER, *Handbuch zur biblischen Geschichte*, für den Unterricht in Kirche und Schule, sowie zur Selbstbelehrung. Siebte, neu bearbeitete und vermehrte Auflage. — 2 vol. in-8° : I. *Das Alte Testament*, bear beitet von Dr Joseph SELBST, 112 figures et 2 cartes (XXII und 1134). — *Prix :* 15 fr. 60. — II. *Das Neue Testament* bearbeitet von Dr Jakob SCHAEFER, 103 figures et 3 cartes (XXII und 920). — *Prix :* 13 fr. 10. — Freiburgim Br. Herder, 1910.

Ce manuel d'histoire biblique est conçu à peu près sur le même plan et traite des mêmes matières que celui de MM. Vigouroux et Brassac. Après une introduction sur l'inspiration des Livres saints et la position de ceux-ci en face des sciences historiques et naturelles, sur l'origine, l'authenticité et la valeur historique des livres, l'auteur étudie la question du Pentateuque, puis il retrace l'histoire de l'Ancien Testament, depuis les origines jusqu'à Notre-Seigneur, en plaçant chacun des livres à leur place historique. Ceci forme la matière du premier volume.

Dans le second, sont étudiés les évangiles au point de vue de l'auteur et de leur valeur historique. L'auteur raconte ensuite la vie de Notre-Seigneur, en étudiant avec soin tous les points historiques et doctrinaux, importants ou discutés. Il termine par l'étude des Actes des apôtres et des épîtres de saint Paul.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette œuvre où sont traitées toutes les questions afférentes à l'Ancien et au Nouveau Testament. Constatons seulement que MM. Selbst et Schaefer sont bien au courant des travaux modernes, historiques, critiques



et archéologiques et qu'ils ont tenu compte de toutes les découvertes récentes. Nous avons remarqué cependant que les travaux français sont assez rarement cités. Nous n'avons pas besoin de dire que l'ouvrage est strictement conservateur dans tous ses détails.

Louons en terminant l'abondance et la beauté des illustrations, qui souvent sont d'un bon secours pour l'intelligence du texte. Nous pouvons affirmer que ce Manuel d'histoire biblique est le meilleur qui existe en allemand et nous pensons qu'il pourra être utile à nos étudiants, qui lisent cette langue.

E. JACQUIER.

A critical and exegetical Commentary on the book of Esther, by Lewis Bayles PATON. — In-8°, XVII-339 pp. — Edimbourg, Clark, 1908. — *Prix :* 13 fr. 10.

Cet important ouvrage de M. Paton sur le livre d'Esther comprend une introduction et un commentaire. L'introduction se préoccupe d'abord de la condition textuelle peu ordinaire du livre. Celui-ci nous est en effet parvenu en deux éditions fort inégales. La première, représentée par le texte hébreu (167 versets), est de beaucoup plus courte que la seconde, contenue dans la version grecque des Septante (274 versets). Cette version ajoute à l'hébreu massorétique outre un prologue et un épilogue, une série de fragments qu'elle intercale, de ci, de là, au cours du récit. Les autres témoins du texte suivent l'une ou l'autre édition. La version syriaque et les deux Targumim dérivent de l'hébreu; au contraire l'ancienne version latine, antérieure à saint Jérôme, a toutes les additions des Septante et quelques autres de moindre importance. Saint Jérôme lui-même, dans la Vulgate, a pris une position intermédiaire, éliminant de leur place primitive toutes les additions du grec et les renvoyant en appendice à la fin du volume, disposition singulière que nos bibles maintiennent encore.

Cette condition textuelle fait surgir deux problèmes, l'un de critique littéraire, l'autre de dogme : laquelle des deux éditions représente le livre original? Laquelle représente le livre inspiré? A la première question, M. Paton répond que l'Esther hébreu seul constituait le livre primitif, et, s'appuyant sur le style et le contenu des additions des Septante, il affirme, avec les exégètes non catholiques en général, que le surplus du grec n'a jamais existé dans un original hébreu ni araméen, qu'il ne présente pas les caractères d'une traduction, mais qu'il a été composé en grec et même qu'il

n'est pas l'œuvre du traducteur grec de l'Esther hébreu. C'est après coup et par une autre main que les fragments en question ont été ajoutés et non pas même en une seule fois. Le motif de ces additions? L'Esther hébreu est un récit de caractère très nationaliste, mais dans lequel l'élément religieux fait absolument défaut : le nom de Dieu n'y est pas une seule fois prononcé. Les additions grecques ont, au contraire, un accent touchant de foi et de piété. M. Paton conclut que l'interpolateur a eu pour mobile le désir d'introduire dans un récit d'allure toute profane des pensées et des sentiments religieux. Quant à la solution du second problème, il est bien clair que M. Paton exclut les fragments grecs du bénéfice de l'inspiration. Malheureusement il n'est pas plus tendre pour l'Esther hébreu. L'auteur, dit-il, croit en Dieu et n'est pas irréligieux, mais il n'écrit pas un livre d'inspiration religieuse ni même morale, et M. Paton se rallie en fin de compte au jugement de Luther : « Je suis si hostile à ce livre que je voudrais qu'il n'eût pas existé, car il judaïse trop et il a trop de perversité païenne. » L'Eglise en a jugé tout autrement, et s'il est vrai que des divergences se sont produites anciennement parmi les auteurs ecclésiastiques au sujet de la canonicité des fragments grecs, l'hésitation avait disparu depuis longtemps quand le concile de Trente trancha la question. Sa décision ne fit que confirmer une situation acquise, et si l'appellation de « deutérocanonique » donnée aux morceaux contestés rappelle le souvenir de doutes anciens, il ne leur fait pas une situation inférieure à celle des écrits qu'aucun doute n'effleura jamais. La question de canonicité, qui relève uniquement de l'autorité spirituelle et traditionnelle, est donc pour nous tranchée. Mais il est permis de faire, au sujet des affirmations de M. Paton, deux observations utiles à l'exégète catholique. D'abord, les critiques de M. Paton relatives au caractère du livre visent l'Esther hébreu. Or, c'est l'Esther grec, l'Esther complet que l'Eglise a canonisé; en d'autres termes, l'Esther dans lequel l'élément religieux n'est pas absent, quoiqu'il en soit d'ailleurs du défaut d'élévation morale des personnages. Quant à l'Esther hébreu, même considéré isolément, son auteur a pu être inspiré simplement pour raconter les faits dont il avait connaissance, quel que fût leur caractère. Ce serait concevoir fort inexactement l'inspiration que de penser qu'elle ne doit avoir pour objet que le récit d'histoires édifiantes. Une autre assertion de M. Paton (p. 42) attire l'attention : « Pour justifier ces décisions (des conciles de Carthage et de Trente affirmant la canonicité des fragments deutérocanoniques), les auteurs catholiques

romains *ont été obligés* de considérer ces additions comme des traductions d'un original hébreu ou araméen, original qui existait soit dans une recension plus complète d'Esther, soit dans les sources mêmes d'où le livre a été tiré». Les auteurs catholiques ont pu, en effet, se croire obligés par les définitions ecclésiastiques de revendiquer pour les fragments deutérocanoniques un caractère absolument primitif relativement à l'Esther hébreu, mais il n'est pas juste de dire qu'ils ont été obligés de le faire. Il n'est pas vrai que la définition par l'Eglise de la canonicité des fragments préjuge pour l'exégète catholique la question de leur origine. La solution du problème dogmatique laisse ouverte la question littéraire. Il n'est pas nécessaire, pour que l'inspiration d'un écrit soit reconnue par l'Eglise, que celui-ci ait été rédigé dans une langue sémitique, témoin le livre de la Sagesse, qui est un écrit grec, et d'autres encore. Qu'il s'agisse d'un auteur indépendant ou d'un écrivain qui remanie un ouvrage antérieur, la circonstance ne fait rien à l'affaire. L'auteur inspiré du second livre des Machabées abrège l'histoire de Jason de Cyrène. Un écrivain grec inspiré a aussi bien pu compléter l'Esther hébreu. Ainsi, et tout en laissant intacte la question de savoir lequel, de l'Esther hébreu ou de l'Esther grec, représente en fait le livre primitif, on peut dire que la définition par l'Eglise de la canonicité des fragments ajoutés par le grec ne préjuge pas pour les catholiques la question de leur origine.

M. Paton nie le caractère historique du livre d'Esther. La fête des Pourim et le récit qui en explique l'origine viendraient tous deux de Babylone, peut-être par l'intermédiaire de la Perse. C'est là, en effet, la théorie à la mode et M. Paton est relativement modéré en reconnaissant qu'on ne peut désigner aucune fête babylonienne qui corresponde à celle des Pourim, ni aucun récit qui fournisse à Babylone la contre-partie d'Esther. Mais, dit-il, les similitudes de noms sont frappantes. D'une part, Mardochée est Mardouk, le principal dieu de Babylone, et Esther est Ichtar, la grande déesse babylonienne. D'autre part, Haman est Houmman ou Houmban, le dieu des Elamites, tandis que Vasti doit être identifiée avec Machti, divinité élamite aussi. Pour Zarès, c'est un peu plus malaisé, mais ce nom doit être une corruption textuelle de Gerech, qui ne diffère pas en réalité de Giricha ou Kiricha, lequel nom désigne aussi une déesse élamite. Si cette identification ne paraît pas satisfaisante, Zarès serait Siris la déesse babylonienne du vin. Il reste que les principaux personnages de notre livre sont identifiés avec les principaux dieux de Babylone et d'Elam, et le

récit de la lutte de Mardochée et d'Esther contre Haman, Vasti et Zarès ne fait que retracer, sous une forme mythique, la lutte des divinités babyloniennes contre les divinités élamites de Suze, et leur triomphe. On doit déplorer que de pareilles fantaisies soient prises au sérieux par les exégètes, car des excès de ce genre ne sont pas faits pour leur donner grand crédit auprès des profanes. M. Cosquin a d'ailleurs fait justice de ces rêveries (*Revue Biblique*, 1909, p. 184 et suiv.) et montré combien l'identification des personnages du livre avec les divinités indiquées est peu fondée, et par conséquent l'interprétation mythique peu sérieuse. Identifier Vachti et Machti est déjà un tour de force, mais en réalité il n'y a pas de déesse élamite du nom de Machti. Les progrès du déchiffrement de l'écriture ont démontré qu'au lieu de Mach-ti on doit lire Par-ti. Il est regrettable que M. Paton ait ignoré ce fait dont la découverte est cependant antérieure à son livre. Le nom de Vachti est d'ailleurs bien iranien. Quant à faire de Haman un dieu élamite, on n'en a d'autre motif que la consonance de ce nom avec Hoummam et les besoins de la théorie. L'assimilation de Zarès à Kiricha est impossible en raison de la différence des consonnes initiales : le fait est reconnu même par des partisans du système, et recourir à Siris, c'est introduire une déesse babylonienne dans la triade élamite et par conséquent renverser l'hypothèse même qu'on veut échafauder. D'ailleurs Zarès (Zaris, la dorée) est un nom vieux-perse. Voilà pour le groupe élamite. Dans l'autre camp, le camp babylonien, les identifications tiendraient-elles davantage? Le premier nom d'Esther, son nom hébreu, était Edissa (myrte). Le second doit naturellement être un nom perse et il n'existe aucun bon motif de ne pas l'expliquer par stâra (étoile, astre). En réalité un seul nom, celui de Mardochée, répond au désir des panbabylonistes et est en effet d'origine babylonienne : Mardochée est bien un dérivé de Mardouk. Mais ce fait ne confirme en rien la théorie mythique. Ce nom, en effet, avait été, de longue date, porté dans la Susiane par plusieurs personnages très vulgaires, comme les textes en témoignent, et notre Mardochée n'est même pas le seul juif qui l'ait reçu (cf. Esdras II, 2 ; Néhémie VII, 7). Et c'est ainsi que le système auquel s'est rallié M. Paton manque de base, malgré de savantes apparences, et s'écroule dans le néant des identifications prétendues.

Heureusement l'ouvrage de M. Paton a d'autres mérites. C'est un des plus complets et des plus documentés qui existent actuellement sur le livre d'Esther. Il a en particulier le grand avantage

de donner une traduction de toutes les additions faites au texte hébreu par les versions : Targumim, Septante dans leurs différentes recensions et ancienne version latine. Seuls les Midrachim sont exceptés. Ces additions sont rapportées, avec raison, à leur place primitive. Le commentaire proprement dit est aussi riche que l'introduction, et très bien informé. On trouvera même que l'information de l'auteur dépasse son originalité, mais est-ce bien toujours un défaut? Il est si facile d'être tranchant. Un lecteur instruit préférera toujours qu'on place sous ses yeux toutes les pièces du procès et qu'on lui permette ainsi de se faire à lui-même une opinion. D'ailleurs la science qui hésite à se prononcer n'est pas ordinairement la moindre.

E. PODECHARD.

L'Evangile de Marc et ses rapports avec ceux de Matthieu et de Luc. Essai d'une introduction critique à l'étude du second évangile, par Maurice GOGUEL. — In-8°, IX, 320 pp. — Paris, Leroux, 1909. — *Prix :* 6 fr.

M. Goguel nous apprend, dans sa préface, que ce travail est la première partie d'une étude sur les sources de l'histoire évangélique et la composition des évangiles synoptiques. Il étudie, à propos du second évangile, le problème qui résulte de la coexistence de trois récits parallèles, Matthieu, Marc, Luc, entre lesquels il s'agit de discerner quel est celui qui est l'origine des deux autres. Ce travail, une fois fait, il faut essayer de remonter au delà des textes actuels pour découvrir à quelles sources ils ont puisé.

L'auteur, s'appuyant sur les données de la tradition, établit que saint Marc, juif de naissance, a écrit son évangile à Rome sous l'influence de saint Pierre. Il étudie ensuite le plan du second évangile en le comparant avec ceux du premier et du troisième évangile et conclut à la priorité de saint Marc. Il examine ensuite un à un tous les récits du second évangile et les rapproche de ceux de saint Matthieu et de saint Luc et aboutit à la même conclusion, c'est-à-dire à la priorité de saint Marc. Entre temps, il avait recherché les sources d'où provenaient chacun des récits du second évangile. Voici ce qui ressort de ses recherches.

Le rédacteur du second évangile aurait juxtaposé des récits de caractères très divers et aussi de valeur historique très inégale, suivant un plan qui lui est personnel et qui est dominé par quelques idées très simples: Jésus le Christ sauvant le monde par sa mort ; les

juifs endurcis d'après un plan conçu à l'avance par Dieu ; le mystère du Royaume confié aux apôtres. Il a emprunté les éléments de son récit principalement aux souvenirs de Pierre, puis aux Logia, à la source particulière à Matthieu et à Luc, à un document indépendant de cette source, à la tradition primitive ou secondaire, à une tradition populaire, mélangée de légendes ou transformée par la conscience chrétienne. Il a retravaillé ses sources en y ajoutant des détails ou en en supprimant. Le tout a été disposé d'après un plan tout à la fois psychologique, chronologique et géographique. Les événements se déroulent d'une manière logique, finement observée, exprimée avec netteté et dans un ordre bien marqué. Cependant, il y a tendance à grouper les récits qui présentent le même caractère principal. Enfin, on découvre dans le second évangile des traces d'interpolations ou d'additions dues à des rédacteurs postérieurs. Saint Marc aurait écrit vers l'an 65 ; l'apocalypse du chapitre XIII aurait été ajoutée vers l'an 75. Quant à la finale, XVI, 9-20 elle serait plus tardive.

Bien que l'on ne puisse accepter toutes les conclusions de M. Goguel, son travail mérite d'être étudié avec soin, car on y trouvera des observations très justes dans l'examen des récits du second évangile. Nous croyons cependant qu'il a trop restreint l'influence de saint Pierre et qu'elle s'étend à un plus grand nombre de faits ou de paroles du Seigneur qu'il ne nous le dit. Ce travail, en outre, qui se donne pour strictement historique, ne répond pas à sa donnée, puisque tous les événements miraculeux sont traités de légendaires, de produits tardifs de l'imagination populaire, travaillant sur des souvenirs plus ou moins historiques. Cet a priori a obligé l'auteur à présenter des hypothèses qui ne tiennent pas debout et font violence aux textes aussi bien qu'au bon sens. Nous en regrettons la présence dans un travail, mené d'autre part d'après les meilleures méthodes critiques.

E. JACQUIER.

Grundriss der theologischen Ethik. — Plan de la morale théologique, von Otto KIRN, 2e édition, — Leipzig, Deichert, 1909.

L'auteur de cette brochure de 80 p. in-8o, qui a déjà publié une esquisse de théologie dogmatique, a voulu satisfaire ce qu'il croit être un besoin de l'enseignement académique. Aussi la destine-t-il tout particulèrement aux auditeurs de ses leçons et cela pour leur donner le plus brièvement possible une idée d'ensemble de l'objet

de cette science, leur faciliter la coordination de ses différentes parties et en dégager les données principales. Il n'est d'ailleurs pas éloigné de croire qu'en dehors `e ce cercle d'auditeurs son travail peut aussi avoir quelque utilité pour ceux qui, déjà familiarisés avec l'étude de la morale, auraient besoin d'un tableau d'ensemble qui les aiderait à s'y orienter.

Les cinq paragraphes de l'introduction ont pour objet l'idée et la tâche de la morale théologique, ses rapports (différentes analogies) avec la morale philosophique, ses sources, son caractère confessionnel et sa méthode. Elle se termine par des références bibliographiques qui indiquent les principaux ouvrages publiés depuis Kant jusqu'à nos jours ; quelques-uns, ceux de Kant et Schleiermacher sont particulièrement signalés. Le paragraphe 4 de cette introduction en laisse clairement voir l'esprit et le point de vue. D'après le professeur de Leipzig, la morale théologique a ce qu'il appelle son caractère confessionnel (konfessionnelles Gepräge) et ce qui caractérise la morale catholique, c'est que 1° elle soustrait dans une certaine mesure (relative) notre vie morale à l'action divine (?) en admettant à côté de la grâce divine et de la foi un effort libre et méritoire de la volonté humaine ; 2° qu'elle fractionne la conduite morale en actes isolés qui comportent chacun une appréciation particulière et sont soumis à la direction de l'Eglise ; 3° qu'elle distingue une moralité inférieure, mondaine et une autre plus élevée (distinction des préceptes et conseils évangéliques).

Les deux parties de ce travail portent pour titre : l'une : Théorie des principes moraux, l'autre : exposition systématique de la vie morale chrétienne. La 1re se subdivise en quatre chapitres qui ont pour objet, les trois premières : le sujet, l'essence et les fondements de la moralité ; le 4e les principes moraux du christianisme. Les subdivisions de la 2e partie font tout d'abord l'objet d'une brève discussion. L'auteur n'adopte pas la division trichotomique ordinaire : théorie des biens, théorie des vertus, théorie des devoirs et cela pour n'avoir pas à traiter trois fois la même matière en l'envisageant à trois points de vue qui ne présentent que des différences de forme ; il y substitue la suivante : point de départ de la vie morale chrétienne, formation et développement de la personnalité morale chrétienne, manifestation de la moralité chrétienne dans la vie sociale. L'auteur a préalablement déclaré que le vrai point de vue qui doit servir de base à une division de la morale est celui de la distinction de la vie individuelle et de la vie sociale. Outre les références bibliographiques générales qui font suite à l'introduction, chacune

des divisions indiquées (et il en est de même des subdivisions) commence par quelques références spéciales.

L. T.

Die Lehre des hl. Augustin vom Sakramente der Eucharistie Dogmengeschichtliche Studie vom Oskar BLANK. — Paderborn, Schœningh, 1907. — In-8°, 135 pp. — *Prix :* 3 fr.

M. Oskar Blank, prêtre du diocèse de Wurzbourg, a entrepris une étude de théologie positive sur le dogme de l'Eucharistie dans saint Augustin. Son travail comprendra deux parties : la première consacrée à la présence réelle et à la communion, la seconde au saint sacrifice.

La première partie seule nous est parvenue. L'auteur commence par préciser le sens des mots : sacrements et eucharistie chez saint Augustin, puis il passe en revue les textes où le saint docteur parle de l'Eucharistie et de la présence réelle et les textes qui peuvent être interprétés en faveur du dogme eucharistique. M. Blank conclut ses recherches en montrant la part prise par saint Augustin au développement de la doctrine sur l'Eucharistie ; on est redevable à l'évêque d'Hippone d'avoir insisté spécialement sur la signification spirituelle de l'Eucharistie et sur la valeur morale de la réception de ce sacrement.

L'auteur termine cette première partie par une étude sur l'Eucharistie-communion : dispositions pour communier, nécessité de communier, selon la doctrine de saint Augustin.

X.

Cyprian und der roemische Primat, Cyprien et la primauté romaine, par Hugo KOCH. — Un vol. in-8° de 174 pp. (*Texte und Unters.*) — Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1910. — *Prix :* 6 fr. 80.

Il y a dans le travail de M. Koch deux parties à distinguer : l'étude des idées de saint Cyprien sur la constitution de l'Eglise en général et sur la primauté du Pape en particulier ; ensuite les conséquences que l'auteur en tire. La première partie ne présente pas de conclusions absolument nouvelles. Il y a longtemps que les critiques, même catholiques, avaient signalé les théories épiscopaliennes de l'évêque de Carthage, et remarqué l'indépendance entière qu'il revendiquait, au point de vue juridictionnel, vis-à-vis du siège de Rome, aussi bien pour ses collègues dans l'épiscopat

que pour lui. Seulement, plusieurs avaient cru trouver, dans certains passages de ses traités ou de ses lettres, des formules en contradiction avec ce provincialisme étroit, et en avaient conclu ou que la doctrine de saint Cyprien sur ce point spécial n'était pas très arrêtée, ou que ses idées étaient moins absolues qu'elles ne le paraissaient. M. Koch rejette ces correctifs. Il s'efforce de montrer que saint Cyprien a toujours été d'accord avec lui-même pour refuser à saint Pierre et à ses successeurs tout pouvoir spécial dans l'Eglise, tout titre à en être le centre nécessaire et actif, tout droit à la régir et à la gouverner. Saint Pierre a été *chronologiquement* le premier des apôtres à qui Jésus-Christ a confié le pouvoir des clefs ; pendant un certain temps il a été le seul à détenir ce pouvoir : le Sauveur voulant signifier, par l'unité numérique de cet apôtre, l'unité morale qui devait exister entre les évêques et dans l'Eglise. Mais ensuite, le pouvoir donné à Pierre l'a été à tous les apôtres ; les évêques en ont hérité. Si l'on excepte ce privilège de signification symbolique attaché à la chaire de Pierre, tous les évêques sont les égaux de l'évêque de Rome.

Que ce soient là les idées de saint Cyprien, cela se peut soutenir à la rigueur, et M. Koch déploie à le montrer beaucoup d'ingéniosité et de pénétration. Mais, où il se trompe absolument, c'est quand il en veut conclure que la primauté romaine était non seulement inconnue de la primitive Eglise, mais niée par elle, et qu'elle est le simple résultat d'une évolution humaine. Dans saint Cyprien, dit-il, nous entendons toute l'Eglise des trois premiers siècles. Pas tout à fait, car saint Irénée, si je ne me trompe, était de cette Eglise, et il a parlé de l'Eglise de Rome un peu différemment. Et puis, saint Cyprien est-il un théologien si exceptionnel et si sûr? Etait-ce aussi l'Eglise qui parlait par sa bouche dans le conflit du baptême des hérétiques? Est-ce qu'il n'a pas formulé, à cette occasion, des erreurs autrement redoutables pour la vie chrétienne des fidèles que ne l'est même la négation de la primauté pontificale ? Et la théorie générale de l'Eglise à laquelle l'a amené son épiscopalisme, et que M. Koch expose complaisamment, n'est-elle pas, en somme, pitoyable, digne tout au plus d'un idéaliste ou d'un rêveur? Ce *glutinum concordiae*, dont il veut faire le lien de l'unité entre les évêques, est-il autre chose, en pratique, qu'un mot ? Non : on a le droit de contredire, même quand saint Cyprien s'emporte contre Etienne, et d'en appeler de ses arrêts à des juges mieux informés.

Dans la préface à son livre, M. H. Koch s'excuse de la peine que ce livre causera à ses amis catholiques. Pensant qu'il s'agissait

d'une étude de pure critique, je m'étonnai d'abord, qu'il s'excusât de chercher simplement, en histoire, la vérité. La seconde partie de l'ouvrage m'a expliqué ses paroles. Depuis, j'ai su que M. Koch était un des leaders du parti moderniste en Allemagne. Tout s'explique. Seulement, croire que l'on peut rester catholique tout en niant l'institution divine de la papauté, tout en se séparant de Rome, ce n'est pas seulement manquer de sens théologique, c'est n'avoir pas le sens des réalités.

J. TIXERONT.

ERASME et LUTHER. *Leur polémique sur le libre arbitre,* par E. HUMBERTCLAUDE. — Un vol. in-12 de XXIII-297 pages. — Paris, Bloud, 1910. — *Prix :* 3,50.

L'étude que M. Humbertclaude a consacrée à la polémique qui s'éleva entre Erasme et Luther touchant la question du libre arbitre fait revivre un des épisodes les plus importants des préliminaires de la Réforme. Erasme, en effet, était poussé par son tempérament et par sa formation intellectuelle a exalter le libre vouloir de l'homme. Luther, au contraire, ne voyait dans la nature humaine que corruption et péché : il était invinciblement entraîné à proclamer l'impuissance absolue de la volonté pour le bien. Les deux adversaires devaient donc naturellement être amenés par leurs tendances diamétralement opposées à entrer en conflit sur ce sujet : ce sont les diverses épisodes de leur polémique dont M. Humbertclaude nous fait le récit. Lui-même a pris soin de nous décrire très exactement la méthode et le plan de son ouvrage. « Au lieu de nous borner, comme nous aurions pu le faire en nous tenant sur le terrain de la Théologie, à exposer la pure question dogmatique débattue par les deux adversaires, nous avons cherché, — tout en conservant à celle-ci sa prépondérance, — à faire aux données de l'histore une large part et à mettre en œuvre les éléments capables de rendre à la discussion elle-même sa véritable et complète physionomie. Rechercher dans le passé d'Erasme et de Luther les origines lointaines du débat en question, exposer ensuite le caractère et la doctrine des trois ouvrages qu'a suscités cette polémique, poursuivre enfin, dans les premières années qui ont suivi, les conséquences qu'elle a eues soit pour les deux contradicteurs eux-mêmes, soit pour l'histoire du dogme de la grâce dans l'Eglise réformée et dans l'Eglise catholique, telle est la tâche que nous avons assumée et essayé d'accomplir. »

Il serait superflu de nous attarder ici à discuter certaines assertions de minime importance dont on pourrait contester l'exactitude : à peine faut-il mentionner le regret que l'auteur n'ait point cru opportun d'introduire une classification dans la bibliographie très complète de la question (IX-XIV) ; un ouvrage scientifique d'une telle valeur devrait être précédé d'une « bibliographie raisonnée », non point informe ; nous n'aurions pas ainsi la surprise de passer de Audin à saint Augustin, ou de Erasme à Evard, etc. Mais, dans l'ensemble, l'étude de M. Humbertclaude témoigne d'une réelle pénétration doctrinale et d'un sens très nuancé des aspects divers de l'histoire : il a su rejeter en note sans se laisser dominer par eux les détails de pure érudition qui servent à étayer sa thèse. Grâce à cela son œuvre tout en étant d'une architecture solide, se laisse lire avec intérêt. H. LIGEARD.

Prælectiones de liturgiis orientalibus habitæ in Universitate Friburgensi Helvetiæ a MAXIMILIANO, principe Saxoniæ. T. I. — Grand in-8°, VIII-241 pp. — Fribourg, Herder, 1908. — *Prix :* 6 fr. 25.

Le prince Maximilien de Saxe, prêtre et professeur à l'Université catholique de Fribourg, vient de faire paraître le premier volume de son Cours sur les liturgies orientales.

L'ouvrage débute par une introduction générale sur le sujet, p. 4-54, où l'auteur examine rapidement l'origine de ces liturgies, p. 9-13, qu'il divise en quatre familles : 1° Liturgies de saint Jacques ou de Jérusalem ; 2° Liturgies de saint Marc ou d'Alexandrie ; 3° Liturgies de saint Thaddé ou de Mésopotamie ; 4° Liturgies de saint Jean apôtre ou d'Ephèse. — Suit une étude sur la valeur dogmatique, morale et littéraire de ces liturgies.

La seconde partie du volume, la plus importante, p. 55-214 traite de la liturgie des Grecs et des Slaves: le matériel du culte chez les Grecs ; l'année ecclésiastique des Grecs et des Slaves. — L'auteur passe en revue le propre du temps et le sanctoral, indiquant brièvement pour chaque jour de l'année les fêtes célébrées dans le rite grec et dans le rite slave.

Une table alphabétique assez copieuse rend facile la recherche des renseignements.

L'auteur étudie les liturgies orientales actuelles ; il ne vise pas à faire l'histoire de ces liturgies. Cet ouvrage d'un maniement assez facile, peut rendre service pour la connaissance de la liturgie grecque contemporaine. X.

Les Heures de garde de la Sainte Passion, par le R. P. GALLWEY, S. J., traduit de l'anglais par le R. P. ROSETTE, S. J. — Deux volumes in-8e écu, de 484 et 408 pp., ornés de deux photogravures. — Paris, Lethielleux, s. d. — *Prix :* 8 fr.

Les Heures de garde de la Sainte Passion ont déjà eu seize éditions en anglais. C'est assez dire les mérites de cet ouvrage et l'avidité avec laquelle les âmes chrétiennes y ont cherché un aliment doctrinal et pieux.Après un Préliminaire sur la méthode de saint Ignace pour méditer la Passion, le R. P. Gallwey suit pas à pas l'Evangile depuis la Résurrection de Lazare jusqu'à l'Ascension. Ses commentaires ont pour base une exégèse qui, sans prétentions scientifiques, utilise cependant de bonnes conclusions historiques et critiques. On sent que l'auteur se préoccupe de puiser toujours aux sources les plus pures. Mais c'est la note pieuse qui domine, comme il convient, dans un ouvrage de ce genre. Et cette note est excellente, sans mièvrerie, éveillant les saints désirs et travaillant à accroître la ferveur dans les âmes.

L'édition que le P. Rosette offre aux lecteurs français ne reproduit pas minutieusement le texte anglais. Des longueurs ont été supprimées, et l'ouvrage y gagne en précision et en force. Si l'on y rencontre encore quelques répétitions (sans doute parce que *les Heures de Garde* ont été prêchées avant d'être offertes au public sous forme de méditations), l'esprit et le cœur y trouvent leur profit ; ces répétitions sont savoureuses comme doit l'être l'acte d'amour adressé au divin Sauveur humilié et souffrant.

Le R. P. Gallwey est mort en 1906, mais son activité apostolique s'exercera longtemps encore et très fructueusement par l'ouvrage que nous recommandons à l'attention et à la piété des prêtres et des laïques.

L. P.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Problèmes économiques et sociaux, par Max TURMANN, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg. — 1 vol. in-12 de VII-395 pp. — Gabalda, Paris, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Trop longtemps, les sociologues se sont plu à construire en rêves les plans d'une Cité idéale future ou plus simplement à proposer dans de belles mais vagues théories une reconstruction du monde présent. Leur œuvre a pu être utile ; elle a certainement eu le mérite, par son imprécision même, d'attirer des esprits généreux vers l'étude des questions sociales ; mais elle a perdu trop souvent aussi contact avec les choses de la vie, en voulant rester dans la pure abstraction. Il est temps cependant de songer que, pour aborder l'exposé des questions sociales, une connaissance précise des questions essentiellement économiques est une indispensable préparation.

C'est en s'inspirant de cette pensée fort juste que M. Max Turmann a écrit son nouveau livre, où il étudie, un peu sans ordre, les questions les plus diverses qui se posent à chaque instant aujourd'hui. M. Max Turmann est un chroniqueur social. Aussi, par son originalité, par sa diversité, par l'emploi même de cette méthode positive, qui, tout en donnant un rôle directeur aux idées, tient grand compte des faits, par l'abondánce enfin et la sûreté de sa documentation, ce volume *Problèmes Economiques et Sociaux* mérite toute notre attention.

Pour comprendre la méthode qui a dirigé M. Max Turmann dans l'élaboration de chacune des parties de son intéressant ouvrage, il nous suffit de choisir au hasard un chapitre et de voir la manière, dont il l'a composé.

Le « travail à domicile » est un des problèmes les plus angoissants qui se posent aujourd'hui ; c'est un de ceux qui semblent attirer le plus les recherches de nos économistes. Il y a deux mois à peine, en effet, un grand congrès international réunissait à Bruxelles les délégués de dix-neuf nations pour étudier les abus du travail à domicile et rechercher une solution pratique et immédiate. L'Association Internationale pour la Protection légale des Travailleurs tenait à la même époque un important congrès à Lugano. Le Parlement enfin s'apprête à discuter les deux projets déposés

sur la même question par MM. Honoré et de Mun. M. Max Turmann a consacré à cette étude du travail à domicile quelques chapitres très documentés. Tout de suite, comme on le voit, il s'attaque aux problèmes les plus actuels, aux problèmes sociaux qui passionnent l'opinion. Après avoir constaté les abus très réels, soit au point de vue du salaire, soit au point de vue des conditions d'hygiène, dans lesquelles le travail à domicile est exécuté, l'auteur prend immédiatement un exemple pratique dans l'industrie parisienne de la fleur artificielle ; puis, successivement, il étudie les principaux remèdes proposés : l'association professionnelle dans les Syndicats féminins ; l'entente des consommateurs et de la clientèle dans les Ligues sociales d'acheteurs ; enfin, et surtout, l'intervention de la loi. Il reprendra, du reste, pour le développer et l'éclaircir davantage l'exposé de chacun de ces remèdes.

Ici, il se bornera à l'étude d'un « fait » social, comme le travail de nuit de la boulangerie ; là, il décrira toutes les manifestations d'un phénomène économique, comme la crise américaine de 1907 ou l'initiative commerçante du Brésil dans la valorisation du café.

Mais il ne faut pas oublier que la question sociale n'est pas uniquement une question ouvrière. Le problème social est singulièrement plus complexe ; il est fait d'une multitude d'autres problèmes dont les solutions pour la plupart sont conditionnées les unes par les autres. Dans ce nombre, nous comptons l'importante question des employés, dont la situation matérielle est souvent pénible, toujours aléatoire par suite de l'absence de réglementation de travail, trop souvent douloureuse en raison de la modicité de leurs salaires.

Parmi ces problèmes encore, celui des « classes moyennes » est un des plus délicats à résoudre : M. Max Turmann énumère les remèdes, qu'il propose comme les meilleurs, et qui sont activement étudiés par l'Institut International des classes moyennes (1) : l'union des petits commerçants pour la défense de leurs intérêts contre les coopératives de consommation ; l'imitation possible des meilleurs procédés des grands magasins ; la jouissance des bénéfices et des profits, que peuvent procurer de sérieuses institutions de crédit.

Dans toutes ces questions, l'éminent écrivain apporte une documentation très solide, une solution toujours pratique et juste ; il

(1) L'Institut international a son siège à Bruxelles; il y a deux mois à peine, il a réuni à Augsbourg, dans une grande assemblée, les représentants des principaux pays d'Europe.

est le fidèle continuateur de l'Ecole catholique sociale. L'auteur du *Développement du catholicisme social depuis l'Encyclique Rerum Novarum* a consacré au groupement professionnel, tel qu'il est compris par son école, les pages les plus originales de son nouvel ouvrage. Après avoir constaté que la profession n'est plus organisée, il étudie le moyen d'établir une organisation professionnelle, à la fois assez ferme pour faire disparaître les abus actuels et assez souple pour s'adapter aux conditions variées de l'industrie moderne. Or, le corps professionnel constitue, à ses yeux, un groupement aussi naturel que n'importe quel autre groupement politique ou administratif. Il demande donc qu'il soit, comme les autres, reconnu officiellement par les pouvoirs publics. Puis, la direction serait confiée à un conseil, élu par les intéressés, conseil qui aurait des attributions réglementaires et disciplinaires, en même temps qu'il serait considéré comme la représentation exacte de la profession et comme le gérant du patrimoine corporatif.

Nous nous laisserions entraîner un peu loin : chaque chapitre mériterait une critique détaillée et une appréciation justifiée, mais nous sommes certain que cet ouvrage, qui est appelé à fournir de précieux documents, se trouvera bientôt dans la bibliothèque de tous ceux qui se passionnent pour l'étude des problèmes économiques et sociaux de l'heure actuelle.

E. GUERRY.

Programme d'études pour groupes ruraux et guide du conférencier agricole, par H. MORO, P. LASALLE, J. TERREL. — Un vol. in-12, de 196 pages. — Lyon, Chronique sociale, é. E. Vitte. — *Prix :* 1 fr. 25.

Ce guide programme, édité par le service des études de la Fédération du Sud-Est, rendra les plus grands services à tous ceux qui s'occupent d'action religieuse ou sociale dans les campagnes. Les cinq premières parties sont consacrées à des questions, d'ordre exclusivement technique, relatives à la science agricole, aux diverses formes de l'association syndicale et coopérative et à la législation rurale. Sous le titre « Préparation à l'action », la dernière partie étudie la physionomie du cercle d'études rurales, son esprit et ses méthodes, sa vie intérieure et extérieure.

Ce petit livre fourmille de renseignements pratiques de toute sorte : les plans de conférence sont fort bien rédigés de façon concise sans doute, mais en une langue nette et claire : leur lecture et leur

utilisation seront par là rendues très faciles. Les bibliographies permettent par leurs indications précises de traiter les divers sujets indiqués. Cet ouvrage sera donc un auxiliaire très précieux pour tous ceux qui considèrent le cercle d'études sous son véritable aspect d'une œuvre d'éducation populaire.

H. L.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

1. *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales*, par feu le chanoine J.-H. ALBANÈS et feu le chanoine L. FILLET, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. *Saint-Paul-Trois-Châteaux* (*évêques, prévôts*). — In-4°, XI p., 748 col. — Valence, Imprimerie valentinoise, 1909.
2. *Jean de Bernin, archevêque de Vienne* (1218-1266), *Mémoire historique*, par le chanoine Ulysse CHEVALIER. — Paris, Alphonse Picard, 1910. — In-8°, 51 p.

1. M. le chanoine Ulysse Chevalier continue la publication de la *Gallia christiana novissima* entreprise par le chanoine Albanès, que la mort arrêta « en pleine période de préparation, comme un chercheur d'or qu'un éboulement de mine anéantit ». Cette fois, M. Chevalier ne disposait pas seulement des matériaux réunis par M. Albanès, mais encore de ceux qu'avait accumulés, avec amour et patience, un de nos bons travailleurs drômois, M. le chanoine Fillet, connu par de nombreux essais d'histoire locale, et qui avait poursuivi, durant sa vie entière, le projet d'écrire l'histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Complétée par M. Chevalier, la documentation recueillie par MM. Fillet et Albanès, forme un ensemble extrêmement riche : 1495 pièces, en grande partie inédites, sont publiées intégralement ou présentées dans une analyse aussi complète que possible. Pour apprécier les progrès réalisés, il n'y a qu'à comparer ce volume avec les huit colonnes de la *Gallia christiana vetus* (t. III, col. 845-853), et les quarante-trois colonnes de la *Gallia christiana nova* (t. I, col. 703-736, et, parmi les *instrumenta*, col. 119-129, sur l'évêché de Saint-Paul ou avec l'*His-*

toire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Avignon, 1710) du dominicain Louis-Anselme Boyer de Sainte-Marthe.

Naturellement la période ancienne est la moins connue. Jusqu'au XII[e] siècle, ce que nous savons des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux se réduit à peu de chose ; les documents sont rares, et ils ne sont pas toujours de tout repos. Sans parler des inventions de l'insigne faussaire Polycarpe de la Rivière (cf. p. IX, col. 2), et d'autres faux manifestes (cf. par exemple, col. 66), plus d'une pièce est suspecte ou trahit une rédaction postérieure à la date qui lui est assignée (cf. col. 35, 40, 42) ; en outre, l'identification avec des évêques tricastins de plusieurs personnages nommés dans les suscriptions de divers conciles est loin d'être certaine. M. Chevalier ne prétend pas avoir dit le dernier mot sur ces questions difficiles Mais, si toutes ses conclusions ne sont pas définitives, il a, du moins, groupé les textes épars et fait beaucoup de lumière (soit en particulier, col. 16, 17, 23, 25, 26, 27, 333, 428, sur l'évêque saint Restitut, que M. Chevalier place au V[e] siècle, et qui fut identifié avec l'aveugle-né de l'Evangile).

A partir du XII[e] siècle et pendant toute la suite du moyen âge, les documents sont plus nombreux et, en général, inspirent confiance. De l'année 1100 à l'an 1500, nous n'en possédons pas moins de 751 (n[o] 51-804, col. 45-506). Faut-il croire que la liste est absolument complète? Non, car, pour ne rien dire des textes inédits qui un jour ou l'autre sortent des archives, les pièces imprimées sont disséminées dans un nombre si considérable de livres qu'on ne peut jamais être sûr de n'avoir laissé rien échapper. C'est ainsi que M. Chevalier, n[o] 57, col. 47, analyse une lettre du légat Hugues archevêque de Rouen, où se trouve mentionné l'évêque Pons III de Grillon, et ajoute que « la *Gallia christiana vetus* (t. I, p. 579) relate... que Pons, évêque de Trois-Châteaux, fut employé, vers 1133, par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, légat du pape en France, dans quelques négociations, notamment auprès d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse ». Or, nous avons — et c'était le cas de la citer — une lettre d'Hugues au comte Alphonse ; c'est une réponse à une lettre dans laquelle le comte, excommunié par le pape Innocent III, avait mandé au légat qu'il était prêt à se rendre à Lyon, à Vienne, ou à Valence pour y recevoir l'absolution : Hugues lui fait savoir qu'il le rejoindra à Valence, *speramus enim*, dit-il, *te plena fide sic velle prosequi sicut venerabili fratri nostro Tricastino episcopo promisisti*. Cf. *Pat. lat.*, t. CXCII, col. 1134.

Quand nous entrons dans les temps modernes, les renseignements

deviennent de plus en plus abondants et précis. Sur les origines du protestantisme, par exemple, et sur les guerres de religion qui suivirent, M. Chevalier fournit des textes de premier ordre. Et quelle richesse d'indications de tout genre sur la vie du petit diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux ! « Il y aura peu d'églises, dit justement M. Chevalier (p. XI), dont l'administration intérieure nous soit connue par tant de détails. Ces détails, les *infiniment petits de l'histoire*, favorisent une pénétration plus complète des mœurs et des personnages ; un peu moins de mise en scène laisse aux actions plus de sincérité, d'humanité. L'histoire a rempli sa définition et atteint son but lorsqu'elle a rapproché des hommes du temps présent les hommes du temps passé. »

2. « Il y a quarante-cinq ans, lorsque je commençai la rédaction des fiches qui aboutiront bientôt, s'il plaît à Dieu, à la publication de mon *Régeste dauphinois*... », ces mots, qui se lisent dès la première phrase du mémoire de M. Chevalier sur Jean de Bernin, ne nous livreraient-ils pas le secret d'une production scientifique prodigieuse? Comme Newton qui, interrogé sur la manière dont il avait découvert la loi de la pesanteur, répondait : « En y pensant toujours », M. Chevalier nous donne, coup sur coup, toute une série de gros et beaux volumes parce que, depuis près d'un demi-siècle, il en a recueilli les matériaux et préparé l'impression. Le *Régeste dauphinois*, qu'il annonce, contiendra l'analyse de tous les actes relatifs à l'histoire du Dauphiné antérieurement à sa réunion à la France (1349). Ce que sera cet ouvrage l'étude sur Jean de Bernin permet de l'entrevoir. Sur ce personnage, qui n'a guère attiré l'attention des historiens, M. Chevalier a réuni trois cent trente documents, inédits ou publiés ; il les utilise dans un mémoire tellement riche et plein qu'il ne serait pas malaisé de le transformer en un juste volume. Jean de Bernin, du reste, mériterait l'honneur d'une monographie détaillée. Archevêque de Vienne pendant quarante-huit ans, dans ce XIIIe siècle qui fut si vivant et fécond (1218-1266), il gouverna son important diocèse d'une façon glorieuse, et intervint, avec habileté et succès, dans l'histoire générale de l'Eglise, en particulier, dans la lutte entre la Papauté et l'Empire et dans la répression de l'hérésie albigeoise. M. Chevalier ne pouvait nous offrir du *Régeste dauphinois* des prémices et comme un avant-goût plus capables de nous faire désirer le *Régeste* lui-même, tout le *Régeste*.

F. V.

***Propriétaire-Gérant* : P. CHATARD.**

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.



UN MAITRE
DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE (1)

MESSEIGNEURS,
MESDAMES ET MESSIEURS,

« Nous n'avons point ici-bas de demeure permanente. » Et ce n'est pas seulement la nouveauté de cette salle qui m'en rappelle l'utile leçon. Des assemblées comme celles qui, chaque année, le second mercredi de novembre, réunissent les amis des Facultés catholiques ne se ressemblent guère que pour un regard superficiel.

L'an dernier, parmi vous, Messeigneurs, siégeait un évêque dont nous savions que l'activité jeune et ardente travaillait tout son diocèse comme un ferment. Nous nous promettions le bienfait d'un long avenir de son zèle. Car Mgr Labeuche, dont l'esprit était ouvert à toutes les formes de l'apostolat, avait admirablement compris l'éminente dignité de l'apostolat de l'esprit, et le rôle de l'Enseignement supérieur dans l'Eglise de France. Notre Séminaire universitaire qu'il a tant aidé à peupler, en est témoin ; et la reconnaissance nous fait un devoir de le dire. On devinait, à le voir agir, qu'il n'admettait point que la séparation de l'Etat et de l'Eglise eût pour

(1) Discours du Recteur des Facultés catholiques de Lyon à la séance de Rentrée solennelle, le 9 novembre 1910.

conséquence la séparation de l'Eglise et du savoir, car la pauvreté parmi nous n'est point une déchéance, mais la diminution de la science en serait une. Bref, il nous donnait à nous, comme à tous, l'impression bienfaisante d'un homme dont le regard, loin de s'éteindre dans la contemplation triste d'un présent de misère, s'aiguise vers la vision lointaine d'un meilleur avenir. Il est tombé de l'excès même de son élan ; mais il est tombé en conquérant.

Le lundi 14 mars, le jour même de cette Confirmation tragique à Notre-Dame de Bourg qu'il dut interrompre deux fois, un de ses vicaires généraux entrant dans sa chambre le trouva occupé à écrire une lettre. « Monseigneur, lui dit-il, dans l'état où vous êtes, vous voilà à votre bureau? Ne pouvons-nous pas écrire vos lettres? » — « J'ai fini », répondit-il simplement. Oui, il avait fini, c'était la dernière fois, en effet, qu'il tenait une plume, et les derniers mots qu'il traçait; car le jeudi, 17, c'est-à-dire trois jours après, il était mort. Et cette dernière pensée, c'est nous, Université catholique, qui l'avons eue. Il avait appris qu'une nomination de recteur, à laquelle il avait donné son suffrage, venait d'être signifiée à un prêtre qui n'avait jamais eu l'honneur de lui être présenté. Il crut qu'un mot de sa main serait un encouragement, une marque d'intérêt pour la grande Œuvre ; et son dévouement lui fit oublier le danger. Cette lettre, nous la gardons dans nos Archives comme le souvenir précieux d'un protecteur dont nous avons senti l'âme, et auquel nous lie une reconnaissance sans fin.

Cependant, de ce véritable legs testamentaire notre intérêt veut que nous donnions copie au prélat qui est, sur le siège de Belley, l'héritier de Mgr Labeuche. Mgr Manier assistait, l'année dernière, à notre Rentrée solennelle. Il était déjà un ami de notre Université ; nous le saluons aujourd'hui au nombre de ses protecteurs. Nous nous reposons sur cette double assurance, que la bonté à notre égard est une tradition de son siège épiscopal et un instinct de son cœur. Nous lui demandons humblement son affection, comme nous lui présentons l'hommage d'un dévouement sans borne à son service.

J'avais bien des raisons personnelles de souhaiter que le car-

dinal chancelier — je veux dire l'indulgence même — présidât cette réunion. Je sais bien qu'il n'est pas tout à fait absent : sa bonté est un rayonnement, on en sent l'influence de loin. Il nous est arrivé souvent, certes, dans la vie de notre Université, de ne pas le voir, et de le deviner. Le geste de sa main droite est parfois inconnu à sa main gauche même. Et comme le bien qu'il nous fait dépasse de beaucoup ce qu'on en voit, notre reconnaissance affectueuse est d'autant plus émue qu'il s'y dérobe.

Et vous, Monseigneur le Président, ayant rappelé de qui vous êtes le délégué, je compterai sur votre bienveillance, puisqu'elle est dans votre rôle comme elle est dans votre caractère.

* * *

Tout à l'heure, Messieurs, M. Jacquier, Doyen de la Faculté de Droit, vous présentera les rapports de Messieurs les Doyens sur nos travaux et le mouvement de notre Œuvre. Vous devinez si je m'en rapporte à lui et si j'ai la moindre envie de mêler des traits de ma façon à un tableau qu'il doit tracer. Peut-être vous dira-t-il incidemment les plaintes que nous serions en droit de faire de la méconnaissance où une partie du public tient notre Œuvre. Et vous, Messieurs, vous admettrez la justesse de ses raisons, et vous ne serez pas convaincus ; car il vous restera cette pensée, le connaissant, que si nous avons peu de voix pour nous, nous en avons de bien grandes. Et il vous arrivera ce qui m'est arrivé, dans un récent Congrès où je l'entendais parler — en quels termes, vous le devinez — de l'Enseignement supérieur libre, dire ce qu'il pourrait être et ce qu'il est ; à mesure qu'il parlait, moi, recteur, j'oubliais tout ce qui nous manque, je prenais confiance, je me sentais fier, je pensais : « S'il veut qu'on nous plaigne, qu'il cesse de parler. Il montre que nous pourrions être autre chose, et il nous ferait croire que nous sommes trop ambitieux de désirer mieux. »

Oui, Messieurs, il y a des hommes qui font grand honneur à notre Œuvre. Le rapporteur que vous entendrez ne peut pas le dire autant que c'est vrai, parce qu'il l'ignore. Mais moi,

puis-je l'oublier, dans ce compte rendu d'exercice, quand je songe à tant de causes saintes défendues au barreau ou devant le grand public, à tant de prix décernés par les Académies de notre Institut de France, l'année dernière, à mes collègues, à tant d'ouvrages remarquables éclos parmi le labeur de nos Facultés de Théologie, de Droit, des Lettres, des Sciences, et dont les auteurs sont ici?

Je ne les nommerai pas ; mais permettez-moi d'arrêter un moment votre esprit sur celui qui nous a quittés au cours de la présente année, notre éminent et bien-aimé recteur, Mgr Devaux. A sa mort, les articles des revues savantes ont prouvé quelle place il tenait dans le monde de la science. Et cependant une partie considérable de son œuvre, celle qui lui a le plus coûté et qui lui apportera peut-être le plus de renommée, est encore inédite. Sa renommée est nôtre, car si jamais homme connut l'abnégation de soi au profit d'une idée et d'une Œuvre, c'est lui. Sa carrière scientifique commence à la naissance de notre Faculté ; sa vie se confond avec celle de notre Enseignement ; il emporte avec lui quelque chose de nous, car nous sentirons longtemps le vide qu'il laisse.

Une voix auguste — celle d'un prélat qu'il aimait, et à qui tous ceux qui auront dans l'avenir l'honneur de diriger cette Œuvre ne rendront jamais assez hommage, pour tout ce qu'elle doit aux initiatives de son grand esprit et aux inspirations de sa foi, Mgr l'évêque de Dijon, — a dit que « la beauté de sa vie lui vient premièrement de son unité parfaite ». Mgr Devaux fut — dans le sens le plus élevé du mot — professeur, disons si vous le voulez, un maître. Et il y eut dans son enseignement même la plus grande unité. Deux objets se sont partagé ses travaux de savant : la langue latine et les langues romanes. Mais nous savons que ce sont deux aspects d'une même chose, et que l'étude généalogique des mots français nous conduit en pleine latinité.

Or, je ne sais si je ne lui imposerais pas peut-être une vue personnelle, sans réalité hors de mon esprit, mais dans sa figure majestueuse et grave, puissamment modelée par le travail et par l'effort, il me semblait trouver quelque chose de romain. Son âme sûrement sympathisait avec celle des écri-

vains de Rome. Et cette sympathie faisait la supériorité de ses leçons. Plusieurs de mes collègues, ses élèves comme moi, se sont assis au pied d'autres chaires universitaires, à la Sorbonne, par exemple. Me démentiront-ils si j'affirme que nous n'avons pas rencontré de professeur de littérature latine à qui nous devions autant, ni qui fût un meilleur maître, je veux dire qui sût mieux que lui nous faire goûter les œuvres anciennes?

Tout n'est pas dit, en effet, quand on a établi par la comparaison des manuscrits la véritable leçon d'un texte, ou quand on a choisi entre les interprétations d'une édition *variorum*. Il faut que l'interprète d'une œuvre retrouve et communique l'impression qui l'a fait écrire. Une bonne lecture est celle qui rend à la pensée le ton, et, si je puis dire, la vibration qu'elle avait en sortant de l'âme de l'écrivain.

Or, je sais bien que souvent ce n'est pas chose aisée à retrouver, et qu'il y faut beaucoup de science. Car que d'événements peut-être ont passé sur l'âme d'un poète pour l'amener à l'état qui se traduit dans cette page ! Que d'influences lointaines ou immédiates, faibles ou puissantes ont leur répercussion dans sa voix ! Que d'harmoniques autour de la note principale, pour former le son qu'il faut percevoir ! Vous ne savez rien de la confiance filiale d'Henriette d'Angleterre pour M. de Condom? Vous ne comprendrez pas complètement l'émotion et la poésie de la grande oraison funèbre.

Sans doute ; et c'est ce qui montre l'importance de l'histoire littéraire et la nécessité qui s'impose au professeur de faire connaître les circonstances au milieu desquelles une œuvre est née. Mais est-ce là toute sa tâche? On l'a prétendu au cours de la récente polémique qui s'est engagée autour de la « Crise du français ». Quand vous n'avez rien laissé ignorer à vos élèves des influences qui ont pu s'exercer sur l'auteur, disait-on, votre travail est terminé, parce que vous les avez mis à même de deviner ce qui s'agitait dans son âme. Quant à vouloir ressaisir le son qu'elle a rendu, et communiquer une sensation des beautés et des défauts, c'est illusoire. Vous ne communiquerez jamais que vous-même, et ce qu'on percevra, c'est votre âme, non pas celle de l'auteur, c'est votre esthétique et non pas la beauté des choses.

C'est de ce biais que M. Faguet a présenté une défense de la nouvelle Sorbonne, que l'on accusait de substituer la science à l'éducation du goût, l'histoire littéraire à la critique. La critique, dit-il, « c'est de l'impressionisme... c'est-à-dire de la pure et simple fantaisie ». De sa part, le propos est assez piquant. Mais il est arrivé d'autres fois à M. Faguet d'avoir l'air convaincu sans l'être, et très souvent de défendre ceux qu'on attaque, uniquement parce qu'on les attaque. Vous voyez comment la question se posait pour ceux qui savent entendre : « Pourquoi, disait-on, n'enseigne-t-on pas à la manière de M. Faguet? » Il répond lui-même : on a bien raison. Et si l'on ne continue pas la tradition de Sainte-Beuve,... c'est qu'il y a mieux à faire...

On peut l'estimer assez pour n'être pas de son avis, et je sais des gens qui lui pardonnent spontanément d'avoir négligé les apparats critiques en faveur de quelques bonnes émotions esthétiques qu'il a su leur communiquer.

Or, Messieurs, ceux qui ont entendu expliquer à Mgr Devaux le *Chant séculaire*, par exemple, ont eu devant les yeux une évocation de cette grande fête religieuse organisée par Auguste. Il leur est parvenu quelque chose de l'enthousiasme que soulevaient ces vers orgueilleux.

Un geste bref, le ton de la voix, surtout la vie de ses yeux et comme un frémissement facile à deviner trahissaient en lui la contagion des sentiments du poète ou le passage d'une émotion musicale.

La poésie de Lucrèce, grandiose et sombre, et qui s'éclaire parfois de lueurs si tendres, comme de la faiblesse d'une pauvre âme humaine qui fléchit sous le poids des systèmes, et oublie son orgueil révolté pour se retrouver tremblante et émue comme toutes les autres, le pénétrait.

Pour connaître l'âme sensible, et je ne crains pas de dire artiste et poétique de Mgr Devaux, il faut lire l'étude qu'il publia sur son ami, le peintre Guétal. On n'y trouve pas seulement la délicatesse de ses amitiés, mais aussi la facilité à s'émouvoir, sous un rayon de lumière, comme devant les manifestations puissantes de la nature alpestre. « L'impression, disait-il en analysant un petit tableau de 1874 *Le Casque de*

Néron, eût été celle de la tristesse des choses, sans une échappée de lumière, qui faisant verdoyer les vallons de Proveysieux montrait le gai sourire de la nature à travers ses menaces ». Il n'est pas inutile à un interprète du *De natura rerum* d'avoir su ainsi regarder.

Horace était, semble-t-il, son auteur préféré. Et ce qui contribuait à faire pencher sa sympathie du côté de ce poète, c'est peut-être qu'il avait aidé à le faire mieux connaître, et qu'il retrouvait donc là un peu de lui-même. Sa thèse latine sur le caractère romain des *Odes* manque depuis longtemps en librairie. Au temps de la dissertation, nous l'apprenions par cœur ; et le jury d'examen nous savait gré de nos réminiscences classiques, de notre vocabulaire étendu, et de ce style régulier et symétrique, un peu convenu nécessairement, car si nous avions écrit, sans le dire, le latin des lettres familières de Cicéron ou même de ses Œuvres de rhétorique, avec ses ellipses et ses libertés, notre lecteur nous en aurait voulu, sans le savoir, de la peine que nous lui donnions.

Mgr Devaux aurait paru peut-être trop éclectique aux hellénisants du siècle d'Auguste, et l'*acetum italum* le piquait agréablement. Dans le différend entre Cicéron et Horace sur l'urbanité des vieux comiques, il ne cachait pas qu'Horace lui paraissait bien sévère, et il ne faisait pas le dédaigneux devant les produits un peu frustes mais expressifs de la vieille malice romaine. Car, en vrai Romain, il adorait l'esprit ; et sa physionomie était curieuse à observer lorsque la marche lente de l'explication nous amenait dans le voisinage de quelqu'une de ces plaisanteries célèbres, de ces *lumina orationis*, comme on les appelait à Rome, car on la voyait s'éclairer de loin à l'approche de cette lumière. Non pas que sa complaisance fût aveugle. Son sourire était souvent celui de l'indulgence pour les gaucheries de ces proconsuls en effort d'élégance ou en coquetterie avec la muse. Et quand pour faire diversion à la grande éloquence des *Catilinaires*, il nous révélait en confidence les cajoleries de l'orateur pour décider les poètes du jour à chanter son consulat, et qu'il le montrait s'abandonnant lui-même, pour plus de sûreté, à l'inspiration qui le pressait, et faisant éclater à son entrée dans le bosquet des muses ce

grave nasillement *O fortunatam natam me consule Romam,* que notre maître traduisait avec son exactitude impitoyable : « O Rome fortunée sous mon consulat née », c'était un rire invincible qui épanouissait son visage et qu'il nous communiquait.

« Ah ! ces bonshommes du XVII[e] siècle, disait Flaubert, comme ils savaient le latin, et comme ils lisaient lentement ! » Notre maître, commentant un texte ancien de littérature profane ou de Patrologie latine, lisait lentement. Il faisait, si je puis dire, le siège des difficultés, et il dirigeait son offensive avec la prudence d'un *Cunctator*. Bref, j'y reviens, il nous apparaissait comme un Romain nous initiant à sa langue maternelle. Ou plutôt, on (1) l'a dit bien mieux que moi, c'était « le plus chrétien des Renaissants ».



Il est bien démontré aujourd'hui qu'en remontant la chaîne des paysans qui se sont transmis leur patois, on aboutirait à un Titius, un Albinus, un Julius, bref quelque colon venu d'Italie, et qui avait apporté sur notre terre son parler latin. Mgr Devaux ne quittait pas le latin en s'occupant des patois du Dauphiné. Grâce à ses études romanes, son nom sera connu de quelques-uns dans les siècles qui suivront ; il appartient désormais à l'Histoire littéraire.

Si l'on dit à nos paysans qu'ils parlent le latin à leur manière, ils rient. Mais ils ne sont pas seuls à rire ; et que de plaisanteries des gens d'esprit ont dépensées contre cette ambition singulière de trouver autre chose dans les parlers paysans que le chaos. C'était la « manie grammaticale » ; c'était « les chinoiseries philologiques ». Quand s'offre à nous une découverte qui nous demanderait de l'effort pour la comprendre, nous la repoussons par le rire, nous la condamnons par le terme de « chinoiserie ». Et c'est nous qui sommes les mandarins de la nonchalance.

Ici comme partout le scepticisme n'est que de la paresse.

Au fait, c'est une pensée qui déconcerte qu'il puisse y avoir

(1) Mgr Dadolle.

une science de la dérivation latine du patois, de cette langue parlée et rarement écrite, ployable comme le son et fugitive comme l'air, abandonnée à la fantaisie des petits pâtres habitués à improviser sur leurs pipeaux, et des bonnes femmes qui criaillent leurs dialectes d'onomatopées dans la cour des fermes. Sur combien de voix mouvantes nous sont arrivés les mots des colons romains ! Parler de loi ici, n'est-ce pas prétendre emprisonner le vent? Il y a entre les vocables latins et ceux qu'emploient aujourd'hui les paysans, en labourant le même sol, une telle profondeur de siècles obscurs, que l'entreprise de renouer la chaîne continue qui les relie peut paraître un défi au mystère.

Or, il y a une science des dialectes provinciaux. L'a ou l'e du mot latin subissent docilement la transformation que leur assigne le romaniste, et prennent pour entrer dans le mot français la physionomie qu'il leur impose. Les autres lettres sont aussi obéissantes. Si bien que, pour des explorateurs habitués, le chemin offre tant de sécurité, qui conduit du vocabulaire des paysans latins du Ier siècle à celui de leurs successeurs dauphinois ou foréziens du XXme, que le passage se fait je ne dis pas sans incident ou sans imprévu, mais sans danger de s'égarer.

Ainsi ce qu'il y a de plus mobile au monde, de plus spontanément actif, de plus insoucieux de la règle en apparence, est pris dans le réseau indéfiniment extensif, mais rigoureux dans sa souplesse, inévitable et infrangible, de la loi. Le caprice n'est qu'un mot : c'est l'ordre que nous n'avons pas su pénétrer.

Quand on demandait à Mgr Devaux quelle utilité il pouvait y avoir à s'occuper de la langue vulgaire d'un arrondissement du Dauphiné, il répondait avec Du Cange que les idiomes locaux sont la clef des documents du moyen âge, et qu'il n'y a pas d'Histoire de France sans ces documents. « Tous les progrès, disait-il, dont notre époque est justement fière dans le domaine de l'histoire antérieure aux temps modernes se relient étroitement aux progrès mêmes de la linguistique ». Mais il ajoutait aussitôt : « C'était le point de vue de Du Cange; mais, depuis le XVIIe siècle, l'horizon s'est singulièrement

élargi. Ce n'est plus seulement dans l'intérêt de l'histoire qu'on étudie les langues ; on estime avec raison que l'utilité de la linguistique ne se mesure pas aux services qu'elle peut rendre aux autres sciences, et qu'avant d'être la servante d'autrui, elle est une science indépendante. » Vous reconnaîtrez ici, Messieurs, le mot où se trahit la conscience du savant. On lui demande : « A quoi sert-elle? » Il répond : « Elle est une science »; c'est-à-dire, elle ne sert à rien... qu'à connaître ce qui est.

Voilà, Messeigneurs, l'esprit de celui qui enseigna pendant trente-trois ans dans votre Université et qui la dirigea pendant quatre années. Il n'avait rien à répondre à ceux qui lui demandaient quel profit il trouvait à savoir, sinon qu'il y trouvait le profit de savoir, et d'éclairer pour les autres une part du domaine des faits.

La disposition avec laquelle nous entrons dans notre travail de recherche est celle d'une curiosité intense, et d'une soumission sans réserve aux faits. Cette loyauté est la conscience de l'esprit comme la conscience est la loyauté de l'âme. Elle est une discipline qui s'impose tellement à l'homme digne du nom de savant qu'il lui est impossible de l'offenser. Mentir aux faits, c'est encore mentir, et il n'est rien qui l'y puisse résoudre. Nous sommes une Université catholique, et les conclusions de notre foi couronnent notre enseignement. Mais c'est parce que notre foi sort des faits : elle en est le plus sublime. Et si nous y aboutissons alors que d'autres observateurs n'y aboutissent pas, c'est que nous avons plus de loyauté, plus de rigueur, plus d'étendue dans notre observation. Notre catholicisme n'est pas un parti-pris, c'est, au contraire, un amour épuré du vrai. Il sert à quelque chose d'être religieux pour devenir savant, parce qu'il sert d'être religieux pour écarter le trouble qu'émeuvent devant les réalités objectives nos passions, et la plus forte de toutes, l'amour de nous-mêmes. La pureté et la tranquillité de l'âme sont le miroir limpide qu'il faut présenter à la physionomie des choses.

Cette sorte de vertu de l'esprit, cette probité intellectuelle est une qualité sans laquelle on n'a point de crédit dans le monde qui pense. Les apologies qui ne s'appuient pas à la base solide des faits ne sont que des édifices branlants où les esprits

prudents n'entrent pas. Et les plus beaux systèmes qui méconnaissent le réel n'auront jamais que le mérite d'une bonne intention sans crédit, ou d'une échappée d'imagination sans portée. De cette rigoureuse fidélité au vrai, Léon XIII a emprunté la formule admirable à Cicéron. « La première loi de l'histoire c'est : jamais l'audace du mensonge, toujours le courage de la sincérité, *primam esse historiae legem ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat* ». Ce n'est pas une loi de l'histoire seulement, c'est la loi de toute recherche, c'est la loi du travail de l'esprit.

Je me rappelle une conférence d'étudiant présidée par un de nos professeurs de Sorbonne. Notre camarade expliquait un chœur d'Eschyle et discutait une variante introduite par un éditeur moderne. Lui, conservait le texte vulgaire, et s'efforçait de montrer combien il satisfaisait mieux l'esprit. Il s'animait, le malheureux, et comme il faut évidemment que le bonheur de nos trouvailles même exégétiques fasse sentir au loin ses heureux effets, il concluait à peu près que le ciel et la terre s'en trouveraient mieux, si l'on adoptait sa leçon. Le professeur avait eu la cruauté de l'écouter avec intérêt. C'est tout? dit-il à la fin. Vous n'avez pas remarqué sans doute qu'avec votre leçon le vers a une brève de trop?

Mgr Devaux eut l'occasion de donner une semblable leçon de méthode à un homme qui s'était fait une réputation d'historien, mais dont les conjectures, en fait de linguistique, étaient quelque peu aventureuses. Mgr Devaux donnait pour étymologie à *Lugdunum*, contraction de *Lugudunum*, *Lugus*, *dunum*, forteresse du dieu gaulois Lugus. M. Steyert voulait que ce fût λοῦγος *dunum* colline des corbeaux, parce qu'il y a un corbeau dans les médailles antiques ; seulement il n'y a pas de λοῦγος dans les Dictionnaires grecs. Il s'appuyait pour démontrer l'existence de λοῦγος sur Lugotorix. « M. Steyert ne s'aperçoit pas, écrivait notre recteur, qu'il y a là une syllabe to bien embarrassante; n'étant pas de ceux que gêne la phonétique, il traduit bravement par « chef des corbeaux ». Hélas ! il s'est trompé de classe dans le règne animal, et son Lugotorix n'est qu'un roi des souris ».

Je suppose, Messieurs, que nos plus beaux systèmes doivent

être perdus même pour les causes qui nous sont chères, à moins que nous n'introduisions une syllabe, ou que nous n'altérions un iota, périssent nos systèmes ! Le meilleur intérêt de la cause que nous défendons, c'est la vérité, parce qu'il n'y a qu'elle qui soit un fondement solide et éternel.

Imaginez, Messieurs, la difficulté de cette entreprise, reconstituer le parler d'une région au moyen âge, en le rattachant à ses origines latines. Entreprise séduisante, certes. Car si le goût et la pensée d'une époque se trahissent dans ses monuments, c'est la voix même des ancêtres, et c'est leur tour d'esprit, leur vision colorée des choses, leurs associations de mots curieuses, leur franchise ronde qui se révèlent dans leur vocabulaire. Et plus que cela, c'est le timbre de leur voix, et la musique de leur parler que nous entendons. La science linguistique est une de celles qui nous restituent le mieux la vie des ancêtres. Captivante donc, mais combien difficile, surtout quand on est le premier pionnier. Or, sans doute, Gaston Paris, M. Paul Meyer et d'autres avaient déjà éclairé la voie. Mais nul n'avait étudié le parler dauphinois avant Mgr Devaux. « Rien n'a encore été fait pour l'étude de notre ancien dialecte, écrivait-il, la présente étude à défaut d'autre mérite pourra prétendre à celui de la nouveauté. »

Et quelles ressources avait-il? Avant tout cinq documents écrits en langue vulgaire, entre 1175 et 1403. Retenez, Messieurs, seulement le nom d'une comptabilité municipale de Grenoble pour les années 1338-1340. Ce précieux document donnera à l'érudit une des grandes joies de sa vie et ne sera pas sans influence sur sa mort. Tout cela ne formait pas ensemble plus de cinquante pages de texte. Avec cela le patois parlé encore par les paysans. Il soumit véritablement la région à une enquête mais sous la forme la plus aimable. Les sympathies qu'ils avaient, lui et son frère, dans le clergé lui furent un secours. D'accord avec les curés des Terres-Froides, il acceptait une invitation à déjeuner, à condition qu'un notable de la localité fût de la partie. Les notables pour un Lexicographe, ce sont les plus riches de mots. Un bon repas délie la langue, c'est de psychologie commune. A l'heure donc où l'on se levait de table, le philologue et son paysan se retiraient

dans le secret, et là le savant écoutait la leçon de l'ignorant, et écrivait sous sa dictée.

Un jour il entendit un mot jusque-là inconnu et déconcertant. Après des heures de travail, il fallut remonter en voiture sans avoir pu plier cet irréductible aux lois et coutumes de la phonétique. Le voyage fut ce que vous devinez, soucieux et abstrait. Mais presque au terme de la route, l'idée d'une solution surgit. On fit tourner bride au cheval. Et voilà nos voyageurs faisant de nouveau leur entrée au presbytère, pour essayer d'y retrouver la paix qu'ils y avaient perdue. C'était pendant les vacances de 1908 ; il en rapportait une moisson abondante.

A mesure que son œuvre prenait forme, il s'y attachait plus. J'ai eu entre les mains des éphémérides où il inscrivait sa petite comptabilité et les menus faits de ses journées professionnelles. Ici et là sur les marges se trouvent jetées des formes dialectales, venues à sa mémoire et qu'il ne voulait pas oublier. Elles m'ont apparu, Messieurs, comme la fantaisie austère où il se reposait, comme l'enluminure qui donne du prix au texte. Ainsi est notre vie, à tous. Nous revenons toujours au dessin que notre fantaisie jette dans le cadre de la page, je veux dire aux pensées où notre esprit aime à s'évader et à se reposer. Quelques-uns peut-être en sourient et ne comprennent pas l'intérêt que nous y prenons. Il se peut que ce soit un dialecte, un patois ; il ne nous en est pas moins cher.

La grande œuvre qui représente plus de trente années de labeur, Mgr Devaux l'a, grâce à Dieu, amenée au point où elle pourra être publiée. On peut dire qu'elle était achevée. Il laisse quinze paquets de fiches classées alphabétiquement. C'est le Dictionnaire de la langue des Terres-Froides au moyen âge. Avec l'Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional (1892), qui n'en est que l'Introduction, il constituera la plus heureuse tentative de résurrection du passé, une des plus belles œuvres de l'histoire provinciale. On peut escompter que l'apparition du Dictionnaire sera un événement dans le monde savant.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'un des cinq monuments du parler dauphinois au moyen âge était les Comptes consu-

laires de Grenoble, de 1338-1340. Le manuscrit avait disparu. Et c'est en glanant ici et là des citations que Mgr Devaux était arrivé à une reconstitution incomplète, qu'il soupçonnait fautive. Ah ! que n'avait-il les feuillets jaunis où il apercevrait dans l'écriture du temps, « tel sur le papier qu'à la bouche » le parler sans façon des magistrats municipaux. C'est, disait-il, « une perte profondément regrettable. »

Or voici qu'un jour — imaginez, Messieurs, cette douce sensation, — il mit la main sur le manuscrit. Parler de passion n'est pas exagéré. Aussitôt libéré de ses travaux universitaires, en juillet 1909, alors que nous le voyions, à n'en pas douter, dans le déclin de sa santé, il partit avec toutes nos adjurations affectueuses de se reposer, et s'en alla se reposer en effet dans une salle des archives, d'où le soleil torride de l'été avait chassé tous les habitués. Il y passa trois semaines de travail acharné à copier de sa main tout le volume. Son manuscrit a 132 pages; il y a ajouté un index des noms propres, et un Lexique. Cette œuvre aussi est prête pour la publication.

Il les aura donc faites; et puis il s'est dérobé dans la mort à la gloire qui pourrait lui en venir. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que c'est le dernier trait de sa modestie?

Il était modeste. Je n'en juge point parce qu'il parlait humblement de lui : il n'en parlait pas. De l'humilité d'un homme, il faut juger non pas à l'entendre, mais à le voir vivre. Or, Mgr Devaux d'abord s'était subordonné à sa tâche, au point de ne se compter pour rien devant elle. Sa fonction ne lui servait point à s'élever soi-même ; c'est lui qui s'épuisait à la bien faire. Qui a su que nous, ses collaborateurs, que chargé de la direction de notre Œuvre, préoccupé toujours de ses travaux personnels, il continua néanmoins tout son enseignement du latin? Il ne voyait qu'une chose, c'est qu'il y pouvait rendre service. Toutes ces besognes simultanées auraient suffi chacune à occuper sa journée ; il les laissait envahir sur ses nuits. Et c'est au hasard d'une conversation qu'il me confiait, un jour, qu'à deux heures après minuit, il s'était reposé, son travail achevé. Bien loin de porter tous ses efforts sur ce qui pouvait paraître au regard du public, il s'est aussi dépensé dans l'ombre à un travail obscur. Il fut simplement l'ouvrier

de sa tâche, et ne songea pas à faire de sa tâche l'ouvrière de sa renommée. Ses ascensions dans la hiérarchie lui furent une douleur, je dis bien, une vraie douleur. Au printemps de 1906, quand la voix du chancelier déclara, si je puis dire, cette nomination que nous avions tous faite dans notre cœur, on put voir sur son visage pendant plusieurs semaines les marques d'une angoisse, et — qu'on me pardonne l'expression — la moue d'une amertume qu'il a fallu boire.

Il n'est pas inutile sans doute d'avoir un sentiment modéré de soi-même pour rendre justice aux autres. Mgr Devaux était la loyauté même. Un de ses collègues dans le Rectorat (1) écrivait à sa mort : « Sa personne respirait la loyauté ». Et c'est vrai. Elle rayonnait de ses yeux, de son allure simple, de sa conversation grave. Comme il n'avait aucune prétention au bel esprit, il ne sacrifiait pas la justice à l'agrément du mot à faire. Comme il n'avait aucune prétention d'aucun genre, il ne sacrifiait la vérité à rien, pas même à l'entrainement de ceux de son parti, qui sortiraient de la justice par leur façon d'en chercher le triomphe. Quand il fut appelé, en 1908, devant la Commission de l'Enseignement supérieur au Sénat, sa déposition fut un acte de sincérité : elle donna cette impression. Il fallait, pour ne pas dissimuler sa pensée, dire des choses qui n'étaient point à l'éloge de la majorité parlementaire ; il le fit avec cette fermeté qui accuse une conviction, et aussi cette réserve qui donne au langage plus de force, parce qu'on voit qu'il émane d'une pensée maîtresse de soi. D'ailleurs, avec la même loyauté, il rendait hommage à la courtoisie de tous ses auditeurs et aux sentiments libéraux de plusieurs. C'était un de ces hommes qui se font des amitiés solides, et qui forcent l'estime de leurs ennemis mêmes.

Je ne veux pas dire que Mgr Devaux n'avait pas d'ennemis ; j'aurais peur que ce soit une critique. Mais c'est merveille qu'un homme de cette bonté en puisse avoir. Son accueil était délicieux, et l'on aurait dit, à l'égalité de son humeur, que la vie lui était constamment souriante. Et ce ne devait pas

(1) Mgr Baudrillart.

être. Mais il gardait ses peines pour lui, et ne se croyait pas permis de s'en décharger sur tout venant. Serait-il téméraire de penser, au contraire, qu'il a dû beaucoup souffrir, que ses infinies précautions pour ne pas blesser venaient de bien savoir ce qu'une blessure coûte, que ce bon rire franc que nous lui avons connu, et qui en un moment chassait toutes les ombres et enveloppait sa figure de clarté, fut souvent, surtout pendant les dernières années de sa vie, un art exquis de sa bonté pour épargner aux autres le spectacle de ses souffrances? Car enfin c'est lui qui a écrit de Guétal : « Il était de ces hommes chez qui la vie intérieure est assez intense pour maîtriser la souffrance, réagir sur la maladie, et multiplier les miracles jusqu'à l'inévitable catastrophe. »

Sa vie intérieure, c'était avant tout sa vie de prêtre, et sa foi profonde et — comment dirai-je? — classique, j'entends que la clarté des mots y était essentielle. Il eut avec Dieu la délicatesse qu'il apportait dans ses rapports avec les hommes. Sur le point de commencer la transcription des comptes consulaires, il écrivait en tête de la première page J. M. J. On dit qu'une leçon de géographie n'est pas une prédication. Si ; elle peut l'être. C'est quand cette leçon prouvant aux auditeurs un vrai talent, ils peuvent deviner que ce talent est au service de Dieu. Il venait dans une conférence savante à la Société de Géographie de notre ville, d'établir l'étymologie d'un nombre considérable de noms de lieux. « Si ces noms, disait-il en terminant, nous rappellent les peuples qui ont successivement mis quelques gouttes de leur sang dans nos veines, d'autres noms... empruntés à la religion attestent que dans cette élaboration séculaire de la race française, c'est l'Evangile qui a pétri son âme. »

Une leçon n'est pas une prédication, je n'y contredis pas. Mais je crois aussi qu'il y a mille façons de prêcher qui ne sont pas des sermons. La piété a consisté pour lui à dépenser sa vie. Il a vécu pour Dieu ; il est mort pour lui au travail. Cette piété pour être simple, n'est pas pour cela vulgaire.

Le travail : il me semble qu'en disant ce mot, j'ai prononcé le nom d'un familier de sa vie intérieure, d'un ami passionnément aimé. Quand je songe à la tâche qu'il a fournie, je suis

effrayé : ces multiples volumes sur les langues romanes, œuvre originale, où il ne s'agit pas de compiler hâtivement des conclusions préparées par d'autres, ou de laisser courir sa plume à l'allure de sa fantaisie, mais de démêler soi-même dans la confusion de la vie les éléments de l'œuvre, d'en être l'architecte et la main exécutrice ; ce dictionnaire dont tous les mots sont une conquête, et dont toutes les lettres ont demandé un examen technique spécial, comme elles ont dans la linguistique leur sort individuel. Il faut les voir avec leurs cédilles, leurs points, leurs accents qui les différencient, les individualisent, toutes comme des pièces contrôlées. Ajoutez à cela la lecture des auteurs latins, des exégètes et des commentateurs de toutes langues, qui se manifeste dans ces monceaux de notes, cet empilement de feuilles volantes noircies de remarques, qui ont alimenté un enseignement de quarante années. Sur le tout, nombre d'articles de Revues, de communications aux Académies, de discours et de rapports. Il a dû plier sous le faix. A la fin il avait pris cette allure pesante, courbée, et sans souplesse des hommes des champs que la terre finit par envelopper d'une sorte d'écorce rude. Mais alors son front n'en avait que plus de gravité majestueuse, et l'on devinait à la mobilité et à la vie de ses yeux que l'activité réfugiée là, avait une ardeur et une jeunesse qui se permettaient des projets et des rêves. « Monseigneur, lui disait la petite Sœur de la Sagesse qui le soignait à Rome, si vous ne m'obéissez pas mieux, vous risquez de ne plus retourner en France ». — « Que dites-vous, ma Sœur? répondit-il du même ton souriant dont la menace lui avait été faite, le bon Dieu sait bien qu'il me faut encore dix ans pour achever tout ce que j'ai à faire. »

L'obsession de son repos à Rome fut de revenir pour reprendre la tâche. La pieuse imprudence de sa visite au Pape, quinze jours avant sa mort prouve combien sa volonté était au-dessus de ses forces. Comme l'a dit Mgr de Dijon, « il traîna son fardeau, quand il n'avait plus la force de le porter ». Ce pauvre malade allait prendre congé pour retourner à son travail. Tout le monde essayait de lui sourire et avait le deuil dans l'âme. Pie X eut la douloureuse impression de voir un mourant. Mais lui, il présentait son rapport sur les Facultés. Il nous avait

écrit de lui envoyer en hâte un chiffre qui lui manquait. Et quand il eut accompli ainsi sa fonction rectorale, la mort acheva de le prendre.

Ah ! le bon serviteur qui a prolongé son travail quand l'ombre déjà s'étendait, et qui ne consentait pas à quitter le champ ; le bon serviteur de nous tous, mes chers confrères : pour ne parler que de ce diocèse, il n'est presque pas un de ceux qui enseignent, qui n'ait été son disciple, et chacun de nous sait ce qu'il lui doit ; le bon serviteur qui n'a point demandé d'autre profit que l'honneur de rester dans la maison de son maître, et qui y est mort pauvre comme il y était entré ; le bon serviteur que nous avons vu se courber dans cette décadence auguste du labeur accablant, et qui est allé, jusqu'à ce qu'il a trébuché sur le sillon, d'épuisement ; le bon serviteur à qui il a fallu que Dieu ôte de ses mains l'instrument du travail.

Tout de même, Messieurs, quand il sut que le Maître le relevait de sa tâche et l'invitait au repos, — nous n'avons rien connu de ses sentiments parce qu'il n'avait plus la force de les exprimer — mais dans cet instant où il entendit la voix nouvelle pour lui et révélatrice d'un monde de calme et de paix infinie, quand il sentit l'attirance doucement violente qui le pressait et la main du bon Maître sur ce corps habitué aux duretés de la souffrance et aux rudesses du travail, oh ! j'imagine qu'il y eut pour lui, plus que pour d'autres, de la douceur à laisser enfin tomber la contention d'un effort sans répit, à détacher sa main de tant de besognes meurtrissantes où elle s'obstinait douloureusement, son âme des pensées poignantes où nous vivons, et à se laisser aller aux délices du repos dans la tendresse divine.

* * *

Messieurs, Mgr Devaux me faisait l'honneur de me lire, avant de les présenter, ses rapports de Rentrée, et me disait combien il lui paraissait nécessaire d'en faire autre chose qu'un simple compte rendu, et d'y développer une idée générale sur le sujet sans limite de l'Enseignement. Il le faisait avec la distinction, la force que vous savez. Son expérience le lui per-

mettait : il n'avait qu'à apporter ici ses observations, et comme les notes de voyage de sa longue vie. Une prudence élémentaire peut conseiller à de moins riches de la réserve tout au moins. Nos pauvres idées générales, que sont-elles souvent, que le signe du plaisir que nous prenons à édifier des systèmes et le roman de notre esprit? Néanmoins je vous proposerai pour conclure, cette réflexion, que je crois solide, parce qu'elle s'appuie à la réalité des faits. Je la lui emprunte, en somme, puisqu'elle émane de sa vie.

Mgr Devaux aura été un des humanistes les plus distingués de son temps. Dans l'étude des langues romanes il se place au tout premier rang. Son Dictionnaire avec « l'Essai » qui en est l'Introduction est une œuvre définitive, car les patois disparaissent et les mots témoins du passé, qu'il a pu consulter, achèveront de s'évanouir, avec le souffle de la présente génération. Le Dauphiné spécialement peut le regarder comme un des hommes à qui il doit le plus pour son histoire. De telles vies font un honneur grand à l'Eglise comme à la science. Et s'il s'agit d'abolir le préjugé de l'hostilité de l'esprit et de la foi, elles ont plus d'efficacité que des discours.

Or, Messieurs, veuillez considérer que Mgr Devaux n'eût point été cet homme sans l'Université catholique. C'est clair comme le jour. « Ce sont les auditeurs qui font les prédicateurs », disait Bossuet. Et c'est la vérité même, en ce sens aussi que les auditeurs incitent les prédicateurs à développer toutes les puissances qu'ils ont en eux. Bossuet, curé dans un hameau de la Beauce, n'eût point été Bossuet. On a dit que ce sont les circonstances qui font les hommes. Non ; mais elles les amènent à être eux-mêmes.

Considérez l'excitant que c'est pour le talent de certains professeurs, hors de chez nous, que cette foule d'auditeurs avides qui attendent d'eux une initiation, qui attendent l'idée neuve pour l'applaudir et la découverte scientifique pour l'acclamer. Combien parmi les œuvres que vous avez entre les mains sont des leçons réunies en volume ! La science allemande que quelques-uns ont tort d'adorer, et d'autres de plaisanter, est une science universitaire.

Il y a le livre, oui. Mais la leçon aide à parcourir la route en

y ménageant des étapes. La leçon stimule l'effort en ne souffrant aucun retardement, et en obligeant à la précision. La leçon est une pierre de touche de la clarté; elle profite des suggestions comme des hostilités de l'esprit de l'auditeur. Et, en définitive, l'enseignement est la meilleure méthode d'élaboration de la science.

Professer est le grand stimulant d'apprendre. Que voulez-vous? Si nous voyageons pour raconter : « J'étais là, telle chose m'avint », nous apprenons pour communiquer notre science. Et c'est un plaisir extrême ; et c'est une sorte d'instinct de paternité intellectuelle que ce besoin de transmettre la vie de l'esprit, de voir des intelligences s'épanouir sous la lumière émanée de la nôtre. Si vous aimez mieux que nous parlions d'apostolat de l'esprit, le besoin que nous en avons se satisfait toujours, comme au temps de Socrate, dans la conversation vivante avec les auditeurs : « Dis-moi, Phèdre..... »

Or, Messeigneurs, vous entendez bien le raisonnement qui, à mesure que je parle, déroule ses anneaux. Ce serait quelque chose comme le sorite de saint Paul en sens inverse. *Quo modo autem audient sine praedicante? Quomodo vero praedicabunt, nisi mittantur?* Et moi je songe : Comment parleront-ils, s'il n'y a pas d'auditeurs? Et comment y en aura-t-il, si on ne les envoie?

C'est sans doute une étrange manière d'envisager les choses, que de voir dans nos Universités l'utilité des maîtres, et dans les étudiants, les ouvriers appliqués au développement du talent des professeurs. Eh ! Messieurs, n'en est-il pas toujours ainsi dans l'enchaînement des choses « causées et causantes », et dans la réversibilité des efforts? Tout se mêle, donne et reçoit dans la complexité de la vie. L'aspect commun des choses n'est qu'une apparence, et le fond est tout autre. Faire du bien, c'est en faire d'abord à soi-même; et enseigner, c'est apprendre.

Certes oui, le résultat des Universités catholiques est de créer des personnalités scientifiques, de permettre à quelques hommes de talent d'aller jusqu'au bout de leur puissance.

N'auraient-elles que cette utilité, qui ne voit que c'en est une considérable? Qui ne voit que c'est une nécessité dans l'Eglise de France?

Que demain elles se ferment, il est possible qu'aux yeux de quelques-uns le tort ne soit pas grand. Les églises resteront ouvertes ; les petites écoles garderont des élèves ; et même le budget de la charité y trouvera un bénéfice. Beaucoup diront : Et puis? Nous ne savions même pas qu'il existait un Enseignement supérieur.

Vous ne le saviez pas? Eh bien, peut-être vous allez l'apprendre maintenant. Car vous allez voir ce qu'on fera de l'histoire de vos origines chrétiennes, et le masque de travestissement qu'on imposera à votre foi. Vous n'avez rien perdu ; sauf quelque chose peut-être de cette majesté sereine qui est celle du christianisme, quand il apparaît dans sa pureté, et qui lui assure aujourd'hui encore la royauté des esprits soucieux de se soumettre à la vérité.

Ce n'est rien qu'un peu de lumière qui s'éteint. Et je ne dis pas que nous cesserons pour autant de manger. Mais la lumière est nécessaire pour vivre.



LA RÉFORME SOCIALE

D'APRÈS LE PLAY

Suite (1)

XLII

Aussi nos idées erronées sur l'importance de l'instruction ne sauraient durer davantage en présence du mal que font les directeurs et directrices des écoles neutres. C'est pourquoi la réforme commence à s'opérer dans les mœurs. Partout surgissent des associations de pères de famille qui veulent défendre l'éducation de leurs enfants. Le but premier de ces associations est de surveiller les instituteurs et de dénoncer leurs attentats à la Justice. Nous leur souhaitons un plein succès. Elles auront au moins cet heureux résultat de mettre en évidence la complicité du gouvernement. Car l'Etat auteur de cette loi détestable s'est hâté de couvrir les instituteurs de sa protection en les arrachant à la magistrature. Les juges n'auront plus le droit de les punir. Ils ne relèveront désormais que des autorités académiques et celles-ci, quand elles seront forcées de faire quelque chose, se borneront souvent à des mutations qui équivaudront à des avancements.

C'est pourquoi ces associations de pères de famille feront bien de recourir à des moyens plus efficaces. Elles peuvent d'abord prendre en mains l'œuvre de l'éducation et tout organiser, d'accord avec le prêtre pour s'emparer si bien de l'es-

(1) Voir novembre.

prit, du cœur, de l'âme de leurs enfants qu'ils les rendent invulnérables aux traits des maîtres impies. Nous venons de résumer les principes de la bonne éducation. Il s'agit d'inspirer l'amour du travail, de la frugalité, de l'obéissance et de faire reposer ces vertus sur la pensée de Dieu. Là-dessus, le père, la mère, ne pourront pas toujours faire des exposés savants comme on les fait dans les écoles religieuses. Mais ici la pratique l'emporte sur la théorie. Il suffira donc aux parents de prêcher d'exemple. S'ils le font, de tous les côtés, on les entourera de considération et de respect. Les enfants le verront et en éprouveront une impression profonde. Ils en seront fiers et voudront mériter la même estime.

D'autre part, il faudra, d'un commun accord, établir un cordon sanitaire autour des maîtres impies des écoles neutres, il faudra leur fermer la porte de toutes les maisons honorables et les parquer à l'égal des lépreux. C'est là une justice qui est de bonne guerre et qui dépend de nous. On peut du reste la pratiquer sans colère en usant envers les directeurs et directrices des écoles laïques de cette compassion charitable qu'on ne refuse pas à des fous. Plus nous serons calmes, plus nous serons forts. Si nous savons rendre efficace cette répression, elle remplacera la justice des tribunaux que le gouvernement nous refuse. Une pareille attitude de tous les gens de bien, jettera le discrédit sur les maîtres détestables qui osent enseigner l'impiété. Nous pouvons espérer qu'elle suffira pour leur fermer l'esprit et le cœur de la jeunesse condamnée à fréquenter leurs écoles.

Ce que nous avons tenté, il y a plus de trente ans, en créant la *Société de Saint-Joseph, protectrice du travail et de la vertu*, n'était qu'une ébauche de ce que peuvent devenir aujourd'hui les associations des pères de famille formées pour assurer la bonne éducation de leurs enfants. Si ces associations s'inspirant des principes donnés par Le Play après saint Paul, couvrent peu à peu la France entière, les écoles neutres auront pour effet de nous procurer une génération de vrais chrétiens et d'opérer une séparation marquée entre les adorateurs du plaisir et les amis de la vertu.

Daigne le Seigneur nous faire cette miséricorde !

XLIII

Pendant que nous enseignions aux familles pauvres d'Angers comment elles devaient procéder pour préserver leurs enfants de la paresse et du vice, des circonstances providentielles nous amenèrent à leur apprendre aussi la manière de défendre leurs épargnes.

Ce service est très important. Mais la question est délicate. Elle effraye les prêtres qui ne comprennent pas que la religion puisse être mêlée à des questions d'argent. Il est donc nécessaire d'aller au fond des choses et de bien préciser la part qui revient ici aux membres du clergé.

Tout d'abord, nous conjurons les prêtres de réfléchir aux paroles suivantes de Le Play :

L'épargne, dit-il, *s'élève au rang de pratique essentielle lorsqu'elle figure régulièrement dans le budget de la famille et correspond au dixième de la recette... Les individus témoignent alors, par leur frugalité volontaire, qu'ils ont la force de réprimer leurs passions et de contenir leurs appétits* (O. T., 23).

Si telle est l'origine de l'épargne, comment ne pas lui reconnaître une cause religieuse? Qui saura mieux que les prêtres exposer à la jeunesse les motifs naturels et surnaturels à l'aide desquels elle aura le courage de réprimer ses passions et de contenir ses appétits? Dès lors, elle fera des économies non par avarice mais par esprit de mortification et de charité. Les prêtres, après avoir ainsi enseigné au peuple à gagner et à épargner de l'argent, devront-ils s'abstenir de tout conseil sur la manière de le placer? Nous ne le pensons pas, car ils doivent lui enseigner aussi la prévoyance et celle-ci exige un sage placement des épargnes.

Voici encore à ce sujet une parole de Le Play :

En conseillant, dit-il, *un emploi judicieux des produits du travail, la prévoyance crée pour ainsi dire une seconde fois la richesse. Elle donne en outre aux individus la sécurité* (R. S., VI).

Ce double effet du placement des épargnes suppose qu'on les a confiées à des travailleurs économes et honnêtes qui les rendront fidèlement, après les avoir fait fructifier. Car on est

sûr de les perdre si on les prête à des jouisseurs, à des spéculateurs de mauvaise foi, etc. Pour cela, il est nécessaire de placer l'argent autour de soi. Il convient de le prêter à des personnes parfaitement connues et en sachant l'usage qu'elles en feront.

XLIX

La chose est ainsi pratiquée par les paysans des villages qui fondent une caisse rurale. Ils ont sous les yeux les gens du pays, leurs emprunteurs. Ils peuvent les voir tous les jours et observer si au lieu d'aller au cabaret ou de courir les foires ils sont assidus à cultiver leurs champs. En confiant leurs épargnes à des gens laborieux par l'intermédiaire des administrateurs d'une caisse commune ils leur fournissent le moyen de réaliser des bénéfices certains parfois considérables. L'argent du pays reste alors dans le pays. Il produit la richesse de ceux qui l'empruntent et de ceux qui le prêtent, et ces derniers sont dans une parfaite sécurité sur le sort de leurs économies.

Nous croyons que les prêtres sont tout à fait à leur place dans ce genre d'œuvres, et nous n'avons pas hésité à les leur recommander. Les caisses rurales étaient inconnues de notre clergé, quoiqu'elles eussent fait depuis longtemps leur apparition en Allemagne et en Italie. Nous sommes allé les étudier sur place. Après avoir connu leur succès, leur sécurité et leur force moralisatrice, nous avons entrepris de les propager en France de vive voix et par écrit. Pendant six ans nous n'avons guère rencontré que des incrédules. Cependant nous avons formé quelques disciples et enfin les fondations ont commencé.

Or, tout de suite, une scission regrettable s'est produite au sujet des œuvres. Elle est venue de ce que Montaigne appelle la *piperie des mots*.

Quand, au Congrès de l'*Union des œuvres ouvrières* qui se tint à Bordeaux en 1876, nous avons présenté notre petite *Société de Saint-Joseph, protectrice du travail et de la vertu*, on nous demanda de modifier légèrement le titre et de l'appeler : *protectrice du travail* CHRÉTIEN. Nous avons accepté avec une

secrète appréhension que les faits ne tardèrent pas à justifier. Nous craignions de voir réserver les avantages matériels de nos institutions économiques aux travailleurs qui ont des pratiques religieuses, sans se préoccuper de savoir s'ils ont aussi des vertus. Les mots *neutre* et *confessionnel* vinrent s'ajouter bientôt au mot *chrétien* et achevèrent de jeter dans les esprits une confusion qui dure encore. Il importe de la dissiper.

XLV

Pour voir clair dans cette question délicate et obscure, il faut rappeler la distinction que nous avons déjà faite entre l'ordre de la création et celui de la rédemption. Ces deux ordres ne sont pas opposés l'un à l'autre ; au contraire ils sont destinés à s'unir et à se compléter. Mais l'union doit se faire sans confusion. Le rédempteur n'est pas venu faire une création nouvelle ; il est venu restaurer la création primitive et lui rendre la pureté qu'elle a perdue par le fait du vice originel. Cette union de l'œuvre du Créateur et de l'œuvre du Rédempteur doit s'opérer en outre librement et par amour. Alors chaque œuvre garde les qualités qui la distinguent et le composé devient parfait. Que si on prétendait accomplir l'union par force, on fausserait toutes choses. Les deux œuvres seraient dénaturées, et celle de la création et celle de la rédemption. On obtiendrait ainsi un pauvre mélange. Il pourrait avoir de belles apparences, mais elles cacheraient de tristes réalités.

La restauration de l'œuvre du Créateur s'opère par les bonnes œuvres quand elles sont faites sous l'inspiration du Dieu Rédempteur. Aussi saint Paul recommande-t-il aux fidèles de se dévouer à ces œuvres de manière qu'ils puissent en prendre la direction. *Curent bonis operibus præesse qui credunt Deo*. (Tit., III, 8.)

En effet, les bonnes œuvres sont excellentes pour toucher et gagner les cœurs. En les faisant avec tact, on peut éclairer les esprits et entraîner les volontés dans la voie du salut éternel. Mais pour en avoir l'intelligence qui donne le tact, il est nécessaire de les étudier. Aussi saint Paul ajoute-t-il peu après :

Discant nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi (Tit., III, 14). *Discant :* qu'ils apprennent, qu'ils étudient ; car, chaque œuvre a sa nature spéciale, son but particulier. Il faut savoir en régler le fonctionnement d'après les nécessités qui la font naître : *ad usus necessarios.* Alors, mais alors seulement les œuvres sont vraiment utiles et ceux qui les font ne perdent ni leur temps, ni leur peine. *Ut non sint infructuosi.*

Eh bien ! quand on étudie attentivement les caisses rurales, on reconnaît qu'elles appartiennent à l'ordre de la création. Leur fin prochaine est d'assurer et d'augmenter le bien-être temporel des associés, en les maintenant dans la pratique de la loi morale naturelle. Cette loi est celle du travail entrepris, comme l'enseigne Le Play, non par amour du lucre mais par amour de la justice et de la charité. Quand les observateurs de cette loi joignent à l'assiduité du travail la pratique de la frugalité, ils font des épargnes. S'ils veulent ensuite les faire fructifier, en faisant une œuvre excellente, ils peuvent s'unir dans une association fraternelle et les prêter autour d'eux aux travailleurs honnêtes qui leur ressemblent par leurs vertus morales.

Ces vertus doivent être extérieures et visibles pour tout le monde, en sorte que leur absence puisse motiver de charitables avertissements. Aussi l'usage de la correction fraternelle a-t-il surgi spontanément dans les caisses rurales. On la pratique comme Notre-Seigneur l'a ordonnée, quand il a dit : *Si peccaverit in te frater tuus, vade et corripe eum,* etc., etc. (Mat., XVIII, 15, 17). Si donc un sociétaire s'écarte du droit chemin et prend des habitudes dangereuses pour les intérêts de la société ; s'il devient paresseux, libertin, etc., ses voisins ne manquent pas de le rappeler à l'ordre. La crainte de perdre leur argent leur donne le courage de parler. Quand l'emprunteur averti refuse de se ranger, on le dénonce aux administrateurs de la caisse qui se hâtent de porter remède au mal en forçant le sociétaire à rembourser et en l'excluant de l'œuvre.

Voilà ce qui donne aux caisses rurales une parfaite sécurité. Voilà ce qui fait qu'elles ne sont pas une affaire, mais une œuvre, œuvre excellente préférable à la meilleure des affaires.

Le gage réel, l'hypothèque sont remplacés par les vertus sincères et visibles et par la correction fraternelle qui oblige à pratiquer ces vertus.

XLVI

La loi morale naturelle a été gravée par Dieu dans la conscience de tous les hommes. On trouve partout des cœurs bons et des esprits raisonnables qui la connaissent et qui la respectent. Si ce sont des gens nés en dehors de l'Eglise romaine, ils ne sont que plus intéressants et dignes d'affection puisque ayant reçu moins de lumières ils vivent mieux parfois que ceux qui possèdent la plénitude de la vérité.

Quand ces gens acceptent volontiers l'union avec des catholiques et se prêtent de bonne grâce à la correction fraternelle en usage dans les caisses rurales, ils prouvent qu'ils sont exempts de tout esprit sectaire. On peut donc les recevoir sans compromettre les intérêts de l'institution.

Si cette association de braves gens se fait en dehors du prêtre et sans son concours, l'œuvre est purement naturelle et ne produira que des avantages temporels. Mais si on accepte l'influence du prêtre, on entre dans les vues de saint Paul, en unissant l'action du Rédempteur à celle du Créateur, afin de tout restaurer en Jésus-Christ. Alors la caisse peut devenir une œuvre de conversion.

Il sera facile de donner à une société d'intérêt temporel cette fin surnaturelle quand elle n'est composée que de catholiques et quand il s'agit seulement de ramener à la pratique religieuse les braves gens qui ont eu le malheur de l'abandonner. Un prêtre italien en a fait la douce expérience. Il nous a raconté devant quinze de ses confrères comment la chose est arrivée. En prenant possession d'une grande paroisse de campagne dont il venait d'être nommé curé, il trouva une caisse rurale confessionnelle. Or, il s'aperçut bientôt qu'environ cinq cents de ses paroissiens avaient cessé leurs pâques et restaient privés des services de l'œuvre à cause de son caractère confessionnel. Il n'hésita point à faire effacer des statuts l'article exigeant des candidats la pratique du

devoir pascal. La caisse de confessionnelle devint donc libérale. Or, après cette transformation, quelques années de ministère suffisent à ce prêtre pour ramener à Dieu deux cents de ses paroissiens.

Pourquoi en usant du même système n'ouvrirait-on pas les yeux sur la vérité religieuse aux travailleurs honnêtes séparés des catholiques par la différence de leur foi? La charité commande au prêtre de préparer au moins ce résultat, en tenant compte à ces braves gens de leurs vertus morales. Ne sont-ils pas excusables d'être nés dans l'erreur? Ce n'est pas en leur faisant un crime de cette erreur qu'on pourra les en retirer ; mais ce sera en leur témoignant l'estime et la confiance que mérite leur honnêteté.

XLVII

Hélas ! ces sentiments ne sont pas communs. On voit dans ce système un mauvais libéralisme. Pour le repousser, on prend d'abord le prétexte de l'intérêt, car, on s'imagine et on dit qu'on augmentera la sécurité des caisses rurales en exigeant des sociétaires la pratique des devoirs religieux. Un curé nous disait : « J'aime mieux prêter mon argent à ceux qui se confessent : c'est plus sûr ».

Apprenant la liquidation de notre *crédit mutuel et populaire* de Paris, un évêque nous écrivait : « Voilà le châtiment de votre libéralisme. Vous avez voulu recevoir les Juifs et ils vous ont volé ».

Eh bien ! il n'y avait que trois patrons juifs au crédit mutuel. C'étaient de braves gens qui ne lui firent subir aucune perte. Il y avait, au contraire, parmi quelques centaines de petits patrons catholiques, certains dévots introduits dans la société grâce à la recommandation des plus hautes autorités religieuses. Ce sont ceux-là qui ont occasionné à l'œuvre des pertes considérables et l'ont forcée à liquider. Voilà bien la preuve que des non catholiques peuvent être des sociétaires excellents et que des dévots peuvent compromettre la sécurité d'une œuvre de ce genre.

La vraie cause de cette fin regrettable du *crédit mutuel* a

été l'impossibilité de lui donner à Paris le contrôle dont jouissent aisément les caisses rurales dans un petit village. Nous avions espéré lui ménager ce moyen de succès en soumettant la réception des candidats à des votes de conseils de quartier. La chose ne nous semblait nullement impossible. Nous avons deux nombreuses congrégations de tertiaires, hommes et femmes, qui possèdent des centaines d'associés mêlés au peuple et répandus dans tout Paris. Ils auraient pu nous fournir les renseignements nécessaires et nous les avons demandés. Notre espoir a été complètement déçu. Celui qui dirigeait ces congrégations n'approuvait pas notre œuvre. Il la jugeait mauvaise et il a fait tout ce qu'il a pu pour nous en retirer, quoique nous l'eussions entreprise avec l'approbation formelle de nos supérieurs majeurs. Il ne pouvait donc permettre de nous seconder aux tertiaires soumis à sa conduite.

D'autre part, le clergé séculier de Paris ne s'est pas prêté à réunir nos sociétaires de paroisse qui auraient pu former d'excellents conseils de quartier. — Il en a été de même à Angers. Mgr Freppel ne laissait échapper aucune occasion de recommander notre œuvre. Il n'a réussi à convaincre ni les prêtres ni les laïques. « Pauvre Père, nous disait-il, vous êtes venu trop tôt ; on ne vous comprend pas ».

Du reste, l'aveuglement était général en France. On s'obstinait à ne pas voir une œuvre chrétienne dans les associations de simple honnêteté. La base du décalogue ne paraissait pas suffisante à des organisations sociales pour y introduire les membres du clergé ! Il fallait pour cela y joindre des pratiques religieuses ; c'est au point que les prêtres se sont retirés spontanément des œuvres qu'ils avaient fondées quand on a enlevé à ces œuvres le caractère confessionnel qu'elles avaient accepté tout d'abord.

Cependant ces transformations s'étaient faites un peu partout sans aucun sentiment d'hostilité contre les prêtres. Les bouleversements politiques amenés par la chute de l'Empire avaient passionné les esprits. Ils suscitaient sans cesse et en tous lieux des discussions regrettables. Pour les éviter, les esprits raisonnables firent modifier les statuts des œuvres

populaires. On y introduisit cet article : « Il est défendu d'avoir, dans les réunions de l'œuvre, des discussions politiques ou religieuses ». A cet effet, on supprima l'obligation de célébrer une fête patronale par l'assistance à la messe.

Malgré ces changements, la majorité des sociétaires persévérait à se montrer sympathique aux prêtres et ceux-ci auraient pu rester dans l'œuvre. Ils préférèrent protester en se retirant.

Avec un pareil état d'esprit, les prêtres ne pouvaient guère se mêler de créations nouvelles libérales. Ils en abandonnèrent la fondation à des gens de cœur passionnés pour ce genre d'associations, mais peu enclins pour les œuvres confessionnelles. Les prêtres se réservèrent pour ces dernières, persuadés que seules elles réussiraient à couvrir le pays et à ramener le peuple à Dieu.

Cette prévision ne s'est pas vérifiée et on sait ce que le peuple est devenu. La propagande des caisses rurales confessionnelles s'est ralentie de plus en plus pendant qu'augmentait celle des caisses agricoles libérales. Aujourd'hui celles qui sont groupées autour du *centre fédératif du crédit populaire* dépassent le chiffre de mille. On peut même parler de deux mille si on compte quantité d'autres caisses ayant le caractère libéral.

Le clergé n'exerce là aucune action et pourtant la porte lui est ouverte. Si les prêtres voulaient se présenter, en respectant le caractère de l'œuvre, ils seraient les bienvenus. Nous le savons pertinemment et nous pouvons le dire avec assurance.

XLVIII

L'effet le plus désastreux des idées que nous combattons a été de rendre impossible la fondation de banques populaires dans les grandes villes. Malgré quatorze congrès tenus aux quatre coins de la France par nos amis du *Centre fédératif du Crédit populaire*, les fondations ont été nulles ou presque nulles.

Nous appelons cet effet *désastreux*, parce que surtout dans

les grandes villes, les petits patrons honnêtes ont un besoin pressant d'une œuvre pareille. Mais, dans ces milieux, le concours de prêtres partageant nos idées libérales, nous paraît nécessaire pour grouper les premiers éléments de cette fondation. Ils se tiennent à distance parce qu'ils voient là une affaire. Aussi avons-nous jadis publié une conférence sous ce titre : ŒUVRE? ou AFFAIRE?

C'était pour démontrer que le *crédit mutuel* était une œuvre. Nous aurions pu rendre cette œuvre excellente si on avait voulu nous seconder. On nous a forcé de laisser les directeurs la conduire seuls comme une affaire. Hélas ! c'était une affaire misérable. Dans une ville immense comme Paris, les directeurs, eussent-ils eu le génie de la banque, étaient incapables de la faire prospérer. Elle devait périr, et elle est morte en effet. Mais le *crédit mutuel* contenait un germe. Puisse-t-il arriver à ce germe ce que dit Notre-Seigneur du grain de froment qui tombe en terre et y meurt ! C'est la condition nécessaire pour que ce grain ressuscite et porte des fruits nombreux. *Si mortuum fuerit, multum fructum affert.* (Joan., XII, 25).

Or, la Providence semble tout préparer pour cette résurrection. La guerre abominable que les écoles neutres font aux consciences religieuses force les pères de famille à se grouper de toutes parts pour défendre la foi de leurs enfants. Les évêques de France se sont mis d'accord et ont signé une déclaration collective sur la nécessité d'organiser la défense contre les dangers que courent les enfants dans les écoles neutres. Cette déclaration a été lue, fin septembre 1908, dans les églises de tous les diocèses. Quelques évêques ont mis immédiatement la main à l'œuvre. Ils ont créé des groupes de pères de famille, divisés par commune et par canton. Ce n'est pas une mesure agressive. « Nous ne préconisons pas la violence, dit Mgr Eyssautier, évêque de la Rochelle, nous vous recommandons quand votre âme, quand l'âme de vos enfants est en cause, *la résistance passive*, qui consiste à demeurer chrétiens en tout et partout, et à vous organiser pour protéger, répandre, populariser votre foi ».

Eh bien ! pour fortifier ces réunions de pères de famille,

nous leur conseillons de joindre à la défense de la conscience de leurs enfants, celle de leur fortune et des épargnes des gens du peuple qui ont confiance en eux. Nous croyons la chose nécessaire et nous allons le prouver. Cette union des intérêts spirituels et des intérêts temporels rendra les associations de pères de famille vivantes et invincibles. On pourra leur appliquer ce mot de l'Ecriture : *Funiculus triplex difficile rumpitur* (Eccle., IV, 12).

Il y aura d'abord le lien de l'Honneur. Les associés seront tous des gens honorables universellement respectés. Il y aura ensuite le lien de l'amour des âmes. C'est pour sauver l'âme des enfants que les pères se seront associés. Il y aura enfin le lien de la Justice, puisqu'on s'associera pour ne pas se laisser voler. Qui pourra rompre ce triple faisceau?...

XLIX

Mettons-nous bien en face de nos ennemis pour découvrir la bonne manière de leur résister.

M. de Maistre a eu mille fois raison d'appeler la Révolution *satanique*. Le gouvernement actuel de la France est maintenant aux ordres de l'enfer. C'est le chef-d'œuvre des démons. Il n'avait jamais rien produit d'aussi complet contre l'Eglise. On peut dire hardiment à ceux qui dirigent la France ce que Jésus-Christ disait aux pharisiens : *Vos ex patre diabolo estis* (Joan., VIII, 44). Ils en conviennent eux-mêmes et ils s'en vantent. Leur chef a osé invoquer Satan, en l'appelant MON NOBLE PÈRE. Si saint Polycarpe le rencontrait sur son chemin, il lui dirait sans doute comme à Marcion : *Cognosco primogenitum diaboli* (Brév. romain, 26 janvier).

Louis Veuillot a dit quelque part qu'on irait un jour chercher au bagne ceux à qui on confierait les destinées du pays. Nos ministres actuels ne sont pas sortis du bagne, mais ils méritent certainement d'y aller. C'est de la haute canaille. Il est impossible de trouver une collection mieux assortie de voleurs effrontés et hypocrites. Aucun vol ne les fait reculer

et ils les accomplissent tous au nom de la Justice. Ils volent du reste par nécessité du métier.

Ils ont supprimé Dieu. On ne supprime ce qui est nécessaire qu'en le remplaçant. Ils sont donc obligés de prendre la place de Dieu et de remplir le rôle de la Providence envers leurs sujets. Ils ne reconnaissent pour sujets que ceux qui les adorent. A ceux-là, ils donnent tout. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me* (Mat., IV, 9). Pour donner tout à leurs adorateurs, ils doivent prendre à ceux qui refusent de les adorer. Telle est leur justice sociale.

Ils ont commencé par distribuer aux frères et amis le prétendu milliard des Congrégations religieuses. Les biens des Congrégations avaient été amassés par un travail acharné joint à l'extrême frugalité d'une vie en commun. Ils seront promptement dissipés par des jouisseurs qui vivent dans la paresse.

Puis sont venus les biens de l'Eglise et du clergé séculier. Ils étaient dus à la charité de nos aïeux et constituaient la propriété la plus sacrée et la plus respectable. Ils n'ont pas suffi pour apaiser la faim de ces voleurs. Nos gouvernants se tournent aujourd'hui vers les propriétés laïques des grandes compagnies et s'apprêtent à les dévorer. Ils ont commencé par le chemin de fer de l'Ouest. Ils ne s'arrêteront plus dans cette voie. En deux ans, le nombre de ceux qui vivent aux frais du Trésor public s'est augmenté de plus de 200.000. Comment rassasier ces appétits sans étendre les vols au delà de toutes les limites? L'épargne publique y passera. Nous osons dire que c'est déjà fait. Car le gouvernement détient les milliards de l'épargne française et ne veut pas les lâcher.

Nos caisses d'Epargne sont soumises à un régime de centralisation qui les oblige à verser leurs fonds à Paris dans la *Caisse des dépôts et consignations* où le Ministre des finances puise à pleines mains pour faire acheter de la rente française. A l'étranger, les caisses d'épargne sont indépendantes. Ceux qui les administrent peuvent en utiliser les fonds en faveur du travail local et populaire en les prêtant aux associations qui offrent certaines conditions de sécurité. L'argent du pays reste ainsi dans le pays et en développe la richesse.

M. E. Rostand, membre de l'Institut, président de la *Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône et du Centre fédératif du Crédit populaire* a fait valoir en vain les avantages de ce système. Tout le résultat de la campagne courageuse qu'il poursuit dans ce sens depuis plusieurs années a été d'obtenir pour nos caisses d'épargne une légère décentralisation de leur patrimoine. Le gouvernement fait la sourde oreille et ne veut accorder à nos caisses aucune liberté ! Or, il peut être acculé à la faillite. Une guerre, quelques catastrophes nationales ou simplement une mauvaise administration financière rendue inévitable par la poussée du socialisme peuvent ramener le régime des assignats. Que deviendraient ce jour-là les milliards de l'épargne française? Hélas ! ils seraient engloutis dans le gouffre, sans aucun espoir de les sauver. Quelle effrayante perspective !

L

Inutile d'insister sur la gravité d'un péril que l'augmentation constante des impôts et leur poids de plus en plus écrasant rendent évidente pour tout le monde. Il n'est que temps d'agir. On veut couper la France en deux : soit. Soyons la France des honnêtes gens ; mais, unissons-nous, serrons les rangs comme une armée rangée en bataille et faisons face à ceux qui veulent nous écraser. A quoi nous servira de travailler pour gagner de l'argent si on nous vole? Pères de famille, pourquoi feriez-vous des économies si vous ne pouvez pas les léguer à vos enfants? L'Etat français vous a mis d'abord dans l'impossibilité de tester. Après cette première atteinte à votre autorité paternelle, il est allé, d'usurpation en usurpation, jusqu'à vouloir prendre l'âme de vos enfants? Pour faire vivre les auxiliaires de sa tyrannie, il est obligé aujourd'hui de dépouiller les catholiques, de leur prendre tout leur avoir et de les mettre sur la paille... Eh bien ! catholiques français, sachez vous unir pour résister victorieusement à tous ces attentats.

L'union sera complète et deviendra invincible quand les pères de famille acharnés au travail et modèles de frugalité

auront assez de confiance les uns dans les autres pour se prêter mutuellement leurs économies.

Il ne s'agit pas de commencer à les réunir dans les caisses de puissantes banques mutuelles à grande administration avec de nombreuses succursales étendant leur action jusque dans les faubourgs des villes les plus populeuses. Il s'agit de multiplier à l'infini autour des écoles neutres, de petits groupes de pères de famille chargés de surveiller ces écoles et de défendre la conscience des enfants qui seront forcés d'y aller. Puis, il s'agit de donner à chacun de ces groupes la force qui les fera vivre, en les rendant capables d'une action énergique et victorieuse. Cette force n'est autre que celle de l'intérêt matériel bien compris et bien organisé. Les progrès incessants de la science, ses applications de plus en plus nombreuses à l'agriculture, à l'industrie et au commerce créent la nécessité de fournir au travail le capital qui le rendra fécond, en lui donnant des profits pour lui et pour ses prêteurs. Cette union doit commencer de bonne heure afin que le moindre travailleur honnête ne se trouve pas dans l'impossibilité de réussir faute d'un peu d'argent.

Comment fera-t-on descendre cette association du capital et du travail jusqu'aux derniers degrés de l'échelle sociale? Evidemment ce sera quand les gens du peuple qui font des économies n'auront pas peur de les confier à ceux de leurs voisins qui peuvent les faire valoir. Mais comment ces associations pourront-elles se former? Comment se réglera le partage des bénéfices?, etc. etc.

Nous sommes ici sur un terrain neuf sur lequel l'Etat n'a pas encore légiféré. Profitons-en pour commencer un nouveau droit coutumier qui ressuscite les initiatives privées, qui redonne aux individus de l'indépendance et qui les rende dignes de retrouver la liberté dont ils ont été privés par les empiètements de l'Etat.

Quelques citations de Le Play nous montreront combien cette question est importante.

Il a écrit dans l'*Organisation du travail*, p. 54 :

En tête des libertés naturelles, nos ancêtres plaçaient, comme tous les peuples libres le font encore aujourd'hui, le droit qu'ont

les citoyens de régler eux-mêmes les intérêts spéciaux des individus, des familles, des paroisses, des communes urbaines et des départements ruraux, c'est-à-dire ceux qui ne touchent en rien aux intérêts généraux de la province et de l'Etat. Ce droit, librement exercé pendant la grande époque d'organisation de l'Europe chrétienne, donna naissance à des coutumes locales qui exerçaient sur les populations une autorité morale bien supérieure à celle des lois écrites de notre temps. Ces coutumes, en effet, sont créées par les individus, les familles et les autonomies locales. Elles se modifient spontanément dès que les besoins changent.....

En formulant les Coutumes, les légistes leur ont enlevé leur qualité principale, la mobilité..... Ils ont empiété sur les libertés civiles les plus nécessaires et détruit les meilleurs germes de la liberté politique.

Privé par ces empiètements du droit de gouverner la famille et la paroisse, LE CITOYEN A BIENTOT PERDU LES APTITUDES QUE DÉVELOPPE L'EXERCICE DE CE DROIT.....

Le Play a écrit en outre dans la *R. S.*, ch. 21, IV : *Nous nous persuadons que l'Etat doit intervenir non seulement pour subordonner la propriété privée à certaines théories d'intérêt public, mais encore pour répartir la richesse selon des convenances politiques et des règles uniformes qu'on prétend tirer de l'équité et de la raison. Assurément la nature et la justice commandent à chaque père de famille de procurer, autant qu'il dépend de lui, le bonheur à tous ses enfants ; mais nous en concluons à tort que la loi doit y pourvoir par des prescriptions absolues, à l'aide d'une procédure savante et avec le concours d'une armée de fonctionnaires chargés de présider à la répartition.*

C'EST CET ORDRE D'IDÉES QUI NOUS A CONDUITS A LAISSER LE GOUVERNEMENT ENVAHIR TOUTE L'ACTIVITÉ SOCIALE.

Parmi les branches envahies, je citerai surtout : la gestion des affaires de la province et de la commune ; la construction et l'entretien des ouvrages d'utilité locale ; la surveillance des moindres intérêts concernant les cours d'eau, la voirie et la police ; la direction de l'enseignement et des institutions scientifiques ; l'encouragement aux travaux agricoles et manufacturiers.

Les Anglais pensent, au contraire, que les citoyens, pour développer leurs aptitudes et spécialement pour assurer leur liberté, doivent s'acquitter personnellement de ces soins (T. Ier, p. 290-1).

Le but des légistes, dit Le Play, dans l'*Organisation du travail* (§ 54), *ce but sera définitivement atteint si le code rural, réclamé, par une regrettable méprise, dans l'intérêt de l'agriculture, est un jour promulgué avec l'extension que désirent quelques-uns*. Il ajoute en note : *Il serait, par exemple, regrettable que la loi..... fixât uniformément la distance minimum qui doit être maintenue entre les plantations d'un domaine et la limite du domaine voisin* (p. 323).

Eh bien ! n'est-ce pas honteux pour un grand pays de se résigner à un pareil esclavage, de sacrifier ainsi la liberté et l'indépendance des citoyens, et de permettre que quelques gouvernants qui vivent dans une capitale puissent régler souverainement par des lois les moindres détails intéressant la vie locale de chaque pays? Il n'y a donc point dans ces pays des gens sensés et intelligents qui seraient capables de régler ces intérêts à la satisfaction générale?

LI

Pour sortir de la servitude à laquelle l'Etat moderne a réduit les catholiques français, ils doivent procéder comme les chrétiens de la primitive Eglise. « Ils n'avaient, dit saint Luc, qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne considérait comme à lui rien de ce qu'il possédait, mais toutes choses leur étaient communes » (Act., IV, 32). Ceux qui le voulaient vendraient en effet leurs biens et en apportaient le prix aux pieds des apôtres. C'était pour subvenir aux besoins de chacun ; aussi n'y avait-il pas de pauvres parmi eux. Aujourd'hui il ne s'agit pas de faire une œuvre de charité pour secourir les indigents ; il s'agit de multiplier les associations du capital et du travail entre ceux qui réalisent des économies et ceux qui sont capables de les faire fructifier. Il faut rendre de plus en plus riches les honnêtes gens qui acceptent la loi morale imposée par le Créateur à tous les hommes, et qui sont prêts à organiser

entre eux une lutte mutuelle contre le vice originel pour se maintenir fidèles dans la pratique de la vertu.

Puisqu'ils sont menacés d'être volés sur toute la ligne, les catholiques ne doivent pas seulement se défendre contre le vol ils doivent prendre une vigoureuse initiative sur le terrain des intérêts et tout faire pour devenir de plus en plus riches. Ils en ont besoin pour plusieurs raisons que nous allons énumérer.

La première doit être de montrer par leur exemple qu'on peut devenir riche en pratiquant la vertu et qu'on peut également ne pas se laisser corrompre par la possession de la richesse. Cet exemple est plus nécessaire que jamais. Il y a de nos jours tant de personnes grisées par l'amour de l'argent qui oublient la loi morale ! On les reconnaît à deux signes : 1° elles recourent à tous les moyens pour s'enrichir promptement ; 2° elles usent ensuite de la richesse en égoïstes et se jettent dans tous les excès du luxe, du plaisir, du jeu et même du vice.

La deuxième raison doit être de permettre aux catholiques d'avoir de nombreux enfants pour les élever dans l'amour du travail et de la vertu. Si Dieu choisit en quelques-uns pour ses prêtres, leurs parents devenus riches pourront faire les frais de l'éducation ecclésiastique de ces enfants et les doteront ensuite, en sorte qu'ils exercent leur ministère sans être à la charge du peuple. Depuis qu'on a volé à l'Eglise tous ses biens, il est plus nécessaire que jamais d'avoir des prêtres de familles riches.

N'est pas prêtre qui veut. Il faut avoir une vocation. Mais si les catholiques devenus riches ont de nombreux enfants, ils pourront, après leur avoir donné l'amour du travail et de l'épargne, les diriger vers les colonies pour en faire les auxiliaires des prêtres et des religieux qui vont dans les missions étrangères convertir les infidèles. De tels auxiliaires sont d'une nécessité absolue. Nos missionnaires ont partout la malechance de rencontrer des négociants poussés dans ces régions lointaines par l'amour du lucre. La plupart sont des francs-maçons et tous vivent dans l'immoralité. Les scandales donnés par ces hommes sont un obstacle insur-

montable à la conversion des infidèles. Il y aura donc un précieux secours pour nos missionnaires dans le voisinage de colons chrétiens enseignant par leur exemple à aimer le travail, la vertu et l'épargne, et à pratiquer la charité selon la doctrine du saint évangile.

Cette troisième raison mérite spécialement l'attention des catholiques engagés dans les liens du mariage. S'ils aiment Dieu et s'ils désirent sincèrement l'extension de son règne sur la terre, cette pensée seule les délivrera de la peur d'avoir des enfants. Elle leur donnera le courage de communiquer à ces enfants, les sentiments généreux qui pourront en faire des colons chrétiens allant au loin seconder le zèle des missionnaires.

Les inventions modernes ont rétréci la surface du globe. Elles permettent d'arriver maintenant sans peine jusqu'aux extrémités de la terre. Tout est prêt pour la conversion des nations. Or, cette conversion deviendra facile quand, à la prédication des missionnaires, aux œuvres charitables des religieux et des religieuses, viendront se joindre les exemples de laïques chrétiens appliqués au travail et à l'épargne, produisant la richesse sur place et en usant selon les règles de la justice et de la charité. Il faudra cette leçon de choses pour ouvrir les yeux des peuples aveuglés par les erreurs du mahométisme, du bouddhisme et de toutes les fausses religions. Quand ces gens grossiers verront des laïques instruits par nos prêtres soumettre la terre à leur empire, lui arracher les biens qu'elle renferme dans son sein et au lieu d'en jouir en égoïstes, les distribuer libéralement pour le bonheur de leurs frères, ils comprendront la beauté du catholicisme. Ils verront comment le travail uni à la vertu peut rendre les hommes heureux sur la terre et les conduire au ciel.

Cette leçon de choses a manqué jusqu'ici à nos missionnaires. L'armée de la Propagande n'avait que des cadres. Il faut les remplir en lui donnant des soldats. Les chefs qui la commandent sont les évêques et les prêtres. Les sous-officiers sont les frères et les sœurs adonnés aux œuvres de charité. Les soldats seront les colons laïques venus avec leurs femmes et leurs enfants pour faire tous les métiers qui peuvent adap-

ter à l'usage des hommes les biens renfermés dans des terrains fertiles laissés incultes ou mal cultivés avant leur arrivée.

Les missions vivent aujourd'hui des aumônes que leur envoient les pays chrétiens. Quand des colons laïques seconderont le zèle du clergé et celui des religieux chargés de leurs œuvres charitables, ces colons produiront sur place les richesses nécessaires aux besoins du culte et des bonnes œuvres. Les missions pourront vivre alors de leurs propres ressources. Ce sera un spectacle éblouissant qui tirera les peuples infidèles de leur paresse et de leurs vices. Il leur révélera la vérité du catholicisme. Il n'y aura pas de meilleure prédication pour étendre partout le règne de Jésus-Christ.

Des prêtres français restés en France ont pris le titre de *Missionnaires du travail.* C'est un beau nom. Il convient surtout aux religieux qui vont mener la vie monastique au milieu des païens en leur donnant l'exemple du travail en commun. C'est la méthode bénédictine dont nous avons parlé dans l'*Association chrétienne des honnêtes gens* (p. 365). De récents exemples prouvent son efficacité. La *Réforme sociale* a publié il y a longtemps (1er semestre de 1892) un article de l'abbé Lemire racontant les conversions merveilleuses opérées par des moines chassés de France, qui ont fondé en Chine un monastère où ils ont uni aux observances régulières les travaux de l'agriculture. La maison s'est vite peuplée de novices chinois qui sont devenus prêtres. Elle est restée ouverte aux parents de ces religieux indigènes qui venaient les visiter. Eh bien ! le spectacle de leurs vertus a suffi pour gagner à la foi catholique des centaines de païens.

Il n'est pas possible de multiplier au loin la fondation de semblables monastères. Mais il sera très facile d'envoyer partout des colons chrétiens qui s'en iront avec leurs familles donner les leçons du travail uni à la pratique d'une vie frugale et de la charité. Il suffira que les pères de famille, à qui Dieu accordera de nombreux enfants, les préparent à suivre cette vocation.

LII

Voyons maintenant comment il sera possible de donner aux associations de pères de famille le lien de l'intérêt matériel qui les rendra riches et fortes, vivantes et invincibles.

Ce secret est bien simple. Il suffira d'unir par une confiance réciproque et pratique ceux qui font des épargnes et ceux qui sont capables de les faire fructifier.

Chacun peut faire des épargnes. Il suffit pour cela de se priver des plaisirs inutiles et de régler ses dépenses sur les ressources dont on dispose, en renonçant à toutes celles qu'on ne peut pas payer comptant. Tout chrétien qui aura ce courage réalisera certainement des économies pour les jours mauvais. Voilà le bon moyen de faire pénitence et de rester honnête. L'esprit de mortification empêche de faire des dettes qu'on risquerait de ne pouvoir payer. Les jouisseurs seuls, en se plaisant à vivre de crédit, finissent par devenir malhonnêtes.

Mais si une foi vive et courageuse peut donner à tout chrétien la force de ne jamais faire des dettes et de réaliser des épargnes, elle ne saurait donner à chacun le talent de les faire fructifiei. Pour réussir dans les affaires, il faut un ensemble de forces que tout le monde n'a pas. Sans parler des forces physiques, intellectuelles et morales qui ont été nécessaires de tout temps, aujourd'hui le travailleur doué de ces qualités a besoin en outre des forces du capital. Les inventions modernes, les progrès introduits dans toutes les branches de l'industrie et du commerce permettent de multiplier les bénéfices du travail. C'est à la condition que l'entrepreneur pourra supporter les frais d'une production ou d'une propagande perfectionnées répondant aux besoins de la clientèle, ce qui exige un capital plus ou moins grand.

Or, sans cesse on rencontre des travailleurs robustes, intelligents et moraux à qui manque cette force du capital. Eh bien ! que les voisins de cet homme qui le connaissent parfaitement et qui ne savent pas ou ne peuvent pas faire fiuctifier eux-mêmes leurs propres économies viennent les lui

confier en le chargeant de les faire valoir. Cet homme deviendra par le fait le directeur d'une véritable caisse d'épargne, caisse libre et indépendante dont l'Etat n'aura ni le droit, ni le moyen de se mêler. Elle relèvera uniquement des ouvriers, des domestiques économes, etc., qui auront confié leurs épargnes à cet homme. Ils seront ses surveillants et ses collaborateurs. Ils le forceront à marcher droit et à ne commettre aucune imprudence. Ils feront en outre une propagande persévérante en sa faveur, pour assurer la prospérité de son entreprise et pour la développer de plus en plus. Ce sera leur intérêt ; car si cet homme réussit, il partagera ses bénéfices avec eux. Il y aura donc entre eux et lui une véritable association du capital et du travail formée par la bonne foi mutuelle et n'ayant nul besoin de statuts écrits, pas plus que n'en avaient besoin les chrétiens de la primitive Eglise pour leur caisse de charité.

Cette loi de l'association du capital et du travail appartient à l'ordre de la création. Tout homme de bon sens qui voudra réfléchir reconnaîtra que l'observation de cette loi est devenue maintenant une condition de succès absolument indispensable. Des impies l'ont compris et en ont profité. Il nous suffira de citer Godin, le fondateur du *familistère de Guise* dans l'Aisne. Pareillement, le créateur de la première association coopérative de production, le célèbre Leclaire, s'est inspiré de la connaissance de cette loi. Un philanthrope catholique, Laroche-Joubert, a transformé aussi, d'après cette loi, une grande industrie qui lui appartenait. Il en a fait la *papeterie coopérative d'Angoulême*. Si un sentiment de philanthropie ou même le simple intérêt bien compris ont entraîné dans cette voie des hommes d'intelligence et de cœur, pourquoi l'amour de Dieu et l'amour des âmes ne produiraient-ils pas le même effet parmi les catholiques?.

LIII

Ce que nous proposons paraîtra un rêve et c'en est un en effet. Mais ce rêve deviendra une réalité quand les cœurs chrétiens au lieu de se laisser égarer par les erreurs modernes, suivront de nouveau la doctrine sociale qui sort du Cœur adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Depuis que les travailleurs ont été séparés de l'Eglise et du prêtre, ils ont adopté comme règle de conduite des maximes inspirées par le plus pur égoïsme. Ils disent couramment : « *Chacun pour soi et Dieu pour tout le monde* ». Au lieu de s'aider mutuellement, ils se jalousent et se critiquent sans pitié, car l'envie est fille de l'égoïsme et ses fureurs sont implacables. Quand donc les chrétiens ouvriront-ils les yeux sur ce grave sujet? Déjà, en octobre 1881, nous disions au Mans, en présence de Mgr d'Outremont durant le Congrès de l'*Union des œuvres ouvrières :*

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que je signale ce mal et que j'en demande le remède. Il y a cinq ans, à Bordeaux, quand je parus pour la première fois dans vos congrès, j'affirmai que la division des chrétiens commence dans les affaires ; que nous faisons là des plaies vives et profondes à des cœurs honnêtes ; qu'ils en deviennent irrités ou découragés, et que plus tard leur concours nous manque lorsqu'il le faudrait au triomphe de notre cause ».

Eh bien ! le remède à ce mal est dans une meilleure intelligence de la vertu de charité. On fait consister toute la charité dans l'aumône. Or, c'est la moins importante des obligations de cette vertu. Il faut la faire sans doute et les riches n'ont pas de meilleur moyen de racheter leurs péchés. Mais au point de vue social, l'effet de l'aumône est ul ou presquee nul. L'expérience démontre que les pauvres sont des trous sans fond. Impossible de les remplir. Il est inouï que des aumônes aient appris à des pauvres à se tirer d'affaire tout seuls. On doit donc se résigner à les secourir, comme on se voue à soigner des incurables.

Le principal devoir de la charité est d'édifier ; c'est-à-dire

de bâtir ; *Charitas ædificat*, dit saint Paul (I, Cor., VIII, 1). Il faut bâtir d'abord l'édifice spirituel de notre âme, acquérir les vertus qui nous rendront agréables à Dieu. La charité nous oblige à remplir ce devoir envers tout le monde et de toutes les manières. *Omnia ad ædificationem fiant*, dit encore saint Paul (I, Cor., XIV, 26). Il faut remplir ce devoir par l'exemple, en évitant de scandaliser, mais aussi par la parole, en disant la vérité. Le monde vit dans le mensonge et la flatterie. Reçoit-on une personne ; on l'accable de compliments dont on ne pense pas un mot. A peine est-elle partie, on la déchire à belles dents. Le chrétien, au contraire, n'hésite pas à dire la vérité en face. Il s'applique sans doute à la dire avec tact, avec douceur, mais enfin, il la dit. Voilà comment il prostete contre le faux dogme de la perfection originelle propagé par J.-J. Rousseau. S'ils veulent en finir avec cette erreur colossale, les chrétiens doivent manifester l'horreur pour le mensonge et le prouver par la franchise de leur langage. Aussi est-il bon que l'intérêt les force à parler et à organiser entre eux la pratique de la correction fraternelle qui fait la sécurité des caisses rurales.

Après avoir bâti l'édifice spirituel du prochain, la charité nous fait encore un devoir de concourir, dans la mesure de nos forces, à bâtir son édifice temporel, c'est-à-dire de l'aider à réussir dans ses affaires. On peut l'aider d'abord en faisant l'éloge de son honnêteté et des autres qualités qui le distinguent comme industriel ou comme commerçant. C'est le moyen de lui gagner une bonne clientèle. Mais ceci ne saurait suffire, quand les paroles ne sont pas appuyées sur les faits. Saint Jacques nous apprend ce que valent comme charité les bonnes paroles toutes seules. « Si un de vos frères, dit-il, ou une de vos sœurs n'ont point de vêtements ni la nourriture de chaque jour et que quelqu'un lui dise : Allez en paix ; réchauffez-vous, sans leur donner ce qui est nécessaire au corps, à quoi serviront vos souhaits? » (Jac., II, 15, 16).

De même, à quoi servira d'aider un travailleur par de bonnes paroles, s'il lui manque la force qui assurerait le succès de ses affaires... et si, pouvant lui procurer cette force, on la lui refuse néanmoins? Nous l'avons dit plus haut : aujour-

d'hui cette force est celle du capital. Quelles que soient les qualités personnelles d'un homme qui entreprend un travail, si cette force lui manque, son succès est impossible.

Or, il y a deux manières de la trouver. La première est de recourir à l'emprunt. Les jeunes gens qui ont conscience de leurs talents personnels et qui sont pressés d'arriver à la fortune usent sans cesse de ce procédé. Hélas ! le plus souvent ils se condamnent à travailler pour le seul profit de leur prêteur. Un banquier, dont nous ne voulons pas dire le nom, en apprenant la faillite d'un industriel, s'écria : « Je perds deux cent mille francs avec cet homme ». Puis, après un instant de réflexion, il ajouta : « Bah ! j'en ai gagné bien davantage avec lui ».

Cette anecdote nous dispense d'insister. Elle montre clairement la fin misérable de ce premier système. Un emprunteur qui est riche peut discuter avec le prêteur et en obtenir des conditions acceptables. Mais un pauvre ne le peut pas. Il doit subir la loi du plus fort. Il est donc à la merci du capitaliste plus ou moins égoïste qui lui prête. Que de fois même les travailleurs pauvres tombent aux mains de petits usuriers dont les appétits sont insatiables ! Donc ce premier moyen de se procurer un capital profite surtout à l'injustice et n'accumule que des ruines dans le monde du travail.

LIV

Reste le second moyen, celui dont nous venons de parler (LII, LIII). La charité bâtit. *Charitas ædificat.* Elle marche d'accord avec la justice qui produit les élévations sociales. *Justitia elevat gentem* (Prov., XIV, 34). Quand le capital nécessaire à un petit patron intelligent et honnête lui est fourni par la confiance de voisins lui apportant leurs économies, n'ayant plus besoin d'emprunter, il échappe à la rapacité des usuriers. Alors il peut réussir dans ses affaires et partager ses profits avec ses voisins charitables. C'est la vraie participation aux bénéfices. Elle n'est pas réglée par des statuts écrits dont l'application rigoureuse pourrait causer du tort au patron ou aux déposants ; mais elle est réglée par

la coutume et varie selon les années, selon les lieux et la nature de la profession. Que la part distribuée soit grande ou petite, comme elle est toujours conforme à la justice, elle est acceptée de bon cœur. *Justitia et pax osculatæ sunt.* (Ps. LXXXIV, 11).

Cette paix est certaine quand il y a union complète de sentiments chrétiens entre les associés. Le patron travaille non par amour du lucre mais par amour de la vertu ; les voisins ont fait des épargnes, non par avarice mais par amour de la mortification chrétienne. Enfin, ils ont uni ces épargnes au travail du patron par amour de la reine des vertus qui est la charité, et s'il y a des bénéfices, c'est elle qui les partage.

Ces sentiments sont rares aujourd'hui chez les catholiques. Nous venons d'en dire le motif. Depuis plus d'un siècle, les meilleurs esprits se sont laissés égarer par l'idée d'une incompatibilité absolue entre la religion et les affaires. Cette idée a livré les travailleurs à la préoccupation de leur intérêt personnel, c'est-à-dire, à l'égoïsme. De ce sentiment est sortie une concurrence effrénée, envieuse, haineuse et souvent déloyale dans ses procédés.

Or, les catholiques ne doivent pas se contenter de regarder l'envie comme un vice, ils doivent encore s'en préserver comme d'une insigne maladresse. En effet, quand un modeste capital apporté par des voisins charitables, aura permis à un petit patron de prospérer, s'il veut développer ses affaires et multiplier ses bénéfices, il aura besoin d'un capital plus considérable. Or, il ne pourra le trouver d'une façon avantageuse que par une association coopérative avec d'autres petits patrons. Mais si l'envie a déchaîné la guerre, la médisance et la calomnie entre ces hommes, comment pourra-t-on unir des cœurs blessés, irrités, dominés par la défiance et la rancune ?

Il faut les unir cependant. Leur succès est à ce prix. Pour triompher de la concurrence désastreuse que leur font les riches capitalistes engagés dans les affaires, les petits patrons ont besoin de se procurer la puissance du capital. Car c'est ici aujourd'hui comme à la guerre où la victoire reste aux gros bataillons et aux armes perfectionnées. Dans le monde

du travail, les sociétés coopératives forment les gros bataillons. Chaque associé apportant un petit capital, la somme totale permet d'acheter en gros et au comptant les articles cédés ensuite à bon marché par chaque associé de manière à gagner la clientèle du voisinage et à la retenir. Dans les campagnes, la coopération permet aux caisses rurales d'acheter en commun les engrais chimiques et les machines agricoles, mises au service des associés. Dans les villes, les sociétés coopératives pourraient ouvrir des maisons de vente en commun pour y faire une exposition permanente des produits des divers fabricants associés.

Nous avons entendu M. Honoré, directeur des *Grands Magasins du Louvre*, nous expliquer dans une savante conférence, les causes du succès de sa maison. C'étaient : 1° le prix fixe ; 2° la vente au comptant ; 3° la faible majoration ajoutée au prix de fabrique de chaque article.

Les petits magasins, pour vivre, ont besoin d'une majoration énorme. Or, le conférencier a dû avouer que les sociétés coopératives anglaises prospéraient, en se contentant d'une majoration très inférieure à celle que doivent exiger *les magasins du Louvre*. Si l'intérêt bien compris a décidé les petits patrons protestants de l'Angleterre à créer ces associations coopératives, comment l'intérêt uni à la vraie charité ne réussirait-il pas à les fonder et à les faire prospérer parmi les catholiques?

En résumé, l'obstacle ici vient de nos erreurs et celles-ci des mauvais sentiments répandus par l'égoïsme dans le monde du travail. Quand les cœurs seront délivrés de ces sentiments, les esprits verront clair et reconnaîtront des vérités qui ont l'éclat de l'évidence.

Les catholiques ont un moyen infaillible de revenir à la vérité. C'est de recourir avec confiance au Cœur adorable de Jésus et de lui adresser souvent cette prière : *Fac cor meum secundum cor tuum*. Car les sentiments que nous venons d'exposer sont certainement ceux de Notre-Seigneur. On ne saurait avoir le moindre doute à ce sujet tellement il s'est expliqué d'une façon claire et catégorique.

Voici quelques-unes de ses paroles : Il disait à ses Apôtres

dans le discours de la Cène : « Je vous donne un commandement nouveau, c'est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés ». (Joan., XIII, 34). Comment appelle-t-il ***nouveau*** ce commandement puisqu'un docteur de la loi, interrogé par lui, répondait que le grand commandement était d'aimer Dieu et le prochain comme soi-même? (Luc, X, 27).

Oui, ce commandement remonte à l'origine du monde. Mais il avait été mal compris et peu observé. Jésus le rend nouveau en lui donnant comme règle non plus l'amour de soi mais l'amour que lui-même nous a témoigné. *Sicut dilexi vos*. C'est la règle nouvelle et Notre-Seigneur ajoute : « Tout le monde vous reconnaîtra pour mes disciples en voyant que vous vous aimez les uns les autres » (Joan., XIII, 35).

Les chrétiens ne sauraient donc se flatter de plaire à Notre-Seigneur s'ils ne possèdent pas cette charité. Sans elle, tout le reste est insuffisant et Jésus dirait d'eux ce qu'il disait des Juifs : « Ce peuple m'honore des lèvres mais son cœur est loin de moi ; aussi toutes ses pratiques religieuses sont-elles inutiles ». (Mat., XV, 89).

Ainsi les gens du peuple, obligés de travailler pour vivre, doivent se conduire dans leur travail et leur commerce, non plus d'après l'égoïsme, mais d'après les règles d'une vraie charité. C'est nécessaire s'ils veulent sauver leur âme. Du reste, en n'envisageant que leur intérêt, ils prendront ainsi le bon moyen de réussir. Une simple réflexion rend la chose évidente. Il suffit de comparer le petit nombre d'articles que chacun peut vendre avec la quantité énorme de ceux qu'il est obligé d'acheter. Si, écoutant votre égoïsme, vous voulez surfaire vos prix pour gagner davantage, chacun se croira le droit d'agir de même à votre égard et vos gains auront vite disparu. Mais si, au contraire, animés d'une véritable charité, vous vous appliquez à bien servir le prochain, à lui livrer ce qu'il vous demande, de bonne qualité, au juste prix et le meilleur marché possible, on usera des mêmes procédés envers vous. Vous n'aurez plus peur d'être volé dans les affaires et vous jouirez en paix de vos gains légitimes.

Ces sentiments et ces pratiques étaient communs en France quand l'esprit chrétien avait organisé le monde du travail.

Aussi les étrangers qui venaient de tous les pays voisins à nos grandes foires avaient coutume de dire : « Allons au pays des honnêtes gens ». Ils le diront de nouveau quand nos associations de pères de famille, formées pour défendre la conscience de leurs enfants, se fortifieront par l'association d'intérêt temporel qui soumettra leurs affaires aux règles de la charité.

LV

Le premier but des associations des pères de famille est de défendre la conscience des enfants. Nous ne l'oublions pas. Mais cette défense est difficile et délicate. Elle exigera beaucoup de prudence, d'habileté et de courage de la part des associés. Elle devra varier selon les lieux. M. Audollent, ancien directeur de l'Ecole Bossuet, aujourd'hui directeur diocésain de l'enseignement libre à Paris, a signalé les diverses manières d'agir que devront employer ces pères de famille. « Ici, dit-il, l'action judiciaire aura des chances d'aboutir ; qu'on l'emploie. Ailleurs ce sera un entretien personnel du père de famille avec l'instituteur. Il est arrivé que des interventions de cette espèce, inspirées par une conviction vraie et sentie, ont obtenu un heureux effet. Autre part, dans les petites localités par exemple, une démarche collective de quelques citoyens auprès du maire, à l'approche des élections municipales, ne restera pas sans résultat. Le tout est qu'on sache bien que, sans animosité mais avec esprit de suite, l'enseignement est contrôlé par des gens qui ont le droit d'exercer ce contrôle ». (*L'Univers*, 19-20 octobre 1908).

Hélas! il arrivera parfois que tous ces contrôles seront inutiles et la grève des écoles s'imposera avec la nécessité de braver toutes les rigueurs d'une persécution odieuse. Eh bien ! plus les devoirs de ces associations seront difficiles, plus il sera sage de fortifier les associés par le lien de l'intérêt temporel. Nous sommes faits de corps et d'âme. Pourquoi séparer ce que Dieu a uni? On ne saurait imaginer des associations spirituelles plus complètes et plus parfaites que celles des Ordres religieux. En trouve-t-on où l'intérêt matériel soit

totalement négligé? Ces Ordres n'existent pas, même là où règne la pauvreté la plus extrême.

Les catholiques agiront donc avec sagesse, en unissant à la défense de leur conscience celle de leurs épargnes. Or, la meilleure manière de les défendre est de les retenir auprès d'eux, en les confiant à des voisins capables de les faire valoir *sous leurs yeux* et *sous leur contrôle*. On peut être certain que ce contrôle de leur argent ne sera pas négligé, et quand ils auront pris l'habitude d'exercer ce premier contrôle, ils observeront mieux le second.

L'essentiel est de procéder ici avec une extrême prudence, ce qui exige de commencer petitement. Deux, trois, quatre personnes qui font des épargnes, après avoir observé un jeune homme marié qui se distingue par son application au travail et son habileté, peuvent lui tenir ce langage : « Vous avez besoin d'un petit capital qui vous permette d'agrandir votre affaire ; nous venons vous l'offrir pour vous éviter la nécessité de l'emprunter. Nous serons donc vos associés et vous nous donnerez une petite part dans vos bénéfices ».

Le groupe de ces associés peut s'augmenter, à mesure que se développent les affaires du jeune patron. Mais le mieux sera de multiplier ces petits groupes autour de travailleurs ayant une profession différente. On peut en avoir ainsi plusieurs dans les moindres villages, des centaines dans les petites villes et des milliers dans les grandes. Plus il y en aura, mieux les écoles seront surveillées.

Mais le principal effet de la multiplication de ces groupes sera d'exciter parmi les pères de famille une sainte émulation pour la formation morale de leurs enfants. Le but pratique de cette formation morale doit être ici-bas d'en faire des travailleurs économes qui sachent résister à leurs appétits et à leurs vices pour ne vivre jamais aux dépens d'autrui et pour être à même de secourir les pauvres, chose impossible sans la pensée de Dieu. La défense de l'argent économisé et confié charitablement à un patron voisin leur rappellera sans cesse l'importance de cette formation morale de leurs enfants. Alors ils ne se contenteront plus de surveiller les instituteurs et les institutrices, mais ils s'acharneront encore à faire eux-

mêmes le travail de cette éducation afin de la rendre solide et parfaite. Chaque chose retrouvera donc sa place : A L'ÉCOLE, L'INSTRUCTION ; A LA FAMILLE, L'ÉDUCATION.

LVI

Les groupes ainsi constitués formeront des familles sincèrement religieuses et honnêtes. La multiplication de ces groupes amènera peu à peu la transformation du milieu social. Il s'opèrera un classement entre les amis de la vertu et les adorateurs du plaisir ; entre les gens honnêtes et les gens malhonnêtes. Ce sera l'effet d'une lutte intelligente et courageuse contre l'usure qui est la racine première des maux de la société.

Pour guérir un mal, il faut en extirper la racine. Eh bien ! la racine première du désordre social est l'usure. Elle est le vol par excellence, vol commode qui reste généralement impuni ; vol qui engendre les voleurs ; vol qui entretient les jouisseurs et les enfonce de plus en plus dans le vice. Nous avons longuement prouvé ces propositions dans le tome second du *Bienheureux Bernardin de Feltre*. Il nous suffit ici de les formuler. Nous ajouterons un mot seulement pour expliquer comment l'usure engendre les voleurs. Lorsqu'on a été volé, on est fortement tenté de se donner une compensation et on vole à son tour. Les patrons pressurés par les usuriers recourent forcément à cette pratique. Ils ajoutent au juste prix de ce qu'ils vendent la majoration qui les dédommagera. Or, tout ce qui dépasse le juste prix est une usure. C'est ainsi que les affaires sont envahies de plus en plus par la malhonnêteté. Voilà pourquoi il faut remonter à l'origine du mal si on veut en opérer la réforme.

Eh bien ! le vrai remède, le seul remède efficace est d'arracher les travailleurs honnêtes à la nécessité d'emprunter. Quand il n'y aura plus d'emprunteurs, il n'y aura plus de prêteurs. Quand il n'y aura plus de prêteurs, il n'y aura plus d'usuriers, et les patrons honnêtes n'étant plus volés par les usuriers, continueront à rester honnêtes. Ils céderont tout au juste prix. Ils offriront ainsi un vrai bon marché qui attirera

et retiendra la clientèle. Leurs bénéfices seront obtenus selon les règles de la justice. Le partage en sera fait entre leurs associés selon la justice et la charité.

Les chrétiens riches qui, ayant hérité d'une belle fortune, ont conservé l'amour du travail, n'ont aucun besoin d'emprunter. Ils peuvent tout entreprendre avec leurs propres capitaux et donner l'exemple d'une parfaite honnêteté dans les affaires. Mais l'ouvrier pauvre comment fera-t-il si la confiance de ses voisins ne lui apporte le capital dont il a besoin pour utiliser ses talents?

Ah ! ceux qui font des économies, songent d'abord à ne pas les perdre. Ils sacrifient même volontiers une part du revenu pour assurer la sécurité de leurs placements. Ces deux sentiments sont également louables. Mais peut-on les suivre avec plus de prudence qu'en écoutant nos conseils?

Il y a des caisses d'épargne. Nous venons de dire plus haut que les milliards accumulés dans ces caisses sont aux mains du gouvernement qui ne veut pas les rendre. Ceux que le suffrage universel a hissés au pouvoir sont une bande de voleurs hypocrites et sacrilèges. Ce sont des jouisseurs qui pour vivre joyeusement avec leurs amis ne reculent devant aucun gaspillage. « Mangeons et buvons, disent-ils, comme les contemporains d'Isaïe, car demain nous mourrons ». (Is., XXII, 13). Est-ce que ces crimes n'appellent pas un châtiment? Il viendra tôt ou tard. Ce sera la faillite, la banqueroute, le régime des assignats.

Il y a les placements sérieux des grandes compagnies, des villes, des établissements industriels et commerciaux de premier ordre.

La sécurité de ces placements est parfaite sans doute. Le sera-t-elle toujours? Que deviendra-t-elle quand le gouvernement étendra sa main rapace sur ces maisons, comme il vient de le faire pour le chemin de fer de l'Ouest? En outre, sans parler du revenu minime des obligations émises par ces établissements, la gestion de ces grandes affaires se fait au loin. Elle est confiée à un petit nombre d'administrateurs. Ceux qui apportent là leurs épargnes, ne savent rien et ne peuvent rien savoir de ce qui se passe dans le conseil des

directeurs. Ce placement ne leur fera donc pas retrouver les aptitudes au bon gouvernement de la famille et de leur commune que leur ont fait perdre les empiètements de l'Etat. (Voir plus haut L).

Quelle différence avec le placement des épargnes à côté de soi entre les mains de gens qu'on peut surveiller et avertir ! Quelle sécurité parfaite ! Quels trésors d'expérience acquis peu à peu en coopérant à l'œuvre du patron associé ! Quelle force d'union fraternelle dans cette union commune pour atteindre le même but !

Ah ! quand ces idées, quand ces sentiments propagés par les prêtres auront illuminé les esprits et gagné les cœurs dans les rangs du peuple, il se fera une transformation sociale qui nous jettera dans l'admiration. Nous avons cité les paroles de Le Play : *De nouvelles familles se reconstituent sans cesse par le travail, le talent et la vertu. Nulle race en Europe ne donne à cet égard de plus beaux exemples* (XXII). Si la désorganisation sociale produite par l'action des lettrés, des légistes et du gouvernement arrête depuis un siècle cette formation des familles vertueuses, la persécution, en forçant ces familles à se grouper, arrêtera à son tour l'action dissolvante de ces causes de destruction.

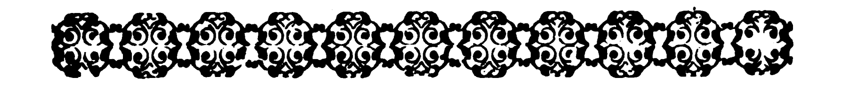
O Vierge immaculée, donnez aux pèlerins de Lourdes le courage de s'unir dans l'amour de la vérité et d'organiser entre eux une lutte énergique contre le vice originel.

O cœur très aimant de Jésus, prenez les cœurs des pèlerins de Paray-le-Monial et de Montmartre ; unissez-les par les liens de la charité ; faites qu'ils associent leurs forces pour le travail et pour l'épargne, afin qu'ils deviennent riches et consacrent leurs richesses à défendre votre Eglise, à propager votre foi !

Quand le cœur de Jésus, quand Marie immaculée exauceront ces prières, nos famillse françaises retrouveront la fécondité qu'elles ont transportée au Canada. Partout en France de jeunes ménages, soutenus dans leurs affaires par la charité de leurs voisins, auront la noble ambition d'avoir de nombreux enfants, d'en faire des prêtres ou des colons chrétiens qui aillent propager la foi catholique dans le monde entier

comme missionnaires du travail. Le mahométisme, le bouddhisme, le fétichisme ont jeté les âmes dans la paresse et dans les vices dont elle est la source. Ces erreurs religieuses retiennent les peuples enfermés comme dans une cuirasse impénétrable. Nos colons pénétreront dans cette cuirasse et la feront éclater. Ils délivreront les âmes, en leur apprenant par leur exemple la merveilleuse efficacité du travail uni à la mortification chrétienne. Il est l'origine de la civilisation. Il se traduit en actes de justice et en œuvres de charité.

(*A suivre*) Ludovic DE BESSE.



LA POPULATION

ET SA CRISE ACTUELLE EN FRANCE

Suite (1)

II

LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE

La population de la France jusqu'au XIXe siècle. — La population de la France n'est vraiment bien connue qu'à dater du XIXe siècle. Qu'avait la Gaule au moment des conquêtes de Jules César? M. Ortolan a conjecturé de 11 à 12 millions ; M. Block, une dizaine de millions ; plus modeste, M. Levasseur conclut à moins de 7 millions ou bien, pour préciser davantage, à 6.700.000. Ce dernier chiffre est probablement plus près de la vérité que les autres. Sous les Antonins, M. Levasseur incline à huit millions et demi ; sous Charlemagne, à cinq millions et demi, tandis que d'autres vont alors de huit à dix millions. Sous Philippe de Valois, en 1328, M. Levasseur adopte un chiffre de vingt à vingt-deux millions, tandis que Dureau de la Malle aboutissait au nombre probablement très exagéré de 34.600.000 (2).

(1) Voir novembre.

(2) Sur l'ancienne population de la France, en outre du grand ouvrage de M. Levasseur, la *Population française*, on peut voir un intéressant résumé du sujet dans la *Réforme sociale*, n° du 16 décembre 1899.



Cette population était répandue surtout dans les campagnes, avec des villes sans doute nombreuses, mais peu importantes ; aussi beaucoup de régions rurales avaient-elles bien plus d'habitants que maintenant. Le fait n'est point douteux pour la Normandie (dont les campagnes se sont activement dépeuplées au XIX[e] siècle), puis pour la région des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, enfin pour le revers des Cévennes comme les montagnes de la Lozère, du Cantal, du Puy-de-Dôme, etc.

Il faut aussi, pour juger sainement de l'état économique de cette période, apprécier les monuments qu'elle a édifiés, châteaux forts, cathédrales et monastères, avec des moyens mécaniques très faibles et avec la nécessité, par conséquent, de vaincre des difficultés dont nous n'avons plus aucun soupçon. Beaucoup de ces édifices ont défié les siècles et souvent les ravages destructeurs des révolutions, tandis que quelques générations sans doute auront raison de beaucoup de nos constructions publiques d'aujourd'hui.

A la fin du XVI[e] siècle, après les guerres de religion, la population devait être de 20 millions ; avant 1700, de 21 ; en 1715, après la grande misère des dernières années de Louis XIV, de 18 ; en 1770, de 24 ou 25 ; en 1789, enfin, elle pouvait bien approcher ou atteindre les 27 millions. Il n'y avait pas de recensement officiel ; même pour les villes on n'avait que des évaluations approximatives (1).

De nombreuses réflexions nous seraient ici suggérées. Dans l'intervalle de ces quelques points de repère, nous assistons au progrès considérable de la population sous la brillante pé-

(1) Pour Lyon, par exemple, connaissant le chiffre exact des baptêmes de chaque paroisse, on avait d'abord recensé exactement les habitants d'une paroisse, puis étendu à toute la ville de Lyon la proportion trouvée pour cette paroisse-là. On part ainsi de 117.213 habitants pour la moyenne de la période 1679-1688 ; on retombe à 106.000 en moyenne de 1709 à 1728; et l'on remonte à 126.000 au milieu du XVIII[e] siècle (sans Vaise, la Guillotière et la Croix-Rousse, annexés seulement en 1852) (*Almanach* de 1760, pp. 167-168). — Ce procédé de calcul était moins erroné qu'il ne serait maintenant, parce que les bourgeois des villes ne pratiquaient pas la villégiature de saison et que pauvres et riches étaient beaucoup plus qu'aujourd'hui mélangés dans les mêmes quartiers.

riode de l'époque féodale ; nous voyons la France dépeuplée par les pestes du XIVe siècle et la guerre de Cent ans ; nous la sentons affaiblie de nouveau par la ruineuse politique de Louis XIV ; nous voyons enfin l'essor, pour ainsi dire inattendu, du XVIIIe siècle. Dans cette France d'autrefois, les soucis de l'alimentation tenaient une place autrement importante que dans celle d'aujourd'hui ; et combien d'hommes la nôtre ne pourrait-elle pas faire vivre, si la modicité des exigences anciennes telles que le XIIIe siècle pouvait les contenter, s'alliait à la puissance moderne des machines, à la facilité contemporaine des transports et aux révélations assurément précieuses de la chimie agricole !

Le XIXe siècle nous donne des recensements exacts, en même temps que les registres de l'état civil, régulièrement tenus, voient leurs résultats officiellement centralisés. De distance en distance, voici les chiffres des recensements en France :

1801.	27.347.800	(exagéré sans doute).
1821.	30.461.875	
1841.	34.230.178	
1861.	37.446.313	(avec Nice et la Savoie en plus).
1872.	36.102.921	(sans l'Alsace et le pays de Metz).
1881.	37.672.048	
1891.	38.961.945	
1906.	39.252.245	

Les accroissements de population se sont donc beaucoup ralentis ; non seulement ils ont été beaucoup moindres que dans aucun des pays qui nous entourent, mais on peut dire qu'en France ils ont à peu près complètement disparu, si tant est qu'ils n'aient même fait place à de premiers symptômes de décroissement. Au XIXe siècle, la population française a augmenté de 44 %, et cette augmentation est presque toute antérieure à 1870 ; pendant ce temps l'Italie a augmenté de 90 %, passant de 17 millions et demi à 34 millions (l'accroissement est postérieur à 1870 pour sa plus grosse part) ; le Royaume-Uni d'Angleterre a augmenté de 155 %, passant de 16.300.000 à 42 millions ; l'Allemagne, de 160 %, passant de 23 millions à 60 (aujourd'hui 64 millions). L'étude de ces phénomènes est particulièrement effrayante, si l'on examine de

combien a varié l'excédent annuel des naissances sur les décès, calculé par mille habitants et par an. En France, de 1840 à maintenant, cet excédent, qui était jadis de 5 par 1.000 habitants et par an, est tombé à zéro ou à peu près (il a même pris une valeur négative dans les années 1890, 1891, 1892, 1895, 1900 et 1907). La natalité a bien pu diminuer dans les autres pays, et le fait est exact : mais elle y est restée assez élevée et la mortalité aussi a pu y reculer suffisamment, pour que l'excédent des naissances sur les décès fût quand même en progrès dans plusieurs pays.

Pendant que cet excédent, qui de 1876 à 1880 n'avait pas même été en France de 3 par 1.000 habitants et par an, y tombait à zéro, on le voyait passer entre les deux dates de 1880 et de 1906 :

En Italie et en Hongrie..	de 7 à 11
En Autriche	de 8 à 12
En Allemagne	de 13 à 14
En Hollande	de 13 à 15

L'Angleterre, il est vrai, baissait de 14 à 12, et la Belgique ne faisait que se maintenir à 10 (1).

Déclin de la natalité française. — L'arrêt dans la croissance de la population française ne tient qu'à une diminution de la natalité.

Tout d'abord, disons-nous, on ne saurait en accuser un accroissement quelconque que l'on constaterait dans la mortalité. Cette dernière a très heureusement diminué — et ce devait être — avec les progrès de la médecine, de la chirurgie et surtout de l'hygiène. La vaccination devenue générale et même universelle, les eaux de boisson mieux choisies, les logements urbains plus vastes, plus confortables et mieux aérés, les soins plus intelligents donnés aux nouveau-nés, la découverte du sérum antidiphtérique, tout cela a exercé une très heureuse influence, et ce sont des progrès auxquels il faut applaudir. Aussi la mortalité, qui était de 29 par mille et par an

(1) Sur toutes ces questions de statistique comparée, étudiez Bayard, la *Peur de l'Enfant*, 1907; — Henri Clément, la *Dépopulation en France*, 1910 ; — Deherme, *Croître ou disparaître*, 1910, etc., etc.

au commencement du XIXe siècle, est-elle tombée à 20 ‰, et la vie moyenne est allée en augmentant. Notons, du reste : 1° que la mortalité, à cause des épidémies, est un phénomène moins régulier, d'année à année, que la natalité ; 2° que l'allongement de la vie moyenne, toutes choses égales d'ailleurs, est une conséquence mathématique et nécessaire de la diminution de la natalité. En effet, la vie moyenne est le quotient de la somme de l'âge des décédés par leur nombre : or, si les naissances sont en période de décroissance, il y a du même coup une décroissance parallèle de la mortalité infantile, laquelle figure toujours pour une part importante dans le chiffre de la mortalité totale. Donc il y a de ce seul fait un accroissement de la moyenne de l'âge des décédés, puisque la somme de leurs âges diminue moins que proportionnellement à leur nombre (1).

Même en chiffres *absolus* la natalité française a beaucoup diminué depuis un demi-siècle. Sous le premier Empire, le nombre des naissances dépassait 900.000 ; il s'éleva jusqu'à 994.000 en 1814. La Restauration et le règne de Louis-Philippe nous le montrent compris entre 935.000 et 990.000 : puis une baisse momentanée se dessine, avec la disette de 1847, le choléra et la guerre de Crimée. Mais les chiffres se relèvent. Le maximum est atteint en 1859 avec 1.019.000 naissances. Vient ensuite le déclin. Après 1885 on tombe au-dessous de 900.000. En 1890, on descend pour la première fois au-dessous de 850.000 : de 1891 à 1900, le maximum est 874.672 en 1893 ; le minimum, 827.297 en 1900. Depuis lors on dépasse de moins en moins 800.000 : 1905 et 1906 ne donnent que 807.291 et 806.847; 1907 tombe à 773.669, pour la première fois que le chiffre rond de 800.000 n'est pas atteint, et l'année 1908 se relève à peine à 791.712, tandis que 1909 tombe plus bas que jamais à 769.979.

Tous les chiffres précédents sont donnés non compris les

(1) Ainsi on a calculé pour 1888 qu'une dim nution de 50 % dans les naissances, si elle avait eu lieu, en aurait amené une de 12% dans les décès et les aurait fait tomber de 24,4 ‰ à 21,4. (Voir *Réforme sociale*, n° du 1er juin 1891, p. 853 en note).

mort-nés, qui forment dans la statistique une colonne séparée à la fois des naissances et des décès.

On pouvait signaler en même temps, dans les nombres totaux, une légère augmentation des naissances illégitimes.

A Paris et dans le département de la Seine, elles forment à peu près le quart. Sur l'ensemble de la France elles ne sont pas loin de faire un dixième. La statistique officielle de 1910 pour 1909 a cessé de les donner séparées des naissances légitimes. Il est permis de reconnaître dans cette innovation systématique la tendance toujours plus accentuée à supprimer toute différence entre les enfants nés en mariage et les enfants nés hors mariage et par là à battre en brèche l'institution même du mariage et de la famille.

Mais le nombre des naissances naturelles, tout en étant un fâcheux symptôme de la moralité moyenne d'une nation, ne saurait être — et tant s'en faut — le critérium de son immoralité absolue, qui a précisément d'autres formes pour se révéler et celles-ci contre nature.

D'autre part, en chiffres *relatifs*, la diminution de la natalité est beaucoup plus marquée qu'en chiffres absolus. Le coefficient de natalité — ou nombre de naissances par mille habitants et par an — a fléchi comme suit :

1801-1810	32,5
1811-1820	31,6
1821-1830	30,8
1831-1840	28,9
1841-1850	27,4
1851-1860	26,4
1861-1870	26,4
7871-1880	24,5
1881-1890	23,8
1891-1900	22,1
1901-1909	20,7

Encore 1907 et 1909 n'ont-ils donné que 19,7.

En 1885, on ne comptait que 2 départements qui eussent moins de 16 naissances par 1.000 habitants (Gers et Lot-et-Garonne) ; en 1905, on en comptait 12. En 1885, on en trouvait 15 qui dépassaient 27, et le maximum du coefficient de nata-

lité obtenu par un département était 33; en 1905, on n'en trouve plus que 3 qui dépassent 27 naissances et le maximum observé du coefficient est 31. Les régions les plus stériles sont le bassin de la Garonne, puis l'Yonne et les départements qui l'entourent, enfin la Normandie moins la Seine-Inférieure.

Aussi, avec les chiffres actuels, il faudrait soit un afflux continu d'émigrants, soit une vie moyenne d'un peu plus de cinquante ans pour empêcher la diminution de la population française ou résidant en France.

Quelles peuvent être les causes de la diminution de la natalité. — On peut chercher dans deux ordres différents les causes dernières de ce déclin de la natalité. Tient-il à des faits d'ordre biologique et par conséquent involontaires? Tient-il à des faits d'ordre moral, à des faits que la libre volonté commande et qui engagent la conscience et la responsabilité de l'individu?

Nous examinerons d'abord le rapport des naissances aux mariages. Eh bien, la nuptialité se maintient sensiblement stationnaire. Bien plus, certains départements et certaines régions qui tiennent un bon rang dans la statistique de la natalité, comme la Lozère et la Basse-Bretagne, sont sensiblement en dessous de la moyenne au point de vue de la nuptialité. Donc là ne saurait être l'explication. Il est vrai que le chiffre des mariages — mariages civils s'entend — commence à être sensiblement influencé par celui des divorces, qui a à peu près quadruplé depuis 1884, puisque, parti de 3.000 en 1885, il a atteint 7.157 en 1900 et 12.874 en 1909. Il s'élève à 4,1 % du chiffre des mariages (dans la Seine, à 6,7 %).

Or, les mêmes individus repassant devant le maire du vivant de leurs premiers conjoints augmentent évidemment le nombre apparent des mariages sans augmenter pourtant celui des ménages.

Le nombre des mariages se maintient autour de 8 par mille habitants et par an (c'est le coefficient de nuptialité), plutôt en dessous qu'en dessus. Les facilités nouvelles qui ont été données par la loi du 21 juin 1907 au point de vue des formalités et des délais exigés ont sensiblement relevé ce chiffre, mais sans aucune conséquence sur celui des naissances, puis-

que celles-ci n'ont pas cessé de décroître. C'est d'ailleurs de mariages civils que traitent seulement toutes les statistiques officielles, mariages civils sur lesquels est toujours suspendue la menace du divorce et qui sont impuissants à fonder des familles au sens moral et chrétien du mot.

Ce qui diminue, c'est le nombre d'enfants naissant par mariage. On calcule année par année le chiffre des mariages et celui des naissances, quoique les naissances de l'année appartiennent à toute la série des mariages contractés dans les années antérieures : et ce procédé, quelque erroné qu'il soit en ce qui concerne chaque année prise à part, n'en décrit pas moins bien le mouvement général d'une période. Or, aux débuts du XIXe siècle on en était à 424 naissances (légitimes) par 100 mariages, c'est-à-dire qu'il y avait moyennement 424 naissances dues à des mariages de dates quelconques dans une année où il y avait 100 mariages. On est tombé progressivement à 246. Voici, du reste, les chiffres :

En 1800	4,24	enfants nés par mariage
1820	4,08	— —
1840	3,26	— —
1860	3,04	— —
1880	3,09	— —
1900	2,95	— —
1907	2,46	(2,11 dans le Gers).

En 1909, la proportion remonte en apparence à 2,50, parce qu'il devient impossible d'isoler les naissances légitimes et les naissances naturelles pour n'attribuer que les premières aux parents mariés.

En Allemagne, au contraire, la proportion des naissances aux mariages — total des naissances — demeure très sensiblement supérieure à 4 (4,19 en 1900 et 4,01 en 1908).

Les périodes antérieures nous donnaient des chiffres bien plus élevés. Lyon, par exemple — et les registres paroissiaux des baptêmes et des mariages y étaient bien tenus — nous montre 483 baptêmes par 100 mariages dans la période malheureuse de 1699 à 1708 (on s'y mariait peu, mais l'on continuait à naître) ; il en montre respectivement 433 et 408 dans les périodes prospères 1739-1748 et 1749-1758. Aussi l'excé-

dent total des naissances sur les décès pendant ces trois périodes décennales fut-il respectivement de 18.951, de 17.265 et de 18.237 (1). Nous insistons sur ces faits, parce que nous les empruntons à une ville industrielle, avec des conditions hygiéniques plus que médiocres, sûrs que nous sommes de n'être démentis en ce dernier point par aucun de ceux qui connurent les vieux quartiers de notre ville avant 1855.

A l'ordre physiologique proprement dit appartiendrait l'application des lois de Doubleday et de Spencer. Nous croyons à la première de ces deux lois ; mais nous sommes convaincu que son action sur la masse est négligeable, tellement peu nombreuses, relativement, sont les familles qui la subiraient. L'immense majorité de la nation vit dans le travail manuel. Par ailleurs, ce qui lui est donné d'instruction primaire est certainement aussi sans aucune influence au point de vue de l'application de la loi de Spencer. Ainsi la vie autrement délicate et luxueuse de l'aristocratie du XVIII[e] siècle n'avait eu aucun effet sur le mouvement global de la population française à ce moment-là.

Quant aux autres causes physiologiques proprement dites, on peut en proposer deux :

1° Le déclin de la race (ce que personne ne voudrait avouer). Nous n'y croyons aucunement. Il est à remarquer que la race française est devenue merveilleusement féconde au Canada, où elle s'est multipliée dans le rapport de 1 à 32 en un siècle et demi ; qu'elle l'est restée beaucoup plus à l'île Maurice qu'à la Réunion depuis leur séparation en 1814; enfin, que depuis l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne, le coefficient de la natalité s'y est élevé au lieu de s'abaisser comme de ce côté-ci des Vosges (2). Du reste, en France, la moyenne des ménages sans enfants (16 ½ %) est sensiblement la même que dans les pays voisins : et la différence ne réside que dans la proportion infiniment plus grande des ménages à un et deux enfants ;

2° L'alcoolisme. Or, l'alcoolisme, s'il agit pour accroître beaucoup la mortalité infantile et même pour augmenter la

(1) Renseignements tirés des chiffres statistiques donnés par l'*Almanach de Lyon* de 1760, pp. 167 et 168.

(2) Voyez Clément, la *Dépopulation*, p. 32.

mortalité des adultes, n'a du moins que peu d'action sur la natalité. La Normandie rurale, cela est vrai, est très peu féconde : par contre, les villes manufacturières de la Seine-Inférieure n'occupent pas un très mauvais rang, et la Bretagne, où fleurit cependant l'alcoolisme, en a relativement un très bon, sinon le meilleur de France, avec le Nord et le Pas-de-Calais qui boivent aussi beaucoup.

Généralement, enfin, les économistes ont évité de s'expliquer sur la manière dont agiraient les causes qu'ils supposaient en action. Ils se bornaient à invoquer vaguement :

1° *Les difficultés croissantes de l'existence.* C'est l'argument des socialistes, et beaucoup d'honnêtes gens s'y sont ralliés avec trop de complaisance. C'est l'argument surtout de M. Cauderlier, à qui l'on doit, il faut bien le reconnaître, d'immenses recherches de statistique (1). Selon lui, le besoin ou le sentiment du besoin est le facteur unique ou automatique de toutes les variations dans le chiffre de la natalité. Mais à cela il faut répondre : *A*) que les salaires comparés au coût de la vie sont plus élevés actuellement en France qu'il y a un demi-siècle, un siècle et deux siècles, et les besoins matériels ou hygiéniques, mieux satisfaits qu'ils ne l'étaient alors ; *B*) que, d'autre part, les conditions de l'existence ouvrière sont meilleures en France qu'en certains pays de l'étranger, en Italie et en Allemagne par exemple, d'où nous vient beaucoup de main-d'œuvre ; bien meilleures qu'en Russie, en Hongrie, dans les Etats balkaniques, etc., tous pays où cependant la prolificité est bien plus grande qu'en France. On invoque encore :

2° « L'*esprit démocratique*, *l'aisance* et la *civilisation* » (ce sont les termes même dont se sert M. Leroy-Beaulieu) (2). M. Arsène Dumont a inventé l'expression « capillarité sociale », pour l'ascension instinctive des individus et des familles en vue de sortir de leur condition sociale antérieure (3).

(1) Cauderlier, les *Lois de la population et leur application à la Belgique*, 1900 ; les *Causes de la dépopulation de la France*, 1901 ; les *Lois de la population en France*, 1902.

(2) Leroy-Beaulieu, *Traité d'économie politique*, 2e édit., t. IV, pp. 593 et s.

(3) Arsène Dumont, *Dépopulation et civilisation*, 1890 ; — *Natalité et démocratie*, 1898.

Seulement ces explications n'ont pas la précision nécessaire et elles confondent fâcheusement les mobiles qui entraînent la volonté avec les modes d'action auxquels recourt cette volonté une fois entraînée. Pourquoi les idées de démocratie ou de bien-être seraient-elles une cause d'infécondité? Ce serait ou bien parce qu'elles étouffent les instincts sexuels, mais la criminologie prouve exactement le contraire ; ou bien parce qu'elles altèrent matériellement la faculté physique de reproduction, mais nous avons réduit à leur juste proportion la place qui peut être faite à la loi de Doubleday ou à celle de Spencer ; ou bien enfin parce qu'elles pervertissent et dépravent la volonté, en inspirant les fraudes de toute nature et les crimes même auxquels il est recouru. En ce cas, la cause première n'est plus d'ordre économique et elle est bien d'ordre moral.

Nous arrivons ainsi aux formes volontaires et coupables du néo-malthusianisme, c'est-à-dire à la violation des lois naturelles et divines de l'union de l'homme et de la femme.

Il y a l'immoralité visible et pour ainsi dire publique — la prostitution — florissant surtout dans les villes ; il y a les précautions conjugales ou l'immoralité invisible, que nous n'hésitons pas à signaler comme le facteur le plus puissant du déclin de la natalité ; il y a enfin les manœuvres abortives et la chirurgie préventive. Les avortements sont commis avec une fréquence sur laquelle l'opinion publique ne veut pas se laisser éclairer. Dans les très grandes villes, s'il est permis de généraliser les conclusions que les sommités les plus éclairées du monde médical lyonnais professent pour le milieu qu'elles observent, les avortements volontaires sont sensiblement plus nombreux que les naissances. La « Société obstétricale de France », dans son dernier congrès international, proteste contre « l'avortement criminellement pratiqué, tel qu'il est observé » ; elle en constate les conséquences morbides chroniques — et mortelles dans 6 % des cas ; — elle dénonce finalement un fléau qui, d'après les plus récentes statistiques des maternités des grandes villes, détruit prématurément le tiers environ des produits de la conception (1) ».

(1) Cité par G. Deherme, dans *Croître ou disparaître*, pp. 69-73.

Dans quelles classes le fléau de la stérilité volontaire sévit-il le plus? On en accuse de préférence les classes les plus riches : nous ne croyons pas cependant que ce grief soit fondé (1), parce que les résultats apparents de la statistique des divers quartiers de Paris demandent à être appréciés avec le correctif des villégiatures et avec la loi de Doubleday, dont il est indispensable ici de tenir compte. En tout cas, nul doute que le mal soit très grand dans la petite et très petite bourgeoisie, parmi les ouvriers qualifiés des villes (souvent avec des salaires élevés), parmi les employés de tout rang et surtout parmi les fonctionnaires, enfin parmi les propriétaires cultivateurs, sur qui la perspective d'empêcher le démembrement des domaines qu'ils possèdent, agit aussi puissamment que la crainte des soucis et des charges de l'éducation d'une famille peut agir sur les autres.

Les familles nombreuses ne se rencontrent guère plus que dans deux classes de la population : d'une part les gens les plus misérables, chez qui le calcul de la prévoyance est éteint, d'autre part certaines familles, de toutes les conditions sociales depuis les plus élevées jusqu'aux plus modestes, qui ont gardé les croyances chrétiennes et qui se font un honneur d'y conformer leur conduite morale.

M. Levasseur a clairement proclamé cette influence de la religion.

« La religion chrétienne, catholique, protestante ou juive, dit-il, recommande la continence dans le célibat et la fécondité dans le mariage. Elle enseigne que les familles nombreuses sont bénies de Dieu et condamne la limitation volontaire du nombre des enfants. La piété est donc assurément une cause de fécondité, puisqu'elle exerce une influence dans un sens déterminé sur le moral des époux. Toutefois la religion n'est efficace que lorsque la foi est assez forte pour mettre les actes de la vie en conformité avec la croyance... Il est très vraisemblable qu'elle a exercé une action favorable à l'accroissement durant le moyen âge. Il n'est pas moins probable que dans cer-

(1) En ce même sens, Leroy-Beaulieu, *Economiste* du 12 décembre 1908.

taines familles et dans certaines contrées le sentiment religieux ait encore la même puissance que dans les siècles passés. On en trouverait des exemples dans la bourgeoisie lyonnaise (1). »

C'est donc bien une crise morale, connexe à une crise religieuse. Nous invoquerons en ce sens, non pas des auteurs chrétiens dont le témoignage passerait pour suspect, mais un positiviste, M. Deherme : « Le néo-malthusianisme, dit-il, n'a pu prendre, en France du moins, que lorsque les notions essentielles et les institutions fondamentales de la patrie, famille, Etat, société, étaient déjà obscurcies par la métaphysique individualiste et ébranlées par les secousses révolutionnaires... L'irréligion est un facteur d'anarchie et donc de dépopulation... La baisse de la natalité accompagne toujours les indices sociaux les plus fâcheux : l'accroissement des suicides, des maladies mentales, des attentats aux mœurs, des crimes et des divorces (2) ». Avec le divorce surtout, le rapprochemen est frappant : et c'est un fait de statistique que les départements qui ont le plus de divorces sont parmi les plus stériles, comme ceux qui en ont le moins sont parmi les moins inféconds (3). Le peuple français est en train de se suicider : et les pouvoirs publics sont les complices résolus et conscients de cette œuvre de destruction nationale.

La natalité dans les pays étrangers. — Ce mal que nous dénonçons ici, est-il spécial à la France? Non, sans doute, et d'autres pays en sont atteints. En Angleterre, notamment, la propagande néo-malthusienne d'Annie Besant et de Drysdale n'a pas été sans effets dans les milieux ouvriers. Les Etats-Unis, surtout dans les régions du Nord-Est, en sont infectés ainsi que les colonies australiennes. Aux Etats-Unis il est ce qu'on appelle le « mal du Maine ». Dans la Nouvelle-Galles du Sud, le coefficient de natalité tombait de 34 ‰ à 23 ‰ entre 1881 et 1901 ; dans la colonie de Victoria, de 30 ‰ à 23 ‰ entre 1891 et 1901 (4). Il est à noter que pas de pays au monde

(1) Levasseur, *Population française*, l. IV, ch. v, t. III, p. 169.
(2) Deherme, *Croître ou disparaître*, pp. 63, 166 et 83.
(3) *Ibid.*, p. 84 ; — cf. pp. 88 et s.
(4) Westergard, dans l'*Economiste français*, n° du 30 novembre 1907.

n'ont fait non plus plus de socialisme pratique que les colonies australiennes et la Nouvelle-Zélande. Est-ce que le socialisme et la stérilité volontaire s'accompagnent naturellement et nécessairement? Oui, sans doute, et la philosophie morale n'aurait pas de peine à l'expliquer, le socialisme et la stérilité volontaire procédant d'un commun sentiment de révolte contre les lois naturelles et divines de l'humanité.

Mais il est faux que la plaie du néo-malthusianisme ronge au même degré les autres peuples. Tout au moins gardent-ils une avance considérable sur la France. En 1906, on trouvait encore :

La Russie, au coefficient de natalité de		....	48
La Hongrie,	—	—	36,3
L'Autriche,	—	—	34,8
L'Allemagne,	—	—	33
L'Italie,	—	—	32,3
La Hollande,	—	—	30,9
L'Angleterre,	—	—	27,4
La Belgique,	—	—	26,3

L'Allemagne en est à un chiffre que nous n'avons connu à aucune période du XIX[e] siècle ; même l'Angleterre et la Belgique, beaucoup plus industrialisées que la France, ont une proportion que nous avons perdue il y a plus d'un demi-siècle.

Aussi la population est-elle en France beaucoup plus clairsemée que dans toutes les nations qui nous entourent, l'Espagne exceptée. On trouve au kilomètre carré (100 hectares) :

En France	74	habitants
En Italie	110	—
En Allemagne	116	—
En Angleterre (Royaume-Uni)	127	—
Aux Pays-Bas	154	—
En Belgique	240	—

Conséquences économiques du déclin de la natalité. — Une faiblesse anormale de la natalité, comme dans la période où nous sommes actuellement en France, a les plus grandes conséquences au point de vue économique.

Il y a d'abord de très remarquables différences dans la structure interne de la société. L'Allemagne et la France présentent

à cet égard de véritables contrastes. L'Allemagne a proportionnellement beaucoup moins de vieillards, parce qu'ils sont les survivants d'un temps où cette Allemagne ne comptait que 30 millions d'habitants ; elle a, au contraire, proportionnellement, beaucoup plus de jeunes gens et d'enfants, parce qu'ils sont nés d'une nation qui comptait déjà 50 ou 55 ou 60 millions d'habitants et qui, en outre, parvenue à ce nombre-là, avait une force de reproduction supérieure de beaucoup plus de moitié à celle de la France du même temps. Même en France, de période à période, la composition de la société a varié. Sur 1.000 habitants, la population de la France n'est pas composée de la même manière suivant le temps auquel on se place pour en juger.

En voici la preuve (1). On avait sur 1.000 habitants :

Catégories d'âges	En 1851	En 1901.
De moins de 20 ans......	361	346
De 20 à 40 ans..........	310	303
De 40 à 60 ans..........	226	225
De 60 et au-dessus	101	125

Sans doute, en devenant relativement inféconde, la nation, en proportion de son chiffre total, a un peu plus de vieillards à nourrir, mais elle a moins d'enfants à élever et il semble que l'avantage et l'inconvénient se compensent d'eux-mêmes : c'est précisément ce que démontre le tableau ci-dessus quand on compare la statistique de 1851 à celle de 1901. On y trouve en effet pour le moment actuel, par chaque millier d'habitants, en moins 15 enfants ou jeunes gens de moins de vingt ans et en plus 24 vieillards de plus de soixante, tandis que les individus dans l'âge de la force de travail, entre vingt et soixante ans sont presque de nombre égal — 528 en 1901 au lieu de 536 en 1851. — Au contraire, si nous avions dans la période présente la prolificité actuelle de l'Allemagne, nous aurions eu chacune de ces dernières années au moins 500.000 naissances annuelles de plus, qui, seulement pour les treize premières années de la vie et malgré les décès de la première enfance, ne représenteraient pas beaucoup moins au-

(1) Westergard, voyez *Economiste français*, n° du 30 novembre 1907.

jourd'hui de cinq millions de jeunes consommateurs encore incapables d'être des producteurs. Or, dit-on, une nation ainsi composée ne s'use pas à nourrir des bouches momentanément inutiles; elle peut donc épargner davantage. On insiste et l'on fait remarquer que de deux pères de famille dont l'un aurait dix enfants et l'autre seulement deux ou trois, nul doute que le premier, avec les mêmes capitaux et les mêmes qualités de travail et de tempérance, ne ferait pas pour ses vieux jours les mêmes réserves d'épargne. Il ferait sans doute, si j'osais inventer ce mot, du capital humain, mais il ne ferait pas si facilement, ni en aussi grande quantité, du capital économique.

Voilà pourquoi, au point de vue étroit de la richesse d'un pays et de son aptitude à constituer et à exporter des capitaux, beaucoup d'économistes ont été très longs à s'alarmer du succès pratique des doctrines néo-malthusiennes (1). Seulement ils ne se sont pas assez préoccupés de l'avenir.

M. Gide y a vu aussi d'autres avantages. Consulté en 1909 dans l'enquête qu'instituait sur ce point la *Revue hebdomadaire*, il a répondu qu'un accroissement de la population dans la classe ouvrière n'est pas possible, que le néo-malthusianisme y sera de plus en plus écouté, et qu'après tout « ce n'est point sûr qu'un changement doit désirable. » Pourquoi? Par ce que la main-d'œuvre ouvrière plus rare sera alors mieux rétribuée, tandis qu'on aura persuadé à la classe bourgeoise de se dévouer à avoir plus d'enfants pour les faire chacun moins riche et pour travailler ainsi à une plus rapide égalisation des fortunes (2). Seulement je demande où M. Gide classe les paysans ; je demande par quels moyens il entend agir sur les « bourgeois », puisque « les commandements de l'Eglise, dit-

(1) Il faut ranger parmi eux M. Leroy-Beaulieu dans ses premiers ouvrages, puis, tout récemment, M. Adolphe Landry dans son *Manuel d'Economique*. — Mais M. Leroy-Beaulieu en est très heureusement revenu, et non content de s'indigner du « suicide national », il a dénoncé avec beaucoup d'énergie l'enseignement public actuel comme une cause de cet anéantissement progressif de nos forces vitales.

(2) Voyez les réponses des divers auteurs consultés, dans le *Dépeuplement de la France*, Plon-Nourrit, 1909, p. 34. — M. Deherme a très vigoureusement réfuté M. Gide (*Croître ou disparaître*, pp. 36 et s.).

il, ne sont plus guère écoutés aujourd'hui en France » et que, d'ailleurs, il ne saurait y avoir deux morales, une pour les ouvriers et une pour les « bourgeois » ; je demande enfin comment la fécondité de la très grande minorité des Français — la classe riche — pourrait neutraliser la stérilité qu'il approuve chez leur très grande majorité. Il prétend que les ouvriers seront plus demandés quand il y en aura moins. Mais qui donc les demandera et les fera travailler, puisque, cessant d'être nombreux, ils auront cessé d'exciter la production par les demandes même de leur consommation?

Est-ce que, par exemple, la situation de la Compagnie du Midi ne serait pas bien autrement prospère, si le riche et fertile bassin de la Garonne avait pris depuis quarante ans le million ou plutôt les deux millions d'habitants auxquels il aurait dû prétendre? Il a été au contraire le principal foyer de stérilité.

Il y a bien d'autres inconvénients à relever, même dans l'ordre économique. C'est que ce pays stérile sera moins éveillé pour les entreprises lointaines; plus impropre à la colonisation, parce que ses enfants trop peu nombreux n'auront pas besoin d'émigrer ; plus pénétrable, enfin, à l'immigration de la main-d'œuvre étrangère, de même que deux récipients où seraient des gaz à tensions inégales, séparés seulement par une paroi d'une substance poreuse, ne tarderaient pas à rétablir entre eux l'égalité de tension par le lent passage de l'un des deux gaz dans l'autre récipient. Telle était bien la comparaison du célèbre docteur Bertillon, l'apôtre infatigable de la repopulation de la France. Or, nos frontières ne sont pas des parois infranchissables, et tandis que l'Allemagne refoule avec succès les étrangers, dont elle ne compte qu'un très petit nombre installés chez elle, nous subissons, au contraire, par un véritable phénomène « d'endosmose » un afflux très nombreux d'Italiens, d'Allemands, de Belges et de Suisses. Nous avions en France :

En 1851....................	392.814	étrangers
En 1881....................	1.078.134	—
En 1906....................	1.309.415	—

malgré l'acquisition beaucoup plus facile de la qualité de Fran-

çais et malgré la multiplication des naturalisations, dont il y a maintenant près de 3. 000 chaque année (2.914 en 1908 contre seulement 2.170 en 1905).

Conséquences politiques et militaires du déclin de la natalité. — Dans le domaine des questions politiques et militaires tout est contre le pays dont la population ne progresse pas.

Momentanément les impôts sont bien supportés, par un peuple qui est riche, qui épargne et qui n'est pas grevé de frais d'éducation. Mais le nombre des contribuables n'augmente pas, ce qui est en soi un réel inconvénient ; puis la production, si elle augmente par le progrès industriel, ne peut pas ajouter à cette cause d'accroissement celle qui naîtrait d'un accroissement du nombre des producteurs. Donc, l'élasticité des ressources fiscales a une limite assez prochaine. « On n'est pas fécond en richesses, si on ne l'est pas en hommes. Un peuple de rentiers et de fonctionnaires ne peut pas supporter la concurrence d'un peuple de soldats et d'ouvriers (1) ».

Surtout la faiblesse numérique de la population arrive à compromettre, toutes choses égales d'ailleurs, la situation politique et militaire du pays. En 1700, la France représentait 38 % de la population totale des grandes puissances (France, Angleterre, Empire germanique et Espagne) ; en 1789, elle n'en représente plus que 25 %, parce que le Royaume de Prusse est devenue une grande puissance ; en 1816, après l'entrée de la Russie dans le concert des grands Etats, elle tombe à 21 % ; en 1872, quand l'Italie en est un à son tour, elle est à 15 % : mais en 1900, sans que la carte de l'Europe ait été remaniée, elle n'est plus qu'à 12 %.

Les conséquences sont très graves au point de vue militaire. En 1875, quand notre armée se recrutait avec la natalité de 1854, nos classes étaient sensiblement égales à celles de l'Allemagne (290.000 contre 325.000) ; mais en 1905, avec la natalité de 1886, nous ne pouvions plus incorporer que 220.000 hommes contre 450.000 (2), et en 1930, puisque notre

(1) Deherme, *Croître ou disparaître*, p. 103.

(2) La classe 1906 a fourni 275.234 hommes, dont 55.093 déclarés impropres au service armé ou mis en réforme.

natalité des années actuelles est à peine de 770.000 contre les 2.000.000 de l'Allemagne, nous aurons en chiffres ronds 200.000 appelés contre 500.000, et les Allemands n'émigrent presque plus hors d'Europe. Dans ces conditions, nous mobiliserons quinze classes pour trouver l'équivalent de cinq; nous mobiliserons les hommes mariés et les pères de famille, nous désorganiserons l'industrie et l'agriculture, nous suspendrons toute la vie économique du pays ; et forcés de trouver du nombre, nous aurons incorporé des hommes débiles — ce que nous faisons déjà, comme l'indiquent la morbidité et la mortalité de notre armée comparées à celles de l'armée de nos rivaux.

Sont-ce des comparaisons chimériques? En tout cas les Allemands savent bien les faire. « La France n'a plus le courage de pousser la charrue, de trafiquer au loin, de faire des enfants. Cette décadence est rendue plus remarquable encore par un redoublement d'énergie chez tous les peuples voisins, les Espagnols exceptés. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Belgique, tout s'élève à mesure que la France s'abaisse... La politique des races est impitoyable ! Le moment approche où les cinq fils pauvres de la famille allemande, alléchés par les ressources et la fertilité de la France, viendront facilement à bout du fils unique de la famille française. Quand une nation grossissante en coudoie une plus clairsemée formant centre de dépression, il se produit un courant d'air vulgairement appelé « invasion », phénomène pendant lequel la loi et la morale sont mises provisoirement de côté (1). » Ecrites il y a vingt ans, ces pages sont plus actuelles encore aujourd'hui.

Il faudrait à la France 500.000 naissances de plus chaque année pour qu'elle ne déclinât pas. Depuis qu'on le dit, la natalité n'a fait cependant que décroître.

Remèdes proposés contre la dépopulation. — Les remèdes qui ont été proposés contre la dépopulation, peuvent être ramenés à deux sortes, selon qu'il s'agit de se désintéresser de la natalité française ou bien de l'encourager.

Dans la première catégorie, nous plaçons les mesures législatives de divers genres destinées à faciliter, soit les natura-

(1) Rœmmel, *Au pays de la revanche*, Genève, 1886, p. 2, 5, 6.

lisations, soit l'acquisition de plein droit de la qualité de Français. Avec ces procédés, la France remplacera en partie les citoyens qui lui manqueront, mais des étrangers se seront substitués aux nationaux d'origine et la race n'aura pas été empêchée de disparaître. Ce sera l'infiltration lente dont nous avons parlé déjà ; ce sera le phénomène d'endosmose, comme il arriva que l'Empire romain se trouva peuplé de barbares avant d'être envahi par eux.

Puis viennent les mesures qui peuvent être prises pour diminuer la mortalité (hygiène, soin des malades, assistance médicale gratuite et hospitalisation, interdiction du travail des femmes un certain temps avant et après les couches, etc.). Ici il faut faire observer : *A*) que tout ce qui peut être fait contre la mortalité est bon en tout temps, avec une bonne natalité aussi bien qu'avec une mauvaise ; *B*) que ces mesures peuvent être un moyen de reculer la mort, mais qu'elles n'en sont pas un pour appeler la vie ; *C*) que les mesures de cet ordre, appliquées à la mortalité infantile, peuvent être d'autant plus impuissantes que leur succès même sera parfois un argument à employer contre la natalité. Comment cela? Il n'est pas rare que le décès d'un enfant unique provoque une naissance dans l'année, preuve manifeste d'une limitation volontaire de la famille. Donc, pour un que l'on aura empêché de mourir, il y en aurait donc un aussi que l'on aurait empêché de naître.

Toute action, pour être efficace, doit être exercée sur la volonté même des époux. Il faut donc agir sur les individus pour les détourner de la conduite immorale hors du mariage, et il faut agir en même temps sur les couples déjà formés pour les détourner des fraudes conjugales. Voilà la double tâche qu'il faut remplir, et les libre-échangistes qui raillent tous les moyens moraux et qui préconisent uniquement l'abaissement des tarifs douaniers, comme si la multiplication des naissances pouvait jaillir tout naturellement du prix plus bas de la vie (1), passent tout aussi bien à côté de la question.

Or, comment agir sur les volontés ? On a préconisé :

1° Les considérations tirées de l'intérêt national compromis.

(1) Par exemple, le *Journal des Economistes*, n° de décembre 1909.

Le moyen est puéril. Ni le vice, ni les suggestions de ce que l'égoïsme croit être l'intérêt privé, ne céderont devant des considérations de cet ordre-là. En tout cas, si celles-ci l'emportaient auprès de quelques âmes d'élite, il est bien certain que la masse de la population n'en serait pas remuée, et il est bien certain cependant que des résultats moyens et généraux ne peuvent pas être obtenus autrement que par le concours de cette masse elle-même ;

2° Les primes pécuniaires : *A*) sous forme d'*exonération d'impôts*. Il y a déjà dégrèvement de l'impôt mobilier en faveur des pères et mères de famille ayant au moins sept enfants vivants, sous condition que le montant de leurs contributions directes les place parmi les familles qui peuvent être réputées pauvres ou à peu près pauvres ; *B*) sous forme de *primes*, primes d'avancement pour les fonctionnaires ou primes en argent pour tout le monde. C'est un procédé recommandé par M. Leroy-Beaulieu, quelque charge qui doive en retomber sur la nation ; *C*) sous forme de *déchéance des droits de succession*, à l'exemple de ce qu'Auguste avait fait par les lois dites « caducaires » (lois Julia et Papia Poppæa). On a proposé, par exemple, que les successions dévolues à plusieurs cohéritiers de même rang fussent partagées entre eux au prorata du nombre de leurs enfants vivants (1). Mais inutile de signaler ce qu'un tel régime aurait de monstrueux, puisque les aînés d'une famille, seuls mariés ou mariés plus anciennement, réduiraient à presque rien leurs frères ou sœurs cadets qui n'auraient pas même encore l'âge de se marier ou d'avoir eu déjà plusieurs enfants. Les lois caducaires étaient en ce point-là bien plus sages puisqu'elles avaient reconnu au moins la *solidi capacitas* et qu'elles ne frustraient les plus jeunes d'aucune part qui eût dû leur revenir dans la succession ;

3° L'élargissement de la *liberté testamentaire* (§§ 51 et s.). Il est certain que la crainte de ne voir aucun enfant hériter de la situation paternelle, si l'on en a plusieurs, est une considération qui pousse beaucoup de familles aux pratiques néo-malthusiennes. Or, dit l'école de M. Le Play, une liberté tes-

(1) C'est le commandant Toutée qui a lancé le premier cette idée.

tamentaire élargie, qui ferait le père et la mère libres de faire un héritier en laissant au moins la moitié de leurs biens à celui de leurs enfants qu'ils auraient choisi, empêcherait que les procédés préservatifs ne fussent, comme ils le sont maintenant dans l'immense généralité des cas, l'unique moyen d'amener ce résultat. Précisément le docteur Lannelongue, sénateur du Gers, vient de déposer avec un certain nombre de ses collègues une proposition de loi qui, en outre des avantages conférés aux pères de famille au point de vue du service militaire, et en outre de certains privilèges accordés aux fonctionnaires dans ce même cas, comporte l'abrogation absolue et intégrale de toutes les dispositions du Code civil sur la réserve et la quotité disponible. C'est un hommage que l'une des thèses favorites de Frédéric Le Play se voit rendre d'une façon inattendue.

Suivant Le Play, en effet, trois situations sont favorables à la fécondité des familles : 1° la jouissance d'un vaste territoire et la perspective de le conquérir par le travail : mais il ne dépend plus de personne que nous ayons ces vastes espaces devant nous et sous notre main ; 2° la possibilité pour le père de famille de laisser un héritier à sa place, tandis que ses autres enfants auront à se faire eux-mêmes une situation par leur travail : mais le Code civil met obstacle à ces perspectives par son principe du partage presque égal; enfin, 3° les mœurs simples, entretenues et conservées par la foi en la Providence, comme il en fut en France sous la féodalité et dans l'ancien régime rural : mais les pouvoirs publics ont tout fait depuis longtemps et de plus en plus au cours de ces trente et quelques dernières années, pour que cette mentalité n'existât plus et pour que disparussent avec elle toutes les croyances sur lesquelles elle avait pu reposer.

C'est donc à cela qu'il faut revenir, je veux dire à la morale naturelle et divine, sans laquelle la prospérité des peuples ne peut être que fragile et passagère.

Avec cette moralité, il y a une réaction contre la paresse, d'où procède l'aversion qu'inspirent les peines de la maternité ; il y a aussi une réaction contre l'amour exagéré des richesses et contre l'ambition du déclassement, en un mot con-

tre cette « capillarité » démocratique et sociale dans laquelle M. Arsène Dumont voyait la cause efficiente des déclins actuels de la natalité.

Il y a à lutter contre le fléau de la stérilité volontaire et criminelle. En 1909, tout l'épiscopat belge, à la suite du cardinal Mercier, archevêque de Malines, a prescrit que chaque année dans toutes les églises de Belgique il fût donné lecture d'un mandement collectif par lequel les évêques cherchaient à dissiper l'ignorance et à éclairer la bonne foi, en même temps qu'ils ne craignaient pas d'incriminer les mauvaises volontés. Le mal est cependant beaucoup moins grand en Belgique, où la statistique commence à peine à le signaler. Nous n'avons jamais entendu que de semblables instructions aient été données en France.

J. RAMBAUD.



DOM GUÉRANGER

En achevant la lecture des deux énormes volumes de biographie que la librairie Plon vient de faire paraître en l'honneur de Dom Guéranger, je ne puis contenir un long cri d'admiration. « Oui, celui-là était un homme, un soldat de la bonne cause, un penseur vivant ses principes, et souffrant pour leur défense, un prêtre, un moine, l'une des plus grandes figures ecclésiastiques du dix-neuvième siècle. »

L'auteur de cette vaste biographie n'est pas sans mériter quelques reproches. Il ne sait pas toujours se borner, et surtout, il pratique une assez fâcheuse méthode narrative qu'on pourrait appeler la méthode d'enchevêtrement. Tout se mêle dans des récits touffus à la fois et morcelés, des crises de misère financière, des polémiques théologiques, des analyses d'ouvrages, des explications psychologiques. Mais ces petits ennuis n'ont, après tout, qu'une importance secondaire. Dans la vie d'un moine racontée par un moine, le lecteur aurait mauvaise grâce à chercher des agréments littéraires ou mondains. Il lui suffit que l'auteur donne des preuves irrécusables et abondantes de sa sincérité, de sa compétence et de son attachement passionné aux grandes causes qu'il défend. Or, tel est bien le cas du loyal serviteur qui a écrit la vie de son père spirituel Dom Guéranger. Sincère, il l'est à un tel point qu'on se demande s'il n'a pas poussé trop loin le souci de l'information minutieuse. Aucune des infortunes administratives ou financières de Dom Guéranger ne nous est cachée. La félonie d'un collaborateur, la sottise immense de quelques moines, des conflits ecclésiastiques, genre Lutrin, de pitoyables dis-

cussions entre grands hommes s'étalent en de nombreux chapitres ou fragments de chapitres. Ah ! que nous voilà loin des biographies-panégyriques dont une certaine librairie a rempli nos bibliothèques. Honneur au moine historien qui a su dire la vérité, sur Solesmes, toute la vérité.

Sa compétence égale sa sincérité. Comme elle s'affirme en des matières particulièrement difficiles, en politique religieuse, en philosophie, en histoire, en esthétique, en théologie, il serait difficile de la trop louer. L'auteur de *Dom Guéranger* est un théologien ; jamais on ne le voit atténuer ni mutiler, ni abaisser la haute et belle doctrine catholique.

Enfin, il aime d'amour bénédictin son sujet à la fois, un et complexe, c'est-à-dire, la vie de son héros, et Solesmes, et la liturgie, et l'orthodoxie, et le bon combat que mènent les grands catholiques du dix-neuvième siècle, contre le libéralisme et la franc-maçonnerie. On voit bien que lui aussi, il connaît les joies du *Si quis Deo voverit omne quod vivet.*

Il est souvent difficile, sinon impossible, d'assigner un rang à un grand homme, dans le groupe de ses pairs. Qui pourrait se flatter de départager les admirateurs exclusifs de Turenne ou de Condé, de Racine ou de Corneille? Cependant, une certitude existe dans un très petit nombre de ces parallèles, une certitude qui vaut celle des mathématiques. En affirmant que Napoléon est le plus grand de tous les généraux connus, nous sommes certains d'émettre une vérité aussi indiscutable qu'en disant : la somme des angles d'un triangle égale deux droits. De même, nous savons bien que Fénelon, quelles que soient, d'ailleurs, les ressources de son prodigieux génie, ne doit pas être égalé à Bossuet.

Par des procédés presque géométriques, on peut démontrer que dans le groupe des grands catholiques français qui remplirent l'histoire religieuse du milieu du XIXe siècle, Dom Guéranger occupe, on peut dire, une des premières places, peut-être la première. L'un (Veuillot) a plus de génie littéraire, l'autre (Mgr Dupanloup) a occupé plus brillamment l'avant-scène politique, un troisième (de Falloux) a porté de plus lourdes responsabilités officielles. Mais nul n'a commandé, rectifié, soutenu le mouvement catholique au dix neuvième siècle autant

que Dom Guéranger. Tous les militants ses contemporains, subirent volontairement ou involontairement son influence, quand ils ne sollicitèrent pas ses conseils ; lui, il ne reçut jamais aucune direction de ses compagnons d'armes. Montalembert écrivait à un de ses amis d'Angleterre, M. Ambrose Philipps de Lisle : « Ce Dom Guéranger, abbé de la seule abbaye vraiment bénédictine — hélas, je le crains bien — qui soit au monde, est *sur le tout*, l'ecclésiastique le plus distingué que nous ayons en France. »

Et il ne faudrait pas croire que ces paroles sont isolées dans la correspondance de Montalembert ; elles expriment une conviction profonde qui dura vingt ans. Dom Pitra écrivait à Dom Guéranger, le 15 décembre 1851 : « M. de Montalembert m'a chargé de vous dire expressément qu'il tenait à avoir votre approbation sur sa ligne de conduite et qu'il n'avait rien fait que sur l'avis du nonce, du cardinal de Reims et de Mgr d'Arras. Il a dû écarter les conseils contraires du Père Lacordaire et passer à pieds joints sur les adjurations de Mgr Dupanloup. » Lui-même (le grand orateur catholique) il écrivait à Dom Guéranger : « Mon ami, je compte sur une lettre de vous pour me dire avec votre franchise habituelle tout ce que vous pensez du livre qui doit vous être envoyé aujourd'hui. Je vous ai eu constamment en vue en l'écrivant. »

Aux heures sombres de la rupture, la domination de Dom Guéranger sur l'esprit de Montalembert apparaît peut-être dans une plus vive lumière. On voit bien que le disciple ne se console pas de perdre un guide sûr et tendre, et les fautes plutôt graves qu'il commettra dans la suite ne justifieront que trop ce très douloureux pressentiment.

Veuillot ne fut pas moins docile que Montalembert, mais il sut persévérer *usque in finem*. A Solesmes le terrible polémiste se fait petit enfant, humble disciple, fils reconnaissant. « Voyez, écrivait-il à Dom Guéranger, voyez si vous pouvez consacrer un jour ou deux à me nettoyer et, si vous avez déjà pris quelques notes, que Votre Paternité me les envoie. Ce n'est pas que je craigne d'être sifflé ; on ne me fera pas cette faveur. Je passe au milieu du plus beau silence. Néanmoins, il est bon d'être propre. » La critique de l'abbé de Solesmes

fut, paraît-il, très sévère. Veuillot répondit à l'austère censeur. « Vos duretés pour le *Parfum de Rome*, mon très Révérend Père, charment mon cœur par la tendresse dont elles témoignent pour moi, et elles n'abattent pas trop mon esprit. Je pensais un peu tout cela. Vos critiques rabaissent donc mon travail, mais elles me donnent une excellente opinion de mon jugement, et je me rattrape. »

Mgr Pie dira de celui en qui il trouva, toute sa vie durant, conseil et appui : « Son front haut et développé, arsenal immense d'érudition, contenait un des plus vastes dépôts de la science ecclésiastique et profane : à tout instant, et selon que l'occasion le demandait, il en tirait des armes lumineuses, avec ordre, en leur rang, à leur place, sans confusion, sans effort. Qui savait promener, comme Dom Guéranger, son regard sur le globe entier pour y découvrir ce qui se rapportait à l'Eglise, à ses épreuves, à ses joies, à ses conquêtes? »

Pour Rossi, l'illustre auteur de la *Roma Soterranea*, Dom Guéranger est plus qu'un conseiller, un ami et un père, il est la source de toute vie intellectuelle et morale. Il écrivait à l'abbé de Solesmes : « Je suis réellement dans une grande solitude d'âme et au milieu d'un désert presque complet. Le petit nombre d'amis qui s'intéressaient moins à mes études qu'à ma personne peu à peu se font plus rares, et, chaque jour disparaissent ; il ne me reste personne qui puisse être un confident intime comme vous l'avez été, comme vous l'êtes toujours. Aussi me pardonnerez-vous si parfois dans mes lettres je vous parle plus longuement de moi que de la science et de l'archéologie qui est pourtant la seule distraction qui m'empêche de tomber dans la tristesse la plus profonde... Nous irons à Saint-Calixte reprendre le fil de ces entretiens et conférences où vous m'avez appris à me connaître moi-même plus que personne jamais n'avait su le faire ».

Je n'irai pas jusqu'à faire de M. de Falloux, un disciple de Dom Guéranger, mais il est bien vrai que l'incorrigible diplomate de l'école libérale éprouvait le besoin de procéder à un sérieux examen de conscience devant le théologien de l'école ultramontaine. « Mon très Révérend ami, écrivait M. de Falloux à l'abbé de Solesmes peu de temps après l'apparition

du *Syllabus*, vous me croyez peut-être mort et vous êtes sans doute tenté de me traiter comme tel. Je viens donc vous apprendre qu'il y aurait là quelque exagération de votre part. Je déplore de plus en plus la séparation qui se creuse entre l'organe principal du clergé et tant de cœurs droits, tant d'intelligences élevées, et puisque vous qui y pourriez quelque chose, ne le tentez pas, je m'y résigne et en appelle à des temps meilleurs.

Ne me croyez pas pour cela en révolte latente contre l'encyclique et le *Syllabus*... »

Même nuance d'admiration craintive dans une lettre qu'un autre chef de l'école libérale, M. d'Haussonville, écrivait à Dom Guéranger. « Monsieur l'Abbé, j'ai lu votre article avec un vif plaisir. Il n'y a pas seulement profit, il y a beacoup d'agrément à être contredit et critiqué d'une façon si courtoise et si douce. Les choses théologiques me sont si étrangères, et de leur nature, elles sont ardues... qu'autant que j'ai pu, j'ai évité de me hasarder sur ce terrain. »

Un parallèle un peu poussé entre Dom Guéranger et Lacordaire ne laisserait pas d'être délicat. A plus forte raison, n'oserai-je pas insister sur la nature et l'étendue des rapports un peu mystérieux qui existèrent entre Pie IX et l'abbé de Solesmes. L'auteur de la biographie a-t-il tout dit? Il est difficile de ne pas se le demander en lisant certaines pages où perce un léger sentiment de déception. Le Romain Dom Guéranger se sentait fort mal à l'aise dans certains milieux diplomatiques et mondains de la ville éternelle, où un Dupanloup, un Cochin et autres gallicans évoluaient avec une aisance extraordinaire. Il eut à souffrir maintes fois, de la dextérité savante de ses adversaires.

Mais les documents que j'ai empruntés à son consciencieux biographe prouvent suffisamment quelle fut sa position à l'égard des grands catholiques du XIXe siècle, libéraux ou ultramontains. Bien que peu connu du grand public, il remplit les fonctions de chef de chœur. Il est de ces hommes qui, vus de près, se révèlent plus grands que leur réputation, comme d'autres (ne nommons personne) apparaissent comme les bénéficiaires d'une réclame retentissante et doivent être reconnus « surfaits ».

Comment s'explique cette supériorité qui est certaine et qui sera, un jour, éclatante?

Dom Guéranger a cet avantage sur d'autres grands hommes, ses émules, que tout l'effort de sa vie porta sur un but unique. Il fut toujours moine et il ne fut que moine ; il pensa, travailla, pria, souffrit et mourut en moine. Rien ne fut perdu dans les luttes de Dom Guéranger. Vivre sa vie de moine au milieu de toutes les difficultés légales qui la menaçaient, c'était poser un principe de haute politique religieuse. En lisant son office de bénédictin, il tuait le gallicanisme, de même qu'en rédigeant, pour son ami Rossi, la lettre de réconfort attendue, il créait ou ressuscitait l'archéologie chrétienne. Contrairement à ce que lui écrivait le brillant Falloux, il faisait œuvre de moine toujours et plus que jamais, lorsque s'improvisant journaliste, il revendiquait les droits de l'orthodoxie dans le domaine de l'histoire. Ses combats furent toujours ceux d'un moine soldat très fidèle. Il brava la colère d'une opinion mal éclairée pour défendre la beauté de la maison du Seigneur. Il se jeta dans la mêlée où les ultramontains, s'ils n'eussent été soutenus par une force surnaturelle, auraient succombé infailliblement sous les coups du gallicanisme et de la libre pensée. Ces combats s'achevèrent dans une double victoire, victoire de la liturgie romaine, victoire de l'infaillibilité. Pendant les quelques années de repos relatif que Dieu lui accorda avant la suprême récompense, il eut la joie de voir le gallicanisme terrassé.

Mais les triomphes de cet homme tout surnaturel furent tous marqués du sceau de Jésus-Christ crucifié. D'abord il vit bien que le vivace et hypocrite libéralisme, reprendrait racine — telle une ivraie diabolique — dans le champ de l'Eglise. Douleur qui dut être bien profonde.

En second lieu, il subit plus longtemps que d'autres la dure loi qui pèse sur les polémistes catholiques soucieux de ne point pactiser avec l'erreur ou le mal. Les écrivains orthodoxes ou romains — et je ne crois pas que Veuillot, à y regarder de près, fasse exception à la règle générale — les écrivains orthodoxes, parlent presque toujours avec modération, de leurs adversaires libéraux, hérétiques et libres-penseurs. Mais ceux-ci

excellent à se poser en victimes, et ils remplissent le ciel et la terre, je veux dire la presse, de leurs doléances : surtout, ils rabaissent la polémique des hauteurs de la sereine discussion, jusqu'aux misères et aux violences des plus honteuses querelles.

Je ne sache pas que Dom Guéranger se soit oublié, une seule fois, à mettre en cause les personnes. Mais il n'est pas de petite ou grande humiliation qu'on ne lui ait infligée. On lui contestait ses droits pontificaux, on refusait d'insérer ses articles dans une revue catholique, on faisait de son nom un emploi grotesque, on l'accusait, lui qui avait un si vif sentiment hiérarchique, de troubler l'Eglise et d'outrager l'épiscopat, on le raillait sans mesure, on l'accusait publiquement d'être un ambitieux et un fanatique, on le dénonçait comme mennaissien dans toutes les congrégations romaines. Sa réputation fut si bien établie que Pie IX lui-même et les cardinaux, ses propres amis parmi lesquels le cardinal Pie lui recommandèrent, à plusieurs reprises, la modération. Montalembert le présenta sous un aspect odieux dans une triste page des *Moines d'Occident*, et Dom Guéranger en bon chrétien intransigeant qu'il était, sut encore ne point laisser échapper l'occasion de louer le livre de son ami ou ancien ami.

Telle est l'ordinaire destinée de ceux qui trouvant insuffisant l'amour de la justice prennent soin de le compléter par la haine de l'iniquité.

Le silence fut la seconde forme de persécution qu'exercèrent contre Dom Guéranger ses ennemis les libéraux. Car ils l'attaquèrent assez pour le peiner profondément et lui faire une réputation d'intolérance dans certains milieux ecclésiastiques ou laïques, mais ils réussirent à le maintenir toujours dans une certaine obscurité. L'Académie, le boulevard, les salons et la grande presse ignorèrent l'abbé de Solesmes. On lisait dans l'*Evénement* du 9 février 1875 : « Dom Guéranger n'a point publié d'écrits périodiques, il s'est encore moins distingué dans les brochures à sensation, il n'eut jamais la pensée de se mêler à nos luttes politiques, d'occuper un rang dans nos assemblées plus ou moins révolutionnaires ou de tonner à grand renfort de citations profanes contre le libertinage contemporain. Aussi, nul de nous n'a daigné s'occuper de lui ; personne n'a

voulu inventorier son bagage et tous, nous l'avons laissé partir seul, comme un simple moine mendiant, sans le bénir ou le maudire. Il est mort en vrai bénédictin et nous continuons à vivre en véritables ignorants... C'est égal, après avoir dévoré les œuvres légères de Mgr X... nous devrions bien au moins parcourir l'*Année liturgique* de Dom Guéranger. »

J'ignore ce que ce sont devenues les Œuvres et le souvenir de Mgr X... Mais ce que chacun peut constater en cette fin d'année 1910, c'est que Dom Guéranger est peut-être à la veille de conquérir enfin la place très importante et très glorieuse dans l'histoire de l'Eglise au XIXe siècle qui est la sienne. La presse a assez d'influence, par malheur, pour intervertir quelquefois les rôles des vivants; elle ne peut plus rien contre les grands morts.

Où faut-il chercher le secret de cette survie extraordinaire d'un Dom Guéranger?

Il est à remarquer d'abord que le sujet de ses études tient non pas à ce que la religion catholique a de superficiel et d'extérieur comme on l'a cru parmi ses adversaires, mais bien, au contraire, à ce qu'elle contient de plus intime et de plus profond. Les spécialistes définissent la liturgie : l'ensemble des symboles, des chants et des actes au moyen desquels l'Eglise exprime et manifeste sa religion envers Dieu. Cet ensemble comprend le sacrifice, les sacrements, les bénédictions, les consécrations, la prière, le chant, la musique sacrée, la prédication, l'usage liturgique de la Bible, la génuflexion, le signe de la croix, l'Eglise considérée comme bâtiment, l'architecture ecclésiastique. Sans doute les sources immédiates de cette science si complexe sont les livres liturgiques que l'Eglise autorise et destine aux ouvrages religieux, mais les intéressés doivent consulter les sources médiates d'où dérive toute la doctrine catholique, savoir l'Ecriture sainte, les écrits des Pères, les anciennes liturgies, les décrets des conciles et des synodes, les bulles et les brefs, la pratique de l'Eglise, *praxis Ecclesiae* et surtout les décrets de la Congrégation des rites. Est-ce tout? Non pas. Historiens et rubricistes ne sauraient se passer du concours souvent indispensable et toujours précieux des sciences auxiliaires de la liturgie qui sont la dog-

matique et la morale, l'archéologie, l'histoire ecclésiastique, l'esthétique notamment, la poétique et la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture.

Qui ne voit que le liturgiste vraiment digne de ce nom vit au cœur profond de la vie religieuse? Et c'est là le secret de la supériorité de Dom Guéranger sur ses illustres compagnons de combat. Ceux-ci pour remplir certaines besognes académiques ou parlementaires ou administratives ou même mondaines, devaient se porter quelquefois à la périphrérie. Lui, il se tenait toujours au centre.

De cette forte position centrale il ne perdit jamais de vue les sommets d'où viennent secours et lumière, je veux dire Rome. En histoire, en théologie dogmatique, en liturgie, bref en toute chose, Dom Guéranger fut un Romain. Ses succès aussi bien que certaines expériences récentes prouvent qu'il avait trouvé la voie. Parlons franchement : en France, on croit volontiers depuis deux cents ans, que la science nationale a de plus subtiles méthodes que la science romaine. En particulier, durant ces vingt-cinq dernières années, a-t-on prôné assez chez nous, la critique et l'hypercritique et la théologie positive et la vivante apologétique contemporaine et l'information septentrionale et la supériorité intellectuelle que donne un contact prolongé avec Harnack et Auguste Sabatier ! Cependant, quand il fallut combattre le modernisme, ni les clartés, ni les condamnations nécessaires ne nous vinrent de ces vastes arsenaux où s'étalait un si moderne outillage. Les Encycliques qui nous apportèrent dans un coup de foudre bienfaisant les paroles libératrices, témoignent d'une culture traditionnelle et scolastique. Dans l'étude des Pères et de saint Thomas se trouvent non seulement tout le dépôt intact de la vérité chrétienne, mais aussi toutes les garanties de la vérité scientifique. Ceux qui savent et ceux qui comprennent ne sont ni des protestants, ni des Allemands, ni des Juifs, ni des professeurs d'Oxford, ni des Genevois, ils s'appellent les défenseurs ou les représentants les plus officiels de la pure doctrine romaine. Parmi les théologiens de France qui s'affirmèrent ultramontains au cours du dix-neuvième siècle, Dom Guéranger mérite la première place. Combien il est regrettable

qu'au milieu de nos controverses modernistes ne se soit pas révélé un Dom Guéranger?

De Rome l'abbé de Solesmes s'appliquait à s'assimiler non seulement la doctrine et l'esprit, mais encore la méthode de travail. Il n'avait rien de cette précipitation qu'on devine le plus souvent sous les brillantes apparences des publications contemporaines. Il ne sacrifiait rien non plus aux modes intellectuelles de son temps, ni au désir de flatter les esprits superficiels et moqueurs qui sont légion aujourd'hui, ou mieux encore qui sont l'opinion souveraine. S'il fallait de nécessité de moyen caractériser le style de Dom Guéranger, je dirais simplement qu'il est sérieux. A l'effort persévérant de ses adversaires qui le raillent et croient l'intimider, l'éblouir et le rendre ridicule, il oppose le bon sens informé. « Je me résignerais, répondit-il à Mgr Fayet, évêque d'Orléans, je me résignerais bien volontiers à ces légers sarcasmes, et je vous assure même, Monseigneur, que les efforts que vous avez faits ailleurs pour me donner une couleur grotesque ne m'ont pas mis de mauvaise humeur. Je me sens même d'assez bonne composition pour en rire avec le public. Après tout, je sais qu'il serait par trop sévère d'exiger qu'un grand écrivain, à qui la nature a départi une incontestable souplesse de talent, renonçât à faire usage de toutes ses ressources dans un volume de cinq cents pages. Toutes ces libertés de style n'ont rien qui me choque ; elles ont même l'avantage de rendre un livre d'une plus agréable lecture, et le commun des lecteurs est si peu grave aujourd'hui qu'on peut quelquefois sentir le besoin de ranimer son attention par quelques traits spirituels et de bon goût. Il est donc bien entendu, Monseigneur, que je ne me plains pas de ces procédés, que je n'en crains nullement la portée, et que, si votre *Examen* n'eût renfermé contre la cause que je soutiens et contre mon caractère que des scurrilités de ce genre, je me serais bien aisément résigné au silence. Je ne reviendrai plus sur cette manière de poursuivre un livre et je renonce à faire assaut sur ce terrain. D'ailleurs, le genre de Pascal pour être convoité, n'est pas toujours accessible, et n'écrit pas ses *Petites lettres* qui veut. Nous passerons donc à des détails d'une tout autre portée. »

Je pense que voilà les rôles suffisamment retournés. L'homme mis en fâcheuse posture, l'homme dont se moque la galerie n'est point l'abbé de Solesmes, mais bien son adversaire le trop brillant évêque d'Orléans (Mgr Fayet). Toute l'œuvre et toute la vie de Dom Guéranger ont ce caractère de sérieux qui donne confiance à tous, aux amis, et même semble-t-il, aux ennemis (Il arrive, en effet, que quelques-uns de ses contradicteurs font d'étranges aveux après leur défaite). Pendant un demi-siècle de labeur tranquillement acharné il a mis son originalité à anéantir en lui toute personnalité littéraire. Il ne voulait que capter l'esprit de l'Eglise et le transmettre ensuite, aussi pur qu'il dépendait de lui, à ses disciples. « Nous n'avons qu'un but, écrivait-il dans la préface de l'*Année liturgique*, et nous demandons humblement à Dieu de l'atteindre, c'est de servir d'interprète à la sainte Eglise, de mettre les fidèles à portée de la suivre dans sa prière de chaque saison mystique et même de chaque jour et de chaque heure. A Dieu ne plaise que nous nous permettions jamais de mettre nos pensées d'un jour à côté de celles que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la divine Sagesse, inspire à son Epouse bien-aimée ! Toute notre application sera de saisir l'intention de l'Esprit-Saint dans les diverses phases de l'année liturgique, nous inspirant de l'étude attentive des plus anciens et des plus vénérables monuments de la prière publique, et aussi des sentiments des Saints Pères et des interprètes antiques et approuvés, en sorte qu'à l'aide de tous ces secours, nous puissions offrir aux fidèles la moelle des prières ecclésiastiques et réunir, s'il est possible, l'utilité pratique et cette agréable variété qui soulage et qui réjouit. »

Pour louer convenablement le robuste écrivain qui a signé ces lignes, peut-être conviendrait-il de lui emprunter son ordinaire langage, le langage de la liturgie, *Non est inventus similis illi qui conservaret legem Excelsi*.

On ne saurait trop louer cet admirable *Dom Guéranger* qui fait tant d'honneur à Dom Delatte et à l'Eglise. Mais il ne faut pas le lire isolément, il convient de compléter la bienfaisante information qu'il contient par la lecture de deux autres œuvres sœurs, le *Mgr Pie* de Mgr Baunard et le *Louis Veuillot*

d'Eugène Veuillot. Au ciel de l'Eglise de France il est juste que les deux figures fraternelles de Mgr Pie et de Dom Guéranger déjà parées du seul nimbe (1) dont dispose la reconnaissance populaire, montent et demeurent. Autour de ces de deux maîtres se grouperaient les compagnons d'armes qui combattirent le même combat, les Veuillot, les d'Alzon, les Plantier, les Parisis, les La Bouillerie, les du Lac, les Freppel. Nous ne connaissons pas assez les catholiques de droite, ce qui nous expose à commettre le péché d'ingratitude et nous prive d'une force appréciable. Ils sont les dépositaires de la Vérité libératrice.

— Quelqu'un me dira : « Et les catholiques de gauche, les catholiques libéraux, qu'en faites-vous? »

Ceux-là aussi, il y aurait injustice à ne pas les louer autant qu'ils le méritent. Mais quelques-uns d'entre eux ont déjà reçu une mesure d'éloges surabondante ou même excessive. Au moment du Concile du Vatican, la presse non catholique du monde entier couvrit d'applaudissements certaines paroles et certains actes de Mgr Dupanloup qu'il est difficile d'approuver aujourd'hui. Les amis de l'illustre, sympathique et admirable évêque d'Orléans ne peuvent pas se plaindre que la publicité ait jamais fait défaut à son œuvre, ni pendant sa vie, ni après sa mort. Au contraire, contre les Pie, les Guéranger et les Veuillot, les officines d'où sortent les grandes renommées employèrent tour à tour ou en même temps, la calomnie et le silence. Il y a là une injustice distributive à réparer.

Enfin la doctrine des grands catholiques de droite n'a pas vieilli comme celle des libéraux. Sous le règne d'un Pie X, les écrits d'un Dom Guéranger sont ou redeviennent d'actualité.

(1) Je proteste que je n'emploie cette expression que très conditionnellement et en conformité avec le décret d'Urbain VIII.

Abbé DELFOUR.



RÔLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE

DEPUIS 120 ANS

La révolution qui vient de s'accomplir en Portugal et qui, en quelques heures, le 3 et le 4 octobre, emportait un trône, un jeune roi de vingt ans et deux reines, sa mère et sa grand'mère, est uniquement l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. Elle l'a préparée, elle l'a exécutée et dirigée en maîtresse souveraine, par ses chefs reconnus et avérés, d'abord dans les violences populaires contre les résidences de trois cents Jésuites, des Lazaristes, des Pères du Saint-Esprit, contre les monastères des Franciscains et les communautés de religieuses enseignantes et hospitalières, Sœurs de charité, Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, assassinés, comme notre P. Fragüe, emprisonnés, chassés, ou brutalisés par la foule en délire ; puis, dans les violences pseudo-légales, qui, le 10 octobre, ont dissous toutes les congrégations d'hommes et de femmes, confisqué les biens des Jésuites et mis tous les autres sous séquestre, en attendant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette révolution maçonnique a ouvert les yeux aux plus aveugles et leur a montré dans une lumière éclatante la terrible puissance de la « secte de malfaiteurs », comme l'appelle Léon XIII, qu'est la Franc-Maçonnerie ou la Contre-Eglise.

Son rôle en France a été bien plus funeste encore depuis cent vingt ans, et toutes les Révolutions que nous avons subies, toutes les persécutions dont l'Eglise catholique a souffert et souffre encore si cruellement, sont l'œuvre néfaste de cette puissance vraiment infernale, dont « le dessein suprême, dit Léon XIII dans l'Encyclique *Humanum genus*, 20 avril 1884, est *de ruiner de fond en comble* toute la discipline religieuse et sociale qui est née *des institutions chrétiennes* et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à son idée et dont les principes fondamentaux et les lois sont conformes au *naturalisme* ».

I

Que la Franc-Maçonnerie soit un « rejeton vivace du vieux matérialisme païen », qui aurait traversé dix-neuf siècles de christianisme, comme l'écrit Drumont dans la *Préface* d'*Eureka*, de Louis Brunet, 1905 ; ou plutôt qu'elle date de la Gnose et des Gnostiques, qui, au premier et au second siècle de l'ère chrétienne, s'insurgeaient contre le surnaturel, contre le Christ et l'Eglise, au nom de la raison humaine et de sa prétendue indépendance ; toujours est-il que les Francs-Maçons sont les continuateurs et les vengeurs des Templiers, supprimés par Clément V et le Concile de Vienne en 1312, jugés et exécutés par Philippe le Bel en 1313-1314. De là, la haine du trône et de l'autel, de l'Eglise et de la royauté, que l'on trouve exprimée dans tous les symboles maçonniques du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe, du XIXe siècle : une tête avec la tiare et une tête avec la couronne, qu'il faut maudire, pour venger Jacques Molay, le dernier grand'maître des Templiers. « Le fond de l'*esprit maçonnique*, disait ces jours-ci, dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, M. Bidegain qui s'y connaît, c'est l'antichristianisme total, irréconciliable », mais pas toujours violent, brutal, souvent hypocrite et perfidement voilé.

C'est d'Angleterre que la Franc-Maçonnerie est venue en France au commencement du XVIIIe siècle; la première Loge fut établie à Dunkerque, en 1721, la seconde à Paris en 1726. Les progrès des Francs-Maçons furent aussi persévérants que significatifs au XVIIIe siècle, où, d'un côté, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Helvétius, d'Holbach, tous les encyclopédistes faisaient partie des Loges maçonniques; où, de l'autre, les plus hauts personnages du temps semblaient en être les grands maîtres ostensibles : le duc d'Antin, le comte de Clermont, le duc de Chartres, le futur Philippe-Egalité. La princesse de Lamballe était des Loges d'adoption ; son amie intime, Marie-Antoinette n'y voyait encore que des lieux où l'on « chantait de jolies chansons », et le comte de Provence, le comte d'Artois, Louis XVI lui-même, s'étaient fait, naïvement, affilier à la secte, dans la fameuse Loge des Trois-Frères.

« L'impartiale histoire, disait naguère M. Gautherot, a le droit de plaindre l'inconscience de tant d'hommes d'Etat, de tant de Français de haute situation et de bonne race qui se firent dans le passé, — pour l'édification, espérons-le, de leurs descendants — les instruments des pires ennemis de la patrie; elle a aussi le devoir d'admirer la merveilleuse, la providentielle clairvoyance du Souverain Pontificat, immortelle vigie de l'humanité sur les routes de la civilisation, qui, dès 1738, alors que tant d'illusions étaient encore permises, dévoila l'avenir plus encore que le présent, en signalant *sous les dehors affichés d'une probité naturelle*, de criminels *ennemis de la sûreté publique*. »

Pendant ce temps, les Francs-Maçons se multipliaient. En 1788-89, 282 villes en France comptaient des Loges : Paris en avait 154, Lyon 16, Toulouse 10, Montpellier 10, Bordeaux 7, Nantes 5 ; en tout 7 à 800 Loges formant un véritable Contre-Etat. Elles avaient mis vingt ans à préparer leur règne, ourdissant dans l'ombre leurs complots ténébreux, les plus horribles dont l'histoire fasse mention. Et quand on dit « l'histoire », il faut songer à celle des dernières années : car, de tous nos historiens de la Révolution, Louis Blanc et Henri Martin étaient les seuls qui

eussent vu en elle l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, « menant l'Europe à ce point que toute superstition (religion) fût anéantie, toute monarchie abattue..., le droit même de propriété aboli. » Ni Thiers, ni Mignet, ni Lacretelle, ni Michelet, ni Taine, n'avaient soupçonné le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la Révolution de 1789-1793. Mais aujourd'hui, après les études de M. Deschamps, *Les sociétés secrètes et la société*; de M. Gustave Bord, *La conspiration maçonnique de 1789*; de M. Talmeyr, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française*; de M. Copin-Albancelli, de M. Prache, de M. Gautherot, professeur de l'Institut catholique de Paris, de M. Granel, dans *Le Bloc catholique*, *Les coulisses de la Révolution*; de M. de Launay, dans l'*Idéal*, on sait, à n'en plus douter, que l'explosion, soi-disant spontanée, de 1789, a été l'œuvre des Francs-Maçons.

Au Congrès de Willemsbad, qui dura six mois, 1781-82, sous la présidence de Weishaupt (Spartacus), professeur canonique à l'Université d'Ingolstadt, et le chef de la secte des Illuminés, on proposa et on discuta un plan de révolution si infernal que le comte de Virieu et le comte de Wal, qui y avaient assisté, en revinrent épouvantés du sort de la monarchie et de l'Eglise. Le comte de Wal, ayant trop parlé, fut appelé par un message mystérieux dans la forêt de Fontainebleau, où on le trouva plus tard massacré et enterré.

En 1784, au Congrès de Francfort, le meurtre du roi de Suède, Gustave III, et celui de Louis XVI furent décrétés. MM. de Raymond et de Bouleguey, consternés, promirent de ne jamais plus mettre les pieds dans une Loge.

En 1785, un prêtre apostat, nommé Lanz, complice de Weishaupt, était frappé de la foudre en recevant les ordres de son chef, et ses papiers, saisis, furent publiés par l'Électeur de Bavière sous ce titre : *Ecrits originaux de l'ordre et de la secte des Illuminés*. L'abbé Barruel s'en est servi dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*.

L'empereur Joseph II, et son frère Léopold, qui avaient

surpris les secrets des Illuminés, furent empoisonnés, l'un en 1790, l'autre en 1792, par un valet de chambre, qui avoua avoir été payé par le duc d'Orléans, grand maître de la Franc-Maçonnerie. Gustave III devait périr assassiné dans un bal, en 1792.

En 1789, M. de Molleville, ministre de Louis XVI, saisit le plan de Duport à la Loge les *Amis réunis*. On y voit que le duc d'Orléans avait payé quelques séides pour faire saccager la manufacture de l'honnête Réveillon, et que, dès juin 1789, la Maçonnerie avait décrété l'insurrection du 14 juillet, les massacres de Foulon et de Berthier, la Terreur répandue dans toute la France par les Brigands, après le 14 juillet, « résultat d'une vaste conspiration maçonnique », dit M. G. Bord (1). Voici une *Adresse* suggestive publiée par M. Gautherot (2) dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1910 :

« *Adresse de la Société des Francs-Maçons de Draguignan à l'Assemblée nationale constituante.*

« (Arch. nat., C. 123, n° 398).

« NOSSEIGNEURS,

« Pardonnez à une Société de Francs-Maçons qui ose vous adresser ses respectueux hommages.

« Pourrions-nous négliger de vous offrir ce tribut ?... Pourriez-vous le dédaigner ? vous, les oracles de l'éternelle vérité qui, depuis des siècles, se tenait cachée dans le puits de nos mystères.

« Notre morale est conforme à votre législation et les règles de notre architecture à l'édifice constitutionnel que vous bâtissez.

(1) C'est pour cela, ajoute-t-il, que la 3e République a choisi pour fête nationale le 14 juillet.

(2) M. Gautherot, dit en note : Dans son récent *Précis de l'histoire de la Franc-Maçonnerie* (publié dans l'*Acacia*, mai-décembre 1908), M. Limousin — *alias* M.·. Hiram — écrit qu' « il n'est resté aucun document sur les travaux des Loges avant 1780 » (*Acacia*, mai 1908, p. 331). C'est inexact. Personnellement, nous connaissons le registre de l'une des plus importantes Loges du règne de Louis XVI, et nous nous proposons d'en faire l'objet d'une prochaine publication.



« Zorobabels modernes, vous avez fait cesser la captivité des tribus françaises. Grâces immortelles vous soient rendues !

« Vous donnez aux Français cette liberté dont le feu sacré n'a cessé d'être entretenu dans nos temples, comme le feu du temple de Vesta.

« Vous avez rendu à la nation le droit divin de créer ses lois ; vous avez pondéré les pouvoirs et vous avez senti que les perpétuer et les circonscrire à un petit nombre d'hommes, c'était corrompre et les hommes et les pouvoirs. De pareilles maximes ont soutenu notre institution.

« Vous avez déclaré les citoyens égaux en droit ; vous avez aboli les titres ; vous voulez que les faveurs soient désormais le prix des qualités personnelles. Chez nous, le niveau égalisa toujours nos frères ; toujours ils se sont dépouillés de leurs distinctions à l'entrée de nos ateliers, pour n'y être mesurés qu'à la toise du mérite.

« Puisque la doctrine de notre ordre s'accorde si bien avec la sublimité de nos œuvres, et qu'il renferme, nous osons le dire, des ressources pour aider la régénération universelle, vous daignerez, Nosseigneurs, le protéger. Si dans les siècles d'ignorance et de persécution, les maçons ont été martyrs de vos principes, qui mieux qu'eux serait digne de les propager ?

« Dans notre vaste république de frères, un cri, un signe, peuvent nous faire entendre d'un pôle à l'autre, et nos liaisons devenir les conducteurs de cette électricité civique qui doit établir, dans la machine du monde, un équilibre de bonheur.

« Nous avons consacré, dans notre temple, la formalité du serment que vous nous permettrez de renouveler en vos mains :

« Nous jurons, foi de Maçons, d'être fidèles, jusques à à notre dernier soupir, à la loi et au roi ;

« De maintenir de tous nos moyens la constitution, et, s'il le faut, de combattre avec le glaive flamboyant l'aristocratie, le despotisme et tous les tyrans de la terre.

« Nous jurons de tout sacrifier au bien de la patrie, et

d'inspirer à nos enfants un ardent amour pour elle, et un respect religieux pour les lois.

« Nous sommes avec le plus profond respect, Nosseigneurs, vos très humbles, très soumis et très fidèles serviteurs.

« *Les membres de la Loge du « Triomphe de l'Amitié » séante à Draguignan :*

« SASSY, ROQUE, LAURENS (orateur), TURREL, GIBOIN, LOUIS ARNOUX (prêtre), BERLIER (ord. ad.), BERARD, THOUVON, JEHAN, BORRELLY, SEGOND, TURREL (cadet), MARESPINE, PRENOM (cadet), MURAIRE, MAX ISNARD. »

« L'orateur » de la Loge bretonne, *La Parfaite Union*, déclarait neuf jours après la prise de la Bastille, que la France régénérée n'était plus qu' « une vaste Loge ».

John Robison, professeur à Edimbourg et grand Maître écossais, publiait, en 1797, un livre intitulé : *Preuves des conspirations contre toutes les religions et tous les Gouvernements de l'Europe, ourdies dans les assemblées secrètes des Illuminés et des Francs-Maçons*, et il prouvait, comme l'ont dit Louis Blanc et Henri Martin, que la Franc-Maçonnerie a été « le laboratoire de la Révolution ».

Le comte de Haugwitz, ministre de Prusse, qui avait, dans sa jeunesse, occupé une situation importante dans la Franc-Maçonnerie, avouait en 1822, au Congrès de Vérone, qu'il avait « acquis la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et 1789, la *Révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs*, non seulement avaient été résolus dans les sociétés secrètes avant 1789, mais encore étaient le résultat des associations et des serments maçonniques. »

La Franc-Maçonnerie le reconnaît elle-même, et pour le centenaire de 1789 elle écrivait : « La Franc-Maçonnerie, qui prépara la Révolution de 1789, a pour devoir de continuer son œuvre. »

Tous les révolutionnaires fameux étaient Francs-Maçons à la Constituante, à la Législative, à la Convention.

Franc-maçon, le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, qui soudoyait tous les attentats contre le trône, depuis le 14 juillet jusqu'aux 5 et 6 octobre, au 20 juin et au 10 août; franc-maçon, Mirabeau, qui disait qu'il fallait « décatholiciser la France », et qui, dès le 6 mai 1789, montrait Louis XVI en disant : « Voilà la victime » ; francs-maçons, Barnave, l'abbé Sieyès, les trois frères Lameth, Duport, Custine, Bailly, La Fayette, Le Chapelier, Gohier, Guillotin, Condorcet, Camille Desmoulins, le héros du 14 juillet.

Francs-maçons sous la Législative, Rœderer, Lacépède, Garat, Dumouriez, Brissot, Pétion, l'abbé Fauchet et les Girondins.

Francs-maçons, à la Convention, Robespierre, rose-croix d'Arras, Danton, Marat, Saint-Just, Barrère, Joseph Lebon, Collot d'Herbois, Fouché, Lepelletier de Saint-Fargeau, Laréveillère-Lépeaux, l'abbé Grégoire, Carnot, Garat, Carra, Hébert, Santerre, Pache, Anacharsis Clootz, Lazouski, Miranda, Fournier l'Américain, Gracchus Babeuf, etc.

La mort de Louis XVI et celle de la reine Marie-Antoinette, plus exécrable encore, tout « dix-sept cent quatre-vingt treize, dit Guaita, écrivain très documenté et très curieux, fut une réplique foudroyante à l'inique arrêt de 1312 », contre les Templiers, dont les quatre Loges avaient juré « d'exterminer tous les rois et la race des Capétiens, de détruire la puissance du Pape, de prêcher la liberté des peuples et de fonder la République universelle ». (*Le Serpent de la Genèse*, 1891).

La guerre antireligieuse, la spoliation de l'Eglise et la proscription des religieux, la Constitution civile du clergé, les massacres de prêtres en septembre 1792, aux Carmes, à l'Abbaye, à Saint-Firmin ; les destructions sacrilèges en 1793-94 des monuments religieux les plus vénérables, les saturnales impies de la fête de la déesse Raison, l'inscription matérialiste et athée à la porte des cimetières : « La mort est un sommeil éternel », avec la réaction qu'elle pro-

voqua, la fête de l'Etre suprême où parada Robespierre, et la Théophilanthropie de Laréveillère Lépeaux, tout cela est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, aussi « satanique » que la Révolution, comme le dit Joseph de Maistre.

Mais la Franc-Maçonnerie se perdit par ses excès même. « Etouffée dans le sang de la Terreur et la boue du Directoire, dit M. Copin-Albancelli, elle se trouva aussi faible qu'elle l'avait été à ses débuts ». Elle fut vaincue surtout par le Concordat.

Talleyrand, Grégoire, Fouché, les prêtres et évêques constitutionnels, les vieux jansénistes, les révolutionnaires, régicides, généraux, philosophes et voltairiens, désespérant d'empêcher Bonaparte de traiter avec le Pape, firent tous leurs efforts pour fausser l'esprit et la lettre du Concordat par les articles organiques et leur application (1).

D'ailleurs, sous l'Empire, les Loges étrangères favorisaient nos soldats vainqueurs et propagateurs des idées maçonniques de la Révolution.

Après la chute de l'Empire, en 1815, la Franc-Maçonnerie prépara le Retour de l'île d'Elbe et envoya à deux reprises une députation au camp des alliés (2), pour demander un roi tout autre que le chef des Bourbons, « le prince d'Orange, Louis-Philippe, Bernadotte ». Elle ne l'obtint pas ; mais elle fit agréer par Louis XVIII Talleyrand, Fouché et le baron Louis, des apostats. Le secrétaire du Grand-Orient, Bazot, a écrit : « Louis XVIII donna la Charte. C'est le gouvernement constitutionnel. Ce principe nous protège...; c'est simplement une démocratie royale ».

La Franc-Maçonnerie fit entrer dans les Conseils et l'intimité de Louis XVIII M. Decazes, 33e honneur du rite Ecossais. Chassé du ministère après l'assassinat du duc de Berry en 1820, il devint le chef de l'opposition.

Le carbonarisme, venu d'Italie, organisa les conspirations militaires de Belfort, de Saumur, de La Rochelle, etc., en

(1) Les Francs-Maçons aidèrent l'Empereur à combattre le Pape.

(2) Eckert, *La Franc Maçonnerie*, II, p. 162-72. — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, VI.

1822. La Loge les *Amis de la Vérité*, recrutée dans les écoles de droit et de médecine et chez les jeunes gens employés de commerce, étendit le carbonarisme et les Ventes à toute la France.

Après la « comédie de quinze ans », dont tous les acteurs étaient des francs-maçons, au dire de Louis Blanc, les premiers à prendre les armes en juillet 1830 furent les *Amis de la Vérité*, et Louis Blanc établit qu'alors que Charles X, à Rambouillet, voulait réprimer la révolte de la capitale, c'est un franc-maçon, le maréchal Maison, qui consomma la Révolution. « Et la Révolution, écrivait Lamennais en 1827, » c'est le catholicisme qu'elle veut détruire, uniquement lui ». « Ne croyez pas, disait Dupin aîné, F.·. de la Loge des Trinosophes, que trois jours aient tout fait. Si la Révolution a été si prompte, c'est que nous avions une clef à mettre à la voûte de l'édifice, préparé pendant quinze ans, et cette clef de voûte, c'était « le fils du régicide », Louis-Philippe, auquel avaient ouvert les voies la Haute-Vente et la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dirigée par la Franc-Maçonnerie. Or, les papiers de la Haute-Vente, saisis par Léon XII et Grégoire XVI, publiés, sur la demande de ce Pape et celle de de Pie IX, par Crétineau-Joly, dans l'*Eglise et la Révolution*, établissent catégoriquement que Nubius et Piccolo Tigre — deux pseudonymes qui cachent les chefs suprêmes du Carbonarisme et de la Maçonnerie — ont pour devise ces mots du Nouveau Temple : « Guerre à mort à l'autorité civile et à l'autorité religieuse ! »

La Révolution de 1830 était une révolution antichrétienne, non parce qu'elle chassait les Bourbons de la branche aînée, mais parce qu'elle était le résultat et le triomphe de passions surannées qui en voulaient plus encore à la croix qu'à la fleur de lys.

A peine installé, le Gouvernement de Juillet, par l'organe de Mérilhou, ministre de la justice et des cultes, fit insérer au budget des cultes le paiement des rabbins juifs, écarté par Napoléon Ier. En même temps, une guerre sourde était menée contre le catholicisme, non

plus l'exil et l'échafaud, mais le mépris public, excité par les journaux, les romans, les pièces de théâtre, qui prêtaient impunément au clergé la débauche, l'assassinat et tous les crimes. De là, l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, et une lutte de 18 ans pour obtenir la liberté d'enseignement, inscrite dans la Charte et refusée par quatre projets de loi de Guizot, Cousin, Villemain et de Salvandy.

En 1847, grand Convent à Strasbourg des Francs-Maçons de France, d'Allemagne et de Suisse. Parmi les délégués de France, il y avait Lamartine, Crémieux, Cavaignac, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marrast, Proudhon, Marie, Pyat, Caussidière, tout le futur Gouvernement provisoire de février 1848.

Aussi Lamartine pouvait-il dire le 10 mars au suprême Conseil du rîte écossais : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos Loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour, et, enfin, en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde. »

Le juif Crémieux, complimenté par le Grand Orient lui répondit : « La République est dans la maçonnerie », et il la convia à « l'union contre l'oppression de la pensée par l'Eglise et contre la tyrannie des pouvoirs ».

Pour bien marquer le caractère nettement antireligieux du nouveau Gouvernement, le F.·. Carnot, ministre de l'instruction publique jusque sous le général Cavaignac, déposa un projet de loi pour établir l'obligation, la laïcité et la neutralité de l'école primaire ; il fit une circulaire pour ne plus reconnaître les lettres d'obédience délivrées aux religieux et religieuses qui enseignaient sans brevet. Mais cette mesure excita tant de colère qu'elle fut retirée en 1849. D'ailleurs, l'élection à la Présidence de Louis-Napoléon, la campagne de Rome en 1849, le coup d'Etat de 1851 et la proclamation de l'Empire en 1852, firent rentrer dans l'ombre la Franc-Maçonnerie. M. Emile Ollivier et d'autres auteurs ont établi que, si Napoléon III avait eu le tort, dans sa jeunesse, de servir le carbona-

risme en Italie, et s'il eut plus tard le tort d'écouter les suggestions des Francs-Maçons italiens, il ne fut jamais membre de la Franc-Maçonnerie.

III

Mais elle releva la tête à l'époque de la guerre d'Italie, en 1859 (1), et surtout à l'époque de la guerre austro-prussienne, en 1866, où elle faisait ouvertement des vœux pour la Prusse protestante et ses succès.

En 1869, Gambetta, Jules Ferry, Jules Favre, Jules Simon, Jules Grévy, etc., tous francs-maçons, adhéraient au progamme de Belleville, qui était une sorte de mandat impératif :

1° La suppression du budget des cultes ;
2° La séparation des Églises et de l'État ;
3° La suppression des Congrégations ;
4° La laïcisation de toutes les écoles ;
5° La suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haines entre les peuples et de défiance à l'intérieur (!!) »

Voilà ce que demandaient les républicains à la veille de la guerre avec l'Allemagne, ce qu'ils ont réalisé depuis, sauf la suppression de l'armée, qu'ils se contentent de désorganiser par les fiches et de déshonorer en l'employant pour les inventaires et pour l'expulsion des Religieux et des Religieuses.

En 1876, Gambetta disait aux électeurs de Belleville : « Le contrat tient toujours ; le pacte est toujours là. »

Lorsque la guerre de 1870 éclate : « Ah! si nous pouvions être battus ! », disent les Francs-Maçons et ils profitent de nos revers pour faire une révolution en face de l'ennemi triomphant et commettre le crime de lèse-patrie le plus abominable qu'ait enregistré l'histoire des siècles,

(1) Elle eut pour Grand Maître le maréchal Magnan, puis le prince Murat.

le 4 septembre. « La chute de l'Empire vaut bien la perte de deux provinces », disait Ernest Picard.

Tous les membres du Gouvernement de la soi-disant Défense nationale, Gambetta, Jules Ferry, Jules Favre, Jules Simon, Ernest Picard, Arago, Crémieux, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Rochefort, étaient francs-maçons, sauf le président qu'ils s'adjoignirent, le général Trochu.

Lorsque, après l'effondrement national, aggravé par « le fou furieux » Gambetta, ou « le dictateur de l'incapacité », comme l'appelaient M. Thiers et Jules Grévy lui-même, la Commune s'établit à Paris, le 18 mars 1871, elle ne fit tout d'abord que reprendre, par sa première loi, le programme de Gambetta à Belleville :

Article Ier. L'Église est séparée de l'État.

Article II. Le budget des cultes est supprimé.

Article III. Les biens appartenant aux Congrégations religieuses, sont déclarés propriété nationale.

Nous avons horreur de la Commune; mais tout son programme, sauf les incendies et les fusillades de mai 1871, a été fidèlement exécuté par la République maçonnique, son héritière, après avoir été son ennemie victorieuse. Le Grand Orient recommanda la Commune à la Franc-Maçonnerie universelle.

Le 26 avril 1871, 55 Loges, plus de 10.000 Francs-Maçons, conduits par leurs dignitaires, revêtus de leurs insignes, se rendirent en procession sur les remparts pour y planter leurs bannières et à l'Hôtel de Ville pour y saluer le pouvoir révolutionnaire. « La Commune, disait le F∴ Tiriforque, est la plus grande révolution qu'il ait été donné au monde de contempler » ; et la raison qu'il en donnait, c'est qu'elle était « le nouveau Temple de Salomon ». « Le but de votre association est le même que celui de la Commune, lui répondit-on, la *régénération sociale.* » Raoul Rigault, chef de la Commune, indiquait brutalement aux otages en quoi consistait cette régénération par l'anéantissement de la civilisation chrétienne : « *Voilà 1.800 ans que cela dure*, disait-il; il faut que ça finisse. »

C'est la Commune qui a fini : mais la République l'a continuée.

Il est certain que notre pire ennemi, le F.·. Bismarck, a tout fait pour nous imposer ce régime. « La République, disait Bebel aux socialistes français, c'est à Bismarck que vous la devez (1). » Il révoquait son ambassadeur, M. d'Arnim, qui favorisait le retour de notre monarchie traditionnelle, et lui intentait même un procès, au cours duquel on lisait des lettres de Bismarck à propos des Français :

« Une France constituée monarchiquement nous offrirait des dangers plus grands que ceux que Votre Excellence voit dans l'influence contagieuse des institutions républicaines. Le spectacle que ces institutions nous donnerait semble plutôt fait pour inspirer l'horreur ». (*Dépêche* du 12 mai 1872).

A ceux qui lui disaient : « Prenez garde ; la République, ça s'attrape », il répondait : « Non, c'est trop laid ».

Il écrivait encore à d'Arnin : « Nous n'avons certainement pas pour devoir de rendre la France puissante, en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle... L'inimitié de la France nous oblige à désirer qu'elle *reste faible*... Aucun Français ne songerait jamais à nous aider à reconquérir les bienfaits d'une monarchie, si Dieu faisait peser sur nous les *misères d'une anarchie républicaine*... La France est pour nous un salutaire épouvantail. »

Gambetta savait tout cela, lui qui disait en 1877 à Mme Juliette Adam, à propos de Bismarck : « Il croit — je le sais — que la France en République se dévorerait elle-même, détruirait aveuglément toutes ses forces vives, livrée aux appétits du socialisme révolutionnaire. » (*Après l'abandon de la Revanche*, 7e volume des *Souvenirs* de Mme Adam, Lemerre, 1910) (2).

Il est certain encore qu'en 1872-73, tous les Francs-Maçons se concertèrent en Europe pour empêcher l'avè-

(1) L'empereur Frédéric III disait au prince Napoléon, à Monza : « En France, la République n'a pas sa raison d'être, et si vous l'avez, c'est *que nous vous l'avons donnée*, pour votre malheur. »

(2) M. Hanotaux, dans son *Histoire de la France contemporaine*, reconnaît qu'après 1871, « les circonstances pouvaient, en Europe, devenir favorables à une *politique blanche*, que le prince de Bismarck considérait comme devant lui être contraire et redoutable ».

nement d'Henri V; et quinze jours après sa mort, septembre 1883, de nombreux francs-maçons, réunis à la Loge des Hospitaliers de Saint-Ouen, entendirent le F.·. Cuénot « boire à la santé de la mort de Henri V » et aussitôt après « à la santé de M. de Bismarck! »

Lorsque les fatales divisions de la droite à l'Assemblée nationale eurent abouti à l'établissement de la République, si chère à Bismarck, lorsque les élections du 20 février 1876 eurent substitué à la République conservatrice la République antichrétienne et que le maréchal Mac-Mahon crut devoir dissoudre la Chambre des 363, francs-maçons pour les deux tiers, le F.·. Gambetta, le chef du parti républicain lança son fameux cri de guerre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » et il ne s'appuya, pour faire triompher les siens, a dit le journal socialiste *Le Citoyen*, « que sur l'action de la franc-maçonnerie, à l'intérieur et à l'extérieur ». — A l'intérieur, un mois avant la convocation des électeurs, toutes les Loges maçonniques de France furent appelées à délibérer sur les élections et donnèrent leur appui aux 363, comme l'Assistance publique, qui dépensa à Paris des sommes considérables pour la propagande gambettiste.

A l'extérieur, Gambetta prenait le mot d'ordre des ennemis de l'Eglise, en Italie, Depretis, Cairoli, Crispi (1), et il faisait dire par tous les journaux républicains que, si une majorité de droite était élue, en voulant rendre ses Etats au Pape, elle provoquerait une guerre avec l'Italie, et par là même avec l'Allemagne, son alliée naturelle contre la France et la Papauté, que Bismarck combattait alors par le Kulturkampf (2).

(1) « L'anticléricalisme les a rapprochés (Crispi et Gambetta), écrit Mme Juliette Adam. Crispi répète à Gambetta ce qu'il dit lui-même sans cesse, que « le clergé et l'armée sont les ennemis des gouvernements démocratiques ». Gambetta, d'ailleurs, avait dit, le 1er juin 1877, à la jeunesse des Ecoles de droit, de médecine : « Nous avons l'*air* de combattre pour la forme de gouvernement... La lutte est plus profonde : la lutte est... entre les agents de la *théocratie romaine* et les *fils de 89*. »

(2) Lorsque Bismarck commença son Kulturkampf par l'ex-

Le journal de Gambetta alla jusqu'à inviter l'Allemagne à prendre l'initiative de la guerre contre la France pour n'être pas prévenue, si les conservateurs triomphaient. Qu'on en juge par ce morceau d'un article paru dans la *République Française* du 15 juillet 1877 :

A l'étranger les succès de la politique du maréchal n'ont qu'une signification : la guerre ! C'est du reste ainsi que la presse allemande envisage la question :

En effet, si la France hésitait, la prudence conseillerait à l'Allemagne et à l'Italie de prendre l'initiative d'une lutte qu'aucune force humaine ne pourrait plus arrêter.

Le Vatican et le parti clérical français, plus aveugle que jamais, donneraient tous de la voix et le cri de la revanche se ferait entendre d'un bout à l'autre de la France, menaçant Rome pour frapper Berlin ou menaçant Berlin pour frapper Rome.

Voilà la perspective que l'Europe peut avoir devant elle.

La presse étrangère s'empressa du reste de paraître très effrayée de la perspective d'une victoire électorale conservatrice. La presse officieuse allemande, inspirée par Bismarck, se fit partout un devoir de pourvoir la presse française d'arguments contre le cabinet de Broglie.

Le 11 octobre, trois jours avant les élections, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* affirma que les cabinets de Berlin et de Rome s'étaient déjà concertés en vue des périls qui pouvaient résulter pour eux du résultat des élections.

Ce prétendu traité fournit aux 363 leur manœuvre de la dernière heure. Le ministre de l'intérieur le démentit en vain.

Il suffit de feuilleter les collections du *Temps* et de la *République Française* de cette date pour apprécier la place que tint dans la polémique des 363 la menace de l'étranger.

Gambetta allait plus loin : il se mettait au service de Bismarck contre l'Eglise. Par l'intermédiaire de la Païva, mariée au comte Henckel de Donnersmarck, le premier gou-

pulsion des Jésuites en 1872, les Loges maçonniques se livrèrent à des batteries d'allégresse.

« Si l'Eglise survit au combat qu'on lui va livrer, disait un fonctionnaire franc-maçon, je me ferai catholique. »

verneur de l'Alsace-Lorraine et notre pire ennemi, il entrait en relations avec le farouche vainqueur de la France. Le septième volume des *Mémoires* de Mme Juliette Adam vient de mettre de nouveau en lumière ce fait connu déjà par les *Lettres de Bismarck* et d'Henckel de Donnersmarck.

Ce « borgne sonore », ce « Vitellius », comme l'appelait Henry Maret, ce jouisseur effréné, avait blasphémé la Patrie française dans des lettres à une femme, Jeanne-Marie T..., et il redoutait, affolé, que cette femme, dédaignée pour une autre, se vengeât, en vendant à M. Rouher des lettres qui auraient à jamais perdu le tribun dans l'estime de tous les Français. C'est Mme Juliette Adam, amie du dictateur, qui négocia la restitution de ces lettres pour 6000 francs, et qui eut la douleur d'y lire les blasphèmes contre la France (1) qu'avait osé écrire celui qu'on représente encore comme un « ardent patriote ».

A la fin du mois d'août 1877, Mme Adam disait à Gambetta, son ami :

« On ne se sert pas d'un Bismarck !

— Qui sait? répondait-il. C'est peut-être lui qui nous donnera la République.

— C'est qu'alors, répliquait-elle, il serait certain qu'elle doit nous être fatale. »

Malgré ces paroles d'une patriote, qui, comme le Badois Spuller, plus français que Gambetta, supplie à maintes reprises, adjure, brave et menace Gambetta, Gambetta promet à Bismarck, si le parti républicain l'emporte, de remplacer l'ambassadeur de France, à Berlin, M. de Gontaut-Biron, clérical, par un protestant. Et les élections du 14 octobre 1877, se font sous l'influence de la peur de la guerre étrangère, entretenue perfidement par la Franc-Maçonnerie. En vain, le gouvernement du Maréchal adresse-t-il aux Français cette suprême adjuration :

(1) Sur une photographie, on lisait : « *A ma petite Reine que j'aime plus que la France* », et ce n'était pas le plus compromettant : tout un paquet de lettres à la grande T... contenait bien autre chose d'antipatriotique : « Si vous saviez, au milieu de ma marche, combien ces cailloux m'entrent dans les pieds ! », disait le tribun.

« Si vous nommez ces hommes, — les 363 —, ils bouleverseront toutes les lois. Ils désorganiseront la magistrature ; ils désorganiseront l'armée. Ils persécuteront le clergé... Ils fermeront les écoles libres et rétabliront le monopole... Ils expatrieront les Ordres religieux et rappelleront les hommes de la Commune. Ils renieront la France au-dedans et l'humilieront au-dehors. »

C'était à l'avance l'histoire, toute l'histoire de nos trente dernières années. Mais les Loges voulaient tout cela, et leurs 363 triomphèrent le 14 octobre. Gambetta, lui, faisait mettre le protestant Waddington aux affaires étrangères et remplacer M. de Gontaut-Biron par M. de Saint-Vallier, à Berlin. Ayant obtenu de Bismarck une quasi-promesse d'audience, il partait pour Varzin, mais s'arrêtait en route, décommandé et rebuté : « Une pareille rencontre effraierait trop l'empereur, écrivait Bismarck... Dans l'intérêt de Gambetta lui-même..., je tiens trop à ménager son autorité pour faire rien qui puisse l'ébranler. »

Rentré en France, penaud, mais non honteux ni repenti, Gambetta allait faire le Kulturkampf chez nous, la guerre maçonnique au cléricalisme et à l'Eglise. « Toutes vos luttes contre Rome, lui avait dit M. Thiers, vous sont inspirées par Bismarck, qui veut briser la Papauté. » Les sociétés franc-maçonniques d'Outre-Rhin devaient lui manifester leur reconnaissance, en lui offrant le verre de Luther conservé en Allemagne depuis trois siècles, et que Gambetta, devenu président de la Chambre, montrait avec orgueil, dans un dîner, au comte de Durfort de Sivrac.

Désormais, les 363 triomphants en 1877 et la Chambre de 1881, plus mauvaise encore, font toute sorte de lois néfastes contre le « cléricalisme », disait Gambetta, le « phylloxéra noir », disait son ami Paul Bert.

L'anticléricalisme, encouragé par Bismarck, parce qu'il copiait le Kulturkampf, par Crispi, parce qu'il outrageait la Papauté, par tous deux, parce qu'il affaiblissait la France en la divisant, s'offrit aux passions sectaires comme le dérivatif des passions patriotiques.

Depuis trente ans, on répète qu'il est né des fautes commises par les catholiques, représaille légitime des violences du Seize Mai. C'est un mensonge historique, pareil à celui qui couvrit, hier, la Séparation.

Mais non, la lutte du Seize Mai ne fut que le prétexte, avidement saisi. D'avance, la guerre était résolue. Clavel, le franc-maçon, écrivait joyeux : « La France va être contente : on va lui faire manger du curé. » Ranc disait : « Il faut forcer le cléricalisme dans sa bauge. » Paul Bert, le ministre des Cultes du lendemain, enseignait aux amis l'art des persécutions progressives.

A la place de la revanche, à la place de la liberté, c'est la curée. M. de Manteuffel, statthalter d'Alsace-Lorraine, dit en souriant au curé de Sainte-Barbe-sous-Metz : « *Les hommes qni ont fait la République, grâce à nous*, l'ont faite pour eux. Ils s'y sont installés comme des faméliques à une table bien servie. Comme nous, ils tiennent à garder ce qu'ils ont. C'est la République des ruminants. »

Entre temps, le F.·. Carey laissait ou faisait tuer au Zoulouland le prince impérial, très populaire et le plus dangereux ennemi de la République. Aussi Gambetta fut-il prévenu de cette mort vingt-quatre heures avant tout le monde, par le frère du lâche lieutenant Carey, l'un des grands chefs de la Franc-Maçonnerie anglaise.

C'est sur l'enseignement que porta principalement l'effort de la Franc-Maçonnerie.

D'abord, Jules Ferry enleva à l'Enseignement supérieur libre le jury mixte et la collation des grades.

Puis, il fit voter par la Chambre le fameux article 7, qui proscrivait les Jésuites, les religieux non autorisés, de l'enseignement secondaire et qui ne fut repoussé que par le Sénat, encore bon alors.

Aussitôt les décrets du 29 mars 1880 proscrivirent les Jésuites dans trois mois, le 30 juin, et 281 congrégations d'hommes avec 5643 religieux, du 30 octobre au milieu de novembre, où il fallut faire de véritables sièges contre certains couvents, comme celui de Frigolet.

Mais c'est l'enseignement primaire, l'enseignement du

peuple, que la Franc-Maçonnerie régnante voulait surtout soustraire à l'influence de l'Eglise, ainsi qu'elle l'avait fait en 1793 et essayé de le faire en 1848.

Dès 1820, le juif Piccolo-Tigre donnait l'enseignement neutre comme le grand levier de la conjuration anti-chrétienne. En 1872, le F.·. Hérédia, député de Paris et futur ministre, déposait à l'Assemblée générale du Grand Orient une circulaire adressée à toutes les Loges et où on lisait : « Une loi sur l'enseignement va être présentée à l'Assemblée nationale ; il est du devoir de la Franc-Maçonnerie d'intervenir. Nous demandons l'instruction primaire *obligatoire* pour tous, *gratuite* et *laïque*, dans toutes les écoles publiques et communales. »

Le F.·. Brisson disait dans son livre *La Congrégation:* « L'école laïque sécularisera toutes choses autour d'elle, et surtout les esprits et les mœurs. »

Le F.·. Ernest Renan, écrivait dans son *Marc-Aurèle* en 1881 : « Si Marc-Aurèle, au lieu d'employer les lions et la chaise rougie, eût employé l'école primaire et un enseignement d'État rationaliste, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde par le surnaturel... S'il échoua, si Celse ne réussit pas davantage, c'est que le sol *n'avait pas été préparé par un bon ministre de l'Instruction publique.* » Jules Ferry a été ce « bon ministre » pour la France, et c'est la seule raison pour laquelle on lui a élevé aux Tuileries une statue, devant laquelle, le 20 novembre 1910, défilaient, au bruit de 101 coups de canon, des enfants venus de toutes les régions de la France, pour fêter celui qui les a privés à l'école de l'enseignement religieux. Jules Ferry ne disait-il pas : « Je veux faire une humanité sans Dieu », et encore : « Dans 50 ans, il n'y aura plus un catholique en France. » Ce sont les plans mêmes des Loges qu'on exécutait, ainsi que l'affirmait Jules Ferry aux Francs-Maçons de Lille, dans une réception qu'il leur donna à la préfecture de cette ville en 1880 : « Je suis, leur disait-il, un maçon peu assidu ; je le regrette, car nos LL.·. sont d'excellentes écoles. Je n'ai pas à m'en excuser; vous savez quels empêchements me retiennent loin de

nos temples. En dehors des Loges, je lutte cependant pour le triomphe de nos principes maçonniques et le gouvernement fera exécuter la loi sans faiblesse. »

Cette déclaration qu'enregistra avec une satisfaction marquée le *Bulletin du Grand Orient*, résume toute la pensée de l'homme que le Gouvernement de M. Lafferre glorifiait par l'organe de M. Briand et du ministre de l'instruction publique, le F.·. Maurice Faure.

La loi du 14 juin 1881 rendait l'enseignement *gratuit*. La loi du 28 mars 1882, le rendait *obligatoire*. La loi du 30 octobre 1886 ou loi Goblet le rendait laïque. C'était le résultat tangible du vote des Loges, en novembre 1877 : « 1° Qu'une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi, on laïcise les écoles communales, au besoin graduellement. 2° Qu'une fois les écoles communales laïcisées, on supprime par des mesures successives et progressives les écoles congréganistes libres. 3° Qu'une fois la dernière école libre fermée, on matérialise l'enseignement dans les écoles de l'Etat restées seules. »

En 1879, le F.·. Francolin s'écriait : « Nous sommes l'avant-garde de l'éducation laïque et républicaine, et partout où il y a un enfant, partout il y a une école, on trouvera la main d'un franc-maçon, afin que cette parole célèbre devienne une vérité : *La Franc-Maçonnerie et l'éducation* sont une seule et même chose. »

Le F.·. Macé, fondateur de la Ligue d'enseignement, affirmait en 1885 « qu'elle est une institution maçonnique, qu'elle fait une œuvre maçonnique, qu'elle est une maçonnerie extérieure. » Au Convent de 1898, le F.·. Duvand, secrétaire de la Ligue, avouait aussi qu'elle est « une association maçonnique. »

Après les lois scolaires, la loi sur le *divorce*, œuvre du juif franc-maçon Naquet.

En 1885, aux élections d'octobre, 85 députés de la Gauche avancée signaient le manifeste dit « de la rue Cadet », parce qu'il avait été rédigé dans les locaux du Grand Orient, et qui réclamait «... la séparation des Eglises et de l'Etat..., la suppression du volontariat et de l'exemp-

tion des séminaristes », tout autant de choses qui allaient se réaliser en 1889 et 1905.

Le sectaire franc-maçon Madier de Montjau s'écriait en 1886, à propos de la loi de laïcisation des écoles publiques : « Cette loi n'est bonne que si elle doit tuer la religion. » « Les catholiques sont hors la loi », ajouta le radical Ducoudray de la Nièvre.

Plus tard, ce fut la loi militaire de 1889 — la loi des fabriques, soumises à une comptabilité gênante qui préparait la spoliation, et la loi d'accroissement contre les Congrégations religieuses.

Or, toutes ces lois avaient été préparées et décrétées dans les Loges, avant de l'être par le Parlement. Le F.·. Hubbard disait au Convent de 1897 : « C'est la Franc-Maçonnerie qui a fait passer dans la législation de la République les lois militaires et scolaires. » — Le *Matin* lui-même l'avouait en septembre 1883 : « Les lois sur *l'enseignement primaire*, sur le *divorce*, les *lois d'accroissement*, les *lois militaires*, et entre autres la loi sur l'obligation du service pour les séminaristes ont pris leur vol de la rue Cadet, (siège du Grand Orient de France), vers le Palais-Bourbon ; elles en sont revenues inviolables et définitives. »

Si l'on pouvait garder à cet égard le moindre doute, voici des témoignages aussi significatifs qu'authentiques.

Le F.·. Blatin, député du Puy-de-Dôme et grand-maître de la Franc-Maçonnerie, disait au Convent de 1888 : « Nous avons organisé, dans le sein du Parlement, un *véritable syndicat* de *maçons*, et il m'est arrivé non pas dix fois, mais cent fois, à moi-même..., d'avoir des lettres signées de cinquante ou soixante noms de maçons (du Parlement) et, grâce à ces signatures, d'obtenir des interventions extrêmement effectives auprès des pouvoirs publics, de faire rendre raison à des centaines de maçons. »

Le F.·. Colfavru, député de Seine-et-Oise, parlant après le F.·. Blatin, était encore plus explicite : « Notre influence est considérable à la Chambre, disait-il... On dit que nous dirigeons la République, on le dit, et c'est vrai. »

Au Convent de 1890, le F.·. Fernand Maurice prophé-

tisait ainsi l'avenir de la Franc-Maçonnerie : « Il ne devrait rien se produire en France, sans qu'on y trouve l'action cachée, l'action secrète de la Maçonnerie... Si la Maçonnerie veut s'organiser..., *personne ne bougera plus en France en dehors de nous.* »

Le F.·. Lafferre, député de l'Hérault et ancien président du Grand Orient de France, actuellement ministre du travail par la grâce de Briand et au nom de l'apaisement promis à Périgueux, à Saint-Chamond et à la Chambre, le F.·. Lafferre disait au Convent de 1903 : « Nous sommes chaque année la *cloche qui sonne le glas de mort* pour un ministère qui ne fait pas son devoir. » Et en juin 1904, le même président du Grand-Orient disait à la Chambre : « Nous sommes fiers de vous dire que *tous les problèmes politiques, toutes les lois sociales et économiques dont s'honore la République ont été étudiées dans les Loges maçonniques.* »

IV

Le F.·. Lucipia, président, lui aussi, du Conseil du Grand Orient, disait, le 14 décembre 1892, à une fête donnée par la Loge la Fraternité des Peuples : « *A la tête du Gouvernement, il n'y a, pour ainsi dire, que des francs-maçons...* » Le F.·. Colfavru avait déjà dit en 1884 : « C'est de nos rangs que sont sortis les hommes les plus considérables du Gouvernement de la République. »

En effet, tous les Présidents de la République, sauf le maréchal de Mac-Mahon, étaient et sont francs-maçons : Thiers, Grévy, Carnot, Casimir-Périer, Félix Faure, Loubet et Fallières.

Le Conseil des ministres, depuis 1879, a compté une moyenne de huit francs-maçons sur onze, comme l'ont établi les *Etudes* des PP. Jésuites, et actuellement il y en a sept d'avérés : F.·. Klotz, F.·. Jean Dupuy, F.·. Puech, F.·. Maurice Faure, F.·. Pichon, F.·. Lafferre, F.·. Du-

jardin-Beaumetz sans parler du F.·. Briand. Il n'a fait choix du F.·. Lafferre, l'ignominieux organisateur des fiches contre les officiers catholiques, et du F.·. Maurice Faure, jouant au Gambetta, que pour gagner la neutralité de deux ligues politiques importantes : le *Grand Orient* et la *Ligue des droits de l'homme*, qui s'étaient prononcées violemment contre sa politique.

M. Copin-Albancelli, l'un des apôtres les plus autorisés et les plus convaincus de l'anti-maçonnisme, a pu affirmer, dans le *Drame maçonnique*, sans être jamais contredit, qu'il y a 450 francs-maçons au Parlement, 250 à la Chambre et 200 au Sénat.

Aussi le F.·. Lucipia disait-il en 1895 : « Qu'on ne s'y trompe pas ! On dit partout maintenant *que nous ne sommes pas en République*, *que nous sommes en Franc-Maçonnerie :* le mot est de l'évêque Gouthe-Soulard. Eh bien, il aurait raison, cet évêque, si *Franc-Maçonnerie et République n'étaient pas précisément la même chose*. » Il le répétait en décembre de la même année : « *Franc-Maçonnerie et Républiqne sont précisément la même chose*. »

Le F.·. Gadaud, sénateur de la Dordogne et ancien ministre, s'écriait au Convent de 1894 : « La Franc-Maçonnerie n'est autre chose que la République à couvert, comme la République n'est autre chose que la Franc-Maçonnerie à découvert. »

« *L'Etat c'est nous* », disait le F.·. Geyer au Convent de 1898. « *La République est fille du Grand Orient* », disaient le F.·. Poulle en 1894, et le F.·. Desmons en 1895.

« *La République est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie* », disait le Directeur de la *Chaîne d'Union* à la fête des Loges confédérées, le 4 décembre 1886. « La Franc-Maçonnerie ne peut s'accommoder que d'une seule forme de gouvernement, la forme républicaine. »

Le *Bulletin maçonnique* de décembre 1890 affirmait que « la préoccupation constante de la Maçonnerie a toujours été d'amener, dans l'ordre politique, l'avènement de la forme républicaine, et dans l'ordre philosophique, le triomphe de la Libre Pensée ».

On sait ce que veut dire la Libre Pensée, et les Francs-Maçons se chargent de nous l'apprendre. Le F.·. Desmons, député du Gard et président du Grand Orient, disait en 1884, dans le *Mémorandum du Suprême Conseil :* « La guerre engagée entre le catholicisme et la Franc-Maçonnerie est une *lutte à mort, sans trêve ni merci.* »

En 1885, le F.·. Faure écrivait dans le *Journal officiel de la Franc-Maçonnerie française :* « Nous devons éliminer de la société française l'influence religieuse, sous quelque forme qu'elle se présente. »

En 1892, le F.·. Blatin, président du Grand Orient, s'écriait : « La Franc-Maçonnerie prêcha la morale solidariste qui est nettement l'antagonisme de la morale catholique : car elle exalte ce que le catholicisme condamne; car elle condamne ce qu'exalte le catholicisme. » (*Bulletin du Grand Orient*, 1892, p. 520.)

Au Convent de 1892, les Francs-Maçons adoptaient le vœu suivant :

« Qu'il est un devoir strict pour un franc-maçon, s'il est membre du Parlement, de voter la suppression du budget des cultes...; de voter la suppression de l'ambassade auprès du Vatican; de se prononcer, en toutes circonscanstances, pour la séparation des Églises et de l'Etat, sans abandonner les droits de police sur les Églises; d'agir vigoureusement pour obtenir la suppression des établissements congréganistes, reconnus ou non, et la liquidation de leurs biens. »

Voilà tracé quinze ans à l'avance, tout le programme des Waldeck-Rousseau, des Combes et des Briand.

Au convent de 1895, le F.·. Marchier disait : « Le catholicisme, nous devons, nous, Francs-Maçons, en poursuivre la *démolition définitive.* »

Plus récemment, au Congrès des Loges de la région parisienne, le F.·. Léon Martin disait : « La Franc-Maçonnerie doit poursuivre la *déchristianisation de la France.* »

Et c'est pour cela qu'au convent de 1905, les Francs-Maçons émettaient le vœu, aussitôt obéi, « que le Sénat adoptât le plus rapidement possible la loi de séparation

votée par la Chambre des députés », pour la promulguer avant les élections générales, sauf à l'amender ensuite dans un sens plus nettement laïque », ce que M. Briand s'est hâté de faire en 1907 et en 1908.

Le F.·. Charles Beauquier, député du Doubs, écrivait dans l'*Action*, le 9 janvier 1906 :

« Le but de la Franc-Maçonnerie n'est pas seulement de déchristianiser la France, mais de l'*athéiser*. »

C'est la réalisation de l'odieuse parole de M. de Lanessan, ancien ministre et député de Lyon, à la fête solsticiale de la Loge *La Clémente amitié*, 13 mars 1881 : « Oui, nous devons écraser l'Infâme; mais l'Infâme ce n'est pas le cléricalisme ; l'*Infâme, c'est Dieu !* »

Le Bulletin maçonnique de mars 1882 contenait un chaleureux éloge du livre de M. Gaston : *Dieu, voilà l'ennemi.*

Le F.·. Aulard, professeur à la Sorbonne, n'a pas craint d'écrire : « Point d'équivoque. Ne disons plus : « Nous ne voulons pas détruire la religion » ; disons au contraire : « Nous voulons *détruire la religion.* »

En effet, après avoir demandé instamment, de 1891 à 1900, « la suppression des Congrégations religieuses », l'exclusion des Religieux de l'enseignement, « *parce qu'ils constituent pour la France et pour la République, le seul danger* », disait le F.·. Dyvrandre au convent de 1898, les Francs-Maçons vainqueurs, grâce aux lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904, s'occupaient activement de chasser Dieu des livres scolaires.

Au convent de 1900, le F.·. Lecoq avait fait adopter un vœu disant « qu'il importait que des ouvrages de lecture, de récitation, de morale, d'instruction civique, de science, etc., même des livres de prix et des livres de bibliothèques scolaires fussent écrits dans l'esprit qui anime (les francs-maçons) et répandus à profusion » avec la haine de l'Eglise et de Dieu. »

En 1904, les chefs de la Franc-Maçonnerie citaient au hasard les ouvrages récents de Hervé, Aulard, Bayet, pour montrer que les livres scolaires sont rédigés dans un esprit « scientifique rationaliste » : lisez antireligieux, anticatholique.

En 1905, au Congrès des Loges du Midi, fut adopté le vœu suivant :

1° Que dans leurs réunions cantonales annuelles, les instituteurs soient invités à procéder à *l'épuration des ouvrages classiques* des listes départementales dans un sens laïque et républicain, c'est-à-dire toujours anticatholique, antireligieux ;

2° Que cette épuration soit également faite par le personnel des écoles primaires supérieures, des écoles normales et des lycées et collèges ;

3° Que le Grand Orient invite des francs-maçons compétents à écrire des ouvrages classiques et surtout des livres de morale, de philosophie, d'histoire et de littérature, animés d'un esprit réellement laïque, c'est-à-dire d'*un esprit maçonnique.*

Le F.·. Augagneur, président du Convent de 1905, s'exprimait ainsi :

« Je suis arrivé à expurger presque complètement à Lyon les livres classiques, avec une commission que j'ai nommée... Si vous prenez le *Manuel d'instruction civique* de Compayré, vous trouverez qu'on parle de Dieu à toutes les pages ; si vous prenez le *Manuel* de Bayet, vous ne le trouverez nulle part ; nous avons donc supprimé celui de Compayré. »

Faut-il s'étonner maintenant qu'il y ait depuis peu tant de *Manuels* d'histoire et de morale détestables et méritant la condamnation des évêques ?

D'ailleurs, il y a longtemps que la Franc-Maçonnerie fait des efforts pour enrôler les instituteurs. Dès 1886, l'organe de la secte, la *Chaîne d'union*, écrivait : « *Appelons dans nos ateliers le plus d'instituteurs possible.* »

Au Congrès maçonnique du Havre, en 1887, « la commission était d'avis d'attirer dans les Loges les instituteurs et professeurs pour substituer l'influence maçonnique à l'influence religieuse. »

En 1890, le Congrès maçonnique de Trouville s'exprimait ainsi : « Il y a deux personnes qui pourraient fournir une grande force à la Maçonnerie : l'*instituteur* et la

femme... C'est vers la jeunesse qu'il faut tourner nos regards ; imprégnons-la profondément de nos principes et la partie ne sera gagnée que lorsque l'instituteur attaquera de front l'ennemi, le cléricalisme.

« *On ne détruira l'Eglise que par l'Ecole.* »

Depuis lors, la Franc-Maçonnerie a réussi à recruter un grand nombre d'instituteurs, suivant la recommandation du F.·. Trescan, membre du Conseil du Grand Orient, aux Frères maçons en 1900.

Dans telle Ecole normale de garçons du centre de la France, on les conduisait tous à la Loge, et on ne promettait d'avancement qu'aux initiés. A Mâcon même, on assurait à des jeunes filles qu'elles seraient reçues au brevet, si elles voulaient être Sœurs Maçonnes.

Ces jours derniers, les journaux affirmaient, d'après l'aveu des Loges elles-mêmes, qu'il y a 4.000 instituteurs francs-maçons connus, sans compter ceux qui ne le sont pas.

D'où sont venus les projets de loi Doumergue contre les droits des pères de famille à l'école officielle, et sur le contrôle des livres employés dans les écoles libres? Uniquement des Francs-Maçons. Et pour qu'on n'en ignore, le dernier Convent de la rue Cadet, septembre 1910, où il y avait trente-deux instituteurs délégués par leurs collègues, a voté le vœu suivant : « Considérant que le cléricalisme continue à mener, contre la science et la liberté, la lutte la plus acharnée, déclare qu'il ne peut y avoir d'apaisement que par l'union de tous les républicains de Gauche, en vue d'assurer la défaite de toutes les réactions. »

Le F.·. Denis Guillot disait :

« Dans la lutte engagée par la démocratie moderne contre les forces de la réaction, sur tous les terrains, scientifique, moral, social et politique, l'effort doit demeurer énergique et continu et ne saurait comporter aucune défaillance... Nous avons le droit d'espérer du Parlement, a-t-il ajouté, l'exécution *des mesures de défense de l'Etat laïque*, notamment dans les questions d'enseignement. »

Le F.·. Debierre a été chargé de remettre au Gouvernement le vœu du Grand-Orient, et M. Briand s'est exé-

cuté aussitôt, d'abord dans son discours au Comité Mascuraud, et puis dans la *Déclaration* ministérielle du 8 novembre, où il y a le couplet obligatoire pour la défense de l'école laïque, et pour le « contrôle de l'Ecole libre ».

Le F.·. Maurice Faure, parlant le 4 décembre 1910 au banquet des instituteurs de la Seine, leur a dit : « C'est l'opinion du gouvernement que j'exprime. Le premier devoir de la Chambre, après le vote du budget, sera d'examiner dans le plus bref délai les projets de défense laïque... Nous n'acceptons pas, a-t-il ajouté, que les livres de nos écoles soient frappés d'excommunication, après qu'ils auront été approuvés par les autorités qui ont qualité pour les agréer. »

Ce n'est pas encore assez, et M. Edouard Petit, de son vrai nom Moyse Klein, ayant déclaré dans l'*Action*, 1er mars 1910, que « le patronage catholique, voilà le danger », le Congrès maçonnique de Paris, 19-22 septembre, a décrété la création de cours professionnels d'apprentissage, obligatoires pour les jeunes gens et les jeunes filles de moins de dix-huit ans. Aussitôt le Congrès de la Ligue d'enseignement maçonnique, à Tourcoing, a demandé au Gouvernement, sur lequel elle a tant de crédit, que « toute la jeunesse populaire de quatorze à dix-huit ans, soit *obligée* de suivre à l'école primaire laïque, des cours susceptibles de développer les vertus morales et physiques » — on sait ce qu'en vaut l'aune — et des cours professionnels, destinés à servir de paravent aux autres. Il n'y a que ce moyen, paraît-il, de triompher des œuvres post-scolaires « cléricales » ; attendons-nous à le voir bientôt appliqué au nom de la liberté maçonnique.

V

Comme l'anticléricalisme ne va pas sans l'antipatriotisme, et que les « sans Dieu » sont aussi des « sans Patrie », la Loge la *Clémente Amitié* publiait le 16 mai 1894, une *planche* ou circulaire adressée à tous les ateliers placés sous l'obédience du Grand-Orient de France, pour engager les FF.·. à ne point prendre part aux manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc, et à peser sur les pouvoirs publics afin que notre héroïne n'ait pas sa fête nationale. Mme Séverine, elle-même, flétrissait ces nouveaux ennemis de Jeanne d'Arc, ces « petits Cauchons », comme elle les appelait.

C'est l'antipatriotisme, l'antimilitarisme que propage la Franc-Maçonnerie, au nom de la République universelle qu'elle rêve : « Plus de frontières ! » au nom aussi de cet internationalisme humanitaire, qui dit : « Guerre à la guerre ! » comme le *Catéchisme du Libre-Penseur*, d'Edgar Monteil, et son *Manuel d'Instruction laïque*, comme le *Volume*, l'*Ecole nouvelle*, l'*Ecole laïque*, la *Revue de l'Enseignement primaire*, qui, en 1904, publiait dans la partie destinée aux élèves, les paroles et la musique de l'*Internationale*, avec le fameux couplet :

S'ils s'obstinent, ces cannibales,
A faire de nous des héros,
Ils sauront bientôt que nos balles
Sont pour nos propres généraux.

Le *Journal des Instituteurs* faisait, en 1904, l'éloge d'un livre intitulé : « *Pour la Paix* », qui se ramène à ces deux idées : « Ni frontières, ni Patrie ! »

M. Rouvier n'a-t-il pas affirmé à la tribune qu'il y avait 40 % d'instituteurs antipatriotes ? Et, en 1904, la *Revue de l'Enseignement primaire* disait à M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique : « Il ne faudra pas vous étonner si, dans quelques années, votre successeur se trouve à la

tête d'une petite armée d'instituteurs socialistes », et par là même antimilitaristes, antipatriotes.

Le 5 novembre 1910, à la Chambre des députés, le commandant Driant rappelait que le F.·. Lafferre, ministre actuel du travail, avait fait voter au Convent de 1908, une motion par laquelle la Maçonnerie ne *connaissait plus de frontières* et considérait comme éteinte entre la France et l'Allemagne la question d'Alsace-Lorraine (1).

M. Lafferre l'a nié ; mais le fait est absolument authentique et tellement monstrueux que le délégué de l'Orient d'Alsace, le F.·. Christman, quitta l'assemblée en proie à la plus vive indignation, et déclara qu'il ne remettrait jamais les pieds dans un Convent français.

D'ailleurs, la désorganisation de l'armée par l'affaire Dreyfus et par les fiches délatrices, qui ont chassé de nos cadres mille officiers loyaux, n'a pas d'autre but que de rendre impossible toute guerre étrangère : il n'y a de légitime pour les Francs-Maçons que la guerre contre leurs concitoyens français qui ne pensent pas comme eux.

Aussi M. Copin-Albancelli a-t-il pu dire en toute vérité : « Le drame qui se joue depuis trente ans n'est autre chose que l'*assassinat de la France*, ourdi par le pouvoir occulte

(1) Voici exactement ce qui se passa, d'après le commandant Driant, dans la *Libre Parole* du 10 novembre 1910 :

« Apres la guerre de 1870, les sept Loges alsaciennes avaient préféré se dissoudre plutôt que de passer dans l'obédience de Berlin, et, depuis, elles figuraient sur l'annuaire maçonnique comme étant *en sommeil* et encadrées de filets noirs.

« Or, l'annuaire de 1908 abandonna cette pieuse tradition et le F.·. Christman, délégué de l'Orient d'Alsace, en arrivant au Convent à Paris, cette année même, protesta avec la plus vive douleur « contre cette oblitération si tristement éloquente », au sujet de laquelle le Conseil de l'Ordre n'avait même pas daigné consulter les Loges d'Alsace-Lorraine.

« *C'est alors que le F.·. Lafferre, qui présidait le Convent en l'absence du F.·. Desmons, expliqua que le Conseil de l'Ordre avait cru devoir supprimer tout sujet de récrimination entre l'Allemagne et la France, notamment en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, et que la Maçonnerie ne connaissait pas de frontières.*

« *La motion de M. Lafferre fut mise aux voix et adoptée par 284 voix contre 43.* »

juif, agissant par la Franc-Maçonnerie. Si nous ne parvenons à faire comprendre cela à temps à la majorité des Français, la France est perdue. »

Eh bien, non : il faut la sauver, en luttant avec toute l'énergie de notre âme catholique et française, non pas contre la conjuration maçonnique de Portugal, d'Espagne et d'Italie, mais contre la conjuration maçonnique de France, hostile à ce qui est le bien, le beau, la foi, la religion, l'honneur et la probité ; non pas contre la Franc-Maçonnerie en général, mais contre les Francs-Maçons en chair et en os qui président à nos destinées et incarnent la République de leur rêve et de leur choix. Voilà les « malfaiteurs » aussi antifrançais qu'anticatholiques, que Sa Sainteté Léon XIII nous a ordonné de « démasquer », de combattre sans trêve ni relâche, comme l'avaient ordonné avant lui Pie IX, Grégoire XVI, Pie VIII, Benoît XIV et Clément VII. Ils avaient tous compris que l'abominable « Contre-Eglise » qu'est la Franc-Maçonnerie est aussi une abominable « Contre-France », qui tue l'âme, la chère et belle âme de notre Patrie catholique, en attendant d'en livrer le corps en proie et en pâture à ses pires ennemis du dedans et du dehors.

Mgr DELMONT.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La Résurrection de Jésus-Christ ; Les Miracles évangéliques. — Conférences apologétiques données aux Facultés catholiques de Lyon, par MM. Jacquier et Bourchany, professeurs de théologie aux mêmes Facultés. — Un vol. in-18, XXI, 312 pp. — Paris, Gabalda, 1911. — *Prix :* 3 fr. 50.

La publication de ces conférences apologétiques prolonge fort heureusement une œuvre opportune. Nous ne saurions trop en recommander la lecture à ceux que préoccupe le problème des origines chrétiennes.

Les quatre premières conférences sont de M. le Chanoine Jacquier. Elles ont pour objet d'établir la réalité historique de la Résurrection de Notre-Seigneur. Etat de la question, valeur des documents, puis étude du triple fait de la mort, de la Résurrection et des apparitions de Jésus, enfin discussion des systèmes rationalistes : telle est la marche adoptée. Elle est excellente, car elle a le mérite de ne pas encombrer les abords de la question par le recensement d'hypothèses, plus ou moins arbitraires, et prépare la solution des difficultés par l'étude objective des faits.

Le témoignage apostolique exige de l'exégète, qui veut le mettre en valeur, non seulement le tact critique, mais encore la pénétration psychologique. Il s'agit d'analyser des textes et des âmes. M. Jacquier est à l'aise dans cette double analyse. On le verra surtout dans les pages, où il discute avec la compétence du Maître, qui connaît à merveille le Nouveau Testament, les théories rationalistes, prétendant expliquer la Résurrection par des visions subjectives ou par l'activité de la subconscience (p. 99-111).

Si parfois le style paraît sec et bref, il a toujours une clarté expressive. Et on aime à le voir se colorer dans la conclusion de la dernière conférence où éclate un bel acte de foi.

Avec M. le Chanoine Bourchany, nous sortons de l'étude d'un miracle en particulier, pour aborder dans leur ensemble les Miracles évangéliques. En trois conférences, l'auteur établit la réalité historique des faits, rapportés par nos évangiles, le caractère surnaturel de ces faits et leur valeur démonstrative. Il fait enfin ressortir, en une dernière conférence, le grand miracle d'ordre moral qu'est la Sainteté de Jésus.

La démonstration court à travers ces pages, claire, abondante, pleine de pensées et de faits, de critique et de philosophie. Ce n'est parfois qu'une défense de nos positions traditionnelles, mais combien forte et juste ! C'est le plus souvent une offensive portée sur le terrain des adversaires. Ceux-ci sont poursuivis jusque dans leurs derniers retranchements. La victoire est bien à la science et au bon sens.

Un principe domine toute cette démonstration, et l'auteur a eu raison de le mettre en relief. C'est, dit-il, que l'apologiste n'a pas besoin, « que chacun des miracles évangéliques présente les conditions d'une attestation historique absolument exclusive de tout doute et de toute difficulté, et devant laquelle la critique la plus sévère serait obligée de rendre les armes. Il lui suffit que chacun d'eux, étant l'objet d'un témoignage légitime, contre lequel on n'a à alléguer aucune présomption sérieuse, leur série liée s'offre au critique dans les conditions d'une certitude moralement incontestable », p. 173. Aussi bien n'est-ce pas là une position de faveur. C'est la position qu'exige la nature de l'histoire. Les preuves seront donc d'autant plus fortes qu'elles procéderont davantage par accumulation et convergence. Un remarquable exemple de cette méthode nous est donnée dans la conférence qui étudie la Sainteté de Jésus.

Albert VALENSIN.

Les sources du récit johannique de la Passion, par Maurice GOGUEL. — In-8°, 109 pp. — Paris, Fischbacher, 1910. — *Prix :* 3 fr.

L'auteur de cet ouvrage croit que les travaux de Wellhausen, Schwartz et Spitta sur l'homogénéité du IVe évangile ont posé le problème d'une façon toute nouvelle. « Le temps est passé, dit-il, où l'on pouvait considérer le récit johannique, avec B. Weiss et Zahn, comme un bloc de renseignements historiques venant d'une

source très sûre, ou bien avec J. Réville et Loisy comme une déformation tendancieuse et systématique de la narration synoptique. Le problème qui se pose à l'heure actuelle est infiniment plus complexe. Il s'agit de rechercher quelles sources ont été utilisées par l'auteur ou par les auteurs du IVe évangile ». Et M. Goguel examine cette question pour les récits de la passion et aboutit aux conclusions suivantes : « Nous trouvons d'abord quelques traditions anciennes indépendantes du récit synoptique, mais qui peuvent avoir été en contact avec la source du récit de Marc, puis un certain nombre de récits empruntés aux synoptiques, mais ayant reçu une certaine élaboration avant d'entrer dans le récit johannique, enfin quelques morceaux qui doivent être attribués au rédacteur de l'évangile. »

Les preuves sur lesquelles l'auteur appuie son hypothèse n'entraînent pas la conviction, car les faits mis en avant pourraient s'expliquer tout aussi bien par l'opinion traditionnelle qui voit dans le IVe évangile le résultat des souvenirs de l'apôtre Jean. Ayant été témoin oculaire, celui-ci a pu reproduire des faits ou des paroles du Seigneur déjà recueillis par la tradition qu'on trouve dans les synoptiques et les mélanger à d'autres qu'il connaissait personnellement. Que la suture des matériaux ne soit pas parfaite, cela ne prouve rien contre l'unité d'auteur. On n'a jamais soutenu que saint Jean ait voulu faire une œuvre d'art, où tout serait disposé dans le meilleur ordre possible et où tout se tiendrait sans lacunes ou sans manque de transitions.

E. JACQUIER.

Jesus, die Häretiker und die Christen nach den ältesten jüdischen Ausgaben. — Texte, Uebersetzung und Erläuterungen von Dr H.-L. STRACK. — In-8o, 40 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1910. — *Prix :* 3 fr. 75.

Il est très intéressant de savoir ce que les Juifs des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne ont écrit sur Notre-Seigneur et les chrétiens dans leur littérature de cette époque. Le travail du Dr H. Strack, un des savants qui connaît le mieux le Talmud, nous renseignera à cet égard. Il nous donne le texte hébreu et la traduction de tous les passages du Talmud et des Midrashim où il est parlé de Jésus et des Minim (hérétiques, probablement les chrétiens). Il les a fait précéder d'un recueil des jugements que les

Juifs ont portés sur Jésus, que nous ont conservés les écrivains grecs et latins. Les textes hébreux sont reproduits d'après les meilleurs manuscrits et accompagnés de courtes notes. Ils sont rangés dans l'ordre chronologique, autant qu'il a été possible de le faire. Des notes plus abondantes expliquent les textes traduits.

Le recueil nous a paru très complet. Il est appelé à rendre les plus grands services à ceux qui étudient la vie de Notre-Seigneur et les premiers développements du christianisme.

E. JACQUIER.

Nomenclator literarius theologiæ catholicæ, par H. HURTER, S. J. — Tomus IV, editio tertia, Libraria Wagneriana, Œniponte, 1910. — In-8° de VII-2064 colonnes. — *Prix* : 26 fr. 75.

Tous ceux qui ont eu à utiliser le Nomenclator literarius du Père Hurter savent quelles précieuses mines de renseignements il renferme : il nous suffira donc de signaler ici à ceux qui s'y intéressent l'apparition du quatrième volume. La période décrite va de l'an 1664 à 1673 ; elle est d'une particulière importance au point de vue de l'histoire de la théologie ; car c'est précisément à cette époque que se produit ce grand mouvement d'études historiques et théologiques, qu'illustrent les noms célèbres de Mabillon, de Petau, de Thomassin ou de Tillemont. Sans doute on pourrait sur des points de détail faire plus d'une critique à la méthode bibliographique du P. Hurter et relever certaines inexactitudes,il n'en reste pas moins que son ouvrage est un instrument de travail inappréciable. Deux tables onomastiques, disposées, l'une d'après l'ordre des matières, l'autre d'après les nationalités, deux index, l'un des noms propres, l'autre des questions traitées, facilitent l'utilisation de ce répertoire d'une inépuisable richesse.

H. L.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Discours. I. *La liberté de l'enseignement*, par Charles CHESNELONG. — Un in-8, VI-619 p. — Paris, Bloud, 1910.— *Prix :* 7 fr. 50.

Ce premier volume des œuvres oratoires de M. Charles Chesnelong est consacré exclusivement aux questions d'enseignement. Il contient *in-extenso* tous les discours qu'il a prononcés au Parlement dont il faisait partie en qualité de sénateur inamovible. L'éditeur ne les a point reproduits suivant leur ordre chronologique ; il a préféré les grouper par ordres de matières, en les classant d'après les rubriques suivantes : 1° Enseignement primaire ; 2° enseignement des jeunes filles ; 3° enseignement supérieur ; 4° conseil supérieur de l'Instruction publique et Conseils académiques ; 5° interpellations sur diverses questions d'enseignement.

Les lecteurs de l'*Université catholique* n'ont pas oublié les études si attachantes que M. de Marcey publiait ici-même il y a quelques années sur Charles Chesnelong. Ils savent quelles furent la vie et l'œuvre de ce grand chrétien, quelle foi profonde l'animait, quelles convictions dirigèrent son action et quelle influence lui acquirent la droiture loyale de son caractère, l'éloquente gravité de sa parole, la hauteur de ses vues et la rectitude de son attitude politique. Catholique avant tout, la défense de son Eglise et de ses croyances religieuses fut au premier plan de ses préoccupations et il sut lui subordonner d'autres affections, d'ailleurs respectables, mais qui doivent toujours rester secondaires. Son fils n'a point voulu que cette grande et fière parole demeurât à jamais ensevelie dans le silence de la tombe ; mais en publiant ces œuvres oratoires, il n'a pas seulement accompli un devoir de piété filiale, c'est une utile collaboration qu'il apporte ainsi à l'action catholique. Comme il le dit avec raison. « A l'heure où de nouveaux assauts se préparent contre l'enseignement chrétien, où l'Episcopat tout entier fait entendre les cris d'alarme les plus autorisés et les plus éloquents, où le pays s'émeut des périls que courent sa liberté et sa foi, il m'a semblé que la voix des morts pouvait avec quelque profit se mêler à celle des vivants. »

Ces discours sont une leçon : ceux qui mènent aujourd'hui la bataille puiseront à les relire une force nouvelle ; faut-il ajouter que, si les positions sont à certains égards quelque peu diverses, plus

d'un argument dont Charles Chesnelong se servait pour combattre les prétentions de ses adversaires pourrait encore être appliqué aux attaques de leurs successeurs. Mais ces pages sont aussi un document d'histoire : elles nous retracent le premier acte de cette guerre contre l'Eglise : nous sommes aujourd'hui au fort de la mêlée ; ce furent « les premières cartouches ». Puissent les combattants d'aujourd'hui apporter à la défense de leurs positions, avec des armes peut-être différentes, la même vaillance, la même union, la même fermeté que leurs devanciers.

H. LIGEARD.

L'Art, la Religion et la Renaissance, essai sur le dogme et la piété dans l'art religieux de la Renaissance italienne, par J.-C. BROUSSOLLE. — In-8° de XIV-492 pp. et 139 gravures. — Paris, Téqui, 1910. — *Prix :* 5 fr.

Ce volume comprend une série de huit leçons données par M. Broussolle à l'Institut catholique de Paris, pendant le 2e trimestre de l'année scolaire 1908-1909. La première et la dernière de ces leçons sont en quelque sorte le résumé ou l'essence des théories de l'auteur sur l'art, sa valeur religieuse, la valeur apologétique de l'art de la Renaissance. Il convient de s'y arrêter un peu longuement.

Qu'est-ce que l'art ? L'art est essentiellement une activité, activité qui aboutit à une création soit pour la créer directement et réellement ainsi que fait l'artiste, soit pour en jouir, ce qui est en quelque manière la « recréer ». Cette activité est dangereuse, mais elle n'est pas immorale, alors même que son but serait de nous procurer des plaisirs, car en même temps il nous donne des leçons et nous fait souffrir. Du reste, l'art ne peut changer de nature ; il ne peut d'immoral devenir moral, alors qu'il se met au service de la religion : l'art reste honnête, et il devient religieux seulement à cause du service qu'il rend à la religion, non à cause des sujets qu'il traite. Au moyen âge, l'art était, on peut dire, exclusivement au service de la religion. A la Renaissance, il n'en est plus de même, et l'art peu à peu se vide de pensée religieuse ; cependant, il faut dire que l'art de la Renaissance, dans son ensemble, resta un art au service de la Religion, quoique avec des préoccupations et des procédés étrangers à l'art du moyen age.

Comment l'art de la Renaissance italienne a-t-il traité la nature

et la surnature? — C'est l'objet de la huitième leçon où le brillant conférencier résume les observations proposées au cours de son étude sur l'attitude de la Renaissance italienne à l'égard de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des Apôtres, de l'Eglise et de l'Eucharistie. L'art de la Renaissance a, sans doute, glorifié la nature, mais cela était nécessaire au caractère artistique des œuvres elles-mêmes Il n'a pas été à la façon de l'art du moyen âge un art mystique mais il l'a été d'une autre manière et, à coup sûr, il a été un art religieux. Peut-être n'a-t-il pas gardé pour nous la valeur religieuse qu'il avait pour les chrétiens du XVI[e] siècle, peut-être même lui arrive-t-il de nous scandaliser au lieu de nous édifier. C'est peut-être que l'art n'est pas capable de produire des œuvres éternellement belles et bonnes, lorsqu'il se met au service de Dieu. L'art remplit son office, transitoirement. Il peut perdre de sa vertu ; mais il ne faut pas le juger sévèrement sans avoir essayé de se faire une âme contemporaine de ceux qui en produisirent les meilleures œuvres : « pour le juger avec équité, il faut se faire une âme d'archéologue. »

Il faut regretter que, dans cet ouvrage les illustrations soient vraiment peu réussies. On aurait éprouvé tant de plaisir à suivre sur l'image la discussion si intéressante toujours qu'en fait M. Broussolle. C'eût été aussi attirer à cet ouvrage un grand nombre de lecteurs que les vues si justes et si nettes de l'auteur auraient peut-être converti à des idées plus sages sur l'art, l'art religieux et l'art de la Renaissance.

F. B.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Napoléon et le roi Murat (1808-1815), d'après de nouveaux documents, par Albert ESPITALIER. — Un vol. in-8° avec portraits, de 518 pp. — Paris, Perrin et C[ie], 1910. — *Prix :* 7,50.

On éprouve toujours quelque étonnement et un peu de défiance à voir de nouveaux volumes venir sans cesse grossir le nombre déjà grand d'ouvrages consacrés à Napoléon et à l'époque napoléonienne. Mais, comme le dit très bien M. Espitalier dans son introduction, « dans l'histoire moderne, avec les travaux publiés, les documents exhumés chaque jour, qui donc oserait prononcer ce mot : définitif ? »

Il se trouve que M. Espitalier a eu la bonne fortune de découvrir d'assez nombreux documents. Il a utilisé pour son travail les Archives Nationales de Naples « Archivio di stato », les dossiers de la « Societa Napolitana di Storia Patria », comme aussi les « Archives Autrichiennes » et les trésors documentaires du « Record Office » anglais. Il a étudié tout particulièrement les deux traités de Murat avec l'Autriche, qui expliquent toute sa conduite en 1814 ; mais du traité du 8 janvier il n'a pu publier qu'un texte hypothétique, et il désirerait que les possesseurs de la pièce officielle, s'ils existent, la livrent au public.

Grâce à ces patientes recherches et à une méthode scrupuleuse, M. Espitalier a pu dégager Murat de l'atmosphère de légende dont on l'avait entouré. Ce roi, dont le nom devint pour les Napolitains synonyme d'indépendance et de liberté, n'était en somme qu'un ambitieux, désireux d'établir son autorité et de la rendre indépendante de la tutelle où le tenait Napoléon. Le souci de ses intérêts et de sa vanité le rendit rapidement impatient de cette sujétion, et il devint plus tard traître à la France et à l'Empereur, en faisant — toujours pour sauvegarder son indépendance et ses intérêts personnels — alliance avec la Coalition.

M. Espitalier a très bien raconté cette rapide évolution de Murat, depuis sa « Promotion » jusqu'à son alliance avec l'Autriche et les ennemis de la France. Et son ouvrage ne s'adresse pas seulement aux historiens de profession : ses qualités littéraires en feront une lecture d'un véritable intérêt pour ceux même qui n'auraient sur la période qu'il étudie autre chose que les idées générales que possède toute personne cultivée.

F. B.

Les Premières Pages du Pontificat de Pie IX, par le P. RAFFAELE BALLERINI, S. J., ouvrage posthume. — Un vol. in-4°, XVI-224 pp. — Rome, Brestschneider, 1909. — *Prix :* 4 fr. 50.

Cet ouvrage était écrit depuis plus de quarante ans ; il formait le premier volume d'une histoire complète du Pontificat de Pie IX que le Père Ballerini s'était chargé de composer. Mais il se rendit compte en 1867, époque où le présent ouvrage était terminé et même imprimé, qu'un trop grand nombre des acteurs, dont les faits et gestes devaient passer devant le jugement de l'historien, étaient encore vivants. La publication aurait alors rencontré une trop vive opposition, et l'auteur se décida à la remettre à plus tard. L'im-

portance des événements qui se succédèrent avec l'ouverture du Concile du Vatican en 1869 et la brèche de la Porta Pia en 1870, la nécessité pour les Jésuites de se disperser en 1873, tout explique que l'ouvrage n'ait pas été terminé.

Le récit ne renferme que quelques mois seulement, depuis l'élection du Pape jusqu'à la fin de la même année 1846. Malgré sa brièveté, cette période n'est pas sans intérêt ; et ce qui augmente encore sa valeur, ce sont les notes dont Pie IX a lui-même accompagné et corrigé le texte dans les épreuves que lui soumettait l'auteur à mesure de leur apparition. Ce sont tantôt des traits de plume en marge du texte imprimé, pour rappeler l'attention et suggérer un commentaire qui était ensuite donné de vive voix, tantôt des phrases biffées pour en mettre à leur place, d'autres plus conformes à la pensée du Pontife, ou des notes ajoutées de sa main et à insérer dans le texte. On comprend combien il est regrettable que l'auteur n'ait pas poursuivi son travail pour le soumettre de la même façon au jugement de l'acteur principal. On trouve en appendice au présent ouvrage le fac-similé de plusieurs pages ainsi corrigées et annotées par Pie IX, ce qui permet de se rendre compte de l'étendue de ses corrections et retouches.

La traduction française de cet ouvrage est celle même qui avait été faite sur le désir de Pie IX, par le correspondant belge de la « Civiltà cattolica », l'abbé van der Berghen. Ce sera sans doute une explication suffisante de certaines particularités du style, parfois un peu trop solennel, mais dont l'allure un peu vieillote n'est pas dépourvue de charmes. Cet ouvrage sera précieux pour les historiens de Pie IX par l'abondance et la sûreté des renseignements qu'il renferme sur les premiers mois du Pontificat de ce grand Pape.

F. B.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

A Grammar of New Testament Greek by J. Hope MOULTON. — Vol. I, *Prolegomena*. — 3e éd. — In-8o, XXIV, 293 pp. — Edinburgh, Clark, 1908. — *Prix :* 10 fr.

Nous avons dit aux lecteurs de l'*Université catholique* ce que contenaient ces Prolégomènes à la Grammaire du grec du Nouveau Testament, lors de la publication de la première édition. La publication d'une troisième édition au bout de trois ans à peine prouve la valeur de l'ouvrage et l'intérêt que porte le public anglais à l'étude philologique de la Bible. Ajoutons que la nouveauté de l'exposé explique aussi la rapide diffusion de ce travail, de tout point excellent.

L'auteur n'a introduit dans cette nouvelle édition que des changements de détail, éclaircissant certains points, corrigeant des inexactitudes et ajoutant de nouvelles références. Il indique tous ces changements dans une note de la page XV. Il répond à l'observation qui lui a été faite que les particularités de la langue qu'on a tenues autrefois pour des sémitismes et qu'il croit être simplement des particularités de la langue grecque commune, pourraient avoir été introduites dans la langue populaire de l'Egypte par les Juifs très nombreux dans ce pays. Ce serait donc la langue commune qui aurait été sémitisée. M. Moulton fait observer que la langue grecque parlée en Egypte était identique à celle de tout l'Orient. La réponse serait démonstrative si les Juifs n'avaient pas été à cette époque répandus en Asie, en Syrie, en Grèce, aussi bien qu'en Egypte. Il y aurait donc lieu d'examiner plus à fond la question, ce que fera certainement M. Moulton. En attendant, remercions-le de l'excellent instrument de travail qu'il nous a mis entre les mains.

E. JACQUIER.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1910

I. — AUTEURS DES ARTICLES



II. — OUVRAGES ÉTUDIÉS

F. V. — I. Gallia christiana novissima (histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France), par feu le chanoine J.-H. ALBANÈS, et feu le chanoine L. FILLET, publié par le chanoine Ulysse CHEVALIER ; II. Jean de Bernin, archevêque de Vienne, par le chanoine Ulysse CHEVALIER (novembre, 430).

GONNET (Ph.). — La somme du prédicateur sur les temps liturgiques et les évangiles, par P. GRENET D'HAUTERIVE (février, 302 et mai, 149). — Le glas, souvenir des morts, par l'abbé THIRIET (février, 305). — Portraits littéraires, par Joseph AGEORGES (mars, 480). — Traité élémentaire de philosophie, édité par des professeurs de l'Institut Supérieur de philosophie de Louvain (mai, 151). — Anti-pragmatisme, par Albert SCHINZ (mai, 153). — Jeanne d'Arc et sa mission, par le chanoine P.-H. DUNAND (mai, 156). — Exposition de la doctrine catholique, par E. JANVIER (juin, 304).

GUERRY (E.). — Problèmes économiques et sociaux, par Max TURMANN (novembre, 427).

H. L. — I. Eléments d'apologétique ; II. Jésus et l'Eglise, par l'abbé DE LA PAQUERIE (janvier, 146). — Praelectiones dogmaticæ, par le R. P. PESCH (mars, 471). — La survivance de l'âme chez les peuples non civilisés, par l'abbé BROS (mars 476. — Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé Louis BOUCARD (mai, 148) ; Jésus, par le P. MESCHLER (mai, 148). — Petau, par l'abbé Jules MARTIN (mai, 150). — La Santa Casa dans l'histoire, par F. THOMAS (mai, 157). — La religion de l'ancienne Egypte, par Philippe VIREY (juin, 308). — Paroles de prêtre et de français, par l'abbé VIE (août, 608). — Apologétique chrétienne, par l'abbé TERRASSE (août, 608). — La philosophie condamnée, par J. HALLEUX (août, 613). — La vie au ciel d'après l'Evangile, par Mgr BOLO (septembre, 129). — L'Eglise et l'Etat en France, par G. DESDEVISES DU DÉSERT (septembre, 139). — Œuvres oratoires et pastorales de Mgr TOUCHET (septembre, 144). — Programme d'études pour groupes ruraux et guide du conférencier agricole, par H. MORO, P. LASALLE, J. TERREL (novembre, 429). — Nomenclator literarius theologiae catholicae, par H. HURTER (décembre, 558).

JACQUIER (E.). — Evangeliorum secundum Matthæum, Marcum et Lucam Synopsis juxta vulgatam editionem, par A. CAMERLYNCK et H. COPPIETERS (janvier, 143). — Die Vorlesung heiligen Schriften im Gottesdienste, par P. GLAUE (janvier, 145). — Der Leserkreis des Galaterbriefes, par le Dr Alphons STEINMANN (février, 304). — Die Didache des Iudentums und der Urchristenheit, par le Dr Alfred SEEBERG (mars, 470). — Dictionnaire de la Bible, par F. VIGOUROUX (avril, 619). — Introduction to the new Testament, par Th. ZAHN (avril, 620). — Das Evangelium Iohannis, par J. WELLHAUSEN (avril, 622). — A grammar of the Old Testament in greek according to the Septuagint, par H.-St. John THACKERAY (avril, 635). — The Gospels as historical Documents, par le Dr STANTON (mai, 140). — Horæ synopticæ, par Sir J.-C. HAWKINS (mai, 142). — La valeur historique du quatrième Evangile, par M. LEPIN (mai, 143). — St. Paul's Epistle to Colossæ and Laodicea, par John RUTHERFURD (mai, 145). — Das Iuden-christentum im ersten und zweiten Iahrhundert, par le Dr G. HŒNNICKE (mai, 146). — Jesus and the Gospel, par J. DENNEY (juin, 298). — The fourth Gospel and the Synoptists, par F. W. WORSLEY (juin, 299). — Epitres de saint Paul, par C. TOUSSAINT (juin, 300). — La Sainte Bible polyglotte, par F. VIGOUROUX (juin, 302). — I. Theologischer Iahresbericht ; II. Bibliographie der theologischen Litteratur, par les pro-

par le P. GRANDERATH (juin, 314). — Verstand und Wible beim Glaubensakt, par le Dr K. ZIESCHÉ-BRESLAU (août, 606). — Comparative religion, par L.-H. JORDAN (août, 611). — L'Enseignement catholique dans la France contemporaine, par Alfred BAUDRILLART (août, 614). — La vérité du catholicisme, par J. BRICOUT (septembre, 128.) — Erasme et Luther : leur polémique sur le libre arbitre, par E. HUMBERTCLAUDE (novembre, 424). — Discours de Charles Chesnelong : I, La liberté de l'enseignement (décembre, 559).

L. P. — L'âme de Jeanne d'Arc, par l'abbé COUBÉ (septembre, 130). — Les heures de garde de la sainte Passion, par le R. P. GALWEY (novembre, 426).

L. T. — Auprès du Maître, par Ph. Ponsard (juin, 306). — Grundriss de Theologischen Ethik, par Otto KIRN (novembre, 420).

M. L. — Jésus-Christ étudié et médité, par L. GRIMAL (avril, 624).

O. J. — Histoire de l'art (direction André Michel) (février, 307). — Commentaire sur l'Evangile selon saint Matthieu, par A. GRATRY (juillet, 477). — Meditationum et Contemplationum puncta S. Ignatii de Loyola, par F. DE HUMMELAUER (octobre, 277).

PÉRIER (E.). — Commentaire français littéral de la Somme théologique, par le R. P. PÉGUES (février, 301). — Le dogme révélé et la théologie, par le R. P. GARDEIL (août, 602.)

PODECHARD (E.). — Histoire complète de l'idée messianique chez le peuple d'Israël, par Mgr Augustin LÉMANN (janvier, 142). — Das Hohelied Kritish und metrisch untersucht, par V. ZAPLETAL (février, 303). — Prehistoric Archeology and the Old Testament, par H.-J. DUKINFIELD-ASTLEY (mars, 469). — Histoire du canon de l'ancien Testament dans l'Eglise grecque et l'Eglise russe (mai, 137). — Commentarius in duos libros Macchabaeorum, par le P. KNABENBAUER (mai, 138). — The Religion of ancient Palestine, par Stanley COOK (juin, 307). — A critical and exegetical Commentary on the book of Esther, par Lewis Bayles PATON (novembre, 415).

POULOUX (St.). — La morale du bonheur, par Clodius PIAT (janvier, 148). — L'Education morale et ses conditions, par Léon DÉSERS (mai, 155). — Etudes sur l'humanisme, par F.-C.-S. SCHILLER, traduction du Dr G. JANKELEVITCH (juin, 310). — Précis de psychologie, par Hermann EBBINGHAUS (septembre, 131).

R. B. — Le dogme de la Sainte Trinité, par M.-P. GONTIER (août, 606).

R. C. — Sainte Bathilde, par dom COUTURIER (juin, 313).

R. P. — La trouée féministe, par Théodore JORAN (janvier, 150).

S. P. — Meditationes de præcipuis fidei nostræ Mysteriis, du P. de PONTE, traduction de LEHMKUHL (janvier, 146). — I. Joseph de Maistre, Blanc de Saint-Bonnet, Gratry, Caro, par J. BARBEY D'AUREVILLY ; II. Les arguments de l'athéisme, par J.-L. DE LA PAQUERIE ; III. Morale scientifique et morale évangélique devant la sociologie, par le Dr GRASSET ; IV. Catholiques et socialistes, à propos des semaines sociales, par Etienne LAMY ; V. Le travail des femmes à domicile, par le comte d'HAUSSONVILLE ; VI. Les Syndicats professionnels féminins, par L. DE CONTENSON (janvier, 151). — Institutiones metaphysicæ specialis, par le R. P. DE BACKER

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.


Princeton University Library
32101 067478782



